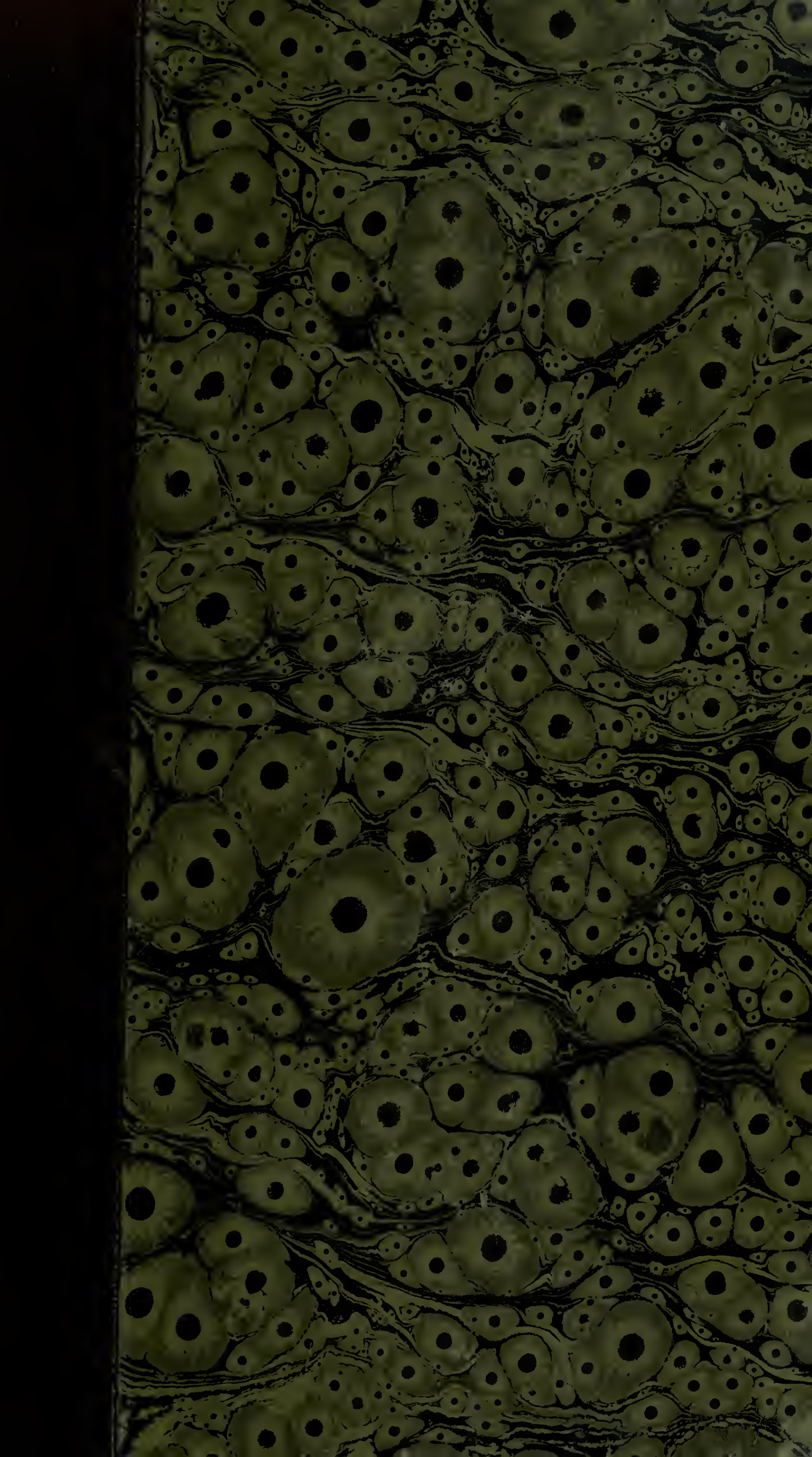
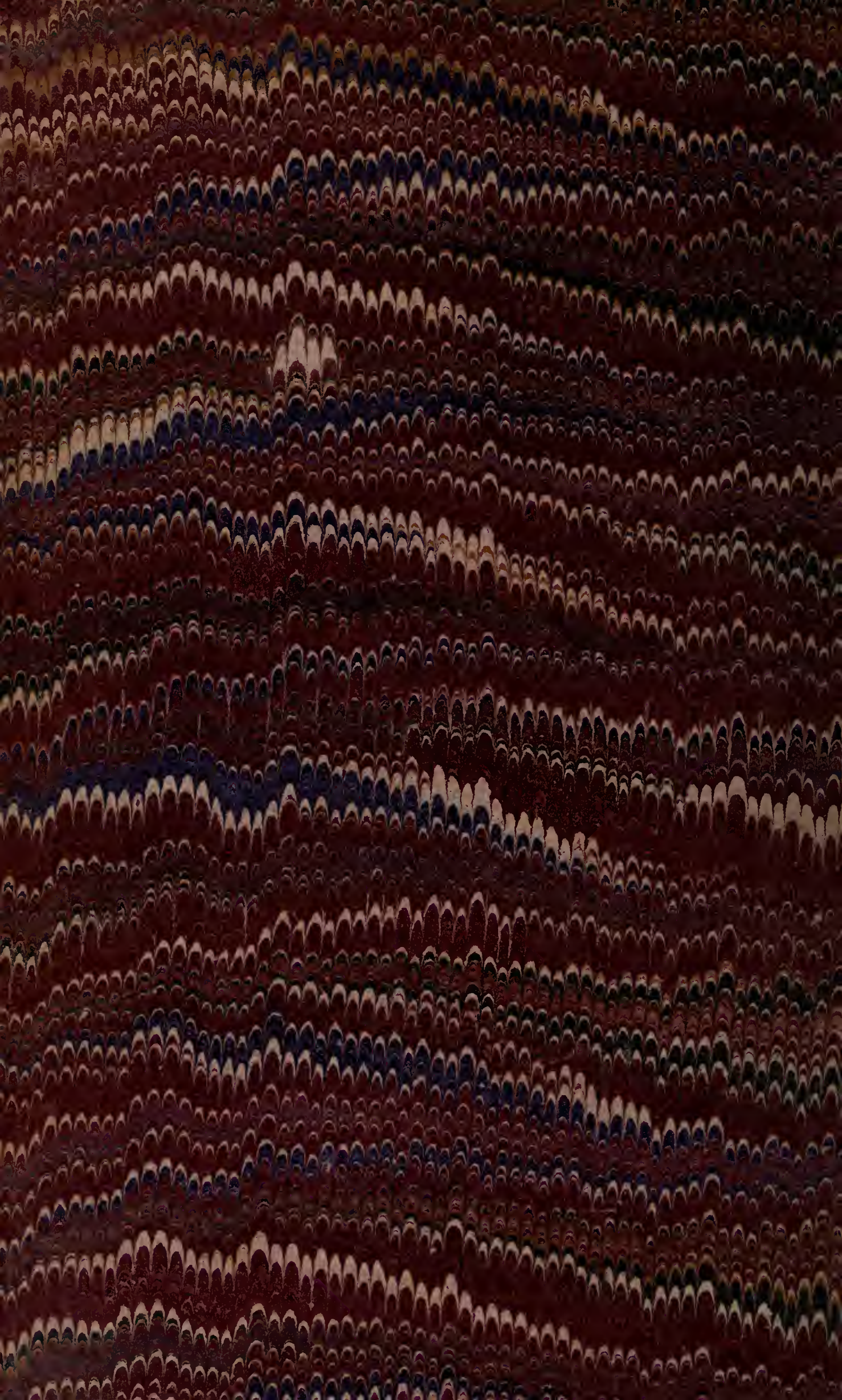
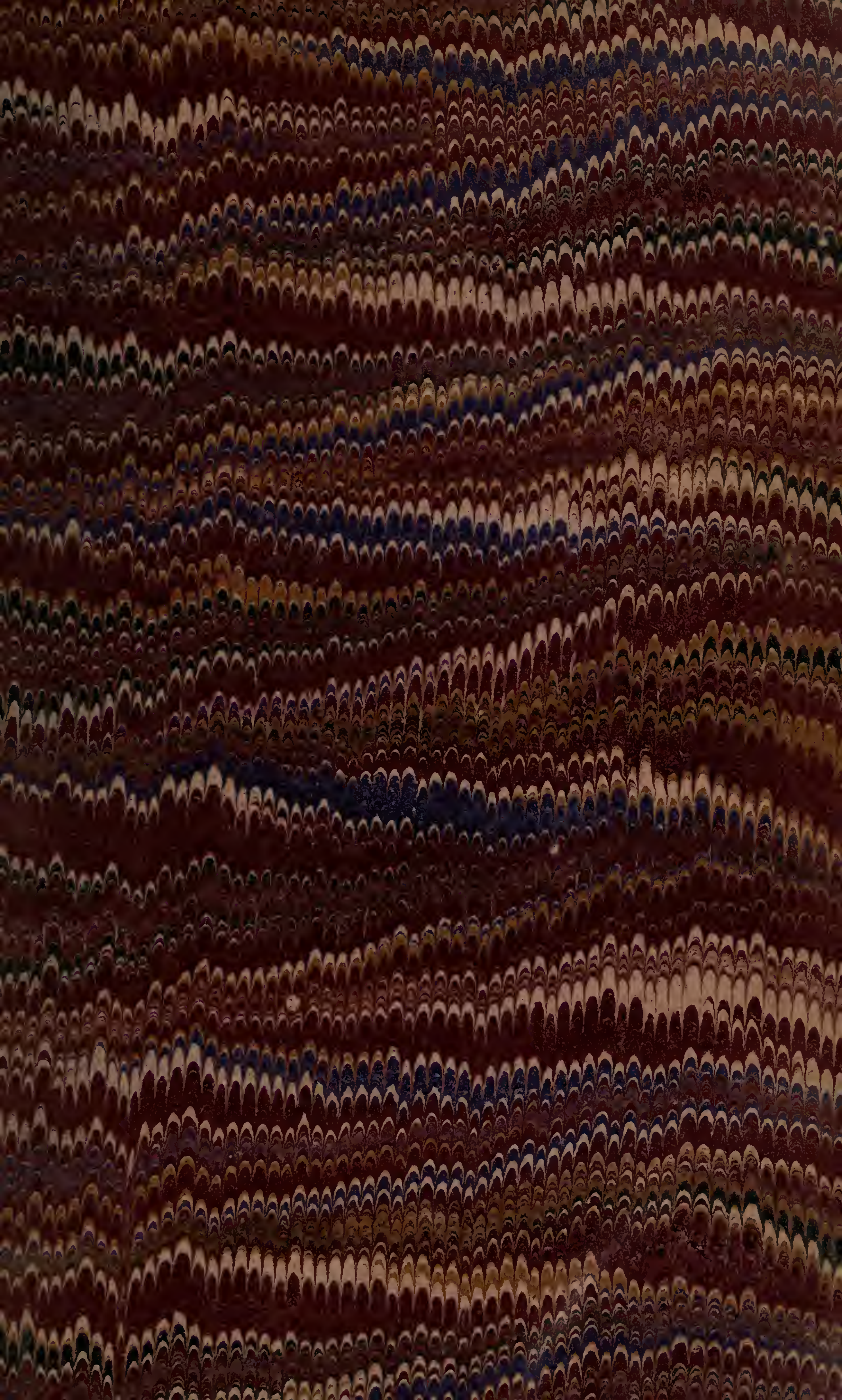








ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE

PORTRAIT PAR CHARLES WALTNER

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890

RELIQUES

SCIENTIFIQUES

I

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59



Arsène Darmesteter

ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE

PORTRAIT PAR CHARLES WALTNER

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890

ARSÈNE DARMESTETER

5 JANVIER 1846 — 16 NOVEMBRE 1888

Mon frère naquit à Château-Salins, dans l'ancien département de la Meurthe, le 5 janvier 1846.

Notre père, Cerf Darmesteter, était né en 1811 à Pontpierre (Moselle) d'une famille juive, originaire d'Allemagne, mais établie depuis de longues générations en Lorraine. Son père, Calmann Darmesteter, était ce que nous appelons en Alsace et en Lorraine un *Lamden*, c'est-à-dire un homme instruit, principalement dans les choses hébraïques, mais sans être rabbin. Il était instituteur libre et enseignait dans les diverses communautés du pays où on l'appelait. Plus tard, il s'était établi comme relieur à Tragny. Les nécessités de la vie l'empêchèrent de faire de son fils un *Lamden*, malgré les dispositions qu'il montrait : notre père dut entrer en apprentissage et à seize ans cessa d'étudier dans les livres et commença à les relier. Après son mariage (en avril 1839), il s'établit relieur et libraire à Château-Salins.

Notre mère, Rosalie Darmesteter, née Brandeis, était née en 1814 à Uckange, dans la Moselle, d'une famille originaire de Prague. Les Brandeis étaient une des principales familles de la communauté de Prague à laquelle elle avait fourni durant des générations nombre de docteurs ; l'un d'entre eux, Hoch Rebe Leib, a laissé un nom encore fameux parmi les Juifs de l'Europe centrale comme le dernier grand docteur de la Cabbale. Les listes généalogiques de la famille donnent une série interminable de Rabbins : un d'entre eux eut

dit-on, douze fils qui furent tous rabbins et treize filles qu'il maria à treize rabbins. La légende généalogique, s'inquiétant peu d'une lacune d'une dizaine de siècles, remonte hardiment jusqu'à Rabbi Akiba, l'inventeur de la méthode talmudique et l'inspirateur de la dernière révolte juive, celle de Bar Cocheba, sous Adrien. Lorsque mon frère, à l'âge de seize ans, prenait comme sujet futur de thèse de doctorat l'histoire de la révolte de Bar Cocheba, il ne se doutait pas alors que c'était, — avec de la bonne volonté, — un sujet de famille qu'il choisissait.

La tradition rabbinique ainsi continuée durant tant de siècles dans la famille de notre mère s'interrompit avec son père et ses oncles. L'un de ses oncles fit la médecine en Allemagne, l'autre fit la banque en Autriche : son père, Victor Brandeis, entra dans l'armée sous Napoléon, fit la campagne de Russie et, au retour, vint s'établir en Lorraine. De ses trois fils, l'un devint notaire ; l'autre, médecin militaire, mourut dans l'expédition d'Alger ; le troisième, le seul survivant, se retira de l'armée avec le grade de commandant.

Trois fils naquirent à Château-Salins du mariage de nos parents : Achille, né en 1840; Arsène, né en 1846; James, né en 1849; plus tard, à Paris, naquit une fille, Sarah, qui ne vécut pas.

Achille, aussitôt qu'il fut en âge, alla à l'école du village et se fit remarquer par la précocité de son intelligence. Mais un soir, il revint de l'école, se plaignant d'un grand mal de tête, et mourut dans la nuit. Notre pauvre mère, jusqu'au dernier jour, ne pouvait entendre prononcer son nom sans éclater en sanglots.

Le séjour de Château-Salins leur étant devenu odieux, nos parents vinrent en 1852 à Paris, où notre grand-père paternel venait de mourir en laissant une veuve sans ressources. Ils espéraient que la vie serait plus facile dans la grande ville. Ce fut une grande déception. D'ouvrir une librairie, on n'y pouvait songer, et notre père dut vivre de son état de relieur, métier qui rapporte peu quand l'on n'a pas les moyens de travailler en grand et de prendre des ouvriers, d'acheter des machines. Puis, quand le client a relié toute sa bibliothèque,

que faire? Il y avait dans chaque année bien des semaines de privations et d'angoisse. Ils s'en consolaient avec la pensée que Paris valait mieux pour l'éducation de leurs enfants, qu'il y avait là de meilleures écoles et de meilleurs maîtres. Notre père n'avait pas eu le temps de recevoir une instruction très développée : il avait les connaissances primaires, en y ajoutant de l'allemand, l'hébreu et un peu de Talmud : mais il avait le culte de la science, et il voulait que ses enfants, s'ils y montraient quelque aptitude, pussent atteindre l'idéal qui lui avait été interdit. Notre mère était une âme et un cœur avec lui.

Arsène avait six ans quand la famille arriva à Paris : il continua à l'école primaire de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais les études commencées à l'école de Château-Salins. L'atelier du père était une succursale de l'école et faisait la bibliothèque de l'enfant : quand il y avait un livre trop intéressant, roman ou histoire, le client en était quitte pour attendre qu'il ne fût plus en lecture. Le directeur de l'école, le vénérable M. Trèves, était fier d'Arsène comme de son meilleur et sa suprême ambition était que cet écolier modèle restât avec lui jusqu'à l'âge de treize ans pour se présenter au concours de Turgot, où il était sûr d'obtenir la première bourse, au grand honneur de l'école. Ce fut une profonde douleur pour le digne homme quand mon père vint lui annoncer qu'il retirait Arsène, alors âgé seulement de douze ans, pour le mettre dans l'école supérieure du consistoire israélite, le *Talmud Tora*. L'école Turgot, cependant, c'était à brève échéance une position assurée pour l'enfant, et pour les parents la fin des sacrifices ; car un enfant intelligent et laborieux arrive vite, en sortant de là, à une position lucrative. Mais nos parents auraient considéré comme une sorte de dégradation de sacrifier aux promesses du présent ce qu'ils considéraient comme l'avenir plus noble de leurs enfants. Et ils fermaient l'oreille aux conseils et aux reproches bien intentionnés de parents et d'amis qui leur remontraient que c'était folie que de se sacrifier ainsi, que le premier devoir de parents sans fortune est d'apprendre à leurs enfants à gagner leur pain, que l'instruction est bonne pour les riches et qu'il y avait peut-être dans leur cas un orgueil déplacé et

coupable. Il faut avoir vécu dans des milieux humbles pour comprendre tout ce que cette résolution obstinée demandait d'héroïsme continu et de souffrances acceptées, et jamais ma pensée ne se reporte vers ces souvenirs d'un passé disparu tout entier et vers tous ces sacrifices que nous recevions sans en sentir alors tout le prix, sans me sentir pénétré d'une reconnaissance douloureuse et presque mêlée de remords.

Le *Talmud Tora* où Arsène entrait au sortir de l'école communale était et est encore, je crois, une sorte de lycée et de petit séminaire réunis en un. Le consistoire essayait d'y attirer les élèves les mieux doués de l'école communale israélite, et l'on y menait de front les études classiques et les études hébraïques : ceux qui avaient la vocation entraient de là au séminaire et embrassaient la carrière rabbinique. C'était une des écoles les plus originales qu'on puisse imaginer. Le matin, de huit heures à midi, était consacré à l'étude de la Bible et du Talmud ; l'après-midi, de deux heures à cinq, au français, au latin et au grec; à cinq heures on allait à la prière du soir, à la synagogue de la rue Notre-Dame-de-Nazareth ; le Talmud Tora était dans la même maison. Le professeur d'hébreu était un respectable et étrange vieillard, auteur d'une traduction du Pentateuque, qui nous expliquait la Bible d'un bout à l'autre, sans passer une ligne et sans s'arrêter pour une seule explication historique ou grammaticale. Cette méthode enlevait beaucoup de son charme à la Bible, sauf les Juges et Samuel qui restaient toujours passionnants. Le cours du Talmud était également fait à un point de vue tout à fait pratique : mais il n'en était pas moins animé pour cela : l'esprit casuistique du Talmud gagnait le jeune public d'étudiants : c'était à qui inventerait un cas nouveau que n'aurait pas prévu le livre, pour le mettre en contradiction avec lui-même, à qui trouverait une *qachia* ingénieuse et dont le maître ne pourrait pas donner la solution. Puis il y avait les *Laaz* dans le commentaire de Raschi et des Tosaphistes, c'est-à-dire ces mots français du moyen âge que le vieux commentateur avait insérés dans son œuvre, et qu'on s'ingéniait à expliquer, Dieu sait comment, car ni élèves ni maîtres ne connaissaient le vieux français et ne se doutaient que le français de 1860 ne suffisait

pas à la tâche. Quant à l'enseignement classique, il avait été confié d'abord à un jeune licencié de l'Université que le Directeur surprit plus d'une fois jouant à la main chaude avec ses élèves. Il fut remplacé par un autre plus austère qui se fit redouter et apporta dans la petite institution les terreurs de la discipline du lycée, qui d'ailleurs s'envolaient aussitôt qu'il avait tourné le dos. Les élèves de cette époque, au nombre d'une quinzaine, ont eu les destinées les plus diverses : quelques-uns, le plus petit nombre, sont devenus rabbins; d'autres ont quitté le Talmud pour le commerce; un d'entre eux est devenu directeur de la Sûreté générale, un autre restaurateur; un des plus doués, qui faisait notre admiration par la verve avec laquelle il déclamait les imprécations de Camille et en qui nous pressentions un futur Talma, est devenu conducteur d'omnibus.

Malgré ces fantaisies de la discipline et de la méthode, l'enseignement que l'on recevait dans cette institution étrange était, avec toutes ses lacunes, certainement plus fécond et moins étouffant pour un enfant à l'esprit original, que celui qu'on donnait à la même époque (1858-1864) dans les lycées de l'État. Certainement, on y apprenait moins bien à tourner la phrase, bien que je me rappelle que ma première intuition du beau et mon premier enthousiasme littéraire fut éveillé par une narration française d'Arsène sur l'éruption du Vésuve, qui avait été lue en grande cérémonie et dans un silence religieux, à l'occasion de la visite d'un inspecteur de l'État. L'enseignement littéraire et classique, par cela même qu'il était assez insuffisant, éveillait de plus grands enthousiasmes comme un objet mystérieux et lointain. Tous les six mois, un petit libraire du quartier latin, très propre, en lunettes, bien rasé, avec un bon sourire tranquille et qui nous apparaissait comme une incarnation surnaturelle de ce monde merveilleux, apportait un petit paquet de livres neufs : c'étaient les classiques du semestre et jamais visite de prince ne fut attendue et saluée avec plus d'émotion ; et quand on déballait le paquet, c'était à qui s'emparerait le premier du Feugère, *Cours supérieur*, du Chevalier, *Histoire du moyen âge*, du Voltaire, *Histoire de Charles XII*.

Je vins rejoindre Arsène au Talmud Tora en 1859 ; la date m'est restée en mémoire par les nombreux congés de cette époque, car il y avait congé tous les quinze jours pour quelque nouvelle victoire en Italie. Nous faisions le chemin de la maison à l'école deux fois par jour ; Arsène, qui était mon vrai maître, me faisait réciter les leçons en chemin : que de fois il m'a consolé et encouragé quand je pleurais de désespoir sur *l'Epitome historiæ sacræ* et plus tard sur les verbes contractés, qui me tinrent pendant six semaines dans un état de terreur ! Il était déjà ce qu'il a toujours été, doux, aimant, joyeux, prompt à l'admiration et à l'enthousiasme. Quand le besoin le demandait, il donnait avec joie un coup de main à l'atelier ou aux affaires de la maison, bien que notre père fît appel le moins que possible à sa bonne volonté parce qu'il considérait qu'il n'avait pas le droit de le faire, et aussi à ce moment la santé d'Arsène donnait des inquiétudes : des migraines violentes effrayaient notre mère qui se rappelait le premier-né perdu, et une anémie persistante le força de suivre un régime qui interrompit presque absolument le travail pendant près de six mois, à l'époque où il approchait de seize ans, l'âge auquel il était convenu qu'il affronterait le redoutable baccalauréat.

Vers cette époque, nous fûmes séparés pour la première fois. Plus favorisé que mon frère — ainsi du moins le pensions-nous tous — j'étais mis, grâce à une fondation toute récente (la fondation Bischoffsheim), en état de faire des études classiques régulières. J'entrais en pension et suivais d'abord à Charlemagne, puis à Bonaparte, l'enseignement aimable et stérile du lycée. Ce fut un déchirement de n'être plus ensemble que quelques heures, les dimanches : il est vrai que nous avions alors tant à nous dire. C'était surtout le lycée, le monde enchanté où l'on apprend à faire des phrases si belles, qui faisait les frais de nos conversations : Arsène admirait, et son regret de n'avoir pu même entrevoir ce monde était perdu dans la joie profonde de le voir ouvert à celui qu'il aimait plus que lui-même. Mais tandis que j'apprenais à tourner des vers latins et rapiécer des centons, Arsène, dans son humble école, où il n'y avait ni prix ni fanfares de gloire, apprenait à chercher et à penser et

certes le milieu où il travaillait péniblement était fait pour susciter et élargir les idées, plus que la routine élégante du lycée. Les études bibliques qu'il continuait avec les études classiques éveillaient nécessairement la curiosité et provoquaient des comparaisons. Il m'a souvent conté son saisissement quand il fut initié au système de Strauss par un mot d'un des jeunes professeurs de l'institution, M. Zadoc Kahn, à présent grand Rabbin de France. Il avait lu le chapitre 53 d'Isaïe et était frappé et troublé de la précision avec laquelle le Christ était prédit : M. Kahn lui dit : « c'est la prédiction de la Passion qui a fait la Passion ». Ce mot fit une révolution dans sa pensée : tout le problème religieux se déroula devant lui, et à seize ans il était en avance sur toute la philosophie officielle et se mouvait dans un monde d'idées dont les générations formées par le lycée ne s'inquiétaient guère et qu'elles n'auraient guère comprises. L'esprit ne s'élargit pas dans un seul sens. Il avait étudié à l'école primaire tout ce que l'on y enseigne de mathématiques élémentaires : il voulut aller au-delà : il avait la passion des figures et des nombres, il suivit les cours de mathématiques et de géométrie supérieures de la Société philotechnique, puis passa aux cours de physique et de sciences naturelles : ce qui l'attirait là avant tout, c'était la philosophie de la nature, c'étaient ces théories, alors nouvelles, de l'unité des forces et dont la révélation lui donnait un éblouissement pareil à celui que lui avait donné la révélation de Strauss. Enfin, au milieu de ces larges aventures de la pensée, il y avait un point spécial qui éveillait de plus en plus sa curiosité : c'étaient ces *Laaz* de Raschi, ces vieux mots français déformés sous leur vêtement hébreu, qui, enfant, l'avaient tant de fois intrigué, et il se disait que ce serait beau un jour de les rendre à la France.

Cependant l'âge fatidique était arrivé, et il se présenta au baccalauréat. C'est une épreuve qui aujourd'hui encore n'a pas perdu de ses terreurs pour les lycéens les mieux préparés : on peut imaginer ce qu'elle était pour un enfant dont la vie se passait si loin de tout contact universitaire. Arsène savait une foule de choses que la plupart des bacheliers ignorent, mais il en ignorait absolument quelques-unes que sait

le dernier des candidats : il n'avait jamais fait de discours latin. Il échoua à l'écrit, se remit au travail, lut du latin à force et six mois plus tard, à seize ans et demi, passa haut la main. C'était M. Patin qui présidait l'examen : frappé de la physionomie de cet enfant, à la fois timide et souriant, qui ne venait point d'un lycée et ressemblait si peu à la moyenne des candidats, il l'interrogeait avec intérêt, et satisfait de ses réponses, pour terminer, lui fit expliquer les présages de la mort de César : arrivé aux mots *ruptis fornacibus Ætnam*, le bon lettré tressaillit de surprise et de plaisir quand il entendit le jeune candidat, au lieu de la traduction littérale, donner le vers de Delille :

l'Etna, rompant ses arsenaux.

« Mais c'est bien, Monsieur, c'est très bien », et il fut proclamé bachelier avec la note *très-bien*. Ce fut un beau jour dans la petite maison de la rue du Grand-Prieuré et bien des jours de tristesse et de découragement furent oubliés en un instant. Ce n'était point pour nos parents la fin des sacrifices et de la lutte pour l'idéal : mais c'était la preuve qu'ils ne s'étaient point trompés et que leur sacrifice n'avait pas été inutile.

Cependant notre père s'était fait d'avance de la carrière d'Arsène un programme très net et très arrêté. Il désirait qu'il entrât au Séminaire israélite, et d'autre part qu'il fît sa licence et passât le doctorat ès lettres. Son ambition était qu'Arsène fût le premier rabbin ayant passé le doctorat. Arsène hésitait : sa foi religieuse, très vive et très candide dans son enfance, s'était peu à peu affaiblie : on ne fait pas au scepticisme sa part et l'esprit historique, en lui expliquant la formation du Nouveau-Testament, avait aussi attaqué en lui le prestige de l'Ancien. De Strauss, il était remonté à Astruc : il avait interfolié une traduction du Pentateuque, il l'avait divisée en ses deux éléments, Elohistes et Jéhovistes, et dès lors il ne pouvait plus guère croire, comme nous l'enseignait M. Frédéric Lévi, que c'était Moïse qui avait écrit la Bible, y compris le récit de la mort de Moïse et l'histoire des Rois. La foi en s'en allant emporta la vocation. Cependant il continua ses études bibliques et talmudiques et entra

même une année comme élève externe au Séminaire israélite. Mais l'intérêt théologique avait disparu et fait place à l'intérêt historique. D'ailleurs, outre la curiosité passionnante des problèmes religieux et philosophiques, il y avait une autre raison qui le retenait dans ces études : c'était le souvenir de ces *laaz* de Raschi. Il était bien décidé à résoudre le problème et puisqu'il fallait passer son doctorat, il prendrait pour sujet de thèse française : *la langue française au XIe siècle d'après Raschi.* Quant à la thèse latine, il en avait choisi le sujet de très bonne heure : en étudiant l'histoire sainte, il s'était pris d'enthousiasme pour la grande figure d'Akiba, l'âme de la dernière insurrection juive, et il voulait faire l'histoire définitive de cette dernière et dramatique convulsion d'Israël, la révolte de Bar Cocheba « le fils de l'Étoile ».

L'exécution de ce vaste programme demandait bien des travaux préparatoires. Il fallait d'abord passer la licence; puis il fallait étudier un peu de vieux français, car Arsène avait reconnu que le français d'aujourd'hui ne pouvait être celui de Raschi ; enfin il fallait faire de l'histoire romaine et de l'épigraphie. Arsène se mit à l'œuvre avec méthode. Tout d'abord, il se débarrassa de la licence pour être ensuite tout à la recherche scientifique. Un ami lui indiqua les cours de préparation à la licence, organisés par la libérale initiative du Collège de Sainte-Barbe. Il les suivit assidûment, faisant le thème grec avec M. Guérard, le vers latin avec Despois, les deux dissertations avec M. Vacherot. Il conserva de ses trois maîtres le souvenir le plus reconnaissant et le plus respectueux, surtout du dernier qui inspirait à ses élèves un respect religieux, par la dignité stoïque de sa vie et de sa pensée, et qui semblait l'incarnation de la liberté intellectuelle et politique en ce qu'elle a de plus haut et de plus noble. A ces cours Arsène rencontra Bergaigne, qu'il devait plus tard retrouver à l'École des Hautes-Études, puis à la Sorbonne, et qu'il devait suivre de si peu dans la tombe.

En 1864, âgé de dix-huit ans, il passait avec succès sa licence, et il pouvait revenir sans souci à son objet favori. Il se mettait à l'œuvre et commençait à rédiger l'histoire de Bar Cocheba. Les historiens Juifs, entre autres Graetz,

avaient déjà écrit cette histoire en se servant exclusivement du témoignage assez maigre des historiens juifs et classiques. Ils avaient négligé la grande source ouverte par le génie de Borghesi, et qui supplée au silence de l'histoire manuscrite, l'épigraphie. Arsène résolut de combler cette lacune et se mit à la meilleure école, celle de M. Léon Renier. En 1865-1866, pour s'initier au vieux français, il suivit les cours de M. Guessard à l'école des Chartes. Ce furent des années fécondes et heureuses, pleines de ces étonnements joyeux de l'intelligence qui voit chaque jour s'ouvrir devant elle de nouveaux mondes et de nouveaux horizons. La sûreté et la puissance de méthode du grand maître en épigraphie l'avaient subjugué ; il retrouvait la certitude de ses mathématiques bien aimées transportée dans le domaine vivant de l'histoire. Les cours de l'école des Chartes lui ouvraient un autre pays enchanté et, à vingt-cinq ans de distance, je me rappelle avec émotion et confusion ses efforts inutiles pour me faire comprendre et partager son enthousiasme pour la méthode philologique. Il essayait de me faire saisir la sûreté des lois de transformation du latin et la distinction capitale de la formation savante et de la formation populaire ; comment *mobilis* était devenu *meuble* dans la bouche du peuple et avait été plus tard ramené dans la langue par les savants sous la forme *mobile*. J'étais alors en rhétorique et trop docilement façonné par l'esprit universitaire du temps pour y rien comprendre ; et il me semblait parfaitement absurde que *mobile* fût un mot savant et *meuble* populaire, car il était clair qu'il fallait plus de talent pour changer *mobilis* en *meuble* qui y ressemble si peu de forme et de sens que pour le prononcer *mobile*. Arsène souriait de cette réponse triomphante, puis reprenait sa démonstration avec sa chaleur et sa douceur infatigable et quand il me voyait invinciblement aveugle disait : « Tu comprendras cela plus tard. » Il me fallut près de dix ans. Il nous était arrivé parfois, à tous deux, de regretter qu'il n'eût pas eu les bienfaits d'un enseignement classique régulier : mais quel enseignement de lycée lui aurait ouvert l'esprit dans toutes les directions comme le faisait cette libre éducation, faite d'éléments si étranges et si contradictoires, faite à sa base d'instruction primaire et de

théologie, et qui, par le seul développement d'une intelligence bien faite et d'un bon sens énergique, le mettait à dix-huit ans en possession de la méthode scientifique, en possession d'une érudition spéciale et au cœur des plus grands problèmes de la science moderne ? Quel est le lycée de Paris d'où il serait sorti, à dix-huit ans, connaissant la Bible, comprenant Strauss, ayant saisi les grandes théories naturelles ; quel est le lycée où il aurait pu même soupçonner l'existence de l'épigraphie, de la philologie, et de la vieille France ?

De cette époque date son premier essai, un essai sur le Talmud, où il entreprenait de donner une idée du contenu de cette vaste compilation, de sa formation et de son histoire, et qui est, si même on oublie l'âge de celui qui l'écrivait, merveilleuse de précision, de clarté et de puissance de compréhension. Cet essai aurait suffi pour fonder une réputation d'orientaliste et d'historien : malheureusement, Arsène ne trouva pas les moyens de le publier. Au moment où il l'achevait, paraissait dans une revue anglaise un article sur le Talmud, qui ne traitait guère en réalité que de la Mischna, mais écrit avec une entente parfaite du public de Magazine, et qui est un modèle d'exposition superficielle, populaire et amusante. L'article de Deutz fit sensation en Angleterre et fut traduit en France. Celui d'Arsène, venant après, si supérieur qu'il fût, aurait semblé en être inspiré. Il resta donc inédit, malgré les efforts que fit plus tard M. Gaston Paris pour lui ouvrir les revues françaises [1] : on le trouvera en tête de ces Études. Malgré les grands et heureux changements qui se sont produits en France durant les quinze dernières années dans les études de cet ordre, qui ont trouvé un centre à l'école des Hautes-Études et un organe dans la *Revue des Études juives*, cet article a conservé toute son originalité, et c'est encore à présent la première et la seule vue d'ensemble qui existe dans notre langue du vaste chaos talmudique.

En 1867, M. Gaston Paris ouvrait à la salle Gerson ce cours libre de vieux français qui a été le berceau de la philologie romane en France. Arsène fut un de ses premiers auditeurs.

[1] Mon frère retoucha alors l'article et y introduisit les citations de Deutz que l'on y trouvera.

M. Paris ne fut pas long à reconnaître la profonde originalité d'intelligence et de caractère de ce modeste et timide étudiant qui savait tant, avait tant réfléchi et savait si nettement où il allait. Arsène lui confia le plan qu'il avait formé de publier les gloses de Raschi : M. Paris fut ébloui de cette perspective si nouvelle ouverte à la science, il l'encouragea dans son œuvre et peu à peu s'établit entre le maître et l'élève une amitié de plus en plus profonde et que la mort seule devait briser.

Cependant Arsène avait commencé à recueillir les gloses dans les éditions imprimées du Talmud. Il vit bientôt que c'était là une base peu sûre, qu'il fallait remonter aux manuscrits, et aux manuscrits les plus anciens : car de copiste en copiste, les gloses étaient allées se corrompant. Il commença donc par dépouiller les manuscrits du commentaire de Raschi que possède la Bibliothèque Nationale, vingt-cinq pour la Bible, dix pour le Talmud. Mais la plupart des manuscrits de Paris n'étaient que partiels, et pour le Talmud surtout ils étaient insuffisants. Il fallait dépouiller tous les grands dépôts de manuscrits rabbiniques, en particulier les deux plus riches, ceux d'Angleterre et d'Italie.

Cette année de 1868, si riche en espérance, se ferma sur un deuil cruel. La cruelle et suprême justice qui veut que les grandes âmes ne voient point le fruit de leur sacrifice et meurent au seuil du bonheur, frappa notre père au moment où la longue période de lutte et d'angoisse allait finir. Les jours de besoin avaient passé ; fatigué par de longues années d'un travail qui n'avait jamais connu de relâche, il pouvait songer à prendre un repos si bien gagné et qui était enfin devenu possible. Un jour enfin il céda à nos instances et annonça à ses clients qu'il ne relierait plus que les livres de ses fils. Huit jours plus tard, le samedi 10 décembre, sixième jour de la fête des Maccabées, comme il allumait selon le rite les cierges de fête, il tomba foudroyé du mal qui avait jadis enlevé son fils aîné.

Les années qui suivirent furent de sombres années ; notre pauvre mère était affolée de douleur. Tous les rêves scientifiques semblaient avoir perdu leur prix avec celui qui les avait éveillés et les avait nourris de sa vie. Cependant, en 1869,

il fallut quitter pour la première fois le foyer maternel pour aller visiter les bibliothèques d'Angleterre : le ministère de l'Instruction publique, sur la demande de l'École des Hautes-Études où il venait d'entrer comme élève de M. Paris, l'avait chargé d'une mission à l'effet de recueillir les gloses françaises de la fin du XIe siècle dans les manuscrits rabbiniques des bibliothèques d'Angleterre. La tâche était colossale : rien qu'à Oxford, trente et un manuscrits de la Bible à étudier, quatorze du Talmud, sans compter le contingent de Cambridge et de Londres. Pour ce travail, il ne disposait que de six semaines. Mais son œil, habitué au déchiffrement de l'écriture rabbinique, avait pris une sorte de seconde vue et embrassant d'un coup la vaste page avec ses longues lignes menues et serrées, voyait aussitôt le mot étranger se détacher sous son déguisement hébreu et « les petites bêtes », comme nous les appelions, venir au-devant de lui. Il avait retrouvé à Oxford un ami de Paris, Neubauer, l'hébraïsant bien connu, qui était chargé du catalogue des manuscrits hébreux de la bibliothèque Bodléienne. La journée commençait par une longue conversation *de omni re scibili*, de cinq heures du matin à huit heures, le long de l'Isis et dans la campagne d'Oxford, la bibliothèque n'étant pas encore ouverte : puis venaient dix ou douze heures de travail à la bibliothèque, et le soir, la bibliothèque fermée, deux ou trois heures passées à classer les notes du jour. Six semaines de ce travail opiniâtre épuisèrent tout le matériel qu'offraient les bibliothèques d'Oxford, de Cambridge et de Londres [1].

A mesure qu'il avançait dans sa connaissance de la vieille langue et des problèmes qu'elle pose encore, il voyait grandir la richesse et la puissance de la mine nouvelle qu'il ouvrait. Raschi a vécu et écrit au XIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où ont été écrites les deux premières grandes œuvres de la poésie française, le *Roland* et *Alexis*. Mais *Roland* et *Alexis* ne nous sont pas parvenus dans la forme même où ils ont été écrits, ils ont été plus ou moins remaniés par les scribes, et le *Roland* original, l'*Alexis* original sont une restitution critique de la science. Raschi, au contraire, offrait trois mille

[1] *Rapport sur une mission en Angleterre*, reproduit plus bas, I, 107-118.

mots de la langue populaire, de la langue courante ; il les offrait directement, en transcription phonétique exacte. De ce lexique d'une langue à demi perdue et si étonnamment retrouvée, jaillissaient des lueurs inattendues sur la phonétique et la formation du vieux français, et qui dédommageaient de bien des heures ingrates. Des formes comme *odant*, de *audiens*, *èdre* de *hedera*, *apje* de *apium*, conservant encore les consonnes douces latines, disparues ou transformées dans la langue postérieure (*oyant*, *hierre*, *ache*), permettaient de restaurer tout un coin de l'édifice de la langue ancienne, abattu par les siècles suivants. Ailleurs, c'étaient des formations nouvelles, ou des sens nouveaux de mots déjà connus dans une acception plus récente et qui trouvaient dans ce sens ancien leur étymologie et les titres de leur histoire. Qu'auraient dit les jongleurs et les clercs de *Roland* et de l'*Alexis* si on leur avait dit qu'un jour la langue de leurs chansons guerrières et de leurs pieuses homélies aurait besoin pour revenir au plein jour de l'aide du Ghetto et que le son vivant de leur parole serait rendu à la postérité par le grimoire anathématisé d'une race proscrite? Ame profondément éprise et du passé de sa race et de celui de sa patrie, Arsène mettait dans cette tâche comme un sentiment de double piété filiale : cette réconciliation que la philosophie et la Révolution ont faite entre les fils des persécuteurs et ceux des proscrits, il se sentait appelé à la refaire symboliquement dans le passé, et par la philologie il retrouvait l'âme commune des deux races.

Avec le temps la tâche s'élargissait de plus en plus : Raschi est le premier qui ait fait un large emploi des *Laaz* ; mais il avait fait école et tous ses élèves, les faiseurs de *Tosaphoth*, avaient fait pour le XIIe et le XIIIe siècle ce qu'il avait fait pour la fin du XIe. La Bibliothèque de Paris possède deux lexiques hébreux français du XIIe siècle ; les bibliothèques d'Europe en possèdent d'autres qui descendent jusqu'au XIIIe. L'ensemble de tous ces matériaux offrait une masse de vingt mille mots s'étendant sur trois siècles de notre langue.

L'article de la *Romania*[1], publié en 1872, où Arsène fit

[1] Reproduit plus bas, I, 165-195.

pour la première fois connaître et les résultats de ses premières recherches et le plan de ses recherches futures, fit une impression profonde parmi les romanistes. Il y avait là une source que par sa double et rare éducation d'hébraïsant et de romaniste, lui seul était capable d'ouvrir et d'exploiter, et l'on savait déjà que l'ouvrier serait à la hauteur de la tâche. La même année, Arsène était attaché à l'École des Hautes-Etudes comme répétiteur de langues romanes (14 novembre 1872). Je n'oublierai jamais la joie mêlée de stupeur et de terreur avec laquelle, rentrant de l'école, il vint nous annoncer, à notre mère et à moi, que, sur la demande de M. Paris, il était nommé répétiteur pour les langues romanes aux appointements de 1,500 francs par an. La tâche l'effrayait et lui semblait au-dessus de ses forces : il ignorait qu'il était un maître, il l'ignora jusqu'au bout. Paris, qui ne s'y trompait pas, le rassura, l'encouragea, et il ouvrait son cours à la fin de l'année 1872. « Dans les premiers temps de son enseignement, dit M. Paris, sur sa demande et pour rassurer sa défiance de lui-même, j'assistai souvent à ses conférences : je n'en entendis pas une sans y recueillir des faits nouveaux, des suggestions précieuses, des vues ou des coordinations importantes. Que de fois, au sortir d'une de ces leçons familières pour lesquelles il puisait à pleines mains dans le trésor de ses connaissances et de ses idées, nous avons arpenté longuement la cour de la Sorbonne ou les trottoirs des rues voisines, discutant quelques-uns de ces aperçus à la fois larges et ingénieux, hardis et circonspects, qu'il émettait avec réserve devant son auditoire et qu'il se plaisait alors à développer librement ! Heures inoubliables et chères entre toutes, que donne seul le commerce de l'intelligence uni aux épanchements de l'amitié, et qui mêlent à la plus noble des jouissances, la poursuite de la vérité entrevue et devinée, la douceur de l'aimer ensemble et de s'aimer en elle ! Dans ces controverses amicales, comme dans l'appréciation des livres qu'il eut souvent à juger, Arsène Darmesteter portait autant d'aménité que d'ardeur, et sa sincérité n'était dépassée que par sa modestie. Toujours émerveillé des découvertes des autres, toujours hésitant sur les siennes, bien souvent, pour mettre en lumière ce qu'il avait trouvé de nouveau dans une

idée ou dans un ouvrage, il ajoutait du sien plus que n'avait mis l'auteur, et sa généreuse incubation développait et faisait éclore un germe à peine doué de vie. »

Les nécessités de ce cours le détournèrent un instant de la mission qu'il s'était donnée, mais en l'armant pour mieux l'accomplir. Il dut étendre ses études à tout le domaine des langues romanes, et la philologie romane, qui dans ses idées n'était jusque-là pour lui qu'un instrument, prit peu à peu une place prédominante dans ses travaux. Dans cette même année de 1872, il avait composé sa thèse de sortie de l'Ecole des Hautes-Etudes[1] : il avait pris un sujet exclusivement français : de la formation des mots composés en français. C'était un sujet qui semblait bien maigre : car c'était un des lieux communs de la philologie courante que les langues romanes ne connaissent pas la composition, qui est un des privilèges et une des supériorités des langues germaniques. Le livre d'Arsène fit justice de ce cliché d'une façon définitive, avec une richesse de faits et une puissance d'analyse qui ne laissait plus place au doute. Dès ce premier ouvrage, Arsène se montrait en possession de ce qui fera l'originalité de sa méthode, le sentiment des forces vivantes de la langue.

La plupart des philologues, et c'est en particulier le caractère de la philologie allemande, s'arrêtent à l'étude des formes extérieures et à une mécanique de langage qui, certes, n'est pas à dédaigner et qui peut arriver à des résultats d'une puissance réelle, tant que le langage s'y prête et que nulle cause intérieure ne vient troubler et déformer le moule matériel où la tradition continue à jeter ses formes : mais c'est là le cas le plus rare, aussi bien dans la transmission des sons mêmes que dans la création des formes. Arsène, au lieu de se laisser diriger passivement par la forme extérieure, part de la fonction et de l'idée, s'installe dans cette position centrale d'où l'on voit à la fois diverger et converger les deux éléments du langage, l'élément de tradition et l'élément de création, l'élément inconscient et l'élément semi-conscient. C'est par l'analyse psychologique qu'il arriva à mettre

[1] Présentée en 1872, reçue le 15 janvier 1873, imprimée en 1873, parue en 1874 (dix-neuvième fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études).

l'ordre dans ce domaine jusqu'alors si vague et si mal déterminé de la composition française ; à y distinguer nettement les faits de juxtapositions des faits de composition que l'on avait toujours plus ou moins confondus ; dans la composition même, à reconnaître des procédés de formation que la seule considération des formes n'indiquait que vaguement ou voilait même : tels, par exemple, que cette composition par l'impératif (couvre-chef) dont nous n'avons plus conscience aujourd'hui et où notre instinct ne voit plus qu'une composition par l'indicatif (ce qui couvre le chef), et qui pourtant, aussi vieille que la langue, est toujours vivante et en pleine activité et à notre insu éclate encore chaque jour par des formations nouvelles. Cette œuvre mettait son auteur hors de pair, non seulement par les résultats acquis, mais aussi par la délicatesse et la puissance de la méthode, qui, mettant en œuvre toutes les ressources de la philologie historique et toutes les indications mécaniques de la forme, leur donnait toute leur signification en les combinant et les dirigeant par l'âme même du langage.

Vers la même époque se produisait dans la carrière de mon frère un événement dont les conséquences allaient peu à peu modifier complètement la direction de sa vie scientifique. Vers 1871, M. Marguerin, directeur de l'école Turgot, qui lui portait la plus profonde et la plus affectueuse estime, lui proposa de collaborer à une entreprise nouvelle et qui devait être faite pour le séduire. Un des professeurs les plus distingués de l'Université, M. Hatzfeld, avait été conduit par le maniement du dictionnaire de Littré à la conclusion que, malgré l'immense progrès réalisé par cette grande œuvre, le problème de la lexicographie française n'était pas encore résolu ; que si l'historique des formes était fondé, le classement des sens restait à faire ; que des classements qui donnent pour un mot cinquante ou soixante sens ne peuvent être ni scientifiques ni pratiques : qu'un mot a seulement un ou deux sens, qui peuvent se dédoubler en sens propre et sens figuré, et que les acceptions innombrables données par les lexiques ne sont que les applications du sens premier : il pensa qu'il y avait place, même après Littré, pour une œuvre nouvelle qui ferait l'ordre dans le chaos des sens. Il présenta

son idée au libraire Delagrave, qui l'accepta : mais il avait besoin d'un collaborateur qui l'aidât à mettre en œuvre son idée et qui se chargeât de la partie historique. Arsène, après quelques hésitations, accepta cette offre, qui, inconnu comme il était alors, était trop flatteuse et trop séduisante pour être repoussée à la légère. Il savait bien que cette entreprise allait le détourner pour un temps de son œuvre favorite : mais ce ne devait être que pour un temps, car le dictionnaire devait être achevé dans l'espace de trois ans, et en 1875, il pourrait revenir à ses textes franco-hébreux du XIe siècle, possédant tout le matériel historique de la langue. Des nécessités d'ordre purement matériel s'ajoutaient à ces considérations : une grande partie de son temps était absorbée par les leçons qu'il était obligé de donner pour vivre : il allait être affranchi de cette servitude pendant trois années, car l'éditeur payait les collaborateurs 200 francs par mois : ce n'était, il est vrai, qu'une avance remboursable avec intérêts sur les produits du dictionnaire : mais l'avenir était là et était proche.

Les deux collaborateurs se mirent à l'œuvre dès 1871. C'était une nouvelle direction, et un nouvel apprentissage à faire : il le fit rapidement dans le commerce de son collaborateur. M. Hatzfeld, homme d'un goût fin et délicat, connaissait admirablement la littérature classique, et ce qui est plus, était doué d'un esprit de logique et d'analyse des plus rares : c'était l'esprit classique dans sa perfection, mais avec une ouverture et une souplesse qui n'est point toujours le privilège de l'esprit classique. Arsène était souvent émerveillé de l'art avec lequel son collaborateur ramenait à un ou deux sens le chaos des acceptions entassées dans les lexiques. Cependant l'œuvre allait moins vite qu'ils n'avaient pensé : ils avaient l'un et l'autre des travaux qui lui faisaient concurrence, M. Hatzfeld, les cours qu'il donnait au lycée, Arsène, les cours qu'il suivait et la composition de sa thèse d'école. De plus, la détermination des sens de la langue technique créait des difficultés et demandait un temps que l'on n'avait pas prévu : les définitions techniques ont passé de dictionnaire en dictionnaire, Littré compris, comme une chose morte, avec toutes sortes d'erreurs étranges dans la transmission, scrupuleusement respectées, quand on n'y ajoutait

pas : il fallait se faire tour à tour marin, maçon, mécanicien, menuisier, pêcheur, chasseur, que sais-je ? le délai de trois ans devient bientôt manifestement insuffisant.

Cependant Arsène était loin d'avoir renoncé à Raschi et à ses glosses. Il songeait toujours à sa thèse latine sur Bar Cocheba, et surtout à sa thèse française sur les *Laaz*. En 1874, il donnait un spécimen nouveau et frappant des trésors dont il avait la clef : ce sont ces textes franco-hébreux devenus fameux depuis sous le nom d'*Elégies du Vatican*. Le catalogue des manuscrits du Vatican d'Assemani (1756) signale deux élégies, l'une en hébreu, l'autre en français, en mémoire de treize Juifs brûlés à Troyes en l'année 1288. M. Neubauer, chargé par la commission de l'histoire littéraire de recueillir en Italie les documents relatifs à l'histoire des Rabbins français, avait pris copie de ces deux pièces : mais il fallait déchiffrer et interpréter la pièce française : c'était une tâche dont Arsène seul était capable. Le déchiffrement et l'interprétation de ce texte est une des merveilles de la philologie romane et l'œuvre qui montre le mieux ce qu'il y avait *d'unique* dans la composition du génie scientifique de mon frère. Il faut avoir essayé soi-même de déchiffrer cette transcription sémitique où voyelles et semi-voyelles, où *p* et *f*, *k* et *ch*, *g* et *j*, sont souvent confondus par l'inadvertance du scribe, pour comprendre tout ce qu'il fallait de méthode divinatrice pour retrouver en dessous le français déguisé du XIIIe siècle, pour interpréter ce texte dialectal, en tirer les doubles enseignements qu'il contient et pour la langue générale, et pour la langue de la Champagne. Arsène avait toujours eu une passion pour le déchiffrement des écritures cachées; un des amusements favoris de son enfance avait été le déchiffrement des cryptogrammes, et ces cunéiformes d'un nouveau genre cédèrent à sa méthode. Il en fut splendidement récompensé quand, du manuscrit informe, il entendit sortir la première et la plus belle élégie de notre vieille langue, un récit d'une simplicité douloureuse et épique, qui éclate à la fin en un cri de colère jeté vers Dieu et digne du Psalmiste et des Prophètes[1] :

[1] La citation qui suit est donnée en texte rajeuni.

. . . .
Prêcheurs vinrent Isak le Cohen requérir,
Qu'il tournât vers leur foi, ou conviendrait périr.
Il dit : « Qu'avez-vous tant ? Je veux pour Dieu mourir.
Je suis Cohen : offrande de mon corps veux offrir. »

» — Tu n'échapperas pas, puisque nous te tenons ;
Deviens chrétien ! » Et il répond aussitôt : « Non.
Pour les chiens ne laisserai le Dieu vif ni son nom. »
On l'appelait Haiim, le Maître[1] de Brinon.

Encore eut un Kadoch[2], qui fut mené devant.
On lui fit petit feu, qu'on allait avivant ;
De bon cœur invoquait Dieu, menu et souvent ;
Doucement souffrit peine pour servir Dieu vivant.

Dieu vengeur ! Dieu jaloux ! venge-nous des félons !
D'attendre ta vengeance le jour nous semble long.
A te prier de cœur entier,
Là où nous restons et allons,
Sommes prêts et appareillés[3] :
Réponds, Dieu, quand nous t'appelons[4].

La même année, exécutant enfin un plan formé depuis longtemps, il allait, avec une mission du Ministère, achever dans les bibliothèques de Parme et de Turin l'œuvre commencée à Paris et à Oxford. Ces bibliothèques sont très riches en manuscrits talmudiques, et elles allaient combler les lacunes de ses matériaux. Celles de Londres et de Paris lui avaient fourni assez de manuscrits des commentaires de Raschi sur la Bible pour lui permettre d'établir à peu près sûrement le texte des glosses bibliques : il n'en était pas de même pour celles du Talmud. Sur les trente-huit traités du Talmud, il n'y en avait que dix-huit dont il avait pu discuter et établir les glosses à l'aide des manuscrits. Il en restait vingt pour lesquels il était encore réduit au texte de l'édition princeps.

[1] Médecin.
[2] Un martyr.
[3] Préparés.
[4] *Deux élégies du Vatican*, dans la *Romania*, III, 1874, p. 443-486 (réimprimées plus bas, vol. I, 264-307). Arsène reprit la question au point de vue purement historique en donnant une série d'élégies hébraïques sur le même sujet dans le second volume de la *Revue des Études juives*, 1881, p. 109-233 (plus bas, *l'Autodafé de Troyes*, p. 217-264).

Parme et Turin allaient lui permettre de réduire ce nombre à six, pour lesquels d'ailleurs il semble qu'il n'existe aucun manuscrit dans les bibliothèques connues d'Europe. Il passa juillet et août de 1874 en Italie et en revint avec un riche butin recueilli dans cinquante-cinq manuscrits et avec le texte de plusieurs glossaires et d'une grammaire hébréo-française[1]. Il en rapportait aussi l'éblouissement de l'Italie et deux amitiés précieuses, celle d'Ascoli, le maître de la philologie en Italie et en Europe, et celle de Rajna. Il était à présent en possession de tous les matériaux du grand édifice : mais quand viendrait le loisir de les mettre en œuvre ? Le rêve caressé reculait de plus en plus ; il me disait souvent : « Le dictionnaire fini, je me remettrai aux *Laaz,* ce sera l'œuvre de mon âge mûr, ils m'ouvriront l'Institut. » A plusieurs reprises, profitant d'une heure de loisir, il commença à rédiger la discussion des formes ; puis il fallait avec un soupir rentrer les innombrables notes, déjà classées, dans le tiroir d'où bientôt elles ne devaient plus sortir.

Cependant le travail du dictionnaire devenait de plus en plus absorbant, et aussi plus attachant. En avançant dans le travail, les collaborateurs avaient reconnu que la méthode suivie jusqu'à présent n'était point suffisante ; que le classement logique ne répond à la réalité des faits que dans les mots dont le sens essentiel n'a pas changé ; que dans les mots les plus intéressants pour l'histoire et la psychologie, ceux qui ont marché, la méthode logique peut aboutir à des classements ingénieux et commodes, mais court le risque de créer un ordre qui n'est point celui des choses, car la logique de l'esprit n'est point toujours celle des faits. Il fallait donc appliquer au classement des sens la méthode historique dans toute sa rigueur et Arsène se vit jeté dans un ordre de recherches nouveau qui exerça sur lui une fascination grandissante, mais le détourna de plus en plus de ses plans primitifs. En même temps, la nécessité de mettre la partie étymologique du dictionnaire au courant des recherches nouvelles et le besoin de donner à son enseignement une forme qui satisfît absolument sa conscience scientifique, l'amenaient à soumettre

[1] Le compte rendu de la mission n'a paru dans les *Archives des Missions* qu'en 1878, 383-422 (réimprimé plus bas, I, 119-164).

à une critique approfondie certains des dogmes reconnus de la phonétique française.

Au cours de ses conférences à l'École des Hautes-Études, il était arrivé à la question de la protonique atone en français. On sait qu'en français, l'atone finale, c'est-à-dire la voyelle non accentuée qui suit la tonique, disparaît quand elle était autre que *a*, reste sous forme d'*e* quand elle était *a* (*mur*-u devient *mur* ; *ros*-a devient *ros*-e). Que devenait l'atone protonique, c'est-à-dire celle qui précède la voyelle accentuée ? M. Brachet avait, en 1866, dans le *Jahrbuch für Romanische Literatur*, posé une loi qui fut acceptée sans examen parmi les romanistes à cause de sa clarté, et selon laquelle la protonique disparaît quand elle est brève, reste quand elle est longue. En 1872, M. Storm, de Christiania, avait exprimé quelques doutes sur l'exactitude de cette formule. Arsène, en passant en revue tous les exemples donnés en faveur de la loi, arriva à la conclusion que certains des exemples étaient faux et ne prouvaient pas la loi ; qu'il y avait en revanche un grand nombre d'exemples qui l'infirment, que par suite la loi était fausse. Ramassant tout le matériel des mots populaires de la vieille langue et de la langue moderne, il vit se dégager de la seule série des exemples une loi qui embrassait tous les cas et ne laissait en dehors d'elle et contre elle aucune exception : le sort de la protonique repose, comme celui de l'atone finale, non sur la quantité, mais sur la qualité ; c'est-à-dire que *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs, tombent dans l'intérieur du mot quand ils sont atones, comme ils tomberaient à la fin du mot ; *a*, bref ou long, reste sous la forme d'*e* muet, dans le mot comme à la fin du mot [1]. L'accent tonique divise le mot en deux parties, douées de la même vie et soumises aux mêmes lois. Cette loi, qui en passant donnait le mot d'une foule d'irrégularités apparentes de notre vieille conjugaison et ramenait à l'unité deux séries de phénomènes séparées, s'imposa aussitôt par son évidence et sa fécondité et est devenue un des principes de la phonétique française. Elle a gardé le nom de son auteur et présente quelques-uns des traits les plus frappants de sa méthode scientifique : l'amour patient du détail, la puissance

[1] *La Protonique non initiale, non en position ;* dans la *Romania*, V, 1876, p. 140-164, réimprimé plus bas, I, 95-119).

des ensembles, la vue philosophique, qui par delà les lois, va jusqu'aux forces mêmes.

Cependant, grâce à l'impulsion donnée en France aux études romanes par Gaston Paris et Paul Meyer, l'Université elle-même sentait enfin la nécessité de faire sa place à la vieille langue de la France dans son enseignement. Depuis plusieurs années, la Faculté des Lettres réclamait la création d'un cours de vieux français. On pressa Arsène de passer ses thèses de doctorat pour être en état de remplir une tâche, pour laquelle il était désigné d'avance. Une autre raison plus intime le pressait : depuis 1876, il était fiancé à une jeune fille, digne de lui, Miss Hartog, sœur de Numa Hartog, dont le nom est demeuré célèbre dans les fastes de l'Université de Cambridge et reste attaché à l'histoire de la dernière conquête de l'égalité religieuse en Angleterre. Le mariage de mon frère devait suivre sa nomination à la Faculté. Il ne pouvait plus songer à prendre les sujets si longtemps rêvés. Les *Laaz* auraient demandé trop de temps, et il avait depuis trop longtemps abandonné ses études d'histoire juive et romaine pour revenir à Bar Cocheba : d'ailleurs mieux valait, à présent qu'il se trouvait fixé décidément dans le vieux français, lui demander également le sujet de sa thèse latine. Il le prit dans la littérature, un domaine qu'il n'avait pas encore abordé. Il choisit un des spécimens les plus pâles et les plus récents de notre épopée, une de ces chansons qui sont déjà sur la voie du roman d'aventure et ont noyé tous les souvenirs de l'histoire épique dans le vague banal de la fiction romanesque, le *Floovent*, et il montra que ce roman dédaigné était le dernier représentant d'un cycle épique, plus ancien que celui de Roland et de Charlemagne, un cycle éclipsé par celui des Carolingiens, mais qui l'avait précédé et inspiré, celui des Mérovingiens. C'était la première fois que les méthodes de la philologie nouvelle comparaissaient en Sorbonne, et la date de la soutenance, 13 juin 1877, comptera un jour dans l'histoire de l'Université, car elle marque le triomphe de l'esprit nouveau dans l'enseignement. Une partie de la Faculté, tout en demandant la création d'une chaire de vieux français, n'était pas sans quelque doute sur la sagesse de ses vœux, et ne voyait pas sans inquiétude entrer dans le temple classique cet hôte

nouveau qu'elle croyait hostile, l'érudition philologique. *Floovent* était l'exemple le mieux fait pour donner l'idée de la variété, de la puissance, de la poésie de la méthode nouvelle. Un des représentants les plus purs de l'esprit littéraire s'étonnait que dans cette thèse sur un poème épique il y eût si peu, il n'y eût rien sur la valeur esthétique de l'œuvre, rien pour le beau : mais à la réflexion, les plus obstinés admirateurs de la forme et du beau en soi furent frappés de la marche conquérante de cette méthode si modeste et si sèche, qui, de considérations sur le rythme ou les rimes d'un mauvais manuscrit, s'élevait de proche en proche, avec une précision presque mathématique, aux conclusions les plus neuves et les plus larges sur les origines de notre épopée. Prenant en main le manuscrit unique de Montpellier, l'auteur commençait, en pesant des syllabes, par montrer que le poème, tel que nous le possédons, est une copie remaniée par un scribe lorrain du XIV[e] siècle ; que l'original copié par ce scribe, et que l'on peut rétablir, avait été écrit en français au milieu du XII[e] ; que cet original même n'était point le poème primitif tel qu'il était sorti de la main de l'auteur. Ce poème primitif, pour le reconstituer dans ses grandes lignes, il fallait sortir de France, parcourir toutes les vieilles littératures de l'Europe médiévale qui s'alimentait alors de nos romans et de nos épopées, suivre *Floovent* en Hollande, en Italie, où il est encore populaire aujourd'hui comme un des *Royaux de France*, et jusqu'en Islande ; et ce long voyage nous conduisait à une légende dont le noyau se retrouve dans la légende historique de Dagobert et de son père Clotaire, et de leurs luttes épiques contre les Saxons. Tous les traits essentiels de la légende de *Floovent* se retrouvaient dans celle de Dagobert ; il n'y avait qu'un changement de nom, le nom de Dagobert ayant été remplacé par le patronymique Floovent, qui, selon l'ingénieuse hypothèse de M. Paris, était sans doute dérivé de Hlodôvig, « le descendant de Clovis ». Les critiques allemands reprochèrent à Arsène d'avoir exagéré la valeur de *Floovent* et se refusèrent à y voir rien d'archaïque, sauf le nom qui se serait conservé, on ne sait comment, dans la tradition écrite. Rajna, dans sa belle histoire de l'épopée française, n'eut pas de peine à les réfuter et

Floovent est resté le témoin le plus ancien de la première épopée française.

La thèse française nous transportait à l'autre extrémité de notre histoire, en pleine langue contemporaine : elle traitait de la formation des mots nouveaux en français[1]. Dans son traité des mots composés, Arsène avait montré, contre le préjugé courant, que le français possède la composition au même titre que les langues germaniques ; dans ce traité des mots nouveaux, il montrait, contre le préjugé latent de l'école classique, que le français n'est pas une langue morte, que ce n'est pas une langue dont le matériel a été fixé une fois pour toutes, que c'est dans toute la force du terme une langue vivante et par suite créatrice ; et il analysait les procédés qu'elle emploie pour s'adapter aux nécessités changeantes de la civilisation, pour répondre aux enrichissements et aux métamorphoses de la pensée moderne, sollicitée plus activement qu'elle l'a jamais été par un siècle de révolutions continues dans les domaines de la religion, de la politique, de la science et de l'art. Ce livre étonna une partie de la Faculté : elle fut presque scandalisée de voir froidement apporter en Sorbonne, sans un mot de réprobation, une collection de quelques milliers de barbarismes recueillis dans la rue et dans des productions écrites qui valent celles de la rue, prospectus, brevets d'invention, journaux à un sou, romans populaires ou décadents. Il fallut faire des cartons pour faire disparaître quelques-uns des exemples les plus typiques, et Zola et sa *soulographie* durent disparaître de l'édition présentée en Sorbonne. Mais à la soutenance, mon frère trouva un défenseur éloquent et chaleureux dans un lettré peu suspect, M. Saint-René Taillandier, qui avait compris et fit comprendre que la science qui cherche, découvre et explique, ne justifie point par cela seul, que constater des faits n'est point les glorifier, mais que cette constatation, quand elle est faite avec précision et largeur de vues, est œuvre de science et peut être œuvre de haute philosophie. Les classiques les plus déterminés ne purent retenir leur étonnement de se voir transportés, à travers ce déluge de barbarismes, dans toutes

[1] *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui les régissent.* Paris, Vieweg, 1877, 307 pages, in-8°.

les avenues du monde extérieur et de l'histoire et au plus profond de la pensée qui, en cherchant à s'exprimer, crée la langue et la recrée. Tantôt le néologisme exprime des faits nouveaux, et alors il est nécessaire et c'est « le retentissement de l'histoire dans la langue ». Tantôt, il exprime autrement des faits anciens : c'est la marque d'un progrès psychologique, d'une évolution intérieure : c'est un document philosophique. L'auteur montrait ensuite comment par ses procédés, tantôt populaires, tantôt savants, empruntant tour à tour à la formation française, à la formation latine et à la formation grecque, le néologisme reflète les diversités de l'âme et de l'éducation françaises, les actions et réactions des classes les unes sur les autres, et marque clairement ce qu'il y a de naturel et ce qu'il y a d'artificiel dans le développement de notre langue. De là, conduit par l'histoire même à une critique littéraire supérieure, il dévoilait et dénonçait les dangers qui menacent l'unité organique du français et sa beauté de spontanéité, rongée et déformée par le progrès de la formation gréco-latine qui, nécessaire au savant, fatale à l'écrivain, s'infiltre dans le peuple par l'école et ramène la langue à la barbarie par le pédantisme. Arsène fut reçu docteur à l'unanimité : trois jours après (16 juin 1877), il était nommé maître de conférences de la langue et la littérature française du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris. Quatre mois plus tard, il épousait à Londres celle qui devait lui donner onze années de bonheur et que sa mort a brisée.

Les années qui suivirent furent pleines. Le bonheur semblait avoir décuplé sa puissance de travail. En 1878, il achevait, en collaboration avec M. Hatzfeld, ce tableau de la littérature du XVIe siècle qui est devenu classique, non seulement en France, mais dans les universités d'Allemagne et d'Amérique, et partout où on se livre à l'étude historique de notre langue. Un premier volume de morceaux choisis avait paru en 1876 : il contenait des morceaux étendus et caractéristiques de tous les écrivains importants du siècle, groupés suivant les affinités de genre et de temps, de façon à faire suivre l'histoire des idées et de la langue depuis les dernières années de Louis XII jusqu'à Henri IV. La seconde partie en donnait l'histoire continue. Théologiens des deux religions,

philosophes et moralistes imprégnés de l'antiquité ou du christianisme ; écrivains politiques et historiens ; conteurs à la façon du moyen-âge et à la façon nouvelle d'Italie ; les diverses écoles poétiques, savante avec Jean Lemaire, traditionnelle et populaire avec Cl. Marot, populaire et novatrice avec Ronsard ; les derniers balbutiements du vieux théâtre populaire et des mystères du moyen-âge, les premiers essais de la tragédie et de la comédie classique ; toutes ces manifestations si variées du plus confus, du plus créateur, du plus remuant de nos siècles littéraires, se rangent et se développent avec une clarté parfaite à la lumière des deux grands faits qui ont donné au xvie siècle sa physionomie originale : la Réforme et la Renaissance.

La composition du *Seizième siècle* arrêta longtemps le travail du Dictionnaire : mais ce n'était pas du temps perdu pour l'œuvre : c'est au xvie siècle que s'est faite la grande révolution du lexique qui a chassé de notre langue tant de vieux éléments français, y a infusé à flots le sang latin et grec, et l'a à la fois tant appauvrie et enrichie. Le Dictionnaire devant comprendre la langue des trois derniers siècles, il fallait dépouiller à fond la langue du xvie dont elle dérive. Le tableau de cette langue chaotique, où toutes les forces historiques sont en lutte comme dans l'âme même du siècle, forme une partie absolument neuve du livre.

Si quelques-uns des membres de l'ancienne Sorbonne avaient conservé quelque défiance pour le nouvel enseignement, leurs préventions furent rapidement dissipées. On peut dire que si la nouvelle Sorbonne s'est ouverte depuis si largement aux méthodes et aux recherches purement scientifiques, si l'on n'y entend plus parler de l'hostilité et de l'antinomie prétendue entre l'érudition et l'esprit littéraire, ce résultat est dû en grande partie au succès de l'enseignement inauguré par mon frère et qui, par la nature de son objet, touchant aux fibres les plus délicates de la tradition, devait être décisif dans un sens ou l'autre, de progrès ou de réaction. Le jeune maître de conférences échappa aux dangers et aux pièges de sa situation, non par l'habileté et la diplomatie, mais à force d'honnêteté scientifique, en se don-

nant tout entier tel qu'il était. La leçon d'ouverture où il traçait le programme général du nouvel enseignement est un tableau en raccourci de la vieille langue et de la vieille littérature, où tous les problèmes que ces deux objets soulèvent sont exposés avec une concision et une clarté merveilleuse, et avec cet esprit philosophique qui donne à chaque problème isolé toute sa portée et tout son intérêt en laissant apercevoir ses liaisons proches avec le reste de la science, ses liaisons lointaines avec les sciences voisines, sciences naturelles pour la langue, sciences historiques pour la littérature. On se sentait à mille lieues de l'érudition pour elle-même, de la science du savant en *us*, qui n'est point sans doute méprisable, et qui est la base nécessaire de toutes recherches, mais qui n'est pas plus la science que la pesée du garçon de laboratoire n'est la chimie. Quand l'on aime son sujet et qu'on en est si bien pénétré, il est aisé d'être bon professeur : la précision de la connaissance donne la lumière de l'expression, et l'enthousiasme du savant la chaleur. Aussi, à sa voix, le sujet le plus aride de phonétique s'animait de cette vie surnaturelle que les faits les plus morts prennent, quand ils passent par une intelligence qui sait les suivre jusqu'à la source de vie d'où ils jaillissent : le sujet le plus compliqué de syntaxe historique prenait l'intérêt d'une enquête psychologique, poursuivie avec des procédés d'historien et de philologue. La Faculté ne fut pas long à reconnaître la valeur hors ligne de ce nouveau venu qui n'était pas seulement un maître dans sa science, mais à qui l'on pouvait faire appel, aux discussions de doctorat, quel que fût le sujet, linguistique, littérature générale, philosophie, orientalisme, et à qui rien ne semblait étranger dans le domaine de la science. Quelques années de stage s'étaient à peine passées que la Faculté demandait la transformation de la conférence en chaire magistrale : des difficultés budgétaires s'opposèrent quelques années au vœu de la Faculté qui, enfin, les surmonta (15 janvier 1883).

Le succès de son enseignement à la Sorbonne avait été tel que partout où il y avait à organiser l'enseignement historique de notre langue, c'est à lui qu'on faisait appel. L'école normale était jusqu'alors restée en dehors du mouvement

qui avait entraîné jusqu'à la Sorbonne : sur les instances de M. Fustel de Coulanges, Arsène dut se charger à l'école d'une conférence hebdomadaire (1882-1883). Il dut y renoncer bientôt devant le faix toujours croissant du travail. A la fin de 1881, M. Gréard lui avait fait confier une autre mission de ce genre, mais d'un caractère infiniment plus délicat. C'était le moment où M. Gréard, admirablement servi par l'éminente directrice qu'il avait choisie, Mme Jules Favre, organisait l'école normale supérieure des filles de Sèvres, une des plus belles créations de notre enseignement depuis 1870. Du succès de cette école, destinée à former des professeurs pour les collèges de jeunes filles, dépendait le sort de la loi qui avait créé *ex nihilo* l'enseignement secondaire des filles de France. Cette loi, considérée avec défiance et anxiété de bien des côtés, pouvait, suivant le succès de la première épreuve, soit ruiner pour longtemps la cause de l'instruction des femmes, soit la faire triompher définitivement. Arsène fut chargé d'organiser l'enseignement de la langue française.

Sans s'arrêter aux avis timides de quelques-uns qui pensaient que l'à peu près suffit aux femmes, il initia cet auditoire si neuf aux méthodes et aux résultats de la science, non en abaissant la science à un niveau inférieur, mais en élevant ses élèves jusqu'à elle. Le succès dépassa toute attente. Cet enseignement qui devait effrayer et dépayser un auditoire si peu préparé, — le latin n'étant pas dans le programme même facultatif, — prit bientôt pour les élèves un intérêt passionnant. On suivait les autres cours par devoir et comme une chose toute naturelle, celui-là par plaisir, enthousiasme et passion. Pour ces intelligences neuves, plus ouvertes aux goûts désintéressés que l'étudiant candidat de la Sorbonne, c'était une révélation continue ; elles sentaient un enivrement à ce voyage de découvertes à travers une langue qu'elles croyaient connaître et s'étonnaient de rapprendre ; à travers les formes familières qui, en remontant dans le passé, en revenaient avec une physionomie nouvelle ; à travers toute cette vie latente de la langue, qui, une fois reconnue, lui donne un accent nouveau et une inflexion où vibre la pensée des siècles passés. C'était l'esprit historique qui se révélait à elles pour la première fois et beaucoup

d'entre elles en ont gardé l'éblouissement. Aussi ce cours était-il le cours favori de mon frère : nulle part il ne se sentait mieux compris, ce qui est le but suprême et la suprême récompense du maître. Il les associait à son travail, leur demandait des tâches qu'il n'aurait jamais songé à demander à ses élèves de la Sorbonne ; « nous avions une telle admiration pour lui, — m'écrivait une de ses élèves — nous étions si fières de lui et de son œuvre que le plus petit travail de copiste et de manœuvre était envié comme un honneur. Nous n'étions à l'école que de petites élèves bien ignorantes, mais je suis bien sûre que nul n'a senti plus que nous le vide profond qu'il laissait. »

Au milieu d'occupations si absorbantes, — car sur un terrain encore si mal défriché, sur maintes questions le professeur n'a pas à enseigner la science, il a à la faire, — la composition du Dictionnaire avançait lentement. Mais les collaborateurs étaient à présent en possession de la méthode définitive : l'explication du mot tout entier, âme et corps, forme et sens, par l'histoire. Arsène s'y absorba de plus en plus : sévère pour lui-même, comme il était, incapable de s'arrêter tant qu'il n'était point arrivé à une solution qui le satisfît absolument, le travail s'allongeait à mesure qu'il avançait : tout espoir de l'achever rapidement s'était évanoui et l'heure de l'impression reculait dans un horizon lointain. Il n'avait pas encore absolument renoncé aux projets de sa jeunesse et vers cette époque, quelques érudits et amateurs juifs, le baron James de Rothschild en tête, ayant résolu de fonder une société pour l'étude de l'histoire et de la littérature juive, il donna à cette entreprise, qui réveillait les premiers rêves de sa carrière, le concours le plus actif et le plus efficace. C'est surtout sous son action que la société évita l'écueil où risque de se heurter toute société scientifique fondée par une secte religieuse, celui de subordonner l'esprit et l'objet scientifique aux préoccupations d'édification ou d'apologie confessionnelle. Grâce à lui, la Revue fut large ouverte à la science et ne fut ouverte qu'à elle et devint l'organe respecté d'une branche importante de l'histoire, qui n'avait point de centre d'études en France et n'en avait point d'aussi large ni d'aussi indépendant en Europe. Arsène tra-

vailla à décider le caractère de la société en lui recrutant dans toutes les confessions en France et à l'étranger des collaborateurs autorisés dont le nom seul était une promesse d'impartialité. Il y travailla aussi de sa plume. S'il avait dû renoncer définitivement à sa thèse de Bar Cocheba, il put du moins donner dans la Revue les matériaux épigraphiques qu'il avait amassés et que l'historien futur de Bar Cocheba pourra mettre en œuvre [1]. Il reprit aussi et compléta, à l'aide de documents nouveaux de source historique, cette tragédie de Troyes qui lui avait fourni jadis l'occasion d'un de ses plus beaux triomphes philologiques. Ce n'est que quand l'avenir de la Revue fut définitivement assuré, qu'il cessa un concours trop absorbant, et tous les instants que lui laissait son double enseignement furent dès lors pour le Dictionnaire. Ce n'est qu'à de rares occasions qu'il lui arrivait de se distraire quelques instants : par exemple pour écrire ces deux petits chefs-d'œuvre d'induction pénétrante sur deux points de l'histoire du pronom et de la préposition, l'un publié dans les *Mélanges Renier* en hommage à la mémoire du vénéré directeur de l'École des Hautes Etudes [2], l'autre en *per nozze* à l'occasion du mariage du plus cher et du plus dévoué de ses amis, son ancien maître Gaston Paris [3]. Par instant le découragement le prenait devant cette tâche interminable, qui prenait le repos de ses soirées après le dur labeur des jours, le condamnait à renoncer aux distractions les plus innocentes, et ce qui était plus encore, à renoncer à ces excursions dans tous les domaines de la science et de la pensée que l'élargissement même de sa science et de sa pensée rendait de jour en jour plus tentantes. Mais le découragement durait peu : il s'était pris d'une passion trop entière pour cette œuvre qui à présent devenait toute sa vie, et qu'il aimait à la fin comme le résumé de toute sa carrière scientifique, le résultat de quinze années de recherches dans des voies nouvelles, et aussi comme un monument élevé à la gloire de la langue française par le génie d'une science nouvelle, la psychologie historique. Les découvertes linguis-

[1] Réimprimés plus bas, I, 67-90.
[2] *Le démonstratif* ILLE *et le relatif* QUI *en roman*, 1887 (voir plus bas, II, 167-176).
[3] *Les prépositions françaises* EN, ENZ, DEDANS, DANS, 1885 (voir plus bas, II, 177-187).

tiques qu'il accumulait au cours de ce travail, qui le promenait à travers toute la langue, auraient fourni la matière de bien des mémoires : elles resteront du moins enregistrées en quelques mots, dans les articles étymologiques en tête des articles. Il les ramassait d'ailleurs dans un long tableau, présentant l'histoire de la formation de la langue, et donnant pour chaque loi la liste complète des mots qu'elle régit, de façon que l'on tienne là toute la langue et toute son histoire. Ce tableau devait servir d'introduction au Dictionnaire, qui, à chaque mot et pour chaque fait de l'histoire du mot, renvoie aux paragraphes correspondants de l'introduction, laquelle en est ainsi à la fois la justification et le résumé concentré. Arsène a pu dresser le plan complet de ce tableau et en rédiger près des deux tiers : la main fidèle d'un de ses élèves, devenu un maître, Antoine Thomas, l'achèvera et en remplira les cadres.

Dans l'ordre psychologique, la récolte n'était pas moins riche et était plus neuve encore. Dès ses premières études philologiques, il avait été vivement frappé des révolutions du sens et préoccupé des lois qui font passer un groupe de syllabes à travers des séries souvent si divergentes d'idées, et reflètent sur la facette d'un mot toute l'histoire d'une âme. Dès 1872, dans son traité de la Formation des mots composés, il avait dégagé deux de ces tendances les plus fécondes, le développement des sens par rayonnement et le développement par enchaînement : dans un article publié en 1876 dans la Revue philosophique, il avait donné la formule mathématique du développement par enchaînement[1]. Son livre sur la formation des mots nouveaux était en grande partie une philosophie du néologisme. Ses réflexions, mûries par dix ans d'études et nourries de toute l'histoire de la langue, vinrent se condenser dans cinq leçons qu'il fit à la Sorbonne, à la fin du second semestre de l'année 1885, et qui firent la matière du petit livre intitulé *La vie des mots étudiés dans leur signification* (1886)[2]. Il est inutile d'ana-

[1] *Sur quelques bizarres transformations de sens dans certains mots* (reproduit plus bas, II, 88-91).

[2] Le livre parut d'abord en traduction anglaise (*The Life of Words*, 1886, Kegan Paul and Trench).

Mlle Souvestre, de Londres, avait demandé à mon frère de faire une série de

lyser ce livre devenu classique parmi tous ceux qui s'occupent de la philosophie du langage. Nulle part le problème n'avait été posé dans son ensemble et dans ses parties avec plus de précision ni serré de plus près; des questions qui n'avaient été jusqu'alors que traitées à grands traits ou par à peu près étaient résolues, des lois vaguement entrevues avaient été reconnues et formulées. Un corps de doctrine était constitué.

Pendant longtemps mon frère supporta avec aisance ce triple labeur de la Sorbonne, de Sèvres et du Dictionnaire, dont chacun, à la façon dont il entendait toute chose, aurait suffi à remplir la vie d'un homme. Il suppléait à cette prodigieuse dépense de force par une puissance de travail rare, mais aussi par une force de volonté, ou plutôt d'enthousiasme et d'amour, qui l'empêchait de sentir la fatigue qui montait. Il se dépensait dans son cours où sa parole vibrante et chaleureuse animait la sécheresse du sujet de toute la vie qu'il laissait s'échapper de lui-même. Il se dépensait en dehors du cours dans toutes sortes de tâches qu'il considérait comme attachées à sa mission, cherchant partout à recruter aux études bien-aimées et si négligées les ouvriers de bonne volonté. Que de jeunes professeurs de province dont il dirigeait les travaux à distance dans un commerce de correspondance pris sur les heures de repos; que de thèses de doctorat, soumises à son examen, dont il a refait le plan, fourni la matière! Parfois je l'ai surpris, avec une admiration douloureuse, se livrant presque en cachette au travail le plus pénible qui soit, celui de remettre en français de longs articles écrits en français exotique par des savants étrangers pour une Revue scientifique à laquelle il les avait présentés et dont il voulait les rendre dignes. La seule relâche de ses travaux était dans ces soirées de samedi, qui réunissaient des amis choisis dans tous les mondes de la science, des lettres et des arts dans le petit pavillon de la place de Vaugirard, où ont passé tant de figures amies. C'était un centre naturel pour les savants de l'étranger, sûrs d'y trouver une main ouverte,

conférences sur la langue française devant un public de dames : il choisit le sujet qu'il venait de traiter à la Sorbonne. Le texte français est en réalité une seconde édition revue et augmentée.

mais où l'on ne rencontrait pas seulement des savants, où l'on pouvait causer art avec Waltner ou Glaize, critique avec France, entendre Pachmann jouer Chopin, et Mistral, rencontrant les Dieulafoy, entonner avec eux la chanson du *Bastiment*. Une excursion de plaisir était un événement. Un voyage qu'il fit au printemps de 1883 mit de la joie dans son existence pour des mois. Il avait été invité à assister, comme vice-président, aux fêtes organisées à Montpellier par la société des Langues romanes et la *félibrée* du Languedoc. Il s'y rendit avec sa femme et sa belle-sœur ; ce fut un enivrement dans cette vie si sevrée de distractions. La beauté du Midi alors en sa fleur, l'exubérance et l'enthousiasme de ses amis de la langue d'oc, le spectacle d'une poésie nouvelle qui s'adresse au peuple dans sa langue et réalisait presque son rêve d'une littérature réellement populaire, tous ces objets nouveaux enchantaient une âme vibrant par toutes ses fibres à la nature, à la poésie et à la science.

Une partie des vacances de 1885 s'était passée dans l'Allemagne du Sud : il était allé rejoindre à Heidelberg son beau-frère dont il dirigeait l'éducation, dont il voulait faire et dont il a fait un chimiste éminent, et qu'il avait envoyé passer une année dans le laboratoire de Bunsen. Il se rendit de là en Angleterre. Rappelé pour quelques jours par un examen de l'école de Sèvres, en débarquant à Boulogne, il sentit une secousse au cœur, et la vie s'arrêta un instant. C'était la première révélation d'un mal que nous ne soupçonnions pas et qui était là depuis vingt ans.

Depuis ce jour, une ombre plana. Les soins d'une tendresse ardente enrayèrent un instant le mal. Après quelques semaines de repos en 1886, il put reprendre ses cours et se remettre au travail. En 1887, il rédigeait avec M. Hatzfeld la préface du Dictionnaire ; le manuscrit était achevé, les deux collaborateurs abordaient le redoutable et écrasant travail de la révision et de l'impression. « Dans cinq ans, me disait Arsène, je pourrai revenir à Raschi. » Sa tête était pleine de projets : il sentait vingt problèmes de philologie, de littérature, de philosophie linguistique, sans cesse remués, s'éclairer dans sa pensée et marcher vers la solution. Il rédigeait le cours de grammaire historique qu'il professait à Sèvres, et par

lequel il voulait faire pénétrer le dernier mot de la science jusque dans l'enseignement secondaire. Passionné par reconnaissance et par patriotisme pour l'enseignement populaire, dont il était sorti, il ouvrait dans la *Revue pédagogique* une série d'articles destinés à éclairer les instituteurs sur les principales difficultés de la grammaire et où la science la plus précise, mais la plus claire, portait sa lumière et son esprit de droite raison dans un domaine abandonné à une convention pédantesque. La question de la réforme de l'orthographe, posée avec éclat par un groupe actif et convaincu, commençait à agiter l'opinion. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à donner à la réforme un caractère pratique, d'une part en la dégageant de l'idéalisme impraticable des phonétistes, de l'autre en montrant, avec une vigueur puisée dans le sentiment profond de l'esprit populaire, la nécessité inéluctable d'une réforme, si l'on ne veut pas que le progrès de l'instruction aboutisse par l'étude de la langue écrite à la déformation de la langue vivante, et que l'école tue le français au profit d'un idiome barbare, fait de pédantisme et d'ignorance. Le programme des réformes possibles et désirables qu'il dressa[1] est celui auquel on s'arrêtera, si l'on veut aboutir. Ce programme respecte la physionomie accoutumée de la langue et s'attaque avant tout aux étrangetés qui troublent à la fois et l'orthographe et la grammaire, de sorte que la réforme fait double coup en soulageant l'une et éclairant l'autre, double profit pour la mémoire surchargée par l'une et l'intelligence déformée par l'autre.

A la fin de 1887, un nouvel avertissement vint le forcer au repos pour quelque temps. Optimiste par bonté de cœur, il aimait trop pour craindre, et ne s'inquiétait pas de peur d'inquiéter. Si, par instants, il se sentait atteint profondément, le besoin de rester avec ceux qu'il aimait et à qui il se savait si nécessaire, le sentiment de tout le bien qu'il pouvait faire encore, du grand œuvre à terminer et après cela, tant de travaux déjà conçus et qui n'attendaient que la fin de celui-là pour éclore, tant de services encore à rendre à la science et à cette cause chérie du progrès français, tout cela, joint à un

[1] Voir plus bas, II, 321, note.

fond naturel de gaîté et de contentement, l'empêchait d'écouter le mal.

Les vacances de 1888 furent assombries par la maladie, et attristées par la mort tragique de Bergaigne dont la carrière et la sienne s'étaient suivies de près depuis vingt ans. Peu à peu pourtant le repos, au bord de la mer, sous les ombrages de Bornemouth, au milieu de la famille de sa femme, lui rendit une santé nouvelle et il rentra dans la fournaise du travail, plus fort, semblait-il, qu'il n'avait été de longtemps et plein d'ardeur et d'espoir. Il venait d'éprouver une grande joie, la dernière de son existence, par le mariage heureux de ce frère qu'il aimait tant et dont la vie, jusque dans les dernières années, n'avait jamais été séparée de la sienne.

Le mardi, 7 novembre, il faisait passer des examens à la Sorbonne. Il faisait un froid humide et pénétrant : on n'avait pas allumé de feu dans la salle : il prit froid. Rentré à la maison, il se sentit malade, garda la chambre un jour, insista pour aller le jeudi faire ses cours à Sèvres. Le mal, indécis dans sa marche, se déclara le lundi avec violence, sous forme de congestion pulmonaire. Ce qui l'affligeait le plus dans sa maladie, c'est qu'il avait organisé pour le samedi prochain une réunion d'amis, pour fêter le mariage de son frère et souhaiter la bienvenue à sa nouvelle belle-sœur, et le médecin disait qu'il fallait remettre à un mois, pour le moins, cette fête préparée avec amour. Le mardi, la fièvre monta, exaltant le cœur et l'intelligence : sa douceur prenait un accent plus pénétrant, comme si ce cœur aimant, avant de se glacer, se fondait de tendresse. Tous les rêves scientifiques de sa vie passaient dans sa pensée. Il se désolait de ne pouvoir aller à l'inauguration de l'Institut Pasteur : il était fier que la France, seule et sans secours de l'étranger, eût donné cette grande chose à l'humanité ; puis, les objets plus familiers de sa pensée reprenaient le dessus ; il poursuivait « le problème phonétique », et la fatigue venant, un mot navrant passait sur ses lèvres : « la folie du dictionnaire ». La nuit de mercredi, il ne me reconnut plus. Sa belle-sœur était venue quelques heures assister à son chevet sa pauvre et noble femme, épuisée de fatigue et de douleur : comme elle ramenait sur ses mains la couverture qu'il rejetait sans cesse dans le feu de la

fièvre, il la rejetait de nouveau, et impatient pour la première fois, s'écriait : « Il ne faut pas ! il ne faut pas ! » puis ses yeux se fixant, il reconnut un instant sa garde-malade, il lui sourit et dit doucement : « Il ne faut pas que Mary se fatigue. » Quelques heures plus tard, ce pauvre cœur commença à battre plus faiblement, et le jeudi 16 novembre, à une heure du matin, s'éteignait sans souffrance.

Mon frère mourait au moment où il était en pleine possession de sa force scientifique. Mais si riche que fût la récolte que lui promettait l'avenir, il n'est point de ceux qui ont besoin qu'on les juge par ce qu'ils auraient pu faire, et ce qu'il a fait suffit à la gloire d'une carrière. Sa trace personnelle restera dans la science par les problèmes qu'il a résolus, par les voies nouvelles qu'il a ouvertes, par les idées qu'il a jetées dans la circulation.

Cette triple originalité se retrouve, non pas seulement dans les ouvrages qu'il a publiés en volume et qui par leur forme s'imposent plus directement à l'attention, mais dans les nombreux essais ou mémoires qu'il a publiés sur les objets scientifiques les plus divers. Ces essais, où sont exposés quelques-unes de ses plus belles découvertes, sont dispersés dans des recueils dont quelques-uns sont inaccessibles, ou publiés en brochures qui sont épuisées ou qui n'ont pas été mises dans le commerce ; leur réunion est un service rendu à la science et un monument à la mémoire scientifique de mon frère.

Je n'ai point cru devoir réimprimer tous ses articles de revue : je sais qu'il ne l'aurait point voulu. J'ai donné seulement ceux qui apportent des faits nouveaux ou des idées nouvelles et font œuvre originale[1]. A côté des mémoires en règle,

[1] Nous avons reproduit le *Rapport sur le concours relatif aux noms patois des plantes* (II, 258-264) parce que l'original est inaccessible aux Romanistes et qu'il peut rappeler l'attention sur un ordre d'études négligé.

on trouvera de simples comptes-rendus : mais tel de ces comptes-rendus, sous ce titre modeste, déborde de faits et d'idées originaux. Nous les avons divisés en trois séries : *Études juives*, *Études judéo-françaises*, *Études françaises*, division qui, en même temps qu'elle donne bien l'idée de la nature et de l'étendue des recherches de mon frère, reproduit aussi l'histoire de ses études et la marche de son développement scientifique.

Je remercierai, en terminant, M. Israël Lévi, qui a bien voulu m'aider dans la correction des épreuves du premier volume ; MM. Lacour-Gayet et Reinach, qui ont revu l'article d'épigraphie ; enfin et surtout M. Charles Waltner, à qui nous devons le beau portrait mis en tête de ce livre et qui a mis dans son œuvre le cœur de l'ami et le génie de l'artiste[1].

[1] Voici les articles les plus importants publiés sur mon frère :
The Athenæum, 24 novembre 1888.
The Academy, 1er décembre 1888.
La Revue critique (Paul Meyer). 3 décembre 1888.
La République française (Théodore Reinach), 18 novembre 1888.
De Nederlandsche spectator (A. G. Van Hamel), 1889, n° 7.
Revue internationale de l'Enseignement du 15 mai 1889 (ARSÈNE DARMESTETER, Leçon d'ouverture du 29 avril 1889, par M. Petit de Julleville).

DISCOURS

PRONONCÉS AUX

FUNÉRAILLES D'ARSÈNE DARMESTETER

LE DIMANCHE 18 NOVEMBRE

AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

I

DISCOURS DE M. ZADOC KAHN

GRAND RABBIN DE PARIS

Messieurs,

Je l'ai éprouvé déjà bien des fois, mais jamais plus vivement qu'à cette heure : il est des devoirs qu'il est aussi douloureux de remplir qu'il est impossible de s'y dérober. Si j'en croyais mon cœur qui est profondément bouleversé par la mort prématurée et inattendue de notre cher ami Arsène Darmesteter, je me bornerais à pleurer en silence avec ceux qui le pleurent, et à écouter avec respect la voix autorisée de juges plus compétents que moi pour retracer sa carrière et apprécier ses mérites. Mais, pasteur de la Communauté israélite de Paris, dont Darmesteter fut un des enfants les plus dignes et les plus aimés, et, j'ose le dire, une des gloires les plus pures, je ne puis me soustraire à l'obligation de rendre à sa mémoire un pieux hommage. Attaché à Darmesteter par les liens d'une amitié qui remonte à bien des années en ar-

rière, je lui dois, au moment de la séparation suprême, un mot d'adieu et de regret, comme je dois à sa famille éplorée un mot de sympathie et d'affectueuse condoléance.

Messieurs, il y a un peu plus d'un quart de siècle, je fus appelé à la direction de notre école supérieure connue sous le nom de Talmud-Thora, où les jeunes gens israélites cultivent à la fois les sciences hébraïques et les lettres classiques. Au nombre des élèves les plus avancés, j'y trouvai Arsène Darmesteter. Son histoire m'était connue : fils de parents pauvres et modestes, de braves et honnêtes ouvriers, il avait, avec son frère James, passé les années de son enfance sur les bancs d'une humble école primaire. Là, les deux jeunes frères avaient, de bonne heure, attiré l'attention par une rare ardeur au travail et de brillants dons naturels. Des hommes habiles à discerner les promesses de talent dans les succès enfantins, à pressentir les fruits de l'été dans les fleurs printanières, furent émerveillés de l'intelligence et de la passion pour l'étude manifestées par les petits écoliers, et ils eurent l'heureuse inspiration de leur ouvrir l'accès d'établissements d'instruction plus dignes de leurs belles facultés. C'est ainsi qu'Arsène Darmesteter était devenu élève du Talmud-Thora. Il n'avait pas tardé à y justifier les espérances qu'il avait données.

Je compris dès le premier jour que si j'avais quelque chose à lui enseigner, j'avais aussi à apprendre de lui. Nous travaillâmes ensemble, non comme maître et élève, mais comme deux camarades désireux de s'instruire réciproquement. De cette époque date l'amitié qui ne s'est jamais refroidie entre nous. Cette amitié devint plus cordiale encore et plus intime, lorsque plus tard il associa à ses destinées la jeune femme qui fut pour lui une compagne si dévouée et dont j'avais eu l'honneur de diriger, pendant quelque temps, l'éducation religieuse.

Darmesteter quitta le Talmud-Thora pour le Séminaire israélite, qui s'honorera toujours de l'avoir compté au nombre de ses élèves. Il y entra avec le grade de licencié ès lettres, conquis par un travail opiniâtre, et il avait à peine dix-huit ans ! Cependant, il ne devait pas conduire jusqu'au bout ses études théologiques : d'autres destinées l'attendaient. Il avait été frappé, au cours de ses études, du grand nombre de mots français dont les exégètes juifs du moyen âge et surtout le

plus éminent d'entre eux, l'illustre Raschi, honneur de l'école juive française, avaient émaillé leurs vastes commentaires de la Bible et du Talmud pour éclaircir les obscurités des textes sacrés. Ces gloses ne sauraient être bien comprises aujourd'hui qu'avec le secours d'une connaissance approfondie de la langue de l'ancienne France. D'un autre côté quelles vives clartés l'examen de ces gloses elles-mêmes ne peut-il pas répandre sur l'histoire du vieux français, sur sa phonétique et son orthographe, grâce au système de transcription adopté par nos exégètes ! Ce fut pour lui un trait de lumière. Dès lors il avait trouvé sa vraie voie : il s'adonna avec passion à l'étude des langues romanes. Conseillé, dirigé, formé par d'illustres maîtres, il finit par devenir leur émule aimé et apprécié, et prit rang à côté d'eux dans la science qui, mieux que toute autre, mérite le nom de science nationale.

Muni enfin d'un puissant instrument de travail, en possession de toutes les ressources d'une érudition sûre et étendue, il se mit à l'œuvre. Après avoir épuisé les richesses de notre Bibliothèque nationale, il visita les grandes bibliothèques de l'Europe, dépouilla un nombre considérable de vieux manuscrits, et recueillit ainsi les éléments les plus complets et les plus précieux pour le grand travail qu'il méditait sur « les mots français dans Raschi et les autres exégètes du moyen âge ». C'était une belle et ample moisson qu'il rapportait ainsi de ses excursions scientifiques. Pourquoi faut-il, hélas ! que, détourné par d'autres travaux et les devoirs multiples de l'enseignement, il ait laissé à l'état de projet ce travail qui intéresse à la fois la France et le judaïsme ? Mais nous savons, et c'est là une consolation pour nous, que les matériaux en sont prêts ; nous savons que des mains pieuses et affectueuses prendront soin d'élever à sa mémoire le monument qu'il nous avait promis et que, faute de temps, il n'a pu nous donner.

Je me ferais scrupule, messieurs, de parler de la place distinguée qu'il a occupée dans la science, de la réputation européenne qu'il s'est acquise par les belles productions sorties de sa féconde plume, des services qu'il a rendus par son enseignement. C'est une tâche qu'il faut laisser à ses maîtres et à ses collègues. Ce que j'ai le droit de dire, c'est que Darmesteter n'a jamais oublié ses commencements et ce

qu'il devait à ses études hébraïques pour le choix et le développement de sa carrière de savant et de professeur.

Aussi éprouva-t-il une grande joie le jour où il rentra comme maître dans le séminaire où il avait vécu comme élève. Pendant plusieurs années, il lui fut donné d'initier nos jeunes futurs rabbins à l'histoire de la littérature française, à ses beautés, à ses grandeurs, et ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre conserveront toujours le souvenir et le fruit de ses savantes leçons.

Lorsqu'il y a une dizaine d'années nous avons fondé à Paris la Société des Études juives, il fut un des premiers à applaudir à la création nouvelle. Il eut une part prépondérante dans l'élaboration de nos statuts et fut le promoteur de la *Revue des Études juives* qui tient dignement sa place dans l'ensemble des revues savantes de notre pays. Vice-président de notre société, président de notre comité de publication, il n'a pas peu contribué à imprimer à notre recueil ce caractère nettement scientifique que nous aurons à cœur de lui conserver. Lui-même nous a fourni des travaux importants qui ont été justement remarqués et qui font regretter amèrement tout ce que nous pouvions encore attendre de lui. Aussi sommes-nous reconnaissants à la famille de notre pauvre et cher Darmesteter d'avoir bien voulu associer officiellement notre société à ces douloureuses obsèques.

Voilà pour le savant. Ceux qui le connaissaient personnellement savent ce qu'il valait comme homme et comme ami. Les rapports avec lui étaient charmants. Il unissait tant de bonté, de douceur, de bienveillance, de simplicité et de modestie à tant de science ! Avec une bonne grâce et une complaisance infinies, il mettait les trésors de son érudition à la disposition de tous les travailleurs. Il ne désirait rien tant que de rendre service. Que de jeunes gens dont il a encouragé les efforts et facilité les débuts ! Former les disciples était pour lui le plus grand des bonheurs : il savait leur inspirer le feu sacré et leur communiquer l'enthousiasme pour la science élevée, désintéressée, qui l'animait lui-même.

C'était un cœur excellent, un cœur d'or. De quel respect profond, de quels soins délicats il entourait ses vieux parents tant qu'il eut la satisfaction de les voir à ses côtés ! Ces dignes

vieillards étaient fiers des succès de leurs enfants, plus fiers encore de leur tendresse si pleine d'attentions et de pieux égards. Quand ils eurent disparu, Darmesteter voua à leur mémoire un culte d'amour et de vénération. Jamais il n'a laissé passer le jour anniversaire de leur mort sans venir, avec son frère, réciter à leur intention les prières consacrées et accomplir un acte de charité destiné à honorer leur nom. Rien de plus touchant non plus que l'affection si tendre qui l'unissait à son frère, à ce compagnon inséparable de toute sa vie. Autant il était modeste et discret pour lui-même, autant il se complaisait à entretenir ses amis des travaux, des succès de son cher James. Si un sentiment d'orgueil eût pu trouver place dans son cœur si simple et si droit, c'est dans l'amitié fraternelle que ce sentiment aurait pris naissance. Ah ! comme j'aimerais aussi à parler de ce charmant ménage que la mort vient de dévaster, et qui fut un modèle d'union, d'harmonie et de douce entente ! Dieu avait donné à notre ami la femme de son cœur, digne de le comprendre, de l'aimer et d'embellir son foyer ; mais je m'arrête : il est des douleurs sacrées qu'il faut respecter, et la blessure est trop récente pour qu'il soit permis d'y porter une main indiscrète.

Hélas ! nous rêvions pour Darmesteter un long avenir, une série indéfinie de beaux travaux, se succédant les uns aux autres et faisant croître sans cesse sa réputation ; nous rêvions pour lui les distinctions qui ne lui auraient pas manqué et qui sont la juste récompense d'une vie de travail, d'honneur et de science. La providence en a décidé autrement : ce travailleur acharné a succombé à la tâche. Inclinons-nous humblement devant la volonté divine, en nous disant que Darmesteter, dans sa trop courte existence, a assez fait pour marquer en traits ineffaçables son passage dans la science, pour servir les plus hauts intérêts de son pays et laisser derrière lui un nom durable et honoré.

Adieu, cher Darmesteter ! Au nom de notre communauté, au nom de l'amitié qui nous unissait, je devais m'associer publiquement au deuil de votre famille. Votre souvenir vivra au milieu de nous, et vous aurez à jamais une place éminente dans nos cœurs et dans nos prières. Adieu ! Que votre âme repose en paix ! Amen.

II

DISCOURS DE M. HIMLY

MEMBRE DE L'INSTITUT
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Messieurs,

La Faculté des Lettres est encore sous le coup de l'émotion profonde qu'a causée à chacun de nous la fin tragique d'Abel Bergaigne ; et voilà que la mort tout aussi imprévue et tout aussi cruelle d'Arsène Darmesteter renouvelle notre deuil et redouble notre douleur. Singulière ressemblance de ces deux carrières brisées avant l'heure, et cependant glorieuses ! L'un et l'autre nous sont venus, à quelques mois de distance, de l'École des Hautes-Études, où avait commencé leur jeune renommée ; tous deux ont immédiatement jeté sur les enseignements nouveaux qui leur étaient confiés un tel lustre que les pouvoirs publics n'ont pu refuser à nos instances la création, en leur faveur, de chaires magistrales en Sorbonne ; pour l'un et pour l'autre s'annonçait un long et brillant avenir, subitement anéanti contre toute attente : à quelques mois de distance aussi, ils ont été enlevés à la science qu'ils honoraient et à la Faculté qui plaçait en eux ses plus belles espérances.

Arsène Darmesteter était né le 5 janvier 1846, à Château-Salins (*Meurthe*), de parents sans fortune, qui firent tous les sacrifices pour assurer à leurs enfants une instruction supérieure. Elevé à Paris, dans une école spéciale du consistoire israélite où l'on menait de front les études hébraïques et les

études classiques, il sut suppléer par son travail personnel à ce que l'enseignement classique y avait d'insuffisant, et fut bachelier à seize ans, licencié à dix-huit, tout en devenant un hébraïsant consommé. Il se destinait en effet aux études de la théologie juive ; mais ces études mêmes le tournèrent vers la philologie romane. Frappé du grand nombre de gloses en français insérées par les commentateurs juifs du haut moyen âge dans leurs commentaires hébreux sur la Bible, il conçut le projet de restituer d'après ces gloses françaises, dissimulées sous des caractères hébreux, le *Dictionnaire de la langue française au* XIe *siècle,* et dépouilla dans ce but, à Paris, à Londres, à Oxford, à Parme, à Turin, plus de trois cents manuscrits. Malheureusement, distrait par d'autres travaux, il n'a mis en œuvre que bien peu des précieux matériaux ainsi accumulés par ses soins, et trop probablement nul autre que lui ne saura en tirer parti.

L'étude du vieux français était peu à peu devenue sa préoccupation principale, sinon unique : il s'y perfectionna à l'École nouvellement créée des Hautes-Études, comme élève d'abord (1869), comme répétiteur pour les langues romanes ensuite (1872) ; c'est sa thèse d'élève diplômé, un *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* (1873), qui pour la première fois attira sur lui l'attention de tous les philologues, en revendiquant hautement pour le français la faculté de créer des mots composés, que la routine attribuait aux seules langues germaniques. Plus appréciées encore du monde savant furent les deux thèses, *De Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo* et *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française,* qui lui valurent, le 13 juin 1877, avec la mention de l'unanimité, le grade de Docteur ; elles sont, en effet, aussi remarquables par la hardiesse des sujets et de la méthode, que par la profondeur, la pénétration, la largeur d'aperçus, le sentiment délicat et profond des forces vives qui créent et renouvellent la langue.

Trois jours après la soutenance, Darmesteter était chargé d'inaugurer à la Faculté, avec le titre de maître de conférences, l'enseignement de la *langue et de la littérature françaises du moyen âge.* Il ne quitta cependant l'École des

Hautes-Études que six ans plus tard, lorsqu'un décret en date du 15 janvier 1883 l'eut appelé à la chaire nouvellement créée de *Littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française*, et juste récompense d'un talent hors ligne et d'un succès peu ordinaire, eut fait de lui, à trente-six ans, un titulaire en Sorbonne. Entre temps (en 1881) lui avait été confié en outre un troisième enseignement, celui de la grammaire française à l'École normale supérieure des jeunes filles qu'on venait de fonder à Sèvres. Grâce à son tact autant qu'à sa science, il réussit admirablement dans cette délicate mission. Le *Cours de grammaire française,* qui est le résumé, fixé, amélioré, complété d'année en année, de cet enseignement entièrement neuf et original, rendra certainement, s'il est publié, les plus grands services, même à d'autres qu'à la jeunesse féminine de nos écoles.

Ces charges si lourdes de l'enseignement, auxquelles il se préparait avec une conscience extrême, n'occupaient cependant qu'une partie de son activité. Depuis 1871, il avait entrepris, de concert avec M. Hatzfeld, qui fut aussi son collaborateur pour un excellent *Tableau de la littérature et de la langue française au* XVIe *siècle* (1878), un *Dictionnaire général de la langue française,* dont la double originalité devait être de présenter les significations des mots, non pas selon leur importance usuelle, mais dans l'ordre historique du développement de leurs différentes acceptions, et d'autre part, d'expliquer dans une volumineuse introduction, œuvre de Darmesteter seul, l'histoire complète de la langue et de la formation du vocabulaire, en renvoyant perpétuellement pour les exemples au corps du dictionnaire. L'énorme travail est fort avancé ; la préface est tirée ; le vocabulaire n'attend, pour être achevé, qu'une révision des premières lettres de l'alphabet, dont Darmesteter disait avec sa modestie habituelle : « Quand j'ai commencé à travailler au dictionnaire, j'étais un enfant. » Si l'introduction n'est pas rédigée, tous les documents qui doivent la composer sont réunis et classés : il y a donc lieu d'espérer que, plus heureuse que l'œuvre qui avait tenté son ambition juvénile, celle qu'il avait destinée à illustrer son âge mûr pourra voir le jour, malgré la catastrophe qui l'a enlevé en laissant dorénavant

reposer sur M. Hatzfeld tout le poids de la commune entreprise.

Au cours de ses recherches pour le dictionnaire, qui faisaient passer sous ses yeux tout le matériel de la langue et lui assuraient la joie sans cesse renaissante de découvertes de tout genre, il insérait dans diverses revues une foule d'études originales sur toutes les branches de la philologie française; condensait toute une philosophie du langage dans un petit livre plein de faits et d'idées, qu'il a intitulé *La Vie des Mots étudiée dans leurs significations* (1887); et, dans des articles tout récents, proposait une simplification très hardie de l'orthographe française. Chacun de ces travaux révèle les qualités maîtresses du talent de Darmesteter, richesse des connaissances et rigueur de la méthode, pénétration et mesure, bon sens et distinction ; mais on y est sans cesse aussi frappé de l'audace singulière de certaines conclusions, tirées des investigations à la fois les plus étendues et les plus minutieuses.

Tant de peines, tant d'efforts, l'œuvre colossale du dictionnaire, les fatigues d'un double enseignement où il mettait tout son cœur, épuisaient peu à peu la constitution médiocrement robuste de notre ami. L'excès de travail devait finir par lui être fatal. Il le savait, mais refusait de s'arrêter. En vain, ceux qui l'entouraient de leur amour, sa femme, à laquelle il a dû onze ans de bonheur, son frère, le confident fidèle de toutes ses aspirations, essayaient de modérer son ardeur. Il leur répondait que « dans le moment où nous sommes, où il y a tant à fonder et à organiser, ceux qui se sentent doués pour cette tâche doivent tout donner de leur vie et de leur âme... » et il l'a fait comme il l'avait dit ! Honneur à cette noble passion de l'étude, inspirée par un dévouement absolu à la science et à la jeunesse !

III

DISCOURS DE M. GASTON PARIS

MEMBRE DE L'INSTITUT
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

Messieurs,

Arsène Darmesteter a trop longtemps appartenu à l'École des Hautes Études, il en a trop bien représenté l'esprit, il l'a trop aimée, il lui a fait trop d'honneur, pour qu'elle puisse le laisser partir, si tôt et si soudainement, sans lui adresser un suprême adieu. Si je m'acquitte avec douleur de ce pieux devoir, que je ne pensais guère avoir à remplir envers lui, je puis du moins me dire que l'amitié et l'attention avec lesquelles j'ai suivi Darmesteter pendant toute sa carrière me désignaient pour parler de lui. J'ai vu, il y a vingt ans, notre cher ami venir s'asseoir à la table des élèves dans les premières conférences ouvertes dans nos petites salles, conférences si vivantes, si joyeusement menées et suivies, et où dès son entrée il prenait la première place ; j'ai eu le plaisir, quatre ans après, de l'installer moi-même à la table du maître, d'où, pendant douze ans, avec le charme sympathique de sa parole et l'autorité de son savoir, il a entretenu, dirigé, fécondé la vocation d'élites successives ; j'ai partagé avec lui, avec nous tous, il y a quatre ans, le regret de le voir quitter ce laboratoire où il avait tant travaillé pour lui d'abord, puis pour les autres, et où l'on ne passe guère sans y attacher pour toujours beaucoup de sa pensée et un peu de son cœur. Dans les premiers temps de son enseignement, sur sa demande et

pour rassurer sa défiance de lui-même, j'assistai souvent à ses conférences : je n'en entendis pas une sans y recueillir des faits nouveaux, des suggestions précieuses, des vues ou des coordinations importantes. Que de fois, au sortir d'une de ces leçons familières pour lesquelles il puisait à pleines mains dans le trésor de ses connaissances et de ses idées, nous avons arpenté longuement la cour de la Sorbonne ou les trottoirs des rues voisines, discutant quelques-uns de ces aperçus à la fois larges et ingénieux, hardis et circonspects, qu'il émettait avec réserve devant son auditoire et qu'il se plaisait alors à développer librement ! Heures inoubliables et chères entre toutes, que donne seul le commerce de l'intelligence uni aux épanchements de l'amitié, et qui mêlent à la plus noble des jouissances, la poursuite de la vérité entrevue et devinée, la douceur de l'aimer ensemble et de s'aimer en elle ! Dans ces controverses amicales, comme dans l'appréciation des livres qu'il eut souvent à juger, Arsène Darmesteter portait autant d'aménité que d'ardeur, et sa sincérité n'était dépassée que par sa modestie. Toujours émerveillé des découvertes des autres, toujours hésitant sur les siennes, bien souvent, pour mettre en lumière ce qu'il avait trouvé de nouveau dans une idée où dans un ouvrage, il ajoutait du sien plus que n'avait mis l'auteur, et sa généreuse incubation développait et faisait éclore un germe à peine doué de vie.

Ce n'est pas à l'École que je l'ai vu pour la première fois. En 1867, je faisais à la salle Gerson un de ces cours libres qu'avait inaugurés M. Duruy, comme il fonda l'année d'après notre École. Je vis un jour venir à moi un de mes plus jeunes auditeurs : il me raconta qu'il suivait ces leçons avec un dessein tout particulier, et pour l'accomplissement d'une tâche, à ce qu'il croyait, passagère. Il avait étudié la théologie rabbinique, et il se proposait de pénétrer autant que possible, avec une science à la fois profondément sympathique et hautement indépendante, les mystères, à peine explorés, du Talmud et de ses appendices. Il avait même écrit un exposé sommaire du sujet, destiné au grand public dont il me donna connaissance, et qui me fit voir tout de suite la force et la clarté de cet esprit encore aux débuts de son activité : il ramenait à une logique secrète et rigoureuse les

épanouissements les plus étranges d'une fantaisie qui au premier abord déroute tous les calculs et déconcerte tous les raisonnements. La théologie critique est la meilleure des gymnastiques intellectuelles, la préparation la plus féconde au travail purement scientifique. Par la nature même des problèmes qu'elle agite, par l'effort qu'il faut faire pour y être à la fois libre et respectueux, par le tremblement pieux qui retient la main de l'opérateur au moment d'attaquer les fibres les plus sensibles et les plus sacrées de l'âme humaine, par le contrôle sévère auquel on se sent soumis en touchant à des questions toujours brûlantes, par la portée considérable que prennent les recherches les plus minutieuses et par l'importance que tous attachent aux moindres détails, elle enseigne à l'esprit la hardiesse et la réserve, la précision et en même temps ce juste degré d'indécision où il faut souvent savoir s'arrêter ; elle apprend à donner de l'attention aux plus petits faits et à les rattacher toujours à une vue générale. Darmesteter fut un exemple de plus de l'heureuse influence que ces études peuvent exercer sur une pensée bien organisée pour la science. Par une singulière rencontre, ce fut la théologie même qui le mit, sans qu'il s'en doutât, sur sa vraie voie. Dans le célèbre commentaire que Raschi de Troyes, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, écrivit sur la Bible et le Talmud, se trouvent en grand nombre des gloses françaises, altérées de la façon la plus étrange dans les éditions et déjà dans les manuscrits. Darmesteter voulut les comprendre, puis essaya de les restituer, et, s'apercevant qu'il lui fallait pour y réussir une connaissance plus intime de l'ancien français, il vint à la rue Gerson, puis à l'École des Hautes Études, pour se préparer à cette tâche. Mais insensiblement ce qui n'avait été pour lui qu'un moyen devint un but, le but de toute sa vie. Il s'attacha avec un intérêt toujours plus vif à la philologie française, et abandonna le Talmud. Les gloses de Raschi n'en restèrent pas moins l'objet constant de son étude et de ses recherches : c'était leur publication qu'il regardait comme devant être son meilleur titre scientifique, et il n'attendait que l'achèvement de son dictionnaire pour s'y consacrer tout entier. L'inexécution de ce grand projet est un véritable malheur pour la science. Du monument

si longtemps rêvé notre ami ne laisse que les matériaux, et Dieu sait si, lui parti, quelqu'un sera capable de les mettre en œuvre !

C'était par une recherche lexicographique que Darmesteter avait abordé la philologie française : cet ordre d'études fut toujours celui qui l'attira le plus, et il avait à un rare degré tout ce qu'il faut pour y exceller. Tandis que beaucoup de philologues ne s'intéressent qu'aux langues mortes, et ne se sentent pour ainsi dire à leur aise que devant le cadavre, un scalpel et un microscope en main, il avait le goût et le sens du vivant. Son esprit philosophique lui faisait parfaitement comprendre l'identité des phénomènes des époques passées et de ceux de l'époque présente, et il trouvait aux seconds l'avantage de pouvoir être observés directement dans leur jeu complexe et changeant. Il ne percevait pas moins nettement l'évolution constante du langage, faite d'imitation et de création, et la solidarité qui rattache indissolublement ce qui a été, ce qui est, et ce qui sera. Profondément versé dans les études phonétiques, c'est cependant l'histoire des idées qu'il cherchait surtout dans l'histoire des mots, et c'est là que trouvait à s'exercer sa logique serrée et pénétrante, affinée par un long commerce avec les plus subtils des scolastiques. Il se plaisait à suivre le lexique français depuis ses origines jusqu'à son état actuel, ramenant à des lois les écarts en apparence les plus capricieux, épiant les infinies variétés de forme et de sens de chaque mot, rattachant les faits épars à des causes générales, jouissant en penseur, en artiste et souvent en poète de la fécondité, de l'invention, parfois de l'*humour* que déploie à travers les siècles ce qu'on appelle à si juste titre le génie de la langue. Ses deux beaux livres sur les *Mots composés* et sur la *Formation des mots nouveaux en français* montrèrent avec quelle étonnante rapidité le débutant avait passé maître. Je n'en dirai pas ici les mérites : je n'ai voulu que mettre en relief ce qu'on peut appeler la physionomie scientifique de notre ami, qui fut un philologue érudit, un phonéticien profond, et peut-être avant tout un psychologue.

Avec ce goût particulier pour la lexicographie historique, on conçoit qu'il accepta sans hésitation la proposition si hono

rable que lui fit M. Hatzfeld de collaborer à la rédaction d'un dictionnaire qui devait être, avec celui de M. Littré, le plus digne hommage rendu par la science française du XIX[e] siècle à la langue française, notre vraie patrie. Depuis lors, depuis seize ans, les deux collaborateurs n'ont pas cessé un jour de travailler à cette grande œuvre, qu'ils avaient cru d'abord pouvoir terminer en trois années. Ils y ont apporté chacun, avec la même ardeur, la contribution de leurs recherches, de leur critique, de leurs méditations solitaires, de leurs longues et fructueuses discussions. Enfin l'œuvre est terminée ; l'introduction, ouvrage capital à elle seule, est écrite ; déjà on passe à l'exécution, de nombreuses feuilles sont imprimées et ont à peu près subi la longue série de corrections que leur impose une conscience toujours inquiète ; dans quelques semaines, le dictionnaire va commencer à paraître... Pauvre ami ! si la mort, par la seule grâce qu'elle lui ait faite, n'avait pas en le frappant enveloppé son âme de son voile, à côté du déchirement qu'il aurait éprouvé en quittant ceux qu'il aimait, ses amis, ce frère si chéri, cette épouse qui lui avait donné pendant onze années un bonheur sans mélange, l'idée de ne pas voir paraître ce livre, auquel il avait donné une si large part de sa vie, auquel il avait fait tant de sacrifices, aurait été celle à laquelle il aurait pu le plus difficilement se résigner ! Heureusement l'œuvre est là, prête à voir le jour sous la surveillance fidèle de celui qui en a partagé la longue et laborieuse préparation, et grâce à cette œuvre capitale, le nom d'Arsène Darmesteter sera mentionné avec admiration et reconnaissance par tous ceux qui s'occuperont après lui de l'histoire externe et intime de notre langue.

J'ai dit qu'il avait fait à cette œuvre des sacrifices ; il s'est en effet interdit pour y travailler bien des recherches qui l'attiraient, et qu'il se promettait toujours de reprendre quand elle serait achevée. Il lui donnait tout le temps que lui laissait son enseignement, auquel il apportait une conscience et un soin incomparables. C'est ainsi qu'il a laissé de côté, pensant y revenir plus tard, ses études sur la curieuse littérature judéo-française du moyen âge, non sans avoir donné dans quelques notices préliminaires une idée des richesses qu'il avait accumulées sur ce sujet dans divers voyages en An-

gleterre et en Italie, et sans avoir publié un admirable et unique monument, le « regret » funèbre, écrit en français, mais en caractères hébreux, à l'occasion du martyre de quelques Juifs brûlés à Troyes au XIIIe siècle. Fort versé dans la littérature du moyen âge, il ne l'a cependant abordée qu'une fois, dans sa thèse latine sur *Floovent*, où, appliquant dans un autre domaine la rigueur de sa méthode et la finesse de son goût, il a marqué une trace profonde dans l'histoire des études sur notre épopée nationale. Il a trouvé encore le temps de donner, en collaboration avec M. Hatzfeld, cet excellent manuel de la langue et de la littérature du XVIe siècle, qui mérite de servir de modèle à tous les travaux du même genre. Mais en général tout ce qu'il écrivait se rapportait au dictionnaire : c'est pour éclaircir une des données fondamentales de la lexicographie française, la distinction entre les mots traditionnels et les mots empruntés, qu'il a fait sur le système et l'évolution du vocalisme français cette petite dissertation, célèbre dès son apparition, où il a découvert et établi ce qu'on appelle à juste titre la *loi de Darmesteter*. C'est à l'aide des observations faites au cours de son grand travail qu'il a écrit une magistrale étude sur le lexique de l'ancien français. Enfin c'est presque un simple fragment détaché de l'introduction du Dictionnaire que le charmant et profond volume sur *la Vie des Mots*, où une imagination si aimable est guidée par une logique si précise et éclairée par une si riche érudition. Il a sacrifié à cette œuvre maîtresse ses œuvres accessoires ; hélas ! il lui a peut-être sacrifié plus encore. Sans cesse hanté par l'appel de cette fournaise qui chauffait toujours et réclamait sans relâche de nouveaux matériaux, il y jetait toutes ses heures de loisir, toutes celles où il aurait pu se reposer, se délasser, se renouveler, et celles du jour, dérobées entre deux leçons, et celles de la nuit, arrachées au sommeil, toutes ses pensées, toutes ses forces, toute sa vie, et au moment où la fournaise était enfin comble, où la statue allait sortir du moule ardent et se dresser sur la place publique, il est tombé, vaincu, épuisé, mort, sans l'avoir vue !

Depuis trois ans sa santé donnait aux siens des inquiétudes. Une affection du cœur l'avait obligé de consulter les méde-

cins, de prendre, bien malgré lui, des précautions, de mettre à son activité quelque mesure. Grâce aux soins d'une tendresse toujours en éveil, il semblait avoir pris le dessus; il était revenu de vacances plein de courage et d'entrain, voyant avec confiance s'ouvrir une nouvelle campagne de travail. Un accident, un refroidissement auquel il avait à peine fait attention et qui pendant plusieurs jours sembla peu grave même aux yeux les plus anxieusement attentifs, prit soudain un caractère funeste : le mal se porta sur l'organe depuis longtemps atteint qui ne pouvait supporter le choc. Le péril ne se manifesta que lundi soir (12 novembre), mais aussitôt il fut extrême. A partir de mercredi, notre ami perdit à peu près toute conscience, et dans la nuit du jeudi au vendredi il expira au milieu de sa famille atterrée. Ses amis les plus chers avaient à peine eu le temps d'apprendre sa maladie : ils accoururent auprès de lui pour recevoir la foudroyante nouvelle de son agonie et de sa mort. Je ne veux rien dire du deuil ineffaçable où sont plongés ceux qui vivaient dans son intimité quotidienne; mais les regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont approché seront aussi durables qu'ils sont profonds. Une exquise bonté, une douceur constante, une droiture ignorante de tout détour, une modestie qu'aucun succès ne diminuait, une simplicité de cœur et de manières qui, jointe à une telle supériorité d'esprit, donnait à son commerce un charme indicible, un dévouement absolu à la science, au devoir, à l'amitié, une obligeance toujours prête, une charité aussi active que délicate, telles étaient les principales qualités qui le faisaient chérir de ses amis anciens et nouveaux, de ses collègues et de ses élèves. L'École des Hautes Études le pleure comme elle a pleuré Bergaigne, qu'elle avait donné en même temps que lui à la Sorbonne. Tous deux y avaient apporté l'esprit du milieu scientifique où ils s'étaient formés; tous deux avaient allumé dans cet illustre et antique foyer de lumière de nouveaux et brillants flambeaux ; tous deux joignaient aux mérites les plus éminents de l'intelligence les dons les plus rares du cœur. En quelques mois notre École et la Faculté des lettres ont deux fois à porter un deuil commun. Si quelque chose peut alléger notre douleur, c'est de penser que Darmesteter, comme Bergaigne, a vaillamment rempli sa

tâche aussi longtemps qu'il l'a pu, qu'il a fait beaucoup de bien pendant son trop court passage parmi nous, qu'il laisse après lui un monument impérissable, que, par son exemple autant que par son enseignement, il a exercé sur la jeunesse française une action salutaire et féconde, qu'il a honoré son temps et son pays.

IV

DISCOURS DE M. TERRIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SÈVRES

MESSIEURS,

Je viens, au nom de Madame la directrice de l'École normale de Sèvres, des maîtresses et des maîtres de cette école, de toutes ses élèves, adresser un bien triste adieu à notre cher collègue Arsène Darmesteter.

Quand je serais capable de dire ici tout ce que nous perdons en lui, toutes les qualités qui le faisaient aimer, les mérites scientifiques de premier ordre qui viennent d'être loués si dignement, la douleur d'une séparation si terriblement rapide m'en ôterait la force.

Et cependant, lorsque je puis attester, moi aussi, qu'il fut partout égal à lui-même, qu'il déploya dans des tâches bien différentes la même supériorité morale et intellectuelle, je me reprocherais de garder le silence.

J'en appelle à celles qui l'écoutaient il y a quelques jours à

peine, et que je vois en ce moment consternées de sa perte : virent-elles jamais chez aucun de leurs maîtres des connaissances plus profondes et plus étendues, un enseignement plus substantiel, plus exact et plus élevé, une patience et un dévouement plus infatigables? Quel exemple pouvait mieux leur apprendre non seulement comment on professe la science, mais encore comment on la pousse en avant, dans toutes les directions, comment on l'enrichit de nouveaux faits et de nouvelles idées?

Jamais collègue n'eut un caractère plus doux, ne fut d'un commerce plus facile et plus sûr, ne montra dans plus de mérite plus de simplicité : et que dire de cette modestie tranquille et souriante, dont tous ceux à qui il fut donné de le connaître étaient frappés, qui laissait presque oublier son savoir?

Bien que sa santé, depuis quelque temps, fût chancelante, nous n'avons pas vu l'inquiétude obscurcir un instant les lumières de cet excellent esprit attaché, hélas! à un corps trop délicat : l'aimable égalité de son humeur n'en fut jamais altérée.

Nous ne pouvions, cher Darmesteter, vous croire sérieusement menacé, et déjà vous nous étiez enlevé. Mais votre souvenir ne périra pas, et certes votre famille ne sera pas seule à le conserver avec une pieuse fierté; car il vivra dans la reconnaissance de tous ceux qui aiment les lettres et les études par qui elles sont éclairées, nourries et fortifiées. Il vivra, comme votre enseignement, dans cette école qui s'honorera toujours de vous avoir compté parmi ses maîtres et à qui vous avez donné une part si précieuse de votre vie si courte et si bien remplie; il vivra dans l'estime impérissable, dans les regrets affectueux de tous vos collègues, à la meilleure place.

V

DISCOURS DE M. HATZFELD

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

Messieurs,

Les paroles ne sauraient exprimer la douleur amère que je ressens, sur le bord de cette tombe, au moment de me séparer de celui qui fut mon collaborateur et mon ami le plus cher. Pendant dix-sept ans, nous avons travaillé, pour ainsi dire la main dans la main; et dans cette intimité presque journalière, qui, plus que moi, a pu connaître ce que valaient son esprit et son cœur?

Quelle ardeur et quelle persévérance pour atteindre la vérité, quelle pénétration pour la saisir! Quelle étendue, quelle variété de connaissances! Quelle vaste et solide érudition! Et avec de pareils dons, quelle rare modestie, quelle bonté, quelle bienveillance! Quel empressement à reconnaître le mérite des autres, à les admirer et à les faire valoir!

On vous a dit, messieurs, la perte immense que fait la science par cette mort prématurée : comment vous dire ce que perdent en lui ceux qui l'ont aimé, ce qu'il a été pour les siens, pour sa pauvre mère, pour son frère désolé... je m'arrête ici devant une douleur plus intime que rien ne peut rendre et que rien ne pourra consoler ici-bas.

Né dans une position modeste, il s'était fait lui-même, vous le savez, à force d'intelligence et de travail. Deviné de bonne heure par ceux qui ont été ses maîtres, et qui sont réunis autour de son cercueil, il était bientôt devenu maître à son

tour. Et malgré cette modestie dont je parlais tout à l'heure, sa réputation grandissant chaque jour avait dépassé les bornes de notre pays.

Et c'est au moment où il était en pleine possession du fruit de tant d'études, de tant de réflexions, de tant de patientes recherches, et où il allait enrichir le monde savant de ce trésor lentement conquis, c'est au moment où il allait recueillir, pour les siens et pour lui-même, cette moisson si laborieusement préparée, qu'il nous est enlevé par un coup soudain, dans toute la force de l'âge et dans toute la maturité du talent.

Mais l'œuvre de sa vie ne périra pas, messieurs; sans parler des remarquables ouvrages qu'il avait déjà publiés et qui avaient donné la mesure de sa valeur, sans parler des disciples qu'il avait formés, auxquels il s'est donné jusqu'à la dernière heure, et qui perpétueront la tradition féconde de son enseignement, le vaste travail que nous poursuivions en commun depuis tant d'années, et auquel il se consacrait avec d'autant plus d'ardeur qu'il se sentait plus atteint, est presque achevé, grâce à Dieu, et, s'il ne peut recevoir de son précieux concours le dernier perfectionnement que nous en attendions, il gardera la marque ineffaçable de cette belle intelligence, hélas! éteinte aujourd'hui.

Mon cher Darmesteter, adieu!

BIBLIOGRAPHIE

DES

PUBLICATIONS D'ARSÈNE DARMESTETER

PUBLICATIONS EN VOLUMES.

1874.

Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin. Paris, Vieweg, 1 vol. in-8°, pp. XIX-331. (Thèse de sortie de l'École des Hautes-Études, formant le dix-neuvième fascicule de la *Bibliothèque de l'École*).

Arsène Darmesteter a laissé, prête pour l'impression, une seconde édition, revue et augmentée, de cet ouvrage qui est une véritable refonte et qui paraîtra à la librairie Bouillon-Vieweg.

1876.

En collaboration avec M. A. Hatzfeld.

Le seizième siècle en France, tableau de la littérature et de la langue, suivi de morceaux en prose et en vers choisis dans les principaux écrivains de cette époque. Paris, Charles Delagrave, 1878; 2 vol. in-12 reliés en un seul; pp. X-301; 384 (le premier volume contenant le *Tableau littéraire*; le second les *Morceaux choisis*).

Les *Morceaux choisis* ont aussi paru séparément sous le titre :

Morceaux choisis des principaux écrivains en prose et en vers du XVIe *siècle,* publiés d'après les éditions originales les plus autorisées et accompagnés de notes explicatives, par MM. Arsène DARMESTETER et Adolphe HATZFELD;

ouvrage rédigé conformément aux programmes de rhétorique. 1 vol. in-12, Paris, Ch. Delagrave, 1873, pp. VII-384.

1877.

De Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo scripsit et adjecit nunc primum edita Olavianam Floventis Sagæ versionem et excerpta e Parisiensi codice « il libro de Fioravante », A. DARMESTETER. — Lutetiæ Parisiorum apud Bibliopolam F. Vieweg, 1877; 1 vol. in-8°, pp. VIII-192.

(Thèse de Doctorat ès lettres).

De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Paris, Vieweg, 1877, 1 vol. in-8°, 306 pages.

(Thèse de Doctorat ès lettres).

1886.

La vie des mots étudiée dans leurs significations. Paris, Delagrave, 1886; 1 vol. in-12, pp. XII-212.

2e édition, 1887. Publiée d'abord en traduction anglaise sous le titre *The Life of Words*. 1 vol. in-12, Londres, Kegan Paul, Trench and C°.

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES ET ARTICLES DE CRITIQUE[1].

1867.

Le journal la *Presse*, 6 avril 1867.

Les derniers jours de Jérusalem, par M. F. de SAULCY, membre de l'Institut (article signé A. D. Brandeis).

Le journal la *Presse*, 20 août 1869.

Saint Paul, par Ernest RENAN (article signé A. D. Brandeis).

1870.

La Revue Israélite, nos 17 et 18.

* *Katia bar Schalom et Flavius Clemens* (signé A. D. Brandeis).

Ibid., n° 25, pp. 388-393.

* *Gabriel da Costa* (signé A. D. Brandeis).

[1] Nous marquons d'un astérisque les mémoires et articles reproduits dans les *Reliques scientifiques.*

1871.

Archives des missions scientifiques et littéraires, pp. 91-105.

* Rapport sur une mission en Angleterre.

1872.

La Revue Israélite, pp. 228-233.

De la formation des religions (Le Christianisme et ses origines ; l'Hellénisme), par Ernest HAVET.

Romania, I, pp. 92-96.

* *Sur des mots latins qu'on rencontre dans les textes talmudiques.*

Romania, I, pp. 146-176.

* *Glosses et glossaires hébreux-français du moyen âge.*

Romania, I, pp. 360-362.

* *Philippus*, *os lampadis.*

Romania, I, pp. 387-389.

J. SCHMIDT. *Ueber die franzœsische Nominalzusammensetzung.*

1873.

Revue critique, 4 octobre, pp. 219-226.

* A. BOUCHERIE, professeur au lycée de Montpellier. Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία, de Julius Pollux, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris. 1 vol. in-4°, 339 p. Paris, Imprimerie nationale, 1872. (Extrait du tome XXIII, 2e partie des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques).

Romania, II, 144.

* Note sur l'*ai* de l'imparfait.

1874.

Romania, III, 379-398.

* Ch. JORET. *Du C dans les langues romanes.*

Romania, III, 412-186.

* *Deux élégies du Vatican.*

Revue critique, 12 décembre, pp. 376-378.

Prof. Dr Carl Sachs. *Encyclopædisches franzœsisch-deutsches und deutsch-franzœsisches Wœrterbuch*, unter Mitwirkung von Dr Caesar Willate. Grosse Ausgabe, II Theil, Deutsch-franzœsisch, livraisons 1 à 3. Berlin et Paris, 1874. Pet. in-4°.

Revue critique, 19 décembre, pp. 385-400.

* Auguste Brachet. *Nouvelle grammaire française*, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire. Paris, Hachette, 1872. 1 vol. in-12, xix-248 p.

1875.

Revue critique, 16 janvier, pp. 37-40.

* F. Talbert. *Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation françaises*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Thorin, 1884, 1 vol. in-8°, xv-338 p.

Revue critique, 16 octobre, pp. 245-250.

* Ch. Marty-Laveaux. *Cours historique de langue française :* 1° De l'enseignement de notre langue ; 2° Grammaire élémentaire ; 3° Grammaire historique. Trois volumes, petit in-12. Paris, Lemerre, 1874-75.

Revue critique, 23 octobre, pp. 262-269.

* C. Ayer, directeur de l'Académie de Neufchâtel. *Phonologie de la langue française*. Paris, Neufchâtel et Bruxelles, 1875, 1 vol. in-12, viii-136 p.

A. Scheler. *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. Paris et Bruxelles, 1875, un vol. in-16, viii-259 p.

Revue critique, 25 décembre, pp. 401-409.

* A.-Ed. Chaignet, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. *La Philosophie de la Science du Langage étudiée dans la formation des mots*. Paris, Didier, 1875, 1 vol. in-12, xi-360 p.

1876.

Revue critique, 3 juin, pp. 373-377.

* F. de Grammont. *Les vers français et leur prosodie*. Paris, Hetzel, 1876, Bibliothèque d'éducation et de récréation ; 1 vol. in-12 ; ix-337 p.

Revue critique, 3 juin, pp. 368-370.

Abel Hovelacque. *La Linguistique*. (Bibliothèque des sciences contemporaines, tome II). Paris, C. Reinwald, 1 vol. in-12, 1876, xi-365 p.

Revue critique, 12 août, p. 103-107.

* C. AYER. *Grammaire comparée de la langue française*. Paris, Sandoz et Fischbacher, et Neufchâtel 1876, 1 vol. petit in-8°, VIII-423 p.

Revue philosophique, II, pp. 519-522.

* *Sur quelques bizarres transformations de sens de certains mots.*

Romania, V, pp. 140-164.

* *PHONÉTIQUE FRANÇAISE. La protonique, non initiale, non en position.*

Romania, V, pp. 251-252.

MOISY. *Noms de famille normande.*

Romania, V, pp. 394-401.

* TALBERT. *De la prononciation de la lettre U au* XVIe *siècle*, réponse à la *Revue critique.*

1877.

Revue critique, 17 février, pp. 118-119.

A. DARMESTETER et Ad. HATZFELD, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Lettre au sujet d'une critique de M. Marty-Laveaux sur les *Morceaux choisis du* XVIe *siècle.*

Revue critique, 30 juin, pp. 416 418.

Frantz SETTEGAST, D^r^ phil. *Benoit de Sainte-More, eine sprachliche Untersuchung über die Identitaet der Verfasser des « Roman de Troie » und der « Chronique des ducs de Normandie »*. Breslau, 1876, 1 vol. in-8°, 75 p.

Revue critique, 7 juillet, pp. 425-427.

Dr Martin SCHULTZE. *Die germanischen Elemente der Franzœsischen Sprache*. Berlin, 1876, in 8°, 26 p.

Revue critique, 4 août, pp. 48-49.

Domenico PEZZI, docteur agrégé de la Faculté des lettres et de philosophie à l'Université de Turin. *Introduction à l'étude de la science du langage*; traduit de l'italien sur le texte, entièrement refondu par l'auteur, par V. NOURRISSON. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, 1 vol. pet. in-12, 239 p.

Revue critique, 1er septembre, pp. 115-119.

Eug. ROLLAND. *Faune populaire de la France, les mammifères sauvages* (noms vulgaires, dictons, proverbes, contes et superstitions). Paris, Maisonneuve, 1877, 1 vol. pet. in-8°, pp. XVI-179.

Revue critique, 22 septembre, pp. 166-167.

Eug. Koelbing. *La Chanson de Roland*, genauer Abdruck der Venetianen Handschrift IV. Heilbronn, 1877, pet. in-8°, p. vi-175.

1878.

Archives des missions scientifiques, 3° série, t. IV, 383-442.

* *Rapport sur une mission en Italie.*

Tiré à part sous le titre :

Glosses et glossaires hébreux-français, notes sur des manuscrits de Parme et de Turin. Paris, Imprimerie nationale, 1878 ; 52 pages in-8°.

Revue politique et littéraire, 19 janvier, pp 676-684.

* *Langue et littérature françaises du moyen âge*, conférence de M. Arsène Darmesteter. Leçon d'ouverture.

Revue pédagogique, t. I, pp. 280-283.

* *Notes sur la langue et la grammaire françaises.* I. Du participe passé. Cf. année 1882.

Revue critique, 9 mars, pp. 161-166.

Dr Adolf Laun, professor. *La Fontaine's Fabeln*, mit Einleitung und deutschen Commentar. Erster Theil: Die sechs Bücher der ersten Sammlung von 1688. Heilbronn, 1877. — Zweiter Theil: Die fünf Bücher der zweiten Sammlung von 1688-1679, mit dem zwœlften Buch von 1694. Heilbronn, 1878. 2 vol. pet. in-8°, pp. 235 et 271 (voir l'errata, p. 216 de la *Revue*).

Revue critique, 16 mars, pp. 173-174.

Em. Person. *La Deffence et Illustration de la Langue Françoyse par Joachim du Bellay*, reproduite conformément au texte de l'édition originale avec une introduction, des notes philologiques et littéraires et un glossaire, suivie du Quintil Horatian (de Charles Fontaine). — Versailles, Cerf et fils, éditeurs. Paris, J. Baudry, 1878. 1 vol. in-8°, 214 p.

Revue critique, 2 novembre, pp. 285-286.

Jean Fleury. *La Grammaire en action*, 4e édition, considérablement simplifiée et accompagnée d'une traduction du russe. Saint-Pétersbourg, 1877, 1 vol. in-16, p. 216.

Revue critique, 9 novembre, pp. 292-294.

Ph. Tamizey de Larroque. *Plaquettes gontaudaises.* I. Vie d'Eustorg de Beaulieu, par Guillaume Colletet, publiée d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque du Louvre avec notes et appendice, une plaquette in-18 de 49 pages. Paris et Bordeaux, 1878.

— II. Vie de Jean-Pierre de Mesmes, par Guillaume Colletet. Paris, Alphonse Picard, 1878, in-8°, p. VII-28.

— III. Un cantique inédit de Charles Sévin, chanoine d'Agen, et précédé d'une notice sur l'auteur, par L. Jarry. Auch, 1878, in-8°, p. 18.

Revue critique, 23 novembre, pp. 334-337.

F. ARMITAGE, M. A. *A French grammar for the use of public schools*. London, published by D. Nutt (sans date), 1 vol. in-12, p. XVI-351.

Revue critique, 30 novembre, pp. 351-353.

Wilhelm KŒNIG. *Zur franzœsischen Literaturgeschichte, Studien und Skizzen*. Halle, Max Niemeyer, 1877, 1 vol. in-8°, p. IV-249.

Revue critique, 7 décembre, pp. 368-371.

Casimir von LEBINSKI. *Die Declination der Substantiva in der Oïl-Sprache*. I. Bis auf Crestiens de Troies. Philologische Inaugural-Dissertation. Posen, Kraszewski, 1878. Brochure in-8°, p. 55.

Hermann SUCHIER. *Ueber die Matthaeus Paris zugeschriebene Vie de St-Auban*. Halle, Max Niemeyer, 1876, in-8°, pp. VI-60.

Konrad HOFMANN und Karl VOLLMÖLLER. *Der Münchener Brut*, Gottfried von Monmouth, in franzœsischen Versen des XII Jahrhunderts aus der einzigen Münchener Handschrift, zum ersten Mal hsggb. Halle, Max Niemeyer, 1877, 1 vol. in-8°, pp. LII-124.

Revue critique, 21 décembre, pp. 401-402.

J. BASTIN. *Étude philologique de la langue française, ou Grammaire comparée et basée sur le latin*, ouvrage recommandé par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, première partie. Saint-Pétersbourg, 1878. 1 vol. gr in 8°, p. VIII-351.

1879.

Revue critique, 8 février, p. 113.

Réclamation de M. Armitage à propos d'une critique du 23 novembre 1878.

Revue critique, 6 décembre, pp. 417-418.

P. RISTELHUEBER. *Apologie pour Hérodote*, par Henri ESTIENNE, avec introduction et notes. Paris, Lisieux, 1879, in-8°, 2 vol. XLVIII-427 et 505 p.

1880.

Revue des Études juives, I, pp. 32-55.

* *Notes épigraphiques touchant quelques points de l'histoire des Juifs sous l'empire romain.*

Ibid., pp. 117-123.

Lettres des Juifs d'Arles et de Constantinople.

Ibid., pp. 132-137.

* *Iscrizioni inedite o mal note Greche, Latine, Ebraiche di antichi sepolchri Giudaici del Napolitano*, edite e illustrate da G.-J. Ascoli.

Ibid., pp. 140-143.

* *Guillaume d'Auvergne*, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvreges, par M. Noël Valois.

Revue critique, 16 février, pp. 131-136.

A. Chassang, *Nouvelle grammaire française*. Cours supérieur avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du xvie au xixe siècle. 1 vol. in-12 de xvi-522 pp. — Paris, Garnier frères, 1878.

Revue critique, 19 avril, pp. 315-318.

J. Bastin, *Étude philologique de la langue française* ou grammaire comparée et basée sur le latin. Seconde partie, syntaxe. Saint-Pétersbourg, 1879, 1 vol. in-8° de xiv-309 pp.

Revue critique, 10 mai, pp. 374-376.

A. de Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, éléments slaves, magyars, turcs, grecs moderne et albanais. Francfort-sur-le-Mein. Lud. Sanct Goar, 1879, 1 vol. in-8° de xxiii-816 pp.

Revue critique, 24 mai, p. 415.

Friedrich Diez, *Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen*, 4e édition, avec un appendice, par Auguste Scheler, Bonn, 1878, 1 vol. grand in-4° de xxvi-820 pp.

Revue critique, 7 juin, pp. 455-457.

Hermann Suchier, *Biblioteca Normannica*, Denkmæler normannischer Literatur und Sprache, hsggb. von Herm. Suchier. I. Reimpredigt, hsggb. von Hermann Suchier. Halle, 1879, in 8°, lvi-109 pp. — II. Der Judenknabe, 3 griechische, 14 lateinische und 8 franzœsische Texte, hsggb. von Eugen Volter. Halle, Max Niemeyer, 1879, in 8°, 129 pp.

Revue critique, 21 juin, pp. 499-490.

Hermann Suchier, *Aucassin et Nicolette*, neu nach der Handschrift mit Paradigmen und Glossar. Paderborn, Schœningh, 1878, in-8°, 118 pp.

Revue critique, 5 juillet, pp. 11-13.

D. Nisard, *Précis de l'histoire de la littérature française*, depuis ses pre-

miers monuments jusqu'à nos jours. Nouvelle édition. Paris, Firmin-Didot, 1878, 1 vol. in-12 de VIII-416 pp.

Revue critique, 12 juillet, pp. 36-37.

Ernst WEBER, *Ueber den Gebrauch von devoir, laissier, pooir, savoir, soloir, uoloir*, im Altfranzœsischen, nebst einem vermischten Anhange. Berlin, Mayer und Müller, petit in-8°, 37 pp.

Revue critique, 2 août, pp. 88-93.

* E. DE CHAMBURE, *Glossaire du Morvan*. Étude sur le langage de cette contrée, comparée avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallone et de la Suisse romande. Paris, Champion ; Autun, Degressieu, 1 vol. gr. in-4° de XXII-54*-966 pp.

1881.

Revue des Études juives, II, pp. 199-233.

* *L'auto-da-fé de Troyes* (24 avril 1288).

Romania, X, pp. 420-439.

* GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue*.

Revue critique, 7 novembre, pp. 350-351.

Robert PÜSCHEL, *Le livre du chemin de long Estude*, par Christine de Pizan, publié pour la première fois d'après sept manuscrits de Paris, de Bruxelles et de Berlin. Berlin, N.-R. Damkœhler, libraire-éditeur; Paris, H. Lesoudier, 1 vol. in-8° de XXXII-270-31 pp.

1882.

Revue pédagogique, V° année, tome IX, pp. 287-310.

* *Du participe passé* (*suite*; voir année 1878).

Revue des Études juives, IV, pp. 259-268.

* *Un alphabet hébreu-français au* XIVe *siècle*.

1883.

Revue critique, 29 janvier, pp. 88-97.

G. KŒRTING und E. KOSCHWITZ, *Franzœsische Studien*, t. II et III, Heilbronn, Henninger, 1881-1882, in-8°.

Comprenant :

I. R. MAHRENHOLTZ, Moliere's Leben und Werke, VII-398 pp.

II. V. SCHOPPE, Ueber Metrum und Assonanz der Chanson de Geste « Amis et Amiles ».

III. K. MÜLLER, Die Assonanzen im Girart von Rossillon.

IV. E. GÖRLICH, Die südwestlichen Dialekte der Langue d'Oil Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois.

V. DIETRICH BEHRENS, Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwickelung des französischen Verbalstammes.

VI. Julien SCHLICKUM, Die Wortstellung in der altfranzösischen Dichtung « Aucassin et Nicolette ».

VII. BERNHARD VÖLCKER, Die Wortstellung in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.

VIII. Joseph KLAPPERICH, Historische Entwickelung der syntaktischen Verhæltnisse der Bedingungssätze im Altfranzösischen.

Revue critique, 26 février, pp. 172-173.

Dr Felix LINDNER, *Grundriss der Laut- und Flexionslehre.* Analyse der neufranzœsischen Schriftsprache. Oppeln, G. Maske, 1881, 1 vol. in-8° de III-106 pp.

Revue critique, 12 mars, pp. 207 208.

HERMANN FLECHTNER, *Die Sprache des Alexander-Fragments des Alberich von Besançon.* Breslau, 1882, in-8°, 78 pp.

Revue critique, 26 mars, p. 253.

* A. AYER, *Grammaire comparée de la langue française.* Troisième éd., Genève et Paris; 1 vol. in 12 de 624 pp.

Revue critique, 2 avril, p. 271.

Dr HERMANN BREYMANN, *Die Lehre vom franzœsischen Verb auf Grundlage der historischen Grammatik.* München und Leipzig, Oldenbourg, 1882, in-8°, VIII-132 pp.

Revue critique, 21 mai, pp. 403-409.

* Dr WENDELIN FŒRSTER, *Altfranzœsische Bibliothek.* Heilbronn, Henninger, 1879-1883. Cinq volumes in-12.

Comprenant :

I. JOHN KOCH : œuvres de Chardry.

II. EDUARD KOSCHWITZ : Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople.

III. KARL VOLLMÖLLER : Octavian, altfranzösischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 110, zum ersten Male herausgegeben. Heilbronn, 1883.

IV. F. APFELSTEDT : Le psautier lorrain.

V. WENDELIN FŒRSTER : Lioner Ysopet, altfranzœsische Uebersetzung des XIII Jahrhunderts in der Mundart der Franche Comté, mit dem kritischen Texte des lateinischen Originals (sog. anonymus Neveleti), zum ersten Male herausgegeben (1882).

Revue internationale de l'Enseignement du 15 décembre 1883.

* *Cours de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française* (Leçon d'ouverture du 4 décembre 1883).

Tirage à part, Paris, 1883, 22 pages in-8°.

1884.

Revue critique, 25 août, pp. 149-158.

* Dr Wendelin Fœrster, *Altfranzösische Bibliothek*. Heilbronn, Henninger, 1883-1884, t. II, deuxième édition ; t. VI et t. VIII.

Comprenant :

I. Ed. Koschwitz, Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, ein altfranzösisches Heldengedicht, hsggb. von Ed. K. ; zweite, vollständig umgearbeitete und vermehrte Auflage. 1 vol. in-12 de 10-li-117 pp.

II. Wendelin Fœrster, L'ancienne chanson française de Roland, texte de Châteauroux et de Venise. 1 vol. in-12 de xxii et 404 pp.

III. J. Stürzinger, Orthographia gallica, ælltester Traktat ueber franzœsische Aussprache und Orthographie, nach vier Handschriften zum ersten Male hsggb. Heilbronn, 1884, 1 vol. in-12 de xlvi et 52 pp.

Revue critique, 29 septembre, pp. 262-263.

Karl Bartsch, *Die Poesie der Troubadours*, nach gedrückten und handschriftlichen Werken dargestellt von Friedrich Diez; zweite vermehrte Auflage. Leipzig, J.-A. Barth, 1883, 1 vol. in-8° de xxiii-314 pp.

Revue critique, 6 octobre, pp. 288-290.

W. Fœrster und E. Koschwitz, *Altfranzösisches Uebungsbuch zum Gebrauch bei Vorlesungen* ; erster Theil : die æltesten Sprachdenkmæler, mit einem Facsimile; Heilbronn, Verlag von Gebr. Henninger, 1884, in-8°, 168 colonnes.

Revue critique, 13 octobre, pp. 307-308.

Dr Hermann Breymann, *Ueber Lautphysiologie und deren Bedeutung für den Unterricht*, München und Leipzig, 1884, in-8°, 32 pp.

Revue critique, 3 novembre, pp. 362-371.

L. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français* (ix°-xv° siècles), à l'usage des classes, précédée d'un tableau sommaire de la littérature française au moyen âge et suivie d'un glossaire étymologique détaillé, par L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Vieweg, 1884, 1 vol. in-8° de xlviii et 370 pp.

Revue critique, 10 novembre, pp. 399-401.

* L. Favre, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française*, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par Lacurne de Sainte-Palaye. Paris et Niort, dix volumes in-4°, 1875-1882.

Revue critique, 8 décembre, pp. 485-486.

Dr Gustav Lücking, *Französische Grammatik* für den Schulgebrauch. Berlin, Weidmann, 1883, 1 vol. in-8° de x-286 pp.

Revue critique, 15 décembre, pp. 489-501.

* Pio Rajna, *Le Origini dell' Epopea francese*, Firenze, 1884, 1 vol. grand in-8° de xiii-550 pp.

1885.

Revue critique, 2 mars, p. 174.

F. Bonnardot, *Le Psautier de Metz*, texte du xiv° siècle, édition critique, publiée d'après quatre manuscrits. Tome I, texte intégral, 1 vol. petit in-8° de 464 pp. Paris, Vieweg, 1884 (sur la couverture, 1885). Tome III de la Bibliothèque française du moyen âge.

Revue critique, 27 juillet, p. 82.

Note sur l'enseignement du français à Harvard-College. Cambridge, Mass., U. S. A.

Journal de la Société nat. et cent. d'Horticulture de France, pp. 352-355.

* *Rapport sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des plantes.*

Revue pédagogique, nouvelle série, t. VI, pp. 56-61.

* *L'enseignement primaire à Londres.* La *Jews' Free School.*

* *Note sur l'histoire des prépositions françaises* en, enz, dedans, dans. Paris, Léopold Cerf, 1885, 21 pages in-18 (non mis dans le commerce).

1886.

* Le démonstratif *ille* et le relatif *qui* en roman (publié dans les *Mélanges Renier*; pp. 145-157).

L'Instruction publique de cette année contient (pp. 114, 162, 181) une reproduction imparfaite, qui n'a point été soumise à mon frère, de leçons faites à la Faculté sur *la Négation en français.*

1887.

Revue critique, 3 janvier, pp. 12-13.

J. Deschamps, *Notice sur Jean Hays du Pont-de-l'Arche*, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Rouen. Rouen, imprimerie Cagnard, 1886.

Revue critique, 21 novembre, pp. 397.

Charles Joret, *Flore populaire de Normandie*. Maisonneuve, 1 vol. in-8° de LXXXVIII-238 pp., 1887.

La République française, jeudi 3 novembre et vendredi 9 décembre.

* *L'Association pour la réforme de l'orthographe française.*

1888.

Le Musée pédagogique, fasc. 73 (tirage à part, 24 pp. in-8°).

* *La question de la réforme orthographique.*

Revue critique, 26 mars, pp. 251-253.

Friedrich Diez, *Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen*, 5° édition, avec un appendice par Auguste Scheler. Bonn, Marcus, grand in 8°, XXVI-501 pp. et (pour l'appendice) 116 pp.

Auguste Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, 3° édition, revue et augmentée. Bruxelles, Muquart; Paris, Vieweg, 1888, 1 vol. gr. in-8° de XI 527 pp.

Revue critique, 7 mai, p. 370.

Ferdinand Talbert, *De la prononciation en France au* XVI° *siècle*, et du livre de Thurot, intitulé *De la prononciation française* (première partie, *les voyelles*), brochure in-8°, 69 pp. Paris, Thorin, 1887.

Revue critique, 14 mai, pp. 386-388.

Gustav Kœrting, *Encyclopedie und Methodologie der romanischen Philologie*, mit besonderer Berücksichtigung des Franzœsischen (und Italienischen), 3 vol. in-8°, Heilbronn, Henninger, 1884-1886; t. I, XXV-214 p.; t. II, XVII-500 p.; t. III, XX-837 p.

INÉDIT.

* *Le Talmud* (publié en tête de ce volume; pp. 2-53).

Cours de grammaire française, professé à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres (en cours de publication à la librairie Delagrave).

Seconde édition, revue et augmentée du *Traité de la formation des mots composés en français* (voir plus haut, p. LXIII).

Matériaux sur l'étude des Glosses de Raschi.

La prononciation française au moyen-âge établie d'après l'étude des assonances (inachevé).

Commentaire sur les Serments de Strasbourg (inachevé).

Traité de la formation des mots en français (servant d'introduction au *Dictionnaire général de la langue française;* sera complété et publié par M. Antoine Thomas).

En collaboration avec M. Hatzfeld : *Dictionnaire général de la langue française* (en cours de publication à la librairie Delagrave, avec le concours de M. Antoine Thomas).

I

ÉTUDES JUIVES

I

LE TALMUD

Le Talmud, abstraction faite de l'immense littérature rabbinique qui s'y rattache, représente le travail du judaïsme depuis Ezra jusqu'au VIe siècle de notre ère, travail non interrompu, auquel ont coopéré toutes les forces vives et toute l'activité religieuse d'une nation. Si l'on songe qu'il est le miroir fidèle des mœurs, des institutions, des connaissances, en un mot de toute la civilisation juive en Judée et dans la Babylonie, pendant ces fécondes époques qui ont précédé et suivi l'avènement du christianisme, on comprendra l'importance d'une œuvre, unique en son genre, où un peuple entier a déposé ses sentiments, ses croyances, son âme. Et cependant rien n'égale l'importance du Talmud, si ce n'est l'ignorance où l'on est à son égard. Que connaît-on généralement de ce livre? Le nom, tout au plus. On sait vaguement que c'est une œuvre immense, étrange, bizarre, écrite dans un style plus bizarre encore, où l'on voit amassées, dans l'incohérence du plus complet désordre, toutes sortes de connaissances plus ou moins exactes, de rêveries et de fables. Mais on ne s'est pas encore dit que c'est l'œuvre d'une nation et l'expression d'une société, et qu'à ce titre, il rentre dans les lois qui régissent la marche de l'humanité. On ne s'est pas dit que c'est un fait humain dont la genèse et le développement sont humains et peuvent être ramenés à des lois, et qu'ainsi il a droit à l'analyse scientifique. C'est avec de tout autres idées qu'on l'a étudié. Jusqu'ici ce mot de Talmud a eu le don de passionner les esprits et de soulever d'âpres luttes. Chez ceux qui écrivaient sur ce livre, il ne fallait pas demander l'impartialité à laquelle prétend l'auteur des Annales, *sine irâ et studio*. Je ne parle pas des trois derniers siècles, où les passions religieuses inspiraient le plus souvent ces études, où la plupart des savants chré-

tiens voyaient dans le Talmud une monstruosité, une œuvre infernale, qui condamnait moralement le peuple juif; où les Juifs revendiquaient ardemment le caractère sacré d'une œuvre qui était le boulevard de leur foi et l'incarnation de leur vie religieuse. De nos jours même, où l'on est en droit d'exiger plus de la science, le Talmud n'a pas encore partout trouvé une critique impartiale qui, s'élevant au-dessus des polémiques religieuses, l'examinât froidement et en étudiât la nature et la formation avec l'esprit que le physiologiste porte dans l'étude d'un être animé ou le philologue dans celle des caractères d'une langue. Seuls de l'Europe savante, les Juifs d'Allemagne, s'aidant de la méthode critique, inconnue aux historiens juifs du moyen âge, ont constitué la science talmudique. Il y a une quarantaine d'années, Jost, Zunz et Rappoport inauguraient par leurs savantes recherches, ce grand mouvement qui se poursuit actuellement encore sans relâche. Les noms sont nombreux; citons, entre autres, Krochmal, Hertzfeld, Graetz, Fraenkel, et au dessus de tous Geiger, qui se fait remarquer par la sûreté et la force de sa critique hardie. Ces travaux ne restent pas confinés dans le judaïsme. Ils arrivent à s'imposer à l'érudition protestante, libre ou orthodoxe, et la forcent à faire entrer la science talmudique dans le cercle général des sciences humaines. Mais, en dehors de l'Allemagne, ces recherches n'ont guère d'écho. La France et l'Angleterre y sont restées jusqu'ici à peu près étrangères, bien que les travaux spéciaux commencent à y voir le jour; mais en deçà comme au-delà du détroit, en somme rien de ces études ne pénètre jusqu'au grand public. C'est pour lui que, résumant, dans les pages suivantes, les principaux résultats de la critique allemande, nous nous proposons de donner une idée générale du Talmud. Nous consacrerons une première partie à l'étude analytique du recueil, dont nous examinerons les deux éléments constitutifs : la *Halacha* [1] et la *Haggada*. Une seconde partie sera réservée à l'histoire de la formation de ce livre et aux lois qui l'ont dirigée. Enfin, après un coup d'œil jeté sur ses destinées ultérieures durant le moyen âge et les temps modernes, nous indiquerons ce qu'il reste à la science à faire avec le Talmud et ce qu'elle peut y prétendre chercher pour l'histoire générale de l'humanité.

[1] *Ch* prononcé comme dans l'allemand *Nacht*.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE ANALYTIQUE DU TALMUD.

I

CARACTÈRES GÉNÉRAUX.

Si l'on ouvre au hasard un de ces lourds in-folios qui forment la collection talmudique, on voit un texte imprimé en caractères hébreux carrés, qu'encadre, à droite et à gauche en étroites colonnes, aux marges d'en haut et d'en bas, en larges bandes, un texte plus fin, imprimé en caractères rabbiniques. L'encadrement est l'œuvre de glossateurs français du moyen âge; la partie encadrée forme le TALMUD.

Le Talmud se compose, à son tour, de deux parties distinctes, la MISCHNA et la GHEMARA. La première est le texte dont la seconde est le commentaire. C'est donc par la Mischna qu'il faut commencer cet examen du Talmud.

On désigne sous le nom de Mischna un recueil de décisions et de lois traditionnelles embrassant toutes les parties de la législation civile et religieuse. Ce code, à la constitution duquel ont travaillé plusieurs générations de docteurs, fut définitivement rédigé par *Rabbi Juda-le-Saint* vers la fin du second siècle. Il se divise en six ordres, qui se subdivisent, à leur tour, en traités, chapitres et alinéas [1].

[1] L'ordre se nomme *Séder* ; le traité, *Massécheth*, littéralement *tissu* ; le chapitre, *Pérek* ; l'alinéa, l'élément le plus simple du recueil, porte, comme le recueil lui-même, le nom de *Mischna*.

Par l'exposé sommaire qui suit du contenu des six livres, on sera à même d'apprécier l'étendue qu'embrasse la législation de la Mischna.

Ier ordre : *des semences.* — Après un chapitre consacré aux Bénédictions, il est traité des dîmes, prémices, offrandes, donations, que l'on doit faire aux prêtres, aux lévites et aux pauvres sur les produits de la terre ; du chômage des travaux des champs pendant la septième année ; des mélanges interdits dans les semis et les greffes. — En tout, huit traités.

IIe : *des fêtes.* — Du Sabbat et du repos sabbatique, des fêtes et jeûnes : la

Écrite dans un hébreu qui a subi une forte empreinte de chaldaïsme, qui aussi a largement donné droit de cité à nombre de mots latins et surtout grecs, la Mischna nous présente un style simple, concis, parfois obscur dans sa concision ; elle évite les digressions, et les rares anecdotes qu'on rencontre çà et là ont pour but d'éclairer les opinions à la lumière d'un fait.

Il est inutile de nous arrêter sur cette législation de la Mischna maintes fois exposée et analysée, et récemment encore dans un article de la *Quarterly Review* [1], et nous arrivons immédiatement à la Ghemara. Mais auparavant il nous faut dire un mot d'un recueil appelé *Thosiftha*.

R. Juda-le-Saint n'avait pas fait entrer dans la Mischna toutes les décisions des docteurs qui l'ont précédé. Bon nombre d'entre elles n'y ont pas trouvé place, soit qu'elles ne jouissent pas à ses yeux d'une autorité suffisante, soit qu'elles fissent double emploi avec celles qu'il avait publiées. La plupart furent recueillies un peu plus tard, sous le nom de *Boraïthoth* (*externæ*), dans l'ordre même de la Mischna et avec les mêmes divisions et subdivisions, et elles donnèrent naissance à un nouveau livre, la *Thosiftha* ou *complément*. La Thosiftha, qui est due aux écoles de Babylonie et qui a pour auteurs R. Hyya et R. Oschaya, présente les mêmes caractères extérieurs que la Mischna : même langue, même style ; cependant l'anecdote y entre pour une part bien plus considérable. La *Thosiftha* et les autres *Boraïthoth* qui n'ont trouvé place ni dans la Thosiftha ni dans la Mischna forment un des éléments constitutifs de la Ghemara.

Nous voici arrivé à la Ghemara, ce commentaire perpétuel qui suit la Mischna dans toutes ses divisions et subdivisions [2]. Elle se présente

Pâque, les Tentes, le Nouvel-an, le Grand jeûne, les Jeûnes ; des travaux défendus et des cérémonies et sacrifices à accomplir en ces jours. — Onze traités.

III° : *des femmes*. — Législation du mariage, divorce, lévirat, adultère ; des vœux et du naziréat. — Sept traités.

IV° : *des dommages*. — Législation civile ; hormis un traité sur *l'idolâtrie* et le traité *Aboth*, où se trouvent recueillies les sentences morales des Docteurs. Cet ordre traite des transactions commerciales, achats, ventes, hypothèques, prescription, etc ; de la procédure, organisation des tribunaux, témoignages, serments, etc. — Huit traités.

V° : *des choses saintes*. — Législation des sacrifices, des premier-nés, des viandes pures ou impures ; description du temple d'Hérode. — Dix traités.

VI° : *des purifications*. — Lois sur la pureté et l'impureté lévitiques ; des personnes et des choses pures et impures ; des objets capables de contracter l'impureté par le contact. Des purifications. — Neuf traités.

[1] Emmanuel Deutsch, *The Thalmud ;* numéro d'octobre de la *Quarterly Review*, 1867.

[2] Pas partout cependant. Certaines parties de la Mischna sont privées de leur Ghemara, soit que les discussions qui en devaient faire l'objet n'eussent pas été

à nous sous deux formes ou rédactions différentes. L'une est l'œuvre des écoles Palestiniennes, et elle a été rédigée à Tibériade vers 380; l'autre émane des écoles de la Babylonie, des académies de Sora, Néhardéa, Poumbeditha, et elle a été rédigée par R Aschi et son disciple Rabina, puis terminée par R. José vers 500. La Ghemara de Babylonie, improprement appelée *Talmud de Babylone*, est plus complète et plus claire que la Ghemara de Palestine, qu'on désigne plus improprement encore sous le nom de *Talmud de Jérusalem*. Aussi la première a-t-elle été adoptée par la synagogue, tandis que l'autre, qui cependant est d'une plus grande valeur pour le critique, grâce à son antiquité relative, négligée par les docteurs et par les copistes du moyen âge, nous est parvenue très endommagée, et non sans avoir perdu plus d'une page dans sa marche à travers les ans. Et malheureusement on ne possède du Talmud de Jérusalem qu'une copie manuscrite, celle qui a servi à l'édition *princeps ;* aucun autre manuscrit n'a été conservé qui puisse aider à corriger son texte mutilé. Son rival de Babylone a eu un sort plus heureux : les manuscrits, quoique le plus souvent fragmentaires, ne manquent pas, et jusqu'en 1864, quarante-quatre éditions de ce Talmud, Mischna, Ghemara et commentaires compris, toutes d'une pagination identique, répandaient, chacune à des milliers d'exemplaires, les 2,947 feuillets de ses 12 massifs in-folios.

Si dans la Mischna le fond de la langue est l'hébreu, on n'en peut dire autant de la Ghemara, dont la langue se rapproche bien plus de l'idiome populaire, sorte d'araméen plus ou moins corrompu. Néanmoins on y retrouve de l'hébreu de toutes les époques, et parfois même de l hébreu presque classique, selon l'antiquité des textes reproduits. L'hébreu, en effet, depuis le retour de la captivité, était une langue artificielle à l'usage des docteurs, langue qui dégénéra peu à peu en bas-hébreu et, s'imprégnant de plus en plus d'aramaïsme, finit par se confondre avec le parler vulgaire. De là vient que souvent une même page du Talmud contient trois ou quatre sortes de langues ou plutôt une même langue à trois ou quatre périodes différentes de sa dégénérescence. Il n'est pas rare de voir le rédacteur du Talmud citer une opinion d'un rabbin du IVe siècle et la confirmer en reproduisant une opinion, mot pour mot identique, d'un docteur du IIe siècle, mais écrite en hébreu. On peut établir en thèse générale que, pour les textes reproduits dans le Talmud, la pureté de l'expression est un témoignage d'ancienneté.

Pénétrons plus avant dans la Ghemara et étudions-en les divers ca-

mises par écrit, soit que les rédactions ne nous soient pas parvenues. Ainsi dans le premier et le dernier ordre, un seul traité est commenté. Dans le cinquième, celui des choses sacrées, deux traités sont privés de commentaires.

ractères. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est l'étendue du commentaire, comparée à celle du texte. Il est telle Mischna de cinq ou six lignes qui a vingt ou trente feuillets d'explication. Mais dans ce développement prolixe, il ne faut pas s'attendre à trouver l'ordre lucide d'une magistrale exposition. On y chercherait en vain les larges lignes d'un plan nettement dessiné où toutes les parties de la Ghemara dussent trouver leur place naturelle. Le savant moderne, avec ses habitudes d'ordre et de méthode, s'y verrait singulièrement dépaysé. La Ghemara nous offre le plus souvent l'apparence d'une mer infinie de discussions, digressions, récits, légendes où la Mischna qui attend son explication se trouve totalement noyée. En lisant ces pages où les objets les plus disparates semblent naturellement se donner la main, où tout se mêle et tout se heurte dans la splendeur d'un sauvage désordre, on croit assister au déroulement d'une immense rêverie qui ne connaîtrait d'autres lois que celles de l'association des idées. Il n'est pas jusqu'aux discussions les mieux circonscrites où ce désordre n'arrive à se donner carrière. Pour éclaircir, par exemple, un point de discussion, on a besoin d'une citation — une citation d'une ligne. — Croyez-vous qu'on se contente d'indiquer par une incidente le nouvel argument? Il va se développer tout au long avec ses tenants et aboutissants, si bien que pour l'embrasser dans toute son étendue, il faudra oublier l'objet primitif et capital qui l'avait fait invoquer. Mais ce n'est pas tout. Cet argument en appelle à son tour un autre qui n'offre plus le moindre rapport avec la question, et après que l'esprit se sera égaré pendant quatre ou cinq pages sur des discussions étrangères, il lui faudra revenir péniblement sur toutes ces séries d'arguments et en dégager, s'il s'en trouve, les détails utiles à la discussion pour remonter au point de départ. Que sera-ce quand le commentaire par la nature même de son objet offrira moins de consistance et de rigueur? On cite l'opinion d'un docteur qui intéresse l'explication de la Mischna ; on va la perdre de vue pour reproduire toutes les opinions qui portent le nom de ce docteur. Parmi celles-ci se trouvent quelques pensées morales, quelques préceptes d'hygiène. Vous voyez alors défiler toute une page de maximes ou de formules médicinales. Voici venir ensuite des formules magiques, puis des contes de démons, puis des légendes populaires. Souvent même le lien immédiat n'est pas visible. Que le hasard ait réuni deux fragments absolument disparates, cela suffisait pour le rédacteur de la Ghemara. Dans ce flux de digressions, la Mischna semble oubliée; le lecteur, du moins, l'a perdue totalement de vue, tant sa pensée est emportée au loin dans cette course vagabonde que la fantaisie seule semble diriger. Mais tout-à-coup, la voici qui, comme au détour d'un chemin, revient apparaître à ses

regards. Le fil est renoué; l'explication va reprendre son cours. Mais après combien d'écarts une Mischna aura-t-elle épuisé sa Ghemara ?

« Ce n'est qu'à la longue, dit l'auteur de l'article sur le Talmud de la *Quarterly Review,* ce n'est qu'à la longue que le lecteur apprend à distinguer deux puissants courants dans ce livre, courants qui parfois suivent des directions parallèles, parfois semblent se croiser et se contrarier l'un l'autre; l'un jaillit du cerveau, et l'autre du cœur; le premier est de la prose, l'autre est de la poésie; l'un suppose l'exercice de toutes les facultés intellectuelles qui se manifestent par l'argumentation, les recherches approfondies, les comparaisons, les développements, en rattachant mille choses à une seule, et une seule à mille autres. Le second découle du royaume de la fantaisie, de l'imagination, du sentiment, de l'*humour*... Le premier de ces courants se nomme *Halacha*, règle, *norma*, terme qu'on applique soit au procédé qui consiste à développer ces prescriptions légales, soit à ces prescriptions elles-mêmes. Le second s'appelle *Haggada*, légende, *saga*, non pas précisément dans le sens moderne du mot, bien qu'il s'applique à une grande partie de ses matières, mais parce que c'était un *on-dit,* une affirmation sans autorité... »

En effet, autant le domaine de la Halacha est nettement déterminé, autant le champ de la Haggada est vague et mal circonscrit. C'est chose ondoyante et qui varie depuis la légende fantastique jusqu'à la sentence morale, depuis la recette magique jusqu'aux récits historiques et aux dates chronologiques. On peut la définir rigoureusement en disant qu'elle est tout ce qui n'est pas la Halacha. Celle-ci, au contraire, est nettement marquée; car tout ce qui est Halacha a un caractère sacré qui emporte le respect du croyant. La Halacha est la LOI dans toute son autorité; c'est elle qui constitue le dogme et le culte; elle est l'élément fondamental du Talmud, et c'est par elle que nous devons commencer l'examen de la Ghemara.

II

LA HALACHA.

Sous le nom de Halacha il ne faut pas entendre seulement les lois spéciales établies par les docteurs, mais encore l'ensemble des discussions qui aboutissent à l'établissement de ces lois. Les écoles ne se

sont pas arrêtées au texte fixé par R. Juda, mais l'ont pris pour point de départ et, avec l'aide des diverses *Boraithoth* et de la *Thosiftha*, sont arrivées à expliquer et développer la Mischna et à rendre de nouvelles décisions. La Mischna, en effet, ne pouvait être considérée comme un texte définitif. Si elle reproduit les décisions antérieures, c'est d'ordinaire sans en indiquer la source; parfois elle ajoute le nom de leur auteur, mais c'est pour lui opposer une autre autorité également reproduite; et, dans ce cas, si quelquefois elle décide entre les deux opinions opposées, le plus souvent elle laisse la question en suspens. Il fallait reprendre tout cela, achever les discussions commencées, trancher d'une manière définitive les points en litige, mettre partout l'ordre et la lumière; c'est l'œuvre de la Ghemara. Elle s'attache d'abord aux lois rapportées comme définitives, en recherche l'origine, et choisit entre les diverses explications proposées, jusqu'à ce qu'elle en trouve une qui résiste à toutes les objections. Souvent elle montre que la décision donnée par la Mischna est incomplète, obscure, contradictoire, et qu'elle ne peut s'appliquer à tous les cas qu'elle paraît devoir embrasser. Ailleurs, on lui oppose une Thosiftha ou une Boraitha de même date ou plus ancienne qu'elle, c'est-à-dire qui ait autant ou plus d'autorité qu'elle-même, et qui dit précisément le contraire. De là grande variété d'hypothèses ; les discussions gagnent en étendue et en profondeur jusqu'à la complète élucidation du texte. On comprend que la forme en puisse varier à l'infini. Il serait difficile d'en donner une idée bien précise. Nous préférons nous risquer à une citation qui dira plus que tout ce que nous pourrions en rapporter. Nous prenons un exemple entre mille, ouvrant au hasard un livre quelconque du Talmud. Voici ce que nous lisons au folio 37, *verso*, du traité *Ghittin* ou des *Divorces* :

MISCHNA : Un esclave, pris par l'ennemi, racheté par un tiers pour rester esclave, reste esclave; racheté pour être libre, devient libre. R. Siméon, fils de Gamaliel, dit qu'en tout cas il reste esclave [1].

[1] Il nous paraît intéressant de donner de ce texte, un peu expliqué dans notre traduction française, une traduction latine dont la littéralité absolue excusera l'étrange barbarie.

Mischna : Servus, in captivitatem ductus, et redemptus, in servi nomine, serviet; in liberi nomine non serviet. R. Simeo ben Gamaliel dicit : seu hic, seu illic serviet.

Ghemara : De quo agimus? An ante repudiationem ? In servi nomine, cur non serviet ? — Verum post repudationem ? In servi nomine, cur serviet ?

Dicit Abaïa : ante quidem repudationem ; in servi nomine, serviet priori hero ; in liberi nomine, nec priori hero, nec posteriori hero serviet. Posteriori hero non, quia in liberi nomine redemit ; priori hero non, ne renuerit eum redimere. R. Simeo ben Gamaliel dicit : seu hic seu illic serviet. Censet, ut officium ingenuos liberare, sic servos officium esse liberare.

Dicit Raba : post quidem ; et, in servi nomine, posteriori hero serviet ; in liberi nomine serviet nec priori hero nec posteriori hero ; posteriori hero non, quia in liberi

GHEMARA : De quel cas parle la Mischna? A-t-il été racheté par le tiers, avant que le premier propriétaire ait renoncé à son droit de possession sur lui? Racheté pour devenir libre, pourquoi ne resterait-il pas esclave? Est-ce après cette renonciation? Racheté pour être esclave, pourquoi ne serait-il pas libre ?

Abaïa répond : Voici comment il faut expliquer la Mischna : Il s'agit du cas où le premier propriétaire n'a pas renoncé à son droit, et l'esclave, racheté pour rester esclave, retourne servir son premier maître; racheté pour être libre, ne sert ni le second, qui l'a racheté pour le mettre en liberté, ni le premier, qui peut-être l'aurait laissé en captivité. R. Siméon fils de Gamaliel dit : En tout cas il reste l'esclave du premier maître, parce que c'est un devoir pour tout le monde de racheter les esclaves comme de racheter les hommes libres (et que, par conséquent, on ne peut supposer que le premier maître aurait peut-être laissé captif son esclave).

Raba répond : Voici comment il faut entendre la Mischna. Il s'agit du cas où le premier propriétaire a renoncé à son droit. Et la Mischna déclare que, racheté pour rester esclave, l'esclave sert son second maître; racheté pour être libre, ne sert ni le premier, qui a renoncé à son droit, ni le second, qui le rachète pour le mettre en liberté. Et R. Siméon, fils de Gamaliel, dit qu'en tout cas il reste esclave, parce qu'il admet le même principe que Hiskia, à savoir que, si on leur donnait la liberté, les esclaves iraient d'eux-mêmes se livrer aux ennemis, dans l'espérance d'être rachetés et de redevenir libres.

Mais il est rapporté dans une Boraïtha : R. Siméon, fils de Gamaliel, dit aux Rabbins : « De même que c'est un devoir de racheter les hommes libres, de même c'est un devoir de racheter les esclaves. » — Dans l'explication qu'Abaïa donne de la Mischna, je comprends cette Boraïtha, puisque Abaïa prête précisément à R. Siméon ben Gamaliel cette raison. Mais dans l'explication proposée par Raba, comment comprendre la Boraïtha, puisque Raba ne peut justifier l'opinion de R. Siméon ben Gamaliel que par le principe de Hiskia?

nomine redemit eum; priori hero non, quia post repudiationem est. R. Simeo ben Gamaliel dicit seu hic seu hac serviet, ut τὸ Hiskiae; quia dicit Hiskias : cur dixere seu hic seu illic serviet, ne singulus ultro hostibus se offerat et e manu heri vindicet.

Quæstio : dicit eis R. Simeo ben Gamaliel ut officium ingenuos in libertatem vindicare, sic servos esse officium. Quoad Abaïam, qui dicit ante repudium, hoc est quod dicit τὸ ut. Sed quoad Rabam, quid τὸ ut? Ob τὸ Hiskiae est ?

Tibi dicit Raba : R. Simeo ben Gamaliel ignorabat quid dixissent Doctores et sic eis locutus est : si ante repudiationem dicitis, hoc est τὸ ut ; si post repudiationem dicitis, ut τὸ Hiskiae.

— Et Raba qui dicit post et posteriori hero, posterior herus a quo acquirit? —

— A captantibus? —

— Captantes ipsi, quis eis acquirit? etc...

Maintenant, dans ce bizarre latin, supprimez tirets, virgules et points. Que depuis le mot *Ghemara* toutes ces phrases ne forment qu'une enfilade de mots placés les uns au bout des autres, où l'on ne puisse distinguer ni le commencement ni la fin des propositions, et vous aurez un *fac-simile* à peu près exact de ce texte, qui peut compter parmi les plus faciles à déchiffrer.

Raba répond : Cette Boraitha est incomplète et elle doit elle-même ainsi s'interpréter : R. Siméon ben Gamaliel, ne connaissant pas exactement l'opinion des Rabbins, leur dit : Si vous parlez du cas où le premier maître n'a pas renoncé à son droit, j'admets le principe « de même etc... » Si c'est le cas opposé, il faut admettre celui de Hiskia.

Mais Raba, qui admet que l'esclave racheté pour être esclave revient à celui qui l'a racheté, et non à son premier propriétaire, qui a renoncé à ses droits sur lui, comment Raba justifie-t-il les droits de possession du second propriétaire? De qui les tient-il ?

— Des ennemis qui ont pris l'esclave.

— Mais ces ennemis eux-mêmes, d'où tiennent-ils ce droit de possession ? etc...

Et la discussion continue pendant sept pages entières sur cette Mischna de trois lignes.

L'on voit que la Ghemara, dans la partie halachique, revêt la forme du dialogue. Mais il ne faut pas songer aux dialogues de Platon, à ces dialogues vraiment vivants, où l'on ne voit pas seulement des pensées qui se heurtent et s'entrechoquent, mais des âmes avec leurs passions, leurs sentiments, avec tout ce qui les fait humaines. Ici, c'est la dialectique sous sa forme la plus sèche et la plus ardue. Ce ne sont point des hommes qui discutent, mais des noms et des arguments. Aussi quel style, si l'on peut donner le nom de style à l'espèce de langage qui enveloppe ces discussions! Tantôt c'est une phraséologie diffuse où l'idée se traîne péniblement, affublée d'une dizaine de mots au lieu de trois ou quatre qui pourraient lui suffire; tantôt, au contraire, c'est une concision désespérante où une lettre est un mot et un mot une phrase. Des questions dont le développement prendrait des lignes sont renfermées dans un seul terme, et lui sont comme suspendues et accrochées. Il y a des formules spéciales où des idées entières semblent être venues se déposer et se cristalliser. Les deux mots *Alama thenan (verum cur docent)* veulent dire : « *Mais* si tu prétends que la thèse contraire à celle que je soutiens est seule vraie, *pourquoi enseigne-t-on ?* » — Le mot *Minalan* (*unde nobis ?*) qu'on trouve en tête de nombre de Ghemaras veut dire : « Quelle est l'origine de la décision de la Mischna! » Mais comme d'ordinaire une Mischna en renferme plusieurs, ce n'est que la réponse et les objections faites à cette réponse qui peuvent éclairer la pensée. Supprimez le commentaire de Raschi, ce chef-d'œuvre de précision et de clarté, et, pour un talmudiste même exercé, le Talmud est presque énigmatique. Prenez le Dictionnaire talmudique de Buxtorf (je ne parle pas de grammaire, il n'en existe pas encore de la langue de la Ghemara) ; mettez ce lexique aux mains d'un savant qui possède si bien que ce soit l'hébreu et l'araméen, mais n'a jamais vu de Talmud : il lui sera

impossible d'en déchiffrer une page. Nous disons *déchiffrer*, et l'image n'est pas exagérée ; c'est bien un véritable texte d'hiéroglyphes ou d'inscriptions en caractères inconnus que l'on a devant soi, et cela est si vrai que les Juifs mêmes, pour qui cette étude offre bien plus de facilité, n'emploient que ce mot : *déchiffrer*. Supposez l'enseignement du Talmud s'interrompant soudain pendant une génération ; la tradition une fois perdue, il sera à peu près impossible de la retrouver. Les difficultés sont de diverse nature. Elles viennent de la langue et de la pensée. Celles du langage ne sont certes pas allégées par les procédés d'enseignement employés jusqu'ici. L'insuffisance des livres force l'élève à recourir à l'unique méthode de l'enseignement traditionnel, cette pénible méthode où la longue habitude seule permet de se rendre maître de la langue. Mais une bonne grammaire, un lexique complet, un recueil explicatif des formules talmudiques, et elles ne sont pas très nombreuses, abrégeraient de beaucoup le travail. Néanmoins les plus grandes difficultés resteraient encore à vaincre, difficultés presque irrémédiables, car elles tiennent au caractère même de l'argumentation talmudique. L'esprit lucide du Français aurait peine à se faire à ces discussions qui se poursuivent à travers les dédales sans fin du plus subtil raisonnement. Il lui faudrait absolument revêtir l'esprit oriental, et prendre cette aisance et cette force d'imagination qui emporte la pensée au-delà des bornes de notre logique méthodique et étroite et lui permet de saisir les rapports insensibles dans les objets les plus éloignés. Il faut s'habituer à ce raffinement de raisonnement qui pénètre au plus profond des idées et en analyse les nuances les plus ténues et les plus fugitives jusqu'à perdre le sentiment de la réalité. On comprend l'influence qu'un pareil livre a pu exercer sur l'intelligence d'une nation. L'étude journalière du Talmud, qui chez les Juifs commençait à dix ans pour finir avec la vie, a dû être pour l'esprit une rude gymnastique. Grâce à elle, il prenait une finesse et une acuité incomparables ; le raisonnement s'habituait à la rigueur, la pensée à la logique ; l'intelligence, en un mot, se développait en profondeur. En profondeur, remarquons-le bien, et non pas en étendue. Elevez un esprit bien doué dans l'étude du Talmud, vous en ferez un esprit raisonneur, puissant par la logique et la pénétration ; vous aurez ces esprits hors ligne des écoles françaises, allemandes ou polonaises, qui ont épuisé toute leur force dans des commentaires de casuistique ; vous aurez un Spinoza, qui porte dans la philosophie la finesse et la profondeur talmudiques. Mais n'allez pas leur demander l'ampleur des vues, la largeur de l'horizon, le vaste rayonnement des idées. La Halacha ignore tout cela. C'est le raisonnement logique, la déduction élevée à sa plus haute puissance ; ce n'est pas l'induction.

Ce caractère de la Halacha fait songer involontairement à un autre monument élevé aussi par des docteurs à la gloire de la religion, et l'on est tenté de prononcer le nom de Scolastique. Le rapprochement est en effet séduisant. La Scolastique, comme la Halacha, est l'œuvre des écoles ; la Scolastique, comme la Halacha, repose sur la déduction, et, comme la Halacha, a une méthode déductive. Mais si le Talmud, avec ses procédés d'herméneutique, avec les sept règles de Hillel, les treize principes de R. Ismaël ou la méthode de R. Akiba, et si la Scolastique, avec le Syllogisme, ne cherchent qu'une chose : démontrer; le but de leurs démonstrations est absolument différent. L'une veut établir par la raison la réalité de vérités dogmatiques ; l'autre ne cherche qu'à se souvenir, à rappeler des décisions légales à moitié oubliées ou mal rapportées et, par un effet de mémoire raisonneuse, à les retrouver tout entières. La Scolastique est une philosophie, bien réduite, il est vrai, bien mesquine, une philosophie esclave, *ancilla theologiæ ;* mais comme on ne fait pas sa part à la raison humaine, cette philosophie un jour dominera et renversera la théologie. La Halacha talmudique est rien moins que cela. Elle ne connaît pas même de nom la philosophie, et ne peut pas la connaître ; bien plus même elle ne le doit pas, puisqu'elle n'aspire qu'à une chose, fonder pour le judaïsme un *Corpus Juris Ecclesiastici.*

Si l'on a bien compris le caractère de la Halacha et si l'on se rappelle, en outre, qu'elle embrasse toutes les parties de la législation religieuse et civile, on voit quel sens restreint il faut donner au mot d'Encyclopédie qu'on décerne volontiers au Talmud. Le Talmud est bien une encyclopédie en ce sens qu'on y retrouve des notions sur toutes les connaissances de l'époque où il a été composé, et que toutes y ont laissé une trace ou un souvenir. Mais il ne faut pas s'attendre à voir les Rabbins traiter *ex professo* de toutes les sciences. Jetons, en effet, un coup d'œil sur l'analyse sommaire de la Mischna que nous avons donnée au début de cet article. Le premier ordre s'occupe des lois sur les productions des champs. Parmi celles-ci quelques-unes concernent le mélange des semis. Voilà les docteurs amenés à parler incidemment de la botanique et à rappeler de cette science certaines connaissances acquises préalablement, dans le seul but de les faire servir à l'établissement de la Halacha. Le second ordre traite du sabbat et des fêtes. Pour le sabbat, une des grandes questions est celle du repos. Il est interdit en ce jour de sortir au-delà d'un rayon de deux mille pas autour de sa demeure. Mais pour déterminer cette circonférence, en dépit des accidents du sol, vallées, collines, cours d'eau, il faut certaines connaissances géométriques, et voilà nos docteurs obligés de parler géodésie. La fixation des fêtes suppose celle d'un calendrier, lequel suppose des connaissances astronomiques. Voilà encore

nos docteurs demandant à l'astronomie des éclaircissements pour la législation des fêtes. Ailleurs il s'agit de viandes pures et impures. Les viandes impures sont celles d'animaux présentant certains caractères spécifiques qui doivent les faire interdire, ou ce sont des animaux permis, mais atteints de certaines maladies qui en amènent l'interdiction. Pour déterminer ces caractères spécifiques ou ces états morbides, il faut certaines connaissances en anatomie et en physiologie. Cette partie de la législation halachique nous montrera donc le résultat d'études en histoire naturelle, sans qu'on puisse dire qu'elle traite spécialement d'histoire naturelle. Ailleurs, enfin, dans les lois sur les causes d'impureté des personnes (écoulements, menstrues, etc.), on fera de la physiologie et de la médecine en appliquant le résultat d'observations physiologiques ou médicinales à la législation religieuse. C'est ainsi que les docteurs sont amenés à parler de toutes les connaissances de l'époque, pour en faire des applications convenables à la fixation des Halachoth. Ces connaissances, d'ailleurs, n'étaient pas acquises pour elles-mêmes, mais pour être mises au service de la Halacha. La science n'était pas le but, mais seulement l'instrument qui permettait d'arriver au but.

Néanmoins il fallait de longues études pour arriver à embrasser la Halacha dans toute son étendue et toute sa variété. Ce n'était pas en quelques années que l'on pouvait gagner son titre de Rabbi ; et à une époque où les livres étaient rares, où surtout la tradition ne pouvait s'écrire, un long séjour était nécessaire sur les bancs de l'école pour devenir capable de prendre part aux discussions des sages. L'on serait presque tenté de prendre à la lettre ces récits talmudiques qui nous parlent de vingt années passées par quelques éminents docteurs de la Halacha dans l'apprentissage de la loi.

Pour terminer cet examen des divers caractères de la Halacha, il nous reste à parler de la forme de l'enseignement. Les docteurs tenaient, dans les localités qu'ils habitaient, des écoles (*Beth ham-midrasch*, *maison de l'étude*) où ils réunissaient de nombreux disciples. Ceux-ci recevaient d'avance un point de doctrine à étudier et, le jour de la discussion, se présentaient avec les arguments tout préparés. Le maître alors les interrogeait, et, par une série de questions habilement posées, les amenait à trouver eux-mêmes les réponses. Ce n'était donc pas un enseignement *ex professo*, mais une vaste conversation à laquelle les docteurs conviaient leurs disciples et dont ils se vantaient de profiter autant qu'eux. Les disciples, à leur tour, allaient répandre au loin la doctrine du maître. De là les expressions qu'on rencontre à chaque pas dans le Talmud : « Un tel dit au nom d'un tel, qui l'a reçu d'un tel, etc. » Quant aux discussions qui devaient aboutir à la fixation de la loi, voici comment elles avaient lieu. Les docteurs se réunis-

saient dans le tribunal ou synhédrin, souvent accompagnés de leurs élèves, qui, derrière une barrière, écoutaient en silence. Les docteurs, après une discussion publique, décidaient à la pluralité des voix le point de doctrine. La séance était dirigée par le *Nassi,* ou *prince,* et le président du tribunal (*Ab Beth Din, le chef de la maison de justice*), les deux chefs religieux de la nation. Le Talmud admet que ces deux dignités remontent à l'institution de la grande synagogue, et que depuis Siméon le Juste, contemporain d'Alexandre le Grand, et le dernier membre de cette assemblée, elles se sont perpétuées sans interruption. La Mischna cite une série de *couples* (*Zougoth*) de docteurs qui depuis Siméon le Juste jusqu'à Hillel et Chammaï se succédèrent dans l'enseignement de la loi orale, et elle semble conférer au premier de ces docteurs le titre de *Nassi* et au second celui d'*Ab Beth Din.* Avec Hillel et Chammaï finit la dernière couple et leurs successeurs portent explicitement ces deux titres. Comme l'enseignement était obligatoire et que les écoles étaient nombreuses en Palestine, tout homme, à quelque rang qu'il appartînt, pouvait aspirer aux plus hautes dignités. En dehors de la prêtrise, la science seule faisait la noblesse. Témoin Akiba, qui de simple berger devient le grand docteur de la Mischna, « le second Moïse ». Le *Talmid Hacham* (étudiant), s'il se distinguait, recevait de ses maîtres le titre de docteur, et si la reconnaissance et l'admiration publiques semblèrent attacher à l'illustre famille de Hillel le titre de Nassi, du moins les suffrages des Rabbins permettaient de choisir entre les plus dignes pour les fonctions d'*Ab Beth Din.* Quand l'étudiant était jugé digne du titre de Docteur, l'autorité rabbinique lui était conférée par une cérémonie particulière qu'on appelait la *Semicha* ou *Imposition* (*des mains*). Cette ordination était absolument nécessaire pour lui donner le droit de décider et de défendre, et pour lui conférer de fait le pouvoir que la science lui donnait moralement. Elle était pour les Juifs de la plus haute importance, car elle assurait efficacement la perpétuité de la tradition. C'est ce qui apparaît bien par les persécutions d'Hadrien, lors de la révolte de Bar-Cochebas. Voulant détruire la nationalité juive, il s'attaqua à la religion, et non content d'en proscrire l'exercice, il condamna à mort tout docteur convaincu d'avoir donné ou reçu la *Semicha.* « Un jour, raconte le Talmud, un décret du gouvernement condamna au supplice et celui qui donnerait et celui qui recevrait l'imposition. La ville où aurait eu lieu la cérémonie devait être détruite avec ses faubourgs, à deux mille pas à la ronde. Que fit Juda ben Baba ? Il se plaça dans une vallée entre deux grandes villes, Uscha et Schepharam, et consacra cinq anciens, R. Méïr, R. Juda, R. Siméon, R. José et R. Néhémia. A peine la cérémonie était-elle terminée que les ennemis les aperçurent. R. Juda ben Baba n'eut que le temps de dire aux docteurs : « Fuyez, mes en-

fants! — Et toi, ô maître? — Je suis comme une pierre qui reste là immobile. — Et, dit-on, les soldats romains n'abandonnèrent pas son cadavre, que, de trois cents coups de lances, ils ne l'eussent troué comme un crible. » Plus tard, quand le droit de la Semicha fut irrémédiablement enlevé aux Juifs de la Palestine, le travail des écoles fut arrêté et la tradition détruite. La puissance sans cesse grandissante de l'Eglise amena ainsi la fermeture des *Bathé-Midraschim,* et vers 370 la situation critique où se trouvait l'école de Tibériade força les docteurs à rédiger la Ghemara palestinienne (*Talmud Jerouchalmi*).

III

LA HAGGADA.

Nous arrivons à ce deuxième courant dont nous avons reconnu l'existence au sein de la « mer Talmudique », pour employer l'expression des Docteurs. A cette question : qu'est-ce que la Haggada? nous avons répondu, en disant que tout ce qui dans le Talmud n'appartient pas à la discussion légale et ne concourt pas à l'explication de la Halacha est du domaine de la Haggada. Elle n'embrasse pas seulement l'homélie, la prédication et l'exégèse édifiante de la Bible, tout ce qui parle au cœur pour le toucher, à l'esprit pour le persuader; mais on y retrouve l'histoire réelle ou légendaire, des notions sur les sciences les plus variées, mathématiques, astronomie, physique, médecine, histoire naturelle La Haggada est le *dire* dans toute son étendue et sa vague généralité, le *on dit* journalier. la conversation simple ou l'enseignement moral qui vient interrompre ou suivre les savantes et pénibles discussions de l'école et reposer l'esprit fatigué. On voit donc que la Haggada ne peut avoir aucune autorité, et si elle peut imposer à la foule la vénération, parce qu'elle provient de bouches autorisées dont les paroles sont respectées, elle n'implique pas le caractère de la légalité. Elle ne fait pas loi. « On ne fait pas d'objection à une Haggada » est une des règles du Talmud. Ailleurs il est dit : « On ne décide pas d'après la Haggada. » Les docteurs plus spécialement portés à l'étude de la Halacha appliquaient malignement à l'Agadiste le verset de l'Ecclésiaste : *C'est un homme à qui Dieu donne des biens et à qui il ne permet pas d'en jouir*, parce qu' « il ne peut faire usage de ses connaissances dans la Haggada ni pour permettre, ni pour défendre, ni pour déclarer pur, ni pour déclarer impur. »

C'est dans l'immense champ de la Haggada que se développe librement l'esprit oriental dans toute sa richesse et sa plénitude. C'est surtout dans la Haggada qu'il faut rechercher les croyances, les idées, les sentiments qui animaient le monde juif et même le monde asiatique, dans ces siècles si féconds qui ont vu s'épanouir l'immense floraison de superstitions de l'empire, et germer et grandir la religion de Jésus et des apôtres ; qui ont vu le riche développement du mysticisme oriental et le suprême effort de la philosophie grecque, jetant une dernière et éclatante lueur. Dans ce trésor où sont entassées pêle-mêle les plus nobles croyances qu'ait pu connaître le monde, comme aussi les plus bizarres pensées qui aient jamais traversé cerveau humain, on trouve comme une sorte de microcosme où toute cette civilisation disparue reparaît dans ses traits les plus saillants. Ajoutez tout ce qui caractérise le judaïsme et lui donne son cachet propre, ses croyances religieuses et morales, ses coutumes et ses usages, dérivant de ses doctrines religieuses, ou, s'ils sont un emprunt à des nations voisines, si complètement transformés, et si bien marqués de l'empreinte juive qu'ils paraissent originaux, et vous comprendrez quel profond intérêt présente la Haggada au penseur et au savant qui recherchent les manifestations de la pensée humaine, sous quelque forme qu'elles se produisent. Il y aurait un grand travail à faire et qui consisterait à trier et coordonner tout cet amas confus de richesses que nous présente la Haggada. Il faudrait la reprendre, la classer méthodiquement comme nous autres modernes le demandons, montrer ce qu'elle connaît dans les sciences exactes et dans les sciences naturelles, la part de vérités qu'elle a pu trouver, et la part d'erreurs qu'elle a recueillies. Il faudrait étudier de près sa morale et sa philosophie religieuse (la seule qu'elle connaisse), et voir jusqu'à quelle hauteur elle a pu s'élever. Et comme, pour l'histoire de l'esprit humain, rien n'est plus instructif que l'étude des maladies intellectuelles, qui font mieux comprendre l'état de santé de la pensée, de même que la physiologie trouve un puissant secours dans l'examen des phénomènes morbides, ce serait surtout dans ses bizarreries, ses fables, ses superstitions qu'il faudrait l'étudier. Plus les mœurs des autres nations nous semblent étrangères, plus leur manière de sentir et de comprendre les choses nous paraît bizarre, plus féconde est pour le philosophe la source des observations et des enseignements. Il faudrait donc ne rien négliger, et sans craindre de heurter nos habitudes ou de choquer notre goût moderne, prendre le caillou comme la pierre précieuse, la boue et le limon comme le flot limpide et pur ; recueillir, en un mot, quelles qu'elles soient, toutes ces productions de l'imagination populaire, où la nature s'exprime en toute sa naïveté et se met à nu. Voilà l'œuvre qui serait à entreprendre, œuvre non sans gran-

deur et sans charme, et qui pourrait tenter un esprit à la fois patient et hardi. Mais il est plus facile de tracer un plan et de signaler un *desideratum.* Le tout est de les remplir l'un et l'autre.

Nous n'avons pas la prétention de donner même une esquisse du travail que nous indiquons. Nous nous contenterons de recueillir ici quelques traits qui donnent au moins une idée de la Haggada.

Dans les sciences exactes, la Haggada nous présente ce singulier caractère d'un mélange de vérités et d'erreurs ensemble confondues : ce qui semble prouver plutôt l'existence de certaines traditions scientifiques reçues de l'étranger que l'emploi d'une méthode d'investigation. Partout dans le Talmud le rapport de la circonférence au diamètre est de 3 à 1, alors que quatre ou cinq siècles auparavant Archimède avait déjà trouvé $\frac{22}{7}$. La méthode que la Mischna indique pour mesurer la largeur d'une colline est des plus primitives. Deux hommes l'arpentent avec une chaîne de 4 coudées de long, l'un de ces hommes en tient une extrémité contre l'estomac et le second tient l'autre extrémité à ses pieds. On lit dans le Talmud : La circonférence du monde (c'est-à dire la longueur de l'orbite décrite par le soleil dans sa course du levant au couchant) est de 6,000 *Peras,* et l'épaisseur du firmament (c'est-à-dire la distance du soleil à la terre) est de 1,000 Peras. La première de ces assertions est une vieille tradition ; la seconde est une induction qui s'appuie sur ces paroles de R. Johanan : Un homme, marchant d'un pas ordinaire, peut faire 30,000 pas dans sa journée, 5,000 du lever de l'aurore aux premiers rayons du soleil, et 5,000 du coucher du soleil à l'apparition des étoiles. Ainsi le temps qu'emploie le soleil à nous envoyer sa lumière (cette durée de 5,000 pas des deux crépuscules) est le sixième de celui qu'il met à nous éclairer (cette durée de 30,000 pas). Donc l'épaisseur du firmament est 6 fois moindre que la longueur de l'orbite solaire. « — A côté de ces enfantillages, on trouve des affirmations comme celles-ci : R. Gamaliel dit : « C'est une tradition de famille dans la maison de mon grand-père, que la nouvelle lune est tantôt en avance et tantôt en retard ; en tout cas, elle n'apparaît jamais qu'après 29 jours $\frac{1}{2}$, plus $\frac{2}{3}$ d'heure et 73 *parties* d'heure ». L'heure dans le Talmud est divisée en 1,080 *parties :* — remarquons, en passant, l'heureux choix de ce nombre divisible par les 9 premiers chiffres, hormis 7, — ce qui donne, toute réduction faite, 29^{j}, 12^{h}, 44^{m}, 3^{s}, 3. L'approximation n'est pas mal considérable, puisque le mois synodique, dans le mouvement moyen de la lune, est de 29^{j}, 12^{h}, 44^{m}, 2^{s}, 8. — Voici une assertion bien curieuse : « Les sages d'Israël prétendent que la sphère est immobile, et que ce sont les planètes qui se meuvent ; les savants des autres nations prétendent que les planètes sont fixées à la sphère qui tourne ». — Mais que

dire de celle-ci : « Les sages d'Israël prétendent que le jour le soleil roule au-dessous du firmament et la nuit au-dessus (ce qui le rend invisible), les sages des nations étrangères prétendent le contraire ». — Il semble que R. Josué (vers la fin du 1er siècle) ait su calculer l'apparition de la comète à laquelle Halley a attaché son nom. Le Talmud parle des profondes connaissances astronomiques de Samuel le babylonien, qui avait spécialement étudié la lune. C'est lui qui déclarait connaître les routes du ciel aussi bien que celles de Néhardéa, à l'exception des comètes dont il ne s'expliquait pas la nature. « Nous savons seulement par tradition, ajoutait-il, que les comètes ne traversent pas Orion, sans quoi elles briseraient le monde, et si elles paraissent le traverser, c'est la lueur qu'elles projettent qui traverse la constellation, et non elles-mêmes. » Ces citations où l'on remarque plusieurs fois le mot *tradition,* semblent prouver que, si quelques-uns s'occupaient plus spécialement des sciences exactes, celles-ci étaient absolument étrangères au reste des docteurs. Possédait-on une méthode scientifique de recherche? Nous ne le pensons pas, et nous sommes plutôt incliné à croire que la plupart de ces connaissances étaient empruntées soit aux habitants de l'Irak, soit aux Grecs.

En histoire naturelle et en anatomie, la Haggada est plus nette. Les docteurs ont fait des observations, sans doute parce que la Halacha est ici plus particulièrement intéressée, et qu'elle a, par exemple, à légiférer sur les cultures et les semis, qu'elle doit classer les mammifères, les poissons et les oiseaux, en purs et en impurs, qu'elle doit étudier les diverses maladies qui peuvent atteindre les animaux purs. On a donc recueilli des faits, disséqué des animaux, étudié les organes : le cerveau, dont on connaît la membrane supérieure et la membrane inférieure ; le cervelet, dont les maladies peuvent produire l'impuissance ; la moelle épinière, qui est le prolongement du cervelet, et dont les lésions, dans certains cas déterminés, sont mortelles, dans d'autres, n'entraînent pas la mort ; le cœur avec ses deux ventricules, ses deux oreillettes et le péricarde. Les poumons et l'estomac sont l'objet d'études spéciales. A côté d'observations partielles ingénieuses, l'on trouve des principes généraux : « Tout animal cornu a le sabot du pied fendu ». — « La présence des écailles prouve l'existence de nageoires ». — La forme de l'œuf indique la classe de l'oiseau. Les docteurs ont remarqué que le lait d'un animal impur ne caille pas ; que les animaux mettent bas le jour ou la nuit, selon qu'ils s'accouplent de jour ou de nuit ; que les animaux ayant même mode d'accouplement et même durée de gestation donnent ensemble des produits féconds. Ils connaissent l'amiante qui blanchit au feu. Mais ils déclareront, d'accord en cela avec Lucrèce, Pline et toute l'antiquité, que le lion a peur

du cri du coq : ils ne désavoueront pas ce même Pline affirmant que la salamandre éteint le feu ; pour eux, les singes de la grande espèce seront des *demi-hommes ;* ils connaîtront le *Schamir*, créé, dit la Mischna, au crépuscule du sixième jour de la création, ver grand comme un grain d'orge, et dont le regard fend les pierres : aussi comme le temple devait être construit avec des pierres que le fer n'avait pas touchées, avait-on employé le *Schamir* à les tailler.

L'histoire naturelle nous amène à la médecine. La médecine fut toujours cultivée par les Juifs, et elle resta chez eux comme une tradition de science jusqu'aux temps modernes. On ne sera donc pas étonné d'en trouver des notions assez étendues dans la Haggada. Il y a des pages entières consacrées à l'exposition de formules médicinales et de recettes pharmaceutiques. On y lit des séries de préceptes sur l'emploi des simples, et des leçons d'hygiène. Notre ignorance en ces matières nous interdit de faire un choix et de donner des extraits. Nous croyons cependant qu'il serait intéressant de voir s'il y a là un ensemble d'observations personnelles et de recherches empiriques propres, comme le pensent des savants juifs du moyen-âge. L'auteur du Cozari, Juda Halévi, prétend que le Talmud possède des connaissances que l'on ne retrouve ni dans Aristote, ni dans Galien. Peut-être aussi ces notions sont-elles reliées entre elles par des vues générales et systématiques, et, dans ce cas, il faudrait examiner si ces théories médicales ne sont pas un emprunt aux écoles d'Hippocrate, de Galien, de Soranus, ou si du moins elles n'en ont pas subi l'influence. Quoi qu'il en soit, il y a là, selon nous, un problème intéressant pour l'histoire de la médecine.

Les docteurs favorisaient-ils la médecine magique, cet amas de pratiques superstitieuses dont la Chaldée inonda l'Asie et l'Europe ? Avec les dispositions qu'on leur connait, on peut répondre hardiment : non. Ils racontent quelque part dans le Talmud que le roi Ezéchias cacha et détruisit un livre de médecine et ils le louent de cet acte, parce que, dit Maïmonide, ce livre renfermait des remèdes talismaniques. On ne sera pas surpris néanmoins de trouver dans la Haggada une large part faite à la magie. Mais on ne verra figurer parmi les maîtres du grand art ni Samuel le Babylonien, ni Théodos le Palestinien, dont le Talmud vante la science médicale. Ce seront des docteurs, rappelant avec plus ou moins de crédulité ces superstitions populaires, dont l'étude n'est pas d'un mince intérêt, d'ailleurs, car il est très curieux de voir comment ces pratiques, communes à toute l'Asie, revêtent chez les Juifs des formes particulières, où se révèle leur génie propre. S'il faut en croire Pline, la fièvre quarte se guérit en attachant au cou la dent la plus longue d'un chien noir, ou en-

fermée dans un petit linge, et attachée avec un fil rouge, de la poussière où s'est roulé un épervier. R. Houna est plus exigeant : « Il faut prendre sept épines de sept palmiers, sept ételles de sept poutres, sept chevilles de sept ponts, sept grains de cendre de sept fours, sept grains de poussière de sept trous de gonds de porte, sept grains de pois, sept pépins de sept cumins et, enfin, des cheveux ». Vous reconnaissez à cet entassement de conditions l'imagination excessive de l'Oriental, et à ce chiffre *sept* l'habitude juive qui en fait un nombre sacré ? Peut-être cependant faut-il voir dans cette recette de R. Houna une ironie cachée contre ces préjugés populaires qu'il combat secrètement en paraissant y condescendre. Le conseil suivant est caractéristique, et ne donne lieu à aucune incertitude d'interprétation. « Contre la fièvre ardente, dit R. Johanan, prenez un couteau tout en fer, allez dans les broussailles attacher une tresse de cheveux; puis le jour même brisez une épine, en disant le verset de l'Exode : « L'ange de Dieu apparut à Moïse, etc... » (au buisson ardent). Le lendemain brisez une autre épine, et dites : « Dieu vit que Moïse s'était écarté pour regarder ». Le surlendemain retournez et dites : « Dieu dit à Moïse : n'approche pas d'ici ». Ceci fait, penchez-vous à terre et prononcez ces paroles : « Buisson ! Buisson ! ce n'est pas parce que tu es le plus grand, mais bien le plus humble des arbres que le Saint béni soit-il a fait descendre sa gloire sur toi, et comme le feu s'est allumé devant Hanania, Michael et Azaria, et a fui devant eux, que de même la fièvre qui s'allume en moi fuie devant moi ! » — Si cette pratique a été inspirée par des usages étrangers, le judaïsme l'a singulièrement transformée, et lui a donné son empreinte propre. On trouve moyen de faire servir la superstition populaire à l'édification, et de mettre dans une recette de bonne femme une leçon assez élevée de moralité. — Ailleurs, c'est Abaïa rapportant de nombreuses formules au nom de sa mère, femme célèbre dans la démonologie talmudique : trois fils de garance (est-ce le *fil rouge* de Pline ?) autour du cou arrêtent les maladies, cinq les chassent, sept préservent des sorts. — « Oui, dit R. Aha bar Jacob, si en portant cette garance on ne voit ni le soleil, ni la lune, ni la pluie, si l'on n'entend ni le bruit du fer, ni celui de la forge, ni le cri du coq. — Voilà alors les vertus de ta garance tombées dans l'eau, réplique R. Nahman, car tu demandes l'impossible. »

Tournons un feuillet, et des recettes magiques nous entrons dans la magie pure. La Haggada vous dévoilera d'étranges mystères. Elle vous racontera tout au long les faits et gestes des démons qui mangent et boivent, vivent et meurent, se reproduisent comme nous autres mortels, partageant en cela la faiblesse humaine, mais qui sont ailés, se transportent en un instant par tout l'univers, connaissent l'avenir, et, invisibles, peuvent prendre toute forme qu'il leur plaît. Vous saurez

que les uns ont pour mission de se frotter contre vous, à votre insu, et voilà pourquoi les vêtements s'usent; que les autres se plaisent à détruire les demeures inhabitées, mais les quittent à la vue d'un homme. Aussi tout propriétaire doit remercier celui qui vient habiter sa maison déserte. Les uns vont s'asseoir sur les gouttières et guettent les passants pour leur jeter des sorts; les autres, sur les rognures d'ongles imprudemment jetées à terre : malheur alors à la femme enceinte qui marcherait dessus! d'autres sur les oignons, les ails épluchés : qu'on prenne garde de ne pas les avaler avec ces légumes! D'autres se cachent la nuit dans l'eau. Aussi quelles précautions à prendre quand on a soif la nuit! Ecoutez :

« Ne buvez pas la nuit. Le démon *Schabriri* qui se loge dans l'eau est à craindre; il rend aveugle ceux qui boivent. Si pourtant vous avez soif, réveillez votre compagnon et dites-lui : buvons ensemble. Le démon se tiendra coi. Si vous êtes seul, faites du bruit avec votre oreiller et dites à haute voix : toi un tel, fils d'un tel, *ta mère* t'a dit : garde-toi de Schabriri, *briri*, *riri*, *iri*, *ri*, *i*, dans les vases blancs. »

Nous pourrions poursuivre nos citations à l'infini. C'est toute une fantasmagorie que le lecteur voit passer sous ses yeux, tantôt étrange, bizarre, ridicule, tantôt pimpante, hardie, éblouissante d'audace, qui semble se jouer des lois de la nature, et défier les règles du bon sens ou du goût. Sous la baguette enchantée de la Haggada, l'univers s'anime d'une vie nouvelle. L'âme humaine semble avoir pénétré la nature entière avec ses sentiments, ses passions, son langage. Les arbres, les animaux, les pierres ont le don de la parole. Les âmes des morts causent entre elles dans les cimetières. L'infiniment grand et l'infiniment petit s'entremêlent et se confondent; à côté du *Schamir*, le merveilleux insecte dont le regard fend le roc, l'on voit les monstres gigantesques, le *Behémoth*, qui broute chaque jour l'herbe de mille montagnes, mais que Dieu a châtré pour empêcher que sa race ne détruise toute la végétation terrestre; le *Léviathan*, dont la femelle, tuée par semblable précaution, entoure la terre de son cadavre. C'est le déroulement d'une immense féerie, où la raison, bon gré, mal gré, cède à l'imagination entraînée.

Qui dira l'histoire de ces poétiques ou singulières légendes, et leurs transformations successives dans la mythologie mahométane ou chrétienne? Qui dira l'histoire de ces contes sur Asmodée, Lilith, Sammael, venus sans doute du fond de la Chaldée et qu'une pieuse tradition a conservés à travers les siècles jusqu'à nos jours. Allez au fond de l'Alsace, ou en Allemagne, ou en Pologne, pénétrez dans ces familles juives dont la civilisation moderne a peine à entamer les vieilles coutumes; et là, dans les causeries des soirées d'hiver, une bonne vieille vous narrera avec une pieuse terreur ces récits fantastiques que ses

ancêtres captifs entendaient peut-être raconter il y a deux mille ans sur les rives de l'Euphrate.

De la légende à l'histoire, la distance n'est pas grande, surtout pour des imaginations orientales. Franchissons-la et demandons-nous quelle est la valeur de la Haggada comme autorité historique. Cette question admet deux réponses contradictoires, car il est tout aussi juste de lui reconnaître que de lui refuser une valeur quelconque, selon le point de vue auquel on se place. Espérer trouver dans la Haggada des chroniques exactes et minutieuses, des récits scrupuleux et bien circonstanciés des faits, c'est s'exposer à une complète déception. La Haggada ne connaît pas du tout ce qu'on appelle à proprement l'histoire. Pour elle, la réalité et le songe se mêlent dans un vague nuage. Elle ne paraît pas avoir une juste idée du temps. L'Orient, d'ailleurs, immobile dans son immuable durée, ne peut pas en avoir cette notion précise que ses perpétuelles évolutions donnent si clairement à l'homme d'Occident. C'est ainsi que les diverses époques du passé semblent se trouver sur un même plan. Edom, Nabuchodonozor, Vespasien, Titus, Hadrien, tous les ennemis de la race juive, se confondent dans une même individualité et se substituent l'un à l'autre dans ce long martyrologe de son histoire. S'il est un fait, par exemple, qui eût dû laisser des traces bien profondes dans le souvenir de la nation, c'était assurément la destruction de Jérusalem et de la « Maison-Sainte ». Cependant sur les diverses phases de la lutte, sur les hommes qui y prirent part et la dirigèrent, sur la catastrophe finale, on chercherait vainement des données claires et précises. A part quelques vagues détails où la critique en est encore à démêler la parcelle de vérité qu'ils peuvent renfermer, on ne trouve absolument rien. Mais ce que la Haggada saura, ce sont ces légendes poétiques qui émeuvent la foule et vont au cœur. Elle vous dira l'histoire de Martha, la riche épouse du pontife Josué ben Gamala, la femme élégante et délicate à qui on appliquait le mot du Deutéronome « La plus tendre, la plus délicate d'entre vous, celle qui n'osait pas poser son pied sur le sol », et qui meurt de faim dans les rues de Jérusalem, ou qui, selon un autre récit, est traînée à travers champs, attachée par les cheveux à la queue d'un cheval furieux. Elle vous dira l'histoire de ce Zadoc, qui pleure les maux de la patrie, et dans sa douleur, se condamne à un jeûne de quarante ans. « Il ne mangeait qu'une figue par jour, et il était devenu si maigre qu'on voyait cette figue passer à travers son gosier. » Elle vous racontera avec toute la précision possible ce que devinrent le fils et la fille du grand-prêtre Ismaël ben Elischa, après le sac de la Ville Sainte. « Ils furent vendus comme esclaves à deux maîtres voisins. — J'ai, dit le premier, un esclave d'une beauté sans

pareille. — Et moi, dit l'autre, je possède une esclave, la plus belle qui se puisse voir. — Marions-les et nous partagerons leurs enfants. — Ils les renfermèrent, le soir, dans une cellule. Le jeune homme resta dans un coin, la jeune fille dans l'angle opposé. L'un disait : moi, prêtre, fils de grand-prêtre, je prendrais une esclave pour femme! L'autre disait : moi prêtresse, fille de grand-prêtre, j'épouserais un esclave ! Ils pleurèrent ainsi toute la nuit. Au lever de l'aurore, ils se reconnurent, se jetèrent au cou l'un de l'autre et se tinrent étroitement embrassés, jusqu'à ce que leurs âmes se fussent envolées. Et, ajoute le narrateur ému, en rappelant le verset de Jérémie : « C'est sur eux que je pleure, c'est pour eux que mes yeux se fondent en larmes ». — Voilà les souvenirs précis qui restent de cette catastrophe : des légendes et des contes. Ce n'est plus de l'histoire, ou, si l'on veut, c'est encore l'histoire, mais telle que le peuple se la fait.

Non, assurément, il ne faut pas demander à la Haggada l'exactitude d'une chronique historique. Et si par hasard l'on trouve, çà et là, enfouies sous une vaste couche, quelques dates précises, quelques notes certaines, quelques lignes d'histoire, la *Grande Chronique*, le *Rouleau des Jeûnes*, il n'en faut pas moins reconnaître que sa valeur, comme source de documents, est à peu de chose près complètement nulle.

Mais précisément, parce que l'histoire des faits disparaît chez elle sous la légende, elle doit présenter tout l'intérêt des chroniques légendaires. Il ne faut pas faire fi de la légende ; elle est le complément absolument nécessaire de l'histoire. Celle-ci, en effet, ne donne le plus souvent que les faits dans leur sèche nudité. Mais le fait n'est pas tout, loin de là. Il y a l'idée qui se cache au-dessous et le domine, comme la force vitale anime le squelette de l'animal. Or cette idée, qui se dégage si péniblement de l'ensemble des faits, apparaît dans toute sa clarté dans la légende. C'est par elle que le peuple exprime ses désirs, ses aspirations, son idéal, qui plus tard se traduiront en faits ; et il les exprime avec une précision d'autant plus grande que la forme de la légende est vague et le tissu lâche. Dans la légende, il y a le récit qui est sans valeur historique par lui-même ; puis il y a l'idée qui se réalise sous cette forme du récit, idée qui répond à un sentiment réel, qui le reproduit avec la plus grande netteté et qui, pour l'historien, est donc d'une valeur considérable. C'est en ce sens que la légende doit jouir d'une autorité déterminée, et c'est cette autorité que la Haggada peut revendiquer pour elle. Dans la Haggada, on trouvera la *couleur locale ;* on apprendra à connaître les mœurs, les coutumes, les croyances juives, l'esprit des institutions et de la religion, en un mot l'âme et la vie de la nation.

Il nous reste, pour terminer cet examen trop superficiel de la Haggada, à parler de sa morale et de sa philosophie religieuse. Déjà

l'auteur de la *Quarterly Review*, avec la chaleur qui caractérise son beau plaidoyer pour le Talmud, en avait tracé un éloquent tableau, reproduisant la substantielle étude d'Abraham Nager sur ce sujet. Nous allons résumer cette étude, en y ajoutant quelques traits omis qui nous paraissent importants.

Au commencement, était le néant. Dieu, par un acte de sa volonté, créa la matière ou l'élément primitif, l'eau suivant les uns, l'eau, l'air et le feu suivant les autres, et, organisant ces éléments, il forma « en son temps propre » le monde actuel. Dieu est donc à la fois « créateur et architecte » — Comment s'est opérée la création ? C'est un mystère. Chose certaine, les anges n'y ont pas participé, car ils ont été formés, au plus tôt, le second jour de la création, « pour qu'on ne pût dire : Mikhaël étendait le firmament au nord et Gabriel au midi ». Mais le monde créé, la Providence n'accomplit rien « sans s'être concerté avec la famille d'en haut ». Il y a d'ailleurs un ange, « le maître du monde », qui est l'intermédiaire entre le ciel et la terre : c'est le *Metatron*, c'est-à-dire celui qui siège auprès du trône céleste (*meta thronos*). Chaque nation néanmoins a son ange spécial, son ange gardien, et aussi ses constellations protectrices, hormis Israël, qui n'a « ni ange ni constellation, tant qu'il observera la loi divine ». Il est placé sous l'œil même de Dieu.

En même temps que le monde, Dieu *a créé* les miracles. Ceux-ci dès lors rentrent dans les lois naturelles et immuables qui régissent l'univers malgré le mal qui peut en résulter. La création a pour but l'homme qui, lui-même, doit s'en servir pour exécuter la volonté de Dieu sur la terre, de telle sorte que le but de la création est la réalisation du divin ici-bas. « Si Israël accepte la loi (que toutes les autres nations ont déjà refusée), Dieu maintient le monde ; sinon il le fait rentrer dans le néant ». Le but de l'homme sur cette terre est donc la connaissance et la pratique de la loi, « sans laquelle ni le ciel ni la terre ne seraient », de cette loi « sur laquelle Dieu avait le regard fixé lorsqu'il créait l'univers, de même que le maçon qui bâtit une maison considère les plans et le tableau ». L'homme, doué du libre arbitre, « créé le dernier la veille du Sabbat, pour prendre immédiatement sa place au saint banquet », doit donc tendre sans fin à la perfection, qui le rend alors supérieur aux anges ; car ceux-ci, malgré leur éternelle et infinie perfection, sont sans liberté et ne peuvent ni mériter ni démériter.

Comment arrive-t-on à cette perfection ? Par l'exercice de la loi et par la pratique des bonnes œuvres. Il est inutile de donner des exemples de la morale pharisaïque. Le sujet est trop connu. L'on sait que l'idéal du bien le plus élevé que puisse concevoir l'esprit humain peut être revendiqué par le Talmud, et que toutes les pensées morales qu'on

lit dans les Évangiles couraient depuis longtemps les rues de Jérusalem. Feuilletez au hasard le traité *Aboth* de la Mischna, et vous trouverez tout ce que la plus délicate charité, la bonté la plus raffinée et la plus intelligente peut inspirer à des âmes naturellement éprises du bien. La dignité humaine, la sainteté du travail manuel, la supériorité des bonnes œuvres sur la science, l'égalité des hommes devant la justice divine, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent, voilà les grands principes qu'affirme à chaque page et que prêche la Haggada.

Le Talmud, dit Nager, a une psychologie propre. Dans nombre de passages, on voit reproduire la théorie platonicienne de la préexistence des âmes, mais nulle part l'on ne parle de la métempsychose. La doctrine de Platon disait plus à l'imagination poétique des docteurs que la théorie aristotélicienne, qui faisait de l'âme l'*entéléchie* du corps. Toutes les âmes appelées à une vie terrestre ont été créées dès l'origine et tenues en réserve. Elles ont la connaissance absolue de la loi jusqu'au moment où elles s'unissent à un corps. Alors un ange vient fermer la bouche de l'enfant, et l'âme oublie tout ce qu'elle avait su. — Point de péché originel. « De même que Dieu est pur, de même l'âme est pure ». — « L'enfant ne sort point du sein maternel sans qu'un ange lui ait fait jurer d'être juste. Sois assuré, lui dit-il, que Dieu est pur, que ses serviteurs sont purs et que l'âme qu'on te donne, elle aussi, est pure ». Dans un passage, cependant, un docteur parle du crime d'Adam, qui rejaillit sur toute l'humanité. « Au moment où le serpent tenta Ève, il la corrompit de son venin. Israël, en assistant à la révélation sinaïtique, se guérit du mal ; les idolâtres ne s'en purent guérir ». Mais l'histoire du péché primitif n'a généralement trouvé aucun écho dans l'enseignement des sages. Il est dit expressément ailleurs : « Point de mort sans péché actuel, point de douleur sans faute ». Il est dit aussi que les enfants qui meurent en bas-âge ou en naissant ont droit à la vie future.

D'où vient donc le péché ? Du libre arbitre de l'homme. « Tout est prévu, dit Akiba, mais la liberté est donnée ». Et ailleurs : « Tout est au pouvoir de Dieu, excepté la crainte de Dieu ».

La destinée humaine ne s'achève pas ici-bas. Bien plus, c'est l'autre monde qui est la véritable patrie de l'âme. Car celui-ci n'est que « l'hôtellerie au bord de la route » où l'on fait un court repos. Les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la vie future sont énergiquement affirmés par les docteurs, pour qui la négation de ces dogmes est une véritable hérésie. Comment, néanmoins, comprendre l'entrée dans la vie future ? — Comprenez-vous l'entrée dans ce monde ? La mort et la naissance se ressemblent, disent les rabbins. Supposez que l'enfant, au sein de sa mère, sache qu'au bout de quelques mois il

devra quitter le lieu qu'il occupe. Pour lui, cet événement paraîtra le plus douloureux qui puisse lui arriver. Il se trouve si bien dans l'élément qui l'entoure et le protège contre les influences du dehors! Cependant l'heure de la séparation approche ; il voit avec terreur se déchirer ces enveloppes protectrices et croit l'heure de la mort arrivée. Mais au moment où il quitte ce petit monde, commence une vie nouvelle plus belle, plus grande, plus parfaite, jusqu'au moment où une voix retentit de nouveau à son oreille et lui dit : Tu dois quitter le sein de la terre comme tu as quitté celui de ta mère, et, abandonnant cette enveloppe corporelle, encore une fois mourir, encore une fois recommencer la course de la vie.

Une vie nouvelle s'ouvre pour l'homme, vie toute spirituelle, où il reçoit la récompense ou le châtiment de sa conduite d'ici-bas. « Dans le monde à venir, on ne boit ni ne mange ; on n'a aucune jouissance matérielle ; mais les justes sont assis, des couronnes sur la tête, et se récréent de l'éclat de la divinité ». — « Les âmes des justes, au pied du trône céleste, contemplent la splendeur de Dieu ». Celles des impies sont condamnées aux supplices infernaux. L'éternité des châtiments n'atteint qu'une classe bien déterminée de pécheurs : par exemple, ceux qui, ayant connu la loi, l'ont totalement reniée, et ceux qui, non contents de pécher, ont entraîné les autres au crime. Les descriptions de ces tortures sont vagues et contradictoires, comme aussi celles de l'enfer lui-même. Le Talmud nous donne, en effet, moins un ensemble systématique de vues, qu'une série d'opinions individuelles. Le feu dans la *vallée de Hinnôm* (*ghé-Hinnôm*, géhenne) joue le principal rôle. Selon que les rabbins cèdent plus ou moins aux croyances populaires, les descriptions sont plus ou moins matérielles. Il en est d'ailleurs de même pour celles des récompenses futures. Ainsi cette singulière croyance que la chair du Léviathan, salée dès les premiers jours de la création, sera partagée aux justes, et que de sa peau tannée on fera des tentes dont l'éclat emplira tout l'univers. Ces bizarreries, qu'on retrouve également dans l'enfer et dans le paradis du moyen âge, n'altèrent pas cependant le spiritualisme élevé qui domine ces croyances. C'est ainsi qu'on voit un docteur nier l'existence même de l'enfer. « Il n'y a pas d'enfer dans le monde futur, dit R. Simon ben Lakisch. Mais le Saint des saints fait briller son soleil, dont l'éclat remplit de bonheur les justes et fait souffrir les impies ». L'âme trouve ainsi en elle-même sa récompense ou son châtiment. On reconnaît donc le caractère subjectif, pour employer l'expression de l'école, de la sanction attachée à la loi morale.

Tels sont les enseignements que nous transmet la Haggada et que répandait dans le peuple la prédication populaire. Ils étaient donnés

sous une forme particulière et assez originale que nous devons faire connaître. Ils devaient tous se rattacher à la Bible, où les docteurs se croyaient obligés de retrouver les pensées qu'ils développaient. C'est l'application à la Haggada de la méthode que R. Akiba avait créée pour la Halacha. L'orateur prenait un verset qu'il commentait de mille façons ingénieuses, et il en faisait sortir toutes sortes de leçons morales. Peu lui importait de forcer l'expression ou de violenter la grammaire, ou de changer selon son caprice les lettres ou les mots. Peu importait également à ses auditeurs qui, d'ailleurs, ne s'y laissaient pas tromper, connaissant aussi bien que lui le caractère fantaisiste de ses explications. Rien n'égale néanmoins la facilité avec laquelle ils l'acceptaient, car ils ne leur demandaient que d'édifier. Cependant le prédicateur appelait à son secours l'allégorie, la parabole, la légende, qui venaient se joindre au commentaire du texte et parfois même se confondre avec lui. Et comme il avait l'imagination puissante et aisée de l'Oriental, il lui suffisait de savoir parler facilement pour charmer un auditoire tout disposé à se laisser entraîner, déjà convaincu d'avance, et heureux d'entendre exprimer à haute voix les secrets sentiments de son cœur. L'orateur pouvait être un de ces docteurs de la Halacha qui s'adressaient à la communauté les jours de réunion, le sabbat ou les fêtes, dans les synagogues. C'étaient alors de véritables homélies qui étaient prononcées. Mais le plus souvent l'orateur était le premier venu, qui arrêtait la foule sur la place et la retenait sous le charme de son improvisation. Tels sont Juda, fils de Sériphée, et Matathias, fils de Margaloth, ces victimes d'Hérode dont nous parle Josèphe, ces orateurs aimés qui avaient le don de passionner les foules et de soulever les tempêtes populaires. « Qui veut vivre, vivre longtemps ? s'écrie un Aggadiste, en pleine rue. Qui veut acheter le bonheur ? » A cette question originale, la foule s'amasse et demande à l'orateur son secret. « Tu veux vivre de longs jours, répond-il, tu veux goûter le repos et le bonheur ? Préserve ta langue du mal et tes lèvres de la fausseté. Recherche la paix et poursuis-la. Écarte-toi du crime et fais le bien ». Et paraphrasant ces mots du Psalmiste (Ps. XXXIV, 13-15), il poursuit son improvisation au milieu de la foule attentive.

Quelle fut, en fait, l'importance de l'enseignement aggadiste ? Assurément, elle fut considérable. L'étude de la Halacha ne pouvait convenir qu'à une partie restreinte de la population juive. Sans doute les écoles et les académies étaient fréquentées par une foule d'élèves, avides d'entendre les enseignements des docteurs. Mais ils ne faisaient pas le fond même de la population et que restait-il à celle-ci en dehors de la prédication populaire, en dehors de ces enseignements moraux donnés par des hommes qui parlaient leur simple langage et se

mettaient à leur portée ? Les docteurs eux-mêmes, qui ont élevé si savamment le grand monument de la Halacha, ne dédaignaient pas de parler à la foule, et, laissant là tout l'appareil scientifique, de revêtir la simplicité de cœur et la naïveté des humbles auxquels ils s'adressaient. On pourrait citer des noms en nombre. Un seul suffira, celui d'Akiba, le premier rédacteur de la Mischna, celui que l'admiration de ses contemporains plaça à côté de Moïse et qui, dit le Talmud, fut grand dans la Halacha et aussi grand dans la Haggada. Néanmoins, il est facile de reconnaître là deux tendances bien marquées, deux mouvements bien distincts, et, à première vue, on peut croire que si ces deux mouvements étaient parfois parallèles, parfois aussi ils pouvaient se contrarier. Les docteurs halachistes étaient-ils tous aggadistes ? Évidemment non. La Halacha et la Haggada demandaient des aptitudes opposées : c'était l'opposition naturelle de la science et de la poésie. D'un autre côté, la Haggada devait amener insensiblement à faire prédominer le culte intérieur sur le culte extérieur, et à faire attacher moins de prix aux pratiques et aux cérémonies. C'est là une tendance instinctive qui devait certes produire ses conséquences dans les esprits logiques. Il y avait donc là un germe de dissidence qui pouvait grandir et amener la séparation entre les halachistes et les aggadistes.

Ces inductions se trouvent pleinement confirmées par l'étude des faits. Nous sommes heureux ici de nous abriter derrière l'autorité du savant auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Palestine :* « Les habitants de la Galilée, dit M. Derenbourg (p. 350), mal famés à cause de leur ignorance des choses légales, paraissent avoir remplacé la subtilité de l'esprit par la chaleur du cœur, et suppléé au défaut d'aptitude pour les joutes brillantes de la discussion scolastique par une excessive énergie des sentiments et un tour plus original que délicat de l'expression. On finit toujours par attacher peu de prix à ce qu'on ignore et à ce qu'on n'a pas pu apprendre, surtout quand le succès vous suit néanmoins et semble vous venir précisément d'un côté dédaigné par ceux qui savent et se sont instruits. Le marchand Hanania, qui convertit au judaïsme le jeune prince d'Adiabène, le délia sans scrupule du devoir de la circoncision, qu'il ne regarde comme obligatoire que pour les descendants d'Abraham. Les agadistes puisaient du reste, dans Isaïe et même dans Jérémie, un certain dédain des cérémonies extérieures, dédain qui rejaillissait naturellement jusque sur les halachistes, occupés d'une casuistique minutieuse à propos de ces mêmes cérémonies...

» Sans doute il y avait des hommes qui, bien qu'adonnés à la science rabbinique, s'occupaient néanmoins d'enseigner à la foule dans les synagogues les vérités religieuses auxquelles ils cherchaient pour

base un texte dans la partie poétique de l'Écriture. Mais il est aussi certain que d'autres, par tempérament ou par tendance, se consacraient exclusivement à l'une ou à l'autre des deux directions du judaïsme. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Talmuds et les Midraschim pour s'apercevoir que bien des noms qui figurent dans la *Halacha* ne se rencontrent jamais dans l'*Agada*, de même qu'on trouve des agadistes qui ne sont jamais mentionnés dans les discussions halachiques. Pour devenir agadiste, il ne fallait qu'une conviction ardente, une imagination vive et une improvisation facile, qualités peu rares dans des moments où l'oppression de l'étranger réchauffe le zèle national, et chez un peuple qui reçoit avec rapidité les impressions et les traduit en paroles avec promptitude. On devenait donc sans grande peine agadiste, tandis qu'il fallait des études longues et sérieuses pour pénétrer dans les profondeurs de la Halacha. Comme on mesure d'ordinaire la valeur d'une chose à la difficulté qu'il a fallu vaincre pour l'obtenir, les halachistes mésestimaient à leur tour les prédicateurs ou agadistes qui, nous l'avons dit, n'étaient pas toujours émerveillés des déductions savantes des docteurs.

» Les Talmuds nous ont conservé de nombreuses traces du peu de cas que faisaient les rabbins des agadistes. Si cependant les passages se contredisent à cet égard, et si le même docteur exalte tantôt la prédication et tantôt la couvre de son mépris, il ne faut pas s'en étonner ; ce sont des jugements portés sous l'impression de l'Agada qu'on venait d'entendre et déterminés par le caractère plus ou moins respectueux pour les études rabbiniques dont cette exposition était empreinte. Le dédain pour la Halacha a trouvé surtout sa place dans les écrits chrétiens et dans l'école de saint Paul. Nous ne croyons pas nous tromper en soutenant que les agadistes ont été les plus puissants auxiliaires du christianisme à sa naissance ».

Les découvertes de la critique historique établissent ainsi la justesse des inductions auxquelles arrive l'observation psychologique. La nature humaine est trop faible pour atteindre au complet épanouissement de toutes ses facultés, et l'une d'elles au moins est presque toujours sacrifiée au développement des autres. Les uns poursuivent l'idéal du bien, les autres celui du vrai, et il est bien rare d'arriver à la fois à la perfection de la science et de la bonté. Or, ce qui est vrai de l'individu l'est à plus forte raison de la foule, où les tendances se réalisent et se précisent plus puissamment. Le judaïsme en est la preuve ; mais il n'en est pas la seule, et sans aller bien loin, nous trouvons l'exemple d'un semblable phénomène dans le catholicisme au moyen-âge. Lui aussi, il nous présente le spectacle de ces deux courants contraires qui emportent les esprits, dans la rivalité de deux ordres monastiques, les Bénédictins et les Franciscains, les ordres savants et les ordres

mendiants, qui mettent l'accomplissement de leurs devoirs, les uns, dans la poursuite du vrai, les autres, dans celle du bien, et qui, pour terminer par une expression des rabbins, auraient pu dire, les uns : la vérité sauve de la mort ; les autres : la charité sauve de la mort[1].

DEUXIÈME PARTIE

FORMATION DU TALMUD. — ESPRIT DE CETTE FORMATION.

Le caractère essentiel de toute religion révélée est l'immutabilité. Dans sa prétention à la possession absolue de la vérité, nul ne peut admettre qu'elle se modifie au gré des temps et suive la marche des idées humaines dans leurs transformations successives. Car la vérité venue de Dieu est immuable ; expression de la divinité, elle peut s'appliquer le mot biblique : « Je suis moi qui suis ». De même que le catholicisme, le judaïsme déclare hautement que la religion à travers la longue série des siècles n'a pas subi de changement. Telle elle a été révélée à Moïse, telle elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, à l'abri de l'influence des temps et des civilisations diverses. Son développement et son enrichissement ont été logiques. Ils étaient renfermés en puissance dans les principes donnés sur le Sinaï, et Moïse, voyant se dérouler devant lui l'avenir de la nation et de la religion qu'il fondait,

[1] Nous croyons utile de donner ici la nomenclature des livres qui composent la littérature aggadique. Cette littérature ne comprend que des exégèses ou des interprétations de l'Ecriture, telles qu'on les faisait dans les synagogues ou dans les prédications populaires. On leur donnait le nom de *Midrasch* ou *explication*. Les principaux recueils de *Midraschim* sont les suivants :

La grande *Pesiktha* ou *Pesiktha Rabbathi*, d'origine palestinienne, attribuée à R. Cahana.

Le Midrasch *Rabba*, commentaire aggadique du Pentateuque et des livres d'Esther, de l'Ecclésiaste, du Cantique, de Ruth, et des Lamentations.

Le Midrasch *Yelamdenou* et le *Tanhouma*, sur le Pentateuque.

Le Midrasch *Schokher Tob* sur les Psaumes et les Proverbes.

Ces Midraschim, la plupart très anciens, ne peuvent cependant remonter dans leur rédaction définitive plus haut que le VI[e] siècle. Nombre de Midraschim sur les prophètes ont été perdus, ou dorment encore manuscrits au fond des diverses bibliothèques de l'Europe. Au XII[e] siècle, un rabbin, Siméon, eut l'idée de faire une compilation de divers Midraschim. Cette compilation qui porte le nom de *Yalkout Schimeoni*, ou recueil de Siméon, nous a conservé un grand nombre de Midraschim qui autrement ne nous seraient pas parvenus.

pouvait embrasser d'un seul regard l'enchaînement immense et toujours homogène des lois et de la doctrine.

Or le judaïsme a son expression dans le Talmud, qui n'en est pas une inspiration éloignée et un écho affaibli, mais où il s'est incarné, où il a pris forme, pour entrer de l'abstraction dans le domaine des choses réelles. L'étude du judaïsme est celle du Talmud, comme l'étude du Talmud est celle du judaïsme. Vouloir comprendre l'un sans s'expliquer l'autre est une tentative chimérique. Ce sont deux choses inséparables, ou pour mieux dire une seule et même chose.

Mais par Talmud il ne faut entendre ici que la Halacha. Car la Haggada, en dehors des notions sur les diverses sciences qu'elle renferme, en dehors de sa morale qui a été codifiée, et rentre ainsi dans la Halacha, ne contient que des légendes, des fables, toute la littérature poétique des Midraschim. Or, pas plus qu'on n'irait chercher l'étude des dogmes catholiques dans les légendes de la Vierge, des saints et de Satan, il ne faut voir dans cette littérature midraschique l'idée religieuse du judaïsme dans sa forme première et essentielle.

C'est donc à la Halacha seule qu'il faut nous attacher si nous voulons comprendre le Talmud et trouver là loi de sa genèse. Elle seule est la lettre où le judaïsme s'est incarné. Et, en effet, si nous interrogeons la Synagogue sur l'origine de la tradition, elle nous dira que la loi orale remonte à la révélation sinaïtique, que le développement en est déductif et soumis à des principes absolus et que cette immense floraison d'Halachoth n'a été que l'épanouissement régulier d'une loi et d'une pensée primitives. « L'Ecriture, les décisions des docteurs et tout ce qu'un pieux disciple pourra enseigner a été donné à Moïse sur le Sinaï. »

I

LA HALACHA SUIVANT LA SYNAGOGUE.

C'est un principe capital du judaïsme qu'à côté du code renfermé dans le Pentateuque, Moïse a reçu de Dieu, sur le mont Sinaï, une loi orale qui est le commentaire développé de cette loi écrite. Il n'est pas un précepte, pas une décision, pas une disposition cérémoniale, qui n'aient été accompagnés d'explications orales que Moïse devait transmettre verbalement. Ces explications, d'ailleurs, avaient le même caractère sacré que le reste de la loi écrite. Celle-ci, dans sa concision,

est souvent obscure ; elle est incomplète, car elle procède le plus souvent par exemples; parfois même, elle renferme des contradictions apparentes, parfois des répétitions qui semblent inutiles. Les exemples abondent : « Il sera livré à la mort sur la déposition de deux ou trois témoins », lit-on dans le Deutéronome (xix, 5). Est-ce deux ? Est-ce trois ? — Lévitique, xxi, 12, il est défendu au grand-prêtre de quitter le sanctuaire. Dans quelles circonstances ? Y restera-t-il renfermé toute sa vie ? Ailleurs il est dit : « Tu égorgeras les animaux de la manière que je t'ai prescrite. » — Où ? On chercherait vainement par tout le Pentateuque un second passage relatif à cette prescription. L'obligation de mettre les Thephilin, une des pratiques essentielles du judaïsme, est à peine indiquée d'un mot. L'on voit, au contraire, répété en trois endroits différents : « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère ». Ailleurs ce sont des faits historiques en pleine contradiction avec la Loi, bien que les hommes à qui on les attribue aient mission d'enseigner cette Loi.

Le pieux roi Ezéchias célèbre la Pâque le second mois, quoique Moïse la fixe au quinzième jour du 1er mois. Le prophète Elie offre un sacrifice sur le Carmel, malgré la loi du Deutéronome qui interdit tout sacrifice en dehors du Temple. Enfin, dans un autre ordre d'idées, ce qui frappe dans les livres de Moïse, c'est le silence absolu gardé sur les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la vie future, ces dogmes capitaux de la religion juive. Ces exemples ne sont pas les seuls. On pourrait amasser un nombre considérable de faits semblables, lois obscures qui ne peuvent se passer d'explications, lacunes importantes, contradictions apparentes. Il est donc évident que la loi écrite a besoin d'un commentaire perpétuel. C'est ce commentaire que Moïse a reçu de Dieu sur le mont Sinaï. De là son nom : *Loi de Moïse sur le Sinaï* (*Halacha le-Mosché mis-Sinaï = lex ad Mosem e Sinaï*). Cette loi s'est transmise ensuite oralement de génération en génération. « Moïse, dit la Mischna, a reçu la loi (traditionnelle) au Sinaï et l'a transmise à Josué; Josué l'a transmise aux Anciens ; les Anciens la transmirent aux Prophètes, et les Prophètes aux hommes de la grande synagogue. » La grande synagogue où l'on trouve les trois derniers prophètes, Aggée, Zacharie et Malachie transmet enfin cette Loi orale aux docteurs qui se succèdent depuis l'avènement des Séleucides en Syrie jusqu'au second siècle de l'ère chrétienne.

Cette loi orale ne devait jamais être confiée à l'écriture, mais rester dans la mémoire des hommes, et former une tradition toujours vivante. Mais quand les malheurs qui frappaient la nation depuis la fin des derniers Macchabées eurent mis en danger la conservation du dépôt sacré, quand Titus eut détruit le Temple et qu'Hadrien eut dispersé le peuple juif et proscrit l'étude de la loi, on craignit de voir briser la chaine

de la tradition, de voir la Loi orale disparaître dans le cataclysme qui emportait la nationalité juive ; et, au nom du salut du judaïsme, R. Juda le saint se décida à violer la défense et à mettre la Loi orale par écrit. Ce fut la *Mischna.*

Or, déclare la synagogue, depuis la révélation sinaïtique jusqu'à la reconstruction du Temple, après le retour de la captivité, bien plus même, jusque un peu avant l'ère chrétienne, la Loi orale s'était maintenue intacte sans aucune incertitude ni aucune obscurité. Mais depuis le retour, la situation nouvelle faite à la nation amenait des questions nouvelles que la tradition n'avait pas résolues. Que devaient faire les docteurs ? Evidemment les ramener aux cas prévus par la tradition, en employant certains procédés de raisonnement. Or ces procédés d'exégèse sont eux-mêmes enseignés par la tradition. Dieu avait prévu qu'un jour viendrait où certaines prescriptions religieuses pourraient s'oublier, où de nouvelles questions pourraient se poser, et il donna à Moïse un système d'herméneutique grâce auquel on peut retrouver dans la loi écrite les décisions de la loi orale, rattacher au texte tous les enseignements de la tradition et appliquer en toute sûreté les principes généraux aux détails nouveaux et aux cas imprévus. Il n'y avait donc qu'à faire l'application de ces procédés herméneutiques aux points en litige. Mais alors pouvaient se produire des dissidences. Car si l'application du principe pouvait dans son évidence emporter immédiatement l'assentiment de tous, parfois aussi l'on pouvait hésiter et discuter. Dans ce cas, on allait aux voix, et là encore on suivait le principe établi par l'Ecriture-Sainte, que l'on doit, pour employer l'expression consacrée, suivre la majorité. La pluralité fait loi. Nous en avons un curieux exemple dans le récit suivant de la Mischna. « Akabia ben Mahalalel soutenait quatre propositions. Les docteurs lui dirent : Abandonne-les et nous te donnons le titre de chef du grand-tribunal. Il leur répondit : Je préfère passer pour un fou toute ma vie que de commettre un instant une infamie devant Dieu, en livrant mes convictions pour des honneurs... Néanmoins, au moment de mourir, il dit à son fils : Abandonne les quatre propositions que je t'ai enseignées. — Et pourquoi n'as-tu pas cédé ? — *C'est que je les avais reçues de docteurs qui étaient aussi nombreux que ceux qui avaient enseigné à mes adversaires les opinions contraires, et moi je soutins fermement ce que j'avais appris, comme eux maintenaient leurs traditions. Mais toi, tu n'as appris ces quatre décisions que de moi seul, et les opinions d'un seul doivent céder devant celles d'un plus grand nombre.* » — A ce principe ajoutez cet autre qu'à nombre égal, les opinions des anciens l'emportent sur celles des docteurs plus récents. Et cela est juste. Car la vérité est plus sujette à s'altérer en s'éloignant de son origine, à travers les âges ; et s'il est vrai que les divergences d'opi-

nions n'ont commencé à se faire jour que très tard, s'il est vrai que Hillel et Schammaï, au commencement de l'ère chrétienne, n'étaient en désaccord que sur trois points, néanmoins, en l'espace de trois siècles, ces divergences se sont multipliées de manière à produire cette vaste « mer du Talmud ». Or il est naturel qu'une opinion qui a passé par moins d'intermédiaires ait plus de poids que celle qui a passé par plus de bouches. Un *Amora*, ou docteur postérieur à la rédaction de la Mischna, ne peut donc pas prévaloir contre un *Thana*, ou docteur de la Mischna, pas plus qu'un *Thana* ne peut faire triompher une opinion combattue par les *Dibré Sopherim*, les paroles des Scribes.

Avec ces principes qui dirigent la discussion, tout s'enchaîne d'une manière simple, sans que rien soit livré au hasard de l'arbitraire. La discussion se réduit à la déduction; les lois nouvelles sont donc sacrées au même titre que la loi révélée, puisqu'elles y sont renfermées implicitement. Le travail des docteurs ne consiste qu'à les en faire sortir, et ainsi s'explique cette déclaration du Talmud : « L'Écriture, la Tradition, les décisions des docteurs et tout ce qu'un pieux disciple pourra enseigner a été donné à Moïse sur le Sinaï. »

Telle est cette théorie de la tradition, théorie remarquable de simplicité et de rigueur, et qui repose sur une vue profondément vraie. Si la critique ne peut nous apporter de grandes lumières sur l'histoire de la tradition dans sa période primitive, elle ne fait que confirmer la justesse de cette vue que le développement de la Halacha a été logique et nécessaire. C'est ce que vont nous montrer les pages suivantes.

II

HISTOIRE DE LA FORMATION DE LA HALACHA.

Un des problèmes les plus curieux de l'histoire religieuse, c'est assurément celui que nous présente l'état des Juifs au retour de la captivité. Jusqu'aux derniers moments de la monarchie, on voit deux courants religieux se partager les esprits. C'est, d'un côté, la superstition populaire, la sensuelle et grossière idolâtrie empruntée à la Phénicie et contre laquelle tonnent, souvent en vain, les Jérémie et les Ezéchiel. C'est, de l'autre, le spiritualisme élevé et austère des Prophètes, qui cherchent à ramener la multitude aux pieds des autels de Jéhovah et luttent énergiquement contre le paganisme qui la déprave. Au retour de l'exil, deux changements ont eu lieu. Le peuple s'est

entièrement rallié aux chefs du culte, et ceux-ci ne sont plus les Prophètes, mais les Scribes. Désormais les rues de Jérusalem ne retentissent plus des éloquentes invectives des *Nebiim*. Ce sont les explications et les commentaires des *Sopherim* qui vont remplir les écoles et la Synagogue. Nous n'avons plus affaire à un peuple inconstant, hésitant entre Baal et Jéhovah, mais à une nation qui a fait son choix et qui accepte et développe avec enthousiasme un culte, c'est-à-dire un système bien coordonné de croyances, de lois et de pratiques. La littérature suit cette transformation. Ce n'est plus cette riche et vigoureuse floraison littéraire à laquelle nous devons ces chefs-d'œuvre de poésie, les Psaumes, Isaïe, Job; c'est ce sévère enseignement dogmatique, scolastique, d'où, après huit siècles de travail, sortira le Talmud. En un mot, c'est fini de l'hébraïsme; le judaïsme est né. Quelles sont les causes d'une pareille transformation? Par quelles séries de circonstances a-t-elle pu se produire dans un espace de temps aussi restreint que celui de la captivité? Questions obscures dont néanmoins la solution se laisse entrevoir, bien que les éléments d'une réponse rigoureuse fassent défaut. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici et de discuter ce problème. Qu'il nous suffise de constater le changement.

Dès lors une ère nouvelle commence pour Israël. Toute la nation se presse autour des Sopherim pour entendre l'explication de la loi. On l'apprend par cœur; on la commente. Il se forme des écoles de docteurs qui prennent charge d'enseigner et d'expliquer la lettre sacrée. La Bible, le Livre, et surtout le Pentateuque, *Mikra*, c'est-à-dire la Lecture, voilà l'unique nourriture dont se repaissent les intelligences. C'est le but de toute la science et c'est la science elle-même. Car tout découle de la Bible comme tout converge vers elle. La parole adressée à Josué « Tu la méditeras jour et nuit » est devenue une réalité. Enfin, c'est le pôle autour duquel se meut toute l'activité de l'esprit juif.

Ainsi se forme et grandit cette étude de la Loi appelée à un rôle si considérable, et d'où va naître ce corps de lois traditionnelles qui aboutiront au Talmud.

Comment sont nées ces lois traditionnelles? En dehors de la théorie de la Synagogue, qui en affirme — sans la démontrer — l'origine sinaïtique, les documents historiques font défaut pour répondre nettement à cette question. Les premières traces de ces traditions ne se rencontrent que fort tard, dans les Septante, dans les Macchabées, dans le livre de Daniel, contemporain des Macchabées; mais elles suffisent à mettre hors de doute que déjà, à l'époque d'Antiochus Epiphane, nombre de décisions sont définitivement établies; que déjà les cérémonies du culte, non indiquées dans le Pentateuque, sont réglées; en un mot qu'il existe un système assez étendu d'observances et de lois. C'est sans doute pendant cette longue période de plus de 250 ans qui

s'étend depuis Esra jusqu'au soulèvement des Macchabées, que ce système s'est constitué et s'est imposé à la nation juive. Josèphe garde le plus profond silence sur ce développement religieux ; mais on sait que, pour cet historien, plus ou moins scrupuleux des faits, l'histoire des croyances, des idées et des institutions religieuses est chose à peu près non avenue. Cependant il est constant que les hommes de la Grande-Synagogue développèrent les prescriptions mosaïques, et surtout, de leur autorité privée, élevèrent « une haie » autour de la loi. Il n'est guère possible de remonter sûrement plus haut. A partir des Hasmonéens, quelques traditions de la Mischna, étudiées à la lumière de la critique, permettent de suivre le développement de cette législation à la fois religieuse et civile des Juifs. L'examen approfondi des questions juridiques en amenait l'extension graduelle. Pour la loi civile, cette extension ne présentait rien de particulier. Elle n'avait pour but que de protéger les intérêts de l'individu et de faciliter les rapports et les transactions des citoyens entre eux. Mais la loi religieuse avait un autre caractère. Comme elle est éminemment restrictive, elle arriva à charger la vie quotidienne de pratiques nombreuses. Ses décisions se multiplièrent indéfiniment, et chacune devint la source d'où d'autres découlaient. Quelques-unes posées en principe, devaient, fécondées par le raisonnement, produire un enchaînement rigoureux de prescriptions sans fin, qui embrassèrent tous les moments de la vie humaine. Pour être plus clair, prenons des exemples. Un verset du Pentateuque dit : « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère ». — Une vieille tradition, qu'on retrouve pour la première fois dans les Septante, explique ce verset par la défense de faire cuire de la viande avec du laitage. C'est de cette défense universellement reconnue que partent les docteurs. Ils en déduiront un groupe de lois spéciales qui à leur tour ne seront pas moins fécondes. Ainsi on en conclura la défense de manger de la viande avec du laitage, celle de manger le laitage immédiatement après la viande, celle d'avoir même vaisselle pour le gras et le maigre, et bien d'autres encore. Et l'on ira logiquement jusqu'au bout, sans craindre d'entrer dans les détails de cuisine les plus minutieux. — On lit dans le Pentateuque : « Vous ne mangerez pas de bête déchirée dans les champs. » De cette défense sortira tout un Code. Qu'importe, en effet, que la bête soit déchirée dans la ville ou dans les champs, que ce soit la charogne d'un bœuf tombé sous la dent d'une bête féroce ou sous la maladie. Le but de la défense est évident : ne pas manger de bête malade ou malsaine. Mais qu'appelez-vous *malade* ou *malsain?* Donc autant de lois nouvelles pour déterminer tous ces cas d'interdiction. Ailleurs, défense de travailler le Sabbat. Que signifie ce mot *travail?* Encore de nouvelles lois pour exposer ce qui est défendu et jusqu'à quelles limites. — Ce n'est pas tout. A ces lois que la

logique déduit nécessairement de lois plus générales depuis longtemps reconnues, il faut ajouter les ordonnances d'institution récente. Un docteur déclare quelque part dans le Talmud que quelques-unes de ces ordonnances ont été considérées plus tard comme lois traditionnelles sinaïtiques. Puis, il y a les mesures et les décrets (*Tekanoth*, *Ghezéroth*) que les circonstances du jour inspiraient au Synhédrin, et qui du moment de leur promulgation avaient l'autorité de lois religieuses. Ainsi se forme cette trame infinie de prescriptions s'engendrant sans relâche et qui, acceptées avec enthousiasme par un peuple épris de ce système religieux, sont immédiatement consacrées par l'usage. Telle est l'œuvre à laquelle se dévouent les écoles, surtout dans le siècle qui précède et dans celui qui suit la destruction du second Temple. Mais alors la multiplicité des lois est telle que l'esprit embrasse difficilement la chaîne qui relie telle loi particulière à la loi primitive, biblique ou traditionnelle, d'où elle dérive. L'on a recours alors à des méthodes artificielles qui ont pour but de rattacher immédiatement au texte du Pentateuque et les lois traditionnelles primitives, et les lois dérivées, d'où qu'elles dérivent, et les lois d'institution récente. Ce sont d'abord les règles d'interprétation de Hillel, que R. Ismaël élève de sept à treize. C'est ensuite la méthode si étrange et si hardie qu'Akiba a le mérite d'appliquer et de développer avec une rigueur que rien n'arrête. Cette méthode repose sur ce principe que dans l'Ecriture il n'est rien de superflu, ni phrase, ni mot, ni particule, ni lettre ; que jusqu'aux détails les plus insignifiants tout a une valeur propre et qu'à côté du sens simple du texte, l'esprit doit découvrir mille sens cachés, mille significations occultes. Tel mot, contre l'usage, est écrit avec un *vav ;* dans tel autre le *vav* manque sans raison apparente ; ici, le mot *et* fait accumulation devant des substantifs, là, la conjonction est supprimée ; autant d'indices de choses sous-entendues ; des lois, si le verset est un texte de loi ; des faits, si le verset est d'une autre nature. La Genèse, par exemple, débute par ces mots : « Au commencement Dieu créa le ciel... » Le mot « le ciel » est précédé dans l'hébreu de la particule *eth* qui d'ordinaire est le signe de l'accusatif, mais qui parfois aussi veut dire *avec*. Cette particule doit avoir un sens, dit Akiba, et il explique le verset de la manière suivante : « Dieu créa *avec* (les armées célestes, c'est-à-dire les étoiles) le ciel et la terre. » Cette méthode dont le principe fut reconnu par les pères de l'Eglise, saint Basile, saint Jérôme, saint Chrysostome, est appliquée à toutes les prescriptions religieuses établies par les Rabbins. Dès lors les ordonnances des Rabbins et les pratiques légitimées par le temps, mais sans fondement certain, revêtent un caractère sacré et reçoivent une vie nouvelle au contact de l'Ecriture-Sainte. On voit tout de suite l'importance d'une pareille méthode. Dans nos sociétés modernes, la loi conserve bien auprès

du peuple un caractère de majesté. Il ne voit cependant en elle qu'une œuvre humaine sujette à l'erreur, qu'il pourra modifier ou améliorer, suivant les besoins des circonstances; mais il la respecte parce qu'elle a été librement consentie par tous et qu'il doit respecter en elle l'œuvre et la volonté de tous. Dans une société éminemment religieuse comme celle des Juifs, il n'en pouvait être de même. Si nombre de prescriptions rabbiniques remontaient à des traditions anciennes et vénérables, beaucoup néanmoins étaient d'institution récente. Comment les faire accepter du peuple et les introduire dans les mœurs, si on ne les revêtait pas d'un caractère sacré, et si elles n'étaient pas, de quelque manière que ce fût, légitimées par la lettre même de l'Ecriture? Cette méthode, de la même manière, ouvrait la voie aux modifications et aux réformes utiles que pouvaient réclamer les circonstances, en permettant de les abriter sous le texte de la Loi. Ainsi le judaïsme s'accommodait aux besoins sans cesse renouvelés d'une société sans cesse bouleversée, et, consacrant les aspirations des générations nouvelles, il pouvait se développer et marcher hardiment dans la voie des réformes : cette méthode soustrayait la religion à l'inerte adoration du texte et de la lettre morte, elle l'arrachait à l'immobilité et, par le mouvement dont elle l'animait, la vivifiait et la fortifiait. Ainsi elle consacrait à la fois et la tradition qui désormais était fixée et les innovations futures qui pouvaient se faire jour. Le peuple en comprit-il tout de suite l'immense portée? Nous ne savons ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il s'éprit d'une profonde admiration pour cet homme qui savait tirer « des boisseaux de décisions de chaque trait de lettre ». Tout arbitraire que cette méthode nous paraît, la faveur qui l'accueillit peut cependant s'expliquer par cet ardent désir que nous avons déjà signalé dans le peuple, de tout retrouver dans l'Ecriture-Sainte. Pour lui, elle est la source de toute connaissance; les docteurs n'inventent rien; ils ne font que retrouver dans la Lettre Sacrée les lois qu'ils établissent; ils redisent la tradition, bien loin d'aller à la découverte de l'inconnu. Ce sont les *Thanaïm*, les « répétiteurs », et l'œuvre qu'ils enseignent dans les écoles est la *Mischna*, c'est-à-dire la répétition. Cette méthode satisfait donc aux aspirations de la foule à qui plaît d'ailleurs sa nature hardie et ingénieuse. De là son triomphe.

La nation cependant n'applaudissait pas tout entière à l'œuvre des docteurs. Une classe de la société faisait une opposition déclarée aux doctrines et à l'enseignement des Pharisiens. L'aristocratie, les riches familles des prêtres, voyaient avec déplaisir l'accroissement de cette législation gênante qui les contraignait à une vie d'austérités et de sacrifices dont elles étaient loin de goûter les charmes. Le parti des *Sadducéens* remonte à l'établissement de la royauté sacerdotale des Hasmonéens, au jour où une aristocratie commença à se former au-

tour de la famille régnante. Les Sadducéens admettaient toutes les traditions religieuses que le temps avait consacrées jusqu'alors. Mais ils s'opposèrent au développement de cette législation, et comme la méthode d'Akiba en était l'instrument le plus puissant, ils la combattirent de toutes leurs forces. Quoique possesseurs de traditions qui n'avaient pas leur raison explicative dans le Pentateuque, ils déclarèrent ne s'en tenir qu'à l'explication pure et simple du texte ; ils en suivirent ou du moins en prétendirent suivre scrupuleusement la lettre et en observèrent les prescriptions explicites, refusant d'y faire entrer les ordonnances d'institution récente. Ils n'avaient pas d'écoles dont les élèves se recrutassent parmi le peuple. Mais les prêtres formaient un collège et ils se transmettaient leurs traditions, repoussées d'ailleurs par le peuple. Lors de la grande tourmente qui aboutit à la catastrophe de l'an 70, les Sadducéens, qui étaient sincèrement Juifs, qui repoussaient seulement l'exagération du système pharisaïque, se fondirent avec le peuple, et on oublia tout dissentiment devant le danger commun. Mais après la destruction du temple, quand les docteurs allèrent établir leurs écoles à Jabné, dans le nord de la Palestine, les prêtres, dont le service devenait inutile, s'exilèrent dans le *Darôma*, ou le Sud, et là établirent des écoles rivales, où ils enseignèrent la tradition sacerdotale. Tandis que les nombreux disciples d'Akiba développaient la parole du maître, R. Ismaël ben Elischa, grand-prêtre, instruisait le Darôma. Restreignant le système d'interprétation qu'Akiba poursuivait rigoureusement jusqu'aux dernières limites, il expliquait le Pentateuque d'après le sens simple. Il repoussait des livres de Moïse les leçons que l'école du nord fit définitivement triompher, pour conserver les variantes que consacrait l'ancienne tradition pontificale. On lui doit des commentaires sur le Pentateuque, la Genèse exceptée. C'est la *Mechiltha* (*mesure*), commentaire sur l'Exode ; le *Sifra* (*livre*), commentaire sur le Lévitique, qui est appelé aussi *Thorath Cohanim* ou *Loi des Prêtres,* à cause des nombreuses prescriptions lévitiques qui font l'objet du troisième livre de Moïse. Enfin, le *Sifré* (*livres*), qui renferme les commentaires des Nombres et du Deutéronome. Ce sont là les seules œuvres que nous ait laissées l'école du Darôma. Cette école même s'éteignit bientôt dans les ténèbres, chaque jour plus obscurcie par l'éclatante lumière dont brillait sa rivale du nord. Ces ouvrages mêmes ne furent conservés que parce que les écoles pharisaïques les adoptèrent, mais après leur avoir fait éprouver des retouches qui en altérèrent le caractère. Les changements ne furent pas cependant assez profonds pour qu'au-dessous de la couche pharisaïque, il ne restât des traces de l'enseignement sadducéen ou du moins sacerdotal. C'est grâce à ces vestiges que de nos jours la science historique, par un examen approfondi des détails, par une minutieuse étude de la

langue, des Halachoth et des leçons du Pentateuque qui y sont rappelées, a pu parvenir à retrouver l'esprit de l'œuvre primitive ; et, rétablissant le texte aux trois quarts effacé de cette sorte de palimpseste, elle a à la fois reconstitué l'œuvre de l'école d'Ismaël ben Elischa et démontré la permanence de l'enseignement sadducéen.

Cependant Akiba n'avait pas encore achevé son œuvre. Il ne suffisait pas d'avoir relié au Pentateuque toutes les lois traditionnelles ou d'institution nouvelle. Il fallait les coordonner et les réunir en une sorte de code. Primitivement, en effet, dans les écoles, les commentaires et les enseignements des docteurs suivirent le texte même de la loi, et l'ordre des chapitres et des versets déterminait l'ordre des Halachoth. Mais quand celles-ci, par l'effort successif des écoles, se furent multipliées, il devint impossible de les enseigner dans cet ordre. Chaque verset se trouvait accompagné d'un commentaire infini, et le texte disparaissait enseveli sous les notes. Une classification était donc nécessaire. Ce fut là encore l'œuvre d'Akiba : ce puissant esprit arriva à mettre un ordre au milieu de cet immense chaos de décisions. Mais il ne put que tracer le cadre. Le bourreau romain lui interdit d'achever son œuvre, que son école reprit, et ce fut un disciple de ses élèves, R. Juda le saint, de l'illustre famille de Hillel, qui eut la gloire de rédiger définitivement la Mischna et d'y attacher son nom.

C'est un fait considérable que cette codification de la loi orale et gros de conséquences. La tradition, en effet, une fois enseignée par écrit dans la Mischna, recevait une dernière consécration. Elle cessait de rester une tradition pour devenir une loi nouvelle, une loi plus complète, plus précise et plus claire que l'ancienne loi. Celle-ci se trouvait reléguée au second plan. « Il vaut mieux s'occuper de la Mischna que de la loi, disaient les rabbins ; la loi peut se comparer à de l'eau, mais la Mischna est du vin ». A quoi bon, en effet, perdre son temps à méditer sur le texte primitif, quand l'explication complète se trouve à la portée de tous, quand la Mischna contient et le texte lui-même et le commentaire ? Voilà donc la tradition qui, de commentaire de la loi, devient une seconde loi, une Deutérose, comme disent les pères de l'Eglise, et prend la place de la première. Dès lors, l'œuvre des écoles que l'on croyait terminée, va recommencer. Le long travail qui s'était opéré sur le Pentateuque et avait abouti à la Mischna, va se poursuivre sur la Mischna, pour donner enfin la Ghemara. Le texte de la Mischna va être repris et discuté. Chaque opinion des docteurs, soit anonyme, c'est-à-dire admise de tous, soit citée avec le nom de son auteur, c'est-à-dire sous toutes réserves, sera débattue, combattue, développée, expliquée. On élucidera les points obscurs, et là encore on aboutira à de nouvelles décisions. Et après trois siècles de discussions, la Ghemara sera achevée et le Talmud clos. Ainsi, avec la rédaction

de la Mischna commence une ère nouvelle. Mais à une ère nouvelle il faut un nom nouveau. Jusqu'ici les docteurs de la Mischna étaient les *Thanaïm*, les *répétiteurs*. Ceux de l'époque où nous entrons seront les *Amoraïm*, les *discoureurs ;* deux noms bien choisis et qui répondaient exactement à la nature des enseignements. Car, si les Thanaïm ne font qu'enseigner la tradition, que reproduire et répéter les décisions reçues antérieurement pour les transmettre aux disciples, une fois cette tradition fixée, il ne reste plus qu'à discuter la loi et à discourir.

Cependant, ce travail des docteurs de la Ghemara ne reste pas à l'abri des influences étrangères. Pendant qu'ils édifient le code sur la base solide de la Mischna, une nation voisine, dont ils n'ont que trop bien connu la formidable puissance, travaille à une œuvre à peu près semblable, et avec une force incomparable et un merveilleux génie, élève le monument sur lequel s'étaiera le droit de l'Europe moderne, le *Corpus Juris civilis.* Comment échapper à l'influence que pouvait exercer sur eux cette législation romaine dont ils devaient tout les premiers admirer la rigueur et le formalisme? Aussi le droit civil talmudique est-il empreint, dans presque toutes ses parties, de l'esprit du droit romain. On y retrouve jusqu'à des formules et des expressions qui lui sont empruntées. Des parties entières de la législation, les lois sur l'esclavage, sur la prescription, par exemple, pour lesquelles le Pentateuque ne fournissait aucune indication ou esquissait à peine l'ombre d'une théorie, sont presque complètement inspirées de la législation romaine. Mais tous ces emprunts se modifiaient sous la main des docteurs ; l'esprit juif transformait tous ces éléments étrangers auxquels il imprimait son caractère particulier ; et de ce vaste creuset, où depuis trois siècles venaient se fondre les matériaux de diverses origines apportés par les écoles, devait sortir l'œuvre profondément une et homogène de la législation talmudique.

III

INFLUENCE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE DÉVELOPPEMENT HALACHIQUE.

Dans les pages précédentes, nous n'avons étudié que le développement interne de la Halacha. Il est temps maintenant de rechercher si les circonstances extérieures n'ont pas exercé quelque action sur ce développement ; si elles ne l'ont pas entravé ou favorisé et jusqu'à quel point.

Quoiqu'on n'en trouve de trace première qu'à l'époque des Macchabées, le travail des écoles juives qui aboutit au Talmud commence, on le sait, au retour de la captivité. Depuis cette époque, jusqu'au moment de la clôture du Talmud, quatre grands faits signalent l'histoire de la Judée. Ce sont les persécutions d'Antiochus Epiphane, suivies du rétablissement de la royauté par les Hasmonéens; la naissance du christianisme, la destruction du temple et la dernière révolte des Juifs sous Hadrien. Nous allons examiner la part d'influence que l'on peut attribuer à ces événements dans la formation de la Halacha.

Si dans les longues et tranquilles années de la domination perse, le judaïsme, sous la direction des hommes de la grande synagogue, put grandir à l'aise et si l'enseignement, pénétrant peu à peu dans la masse de la population, put former l'esprit national, les persécutions d'Antiochus ne furent qu'une tourmente passagère, qui eut pour résultat, on peut le croire, d'aviver et de fortifier le sentiment religieux. Nous disons : on peut le croire, car nous ne possédons aucun document qui nous fasse connaître d'une manière précise la nature de cette influence. Le triomphe des Macchabées assura de nouveau aux Juifs une certaine tranquillité, grâce à laquelle les docteurs, comme sous la domination perse, purent poursuivre sans crainte l'œuvre depuis longtemps commencée. Mais Rome entre en scène. Pompée s'empare de Jérusalem et profane le sanctuaire. Bientôt la Judée tombe sous le joug de fer des procurateurs, dont les odieuses vexations amènent le terrible soulèvement de l'an 65. On connaît l'histoire de cette lutte héroïque et surhumaine qui finit par l'incendie du temple et l'anéantissement de la nationalité juive. Il semble qu'une pareille révolution dût agir bien profondément sur l'état religieux. Cependant les résultats ne répondent pas à la grandeur de la catastrophe ; car l'action fut plutôt matérielle que morale. Avec la destruction du temple disparut une partie du culte et un certain ensemble de pratiques. Tout ce qui avait rapport aux sacrifices se trouvait abrogé par la force des choses. Mais le reste du culte demeura intact, sans qu'aucune cause, d'ailleurs, se présentât pour en modifier l'esprit. C'est que, si la nationalité juive était écrasée, la religion n'était pas poursuivie. La forme politique détruite, la forme religieuse restait debout et pouvait faire espérer une renaissance de l'état politique. C'est ce que Vespasien n'avait pas compris, et, en permettant à R. Johanan ben Zakkaï de transporter son école à Jabné, il ne voyait pas qu'il laissait s'allumer un nouveau foyer d'insurrection. Soixante ans après la chute de Jérusalem, en effet, les petits-fils de ceux qui ont vu la ruine de la « maison sainte », se lèvent à la voix d'Akiba, courent aux armes, chassent les Romains de la Palestine, reconquièrent leur patrie, appellent à eux

tous leurs frères de l'empire et rétablissent un instant le royaume de leurs ancêtres. Le moment est grave ; car cette lutte va décider non seulement du sort d'Israël, mais aussi de celui de la secte nouvelle qu'Israël a laissée sortir de son sein. Le christianisme, vers l'an 70, n'avait pas encore acquis assez de puissance, pour recevoir le contre-coup de la catastrophe. C'était une petite secte sans influence et qui trouvait une protection dans sa propre faiblesse. Mais de cette époque à Hadrien, elle a grandi et s'est étendue, et les germes de division qui se trouvent dès sa naissance dans l'antagonisme de Pierre et de Paul se sont développés. L'Église est surtout partagée entre deux sectes : les judéo-chrétiens, disciples de Pierre, et les adeptes de Paul. Les judéo-chrétiens se reconnaissent encore comme Juifs, acceptent toutes les doctrines religieuses des rabbins, mais y ajoutent cet article de foi que le Messie est arrivé dans la personne de Jésus. Paul et ses disciples rejettent toutes les pratiques, toutes les lois traditionnelles, bien plus même, la loi de Moïse, et professent une doctrine nouvelle d'où sortira plus tard le catholicisme. Telle est la situation quand Bar Coziba, le Fils de l'Étoile, le nouveau Messie que salue Akiba, soulève les Juifs contre Tineius Rufus. Les judéo-chrétiens, fidèles à la parole du maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde », refusent de combattre à côté des Juifs. Coziba les force, par la menace des supplices, à prendre les armes. Mais, quand Severus a triomphé et que Bittar est tombé au pouvoir des Romains, les vengeances les plus terribles s'exercent contre tout ce qui porte le nom de Juif. Hadrien ne tombe pas dans l'erreur de Vespasien : il voit que les Juifs seront à craindre tant que quelque chose leur rappellera le souvenir de la nationalité, et proscrit sous peine de mort les pratiques religieuses. « Pourquoi es-tu condamné à mort ? lit-on dans un texte talmudique. — Parce que j'ai observé la loi de la circoncision. — Pourquoi es-tu mené au supplice ? — Parce que j'ai été fidèle au sabbat. — Pourquoi es-tu frappé de verges ? — Parce que j'ai accompli la cérémonie du Loulab. » Devant ces conséquences, les judéo-chrétiens rompent le dernier lien avec les Juifs, se jettent dans les bras des Pauliniens, et l'Église, qui prêche l'abolition des pratiques, voit son triomphe assuré.

Mais si cette guerre a pour résultat de précipiter l'Église dans la voie où elle vient d'entrer si résolument, elle doit avoir un résultat contraire pour le judaïsme, c'est de le plonger plus avant dans le pharisaïsme. Et cela pour deux raisons. La première, qui ne produit d'effet que pendant un temps assez restreint, ce sont les persécutions religieuses mêmes qu'Hadrien exerce contre les Juifs. Car plus les pratiques sont poursuivies, et plus le peuple s'y attache fortement et s'y tient ancré, plus l'importance qu'elles ont aux yeux du croyant grandit, plus elles tendent à devenir absolues. Puis, quand les persécutions se

furent calmées et que l'on commença à respirer plus librement, il fallut se séparer soigneusement de l'Église, qui, chaque jour, gagnait du terrain. Il fallut marquer plus nettement les différences qui séparaient les deux religions. Et plus le christianisme s'élargissant ouvrait son ample sein aux nations païennes, plus le judaïsme dut se renfermer en lui-même, se resserrer avec un soin jaloux, et multiplier ces pratiques et ces observances de chaque jour et de chaque heure. Ainsi se creusait plus profondément l'abîme qui le séparait des chrétiens et des payens. Il restait isolé au milieu des nations ennemies, et cet isolement faisait sa force. Alors on vit ce phénomène étrange et unique, je crois, dans l'histoire, d'un peuple dispersé aux quatre coins du monde et toujours un, d'une nation sans patrie et toujours vivante. Un livre accomplit ce miracle, le Talmud. Le Talmud fut le drapeau qui servait de point de ralliement aux dispersés d'Israël. Ces mille pratiques austères et minutieuses qu'il commandait furent autant de liens puissants qui les rattachaient l'un à l'autre. Ainsi, par une curieuse série d'actions réciproques, le mouvement religieux d'où sortit la Mischna, amena le soulèvement de la nation sous Hadrien : par son influence sur le christianisme, ce soulèvement réagit indirectement sur le mouvement religieux lui-même, qui produisit le Talmud ; et le Talmud, à son tour, maintint l'unité de ce peuple vaincu et écrasé, mais toujours vivant et debout.

IV

ESPRIT DU DÉVELOPPEMENT HALACHIQUE.

Jetons maintenant nos regards en arrière et embrassons d'un coup d'œil ce puissant développement du formalisme pharisaïque. Nous sommes immédiatement frappés de cet ensemble de pratiques qui se rapportent à tous les moments de la vie. L'homme se trouve enlacé dans une trame de prescriptions qui l'enserre de tous côtés et le réduit à un esclavage sans fin. Esclavage accepté librement et avec joie ; car ce joug sacré et mille fois béni est la condition du bonheur. Enchaîné dans ces liens multiples dont la religion étend le réseau autour de lui, il n'a plus, en effet, qu'à suivre sans fatigue ni effort les prescriptions divines. Il n'a pas besoin de méditer longuement sur ses devoirs et de raisonner sur les règles de conduite, dispensé qu'il est par la religion, qui a fait tout ce travail pour lui. Chaque jour, chaque heure est réglée absolument et par l'ordre d'en haut. Au matin, prières

et actions de grâces ; à midi, prières et actions de grâces ; au soir, prières et actions de grâces ; bénédictions avant le repas ; après le repas bénédictions. A la vue des phénomènes imposants de la nature, de l'orage, de la mer, des premières fleurs des arbres au printemps, actions de grâces. Actions de grâces à une jouissance nouvelle, à l'arrivée d'un bien inattendu, en mangeant des fruits nouveaux, à l'annonce d'un heureux événement. Prières de résignation à la nouvelle d'un malheur. Sur la tombe d'un être aimé prières toutes rédigées ; paroles toutes préparées, pour consoler les affligés qu'un deuil vient de frapper. Toutes les émotions et tous les sentiments, les plus fugitifs comme les plus profonds, sont prévus, notés et marqués par une formule de prière ou de bénédiction. Aux moments les plus solennels de la vie, comme aux plus vulgaires, quand l'âme s'oublie et se laisse aller au train prosaïque de chaque jour, ou quand, écrasée sous des émotions trop vives, elle s'affaisse et s'abandonne à son impuissance, le croyant se trouve en présence d'un commandement, d'une *Mitzwa* à accomplir, qui le rappelle aux choses célestes, qui sanctifie l'heure présente et le maintient en communication perpétuelle avec le divin. S'il veut exhaler ses sentiments et leur donner une forme précise, il trouve des formules toutes faites qu'il n'a qu'à répéter avec ferveur pour épancher son âme au sein de Dieu. L'Israélite n'a donc pas besoin de longs efforts pour chercher la voie du salut. Elle lui est toute ouverte, grâce à la religion, cette tendre et prévoyante mère qui le conduit au bonheur, pourvu qu'il obéisse aux prescriptions divines, et se laisse docilement aller où Dieu le mène. Tel est le système dont le Talmud a poursuivi l'exécution avec la puissance d'une logique hardie. Chose curieuse cependant, on ne voit nulle part exprimer la formule précise de ce système. On sait d'ailleurs que la Synagogue n'a jamais eu de concile pour décréter un dogme et l'imposer à la croyance de la nation. Mais que cette loi ait nettement apparu à la pensée des docteurs ou que ceux-ci l'aient subie inconsciemment, elle ne s'en dégage pas moins dans toute sa clarté de l'esprit même du développement halachique : — impuissance de la raison humaine à se diriger dans la recherche de la vérité ; devoir imposé à la religion de lui montrer cette vérité.

Or ce système n'est-il pas celui de toutes les religions ? Quelles qu'elles soient, ne reconnaissent-elles pas l'impuissance de la raison humaine à arriver à la vérité, sans le secours d'en haut ? Ne sont-elles pas toutes envoyées du ciel pour conduire l'homme au salut ? Le judaïsme a donc suivi une marche naturelle, et c'est peut-être à ce point de vue qu'il faut se placer pour expliquer sa dérivation de l'hébraïsme. Toute religion part d'abord de principes idéaux, principes de justice ou de charité, qui peuvent pendant quelque temps, sous une

forme vague et indéterminée, suffire à des esprits pleins d'ardeur et de foi. Mais elle ne peut garder longtemps cette forme incertaine ; elle prend un corps, devient un dogme, et d'enseignement moral qu'elle était primitivement, se transforme en religion positive. Alors elle se condamne, si elle est logique, à suivre la marche hardiment parcourue par le pharisaïsme. Voilà ce que nous enseigne la conception théorique de l'idée religieuse ; voilà aussi ce que prouve l'histoire. Elle nous dit que toute religion repose sur le formalisme. Elle nous dit que le mahométisme est arrivé à un culte chargé de pratiques comme le judaïsme. Elle nous montre dans le polythéisme italique cette multiplicité infinie de divinités dirigeant la conduite des hommes. Elle nous montre le paysan romain tremblant devant ces *quatre mille* dieux qui présidaient à tous les actes et à tous les moments de la vie, et Lucrèce venant délivrer les hommes des *chaînes* de la religion. Elle nous dit que les Brahmanes arrivent à une scolastique comparable au Talmud ; que la doctrine de saint Paul elle-même, cette doctrine qui se fonde sur le rejet de toute pratique extérieure, donne plus tard naissance à la Somme de saint Thomas d'Aquin et à cet ensemble de pratiques contre lesquelles réagit le protestantisme. Elle nous dit, enfin, que si le protestantisme seul jusqu'ici a échappé à cette loi, c'est qu'il est un compromis entre la religion et la philosophie et que la logique le condamne à aboutir soit au formalisme, soit au déisme. Le judaïsme devait donc suivre cette marche, et poussé par la logique des choses, favorisé par un concours de circonstances terribles pour la nation politique, bienfaisantes pour l'œuvre religieuse, il l'a poursuivie jusqu'au bout. Le Talmud est donc l'expression la plus complète d'un mouvement religieux, et ce code de prescriptions infinies et de minutieuses pratiques nous représente dans sa perfection l'œuvre totale de l'idée religieuse. C'est là, à nos yeux, son plus grand titre au respect et à la considération des penseurs, c'est là son plus grand mérite. Certes on peut trouver le judaïsme austère et aride. Il n'a pas cette splendeur et cette richesse éclatante du polythéisme grec ou du polythéisme hindou. Nous sommes bien loin de cette sève exubérante de poésie qui anime cette éblouissante floraison des mythologies aryennes. C'est là le grand avantage du polythéisme et du panthéisme sur le monothéisme. Mais nous ne considérons pas ici les religions au point de vue de l'art ; nous n'en examinons que le développement dogmatique, autant qu'on peut l'abstraire et le dégager du reste des facultés humaines. A ce compte celui du judaïsme a été le plus logique ; car il a marché sans hésiter jusqu'aux conséquences extrêmes. Si on condamne celles-ci, c'est l'ensemble du système qu'on doit condamner, car le point de départ est faux. Si l'on accepte le point de départ, il faut aller jusqu'au bout et reconnaître toutes les conséquences. Or le Tal-

mud l'a fait et, grâce à lui, nous avons dans le judaïsme l'expression la plus complète et, par conséquent, la plus parfaite de l'idée religieuse.

V

LE TALMUD AU MOYEN AGE ET DANS LES TEMPS MODERNES. CONCLUSION.

Nous voici arrivé au terme de ce travail. Essayant d'appliquer la méthode critique à l'examen du Talmud, nous avons demandé à une étude analytique la connaissance des éléments qui le composent, et à une étude historique la loi ou l'idée maîtresse qui en a dirigé la formation. Avant de clore cet article, nous croyons devoir jeter un coup d'œil sur les destinées ultérieures du livre au moyen âge et dans les temps modernes, et indiquer rapidement ce que la science peut lui demander encore pour l'histoire générale de l'humanité.

Quand, un siècle après la clôture de la Ghemara palestinienne, le Talmud de Babylone, à son tour, reçut sa rédaction définitive, il fut universellement adopté dans les écoles juives ; et les chefs des Académies, les *Saboraïm* (*opinantes,* du VIe au VIIIe siècle), déclarant le texte fixé, décidèrent qu'on ne pourrait plus y apporter de modification. Malgré les persécutions de Jezdegerd II, de Firouz et de Kobad, qui fermèrent en Perse les écoles durant soixante-treize ans et interrompirent l'enseignement de la tradition, le Talmud devint un livre classique que l'on étudia et commenta. Si les *Saboraïm* s'occupèrent plus spécialement de la grammaire, en établissant pour la Bible le système des points-voyelles, les *Gheonîm* (*excellentes,* du VIIIe au XIe siècle), à côté de travaux lexicographiques, s'adonnèrent surtout à l'étude du Talmud. Sous leur impulsion, ce livre forma la base de l'enseignement et devint pour les écoles ce que la Mischna avait été pour les Amoraïm. A cette époque appartient la rédaction des *Grandes Décisions* (*Halachoth Ghedoloth*), ouvrage où les principales décisions du Talmud sont classées dans l'ordre des 613 commandements du Pentateuque auxquels on les avait rattachées. Cependant avec les conquêtes des Arabes, les études juives se répandent en Afrique et en Espagne. Le mouvement gagne ensuite la Provence et l'Italie, puis les régions qui se trouvent au nord de la Loire jusqu'aux provinces germaniques des bords du Rhin. De tous côtés s'ouvrent des écoles et se publient des

œuvres remarquables à divers titres. Au XIe siècle, R. Hananel entreprend un abrégé de la partie halachique du Talmud, dont s'inspire et que fait oublier le travail semblable de R. Jacob de Fez (1013-1103). A la même époque paraît le Commentaire perpétuel de R. Salomon Isaaki, dit Raschi, de Troyes en Champagne, chef-d'œuvre de concision, de netteté et de clarté. Le siècle suivant, Maïmonide, « l'aigle de la Synagogue », donne son commentaire arabe sur la Mischna, et cette œuvre magistrale qu'il appelle *Mischne Thora*, « *la seconde loi* », et où, embrassant tout le domaine de la Halacha, il cherche à coordonner l'immense amas des décisions. En France, Raschi a fait école. C'est à lui que se rattache directement toute cette pléiade de rabbins français à qui l'on doit, aux XIIe et XIIIe siècles, les gloses talmudiques, appelées *Thosaphoth* ou *Additions*. C'est cette œuvre des Thosaphistes qui, avec le commentaire, devenu classique, de Raschi, encadre dans toutes les éditions le texte de la Mischna et de la Ghemara. De la France le mouvement gagne l'Allemagne du Nord-Ouest, qui fournit au XIIIe siècle et au XIVe son contingent de commentaires et de *supra commentaires*. Ces diverses œuvres présentent un même caractère. Partout on compare les diverses décisions auxquelles aboutit la Ghemara dans les différents cas exposés, on cherche à les élucider les unes par les autres, à en déterminer la portée et l'étendue ; l'on suit toujours l'ordre ou plutôt le désordre de la Ghemara, qu'on reproduit légèrement atténué. Mais, en dehors de Maïmonide, on n'a pas encore songé à faire entrer dans ce vaste chaos la lumière de la méthode et à classer toutes les Halachoth dans un ordre logique. L'allemand Jacob ben Ascher, au XIVe siècle, s'inspirant de la *Mischne Thora*, entreprend un essai méthodique. Pendant un siècle cette tentative reste sans imitateur, car le XVe siècle ne fournit rien pour la Halacha. Mais au XVIe siècle paraît l'école Polonaise, dont les travaux, sans avoir la largeur de conception qui distingue la *Mischne Thora* de Maïmonide, se font remarquer par une pénétration et une profondeur qui manquent peut-être à ce livre. Cette école se donne pour but d'achever l'œuvre de R. Jacob ben Ascher, et, en 1567, Joseph Karo publie son *Schoulhan Aroukh* (*la table dressée*), où toutes les lois religieuses et civiles des Juifs sont, articles par articles, classées dans l'ordre des sujets. La codification de la Halacha est dès lors achevée, mais non pas le travail des commentateurs, qui se poursuit sur le texte du Code durant le XVIIIe siècle et se continue encore de nos jours en Pologne, en Bohême, en Hongrie, et dans toutes les régions où les Juifs ont conservé le plus fidèlement les vieux us et coutumes des temps passés.

Pendant que le judaïsme, par toute l'Europe, emploie toute son

intelligence et toute son activité à achever le grand travail talmudique, quelle est la fortune du livre au milieu des chrétiens ? Les Juifs étaient pourchassés ; le livre qui était l'âme de cette malheureuse nation ne devait pas être plus épargné. « Il a été proscrit, brûlé, emprisonné plus de cent fois, dit l'auteur de l'article de la *Quarterly Review*. Depuis Justinien, qui, dès 553, lui fait l'honneur de le proscrire par une *novelle* spéciale (novella 146), jusqu'à Clément VIII, pendant plus de mille ans, les pouvoirs séculiers et spirituels, les rois et les empereurs, les papes et les antipapes ont rivalisé à qui lancera des anathèmes, des bulles et des édits d'extermination contre ce livre infortuné. » En 1239, Grégoire IX le fait brûler en France et en Italie; en 1264, Clément IV renouvelle la défense et condamne au bûcher ceux qui en détiennent des manuscrits. Deux siècles plus tard, l'interdiction n'est pas encore levée, et, en 1484, on met 36 ans pour imprimer 23 traités : la publication était secrète. En 1520 Léon X abroge le décret. Mais en 1553, à l'instigation du Juif apostat Salomone Romano, Jules III rétablit l'interdiction et fait brûler le Talmud à Rome et à Venise. Paul IV, excité par Vittorio Eliano, le digne père de Romano, imite Jules III en 1559. Quatre ans après, le Concile de Trente permet la publication du Talmud, mais sous la surveillance d'une censure si minutieuse que les Juifs refusent d'abord de profiter de cette autorisation. Ce n'est qu'en 1578 que paraît cette édition de Bâle « tellement expurgée qu'elle peut être lue avec profit même par les chrétiens. » Mais si, malgré le Concile, Pie VI en 1566 et Clément VIII en 1592 et 1599 renouvellent les décrets d'interdiction, bientôt néanmoins les éditions du Talmud se répandent rapidement; et le XVIe siècle voit, sous l'influence de la réformation, les études juives revenir en honneur auprès des savants chrétiens qui vont s'instruire chez les rabbins. Le plus célèbre au XVIe siècle est Reuchlin, le savant impartial, le champion intrépide du Talmud. L'on remarque aussi, entre autres, le médecin de Maximilien Ier, Paul Riche, qui essaie une compilation latine, la première, je crois, du Talmud. Au siècle suivant les travaux abondent. En première ligne il faut citer ceux des deux Buxtorf, qui, pendant plus de soixante-dix ans, occupent l'un après l'autre la chaire d'hébreu à Bâle et publient soit des grammaires hébraïques, soit des lexiques, traduisent les auteurs juifs du moyen âge et instruisent leurs contemporains dans les études rabbiniques. L'on tente alors des traductions latines de divers textes talmudiques. Constant l'Empereur traduit et annote les traités *Baba Kamma* et *Middoth ;* Cocceius, les traités *Makkoth* et *Synhedrin ;* Surenhusius, la Mischna, qu'avaient déjà traduite, en espagnol et en latin, le Juif Jacob et son frère Isak Abendana. Selden publie ses savantes études sur *la Femme juive*, *l'Année civile*, *le Droit naturel d'après les Hébreux*,

les Tribunaux ; Lightfoot donne ses *Heures hébraïques et talmudiques ;* Schickard, son *Droit royal des Hébreux* « arraché des ténèbres rabbiniques » ; Bartolocci, enfin, sa « grande Bibliothèque rabbinique. » Au XVIIIe siècle l'on a, entre autres, les travaux de Wagenseil, de Danz, de Schœtgger, de Rheinfeld, d'Egger. Mais si tous ces auteurs sont à divers titres recommandables, la plupart écrivent sous l'influence des préjugés religieux ou du fanatisme le plus étroit, et sacrifient, à leur insu ou non, la vérité à l'esprit de parti. Souvent la passion religieuse s'étale ouvertement et a la franchise de s'afficher jusque sur les titres. Wagenseil, le savant traducteur de Sota, nous donne ses *Traits enflammés de Satan ou les livres secrets et horribles des Juifs contre Jésus-Christ et la religion chrétienne*, et plus tard sa *Dénonciation chrétienne des blasphèmes des Juifs contre Jésus-Christ.* Danz, l'auteur du *Rabbinisme éclairci*, publie *les Juifs égorgés avec leur propre glaive ;* Eisenmenger, *le judaïsme révélé ou le complet exposé des calomnies, blasphèmes, erreurs et fables des Juifs.* Mais de pareilles études, qu'inspire seul le fanatisme le plus ardent et le plus haineux, ont-elles droit de cité dans la République des lettres ?

De nos jours la science se doit à elle-même d'étudier le Talmud avec impartialité. Elle jugera digne de son attention ce monument d'une religion et d'une civilisation dont l'influence n'a pas été nulle dans le monde, et, quelque appréciation qu'elle porte sur sa valeur absolue, elle saura le comprendre et en étudier la formation et le développement. Elle lui demandera des enseignements ou tout au moins des renseignements presque aussi variés que les nombreux sujets qu'elle peut embrasser. L'historien s'adressera à lui pour éclairer l'histoire des premiers siècles de l'ère chrétienne et des derniers siècles qui la précèdent, et, sans y rechercher des notes précises, qu'il ne peut lui fournir, sera sûr d'y trouver un fidèle tableau des croyances et des idées de la nation juive, de sa vie intérieure et morale. Le naturaliste lui demandera de nombreux renseignements sur les sciences physiques, naturelles ou médicinales. A-t-on jamais songé à faire, sinon la Faune, du moins la Flore du Talmud, c'est-à-dire de la Palestine et de la Babylonie, à l'époque de l'Empire? Il serait facile de donner par là à l'*Histoire naturelle* de Pline, une seconde édition à coup sûr aussi précieuse que la première. Le jurisconsulte l'interrogera sur l'histoire de sa jurisprudence, recherchera si le droit romain et les coutumes perses n'ont pas agi sur elle, et comment, et par quels intermédiaires ; et ce sera un curieux sujet d'études que de comparer les résultats auxquels ont abouti dans le *Jus civile* et dans le *Jus Talmudicum* deux civilisations différentes et dirigées par des principes opposés. Le mythologue approfondira de même ses légendes et, par une sage application de la méthode comparative, déterminera l'histoire de

sa mythologie midraschique. Le philologue s'attachera à la langue, cette langue abrupte et hérissée, avec laquelle le Talmud semble à plaisir entasser les obscurités de la forme sur celles de la pensée, et il sera sûr d'y faire plus d'une heureuse trouvaille. Car, comme dit l'auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*, « le dépouillement lexicographique et l'analyse grammaticale de la langue talmudique d'après les procédés de la philologie moderne sont encore à faire... Cette langue remplit une lacune dans l'histoire des idiomes sémitiques ». Enfin, le philosophe demandera au Talmud, avec l'histoire des institutions juives, l'explication du judaïsme, et comme les livres talmudiques en offrent l'expression la plus complète, et qu'il en a sous la main tous les éléments constitutifs, une analyse scrupuleuse lui donnera la loi du développement de cette religion.

(Écrit vers 1866, publié après la mort de l'auteur dans la *Revue des Études juives,* 1889, Actes et Conférences, CCCLXXXI.)

II

KATIA BAR SCHALOM

ET

FLAVIUS CLEMENS

La critique historique présente parfois de curieuses singularités. Dans ce vaste champ de la discussion scientifique, où se débattent tant de questions de nature et d'objets si divers, il est naturel de rencontrer des problèmes revêtus de formes plus ou moins étranges et insolites. Hypothèses hasardées, rapprochements aventurés, discussions portant à faux, questions mal posées et mal résolues, quel recueil, instructif à plus d'un titre, pourrait-on dresser de ces *bizarreries historiques !* Dans ce recueil trouverait facilement sa place le problème qui fait l'objet de cet article. Un même personnage est revendiqué à la fois par deux groupes opposés d'historiens Juifs et Chrétiens [1]. Sur la foi d'un texte équivoque, qu'appuient des probabilités assez faibles, ils le réclament, ceux-là pour la Synagogue, ceux-ci pour l'Église, et cela à l'insu les uns des autres. MM. Rossi, Beulé, Aubé, qui voient un disciple des apôtres dans Flavius Clémens, seraient assurément bien étonnés si on leur apprenait que certains historiens font de ce Flavius Clémens un prosélyte juif. Mais, ni M. Græetz, dans la première édition du troisième volume de son *Histoire*, ni M. Derenbourg, dans son *Essai*, ne donnent à entendre que l'identification établie par eux entre le prosélyte Katia bar Schalom et Fl. Clémens ait été l'objet de la moindre

[1] Voir, d'un côté : GRÆTZ, *Geschichte der Juden*, III, 433 et sqq et la note 12 (2e édit.) ; DERENBOURG, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, 334 et sqq. — Voir, de l'autre : ROSSI, *Bulletino d'archeologia cristiana*, mars 1865 ; *Romà Sotterranea*, I, 135, 263 et sqq. — BEULÉ, *Journal des savants*, janvier 1870.

discussion. L'auteur de l'*Histoire des Juifs*, il est vrai, dans la deuxième édition de son troisième volume [1], réfute l'argumentation du chrétien Volkmar : mais les preuves de ce dernier sont tellement faibles [2], et on en a si facilement raison, que l'on peut établir en fait que la question en est encore à demander un débat contradictoire. Pour les uns comme pour les autres, la thèse admise est d'une évidence absolue, si absolue, que l'idée de la thèse contraire ne leur vient pas même à l'esprit. Fl. Clémens appartient au judaïsme sans contestation aucune, comme sans contestation aucune il appartient au christianisme. Pauvre victime, déchirée par de paisibles savants qui ne se doutent certes pas du nouveau supplice qu'ils lui font subir ! Pauvre âme en peine, condamnée à errer entre deux tombes sans en pouvoir choisir une où elle puisse enfin trouver le repos !

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de reprendre la question et de remettre sous les yeux du lecteur les textes et les témoignages qui militent en faveur de l'une et de l'autre thèse. Peut-être de cette discussion contradictoire, établie pour la première fois, sortira une solution définitive du problème.

Dion Cassius raconte qu'en 95, Domitien fit mettre à mort son cousin, le consul Flavius Clémens, et exiler dans l'île de Pandataria la femme de Clémens, Flavia Domitilla, sa propre nièce. Ils furent, dit Dion, accusés d'athéisme, crime pour lequel furent condamnées beaucoup d'autres personnes encore qui inclinaient aux usages *juifs* (εἰς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες). Suétone est moins explicite. Il rapporte que Domitien fit périr Fl. Clémens sur l'accusation de *la plus méprisable inertie* (*contemptissimæ inertiæ*).

Du texte de Dion, les historiens juifs rapprochèrent, naturellement, les passages suivants du Talmud. Dans le traité Ghittin et le traité Aboda Zara [3], on parle d'un Onkelos, fils de Cleonikos ou Cleonimos, fils d'une sœur de Titus, qui voulut se convertir au judaïsme. Dans un Midrasch [4], on lit ce curieux récit : « Nos maîtres, R. Eliézer, R. Josué et R. Gamliel étaient à Rome, quand le Sénat décréta d'exterminer les Juifs du monde avant l'espace de trente jours. Il y avait un sénateur qui craignait Dieu. Il avertit R. Gamliel, et nos maîtres s'abandonnaient à la douleur, quand cet homme pieux leur dit de cesser de s'affliger, car avant trente jours le Dieu des Juifs viendrait à leur secours. Au vingt-cinquième jour, cet homme raconta tout à sa femme, qui lui dit : Voici vingt-cinq jours d'écoulés. — Il en reste encore cinq, répondit-il. Mais comme elle était encore plus pieuse que son mari, elle reprit :

[1] Voir à la fin du vol. la note 12.
[2] Si toutefois elles se réduisent à celles que cite M. Græıtz.
[3] *Gh.*, 56 *b* et *Ab. Zar.*, 11 *a*.
[4] *Debarim Rabba*, II.

N'as-tu pas une bague? suce-la et meurs. Ta mort amènera dans l'assemblée une prorogation de trente jours, durant laquelle le décret sera retiré. — Il suivit le conseil de sa femme, suça la bague et mourut. On s'aperçut ensuite que le vaisseau n'avait pas quitté le port sans avoir payé l'impôt (c'est-à-dire que cet homme s'était fait circoncire). » Dans un autre passage du Talmud [1], on lit qu'un « César, ennemi des Juifs, dit aux grands de son royaume : Si on a un ulcère au pied, faut il amputer le pied et guérir, ou le garder et souffrir? Ils répondirent : Il faut amputer le pied et guérir. Katia bar Schalom répliqua qu'on ne pourrait venir à bout des Juifs, car il est écrit que Dieu les dispersera aux quatre coins du monde... Le roi dit à Katia bar Schalom : Tu as raison, mais contre ton roi, et qui triomphe sur son roi doit être jeté aux gémonies. Tandis qu'on l'entraînait au supplice, une matrone lui dit : Malheur au navire qui lève l'ancre sans payer l'impôt !... Mais il se circoncit, et il légua tous ses biens à R. Akiba. Au moment de sa mort, une voix céleste se fit entendre, qui prononça ces mots : Katia bar Schalom est destiné à la vie éternelle. »

« Ces deux récits, dit M. Derenbourg [2], sont sans contredit deux versions relatives à un même événement. Le César paraît bien être Domitien et le *sénateur de l'empereur*, c'est Flavius Clémens qui avait été élevé au consulat en 95, et dont la compagne partageait les convictions religieuses. » Qu'on ajoute enfin, avec M. Græetz, que de ce nom Katia bar Schalom, la seconde partie semble une traduction du nom latin *Clemens* (*bar Schalom* = *filius pacis*), et l'on comprendra que les historiens juifs aient cru fermement à l'identité de Katia bar Schalom avec Flavius Clémens, et aient réclamé la victime de Domitien pour la Synagogue.

On n'est donc pas surpris de voir M. Græetz [3], après avoir reproduit un passage de l'*Histoire Ecclésiastique* où Eusèbe raconte, d'après Brutius, l'exil de Flavia Domitilla, « fille d'une sœur de Fl. Clémens, » dans l'île de Pontia, ajouter ces mots : « Si Clémens ne fut pas chrétien, on peut douter que Domitilla le fût. D'ailleurs, dans le récit de Brutius, on fait de Domitilla la nièce de Clémens, tandis que Dion en fait sa femme. » — Et l'on s'explique qu'il s'appuie sur cette contradiction apparente entre Eusèbe et Dion, pour rejeter le témoignage du premier, et établir triomphalement sa théorie.

Nous arrivons maintenant à la seconde thèse. Dans cette thèse, il est évident qu'il faut entendre par le mot de Dion τῶν Ἰουδαίων, les chrétiens. Le mot *juif* s'appliquait encore aussi bien aux disciples de Jésus qu'aux Juifs proprement dits. La distinction entre les deux

[1] Aboda Zara, 10 *b*.
[2] *Essai*, etc., *l. c.*
[3] Dans la note 12 déjà citée.

religions n'était pas encore faite chez les Romains. La difficulté n'est donc qu'apparente, et, une fois écartée, on peut passer aux autres arguments.

Fils de Titus Flavius Sabinus, le frère de Vespasien, Flavius Clémens avait épousé Flavia Domitilla, nièce de Domitien et petite-fille de Vespasien. Il avait une sœur nommée Plautilla, dont la fille Flavia Domitilla portait le même nom que sa tante. Or Flavia Domitilla, nièce de Clémens, fut chrétienne. Brutius, historien du Ier siècle (c'est sans doute, comme le suppose M. Rossi, Brutius Præsens, l'ami de Pline-le-Jeune), est ainsi cité par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* (III, 18) [1] : « Un grand nombre de chrétiens subirent le martyre sous Domitien, parmi lesquels Flavia Domitilla, nièce du consul Flavius Clémens, par une sœur ; elle fut reléguée dans l'île de Pontia, pour avoir professé la foi des apôtres. » M. Grætz, comme on l'a vu plus haut, oppose à ce texte le témoignage de Dion. Mais M. Grætz confond ici la nièce exilée à Pontia avec la tante exilée à Pandataria. Saint Jérôme atteste également que de son temps on vénérait, dans l'île de Pontia, *les cellules où Domitilla avait mené son long martyre,* et sa mère Paula avait été en pèlerinage dans ce lieu d'exil.

La mère de cette Flavia Domitilla, Plautilla, la sœur de Clémens, était aussi chrétienne. Elle est citée dans les actes des martyres de saint Pierre et saint Paul : « *Romæ, S. Plautillæ feminæ consularis* (c'est-à-dire femme de consul), *matris beatæ Fl. Domitillæ, quæ a S. Petro baptizata, omnium virtutem laude refulgens, quievit in pace.* »

Nous arrivons à Fl. Domitilla, femme de Clémens.

Les *Acta Sanctorum* [2] disent que Nérée et Achille, affranchis de Domitilla, furent enterrés sur la voie Ardeatina, à côté du sépulcre de sainte Pétronille [3]. D'un autre côté, dans un index des cimetières chrétiens suburbains, découvert dans un manuscrit du Vatican du XVe siècle, par M. Rossi, index qui s'appuie sur les textes remontant au VIe siècle, et qui, pour la description des quartiers de Rome, concorde entièrement avec le document officiel de l'empire connu sous le nom de *Notitia dignitatum*, on lit la note suivante : *Cimæterium Domecile, Nerei et Archilei ad Sanctam Petronillam.* De ces noms, le premier indique le propriétaire de la catacombe ; le dernier, la sainte vénérée dans le voisinage [4].

Il y avait donc là un *prædium* appartenant à Domitilla ; car Nérée et Achille étaient des affranchis de Domitilla, enterrés sans doute par

[1] Cité par M. Rossi, *Bulletino*, etc.
[2] Pour le mois de mai, t. III, p. 11.
[3] M. Rossi (*l. c.*) démontre que cette Petronilla appartenait à la *gens Flavia*, et qu'ainsi elle était parente de Flavius Clemens.
[4] Voir M. Rossi (*l. c.*) et *Roma sotterranea*, *pl. c.*

faveur, ainsi que d'autres, comme nous le verrons, dans cette catacombe.

Or quelle était cette Domitilla chrétienne et propriétaire du *prædium* où elle fut enterrée? Était-ce la nièce ou la femme de Clémens?

Il n'y a qu'une réponse possible à cette question. C'était la femme de Clémens. Car si l'on songe que la 2e Domitilla est morte vierge, ayant encore sa mère, comme le racontent les actes de Nérée et d'Achille, et par conséquent n'étant pas encore *sui juris,* on comprendrait difficilement qu'elle pût être propriétaire d'un *prædium*. Mais voici des arguments plus décisifs encore que cette induction. Sur l'emplacement même où la tradition chrétienne plaçait les tombeaux de Domitilla et de Petronilla, sur la voie Ardeatina, à Tor Marancia, des fouilles ont mis à découvert toute une catacombe chrétienne, et dans cette catacombe on a trouvé l'inscription suivante :

Henzen 5422	SER. CORNELIO	Ser(gio) Cornelio
	IVLIANO. FRATRI	Juliano fratri,
	CALVISIAE. EIVS	Calvisiæ ejus
	P. CALVISIVS	P(ublius) Calvisius
	PHILOTAS. ET. SIBI	Philotas et sibi.
	EX. INDVLGENTIA	Ex indulgentia
	FLAVIAE. DOMITILLAE	Flaviæ Domitillæ.
	IN FR. P. xxxv	In fr(onte) p(edes) xxxv.
	IN. AGRO. P. xxxx [1].	In agro p(edes) xxxx.

A cette inscription ajoutez cette autre de Gruter (245. 5) :

Flavia Domitilla FILIA FLAVIAE DOMITILLAE
Imp. Cæs. Vespasi ANI NEPTIS FECIT GLYCERAE L. ET
Lib. libert. poste RISQVE EORVM. CVRANTE
T. Flavio. Aug. lib. ONESIMO-CONIVGI BENEMER [2]

Flavia Domitilla, filia Flaviæ Domitillæ,
Imp(eratoris) Cæs(aris) Vespasiani neptis, fecit Glyceræ l(ibertæ) et
Lib(eris) libert(inis) posterisque eorum, curante
T(ito) Flavio Aug(usti) lib(erto) Onesimo conjugi benemer(enti).

Ces deux inscriptions où il s'agit de donations de terrains, faites par

[1] Pour Sergius Cornelius Julianus, son frère ; pour Calvisia, sa femme, et pour lui-même, Publius Calvisius Philotas (a élevé ce monument). Par la libéralité de Flavia Domitilla. — En large, 35 pieds ; en profondeur, 40.

[2] Flavia Domitilla, fille de Flavia Domitilla, petite-fille de l'empereur César Vespasien, a élevé (ce monument) pour Glycère, son affranchie, pour ses enfants affranchis et pour leurs descendants. Titus Flavius Onesimus, affranchi d'Auguste, a dirigé (l'érection de ce monument) à la mémoire de sa fidèle épouse. — Voyez encore dans *Henzen* 5423 une autre inscription fruste, où l'on parle, suivant M. Henzen, d'un tombeau élevé par les soins de la petite-fille de Vespasien.

la petite-fille de Vespasien, la femme de Clémens, prouvent que c'était à elle qu'appartenait le *prædium* de la *via Ardeatina,* et que c'est d'elle que parlent l'*index* et les *Acta Sanctorum,* qu'en un mot elle était chrétienne.

Donc et la femme et la sœur et la fille de Clémens étaient chrétiennes. Clémens fut-il chrétien lui aussi? Aucun texte, jusqu'ici connu, ne le prouve, si l'on ne tient pas compte du témoignage de Dion Cassius. Mais la conclusion en est-elle moins évidente pour cela? Comment comprendre que Clémens fût juif, alors qu'autour de lui toutes les femmes étaient chrétiennes? C'est par les femmes que le Judaïsme entrait dans les familles païennes. Les hommes, soumis à la pénible loi de la circoncision, faisaient plus de résistance. Ici l'on aurait une marche inverse et assurément peu logique. D'un autre côté, Dion Cassius pouvait-il s'exprimer autrement et employer le terme de *chrétiens ?* Jusque vers la fin du règne de Trajan, on ne connaît aucune différence entre les juifs et les chrétiens. A peine s'occupe-t-on de ces étrangers que les Romains entouraient du plus profond mépris : ira-t-on examiner les dissentiments religieux qui peuvent diviser « cette vile multitude » (*vile damnum, si perissent*, Tac.)? Enfin, puisque Ἰουδαΐων s'applique ici à la femme de Clémens, qui était chrétienne[1], il ne peut signifier que *chrétien*, et de la sorte le débat est vidé. M. Græetz dit que Fl. Clémens étant Juif, il faut en conclure que Domitilla aussi était Juive. Le contraire seul est vrai, et puisque Domitilla était chrétienne, il faut affirmer que son mari aussi partagea sa foi[2].

Il reste, il est vrai, les récits talmudiques : mais suffisent-ils à renverser toute l'argumentation précédente ? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, étudiés de près, ces récits ne résistent pas à un sérieux examen.

Ghittin nous parle d'un *Onkelos, fils de Cleonikos, fils d'une sœur de Titus*, qui veut se convertir au Judaïsme ; Aboda Zara d'un prosélyte *Onkelos bar Cleonymos*[3]. Peut-il être question ici de Clémens? Certes, non. Onkelos est le nom talmudique du célèbre Akylas le prosélyte,

[1] Et à sa nièce dont la religion ne peut faire l'ombre d'un doute.

[2] L'expression, assez obscure, de Suétone, *contemptissima inertia*, reçoit de la sorte une explication simple et lumineuse. Ce mot d'*inertia* désigne la vie chrétienne des premiers temps, vie toute de renoncements et de sacrifices. Elle traduit on ne peut mieux ce mépris des pompes extérieures, cette concentration de l'activité humaine dans la méditation solitaire et dans l'austère réflexion que Jésus avait prêchée. Fl. Clémens abandonna ainsi la vie active, les luttes de la politique et du forum, choses d'un si grand prix aux yeux des Romains, pour s'enfermer dans une abstention qu'on ne comprenait pas, et qu'on trouvait lâche, coupable et méprisable. Cette abstention, cette *inertia,* s'expliquerait bien moins facilement, si Fl. Clémens avait été juif.

[3] Le nom de *Cleonymos* peut correspondre à celui de *Clémens.*

disciple d'Akiba et traducteur de la Bible, et il y a là une confusion qui enlève toute autorité au nom de Bar Cleonymos. Dans Aboda Zara, où le personnage est appelé Bar Cleonymos, on ne trouve pas les mots : *fils d'une sœur de Titus*, sur lesquels on fait reposer toute l'argumentation. Ils se trouvent bien dans Ghittin, mais là le personnage est appelé *Bar Cleonikos*, ce qui n'est pas la même chose. Enfin, allons plus loin, admettons dans Ghittin une erreur de copiste, et lisons : *Onkelos*, *fils de Cléonymos*, *fils d'une sœur de Titus*, nous ne serons pas plus avancés, car Fl. Clémens n'est pas fils de la sœur de Titus ou de Domitien, mais fils de Sabinus, le frère de Vespasien. Il n'y a donc rien à conclure de ces deux textes.

Voyons si nous serons plus heureux pour les deux autres récits. Remarquons d'abord combien ils diffèrent l'un de l'autre. Dans le Midrasch, c'est un sénateur qui s'empoisonne, et par sa mort sauve une nation condamnée à périr. Dans le Talmud, c'est un sénateur qui paie de sa tête l'audace d'avoir voulu défendre les Juifs. Ce que ces récits ont de commun, c'est surtout cette expression singulière : *Un vaisseau qui paie l'impôt avant de partir.* Mais qui ne voit qu'elle a été empruntée à l'un de ces textes pour s'appliquer à l'autre ? Il faut donc séparer les deux légendes. La première, ainsi isolée, ne prouve absolument rien ; car elle ne peut aucunement se rapporter à Clémens. La seconde concorde mieux avec le récit de Dion. Mais qui nous dit qu'il s'agisse ici de Fl. Clémens et de Domitien ? Pourquoi pas de Trajan (à la fin de son règne) ? Pourquoi pas d'Hadrien ? Mais si même le fait se passe sous Domitien, pourquoi en fixer la date à l'an 95 plutôt qu'à toute autre année ? Et pourquoi y faire jouer un rôle à Clémens plutôt qu'à tout autre personnage ? Que Domitien ait condamné à mort un de ces Romains dont parle Suétone, *qui vitam judaicam vivebant*, cela est fort possible et même très probable. Les victimes de la féroce folie de Domitien furent assez nombreuses, pour que dans la foule il dût se trouver quelques-uns de ces adeptes du Judaïsme. Qu'un fait de ce genre parvînt aux oreilles des Juifs, c'en était assez pour que la légende se créât. Une légende, en général, n'a pas besoin d'un point de départ bien précis ou bien marqué pour faire sa course dans le monde. Il lui suffit du fait le plus insignifiant, le plus puéril, d'un mot mal compris, ridiculement interprété (voyez les légendes de saint Christophe et de saint Bonaventure au moyen âge). Sur cet humble canevas, l'imagination populaire brode ses plus capricieuses fantaisies, mais en suivant cette loi naturelle, de réaliser sous une forme extérieure et vivante les idées, les sentiments, les croyances et les aspirations d'une époque.

Or nous retrouvons une remarquable application de cette loi dans la légende de Katia bar Schalom. Cette victime de Domitien, quelle

qu'elle soit, l'imagination populaire en doit faire un grand de l'empire ; la gloire d'Israël en sera rehaussée. Elle doit représenter en lui un défenseur du Judaïsme ; l'orgueil national sera doucement chatouillé. Quelles paroles lui prêtera-t-elle, sinon celles qui expriment l'énergie indomptable qui soutient ce peuple écrasé et jamais las d'espérer[1] ? Mais elle ne sera pas satisfaite, si elle ne nous montre ce dévouement et ce martyre récompensés. Elle fera donc intervenir une voix divine qui assure à Katia bar Schalom les jouissances de la vie éternelle. Ainsi l'imagination populaire aura donné un corps à ses croyances et à ses aspirations, et en même temps elle se laissera reconnaître à la forme même qu'elle donnera à ce récit. Elle prêtera à Katia bar Schalom ce langage scolastique auquel l'a habituée l'enseignement des docteurs. Elle le fera procéder logiquement, par arguments étayés de versets de la Bible[2]. Enfin le nom même qu'elle lui donnera rappellera ces jeux d'esprit usités au Beth-Hammidrasch[3]. On le voit donc, la légende est parfaite. Mais en revanche que devient l'autorité historique que l'on était, à première vue, tenté de lui accorder ? Elle se dissipe au souffle de la critique, sans laisser de traces. Et aux témoignages concordants des traditions de l'Église et de l'épigraphie, au texte de Dion Cassius éclairé et définitivement assuré, il ne reste rien à opposer. Peut-on encore hésiter ?

[1] לא יכלת להו לכולהו.

[2] חדא דלא יכלת להו לכולהו דכתיב כי׳ ..... ועוד וכו׳.

[3] Le mot *Katia* est de la racine *Kata*, *couper*, *amputer*, qui se retrouve cinq ou six fois dans le récit. Voir, en outre, la note de M. Derenbourg (*Essai*, p. 336), qui, contrairement à l'opinion de M. Grætz, et, avec raison, ce nous semble, explique le nom de Katia bar Schalom, par : *Curtus filius integri.*

(Publié dans la *Revue israélite*, n[os] 17 et 18, année 1870, sous le nom de A. D. Brandeis.)

III

GABRIEL DA COSTA

Il y a quelques jours, le hasard me fit tomber entre les mains l'*Exemplar vitæ humanæ* (tableau d'une vie humaine), par Gabriel da Costa. Je relus avec un vif intérêt cet étrange document, un des plus curieux assurément de l'histoire juive moderne. Ce n'est qu'un court récit de quelques pages. Mais ces pages sont tellement remplies, et elles sont d'une éloquence si sincère et si poignante, qu'elles suffisent amplement à l'historien pour y retrouver une physionomie. C'est une véritable confession, où l'homme apparaît tout entier, et où se révèle une figure originale et aux traits bien marqués. C'est cette figure que je voudrais retracer aux lecteurs de la *Revue*. Je crois le sujet digne de les arrêter un moment [1].

Gabriel da Costa naquit vers 1590, à Porto, ville de Portugal, sur le Duero, dans la province d'Entre-Duero-et-Minho. Son père, homme d'une sévère probité et chrétien sincère, descendait de *Marannos* ou juifs convertis. Il éleva son fils dans les principes de la religion catholique et lui fit donner une éducation distinguée. Le jeune Gabriel, qui montrait de belles dispositions, ses classes achevées, poursuivit ses études et fit son droit. D'une nature essentiellement fervente, il voulut connaître à fond la religion au sein de laquelle il avait été élevé, pour en observer scrupuleusement les pratiques et les cérémonies, et il

[1] Dans le récit qui va suivre nous résumons l'*Exemplar humanæ vitæ*. Cette *autobiographie* ou plutôt cette confession fut écrite par da Costa quelque temps avant qu'il eût résolu de se tuer. Le manuscrit passa, nous ne savons trop comment, aux mains du célèbre Arminien Simon Episcopius, qui le légua avec ses papiers à son petit-neveu Philippe de Limborch. Celui-ci le publia comme appendice à sa *discussion amicale avec un Juif érudit* (Isaac Orobio) : il le fit précéder d'une préface où il raconte la fin tragique de da Costa et l'histoire du manuscrit, et le fit suivre d'une dissertation où il réfute le déisme ou l'athéisme du prosélyte portugais.

se mit à lire l'Evangile, les œuvres des Pères et les Sommes des confesseurs. Mais cette lecture eut des conséquences tout autres que celles qu'il espérait en tirer. Des doutes lui vinrent sur la valeur de certains points du culte. La confession surtout lui paraissait chose difficile et contre nature. Bientôt la réflexion fortifia et étendit ses doutes. Du culte, sa pensée s'attaqua au dogme, et le principe de l'immortalité de l'âme et de la vie future ne lui parut plus d'une certitude et d'une évidence absolues. Cependant il poursuivait ses études de droit. Il était encore loin de songer à se séparer de l'Église. Le trouble et l'indécision régnaient seuls dans sa pensée, qui ne s'était encore arrêtée à aucune opinion assurée. Il crut pouvoir demander un bénéfice ecclésiastique et il obtint la charge de trésorier dans une église collégiale ; il avait alors 25 ans.

Mais il ne pouvait rester longtemps dans cet état d'esprit qui pesait à sa nature ardente et impatiente du vrai. Il n'avait lu jusqu'ici que l'Évangile et les livres théologiques. Il entreprit de lire la Bible, et alors une révolution complète s'opéra dans sa pensée. Il remarqua des contradictions entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Il savait d'ailleurs que Juifs et Chrétiens s'accordaient à reconnaître à l'Ancien un caractère sacré, tandis que la discussion portait sur le Nouveau. Il trouvait, en outre, les dogmes bibliques plus faciles à comprendre. Moïse ne s'annonçait pas comme un être surnaturel, mais comme un simple messager de Dieu, chargé de faire connaître la vérité aux hommes. Il se persuada ainsi de la supériorité de la Bible sur l'Evangile, et ses idées une fois arrêtées, il résolut de se convertir au judaïsme, avec sa mère et ses frères, que, dans l'ardeur de sa foi nouvelle, il avait amenés à partager ses convictions. Mais l'exécution de son projet souffrait de grandes difficultés. Il ne pouvait rester en Portugal. Il résigna sa charge de trésorier, n'hésita pas à abandonner une riche propriété qu'il possédait à Porto, et, après avoir obtenu l'autorisation de quitter le royaume[1], partit pour Amsterdam.

Arrivé dans la grande communauté hollandaise, il se fit circoncire avec ses frères, et, suivant l'usage, changea son nom. Il prit celui d'Uriel. Il voulut ensuite se faire instruire dans les usages de cette religion, qu'avaient pratiquée ses aïeux, et à laquelle le ramenait sa propre réflexion. Mais alors commença pour da Costa une suite de luttes et de combats qui ne cessa pour lui qu'avec la vie.

Bientôt, en effet, il s'aperçut que les lois rabbiniques différaient considérablement des lois mosaïques, et il se persuada que les rabbins enseignaient l'erreur et l'hérésie. Croyant faire une chose agréable à Dieu,

[1] Les Marannos ne pouvaient quitter le royaume sans une autorisation spéciale du gouvernement.

s'il prenait hardiment en main la défense de la loi, il exprima à haute voix son étonnement et son mécontentement. On peut penser avec quels sentiments les rabbins accueillirent les réprimandes de ce prosélyte. Ils déclarèrent qu'il devait se conformer aux usages de la synagogue ; sinon, ils le menaçaient de l'excommunication. Da Costa n'était pas homme à courber la tête sous de pareilles menaces. « Moi qui avais » sacrifié pour la liberté, dit-il, ma patrie et tous mes intérêts, j'aurais » jugé impie et lâche de plier le genou devant de tels hommes, et je » résolus de tout souffrir et de persévérer jusqu'au bout dans mon opi- » nion. » La persécution ne tarda pas. Excommunié, il se vit abandonné de tous, de ses frères eux-mêmes, qu'il avait catéchisés, et qui n'osaient plus lui adresser la parole ni même le saluer dans la rue. Les vexations les plus mesquines, les huées et les anathèmes de la foule, les injures des enfants qui le poursuivaient, dans la rue, de leurs malédictions, ou attaquaient sa maison à coups de pierre, rien ne lui manqua. Il entreprit alors de se justifier et il composa un traité des *Traditions pharisaïques comparées avec la loi écrite* (Tradiçoens Phariseas conferidas con a Ley escrida).

Les rabbins eurent connaissance de cet ouvrage lorsqu'il était encore manuscrit, et, heureux de trouver un point précis où portât leur accusation, ils en firent composer par le médecin juif Samuel da Silva une réfutation intitulée : *Traité de l'immortalité de l'âme* (Tratado da l'immortalitate de l'alma, 1633). Da Costa, attaqué ouvertement, fit alors paraître son livre avec une réponse à Samuel da Silva [1]. C'était là que l'attendaient les rabbins. Ils avaient entre les mains une pièce de conviction. Ils l'accusèrent d'attaquer la religion, d'enseigner une doctrine subversive des fondements du christianisme aussi bien que du judaïsme. Renvoyé sous caution après huit jours de prison préventive, il se vit condamner par le magistrat d'Amsterdam à trois cents florins d'amende, et à la saisie et à la destruction de tous les exemplaires de son livre. Cette condamnation ne fit que précipiter le cours de ses idées. Il était jusqu'ici Sadducéen ; il rejeta l'autorité de la Bible et arriva au pur déisme. Toute religion est contre nature ; car elle arrive fatalement à briser les liens naturels qui unissent les hommes entre eux. Toute religion est donc fausse ; car Dieu ne peut se contre-

[1] Silva l'accusait d'épicuréisme. Il n'était alors que Sadducéen, c'est-à-dire qu'il reconnaissait encore l'autorité de la Bible, mais qu'il niait l'immortalité de l'âme et admettait les récompenses et les peines temporelles. Quant à cette accusation d'épicuréisme, voici la déclaration de da Costa : « Alors (en 1623) j'avais une mauvaise opinion d'Épicure et de sa doctrine. Je jugeais témérairement cette philosophie sans la connaître, d'après les rapports inexacts de quelques personnes. Mais depuis j'ai pû m'en faire une idée plus nette et plus vraie, et je regrette d'avoir traité de fou et d'insensé cet homme sur lequel je ne puis porter encore maintenant un jugement complet, car je ne possède pas encore toute sa doctrine. »

dire au point d'établir des religions qui combattent la loi naturelle. Toute religion n'est donc que l'œuvre de la fourberie des prêtres, qui n'y cherchent qu'une source de gains. La seule loi à suivre est la loi naturelle. Celle-là ne trompe pas, car elle est vraiment humaine. Vivre conformément à la raison, rejeter toute autorité reçue aveuglément, ne reconnaître d'autre devoir que celui que nous impose le droit d'autrui, voilà la conduite de celui qui veut vivre en homme. Tels sont les principes auxquels s'arrêta da Costa, et qu'il soutint contre les rabbins, contre la communauté, contre sa famille. La lutte dura quinze ans. Pendant quinze ans il résista aux outrages et aux colères de tous. Mais enfin sa patience se lassa et il céda. Il réfléchit d'ailleurs que, devenu libre penseur, et ne voyant que des puérilités sans valeur dans toute religion, peu importait de paraître observer les pratiques des rabbins, et « de vivre en singe au milieu de singes. » Il demanda donc à se réconcilier. Un parent devait opérer le rapprochement entre les rabbins et lui. Il consentit à renier toutes ses hérésies et l'excommunication fut levée. Mais bientôt on s'aperçut que cette résipiscence n'était qu'une feinte. Un de ses neveux le surprit mangeant des mets impurs ou préparés contre la loi, et le dénonça. Le frère qui avait essayé le rapprochement, indigné de se voir trompé, rompit avec éclat et fut suivi par toute sa famille. Da Costa qui avait perdu sa première femme, était sur le point de se remarier ; le mariage fut empêché. Un de ses frères était associé avec lui dans son commerce : son départ le ruina à moitié. Pendant ce temps, un Italien et un Espagnol, venus de Londres à Amsterdam, rapportaient aux rabbins que da Costa les avait vivement détournés de se convertir au judaïsme, comme ils en avaient l'intention, en leur dépeignant l'esclavage auquel ils allaient se soumettre. L'orage qui grondait éclata alors. Les rabbins se réunissent, et au milieu d'une foule furieuse qui le poursuit des cris : A la potence ! à la potence ! on emmène da Costa au grand Conseil de la Synagogue. Le Conseil le condamne à l'excommunication, à moins qu'il ne se soumette à une pénitence publique. Mais cette pénitence est tellement ignominieuse que da Costa refuse. Il est pour la seconde fois excommunié, et les mêmes vexations, les mêmes supplices de chaque jour recommencent. Abandonné de tous, seul, malade, ce qu'il souffrit fut incroyable. S'adresser à la justice pour faire cesser ces persécutions était chose bien longue et bien difficile, et peut-être aussi dangereuse ; car, comme le fait remarquer avec raison de Boissi, les chrétiens ne l'auraient pas mieux traité. Il resta sept ans encore à tenir tête aux Juifs. Enfin, sur la promesse que les *Parnassim* adouciraient la rigueur du châtiment, il se soumit. Mais, malgré la parole donnée, on ne lui fit grâce d'aucun supplice et d'aucune ignominie. Revêtu de vêtements de deuil, sans doute des Tachrichim, il vint à la synagogue, portant à la

main un cierge noir, et, devant une assemblée considérable, il lut à haute voix, en pleine chaire, la confession de ses hérésies. Puis, se déshabillant jusqu'à la ceinture, il alla nu-pieds se mettre dans un coin du temple, et le chef du chœur lui appliqua 39 coups de fouet suivant la tradition. La flagellation était accompagnée du chant des Psaumes. Il alla se coucher ensuite au seuil du temple et tous, en sortant, lui marchèrent sur le corps. La cérémonie de la pénitence était achevée. Il rentra chez lui, le cœur ulcéré de vengeance, résolu d'en finir avec la vie. Il écrivit cet *Exemplar vitæ humanæ*, tableau d'une vie humaine, confession complète et dernière parole d'un homme qui va mourir. Puis, ayant vu passer devant chez lui un de ses cousins, celui qui l'avait poursuivi avec le plus d'acharnement, il déchargea sur lui un coup de pistolet qui le manqua, et refermant ensuite la porte sur lui-même, il se brûla la cervelle.

Ainsi finit misérablement cet homme qui méritait assurément une meilleure destinée. Il était né avec de brillantes qualités. Nature fière et indomptable, toute sa vie le prouve ; franche et hardie jusqu'à la témérité, sa conversion au judaïsme et son courage à ouvrir la lutte avec les rabbins le témoignent ; esprit chercheur et amant de la vérité, il eut le malheur de naître cent ans trop tôt. Il lui aurait fallu le XVIII[e] siècle, avec sa liberté de conscience, toute restreinte qu'elle était. Mais la Hollande, en 1640, ne connaissait pas encore la véritable tolérance. Car, s'il est vrai que les religions constituées avaient droit d'existence sur la terre libre des Stathouders, il n'en était pas de même de la libre pensée. Les diverses orthodoxies vivaient dans une égalité plus ou moins réelle les unes à côté des autres ; elles se souffraient ou se respectaient mutuellement. Mais la libre pensée était poursuivie unanimement par toutes les églises.

Que pouvait faire da Costa ? Rentrer dans le christianisme ? Ce n'était que changer de despotisme. N'est-il pas condamné par les magistrats d'Amsterdam ? N'est-il pas violemment combattu par l'évêque arminien Limborch ? Hors de l'Eglise et de la Synagogue, il ne reste de place que pour la persécution. C'est l'époque où Descartes est poursuivi par les catholiques et les protestants ; où Bayle est condamné au bannissement. Et, moins de vingt ans plus tard, cette même Synagogue d'Amsterdam excommunie avec éclat le futur auteur de l'*Ethique*, Spinoza.

(Publié dans la *Revue israélite*, n° 25, année 1870, sous le nom de A. D. Brandeis.)

IV

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

TOUCHANT QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DES JUIFS SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Ce n'est que justice de constater chez l'eminent historien des Juifs, M. Græetz, l'étendue et la richesse des informations. Dans la vaste enquête à laquelle il s'est livré pour reconstituer l'histoire du peuple juif, il n'est guère de documents à sa portée qu'il ait négligé de consulter. Toutefois, pour ce qui regarde l'histoire des Juifs sous l'empire romain, on remarque une grave omission. Ni lui, ni ses élèves après lui, n'ont songé à utiliser les monuments épigraphiques ; ce qui ne laisse pas d'étonner chez des savants qui écrivent en Allemagne, dans le pays des Mommsen, des Henzen, des Bœckh.

Depuis quelque vingt ans, l'attention des érudits s'est portée sur les inscriptions tumulaires des cimetières juifs qui datent du moyen âge ou même de l'empire romain. Cette branche de l'archéologie a été l'objet de quelques travaux importants, tels que les *Contributions épigraphiques* de Levy [1], les mémoires de Garrucci sur les cimetières des anciens Hébreux [2], la belle étude que vient de nous donner l'illustre linguiste de Milan, M. Ascoli [3], sur les inscriptions des cimetières juifs du territoire napolitain, ou celle encore que M. de Longpérier

[1] M. A. Levy, *Epigraphische Beitræge zur Geschichte der Juden*, Leipzig, 1861.

[2] Raffaele Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Randanini*, Roma, 1862, etc.

[3] G. I. Ascoli, *Iscrizioni inedite o mal note greche, latine, ebraiche di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, Torino e Roma, 1880. — Voir la riche bibliographie donnée par M. Ascoli à la page 8 de son étude. — Cf. le compte-rendu qui est donné plus bas (p. 91) de cette importante publication.

publiait en 1874, dans le *Journal des Savants*. Il y a là un ensemble de recherches qui depuis longtemps aurait dû suggérer à nos historiens l'idée d'investigations du même ordre sur un domaine voisin. Pourquoi ne s'occuper que des inscriptions laissées par les Juifs et négliger les inscriptions plus importantes qui nous restent des Romains et des Grecs sur l'histoire juive? Telles inscriptions forment des pages à ajouter aux témoignages des historiens anciens de la Grèce et de Rome.

Nous ne prétendons point ici produire des documents nouveaux ni apporter des découvertes. Nous nous proposons seulement de réunir quelques inscriptions latines et grecques du temps de l'empire qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire des Juifs durant une partie de cette période. Ces documents, dont plusieurs ont déjà été étudiés par les maîtres de la science épigraphique, sont épars et perdus dans diverses collections, et ne sont pas entrés dans le courant de la science juive. Notre objet est de les rassembler et d'en tirer les conclusions historiques qu'ils contiennent.

I. VESPASIEN.

Au printemps de l'an 71, Vespasien, avec son fils Titus, triomphe au Capitole. Il se trouve si fier d'avoir *reconquis* la Judée sur les Juifs, d'en avoir fait une nouvelle province romaine, que, suivant la vieille loi de Rome, il se croit autorisé à faire agrandir l'enceinte de la ville.

Les limites de la ville correspondaient en effet à celles de l'empire ; Rome était l'empire en raccourci, et le *pomœrium* (mur d'enceinte) suivait la marche du dieu Terme [1].

On peut voir encore au musée capitolin, à Rome, une inscription gravée sur une grande table d'airain. Cette inscription, connue sous le nom de *Lex Regia* et sous ce titre rendue si célèbre au XIVe siècle par le tribun de Rome, Rienzi, contient l'exposé des droits conférés par le Sénat à l'empereur Vespasien. L'article 5 de cette loi autorise Vespasien à agrandir l'enceinte de Rome.

Corpus Inscript. Latin., t. VI (Urbs Roma), 930.

VTIQVE·EI·FINES·POMERII· PROFERRE·PROMOVERE·CVM EX RE PVBLICA CENSEBIT·ESSE·LICEAT·ITA·VTI·LICVIT·TI·CLAVDIO·CAESARI·AVG· GERMANICO·

[1] Cf. Tacite, *Annales*, XII, 23 : More prisco, quo iis qui protulere imperium etiam terminos urbis propagare datur. — De même Vopiscus, *Aurel.*, 21 : Pomerio autem nemini principum licet addere, nisi ei qui agri barbarici aliqua parte Romanam rem publicam locupletaverit. — De là la formule *auctis populi romani finibus*. — Cf. *Bulletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1857, p. 9 et seqq.

...Utique ei (Vespasiano) fines pomerii proferre, promovere, cum ex re publica censebit esse, liceat, ita uti licuit Ti. Claudio Cæsari Aug. Germanico...

C'est-à-dire :

Qu'il soit permis à Vespasien d'étendre et prolonger les limites du pomœrium, suivant qu'il le jugera de l'intérêt de la République, comme il a été permis à Tiberius Claudius, César Auguste, Germanicus.

L'empereur Claude avait gagné la Grande-Bretagne à l'Empire.

Il reste une inscription qui constate cet agrandissement de la ville.

Corpus Inscript. Latin., VI (Urbs Roma), 1232.

i m p · c a e s a r
u e s p a s i a n u s · aug · p o n t ·
m A X · T R I B · P O T · VI · I M p · xiii
P · P · CENSOR · COS · VI · DESIG · Vii et
T · C A E S A R · A V G · F
V E S P A S I A N V S · I M P · V I ·
P O N T · T R I B · P O T · I V · C E N S O R
COS · IV · DESIGN · V · AVCTIS · P · R
F I N I B V S · P O M E R I V M
AMPLIAVERVNT · TERMINAVERUNTQ XLVII

*Imperator Cæsar Vespasianus Augustus pontifex m*ax[imus], trib[unicia] pot[estate] VI, im*perator XIII*, p[ater] p[atriæ], censor, co[n]s[ul] VI, desig[natus] V[II et] T[itus] Cæsar Aug[usti] f[ilius] Vespasianus, imp[erator] VI, pont[ifex], trib[unicia] pot[estate] IV, censor, co[n]s[ul] IV, design[atus] V, auctis p[opuli] r[omani] finibus, pomoerium ampliaverunt terminaveruntque. XLVII.

C'est-à-dire :

L'empereur César Vespasien Auguste, grand pontife, dans la sixième année de sa puissance tribunitienne, treize fois imperator, père de la patrie, censeur, consul pour la sixième fois, désigné pour un septième consulat,

Et Titus César, fils d'Auguste, Vespasien, six fois imperator, pontife, dans la quatrième année de sa puissance tribunitienne, censeur, consul pour la quatrième fois, désigné pour un cinquième consulat, *après avoir agrandi les limites du peuple romain,* ont étendu et élargi le pomœrium. — 47 pieds.

Ces deux monuments ne peuvent se rapporter qu'à la guerre judaïque, la seule guerre où Titus ait combattu avec son père. Associé à l'empire par Vespasien, il partage avec lui l'honneur d'agrandir l'enceinte de Rome, comme il avait partagé la peine et la gloire de la lutte.

II. TITUS.

La chute de Jérusalem eut dans l'empire un tel retentissement que l'on ne se lassa pas de consacrer le souvenir de la victoire par les inscriptions publiques et les médailles. L'histoire du triomphe remporté par la Ville éternelle sur la Ville sainte fournirait un curieux chapitre à l'archéologie romaine. Nous serions heureux de voir quelque élève de nos écoles d'Athènes ou de Rome entreprendre l'étude des monuments se rattachant directement ou indirectement à la guerre judaïque.

Parmi ces monuments nous n'en signalons ici qu'un, le plus important, le plus remarquable. Comment se fait-il que, publié par Orelli, par Henzen, par l'Académie de Berlin dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, il ait échappé à nos historiens juifs ?

Je veux parler de l'inscription de l'arc de triomphe de Titus.

Cette inscription est disparue avec l'arc. Mais elle est conservée dans un ancien, le plus ancien recueil d'inscriptions que l'on possède, celui qui se trouve au couvent d'Einsiedeln, en Suisse. C'est un recueil composé au IXe siècle de notre ère par un pèlerin qui avait été à Rome et y avait noté ses impressions de voyage. L'antiquité du recueil prouve sans conteste en faveur de son authenticité. Ce n'est pas à cette époque que l'on songeait à faire du pastiche de l'antiquité. L'art des Ligorio et autres faussaires était encore inconnu. Aussi, si Orelli l'a crue fausse, les autres savants n'ont pas hésité à l'admettre comme authentique, et le *Corpus* la publie en protestant contre l'idée qu'elle puisse être un moment l'objet d'un soupçon [1].

Voici cette inscription :

C. I. L., VI (Urbs Roma), 944.

SENATUS·POPVLVSQ·ROMANVS
IMP·TITO·CAESARI·DIVI·VESPASIANI·F·VESPASIANO·AUGVSTO
PONTIF·MAX·TRIB.POT·X·IMP·XVII·COS·VIII·P·P·PRINCIPI·SVO
QVOD·PRAECEPTIS·PATRIis·CONSILIISQVE·ET·AVSPICIIS·GENTEM
IVDAEORVM·DOMVIT·ET·URBEM·HIERVSOLYMAM·OMNIBVS·ANTE
SE·DVCIBVS·REGIBUS·GENTIBVS·AVT·FRVSTRA·PETITAM·AVT
OMNINO·INTEMPTATAM·DELEVIT

Senatus populusq[ue] romanus imp[eratori] Tito Cæsari, divi Vespasiani f[ilio] Vespasiano Augusto, pont[ifici] max[imo], trib[unicia] pot[estate] X, imp[eratori] XVII, co[n]s[uli] VIII, p[atri] p[atriæ], principi suo quod

[1] Voyez ce qu'en dit Mommsen dans les comptes-rendus de l'Acad. royale de Saxe (section d'histoire et de philologie), 1850, p. 303, et cf. la note du *Corpus*, *ad loc.*

præceptis patriis consiliisque et auspiciis gentem Judaeorum domuit et urbem Hierusolymam omnibus ante se ducibus regibus gentibus aut frustra petitam aut omnino intemptatam delevit.

Le sénat et le peuple romain : à l'empereur Titus César, fils du divin Vespasien, Vespasien Auguste, grand pontife, dans sa dixième puissance tribunitienne, dix-sept fois imperator, consul huit fois, père de la patrie.

A son prince, pour avoir, sur les avis et les conseils de son père, sous ses auspices, dompté la nation des Juifs, et détruit la cité de Jérusalem qu'avaient en vain attaquée ou renoncé à prendre tous les généraux, les rois, les peuples antérieurs jusqu'à lui.

Cette inscription est datée de 81, un an après l'avènement de Titus à l'Empire. A peine arrivé au pouvoir, il se fait élever ce monument, où éclate, comme en un chant de triomphe, la joie du général vainqueur.

Comment faire passer dans notre pâle traduction l'orgueil triomphant et la force contenue de ce style lapidaire, si sobre et si plein ?

III. DOMITIEN.

Les historiens constatent une persécution des Juifs dans les dernières années de Domitien. Il y eut également des troubles en Judée dès les premières années, en 85, *quinze ans à peine* après la destruction du temple. Ce fait, jusqu'ici, est resté peu connu.

On sait avec quelle rigueur Domitien poursuivit la perception de l'impôt personnel auquel Vespasien avait soumis tous les Juifs. Suétone déclare qu' « on mit un acharnement extrême à faire entrer l'impôt dû au fisc par les Juifs ; et on en chargea aussi bien ceux qui (étant payens) menaient à Rome une vie judaïque, comme s'ils avaient embrassé le judaïsme, que ceux qui (étant Juifs) avaient cherché à dissimuler leur origine, et s'étaient soustraits à la taxe à laquelle leur nation était soumise [1] ». Suétone ajoute qu'il vit de ses propres yeux les agents du fisc, en présence d'une nombreuse assemblée, soumettre à l'outrage d'une visite corporelle un vieillard de quatre-vingt-dix ans ! (*Interfuisse me adolescentulum memini...*)

A quelle époque se placent ces exactions ?

En 88, vingt ans après la mort de Néron, Suétone déclare qu'il était *adolescens* [2], c'est-à-dire qu'il avait alors 17 ou 18 ans. Il est *adolescentulus*, c'est-à-dire âgé de 14 ou 15 ans, deux ou trois ans plus tôt, vers 85 ou 86.

[1] Suétone, *Domitien*, 22. Voir Derenbourg, *Histoire de la Palestine*, 333, note 1. Nous adoptons l'interprétation que M. Derenbourg donne de ce passage un peu obscur dans sa concision.

[2] Post viginti annos, adolescente me (Néron, *fin*).

C'est donc vers 85 ou 86 qu'il faut placer ces exactions, cette *calumnia fisci judaici* exercée par Domitien. On ne peut guère d'ailleurs la reporter plus tôt. On sait que les premières années de Domitien furent bonnes. Or il est arrivé à l'empire aux ides de septembre 81, ce qui nous conduit au plus tôt à l'an 85 pour les premières exactions fiscales.

Or, à cette même date, on constate en Judée des mouvements de troupes inaccoutumés.

Il existe un diplôme militaire par lequel l'empereur Domitien accorde à des soldats cantonnés en Judée, et qui ont achevé leur temps de service, les droits attachés à l'*honesta missio* (congé honorable), *sans leur accorder le congé* auquel ils avaient légalement droit, c'est-à-dire qu'il les retient sous les drapeaux au-delà de leur temps de service.

Renier, *Recueil de diplômes militaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1876, in-4°, p. 220 et suiv.

IMP · CAESAR · DIVI · VESPASIANI · F · DOMITIANVS
AVGVSTVS · GERMANICVS · PONTIFEX · MAXI
MVS · TRIBVNIC · POTESTAT · V · IMP · XII
CENSOR · PERPETVVS · COS · XII · P · P
EQVITIBUS · ET · PEDITIBVS · QVI · MILITANT · IN
ALIS DVABVS QVAE APPELLANTUR · VETE
RANA · GAETVLORVM ET · I · THRACVM MAV
RETANA · ET · COHORTIBVS QVATTVOR · I · AV
GVSTA · LVSITANORVM · ET · I · ET · II · THRACVM ET
II · CANTABRORVM · ET · SVNT · IN IVDAEA SVB
CN POMPEIO LONGINO · QVI QVINA ET · VI
CENA · STIPENDIA MERVERANT · QVORVM
NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LIBERIS
POSTERISQVE EORVM CIVITATEM · DEDIT ET
CONVBIVM · CVM VXORIBVS QUAS TVNC
HABUISSENT · CVM · EST · CIVITAS IIS · DATA · AVT
SI QVI · CAELIBES ESSENT CVM · IIS · QVAS · POSTEA
DVXISSENT · DVMTAXAT. SINGVLI · SINGVLAS ·
A · D · III IDVS MAIAS ·

Imp[erator] Cæsar, divi Vespasiani f[ilius], Domitianus Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribuni[cia] potestate V, imp[erator] XII, censor perpetuus, co[n]s[ul] XII, p[ater] p[atriæ],

Equitibus et peditibus qui militant in alis duabus quæ appellantur Veterana Gaetulorum et I. Thracum Mauretana, et cohortibus quattuor I Augusta Lusitanorum et I et II Thracum et II Cantabrorum, et sunt in Judaea sub

Cn[eio] Pompeio Longino, qui quina et vicena stipendia meruerant, quorum nomina subscripta sunt, ipsis, liberis, posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent, dumtaxat singuli singulas.

a[nte] d[iem] III idus maias.

L'empereur César Domitien, dans la cinquième année de sa puissance tribunitienne, douze fois imperator, etc... Aux fantassins et aux cavaliers qui servent dans les deux ailes dites la Vétérane des Gétules et la première des Thraces Mauritanienne, et dans les quatre cohortes dites première Augusta des Lusitaniens, première et seconde des Thraces, et seconde des Cantabres, *qui sont en Judée sous Cn. Pompeius Longinus, et qui ont accompli leurs 25 ans de service,* et dont les noms sont ci-dessous donnés ;

A eux et à leurs enfants est accordé le droit de cité, le droit de mariage (conubium) avec les femmes qu'ils ont au moment où le droit de cité leur est accordé, et, s'ils sont célibataires, le droit de mariage avec les femmes qu'ils pourront épouser, pourvu que chacun n'en épouse qu'une.

Donné le 3 des Ides de Mars.

De ce document résultent les faits suivants[1] :

Pour la date. — Le diplôme est daté de la 5e puissance tribunitienne de Domitien. Les puissances tribunitiennes qui étaient annuelles et servaient à marquer la chronologie du souverain, se comptaient alors, non de janvier, mais de l'époque de l'avènement à l'Empire. Domitien avait succédé à son père Titus dans les ides de septembre 81 (Suétone, *Titus*, 11). La cinquième puissance tribunitienne s'étendait donc de septembre 85 à septembre 86, et comme le diplôme est daté des ides de mai, il doit être rapporté aux ides de mai 86.

Pour les troupes. — C'était une loi de l'administration militaire à Rome de renvoyer les vétérans ayant fait vingt-cinq ans de service, avec *congé honorable* (honesta missio) [2]. Ce congé honorable était accompagné de l'octroi de droits et privilèges, droit de cité, droit de *connubium.* — En temps de guerre, les droits sont accordés, mais non l'*honesta missio*. Les formules administratives de l'ancienne Rome présentent une rigueur qui n'est jamais trouvée en défaut ; et surtout les formules de l'administration militaire. Et de l'absence ou de la présence de l'expression *honesta missio*, on peut et on doit conclure en

[1] Voir la discussion à laquelle s'est livré Henzen dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumswissenschaft in Rheinlændern*, 1848, p. 26 et suiv., et que nous reprenons ici.

[2] Voyez, par exemple, les diplômes publiés par M. Léon Renier (Paris, 1876), p. 97 : peditibus et equitibus..... qui quina et vicena plurave stipendia meruerunt, item dimisso *honesta missione* emeritis stipendiis... ; p. 129 : item dimissis *honesta missione* ex eadem classe senis et vicenis pluribusve stipendiis emeritis ; p. 185 : quin(is) et vicen(is) pluribusve stipendiis emeritis, dimissis *honesta missione*... ; etc., etc.

toute rigueur à l'état de guerre ou à l'état de paix de la région où sont cantonnés les vétérans.

Or nos vétérans de Judée, après avoir achevé leurs vingt-cinq ans de service, reçoivent tous les privilèges de l'*honesta missio,* et néanmoins sont maintenus en activité de service : *ce qui ne peut s'expliquer que par la nécessité de ne pas diminuer les contingents militaires qui occupaient alors la Judée.*

On peut aller plus loin. Notre diplôme ne présente pas, après le mot *meruerant*, l'expression fréquente dans ces sortes de documents *plurave* (vétérans qui ont fait vingt-cinq ans de service *ou plus*) [1]. Lorsque des vétérans étaient ainsi gardés sous les drapeaux, l'année suivante, si les circonstances militaires ne s'y opposaient pas, ils partaient avec les vétérans de vingt-cinq ans de service. Notre diplôme ne signale pas la présence de ces soldats plus que vétérans ; donc, en mai 85, la Judée était tranquille.

Enfin, nous constatons en Judée la présence d'une cohorte, la *Prima Augusta Lusitanorum.* Or celle-ci, *en septembre 85*, campait encore en Pannonie sur les bords du Danube, et recevait l'*honesta missio* pour ses vétérans. Ce fait est établi par un diplôme militaire publié en dernier lieu par M. Renier.

Dipl. milit., p. 114 et suiv.

Voici ce qu'on y lit : IMPERATOR... (la suite comme dans le diplôme précédent) ...TRIB·POT·IIII·IMP·VIIII·COS·XI... IIS·QVI·MILITAVERVNT·EQVITES·ET·PEDITES·IN·ALIS·SEX·ET COHORTIBVS·DECEM·ET QVINQVE·QVAE·APPELLANTUR·I·CIVIVM ROMANORVM.... ET PRAETORIA..... ET·I·LVSITANORVM... ET·SVNT·IN·PANNONIA·SUB·L·FVNISVLANO·VETTONIANO... NONIS·SEPTEMBR·

L'empereur Domitien, etc..., *dans sa quatrième puissance tribunitienne,* neuf fois imperator, aux cavaliers et fantassins qui ont servi dans les six ailes et les quinze cohortes nommées : Première des citoyens romains, prétorienne... *Première des Lusitaniens...*, et qui sont en Pannonie sous Lucius Funisulanus Vettonianus. Aux nones de septembre.

Ce diplôme est daté des nones de septembre, quatrième puissance tribunitienne de Domitien, c'est-à-dire du 7 septembre 85.

Ainsi la cohorte *Prima Lusitanorum*, entre septembre 85 et mai 86, est envoyée en Judée rejoindre les autres garnisons romaines. L'armée romaine avait-elle donc besoin d'être renforcée ?

Pour les faits militaires. — Le diplôme précédent daté de septembre

[1] Voir les extraits de diplômes militaires cités à la note précédente.

85 donne à Domitien *neuf imperium* (imperator VIIII). Celui de Henzen, daté de mai 86, lui donne *douze imperium* (imperator XII). Donc entre septembre 85 et mai 86, il s'est passé divers faits militaires dont la vanité de Domitien a tiré profit pour se faire décerner trois fois l'*imperium*. Or on ne trouve à cette époque aucune trace de troubles ailleurs dans l'Empire.

Il résulte de cette discussion qu'en mai 86 l'empereur, au lieu de renvoyer les soldats de Judée qui avaient fait leurs temps, les a conservés sous les drapeaux, *comme si en Judée l'on était en état de guerre ;* que quelques mois auparavant, il renforçait la garnison de Judée par l'arrivée de troupes venues des bords du Danube, *comme si en Judée on était en état de guerre ;* enfin que l'empereur, durant la même période, a remporté ou prétendu remporter *quatre victoires* [1].

Il nous paraît évident que, vers la fin de l'année 85, les Juifs de la Judée étaient menaçants. En vint-on aux mains ? Nous n'oserions le dire, quoique ce quadruple *imperium* dont se revêt l'empereur nous engage vivement à répondre par l'affirmative. En tout cas, il y eut, sinon des troubles, du moins de l'agitation. Fut-ce la conséquence des exactions du fisc ? Ou la cause ? Peut-être l'une et l'autre à la fois.

Pour les événements qui suivirent dix ans plus tard, les documents épigraphiques se taisent. En effet, il y eut moins des faits de guerre que des persécutions religieuses qui frappaient chrétiens et juifs. Ces persécutions n'étaient pas de nature à laisser des souvenirs gravés sur le marbre ou le bronze des monuments publics et des tombeaux privés [2].

Les chrétiens essuyèrent des persécutions plus ou moins rigoureuses. Les Juifs furent également tracassés ; les sources juives nous ont conservé le souvenir de voyages entrepris par quatre docteurs qui vinrent de Judée à Rome intercéder en faveur de leurs coreligionnaires. Il s'agissait de faire révoquer un édit de l'empereur *exterminant tous les Juifs de l'Empire* [3].

Qu'il y ait là une exagération puérile, nul n'en peut douter. Y a-t-il

[1] Les victoires peut-être furent remportées dans de simples escarmouches. Peut-être même, comme dans d'autres occasions, furent-elles simplement simulées. Domitien, en fait de gloire militaire, se contentait de peu.

[2] Parlant de Domitien, nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention sur un document peu connu, bien que ce ne soit pas un document épigraphique.

[3] מעשה שהיו רבותינו ברומי רבי אליעזר ורבי יהושע ורבן גמליאל וגזרו סנקליטין של מלך לומר מכאן עד שלשים יום לא יהיה בכל העולם יהודי (Midrasch Debarim rabba II; Mid. Jalkout, Psaumes, XVII, 10.) Voir Graetz, III, 435; Derenbourg, *Histoire de la Palestine*, p. 334 et suiv.; E. Renan, *les Évangiles*, p. 307 et suiv. (toutes les sources y sont citées). Cf. l'étude précédente *Katia bar Schalom et Flavius Clemens* (pp. 54-61).

eu quelque édit de persécution ? Ni M. Graetz, ni M. Derenbourg, ni M. Renan n'en indiquent de trace. Nous croyons qu'il faut attacher quelque importance à un document qui a échappé à ces savants, et qui vient confirmer à la fois les traditions juives et chrétiennes.

M. Constantin Tischendorf a publié à Leipzig en 1851 des *Actes apocryphes de treize Apôtres*, actes pour la plupart inédits. Dans les *Actes de saint Jean*, on lit le récit suivant :

« Vespasien étant mort, son fils Domitien devint maître de l'Empire ; il accomplit beaucoup d'injustices et fit poursuivre des hommes justes. Ayant appris que la ville était remplie de Juifs et se souvenant des décrets que son père avait établis contre eux, *il donna ordre de les chasser de Rome.* Mais quelques Juifs, ayant pris courage, donnèrent à Domitien un livre où était écrit ce qui suit :

« Domitien, César et roi de toute la terre, nous venons en suppliants, » nous inclinant devant ta puissance, te prier de ne pas nous expulser » de ta face divine et bienfaisante. Nous obéissons en effet à tes » usages et à tes lois, ne commettant aucune injustice en acte et en » conduite.

» Mais il est un peuple nouveau et injuste, ennemi des Juifs et des » autres peuples, etc. [1]. »

Suit une dénonciation en règle contre les chrétiens, dénonciation qui a pour effet immédiat un édit de persécution.

Un décret de bannissement des Juifs aura pu facilement dans l'imagination populaire se changer en un décret d'extermination générale. Et quelle que soit l'autorité à accorder aux actes apocryphes de saint Jean, il y a là une indication précieuse qu'il est bon de recueillir.

[1] P. 266-7. Οὐεσπασιανοῦ δὲ ἀποθανόντος ἐγκρατὴς γενόμενος ὁ υἱὸς αὐτοῦ Δομετιανὸς τῆς βασιλείας μετὰ τῶν ἄλλων ἀδικημάτων αὐτοῦ προσέθετο καὶ διωγμὸν ποιεῖν κατὰ τῶν δικαίων ἀνθρώπων· μαθὼν γὰρ τὴν πόλιν πεπληρῶσθαι Ἰουδαίων, μεμνημένος τῶν ὑπὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ περὶ αὐτῶν κελευσθέντων, ὥρμησεν ἐπὶ τὸ πάντας ἐκβαλεῖν ἐκ τῆς τῶν Ῥομαίων πόλεως. τολμήσαντες δέ τινες τῶν Ἰουδαίων ἔδωκαν τῷ Δομετιανῷ βιβλίον ἐν ᾧ ἐγέγραπτο τάδε·

Δομετιανὲ Καῖσαρ καὶ βασιλεῦ πάσης τῆς οἰκουμένης, ὅσοι Ἰουδαῖοί σου δεόμεθα, ἱκέται προσκείμεθα τῆς σῆς δυνάμεως μὴ φυγαδεύειν ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ θείου καὶ φιλανθρώπου σου προσώπου· εἴκομεν γάρ σοι καὶ τοῖς ἔθεσιν καὶ τοῖς νόμοις καὶ πράξεσιν καὶ πολιτείαις μηδὲν ἀδικοῦντες, ἀλλὰ Ῥωμαίοις ὁμοφρονοῦντες. ἔστιν δὲ καινὸν καὶ ξένον ἔθνος, μήτε τοῖς ἑτέροις ἔθνεσιν ὑπακοῦον μήτε ταῖς Ἰουδαίων θρησκείαις συνευδοκοῦν, ἀπερίτμητον, ἀπάνθρωπον, ἄνομον, ὅλους οἴκους ἀνατρέπον, ἄνθρωπον θεὸν καταγγέλλοντες. . .

Ἐπὶ τούτοις πᾶσιν ὀργῇ συσχεθεὶς ὁ βασιλεὺς δόγμα τῇ συγκλήτῳ ἐκελεύσατο ἵνα ἄρδην τοὺς ὁμολογοῦντας αὐτοὺς εἶναι Χριστιανοὺς φονεύσωσιν.

IV. HADRIEN[1].

En 132, sous la conduite de Bar-Coziba, éclate une nouvelle révolte des Juifs, la plus redoutable et la dernière. A peine l'empereur Hadrien, qui parcourait alors les provinces orientales de son empire, venait de quitter la Syrie, que les Juifs se soulèvent, et avec une énergie et une activité incroyables, reprennent possession des places fortes de la Judée, et mettent en déroute les armées romaines. Il fallut envoyer contre eux le plus illustre des généraux du temps, Julius Sévérus. La lutte fut terrible : « l'Empire tout entier en fut ébranlé », dit Dion Cassius. Après deux ans et demi d'efforts, Bithar, la dernière forteresse des Juifs, tomba au pouvoir des Romains. Il se fit un effroyable massacre des vaincus. Suivant Dion Cassius, plus d'un demi-million d'hommes succombèrent. Le pays fut changé en désert. Les prisonniers, femmes et enfants, furent traînés par milliers sur les marchés d'esclaves, qui en furent si encombrés que la marchandise humaine en fut tout à fait dépréciée. Avec Bithar finit la nationalité juive.

Les documents sur lesquels nos historiens juifs modernes se sont appuyés pour écrire l'histoire de cette tragique aventure sont empruntés des livres juifs, des historiens grecs et latins, des récits des Pères de l'Église. L'épigraphie grecque et latine vient y ajouter de nouvelles informations et permet même de corriger sur certains points les assertions de M. Graetz.

Nous examinerons les trois questions suivantes : Quelles sont les troupes romaines qui ont pris part à la lutte ? L'empereur Hadrien assistait-il à la guerre ? Y eut-il triomphe ?

§ I. *Quelles sont les troupes romaines qui ont pris part à la lutte ?*

1° Nous rencontrons d'abord la célèbre inscription grecque d'Ancyre, recueillie dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh, sous le

[1] Pour le court règne de Nerva, nous ne connaissons pas de monuments épigraphiques concernant les Juifs, sauf une ou deux médailles connues depuis longtemps. Pour Trajan, on sait que les dernières années de son règne furent troublées par de cruelles révoltes des Juifs en Égypte, en Cyrénaïque, à Chypre et en Mésopotamie. Les nombreux documents que nous offrent les historiens anciens, Dion, Appien (fragments récemment découverts), Eusèbe, et autres Pères de l'Église, combinés avec les traditions rabbiniques, permettent de suivre assez bien la marche des événements. La chronologie offre toutefois des difficultés. Deux inscriptions d'Égypte publiées par Letronne (*Inscriptions de l'Égypte*) et se rapportant l'une à Trajan, l'autre à Hadrien, peuvent servir à résoudre ces questions. Le problème est néanmoins trop compliqué et demanderait une discussion trop minutieuse pour pouvoir être ici pleinement abordé. Cf. la savante monographie que Borghesi a consacrée à un des deux généraux romains qui ont combattu les Juifs, Lucius Quietus (BORGHESI, *Œuvres*, t. I, p. 500).

nº 4033 : c'est l'inscription d'un monument élevé par les habitants d'Ancyre en l'honneur d'un illustre compatriote Tib. Sévérus.

Τ Ι Σ Ε Ο Υ Η Ρ Ο Ν
Β Α Σ Ι Λ Ε Ω Ν Κ Α Ι
Τ Ε Τ Ρ Α Ρ Χ Ω Ν
Α Π Ο Γ Ο Ν Ο Ν
ΜΕΤΑΠΑΣΑΣΤΑΣΕΝ
ΤΩΙΕΘΝΕΙΦΙΛΟΤΙΜΙΑΣ
ΚΑΤΑΤΑΓΕΝΤΑΕΙΣΤΟΥ.
ΔΗΜΑΡΧΟΥΣΥΠΟΘΕΟΥ
ΑΔΡΙΑΝΟΥΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝ
ΤΑΕΝΑΣΙΑΙΕΞΕΠΙΣΤΟΛΗΣΚ.
ΚΩΔΙΚΙΛΛΩΝΘΕΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥ
ΗΓΕΜΟΝΑΛΕΓΙΩΝΟΣΔΣΚΥ
ΘΙΚΗΣΚΑΙΟΙΚΗΣΑΝΤΑΤΑ
ΕΝΣΥΡΙΑΙΠΡΑΓΜΑΤΑΗΝΙΚΑΠΟΥΒ
ΛΙΚΙΟΣΜΑΡΚΕΛΛΟΣΔΙΑΤΗΝΚΙΝ
ΣΙΝΤΙΝΙΟΥΔΑΙΚΗΝΜΕΤΑΒΕΒΗΚΕΙ
ΑΠΟΣΥΡΙΑΣΑΝΘΥΠΑΤΟΝΑΧΑ
ΙΑΣΠΡΟΣΕΡΑΒΔΟΥΣΠΕΜΦΘΕΝ
ΤΑΕΙΣΒΕΙΘΥΝΙΑΝΔΙΟΡΘΩΤΗΝ
ΚΑΙΛΟΓΙΣΤΗΝΥΠΟΘΕΟΥΑΔΡΙΑ
ΝΟΥ.....

Τι. Σεούηρον
βασιλέων καὶ
τετραρχῶν
ἀπόγονον
μετὰ πασας τὰς ἐν
τῳ ἔθνει φιλοτιμίας
καταγέντα εἰς τοὺ[ς]
δημάρχους, ὑπὸ θεοῦ
῾Αδριανοῦ, πρεσβέυσαν-
τα ἐν ᾿Ασιᾳ, ἐξ ἐπιστολῆς κ[αὶ]
κωδικίλλων θεοῦ ῾Αδριανοῦ,
ἡγεμόνα λεγιῶνος δ᾿ σκυ-
θικῆς καὶ [δι]οικήσαντα τὰ
ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἡνίκα Πουβ-
λίκιος Μάρκελλος διὰ τὴν κίν[η]-
σιν τ[ὴ]ν ᾿Ιουδαϊκὴν μεταβεβήκει
ἀπὸ Συρίας, ἀνθύπατον ᾿Αχαΐας
πρὸς ε᾿ ῥάβδους, πεμφθέντα εἰς
Βειθυνίαν, διορθωτὴν καὶ
λογιστὴν ὑπὸ θεοῦ ῾Αδριανοῦ...

Tibérius Sévérus, descendant de rois et de tétrarques, qui fut chargé de toutes les dignités dans son pays. Appelé par le divin Hadrien parmi les tribuniciens, légat du proconsul d'Asie, secrétaire du divin Hadrien, légat de la quatrième légion scythique, *gouverneur provisoire de la Syrie lorsque Publius Marcellus quitta la Syrie à cause de la révolte juive*, proconsul d'Achaïe, envoyé par le divin Hadrien en Bithynie comme correcteur des finances, etc.

On voit par les mots que nous soulignons que le gouverneur de la Syrie, Publius Marcellus, dut quitter la Syrie pour se rendre dans la Judée, dont le gouverneur l'appelait sans doute à son aide. Tibérius Sévérus, légat de la 4e Scythique, abandonna la direction de ses troupes qui, selon toute vraisemblance, accompagnaient Publius Marcellus, et prit en main provisoirement l'administration de la province. Tibérius Sévérus, comme cela paraît d'ailleurs par toute sa carrière politique, était un administrateur, et non un homme de guerre.

2° Orelli 832, Muratori 888, 3. In oppido Duratiani, ex Johanne Vignolio.

C · NVMMIO · C · F · PAL ·
CONSTANTI · P · P · LEG · II · TRAIANAE
CENTVRION · II · LEG · III
CYRENEICAE · ET · VII · CLA ·
EVOCATO · IN · FORO · AB · ACTIS
MILITI · COH · III · PRAET ·
II · X · VRB · DONIS · DONATO · AB
IMP · TRAIANO · TORQVIBUS
ARMILLIS · PHALERIS · OB
BELLVM · PARTHICVM · IIIM · AB
IMP · HADRIANO · CORONA
AVREA · TORQVIBVS · ARMILLIS
PHALERIS · OB · BELLVM · IVDAICUM
HEREDES · EX · TESTAMENTO

C[aio] Nummio, C[aii] f[ilio], Pal[atina (tribu)], Constanti, p[rimi] p[ilo] (*ve* præposito) leg[ionis] II Trajanæ, centurion[i] duarum leg[ionum] III Cyreneicæ et VII Cla[udiæ], evocato in foro ab actis, militi coh[ortis] III prætoriæ] et (?) X urb[is], donis donato ab imp[eratore] Trajano torquibus, armillis, phaleris, ob bellum parthicum, item (?) ab imp[eratore] Hadriano corona aurea, torquibus, armillis, phaleris, ob bellum judaicum, heredes ex testamento.

A Caius Nummius Constans, primipile (?) de la deuxième légion Trajane, centurion de la troisième Cyrénaïque et de la septième Claudia... ayant reçu de l'empereur Trajan des colliers, des bracelets et des phalères pour sa conduite dans la guerre parthique, et de l'empereur Hadrien,

une couronne d'or, des colliers, des bracelets et des phalères dans la guerre judaïque...

Etait-ce en qualité de primipile de la 2e Trajane, ou de centurion de la 3e Cyrénaïque, ou de la 7e Claudia que Caius Nummius Constans a reçu des récompenses dans la guerre juive ?

La *legio II Trajana*, créée par Trajan pour remplacer la 22e Dejotariana, stationnait en Egypte qu'elle ne quitta jamais jusqu'à la fin de l'empire.

La *legio VII Claudia*, sous Auguste, stationnait en Dalmatie, sous Néron, en Mésie, où elle resta jusqu'à la fin de l'empire (à *Biminacium*).

Reste la *legio III Cyrenaica :* on la voit sous Auguste cantonnée en Egypte à Alexandrie, sous Néron prendre part à la guerre de Judée avec Titus pour général (Jos., *Bell. Jud* , II, 18 ; V, 6). On la retrouve en Idumée à Bostra sous Marc-Aurèle (*Corpus inscript. græc.*, III, 4554, 4651), où elle stationne encore à la fin de l'empire (*Notitia imperii*). C'est donc la 3e Cyrénaïque qui a pris part à la guerre de Judée sous Hadrien.

Ce fait est encore établi par l'inscription de Grueter 457, 6, Kellermann, Vig. 247, Orelli-Henzen, 6501.

C · POPILIO · C · F · QVIR · CARO
PEDONI · COS · VII · VIRO · EPVLON
SODALI · HADRIANALI · LEGATO
IMP · CAESARIS · ANTONINI · AVG
PII · PRO · PR · GERMANIAE · SVPER · ET · EX
ERCITVS · IN · EA · TENDENTIS · CVRATORI
OPER · PVBLICOR · PRAEF · AERARI · SATUR
CVRATORI · VIAR · AVRELIAE · VETERIS · ET
NOVAE · CORNELIAE · ET · TRIVMPHALIS
LEGATO · LEGIONIS · X · FRETENSIS
A · CVIVS · CURA · SE · EXCVSAVIT · PRAETORI
TRIBVNO · PLEBIS · Q · DIVI · HADRIANI · AVG
IN · OMNIBVS · HONORIBVS · CANDIDATO
IMPERATOR · TRIB · LATICLAVIO · LEG · III ·
CYRENEICAE · DONATO · DONIS · MILIT
ARIBVS · A · DIVO · HADRIANO · OB ·
IVDAICAM · EXPEDITIONEM · X · VIRO
STILITIBVS · IVDICANDIS · PATRONO
MVNICIPI · CVRATORI · MAXIMI · EXEMPLI ·
SENATVS · P · Q · TIBVRS
OPTIME · DE · RE · PVBLICA · MERITO

C[aio] Popilio C[aii] f[ilio] Quir[ina (tribu)] Caro Pedoni, co[n]su[li], VII viro epulon[um], sodali Hadrianali, legato imp[eratoris] Cæsaris Antonini Aug[usti] Pii, pro pr[ætore] Germaniæ super[ioris] et exercitus in ea tendentis, curatori oper[um] publicor[um], præf[ecto] ærari Satur[ni], curatori viar[um] Aureliæ veteris et novæ Corneliæ et triumphalis, legato legionis X Fretensis a cujus cura se excusavit, prætori, tribuno plebis, q[uæstori] divi Hadriani Aug[usti], in omnibus honoribus candidato imperator[is], trib[uno] laticlavio leg[ionis] III Cyrenaicæ, donato donis militaribus a divo Hadriano ob judaicam expeditionem, decemviro stlitibus judicandis, patrono municipi, curatori maximi exempli, Senatus populusque Tiburs optime de re publica merito.

A Caius Popilius Carus Pedo, consul, ... candidat de l'empereur, tribun *laticlave de la IIIe Cyrénaïque,* gratifié par le divin Hadrien de dons militaires, à cause de l'expédition judaïque, etc.

C'est en qualité de laticlave dans la 3e Cyrénaïque que, pendant l'expédition judaïque, Caius Popilius Carus Pedo a reçu d'Hadrien les récompenses militaires.

3° Orelli, 3571 ; Muratori, 802,3. — Gratianopoli.

D· M
T·CAMVL·L·F·LAVERTI
EMERITI LEG·III GALLIC
HONESTA MISSIONE DO
NATI AB IMPER·ANTONINO
AVG·PIO ET EX VOLVNTATE
IMP·HADRIANI AVG·TOR
QVIBVS ET·ARMILLIS·AVRE
IS SVFFRAGIO LEGIONIS
HONORATI CAMULIA SOROR
EIUS ET PATEGORIA E
MERITA EIVS PATRONO OP
TIMO ET PIISSIMO

D[is] M[anibus] T[iti] Camul[ei] L[ucii] f[ilii] Laverti, emeriti leg[ionis] III gallic[æ], honesta missione donati ab imper[atore] Antonino Aug[usto] Pio, et ex voluntate imp[eratoris] Hadriani Aug[usti] torquibus et armillis aureis suffragio legionis honorati, Camulia soror ejus et Pategoria Emerita ejus, patrono optimo et piissimo.

Aux dieux Mânes de T. Camuleius, fils de Lucius, Lavertius, émérite de la légion troisième Gallica, gratifié de l'*honesta missio* par l'empereur Antonin Auguste, Pieux, et conformément à la volonté de l'empereur Hadrien, d'après le suffrage de sa légion, honoré de boucliers et de bracelets

d'or, Camulia sa sœur et Pategoria Emerita sa femme, à leur maître très bon et très pieux.

Ce Camuleius reçoit d'Antonin une récompense militaire que lui avait décernée Hadrien sur le suffrage de sa légion. Cette récompense, dans quelle expédition l'a-t-il méritée ?

La 3e Gallica était cantonnée en Syrie sous Vespasien, Titus, Domitien, et elle y reste jusqu'à la fin de l'empire.

Cette récompense gagnée dans une expédition militaire, *en Syrie, sous Hadrien*, ne peut avoir été méritée que dans l'expédition judaïque. Donc la 3e Gallica a pris part à la guerre juive.

4° *C. I. L.*, t. VI, 1 (Urbs Roma), n° 1523.

m · statiO · M · F · CL · PRISCO
lICINIO · ITALICO · LEG · AVGVSTORVM
PR · PR · PROV · CAPPADOCIAE · LEG · AVGg
PR · PR · PROV · BRITTANNIAE · LEG · AVGg
PR · PR · PROV · MOESIAE · SVPER · CVRATORi
ALVEI · TIBERIS · ET · CLACARVM · VRBis · COS
LEG · AVG · PROV · DACIAE · LEG · LEG · XIII · G · P · F · LEG · LEG
xIIII · GEM · MARTIAE · VICTRICIS · SACERDOTI · TITIALI
flAVIALI · PR · INTER · CIVES · ET · PEREGRINOS · TR · PL · QVAESt
PROC · AVG · XX · HEREDITATIVM · PROV · NARBONES · ET · AQVITAn
pR · EQ · ALAE · I · PR · C · R · TRIB · MIL · LEG · I · ADIVTR · P · F · ET · LEG · X · G · P · f
eT · LEG · iii · GALLICAE · PRAEF · COH · IIII · LINGONVM · VEXILLO · MIl
dONATO · A · DIVO · HADRIANO · IN · EXPEDITIONE · IVDAICa
Q · CASSIVS · DOMITIVS · PALVMBVS

M[arco] *Stati*o M[arci] f[ilio], Cl[audia (tribu)], Prisco *L*icinio Italico, leg[ato] Augustorum pr[o]pr[aetore] prov[inciae] Cappadociae, leg[ato] Aug[ustorum] pr[o]pr[aetore] prov[inciae] Brittanniae, leg[ato] Aug[ustorum] pr[o] pr[aetore] prov[inciae] Moesiae sup[erioris], curatori alvei Tiberis et cl*o*acarum urb*is*, *co*[n]*s*[uli], leg[ato] Aug[usti] prov[inciae] Daciae, leg[ato] leg[ionis] XIII g[e]minae p[iae] f[elicis], leg[ato] leg[ionis] *x*IIII gem[inae] Martiae, victricis, sacerdoti titiali *fl*aviali, pr[aetori] inter cives et peregrinos, tri[buno] pl[ebis], quaes*t*[*ori*] proc[uratori] Aug[usti] vigesimae hereditatium prov[inciae] Narbones[is] et Aquita*n*[*iæ*], *p*r[aefecto] eq[uitum] alae I pr[aetoriae] c[ivium] r[omanorum], trib[uno] mil[itum] leg[ionis] I adjutr[icis] p[iae] f[elicis] et leg[ionis] X g[eminae] p[iae] *f*[elicis] *e*t leg[ionis] *III* Gallicæ, praef[ecto] coh[ortis] IIII Lingonum, vexillo mil[itari] *d*onato a divo Hadriano in expeditione judaic[a], Q[uintus] Cassius Domitius Palumbus.

A M. Statius, fils de Marcus, Priscus Licinius Italicus..... préfet de la cohorte IV des Lingons, honoré par le divin Hadrien d'un étendard militaire dans l'expédition judaïque.

Ainsi, ce Statius a été récompensé sur le champ de bataille, dans l'expédition juive, alors qu'il était à la tête de la cohorte IV des Lingons.

5° A Rome, dans le pavé de la cathédrale de Saint-Pierre.

C. I. L., t. VI, 1 (Urbs Roma), n° 3505.

SEX · ATTIVS · SENECIO
PRAEF · ALAE · i · FL · GAETVLORVM
TRIB · LEG · X · GEMINAE · MISSVS
A · DIVO · HADRIANO · IN · EXPEDI
TIONE · IVDAICA · AD · VEXILLA
tiones deducendas in . . .

Sex[tus] Attius Senecio praef[ectus] alae *i* fl[aviae] Gaetulorum, trib[unus] leg[ionis] X geminae, missus a divo Hadriano in expeditione judaica ad vexilla*tiones deducendas in*.....

On voit par cette inscription qu'il y eut une *vexillation*, c'est-à-dire un détachement sous les ordres de Sextus Attius Senecio, tribun de la légion X Gemina, qui alla rejoindre l'armée de Judée. Ce détachement était-il pris à la légion X Gemina elle-même ? En ce cas, il serait venu de la Germanie, de Vienne où campait la légion.

6° La flotte joue également un rôle dans la guerre judaïque.

Léon Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 3518 ; *C. I. L.*, t. VIII, n° 8934. — A Saldes ; aujourd'hui à Paris, musée du Louvre, sur un piédestal.

SEX · CORNELIO
SEX · F · ARN · DEXTRO
PROC · ASIAE · IVRIDICO · ALE
XANDREAE · PROC · NEASPO
LEOS · ET · MAVSOLEI · PRAEF ·
CLASSIS · SYR · DONIS · MILITA
RIB · DONATO · A · DIVO · HADRI
ANO · OB · BELLVM · IVDAICVM
HASTA · PVRA · ET · VEXILLO
PRAEF · ALAE · I · AVG · GEM · CO
LONORVM · TRIB · LEG · VIII · AVG ·
PRAEF · COH · V · RAETORVM
PRAEF · FABRVM · III · PATRONO
COLONIAE
P · BLAESIVS · FELIX · 7 · LEG · II · TRA
IAN · FORT · ADFINI · PIISSIMO
OB · MERITA[1].

[1] Voir les notes de M. L. Renier sur cette inscription.

Sex[to] Cornelio Sex[ti] f[ilio] Arn[iensi (tribu)] Dextro, proc[uratori] Asiae, juridico Alexandreae, proc[uratori] Neaspoleos et Mausolei, praef[ecto] classis syr[iacae], donis militarib[us] donato a divo Hadriano ob bellum judaicum, hasta pura et vexillo, praef[ecto] alae I Aug[ustae] gem[inae] colonorum, trib[uno] leg[ionis] VIII Aug[ustae], praef[ecto] coh[ortis] V Raetorum, praef[ecto] fabrum III, patrono coloniae. P[ublius] Blaesius Felix, centurio leg[ionis] II Trajan[ae] fort[is] adfini piissimo, ob merita.

A Sextus Cornelius Dexter, procurateur d'Asie, ...préfet de la flotte syriaque, récompensé par le divin Hadrien de dons militaires à cause de la guerre judaïque, etc.

Cette inscription établit que la flotte syriaque (qui est encore citée dans une inscription de l'Algérie, Renier, 3885), prit part, sous la direction de Sext. Cornelius Dexter, à la guerre judaïque. Y eut-il combats sur mer ? On n'en voit pas de traces dans le récit des historiens anciens, et cela n'est pas probable. On se servit sans doute de la flotte pour transporter les soldats et pour surveiller le littoral de la Syrie.

Il résulte des documents épigraphiques que nous venons de citer, qu'Hadrien dut employer *au moins :*

3 légions : la 3e Gallica, la 3e Cyrenaica, et la 4e Scythica ;

1 cohorte, la cohorte 1 des Lingons.

1 vexillation (de la 10e Gemina).

La légion était de 6,700 hommes ; cela donne un total de 22 à 23,000 hommes, effectif considérable si l'on se rappelle la composition des armées romaines. Ajoutons que l'on s'aida de la flotte.

§§ II et III. *Hadrien assista-t-il à la guerre ? Y eut-il triomphe ?*

« Les pertes des Romains, dit M. Graetz, ne furent pas moins grandes, quoique la politique de Rome eût tu le nombre des morts. Hadrien, heureux d'avoir remporté une victoire si inespérée, n'osa pas, quand il en informa le Sénat, employer la formule : « L'armée et moi nous nous portons bien [1] » ; le Sénat ne décréta aucun triomphe à l'empereur touchant cette guerre, sans doute parce qu'il ne l'avait pas dirigée. Une médaille seulement fut frappée pour payer l'armée d'un si grand service. Cette médaille porte l'inscription suivante [2] : *Exercitus judaicus* [3] ».

[1] Cf. Dion Cassius (LXIX) : Πολλοὶ μέντοι ἐν τῷ πολέμῳ τούτῳ καὶ τῶν Ῥωμαίων ἀπώλοντο, διὸ καὶ ὁ Ἀδριανὸς γράφων πρὸς τὴν Βουλὴν οὐκ ἐχρήσατο τῷ προοιμιῷ τῷ συνήθει τοῖς αὐτοκράτορσιν ὅτι· εἰ αὐτοί τε καὶ οἱ παῖδες ὑμῶν ὑγιαίνετε, εὖ ἂν ἔχοι, ἐγὼ καὶ τὰ στρατεύματα ὑγιαίνομεν.

[2] Eckhel, *Doctrina Nummorum*, VI, 496.

[3] Der Verlust der Rœmer war nicht minder gross, wenn auch die rœmische Politik die Zahl derselben verschwieg. Hadrian, froh einen solchen fast unerwarteten

Ces assertions sont inexactes. Hadrien assista à la guerre, et le Sénat lui décerna l'imperium et le triomphe.

Que l'empereur Hadrien ait assisté à la guerre, c'est ce que semble déjà indiquer l'inscription suivante :

Orelli-Henzen, 6771 ; Kellermann, Vig., 46 ; etc.

C · ARRIO · C · F · CORN
CLEMENTI · MILITI · COH · IX
PR · EQVITI · COH · EIVSDEM · DONIS
DONATO · AB · IMP · TRAIANO
TORQVIBVS · ARMILLIS · PHALERIS ·
OB · BELLVM · DACICVM · SINGVLARI
PRAEFECTORVM · PR · TESSERARIO · O
PTIONI · FISCI · CVRATORI · CORNICVL
TRIBVNI · EVOCATO · AVG · 7 · COH · I · VIGIL · 7
STATORVM · 7 · COH · XIIII · VRB · 7 · COH · VII · PR
TRECENARIO · DONIS · DONATO · AB · IMP
HADRIANO · HASTA · PVRA · CORONA · AVREA
7 · LEG · III · AVG · PRIMIPILARI · II · VIRO · QVIN
QVENNALI · PATRONO · MVNICIPII ·
CVRATORI · REIPVBLICAE
DECVR · ET · AVG · VI · vir · MUNICIPES · MATIL ·

C. Arrio C[aii] f[ilio] Corn[elia (tribu)] Clementi, militi coh[ortis] IX pr[aetoriae], equiti coh[ortis] ejusdem, donis donato ab imp[eratore] Trajano torquibus, armillis, phaleris ob bellum dacicum, singulari praefectorum, praefecto tesserario, optioni fisci, curatori, corniculario tribuni, evocato Aug[usti], centurioni coh[ortis] I vigil[um], centurioni statorum, centurioni coh[ortis] quatuordecimæ urb[anæ], centurioni coh[ortis] septimæ pr[aetoriae], trecenario, donis donato ab im[peratore] Hadriano hasta pura, corona aurea ; centurioni legionis tertiæ Aug[ustæ], primipilari, duoviro quinquennali, patrono municipii, curatori reipublicæ, decuriones et aug[ustales] *seviri* municipes Matil[*icae*].

C. Arrius, fils de Caius Clement..... centurion commandant 300 hommes dans la septième *cohorte prétorienne*, ayant reçu de l'empereur Hadrien une haste pure et une couronne d'or...

Sieg errungen zu haben, wagte nicht, als er dem Senate die Anzeige davon machte, die uebliche Form zu gebrauchen : « ich und das Heer befinden uns wohl. » Der Senat dekretirte übrigens für den Kaiser keinen Triumph über den jüdischen Krieg, was ohne Zweifel darin den Grund hat, dass er ihn nicht selbst geführt hatte. Nur eine Denkmünze wurde geprägt, dem Heere Anerkennung für die geleisteten Dienste zu zollen. Diese Münze hat die Inschrift : *Exercitus Judaicus* (IV², 164). — Dans la première édition, M. Graetz dit plus explicitement qu'Hadrien ne parle dans sa lettre au Sénat que de l'état de sa propre personne « qui ne courait aucun danger, *étant loin du théâtre de la guerre* ».

Caius Arrius Clemens était donc centurion de la 7e cohorte prétorienne quand il fut récompensé. Les cohortes prétoriennes formaient la garde impériale et suivaient partout et toujours l'empereur. Si c'est dans l'expédition judaïque que Clément fut récompensé (et l'on ne voit guère quelle autre expédition militaire eut lieu sous Hadrien), il faut en conclure qu'Hadrien assista à la guerre.

Ce qui n'est qu'une induction vraisemblable dans l'inscription précédente devient une certitude par la suivante :

L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, Tiddis, 2319 ; *C. I. L.*, t. VIII, n° 6706.

Q · LOLLIO · M · FIL
QVIR · VRBICO · COS
LEG · AVG · PROVINC · GERM
INFERIORIS · FETIALI · LEGATO
IMP · HADRIANI · IN · EXPEDITION
IVDAICA · QVA · DONATVS · EST
HASTA · PVRA · CORONA · AVREA · LEG
LEG · X · GEMINAE · PRAET · CANDIDAT
CAES · TRIB · PLEB · CANDIDAT · CAES · LEG ·
PROCOS · ASIAE · QVAEST · URBIS · TRIB
LATICLAVIO · LEG · XXII · PRIMIGENIAE
IIII · VIRO · VIARVM · CVRAND
PATRONO
D · D P · P

Q[uinto] Lollio, M[arci] f[ilio], Quir[ina (tribu)] Urbico, co[n]s[uli], leg[ato] Aug[usti] provinc[iae] Germ[aniae] inferioris, fetiali, legato Imp[eratoris] Hadriani in expedition[e] judaica, qua donatus est hasta pura, corona aurea, leg[ato] leg[ionis] X geminae, praetori cand[idato] Caes[aris], trib[uno] pleb[ei] candidat[o] Caes[aris], leg[ato] procos[ulis] Asiae, quaest[ori] Urbis, trib[uno] laticlavio leg[ionis] XXII primigeniae, quatuorviro viarum curand[arum], patrono, d[ecreto] d[ecurionum] p[ecunia] p[ublica].

Q. Lollius Urbicus, consul... . légat de l'empereur Hadrien dans l'expédition judaïque, dans laquelle il reçut en dons une haste pure, une couronne d'or.....

Ce Lollius Urbicus, personnage considérable, fut récompensé par Hadrien pour sa conduite dans la guerre judaïque, alors qu'il était son *legatus*, c'est-à-dire son aide de camp. Le légat de l'empereur, officier attaché à sa personne, l'accompagnait comme aujourd'hui l'aide de camp d'un chef d'armée. Si le légat prit part à la guerre, c'est que l'empereur y assistait en personne. Peut-être dirigeait-il les manœuvres.

Quand Hadrien fut assuré du succès, il laissa Julius Sévérus écraser les Juifs et revint à Rome en 135. Le Sénat, dans la joie de la victoire, éleva à l'empereur un monument dont il n'est resté qu'un misérable débris, fragment de marbre sur lequel on lit les mots suivants en grandes lettres jadis incrustées d'airain :

C. I. L., t. VI, 1 (Urbs Roma), 974

R
PARTHICI F
DRIANO AVG
III COS III PP
RDORE MISSO
ORIBVS MAX
STE LIBERAVERI

L'éditeur lit cette inscription comme il suit. Nous imprimons en italiques les mots rétablis par hypothèse, dont la restitution est incontestable, et en italiques entre parenthèses ceux dont la restitution est plus ou moins discutable.

S[*enatus*] *p*[*opulus*] *q*[*ue*] R*omanus*] *imp*[*eratori*] *Caes*[*ari*] *divi Trajani* Parthici f[*ilio*], *divi Nervæ n*[*epoti*], *Trajano Ha*driano Aug *Pont*[*ifici maximo*, *imp*[*eratori*] *II*, *trib*[*unitia*] *pot*[*estate*] ...III, co[*n*]s[*uli*] III, p[*atri*] p[*atriae*] (*quod summo animi a*)rdore misso (*exercitu, exantlatis lab*)oribus max(*imis rempublicam ab ho*)ste liberaveri*t*.

On en lit assez pour voir qu'il s'agit d'un redoutable ennemi dont Hadrien a délivré l'empire. Quelle est la date de ce monument ? Hadrien y reçoit le titre de PP, c'est-à-dire de *Pater Patriae*, de *Père de la Patrie*. Or ce titre ne lui fut donné que dans la douzième année de sa puissance tribunitienne, en 128. Le monument est donc postérieur à cette date. Il porte l'année ...III ; ce ne peut donc être que XIII (129), ou XIIII (130), ou bien XVIII (134), ou XVIIII (135).

Or, en 129 et en 130, on sait pertinemment qu'Hadrien n'est pas à Rome à recevoir les hommages du Sénat, mais qu'il voyage dans les provinces orientales de son empire, Arabie, Egypte, Syrie. Voyez Eckhel, VI, 482, et Tillemont, *Empereurs romains*, II, p. 251.

Restent XVIII (134) et XVIIII (135). Or, en 135 Hadrien est précisément à Rome (cf. *ibid.* et Gruter, 315, 9). C'est donc en 135 que ce monument lui fut élevé, en l'honneur d'une grande victoire qui délivra l'empire d'un ennemi. On voit qu'il s'agit de la victoire remportée sur les Juifs.

L'empereur triompha; on lui décerna l'*imperium*.

Un diplôme militaire (Arneth, 9) donne la liste de tous les titres officiels d'Hadrien pour l'année 129.

IMP·CAESAR·DIVI·TRAIANI·PARTHICI·F·DIVI·
NERVAE·NEPOS·TRAIANVS·HADRIANVS·AVG
PONT·MAX·TRIB·POTEST·XIII·COS·III·P·P·
EQVITIB·ET·PEDITIB.....

Imperator Cæsar divi Trajani Parthici f., divi Nervæ nepos, Trajanus Hadrianus Aug., Pont. Max., trib. potest. XIII., cos. III, pater patriæ, equitib[us] et peditib[us]...

On n'y trouve pas le titre d'*Imperator* II. On ne le trouve pas davantage dans l'inscription de Mommsen (Inscriptions du royaume de Naples, n° 5771), ni dans celle du *Corpus* (Inscriptions de Rome, n° 973), qui sont datées de 134.

On ne le trouve pas plus dans l'inscription de Gruter que nous rappelions plus haut (315, 9, ou Bœckh, C. I. G. 5906), qui établit qu'Hadrien était à Rome le 3 des nones de mai de sa dix-huitième puissance tribunitienne : 5 mai 134

Mais pour l'année 136 (puissance tribunitienne XX), les inscriptions d'Orelli 5 et 813 donnent :

TRIBVNIC POTEST·XX·IMPERAT·II·COS III· etc.

De même l'inscription du *Corpus* 976 :

TRIB POTEST·XX·IMPER·II·COS III·

Donc entre 134 et 136, il y a eu une *salutation impériale*. Hadrien, vainqueur à la tête de ses troupes, a été revêtu une seconde fois de l'*imperium*.

On doit conclure de ces indications qu'Hadrien commanda son armée ; qu'en 134, sûr du succès, il rentra à Rome, que l'année suivante il fut salué *Imperator II*, et que le Sénat et le peuple lui élevèrent un monument en souvenir de son triomphe.

Le vainqueur des Juifs, Julius Sévérus, le général qu'Hadrien avait fait venir de la Grande-Bretagne pour écraser les Juifs, ne fut pas oublié non plus dans le triomphe, comme en fait foi l'importante inscription suivante qui donne la carrière militaire complète de cet illustre homme de guerre.

C. I. L., t. III, pars I, 2830.

Kistagne in foro[1].

sex VINICIO FAUSTINo
c? IuIiO c? fIL SERG SEVERO uc
seViro TuRMAe VEQ r iIII VIRO
VIARVM CuraNDarVM XV VIRO
sF triB Mil leg ..II GEMINAE
qVAESTOR PROvinCIAe MACEDONIAE
CANDIDAtO DIVitrAI pARTICI TRIB PleB
CANDIDATo eiUSDEM PRÆTOR LEG
LEG XIIII GEMINae lEG PR PR IMP TRAIANI
HADRIAnI AVG PrOVINCIAE
DACIAe COS LEG PR Pr PROVINCIAE
MOESIAe INFERIORIS LEG PR PR PRO
VINCIAE BRITTANIAE LEG PR PR
prOVINCIAE IVDEAE leG PR PR
proviNCIAE SVRIAE HVIC
Senatus aVCTORE imp
traIANO HADRIANo auG
ORNAMENTA TRIVmpHALIA
DECREVIT OB RES IN iuDEA
PROSPERE GEstAS
d D

Sex. Vinicio Faustin*o* [C (?)] J*uli*o *C.* *f*il[io] Serg*ia* (*tribu*) Severo *v*[iro] *c*[larissimo] *seviro* *t*urma*e* V eq[uitum] *R*[*omanorum*] *i*III viro *v*iarum *curan*d*ar*um XVviro *s*[*acris*] f[aciundis], *tri*b[uno] m*il*[itum] *leg*[*ionis*] *xi*II (?) geminae, *q*uaestor[i] pro*vin*ciæ Macedoniae, *c*andida*to* div*i* *tr*aj[ani] *pa*rtici, trib[uno] p*le*b[ei] candidat*o* *ej*usdem, praetor[i], leg[ato] leg[ionis] XIIII gemin*æ*, *l*eg[ato] pr[o] pr[æetore] imp[eratoris] Trajani Hadria*n*i Aug[usti] p*r*ovinciae Dacia*e*, co[n]-s[uli], leg[ato] pr[o] pr[ætore] provinciae Mœsia*e* inferioris, leg[ato] pr[o] pr[ætore] provinciae Brittaniae, leg[ato] pr[o] pr[ætore] *provi*nciae Judeae, *le*g[ato] pr[o] pr[ætore] *provi*nciae Suriae. Huic *Senatus*, *a*uctore *imp*[eratore] *Tra*jano Hadrian*o* *Au*g. ornamenta triu*mp*halia decrevit ob res in *Iu*dea prospere ges*t*as. D[ecurionum] d[ecreto].

« A Sextus Vinicius Faustinus Julius Sévérus .. légat impérial de la province de Bretagne, de la province de Judée, de la province de Syrie. Sur l'avis de l'empereur Trajan Hadrien, le Sénat lui accorda les ornements du triomphe, pour avoir mené à bonne fin les affaires de la Judée. »

Cette importante inscription, découverte par M. Mommsen, si nous

[1] Nous résolvons dans notre texte les combinaisons de lettres doubles qui abondent dans cette inscription.

ne nous trompons, en 1866, a permis de dissiper les obscurités du récit que fait de la révolte juive l'historien grec Dion Cassius ou plutôt son abréviateur Xiphilinus. Dion, en effet, a fait une confusion entre les deux Sévérus, tous deux gouverneurs de Syrie, Tibérius Sévérus, légat de la 4e Scythique, à qui est dédiée l'inscription grecque d'Ancyre, et Julius Sévérus, gouverneur de Bretagne, puis gouverneur de la Judée et vainqueur des Juifs. Dion, de ces deux généraux, a fait un seul et même individu, si bien qu'il est impossible, d'après son récit, de sortir de la difficulté que présente le *cursus honorum* de ce double personnage [1].

Résumons les faits qui se dégagent des diverses inscriptions relatives à la guerre juive sous Hadrien.

Les Juifs révoltés reprennent possession de la Judée. Le gouverneur de cette province, reconnaissant son insuffisance, est obligé d'appeler à son aide le gouverneur de la Syrie, Publius Marcellus. Celui-ci arrive à son secours, sans aucun doute avec la 4e Scythique, et le légat de cette légion, Tibérius Sévérus, prend provisoirement, à la place de Publius Marcellus, la direction des affaires de la Syrie. Hadrien envoie en outre contre les Juifs la 3e Cyrénaïque, la 3e *Gallica*, une cohorte des Lingons ainsi qu'une vexillation de la 10e *Gemina*. La révolte prenant un caractère tout-à-fait redoutable, l'empereur se rend sur le théâtre de la lutte. Il fait venir de Bretagne le plus grand général du temps, Sextus Vinicius Julius Sévérus, qui se rend, non sans peine, maître de la révolte. Hadrien, dès lors rassuré sur l'issue de la guerre, retourne à Rome en triomphe (an 134), reçoit l'*imperium* du Sénat, qui lui élève un monument pour rappeler son triomphe et l'heureuse délivrance de l'empire, et l'année suivante Julius Sévérus reçoit à son tour les honneurs du triomphe et, récompense plus haute encore, le gouvernement de l'importante province de Syrie.

Nous arrêtons ici ces *Notes épigraphiques*. Nous nous sommes témérairement aventuré sur un terrain qui, depuis trop longtemps déjà, ne nous est plus familier. Puissent les notes qui précèdent inspirer à de plus compétents la pensée de poursuivre ces recherches, d'aborder un domaine trop longtemps abandonné par nos historiens juifs ! C'est ce désir et cette espérance qui ont fait taire nos scrupules et qui feront peut-être excuser ou pardonner auprès des savants spéciaux la hardiesse de notre tentative.

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, 32-55.)

[1] Voir Waddington, *Vie du rhéteur Aelius Aristides*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVI, nouvelle série, p. 227 et suiv., 1867 (mémoire lu en janvier, février et mars 1866).

V

Iscrizioni inedite o mal note Greche, Latine, Ebraiche di antichi sepolcri Giudaici del Napolitano, edite e illustrate da G. J. Ascoli. — Con otto tavole fotolitografiche. Torino e Roma, Ermano Loescher, editore, 1880. — Un vol. in-8° de 120 pages (Extrait des Actes du quatrième congrès des Orientalistes tenu à Florence en 1878).

Le savant éminent à qui la linguistique indo-européenne doit la célèbre *Phonologie comparée du sanscrit, du grec et du latin*, à qui la philologie romane est redevable de l'*Archivio glottologico italiano*, et, en particulier, des admirables *Saggi Ladini* qui ouvrent la collection, le digne successeur des Bopp et des Diez, l'illustre professeur de Milan, M. Ascoli, revenant, après une vingtaine d'années d'interruption, aux études juives de sa jeunesse, offre aujourd'hui au public le résultat de recherches par lui entreprises sur des inscriptions hébraïques d'anciens cimetières napolitains. L'auteur avoue que c'est là un sujet bien éloigné de ses études habituelles, et il reconnaît que la hardiesse de la tentative, loin d'excuser ses erreurs, doit plutôt lui mériter les sévérités de la critique. Celle ci cependant reconnaîtra de son côté qu'il est impossible de rencontrer dans le nouveau livre de M. Ascoli la moindre trace d'inexpérience et d'incertitude. On ne s'aperçoit point qu'il s'est trouvé en présence d'un sujet nouveau pour lui, tant sa marche est sûre et ferme. Dès les premiers pas, il prend possession de son sujet avec cette puissance et cette autorité qu'on est habitué à rencontrer dans ses recherches linguistiques. Etendue de l'information, aussi riche et complète que possible, minutieuse attention qui ne laisse échapper à l'examen aucun détail, largeur et originalité des vues qui renouvellent ou créent la science, toutes les qualités de son puissant esprit se retrouvent ici entières. Dès le début, il se place à côté des maîtres de la science épigraphique juive ou chrétienne, les Zunz, les Rappoport, les Levy,

les de Rossi, etc., et son livre imprime à cette science une direction nouvelle.

L'auteur divise son ouvrage en cinq paragraphes dont nous allons rapidement résumer les points importants.

§ I[er]. (p. 7-19). *Sguardo generale.* Jusqu'ici on a reconnu dans les inscriptions juives deux séries bien distinctes l'une de l'autre par la langue et le temps. D'une part, est la série des épitaphes écrites en grec ou en latin, ou dans une langue mélangée de grec et de latin. Les noms propres en sont généralement hébreux, mais habillés à la grecque ou à la latine. L'hébreu n'y paraît pas ou paraît à peine dans un mot d'augure. L'esprit juif n'en est pas absent, loin de là ; il s'y montre au contraire avec force dans la représentation de symboles, le candélabre à sept branches, le *loulab,* l'*ethrog*, et dans quelques formules. Les exemples de cette série nous viennent pour la plupart de Rome, et se placent entre le I[er] et le IV[e] siècles.

La seconde série appartient au moyen âge. Les épitaphes sont tout en hébreu et les symboles ont disparu. La plus ancienne inscription, signalée par Zunz, était une inscription de Worms, en Allemagne, datant de 1083. Les découvertes postérieures n'avaient pu faire reculer cette date que de quelques années à peine.

On constatait ainsi une lacune de près de sept siècles entre les deux séries d'inscriptions. On ne s'étonnait pas d'ailleurs de ce long silence qui s'étendait entre le point où s'éteignait l'hellénisme rapporté en Occident par l'élément palestinien, et le point où l'épigraphie tombale allait se ressentir du mouvement intellectuel qui ramenait les Juifs à l'usage de la langue des aïeux. Les deux séries paraissaient donc distinctes ; traversées l'une et l'autre par un esprit différent, elles représentaient deux mondes opposés, et l'on ne pouvait songer à combler la lacune qui les séparait.

L'étude nouvelle de M. Ascoli renverse cette hypothèse. S'appuyant sur des inscriptions récemment découvertes et pour la plupart inédites, et sur quelques autres déjà publiées et connues, mais auxquelles on n'avait pas prêté l'attention qu'elles méritaient, l'auteur établit la fausseté des vues précédentes, et déclare qu'il est possible de combler la lacune, et que la série gréco-latine vient aboutir à la série hébraïque du moyen âge et s'y fondre insensiblement.

Après cet aperçu général du sujet, l'auteur reprend dans le § II (*Schiarimenti al* § I°, p. 20-38) quelques points spéciaux qu'il n'a fait que toucher dans le § I[er]. Dans ces notes additionnelles, il étudie :

A. Les noms hébreux ou araméens (transcrits en langue vulgaire) des inscriptions juives, grecques et latines.

B. Les mots hébreux qui se rencontrent çà et là dans quelques-unes de ces inscriptions.

c. La date de quelques inscriptions du moyen âge, trouvées à Prague et à Worms.

d. Quelques anciennes inscriptions de la Palestine.

e. Divers témoignages historiques relatifs à la présence des Juifs dans le territoire de Naples, du IVe au VIe siècle, et, en particulier, relatifs à Sabbathaï Donolo, l'illustre médecin et astronome.

§ III. *Le catacombe di Venosa* (p. 39-50). Les catacombes de Venouse contiennent un hypogée juif dont les inscriptions, peintes et non taillées, ont été relevées par De Angelis et Raffaele Smith, dans un mémoire encore inédit et déposé manuscrit dans les Archives du Musée de Naples, et par d'Aloe, dans un autre mémoire également manuscrit que conserve le même musée. Ces deux mémoires sont de 1853.

M. Ascoli a eu entre les mains ces deux ouvrages, et de la confrontation de ces deux copies des inscriptions, il en a tiré un texte de lecture autorisé. Les inscriptions sont au nombre de quarante-sept, qui se décomposent en :

11 contenant du grec et de l'hébreu ;
6 contenant du latin et de l'hébreu ;
4 ne contenant ou ne contenant plus que de l'hébreu ;
15 uniquement grecques;
7 uniquement latines ;
4 fragmentaires et à peu près inintelligibles ;

Elles se placent entre le IIIe et le VIe siècles.

On a donc là un tableau complet de l'hébreu, luttant peu à peu avec le grec ou le latin, et finissant par en triompher. De la lettre hébraïque unique ou de l'unique mot hébreu que l'on constatait dans les inscriptions juives de Rome (Ier et IVe siècles), on voit sortir l'usage d'abord timide, puis de plus en plus assuré, de l'inscription hébraïque qui va s'épanouir dans les épitaphes du moyen âge, et dès le IXe siècle, dans celles mêmes du territoire napolitain. Les inscriptions souterraines se rattachent donc par le style, les formules, les acclamations, à la fois aux inscriptions antérieures de Rome, et aux inscriptions à ciel ouvert des temps postérieurs.

Ajoutez à cela des inscriptions purement hébraïques du IXe siècle, trouvées dans les mêmes régions, et voilà la lacune que l'on constatait précédemment, heureusement comblée, la solution de continuité disparue, et le développement historique complètement assuré.

§ IV. *Le Iscrizioni* (p. 51-87). Suivent la publication et l'interprétation :

a. Des graffites ou inscriptions peintes des hypogées de la catacombe de Venouse. M. Ascoli ne donne que les vingt et une inscriptions portant des mots hébreux : elles sont toutes inédites, sauf la dix-neuvième déjà étudiée par Hirschfeld.

B. Des inscriptions, purement hébraïques, gravées sur pierre (à fleur de terre) : trois inscriptions inédites de Brindisi (nos 22-24) du VIIIe ou IXe siècle ; sept de Venouse, datées de 821, 846, 822, 824, 818, 829, 827 (nos 25-31) ; deux de Lavello, de 838 et 810 (nos 32, 33) ; trois très maltraitées, de Matora, qui paraissent de la même époque (nos 34, 35 et 36) ; une de Bénévent, de 1154 (no 37) ; une d'Oria, inédite, de date incertaine (VIIIe-XIe siècle, no 38) ; une de Tarente, inédite, assez récente (no 39) ; une de Trani, inédite, de 1247 (no 40) ; et une dernière de Casino Lepore, inédite, de 1492 (no 41).

Total : quarante et une inscriptions étudiées minutieusement, et accompagnées de notes philologiques et historiques et de traductions en italien.

§ V. *Illustrazioni filologiche* (p. 88-117). L'auteur aborde maintenant l'étude des caractères généraux de ces inscriptions.

A. Ères usitées dans les inscriptions gravées (nos 22-41). Deux ères sont usitées : l'ère de la destruction du Temple (nos 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33), et celle de la création du monde nos 37, 40, 41). Les deux ères sont réunies dans les nos 25 et 31. Ainsi l'ère de la destruction du Temple qu'on croyait propre seulement aux inscriptions de la Palestine, a donc été d'usage dans la première période du moyen âge de l'Italie méridionale, et cela dans les plus anciennes inscriptions hébraïques. Ainsi la tradition s'est maintenue vivante durant des siècles du souvenir de la Terre-Sainte sur la terre italienne. L'ère de la création du monde paraît un peu plus tard, combinée d'abord avec l'ère de la destruction du Temple, puis seule, et c'est elle qui va régner désormais dans l'épigraphie juive du moyen âge et des temps modernes.

B. L'écriture. — On suit, sur les inscriptions souterraines et les inscriptions gravées, le développement d'un type unique qui d'un côté se rattache au type des plus anciennes inscriptions juives de Rome et de l'autre se transforme graduellement, devient moins agile, plus compacte et symétrique à mesure qu'on se rapproche des temps modernes.

Le trait le plus important des inscriptions les plus anciennes et généralement des inscriptions souterraines est la présence des lettres liées. M. Ascoli établit l'importante proposition suivante : que l'écriture de ces monuments vient prendre place à côté de l'écriture chaldaïque des terres-cuites découvertes par Layard à Babylone, mais de telle manière que, bien mieux que celle-ci, elle représente, à l'égard des ligatures, la phase de transition du type palmyrénien au type de l'écriture carrée. Cette proposition est appuyée sur une minutieuse étude des lettres conjointes. L'auteur y ajoute des observations sur la forme particulièrement bizarre de certaines lettres, sur quelques *matres lectionis* et quelques abréviations. Toutes ces remarques témoignent de la sagacité ingénieuse et de l'attention de l'auteur.

c. Composition de l'épitaphe. — Ici nous arrivons au chapitre peut-être le plus neuf du livre. L'auteur commence par un premier paragraphe sur les acclamations des épitaphes hébraïques et chrétiennes. Il se sépare des savants antérieurs, Zunz, Rappoport, Derenbourg, Rossi, etc., qui admettaient, les uns que les acclamations, bien que sorties des versets bibliques ou de phrases de la Mischna, ne se sont développées qu'assez tard, les autres que les acclamations chrétiennes, grecques ou latines, n'ont rien à voir avec les hébraïques et que ce sont des formules nouvelles, inspirées par un esprit nouveau.

Or, l'auteur démontre que les acclamations constituent un usage juif palestinien, antérieur au Christianisme, usage de tradition parlée, fréquent sur les lèvres des gens pieux, et qui, sous l'influence de l'épigraphie grecque et latine, s'est ensuite fixée sur la pierre des tombeaux, d'abord sous forme de traduction grecque et latine, puis graduellement en hébreu dans les formules primitives. Toutes ces formules grecques ou latines : ἐν εἰρήνῃ ἡ κοίμησις αὐτοῦ ; — *dormitio tua in pace, inter justos, dicaeos*, — ἐν δικαίοις ; — μνήμη δικαίου σὺν ἐγκωμίῳ, εἰς εὐλογίαν — etc., etc., sont des traductions de phrases bibliques. L'usage du grec et du latin disparaissant ensuite devant celui de l'hébreu, les formules reparaissent dans la langue maternelle.

D'un autre côté, M. de Rossi admet que les inscriptions des catacombes chrétiennes se résolvent en acclamations rapides, tendres, qui naissent comme des germes nouveaux sur le champ de la foi nouvelle, qu'elles ne relèvent d'aucun modèle antérieur ; que d'elles découlent les inscriptions plus tardives qui offrent des développements plus étendus.

Mais si les formules postérieures correspondent exactement avec les formules juives, les formules primitives n'en seraient-elles pas plutôt des abréviations; dans la catacombe, l'inscription se cache, se réduit, se fait petite : elle s'épanouit librement dans les tombeaux à ciel ouvert. L'Église a dû avoir ses temps de concision perplexe et tremblante. Telle est la thèse que M. Ascoli oppose à M. de Rossi, et qu'à nos yeux il démontre pleinement.

Ainsi le formulaire chrétien est d'origine juive, et le formulaire juif dérive de la tradition palestinienne. Ce n'est pas à dire qu'il n'y vienne parfois s'y mêler des éléments étrangers, entre autres cette formule payenne qui sonne si étrangement sur quelques tombes chrétiennes ou juives : *Personne n'est immortel.*

Après ces importantes considérations, M. Ascoli étudie dans un second paragraphe les acclamations qui se rencontrent dans les inscriptions napolitaines : 1. paix et repos ; 2. vie éternelle (nous signalons spécialement le passage sur l'expression Διὰ Βίου); 3. bonne mémoire ; 4. résurrection ; 5. rédemption.

Un troisième paragraphe étudie les autres parties des inscriptions, formules du départ de la vie, du *ci-gît*, des noms donnés à la pierre sépulcrale, des titres donnés au défunt..

Avec ces dernières observations se termine le riche et fécond travail que M. Ascoli a entrepris sur les inscriptions des tombeaux juifs napolitains. On voit l'importance capitale de ces recherches, et la nouveauté des résultats obtenus.

Jusqu'alors on ne connaissait aucune inscription hébraïque sûrement antérieure au XIe siècle. On en possède maintenant un certain nombre du IXe, et deux du VIIIe. Du VIe au VIIIe siècle, la catacombe de Venouse nous apporte sa collection d'inscriptions gréco ou latino-hébraïques qui nous conduisent aux inscriptions gréco-latines de Rome, des trois premiers siècles. De sorte que si l'on ajoute l'inscription latine de Narbonne qui a un mot hébreu (VIIe siècle), et celle de Mérida (VIIIe siècle, fin), on voit se combler la lacune qui s'étendait entre les inscriptions primitives de Rome, et les inscriptions hébraïques du moyen âge. Non seulement la lacune se comble, mais on assiste graduellement à la disparition de l'esprit hellénique palestinien devant le nouvel esprit venu de Babylone à qui l'on doit le mouvement des Gaonim, et la littérature rabbinique du moyen âge.

D'un autre côté, la tradition palestinienne se continue dans le formulaire des inscriptions qui passe des juifs palestiniens aux juifs et aux chrétiens de Rome (inscriptions latines et grecques), et ensuite aux juifs du moyen âge (inscriptions hébraïques).

La publication de M. Ascoli renouvelle la science épigraphique juive. En même temps qu'elle montre l'intérêt qui s'attache à ces études, elle vient confirmer, une fois de plus, cette grande loi de la continuité qui régit les faits humains aussi bien que les faits physiques : *Natura non facit saltus.*

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, p. 133-137.)

VI

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvrages ; thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Noël Valois, licencié ès lettres et en droit, archiviste-paléographe. Un volume grand in-8°. Paris, Alphonse Picard, 1880 ; pages 393.

Cette thèse de doctorat est une savante étude sur un personnage aujourd'hui bien oublié, qui pourtant a joué un rôle important dans l'histoire religieuse de son temps, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Grâce à des recherches personnelles étendues et couronnées d'un légitime succès, l'auteur a eu le mérite d'ajouter beaucoup aux notions que l'on possédait sur ce personnage, et de rectifier un certain nombre d'erreurs accréditées sur son compte et qui trouvaient asile jusque dans l'*Histoire littéraire de la France*. Peut-être cependant peut-on lui reprocher d'avoir légèrement altéré la physionomie de l'évêque parisien en ne mettant pas assez en relief son caractère de prêtre gallican, d'*homme du roi*, et l'indépendance avec laquelle il défendit les intérêts de saint Louis contre la papauté elle-même.

Malgré certains défauts de style et de composition, cet ouvrage serait excellent, sans un chapitre par lequel il relève précisément de la *Revue*, chapitre qui, nous avons le regret de le déclarer, fait tache dans le livre. C'est le chapitre VIII (p. 118-137), consacré à l'histoire de la condamnation du Talmud sous saint Louis. Guillaume fut l'agent du pape dans cette triste affaire qui aboutit à l'auto-da-fé de 1242, où furent brûlées *vingt-quatre charretées* de manuscrits hébreux. Dans le récit de cette condamnation, l'auteur se montre tout à fait au-dessous de sa tâche d'historien et par la faiblesse de l'information et par l'esprit de partialité qui l'inspire.

Sous l'influence de ces tendances ultramontaines que nous signa-

lions tout à l'heure, il oublie l'équité historique qui doit juger également les deux parties adverses, et il se place exclusivement au point de vue auquel se plaçait l'inquisition elle-même quand elle instruisait l'affaire.

Relèverons-nous les erreurs de fait et les appréciations passionnées dont fourmillent ces vingt pages ? M. Valois en est encore aux voyages de Raschi en Egypte, en Perse, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Allemagne, et il affirme que la glose volumineuse qu'il a écrite sur la Bible et le Talmud passe aujourd'hui encore pour une œuvre d'inspiration divine (p. 120). Le plus grand travail d'interprétation talmudique qu'il signale de Maïmonide est son commentaire sur la Mischna (*ibid.*). Il ignore les études de Lewin et de Kisch sur cette condamnation du Talmud (Monatsschrift de Fraenkel et de Graetz, 1869 et 1874) et se félicite d'avoir découvert des documents publiés plus complètement six ans avant lui (les *Excerpta Talmudica,* Bibl. nat., ms. fonds latin, 16,558). Il ne connaît que le travail de Graetz, qu'il critique sans le comprendre. La source latine de l'histoire de la condamnation du Talmud (*Excerpta Talmudica*) donne au défenseur des Juifs le nom de *Vivo de Meaux ;* la source hébraïque (ויכוח ; B. N. ; fonds hébreu, 712) celui de Jehiel de Paris. Il ne voit pas que ces deux noms cachent un même personnage (*Vivo* est la traduction latine de l'hébreu *Jehiel*), se méprend, par suite, sur la portée du texte latin, et reproche à M. Graetz de n'avoir pas compris le sens des passages du texte où il est parlé de Vivo, alors que c'est lui-même qui est coupable de non-sens (p. 129, note 1). Il fixe la date du jour anniversaire de l'auto-da-fé au vendredi de la semaine de la *Péricope.* M. Graetz a écrit le vendredi de la Péricope חקת ; c'est-à-dire le vendredi de la *section* ou Sidra de חקת, et ce nom commun et indéterminé de « section » devient, sous la plume de M. Valois, un nom propre, le nom de je ne sais quelle fête religieuse. Ailleurs il prend le Pirée pour un homme et le traité talmudique dit *Sanhédrin*, pour l'assemblée ou le tribunal du Sanhédrin. « La discussion, dit-il, en se concentrant sur les chapitres *du* Sanhedrin relatifs à Jésus-Christ... » (p. 128). Jehiel ou Vivo, interrogé sur les passages du Talmud qui parlent de Jésus, répond que le Talmud connaît deux Jésus et que les passages incriminés se rapportent au Jésus qui n'est pas celui des chrétiens. Jehiel avait raison : le Talmud a toujours admis l'existence de deux Jésus. Ce fait a été de nouveau, il y a quelques années, pleinement mis en lumière par M. Derenbourg, dans son *Essai sur la Palestine* (note IX). M. Valois qui ne connaît pas le premier mot de la question, traite cette défense de Jehiel de *défense cauteleuse qui n'en impose à personne* (p. 131). Si les Juifs condamnés s'efforcent, en désespoir de cause, d'agir auprès des cardinaux et des

papes, ils ne leur déclareront pas que le Talmud leur est nécessaire pour interpréter les livres saints, ils le leur « feront accroire ». S'ils proposent à un prélat puissant à la cour un marché pour racheter leurs livres, ce marché sera honteux, non pour le prélat, mais pour les Juifs eux-mêmes (p. 132).

Passons et arrivons au fond même du récit. Le récit chez M. Valois n'a pas toute la clarté et la justesse désirables.

En 1238, Donin, juif apostat de la Rochelle, baptisé sous le nom de Nicolas, dénonce au pape Grégoire les hérésies du Talmud qu'il résume en trente-cinq articles. Le pape surpris fait choix de Guillaume de Paris « pour frapper un grand coup ». Il envoie des lettres à tous les archevêques et souverains des royaumes de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre, de Castille, de Léon et de Portugal, leur donnant ordre que le premier samedi du carême de 1240, le 3 mars au matin, alors que tous les Juifs seront réunis dans leurs synagogues, les autorités ecclésiastiques et séculières s'emparent à la même heure, par toute l'Europe occidentale, des livres juifs et les portent au plus proche couvent des Pères franciscains ou Prêcheurs. Guillaume est chargé de l'expédition de ces ordres. Seul, le roi de France obéit à ces injonctions, et, à la date fixée, saint Louis fait saisir les livres juifs, puis demande à entendre les rabbins.

Jusqu'ici le récit se tient. M. Valois a le tort seulement de ne pas faire connaître quel personnage était ce Donin, le premier auteur de la persécution. On ne se douterait guère, en lisant le récit de M. Valois, que ce Donin n'est qu'un misérable, que des haines personnelles contre Jehiel avaient poussé à l'apostasie et qui, après avoir excité d'abord au massacre de ses anciens coréligionnaires, n'imagina pas de plus sûr moyen de les détruire que de faire supprimer leurs livres.

Le 12 juin 1240 et les jours suivants eut lieu la discussion publique entre Donin et Jehiel de Meaux ou de Paris et trois autres rabbins. Puis un tribunal dont faisait partie Guillaume fut institué pour juger le Talmud. Les mêmes rabbins furent entendus, et, à l'instigation de l'inquisiteur Henri de Cologne, les livres juifs condamnés au feu. *Deux ans* seulement après, le vendredi de la semaine de la *Péricope* ou *section* de חקת, 1212, vingt-quatre charretées de manuscrits hébreux furent solennellement brûlées à Paris.

« Les années suivantes virent s'effectuer de nouvelles perquisitions, jusqu'en 1246, époque vers laquelle un événement assez mal connu compromit l'œuvre de plusieurs années. »

Les rabbins s'étaient adressés aux cardinaux et aux papes et avaient obtenu le concours d'un puissant prélat, qui suivant le témoignage d'un contemporain, le moine Thomas de l'abbaye de Cantimpré, mourut subitement après, jour pour jour, dans le lieu même

où les livres avaient été rendus aux Juifs. Louis IX fut tellement frappé de cette mort qu'y voyant un avertissement céleste, il donna le signal de poursuites nouvelles. Le pape Innocent IV, successeur de Grégoire, chargea son légat Eudes de Châteauroux d'examiner à nouveau le Talmud. Une nouvelle enquête eut lieu, suivie d'une sentence solennelle, prononcée le 15 mai 1248, par un tribunal de quarante-un clercs.

Tel est le récit de M. Valois qui identifie le prélat favorable aux Juifs avec Eudes Clément, archevêque de Rouen, mort subitement en 1247, homme sans scrupules qui, selon le chroniqueur Mathieu Paris, mourut chargé de dettes, et qui, selon M. Valois, se serait laissé corrompre par l'argent des Juifs.

Dans tout ce récit on saisit mal la marche des faits. Il y eut certainement une première condamnation en 1240, suivie d'un auto-da-fé en 1242 ; mais comment se fait-il qu'un si long espace de temps se soit écoulé entre la condamnation et l'exécution ?

M. Graetz explique facilement les choses, en reportant aux années 1240-1242 les tentatives faites par les Juifs auprès d'un prélat pour arrêter les effets de la condamnation. D'accord avec Du Boulay (*Historia Universit. Parisiensis,* III, 177), il identifie ce prélat avec Gautier Cornut, archevêque de Sens, qui s'était montré dans une autre occasion équitable envers les Juifs, et qui mourut en 1241. M. Valois repousse l'opinion de Du Boulay et de M. Graetz, en étayant sa manière de voir du témoignage de Thomas de Cantimpré combiné avec celui de Mathieu Paris. Mais le récit de Mathieu Paris par lui-même n'a aucune valeur, Mathieu Paris rapportant simplement à l'année 1247 la mort subite de l'archevêque de Rouen, Eudes Clément, « quem ambitio et superbia adeo ad archiepiscopatus dignitatem infeliciter attraxerant, ut domum suam irremediabiliter aere alieno obligatam dereliquit. » Quant au témoignage de Thomas de Cantimpré, il détruit formellement l'opinion de M. Valois, et vient au contraire corroborer celles de Du Boulay et de M. Graetz.

En effet, Thomas, légendaire Belge, né en 1201 à Leu-Saint-Pierre, près de Bruxelles, entré comme prêtre dans l'abbaye de Cantimpré (près de Cambrai) où il resta jusqu'en 1230, et en 1232 dans l'ordre des frères prêcheurs à Louvain, vint étudier à Paris, de 1237 à 1242, pour retourner ensuite à Louvain où il resta jusqu'à la fin de sa vie. Or voici ce qu'il déclare avoir vu durant son séjour à Paris, c'est-à-dire entre les années 1237 et 1242.

Vidi et ipse alium archiepiscopum in Galliæ partibus virum litteratum et nobilem, circa quem talis vindicta nostri Dei contigit. Devotissimus in Principibus Rex Franciæ Ludovicus anno circiter ab Incarnatione Dom. 1239,

instigante fratre Henrico de Colonia, Ordinis Prædicatorum peroptimo, sub pœna mortis concremari fecit Parisiis nefandissimum librum Judæorum qui Thalmud dicitur, in quo inauditæ hæreses et blasphemiæ contra Christum et matrem ejus locis plurimis erant scriptæ. Hujus itaque libri diversa exemplaria ad comburendum Parisiis allata sunt. Flentes ergo Judæi adierunt Archepresulem qui Regis consilium sumpserat et pecuniam ei pro conservatione librorum innumerabilem obtulerunt. Quo corruptus Regem adiit et ad voluntatem suam *juvenilem animum* mox invertit. Redditis ergo libris Judæi solemnem diem agi constituunt omni anno ; sed in vanum, aliud Spiritu Dei ordinante. Revoluto autem anno, die certo et ipso loco quo libri exsecrabiles redditi sunt Judæis, hoc est in Vicenniis prope Parisios, dictus Archiepiscopus ad consultationem Regis veniens diro viscerum dolore correptus est et eadem die cum ejulatu maximo vitæ finem accepit. Fugit autem Rex de loco cum tota familia nimium verens ne cum Archiepiscopo divinitus feriretur. *Nec multo post,* ut prius instigante dicto Fratre Henrico, Judæorum libri congregati sunt, sub mortis pœna et in maxima multitudine sunt combusti. (Bonum universale, de Apibus.)

Le témoignage de Thomas de Cantimpré est formel. Il a été témoin oculaire des faits qu'il raconte. Il a vu mourir, durant son séjour à Paris, entre 1237 et 1242, le prélat favorable aux Juifs; il ne peut donc s'agir ici que de Gautier Cornut, mort en 1241. Ce prélat avait essayé d'agir sur l'esprit jeune encore (*juvenilem animum*) de Louis IX. Vers 1240, Louis avait 24 ou 25 ans, il était encore *juvenis*. Reportez la mort de l'évêque favorable aux Juifs en 1247, comme le fait M. Valois, Louis IX a 32 ans ; on ne peut plus y voir un jeune homme dont l'esprit tourne facilement au gré de ceux qui le conseillent. Enfin, le « peu après », le *nec multo post* qui termine ce récit, et où M. Valois voit une allusion à la condamnation de 1248 (condamnation qui peut-être ne fut pas suivie d'un auto-da-fé), s'applique on ne peut mieux à l'auto-da-fé de 1242.

Donc il faut en revenir simplement au récit de M. Graetz. En 1240, les livres juifs sont condamnés; immédiatement les Juifs agissent sur des personnages influents, en particulier sur Gautier Cornut, qui est assez heureux pour arrêter l'effet de la condamnation. Malheureusement pour les Juifs, Gautier meurt l'année suivante ; saint Louis reprend l'affaire, sous l'impulsion de l'inquisiteur Henri de Cologne, et en 1242, les livres sont brûlés [1].

Ce point une fois établi, le reste suit logiquement. Tous les livres juifs ne furent, ne purent pas être brûlés en 1242. Nombre de manuscrits

[1] Une conséquence qui nous paraît découler de ce qui précède, c'est que l'accusation de corruption portée contre G. Cornut n'a pas de fondement. G. Cornut à la même époque (1240), dans une affaire précédente, avait déjà fait preuve d'équité et de largeur d'esprit à l'égard des Juifs. Il n'en fallait pas plus pour que la croyance populaire y vît l'effet de l'or des Juifs.

dans les communautés des provinces durent échapper aux perquisitions. Les Juifs, de leur côté, durent s'empresser de multiplier les copies des exemplaires qui avaient échappé au bûcher. De là les ordonnances ou les bulles des années suivantes.

Enfin, en 1248, Eudes de Châteauroux, légat du pape Innocent IV, obtient une nouvelle et plus solennelle condamnation du Talmud. Cette condamnation fut-elle suivie d'un second auto-da-fé ? M. Valois ne répond à cette question que plus loin, en passant, par un mot jeté dans une incidente. Cette question méritait un examen spécial.

Telle est, en résumé, l'histoire de cette condamnation qui a trouvé en M. Valois un historien aussi partial que mal informé. M Valois accuse M. Graetz d'avoir jugé sévèrement la conduite de l'Église et du Roi. « Cette ligue des autorités civiles et religieuses, cette conjuration du Pape, du clergé, du Roi de France, ce coup monté contre un peuple désarmé, auquel on enlève ses livres saints, après lui avoir ôté son indépendance, prennent sous la plume du meilleur historien des Juifs une couleur odieuse ; pour avoir seulement trempé dans un aussi lâche complot, saint Louis est ravalé au rang des princes pusillanimes, dominés et abêtis par le clergé. » (*Der von Geistlichen beherrschte und verdummte Ludwig IX.*) En faisant remarquer que M. Valois prête à M. Graetz des expressions qu'il n'a pas employées, et exagère la portée de ses paroles pour pouvoir plus facilement le combattre, nous avouerons néanmoins ne pas être fort éloigné de partager l'opinion de l'historien allemand. Dans cette affaire, saint Louis s'est montré le serviteur obéissant du Saint-Siège. Seul des princes occidentaux auxquels le Pape avait envoyé, par la main de Guillaume d'Auvergne, ses bulles et ses ordres de confiscation, saint Louis a cru devoir obéir aux injonctions de Grégoire. Alors que les autres reculaient devant l'arbitraire et l'odieux d'une telle mesure, il s'est empressé de faire saisir et brûler les livres juifs. C'est par des actes d'obéissance de ce genre aux autorités religieuses, que Louis IX méritait cet éloge d'un de ses chroniqueurs, Guillaume de Chartres : « Quam reverenter et humiliter erga sacrosanctam romanam Ecclesiam semper se habuit, quam devote et obedienter rescripta et mandata apostolica consuetus erat suscipere, quam obedienter et efficaciter, sicut verus filius, obedientiæ adimplere ! etc. » (*Historiens des Gaules*, XX, 332.)

M. Valois n'a pas su apprécier à sa juste valeur le rôle joué par l'Eglise dans cette affaire. Il a partagé son aveuglement et ses passions : « Non seulement, dit-il, l'Eglise découvrit dans ces livres répandus à profusion des erreurs que, se sachant infaillible, elle pensait avoir le droit de corriger; mais elle crut y apercevoir des doctrines immorales, des blasphèmes contre Jésus-Christ et Jéhovah ; elle y

lut des récits contradictoires à ceux de l'Ancien-Testament ; elle y vit le Saint-Siège injurié, le clergé maudit, la royauté voué au mépris, le mensonge érigé en vertu. Sentant partout dans ces écrits l'intrigue, la haine, la menace, elle ne fut coupable que de vouloir se défendre, et les bûchers, qui s'allumèrent à deux reprises, rappelèrent aux juifs que les chrétiens, s'ils toléraient leur présence, ne supportaient point leurs insultes. » Voilà la conclusion de M. Valois. Voilà ce qu'il a vu avec l'Eglise et l'Inquisition. Mais il n'a pas cherché à savoir si les accusations portées contre les livres juifs étaient fondées ou non ; si les opinions incriminées, fussent-elles réelles, avaient la portée qu'on leur attribuait ; si ce n'étaient pas des opinions individuelles, sans autorité, et perdues dans l'immensité des doctrines talmudiques. Il ne s'est pas dit que d'ailleurs les livres juifs, ne sortant pas du cercle de la Synagogue, étaient impénétrables au monde chrétien, et par suite sans action aucune. S'il a une ligne de regrets pour ces manuscrits « auxquels nos bibliothèques seraient trop heureuses aujourd'hui d'accorder un asile » (l'archiviste paléographe perce au moins une fois ici sous l'ultramontain), il n'a pas vu les conséquences funestes de cette ruine de toute une littérature, les écoles juives de France détruites et l'immense travail d'exégèse biblique auquel elles se livraient, ce travail si brillamment inauguré par Raschi, subitement et pour toujours arrêté.

M. Valois aurait pu être historien, il a préféré se faire l'écho de l'inquisiteur Henri de Cologne.

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, p. 140 145.)

II

ÉTUDES JUDÉO-FRANÇAISES

I

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ANGLETERRE

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence d'étudier des gloses françaises de la fin du XIe siècle, dans des manuscrits hébreux qui se trouvent aux bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le caractère et les résultats de mes recherches.

Ces gloses ont pour auteur le docteur juif Rabbi Schelomô Içâki (R. Salomo Isacides), connu vulgairement sous le nom de *Raschi*[1]. Raschi, né à Troyes en Champagne en 1040, et mort dans cette ville en 1105, a composé des commentaires sur la Bible, le livre des Chroniques excepté, et sur presque tout le Talmud. La langue de ces commentaires est l'hébreu rabbinique. Mais l'auteur, manquant parfois d'expressions précises pour expliquer tel passage du texte, a eu recours au français. De là ces nombreuses gloses françaises, transcrites en caractères hébreux, qu'il a insérées dans ses commentaires. Ce ne sont point des gloses marginales ou interlinéaires et elles font partie intégrante du texte. Elles sont au nombre d'environ 3,200; mais comme souvent certaines de ces gloses se répètent dans plusieurs passages, on peut en tirer un index d'environ 2,000 mots différents.

[1] Ce nom est formé, suivant un usage juif, des initiales Ra(bbi) Sch(elomô) I(çâki). — Sur Raschi, voir plus bas pp. 167 et suivantes.

Cet index, assez considérable par l'étendue, comme on le voit, offre, sous plusieurs rapports, un grand intérêt. Car, tandis que les rares monuments que nous possédons de la langue d'oïl du xie siècle appartiennent tous au dialecte normand et à la langue poétique, nos gloses, écrites en Champagne, nous présentent le pur dialecte français ; d'un autre côté, elles appartiennent à la langue populaire, car elles désignent pour la plupart des objets d'un usage journalier. Enfin la transcription hébraïque permet de fixer d'une manière bien plus rigoureuse la prononciation de l'époque. La science philologique a donc là d'importants matériaux pour l'histoire de la langue dans une de ses plus anciennes périodes.

Les commentaires de Raschi ont été souvent imprimés, et c'est d'après les éditions que j'ai fait le recueil des gloses. Mais celles-ci ont été fort maltraitées par les éditeurs, qui le plus souvent ne les comprenaient pas, et il était absolument nécessaire de recourir aux manuscrits pour en donner un texte critique. A cet effet, Votre Excellence a bien voulu me charger d'examiner les bibliothèques de l'Angleterre. J'ai vu la *Bodleian Library* à Oxford, l'*University Library* à Cambridge et le *British Museum* à Londres. La bibliothèque d'Oxford est de beaucoup la plus riche des trois. C'est par elle que je commence.

Je dois d'abord dire que le catalogue des manuscrits hébreux de la Bodléienne n'est pas encore publié. Je dois la connaissance des nombreux manuscrits de Raschi qu'elle possède à l'obligeance de mon ami, M. Neubauer, occupé en ce moment à dresser ce catalogue. Il m'a livré 48 manuscrits, dont voici les numéros :

Fonds Oppenheim : 2, 6, 7, 8, 14, 16, 34, 35, 36, 97, 248, 249, 387, 726, 738.
Fonds Michel : 154, 237, 311, 381, 507, 521, 522, 554, 613, 621, 628, 629.
Fonds Oppenheim addition : 3, 22, 23, 47, 52, 53, 77, 78.
Fonds Huntington : 389, 391, 425, 445.
Fonds Laud : 126, 154, 318.
Fonds Canonici orientalia : 35, 60, 62.
Fonds Bodley : 18, 107.
Fonds Pococke : 127.

En voici la description :

I

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES BIBLIQUES.

1° Opp. 34. Commentaires de Raschi sur la Bible (moins le livre des Chroniques), grand in-4° vélin. Écriture du xiiie siècle, de l'Alle-

magne de l'ouest ou de la France du nord-est. Ce manuscrit renferme des gloses assez nombreuses de R. Joseph Kara, disciple de Raschi, notamment dans le commentaire sur Isaïe. Il renferme, en outre, le commentaire de ce même Kara sur Job et un commentaire plus récent sur les Chroniques. La plus grande partie des mots français sont ponctués. Le manuscrit est excellent.

2° Opp. 14. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghilloth avec le commentaire de Raschi et les Haphtaroth [1], grand in-4° vélin. Écriture allemande. A la fin du manuscrit on lit une notice nous apprenant que le manuscrit a été écrit par Salomon, fils d'Éliézer Hayym Cohen, le scribe, pour R. Mosché, fils de R. Juda, et qu'il a été achevé en 5100 (= 1340).

3° Michel 381. Raschi sur le Pentateuque. Écrit par Méïr, fils de Mosché, pour son maître R. Benjamin, fils d'Isaac. Achevé d'écrire en schevath 5159 (=janvier 1379), à Camarino. Écriture méridionale. Vélin moyen, in-4°.

4° Michel 521. Raschi sur le Pentateuque et les cinq Meghilloth, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le manuscrit est daté de 5148 (= 1388). Le scribe a omis un nombre considérable de gloses.

5° Opp. 35. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le livre est daté de l'an 5169 (= 1409) et signé Isaac Juda.

6° Opp. add. in-4° 53. Raschi sur le Pentateuque. Achevé d'écrire le vendredi 8 heschwan 5227 (= octobre 1467). Copié par Samuel, fils de Schabbathaï ; écriture méridionale.

7° Canon. orient. 62. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghilloth avec le commentaire de Raschi sur Esther, le Cantique des Cantiques et le commencement de l'Ecclésiaste. Le livre de Ruth et les Lamentations de Jérémie sont accompagnés d'un commentaire d'un autre auteur. Suivent les Haphtaroth. A la fin du Pentateuque on lit une note dont voici la traduction : « Moi, le scribe Barchiel, fils d'Ézéchias Raphael Trabotlı, j'ai achevé ce Pentateuque pour Abraham le maître, le dimanche 22 tamouz 5322 (= juillet 1472). » Ce manuscrit, chef-d'œuvre de calligraphie, n'offre rien pour l'objet de nos recherches. Les gloses y sont systématiquement supprimées. Les 10 ou

[1] On désigne sous le nom de *Meghilloth* les livres d'Esther et de Ruth, le Cantique des Cantiques, les Lamentations de Jérémie et l'Ecclésiaste. Quant aux *Haphtaroth*, ce sont divers chapitres des Prophètes, qui se lisent à la synagogue les samedis et les jours de fête, après la lecture de la Loi. Raschi n'a pas composé de commentaires particuliers sur les Haphtaroth. Ce sont les scribes qui ont extrait de ses commentaires sur les Prophètes les parties se rapportant au texte des Haphtaroth.

12 (sur 265) qui restent y semblent avoir été oubliées. Moyen in-4° vélin.

8° Opp. add. 47. Pentateuque accompagné de la paraphase chaldaïque d'Onkelos et du commentaire de Raschi. Suivent les Haphtaroth et les cinq Meghilloth, sans aucun commentaire. Écriture allemande du XIIIe siècle.

9° Opp. add. 77. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du commencement du XIVe siècle.

10° Opp. add. 78. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du XIVe siècle.

11° Canon. orient. 35. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XIVe siècle. Moyen in-4° vélin. Manque le dernier feuillet.

12° Opp. 36. Raschi sur le Pentateuque, les Haphtaroth et les cinq Meghilloth, in-4° moyen, vélin. Belle écriture allemande du XIVe siècle.

13° Michel 154. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XVe siècle. Ce manuscrit offre, pour l'écriture et de même pour l'orthographe des gloses, une certaine parenté avec Opp. add. 53.

14° Bodl. 107. Les Nombres et le Deutéronome, accompagnés du commentaire de Raschi et des Haphtaroth. Manquent quelques feuillets au commencement. Vélin, petit in-8°. Écriture allemande du XIVe siècle.

15° Hunt. 425. Raschi sur les deux derniers livres de Moïse. Écriture de la Syrie, du XIIIe siècle. Moyen in-8°, papier oriental. Le manuscrit a été mouillé, et dans un grand nombre d'endroits l'écriture est effacée.

16° Hunt. 445. Raschi sur le Pentateuque. Commence au milieu du verset 13 du chapitre XXIII du Lévitique et s'arrête à Deutér., XXX. Papier oriental. Quelques feuillets vélin. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

17° Hunt. 389. Raschi sur les Nombres. Petit in-4°, papier oriental. Gloses systématiquement supprimées. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

18° Hunt. 391. Raschi sur le Pentateuque. Ne contient que le premier livre et la première *sidrah* ou section du second livre (jusqu'à Exode VI). Écriture de la Syrie, du XVe siècle. Nombre de feuillets qui manquaient dans le manuscrit primitif ont été remplacés à différentes dates. Dans ces feuillets plus récents les gloses manquent généralement.

19° Michel 628. Raschi sur le Deutéronome, les Meghilloth et les Haphtaroth. Folio vélin, XIVe siècle. Écriture allemande.

20° Michel 522. Raschi sur les Haphtaroth. Petit in-8° vélin. Écri-

ture allemande du xive siècle. Les gloses françaises y sont systématiquement supprimées.

21° Laud 154. Les cinq Meghilloth, accompagnées pour le livre de Ruth, le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste (jusqu'à vii, 4), des commentaires de Raschi et d'Ibn-Ezra. Les Haphtarôth. Le manuscrit a été copié par Jacob, fils de Nathan Mièvre, et achevé le vendredi 1er adar 5107 (= février 1347).

22° Opp. 2. Les premiers et les derniers prophètes, avec le commentaire de Raschi aux marges latérales. Grand folio vélin. Écriture allemande du commencement du xiiie siècle. Il manque un ou deux feuillets à la fin.

23° Pococke 127. Commentaire de Raschi sur les premiers et les derniers prophètes. Vélin moyen in-4°. Écriture de la Turquie d'Europe. Sur le dernier feuillet se lit un acte de vente du manuscrit daté de 1271. Le manuscrit semble être de la fin du xiie siècle ou du commencement du xiiie.

24° Opp. add. 22. Ce manuscrit contient les commentaires de Raschi : 1° sur Ézéchiel ; manquent le commencement et quelques feuillets au milieu ; 2° sur Isaïe ; manquent quelques feuillets au milieu et à la fin ; 3° sur les douze petits prophètes ; manquent Amos, Joël, une partie d'Osée, Nahum, et la fin de Maleachi ; 4° sur les Psaumes ; manquent les deux premiers ; 5° sur les Proverbes ; 6° le commentaire de R. Joseph Kara sur Job ; 7° le commentaire de Raschi sur Daniel, Ezra, Néhémie et les cinq Meghilloth. Écriture allemande du xiiie siècle. Folio vélin.

25° Michel 554. Commentaire de R. David Kamchi, dit *Redak,* sur les douze petits prophètes, Isaïe, Jérémie et Ézéchiel, accompagné du texte biblique aux marges supérieures, et du commentaire de Raschi aux marges latérales et inférieures. Moyen in-4° papier. Écriture allemande du xve siècle. Cette copie a été faite, dit le scribe, *d'après un ancien manuscrit.* Il manque au milieu du manuscrit un feuillet contenant le dernier chapitre d'Ézéchiel.

26° Opp. 16. Ézéchiel, Isaïe et les douze petits prophètes, accompagnés du commentaire de Raschi. Écriture allemande du xiiie siècle. Il manque çà et là quelques feuillets contenant la fin d'Isaïe, le commencement et le milieu d'Osée. Nombreuses incorrections. L'écriture, très précipitée, rend souvent les mots français illisibles.

27° Laud 126. Raschi sur Isaïe et Jérémie. Petit in-4°, papier et vélin. Écriture allemande du xve siècle.

28° Canonici orientalia 60. Commentaire de Raschi sur les Psaumes, les Proverbes et sur le premier chapitre de Job. Écriture allemande du xive siècle. Moyen in-4° vélin.

29° Opp. add. 52. Ce manuscrit contient : les commentaires de

Raschi sur les Psaumes ; 2° de Joseph Kara sur Job ; 3° de Raschi sur les Proverbes ; 4° d'un anonyme sur Ruth ; 5° de Raschi sur le Cantique ; 6° de Joseph Kara sur l'Ecclésiaste ; 7° de Raschi sur les Lamentations de Jérémie ; 8° d'un anonyme sur Esther ; 9° de Saadyah sur Daniel ; et 10° le commencement d'un commentaire anonyme sur Ezra. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du xiv° siècle.

30° Michel 629. Les Psaumes, Job, Daniel, Ezra et Néhémie avec Raschi ; Chroniques sans commentaire ; Proverbes jusqu'à xx x, 2, avec Raschi ; le tout accompagné de la Grande et de la Petite Massora. Écriture allemande du xiv° siècle.

31° Bodl. 18. Les Psaumes, accompagnés du commentaire de Raschi. Petit vélin. Écriture allemande du xiv° siècle.

II

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES TALMUDIQUES.

32° Opp. add. 23. Raschi sur Eroubin et Bétsah. Écriture espagnole du xiv° siècle. In-4° papier.

33° Laud. 318. Raschi sur Joma. Écriture espagnole du xiv° siècle. Vélin.

34° Opp. 248. Traités de Jebamoth et de Kiddouschin, avec les notes additionnelles des Thosaphistes, le commentaire de Raschi et celui de Mordochaï. Écriture allemande du nord-ouest ou française du nord-est. Vélin petit in-4°.

35° Opp. 97. Raschi sur le traité de Kethouboth. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du xiv° siècle. Deux signatures de 1668 et 1678.

36° Opp. 738. Traité de Ghittin avec le commentaire de Raschi. La plus grande partie des feuillets sont enlevés ; quelques-uns sont découpés. Dans plusieurs passages l'écriture effacée est devenue illisible. Sur les 90 gloses françaises que contient le commentaire de Raschi, il ne reste plus dans ce fragment de manuscrit qu'une douzaine. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du xiv° siècle.

37° Opp. 387. Thosaphoth sur Baba Kamma, Raschi sur Baba Metsia, anciennes Thosaphoth sur Jebamoth. Le commentaire de Raschi s'étend du folio 39 au folio 135. Vélin in-4°. Ecriture allemande de la fin du xiv° siècle.

38° Opp. 249. Traité de Baba Bathra avec Raschi. Le manuscrit commence au feuillet 11ª des éditions imprimées et continue jusqu'au milieu du chapitre v. Raschi a arrêté son commentaire sur ce traité au troisième chapitre. C'est son petit-fils, R. Schemouel ben Méïr, connu sous le nom de Raschbam, qui l'a achevé. Notre manuscrit ne donne

qu'un abrégé du commentaire de Raschbam. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du xve siècle.

39° Michel 237. Traité Houllin, avec le commentaire de Raschi. Petit in-4° papier. Écriture allemande du XVIIIe siècle. Ce manuscrit, tout à fait moderne, semble avoir été copié sur d'anciens manuscrits, car il offre pour les gloses françaises quelques variantes intéressantes, en petit nombre il est vrai.

40° Opp. 726. Traité Tamid avec le commentaire de R. Schemayah ; traité Erachin, avec le commentaire de Raschi ; traités Schekalim et Meila, avec le commentaire de R. Schemayah. Le texte de Raschi s'étend de 47^a à 116^b. Petit in-4° vélin, XIVe siècle.

41° Michel 311. Ce manuscrit contient divers opuscules rabbiniques. Du folio 1 au folio 57, le commentaire de Raschi sur le traité Aboth ; moyen in-8° papier. Achevé d'écrire par Abigdor, fils de Joseph le Cohen, en 5183, mardi 12 ab. (Août 1423.)

42° Michel 507. Raschi et Maïmonide sur le traité Aboth, beau manuscrit vélin, moyen in-8°. Écriture allemande. Quelques feuillets d'écriture méridionale. Achevé en 1477, par Mardochée, fils de Lévy Halphan, pour R. Noé, fils d'Emmanuel Menortsi. Le commentaire de Raschi s'étend de 1 à 35. Manuscrit très fautif.

Raschi sur l'Alfasi.

Au XIe siècle, Rabbi Isaac de Fez, connu sous le nom d'Alfasi, publia un abrégé du Talmud. Cet abrégé est accompagné, dans les manuscrits et dans les éditions imprimées, d'un commentaire de Raschi. Raschi n'a évidemment pas composé de commentaire sur l'Alfasi, son contemporain. Mais les scribes ont extrait de son œuvre les passages qui se rapportent au texte de l'abrégé. Ils ont agi de même pour les Haphtaroth. Ces extraits contiennent moins de gloses françaises que le texte de Raschi qu'ils reproduisent, parce que les scribes, choisissant un peu à leur gré dans le texte, étaient plus libres de les transcrire ou de les omettre. Il a dû y avoir et il y a eu diverses rédactions de ces *Pseudo-Raschi*. Celles que possèdent les bibliothèques de l'Angleterre ressemblent aux éditions imprimées. Comme dans ces dernières, elles proviennent de l'Allemagne. Quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, d'écriture méridionale, présentent certaines différences, et l'on y trouve un nombre plus considérable de gloses.

Les manuscrits de l'Alfasi que possède la Bodléienne sont :

Opp. 6, 7 et 8. 3 vol. grand in-folio vélin, écriture allemande du XIVe siècle. Alfasi avec Raschi, Thosaphoth et Mordochaï.

43° Opp. 6 contient : Berachoth, Yoma, Soukka, Moed Katon, Pesachim, Eroubin, Sabbath, Betsa, Thaanith, Rosch hasch-Schana.

44° Opp. 7 contient : Synhédrin, Schebouoth, Aboda Zara, Baba Kamma, manque le premier feuillet; Baba Metsia, Baba Bathra, Nidda et les Hilchoth Tsitsith, Thephilin, etc.

45° Opp. 8 contient : Jebamoth, Kethouboth, Kiddouschin, Ghittin, Houllin.

Michel 613 et 621. Alfasi avec Raschi et Mordochaï, vélin folio, écriture française du nord, XIVe siècle.

46° Michel 613 contient : Houllin, Nidda, Aboda Zara, Synhédrin, Makkoth, Betsa, Meghilla, Moed Katon, Hilchoth Tsitsith.

47° Michel 621 contient : Kiddouschin, Jebamoth, Kethouboth, Ghittin. Suivent les questions casuistiques (Schaaloth ou Theschouboth) du Meram (folios 107-189). Signé : Jonathan, fils de Schabbathaï, a fait ce livre pour Isaac, fils de Zacharie.

48° Opp. add. 3. Midrasch, sur le Pentateuque, accompagné du commentaire de Raschi sur le Midrasch de la Genèse. Folio papier, écriture espagnole du XVe siècle.

A ces 48 manuscrits il faut ajouter l'*édition princeps* du Talmud (22 vol. in-fol. publiés par Bomberg, d'Anvers. Venise, 1520-1522), dont j'ai collationné les gloses françaises. Cette collation m'a permis de rétablir le texte d'une quarantaine de gloses dans des *Mesechtoth* ou traités dont les copies manuscrites font défaut.

Tels sont les textes que j'ai étudiés à Oxford. Comme on le voit, il y a 31 manuscrits sur les diverses parties de la Bible. Ils se décomposent ainsi :

Pour la *Genèse*, qui contient 66 gloses, 14 manuscrits.
— l'*Exode*, qui contient 84 gloses, 13 manuscrits, sans compter Hunt. 391, qui ne contient qu'un chapitre de l'Exode.
— le *Lévitique*, qui contient 52 gloses, 13 manuscrits. Nous omettons Hunt. 445 contenant seulement quelques chapitres.
— les *Nombres*, qui contiennent 29 gloses, 16 manuscrits.
— le *Deutéronome*, qui contient 34 gloses, 17 manuscrits.

Le texte des gloses du Pentateuque peut donc être considéré comme définitivement fixé, avec un choix si abondant de manuscrits de provenances si diverses.

Pour les livres de *Josué*, des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois*, contenant 140 gloses, 3 manuscrits, tous trois excellents (XIIe siècle et commencement du XIIIe) :

Pour *Isaïe*......................	contenant	104	gloses,	7	manuscrits.
— *Jérémie*..................	—	81	—	5	—
— *Ézéchiel*..................	—	70	—	6	—
— les *12 petits Prophètes*.....	—	71	—	6	—
— les *5 Meghilloth*..........	—	50	—	6[1]	—
— les *Psaumes*..............	—	58	—	6	—
— les *Proverbes*.............	—	41	—	6	—
— *Job*......................	—	53	—	2	—
— *Daniel, Ezra et Néhémie*...	—	34	—	3	—

Les manuscrits sur les Prophètes et les Hagiographes sont généralement excellents. Si l'on joint à ces documents les 6 manuscrits que possède la Bibliothèque nationale à Paris, sur les Psaumes et les Proverbes, et les 2 manuscrits qu'elle possède sur Job, Daniel, Ezra et Néhémie, on voit que les matériaux sont amplement suffisants pour arrêter d'une manière définitive le texte des 967 gloses françaises du commentaire de Raschi sur la Bible.

Devant ces résultats, j'ai jugé inutile d'examiner à Cambridge et à Londres les manuscrits, d'ailleurs assez récents (les plus anciens datent de la fin du XIIIe siècle), que l'*University Library* et le *British Museum* possèdent des commentaires blibliques de Raschi. Je n'ai fait d'exception que pour un manuscrit des Prophètes du British Museum.

Au British Museum, MM. Wright et Rieu m'ont donné la liste des manuscrits de Raschi et le catalogue (encore manuscrit) des manuscrits hébreux de la bibliothèque. J'ai étudié les volumes suivants :

Additional : 16577, 15050, 19944, 27125, 27196 ; *Harley :* 150, 5585 ; *Orientalia :* 73.

49° Harley 150, moyen in-4°. Ce manuscrit est composé de deux parties. Les folios 1-29 contiennent le commentaire de Raschi sur les 5 Meghilloth ; les folios 29-210 contiennent ses commentaires sur les premiers et sur les derniers prophètes. La première partie est datée de 1504 et n'offre aucun intérêt. La seconde, datée de 1257, forme le plus ancien manuscrit que le British Museum possède des commentaires bibliques de Raschi. La plupart des mots français y sont ponctués. C'est le seul des manuscrits de la Bible qui présente quelque intérêt.

50° Harley, 5585. Raschi sur Baba Kamma, moyen in-8° vélin, écriture allemande de la fin du XIIIe siècle.

51° Add. 27196. Raschi sur Baba Kamma (fol. 1-90^b), sur Baba

[1] Dont deux fragmentaires.

Metsia (fol. 91[a]-195[a]). Le scribe attribue à tort le commentaire de Raschi sur Baba Metsia à son petit-fils, R. Samuel, dit Raschbam. De 195[b] à la fin se trouve un commentaire de R. Gerson sur Baba Bathra. Ecriture espagnole de la fin du XIV[e] siècle ou du commencement du XV[e].

52° Orient. 73. Moyen in-4°, papier oriental. Raschi sur Baba Metsia. On lit à la fin du manuscrit une note en partie déchirée et dont voici la traduction littérale :

> Est terminé le traité Baba Metsia avec l'aide de celui qui trône dans.....
> Pour notre prince David, chef de la captivité. Que s'étonne.....
> Et son trône à jamais soit affermi. Séla. Que s'accomplisse pour lui......
> Et pour faire tomber ses ennemis à ses pieds, et même.....
> Nissan 503 de l'ère des contrats.....

L'ère des contrats désigne chez les Juifs l'ère des Séleucides. Cette date nous reporte donc à avril 1192.

Ce manuscrit est le plus ancien que je connaisse des manuscrits datés de Raschi. Ecrit quatre-vingts ans à peine après sa mort pour un *Resch Galoutha*, sans doute David de Mossoul, il prouve la rapidité avec laquelle l'œuvre du rabbin français se répandit dans le monde juif. Il manque au commencement du manuscrit des feuillets correspondant aux 22 premières feuilles des éditions imprimées.

53° Add. 17050. Vélin folio. Alfasi sur les traités Naschim et Nezikin. Daté du 11 iyar 5146 (= mai 1386).

Contient : Kiddouschin, Jebamoth, Ghittin, Baba Kamma, Baba Metsia, Baba Bathra, Aboda Zara, Synhédrin, Schebouoth.

54° Add. 19944. Folio vélin. Splendide manuscrit richement enluminé. Ecriture méridionale du XV[e] siècle. Machzor (c'est-à-dire recueil des prières pour toutes les fêtes) selon le rite italien. Du folio 112[a] à 139[b] on trouve le traité Aboth avec les commentaires de Raschi et de Maïmonide.

55° Add. 27125. Moyen in-4° papier. Ecriture allemande du XV[e] siècle. Contient divers ouvrages talmudiques, entre autres le commentaire de Raschi sur Aboth, folio 17[a] à 47[b].

56° Add. 16577. Machzor italien. Splendide manuscrit richement enluminé. Grand in-4° vélin. Ecriture italienne de la fin du XIV[e] ou du commencement du XV[e] siècle. Contient le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, folio 105[a] à 107[b].

A Cambridge, MM. Bradshaw et Schiller m'ont remis les manuscrits suivants :

57° Addition 477.g. Petit in-4°, papier oriental et vélin. Raschi sur le traité Rosch hasch-Schana. A la fin on lit la notice suivante :

« Avec ce chapitre finit le commentaire de Rosch hasch-Schana, composé par R. Schelomo, de France. J'ai achevé la copie au mois de kislew 214 (= décembre 1454). Moi, Eliah, fils de Schabbathaï, fils d'Eliézer le médecin, de Candie. »

58° Addition 478 g. Grand in-4° vélin. Ecriture espagnole du commencement du xve siècle ou de la fin du xive. Commentaire de Raschi sur Baba Kamma et sur Baba Metsia. Manquent quelques pages à la fin. Ce manuscrit offre une certaine parenté avec le manuscrit du Br. Mus. add. 27196.

59° Addition 479 g. Grand in-4° papier. Raschi sur Schebouoth. Ecriture du xve siècle.

Tels sont les manuscrits que j'ai étudiés. De ces 59 numéros, si nous laissons de côté les 31 contenant les commentaires sur la Bible, il en reste 28 pour les livres talmudiques, contenant les 16 traités suivants :

Eroubin	73	gloses.
Joma	31	—
Bétsa	69	—
Rosch hasch-Schana	34	—
Jebamoth	38	—
Kethouboth	52	—
Ghittin, fragment qui, sur 90 gloses, en donne	13	—
Kiddouschin	36	—
Baba Kamma	76	—
Baba Metsia	101	—
Baba Bathra	26	—
Schebouoth	8	—
Houllin	223	—
Erachin	18	—
Aboth	25	—
Midrasch Bereschith	72	—

et donnant un total de 895 gloses.

Il reste les 20 traités suivants sans manuscrits :

Berachoth, contenant	92	gloses.
Pesachim, —	94	—
Soukka, —	88	—
Thaanith, —	35	—
Meghilla, —	14	—
Moed Katon, —	14	—
Haghigha, —	12	—
Nedarim, —	9	—
Nazir, —	10	—
Sota, —	30	—

Synhédrin, contenant	....	53	gloses.
Makkoth,	—	10	—
Aboda Zara,	—	145	—
Horaïoth,	—	1	—
Menachoth,	—	57	—
Bechoroth,	—	56	—
Themoura,	—	1	—
Kerithoth,	—	7	—
Meïla,	—	2	—
Nidda [1]	—	66	—

Ce qui fait un total de 796 gloses. A ce nombre il faut ajouter 77 gloses qui manquent dans Bodl. Opp. 738 ; car ce fragment du traité Ghittin ne donne que 13 gloses sur les 90 qui se trouvent dans le traité entier, et il faut de l'autre retrancher 54 gloses que les manuscrits de l'Alfasi donnent ensemble pour 9 des 20 traités précédents. Restent en définitive 819 gloses, pour lesquelles nous n'avons pas eu de manuscrits. Remarquons que de ces 819 gloses bon nombre se trouvent répétées, soit dans les commentaires sur la Bible, soit dans ceux des traités du Talmud où les manuscrits ne font pas défaut, ce qui diminue encore le nombre des gloses, pour la lecture desquelles nous sommes réduits à la seule autorité de l'édition princeps du Talmud. Ainsi, sur les 3,157 gloses françaises [2] qu'on rencontre dans les œuvres de Raschi, plus de 2,500 ont une orthographe fixée. Tel est le résultat de nos recherches dans les bibliothèques de l'Angleterre. Espérons que des recherches ultérieures dans les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie nous permettront de fixer la lecture des autres d'une manière rigoureusement scientifique. L'orthographe de ces 3,157 gloses une fois établie, nous aurons là d'importants documents pour l'étude que nous nous proposons d'entreprendre sur la langue française du XIe siècle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

(*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1871, 91-105.)

[1] Nous ne comptons pas les traités Schabbath et Zebachim, contenant le premier 385, le second 37 gloses, et pour lesquels la Bibliothèque nationale à Paris nous fournit deux manuscrits.

[2] Ce nombre se décompose ainsi :

Bible	967
Talmud : 16 traités manuscrits..........................	895
20 traités dont nous n'avons pas eu d'exemplaires manuscrits : 796 + 77....................................	873
Les deux traités Schabbath et Zebachim (mss. de la B. N.)	422
TOTAL............	3,157

II

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ITALIE

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence de poursuivre dans les deux bibliothèques de Parme et de Turin les recherches commencées à la Bibliothèque nationale de Paris et en Angleterre [1] sur les *glosses* [2] françaises qui se trouvent dans des manuscrits hébreux du moyen âge, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le caractère et les résultats de mes recherches.

Elles ont porté sur deux points : étude des manuscrits contenant les commentaires bibliques et talmudiques du rabbin français *Schelomo Içaki*, vulgairement *Raschi* (1040-1105 [3]) ; étude des glossaires hébreux-français du moyen âge [4].

La bibliothèque de Parme, dont le fonds hébreu peut rivaliser pour l'importance et la richesse avec le fonds hébreu de notre Bibliothèque nationale ou celui de la Bodléienne [5], renferme naturellement un

[1] Voir sur mes recherches à la Bodléienne d'Oxford, au British Museum de Londres et à l'University Library de Cambridge mon *Rapport sur une mission en Angleterre* (ci-dessus, p. 107-118).

[2] Nous désignons par le mot *glosse* les mots français écrits en caractères hébreux qui traduisent des mots hébreux dans les commentaires des rabbins français, et nous réservons, selon l'usage, le mot *glose* à l'explication, rédigée en hébreu rabbinique, de ces mots hébreux dans laquelle est insérée la *glosse*.

[3] Sur Raschi, voir plus haut, p. 107 et plus bas, p. 167 sqq.

[4] Sur les glossaires, voir plus bas, p. 182 sqq.

[5] Le fonds hébreu est formé presque entièrement de la bibliothèque du célèbre orientaliste l'abbé de Rossi, qui en a dressé lui-même le catalogue.

nombre considérable de manuscrits de Raschi ; elle possède en outre deux glossaires hébreux-français. La bibliothèque de l'Université de Turin, bien moins riche en documents hébreux [1], possède néanmoins d'importants manuscrits de Raschi, et, comme la Parmesane, deux glossaires hébreux-français. Tels sont les textes que j'ai examinés [2]. J'en donne ici la description, en commençant par Raschi.

I

MANUSCRITS DE RASCHI.

Les manuscrits de Raschi se divisent en deux classes : commentaires bibliques et commentaires talmudiques. Ceux-ci étaient pour moi les plus importants, car les bibliothèques de Paris, de Londres, d'Oxford et de Cambridge m'ont fourni sur les commentaires bibliques des manuscrits assez nombreux pour me permettre d'établir à peu près sûrement le texte des glosses bibliques. Il n'en est pas de même pour les commentaires talmudiques. Sur trente-huit traités, il y en avait seulement dix-huit dont les glosses avaient pu être discutées et établies à l'aide des manuscrits. Il en restait vingt, plus de la moitié, pour lesquels j'étais réduit au texte des éditions imprimées. C'est surtout cette lacune que je suis venu remplir à Parme et à Turin. Ces villes m'ont fourni des documents sur quatorze de ces traités, et il n'en reste plus que six pour lesquels je n'ai, et j'ajouterais, je ne connais aucun manuscrit dans les bibliothèques hébraïques de l'Europe. Ces quatorze traités se trouvent dans les codd. dont la description suit.

A. — Manuscrits du Talmud.

Manuscrits de Parme [3]. — 1° Ms. 2087, catalogue de Rossi 1324. Commentaire de Raschi sur le traité Sabbath, vélin, in-4°, XIV° siècle.

[1] Ils viennent pour la moitié à peu près de l'abbé Caluso, orientaliste amateur plutôt que savant, qui n'a laissé aucun écrit, et qui a légué sa collection de manuscrits et d'imprimés à la bibliothèque de Turin, il y a une cinquantaine d'années.

[2] Il est de mon devoir de reconnaître ici le bienveillant accueil que j'ai trouvé à Parme auprès de M. Oderici, le directeur de la bibliothèque, et de MM. les abbés Barbieri et Perreau, les sous-conservateurs. M. Perreau, spécialement chargé du département des livres et des manuscrits orientaux, a été pour moi d'une obligeance inépuisable. De même à Turin, le directeur de la bibliothèque de l'Université, M. le chevalier Gorresio, l'éminent traducteur du Ramayana, m'a témoigné une bienveillance et une cordialité qui m'ont vivement touché. Qu'il me soit permis d'exprimer ici à ces personnes mes sentiments de profonde reconnaissance.

[3] Pour abréger, je me contente dans cette analyse d'indiquer sommairement le contenu du manuscrit; quelquefois cependant je fais des emprunts au catalogue

— Les glosses y sont maltraitées, italianisées ou corrompues. Cependant, les formes intéressantes ne manquent pas. Ce manuscrit présente quelques traits de parenté avec le cod. 324 de la Bibliothèque nationale (fonds hébreu), car tous deux s'accordent dans certaines omissions de glosses et dans certaines erreurs.

2° Ms. 2415, Rossi 445 : « Tractatus Talmud scabbath, seu de sabbato cum commento, membr. et chart. rabb. in-4°, sec. XIV, vel initio XV. » — Ce manuscrit est un commentaire sur Raschi, contenant le texte abrégé du rabbin français, entremêlé de discussions casuistiques à la manière des Thosaphoth [1]. Ainsi, fol. 1 recto, après les mots de Raschi והכי מפרש בגמ׳, commence une question qui se termine au verso par ces mots : כל זה פלפלו בתוספות וכתבתיו להתלמד בו וכו׳ « tout ceci a été discuté par les Thosaphistes ; je le transcris pour mon étude, etc. »

3° Ms. 2589, Rossi 1309. Raschi sur Berachoth et Houllin, vélin, in-4°, XIV[e] siècle ou commencement du XV[e]. — Belle écriture méridionale ; quelques glosses sont défigurées, d'autres italianisées, d'autres manquent.

4° Ms. 2244, Rossi 808. Raschi sur Bétsa, Rosch hasch-Schana, Haghigha et Maschkin ; vélin, ms. de 1321. — Assez bon manuscrit, traces d'italianismes.

5° Ms. 2906, Rossi 1299. Raschi sur Kiddouschin, Nidda, Schebouoth, Bétsa, Joma ; vélin, petit in-f°, XIV[e] siècle. — Bon et beau manuscrit d'écriture allemande.

6° Ms. 3155, Rossi 1292. Raschi sur Makkoth, Horaioth, Aboda Zara ; vélin, fol., écr. rabb. du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]. — Rossi donne à tort les traités dans l'ordre suivant : Aboda Zara, Makkoth, Horaioth. On a coupé le dernier feuillet qui appartient non à Aboda Zara, comme le dit Rossi, mais à Horaioth. Les glosses sont généralement corrompues ; mais à travers les corruptions, le texte primitif se laisse facilement retrouver.

7° Ms. 2590, Rossi 1310. Raschi sur Kethouboth ; vélin et papier, in-4°, XIII[e] siècle. « Vetustus codex, sed initio ac fine destitutus. » — Manque au commencement le premier chapitre, moins les cinq dernières lignes, depuis נכרי שנגח של ישראל בין תם בין מועד (fol. 15 *b* des édit. imprimées). A la fin manque le dernier feuillet depuis la 3[e] ligne du fol. 112 *a* des édit. imprimées.

8° Ms. 3055, Rossi 1300. Raschi sur Baba Kamma ; vélin, petit in-fol., XIV[e] siècle. « Sub finem desunt nonnulla. » — Le manuscrit

de Rossi (phrases latines entre guillemets), ou des additions et rectifications aux notices du catalogue ; celles-ci sont séparées par un tiret de la description sommaire.

[1] Sur les Thosaphoth et les Thosaphistes, voir plus bas, p. 179.

s'arrête au fol. 118 *b* des éditions imprimées, aux mots יעלו בחשבון.

9° Ms. 1293, Rossi 1293. Raschi sur Schebouoth ; vélin, fol., écr. rabb. du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe.

10° Ms. 2756, Rossi 1304. Raschi sur Houllin et Nidda ; vélin, in-4°, XVe siècle. — Le manuscrit pour le traité Houllin est parent du manuscrit de Rossi 1309, comme le prouve la communauté de certaines erreurs. Pour le traité Nidda, il y a transposition des feuillets ; je les ai paginés au crayon, et ils doivent se succéder dans l'ordre suivant : fol. 1-14 *bis*, 75-81 ; 21-74 ; 15-20 ; 82-fin. On voit que les feuillets 75-81 ont été transposés avec les feuillets 15-20.

11° Ms. 2755, Rossi 1199. « 1° Tractatus Talmud Purim cum Thosepoth et comment. Rasci ; chart. rabb. 4°, sæc. XV. » Texte très incorrect; manuscrit unique, que je sache, de ce commentaire resté inédit.

12° Ms. 2888, Rossi 740. Machzor [1] italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi ; vélin, écrit. rabb., petit in-fol., ou grand in-4°, XVe siècle.

13° Ms. 3003, Rossi 420. Machzor italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., petit in-fol., XVe siècle.

14° Ms. 2740, Rossi 1212. Machzor italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., grand in-4°, XVe siècle.

15° Ms. 2104, Rossi 353. Traité Aboth avec... le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., petit in-4°, XVe siècle.

16° Ms. 2308, Rossi 1368 : « ... 2° Jarchi commentarius Pirke Avoth (*traité Aboth*) ...chartaceus rabbinicus, in-4°, sec. XV. »

17° Ms. 2403, Rossi 963 : « Machzor ital. cum psalmis occurentibus, Pirke Avoth cum commento Jarchi (*Raschi*), etc., ...membr. rabb. 4°, sec. XIV. »

18° Ms. 2754, Rossi 1161 : « ... 3° R. Salom. Jarchi (*Raschi*) commentarius in Pirke Avoth, membr. in-4°, anni 1419. »

19° Ms. 2785, Rossi 327 : « Opera varia hebraïca... 12° Sal. Jarchii (*Raschi*) commentarius in Pirke Avoth ... membr. rabb. in-4°, anni 1289. »

20° Ms. 3008, Rossi 959 : Machzor romain ou italien contenant, entre autres, le traité Aboth avec les commentaires de Maïmonide et de Raschi, vélin, écrit. rabb, fol., exécuté en 1400. — Le comm. de Raschi est en marge.

21° Ms. 3174, Rossi 934. Traités Naschim et Nezikim avec le commentaire de Maïmonide ; traité Aboth avec le commentaire de Raschi ; vélin, fol. 2 vol., XIVe siècle.

[1] C'est-à-dire Rituel des grandes fêtes.

22° Ms. 2416, Rossi 664. Abrégé du Talmud de R. Alfas[1] contenant les traités de Jebamoth, Kiddouschin, Kethouboth, Ghittin, Synhedrin, Makkoth, Schebouoth, Aboda Zara, avec les extraits de Raschi, vélin, écr. rabb., in-4°, XIII° siècle.

23° Ms. 3273, Rossi 184. 1° Abrégé du Talmud de R. Alfas, avec les commentaires de Raschi et de Mordochaï, splendide in-fol. vélin, XV° siècle.

Ici finit la série des manuscrits talmudiques que j'ai vus à Parme. On remarquera l'abondance des manuscrits du traité Aboth ; ils présentent entre eux des différences si considérables qu'on peut se demander si les glosses qu'ils contiennent et qui varient elles-mêmes de manuscrit à manuscrit sont bien de Raschi. Il serait bon d'établir un texte critique fondé sur la filiation des manuscrits, ce que peut-être nous essayerons un jour de faire. Toutefois, pour l'objet spécial qui nous occupe, l'inconvénient que présentent ces divergences est secondaire, parce que les glosses ou se retrouvent déjà dans les autres commentaires bibliques ou talmudiques, ou, si elles sont nouvelles, se montrent avec des caractères d'archaïsme tels qu'il est difficile de n'en pas reconnaître l'authenticité : par ex. : *nodredure.*

Manuscrits de Turin[2]. — 24° Ms. fonds hébreu, A, v, 29 (indiqué sans nom d'auteur dans le supplément manuscrit de Pasini). Petit in-8° vélin, écr. rabb. allemande du XIV° siècle, 218 feuillets. Contient le commentaire de Raschi sur Menachoth (fol. 2-107 *a*), Bechoroth (107 *a*-165 *b*), Keritholh (165 *b*-194 *a*), Meila (194 *a*-217 *b*). Nombreuses notes marginales commençant toutes par כתבו רבותינו הצרפתים בעלי התוספות « Nos rabbins français, auteurs de Thosaphoth, ont écrit. »

25° Ms. A, IV, 38 (supplément de Pasini). — Petit in-8° de 367 feuillets, vélin et papier, écriture méridionale du XIV° siècle. Contient le commentaire de Raschi sur les traités de Kiddouschin (1-96 *a*), de Kethouboth (98 *a*-238 *a*) et Ghittin (238 *b*-fin). Au commencement de Kiddouschin, lacune qui s'étend jusqu'au milieu du feuillet 19 *b* des éditions imprimées. A la fin de Kiddouschin, signature du scribe :

[1] Sur l'abrégé de R. Alfas, ou l'Alfasi, voir plus haut, p. 113.

[2] Une partie des manuscrits de Raschi qui se trouvent à Turin est décrite, le plus souvent d'une manière incomplète ou erronée, dans le catalogue de Pasini (*Catalogus mss. codicum bibliothecæ Taurinensis*, pars I, tomus I). Nous les décrivons sommairement, renvoyant pour de plus amples détails à Pasini. Toutefois, nous sommes souvent obligé d'ajouter des notes complémentaires ou rectificatrices ; elles viennent après un tiret. Quant aux manuscrits acquis par la bibliothèque de Turin depuis la publication de Pasini, ils sont catalogués sans aucune description dans un registre manuscrit (*Appendice al Pasini*). Nous consacrons à ces manuscrits des notices plus détaillées.

Abraham Memel, fils de Salomon Mabné, qui a écrit ce livre pour Mar Jéchiel. Les traités Kethouboth et Ghittin présentent cette particularité que le chapitre VII vient avant le chapitre VI. Le texte de Raschi contient quelques glosses qui ne se trouvent pas dans les éditions.

26° Ms. A, VI, 47 (supplément de Pasini), petit in-8° de papier, 125 feuillets, écriture germanique ; ms. de l'an 1509. — Contient le commentaire de Raschi sur Bechoroth (2 *a*-56 *a*), sur Themoura (56 *b*-86 *a*). A la fin de ce traité, note du scribe disant que le manuscrit a été achevé au mois d'Adar (mars) 269 (= 1509). Puis après cinq feuillets blancs, vient le commentaire de Raschi sur le chapitre *Techéleth* (IV° chap. du traité Menachoth) (fol. 92 *a*-104 *a*). Trois autres nouveaux feuillets blancs (105-107) ; feuillets 108 *a*-117 *a*, commentaire de Raschi sur le traité *Kinnim,* lequel présente des différences assez marquées avec le texte imprimé. — Encore trois feuillets blancs (118-120). Fol. 121 *a*-122 *b*, commencement du commentaire de Raschi sur le traité de Hakkometz-Rabba (III° chapitre du traité Menachoth). Enfin, après 2 feuillets en blanc, vient le commencement d'un commentaire anonyme sur Job (125 *a* et 125 *b*, deux lignes).

27° Ms. A, II, 9 (supplément de Pasini). In-fol. vélin, 251 feuillets, splendide manuscrit de la fin du XIII° siècle ou du commencement du XIV°, écriture italienne. Contient les commentaires de Raschi sur les traités suivants :

1. Joma (1 *a*-70 *b*). Ici lacune et transposition. Les 6 feuillets qui suivent appartiennent au traité Haghigha et doivent être reportés avant le feuillet 118[1]. Le feuillet qui vient ensuite (71) contient, non la fin de Joma (il manque la valeur d'un feuillet, depuis והאמר רב במסכת ברכות תכלת ערבית רשות ומאי, ce qui correspond au feuillet 88 des éditions imprimées), mais un fragment de la prière des jeûnes publics, ce qui permet de supposer que le feuillet 71 était précédé du traité talmudique de Thaanith ou des Jeûnes.

Au verso de 72 commence le traité de Meghilla jusqu'à 98 *b*, où prend Haghigha. Après 111 *b*, doivent venir les 6 feuillets 112-117 intercalés entre 70 et 71. Haghigha finit au bas du 118 *b*, et à 119 *a* commence Soukka que suivent Bétsa (177 *b*-223 *a*) et Rosch hasch-Schana (223 *a*-250 *b*). Le dernier feuillet 251 *a* et *b* est occupé par une addition (הג"ה) qui, après l'introduction suivante : ה"ג הלכה זו בפרק ראשון בראשונה עד שלא הגיהה רבינו וכן היא בספורים רומיים וכן הברייתא בסדר עולם וכן עיקר

[1] Ces feuillets, dans le manuscrit, sont paginés 112-117 ; le feuillet suivant reprend à 71. Cette pagination, qui souligne si nettement la transposition, est due à un des possesseurs du manuscrit, qui fait remarquer cette transposition dans une description assez bien faite du codex placée à la première page.

débute ainsi : בשנת שש מאות שנה לחיי נוח בחודש השביעי בשבעה עשר יום לחודש ביום הזה נבקעו כל מעיינות תהום רבה: ר׳ אליעזר אומר אותו היום י״ז בחשבון היה יום שמזל כימה שוקע ביום ומעיינות מתמעטים ומתוך ששינו את מעשיהן שינה הק׳ עליהן מעשה בראשית והעלה מזל כימה ביום ונטל שני כוכבין וכו׳

Elle se termine par les mots suivants : ועוד שינוי אחר שבשאר שנות העולם מעיינות מתמעטין בזה הזמן ועכשיו נתרבו אלא לר׳ אליעזר מאי שינה אין כאן שינוי לא בזמן כימה ולא בתגבורת מעיינות שינה כדרב חיסדא:

C'est, dit l'auteur de la notice manuscrite placée en tête du volume : « Adnotatio de quibusdam rabbinorum nugis diluvii tempora definientium et astrorum tunc situm. »

Le recto de 1 *a* a été gratté, blanchi à la craie et en quelques endroits récrit. Sur le feuillet blanc qui sert de garde on voit au verso une table des matières en latin, table due à un possesseur moderne du manuscrit ; au recto, des signatures hébraïques de propriétaires[1] et deux tables des matières en hébreu de deux époques différentes, mais toutes deux assez anciennes (XVIe siècle ou XVIIe ?). Il résulte de l'examen de ces tables que notre manuscrit était beaucoup plus étendu et disposé dans un autre ordre que maintenant. En effet, elles donnent les traités suivants : *Joma, Mischna Schekalim de R. Juda, fils de Benjamin Reischa* (?) (manque dans notre manuscrit), *Soukka, Bêtsa, Rosch hasch-Schana, Thaanith* (manque), autre commentaire sur *Thaanith* (manque), *Prières publiques des jeûnes*[2] (manque, hors la fin, *Meghilla, Haghigha ; Maschkin* (manque). Comme nous l'avons vu, l'ordre de notre manuscrit est, en remettant à leur place les feuillets intercalés de Haghigha : *Joma* (manque la fin ; — lacune embrassant *Taanith* et *la prière des jeûnes*), fin de la prière des *jeûnes, Meghilla, Haghigha*, ces trois dernières parties se suivant sans pouvoir être séparées. Puis, en haut du folio 119 *a* commence une nouvelle série : *Soukka, Bêtsa, Rosch-hasch-Schana,* faisant un tout par elle-même. La comparaison des tables et du manuscrit montre clairement que le manuscrit comprenait jadis *Joma* complet avec *Mischna Schekalim*, qui

[1] Une première signature, d'une écriture presque aussi ancienne que le manuscrit, porte les mots : « A moi, Moïse, fils de Benjamin Finzi, » suivis des lettres pointées לעיץ, qui, si elles sont un *chronogramme*, indiqueraient la date 200 = 1440. Une seconde signature plus récente, répétée quatre fois, donne le nom d'Isaac, fils de Moïse Finzi, lequel, d'après une autre note, a acheté le manuscrit à Benjamin. La conclusion la plus vraisemblable qui ressort de ces notes est que Moïse, fils de Benjamin Finzi, avait vendu son manuscrit à un sien neveu portant, selon l'usage, le nom de son grand-père, et que le fils de Moïse, Isaac, l'avait racheté à son cousin Benjamin. La famille des Finzi, encore florissante en Italie, porte un nom connu dans la littérature juive de la fin du moyen âge.

[2] L'indication du second commentaire et des prières publiques manque dans l'une des tables qui sans doute désigne le tout par le mot *Thaanith*.

terminait un folio ; que la série *Soukka, Bêtsa, Rosch-hasch-Schana,* qui venait ensuite, a été transposée d'une pièce, après la série *Thaanith*, *prière des jeûnes*, *Meghilla et Haghigha,* placée dès lors à côté de *Joma* et de *Schekalim ;* que la fin de *Joma* et *Schekalim*, *Thaanith* et une partie de la *prière des jeûnes* sont tombés, ce qui a déterminé l'ordre actuel du manuscrit, et qu'enfin une dernière transposition a eu pour résultat d'intercaler quelques feuillets de *Haghigha* dans *Joma*. Quant à *Maschkin,* qui occupait primitivement la fin du manuscrit, il est difficile de dire où et comment il a disparu.

28° Ms. A. 1, 13 (Pasini, n° , p.). Abrégé du Talmud de R. Alfas avec les commentaires de Raschi, de R. Nissim (dit *Ran*) Mordochaï, Thosaphoth, sur Synhédrin (1-18 *a*), Makkoth (18 *a*-21 a), Schebouoth (22 *a*-41 *a*), Aboda Zara (41 *a*-65 *b*), Jebamoth 66 *a*-119 *a*), Kethouboth (120 *a*-188 *b*), Ghittin (189 *a*, recommencé après quelques lignes à 189 *b*-230 *a*). Beau grand in-folio, écriture allemande du XIVe siècle. Pasini réunit à tort le traité Makkoth avec le traité Schebouoth : il a été trompé par l'absence de titre au début de Schebouoth, la place réservée pour ce titre n'ayant pas été remplie. Dans le traité Aboda Zara, les mots suspects aux chrétiens ont été soigneusement barrés. Comme dans la plupart des manuscrits de l'Alfasi, les mots français sont ici omis ou traduits en allemand [1]. Ce manuscrit est de peu d'importance.

B. — Manuscrits de la Bible.

Je ne pouvais prétendre collationner les nombreux manuscrits de Raschi sur la Bible et spécialement sur le Pentateuque que possède la Parmesane. C'est un travail aussi vaste qu'inutile. Comme je l'ai dit au commencement de ce rapport, les bibliothèques de l'Angleterre et la Nationale m'ont fourni des documents suffisants pour restituer à peu près complètement le texte des glosses bibliques. Je n'avais çà et là que quelques mots encore obscurs à élucider, et, en outre, il me restait une question spéciale à résoudre.

J'ai fait remarquer ailleurs [2] que dans les Prophètes et dans les Psaumes jusqu'au psaume 58, les éditions s'accordent toutes à donner une série de glosses que les nombreux manuscrits de Paris et de l'Angleterre omettent d'un parfait accord. En était-il de même des manuscrits de l'Italie ?

Ma tâche ainsi circonscrite consistait donc à examiner les manuscrits des Prophètes et des Psaumes ; et quant au reste, les plus anciens

[1] Cf. plus haut, p. 113.
[2] Voir plus bas, p. 172.

et les plus corrects manuscrits dans les passages contenant des glosses encore douteuses. J'ai donc vu à Parme et à Turin les manuscrits suivants :

Manuscrits de Parme. — 29° Ms. 2726, Rossi 76. Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes, vélin, écrit. rabb. 4°, XIIIe siècle. Manuscrit sans valeur pour l'objet de mes recherches.

30° Ms. 3266, Rossi 387. Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes, vélin, écrit. rabb. in-fol., 2 col., XIIIe siècle. « Antiquus et optimæ frugis codex. »

31° Ms. 2854, Rossi 663. Les premiers et les derniers Prophètes, avec le commentaire de Raschi, vélin, semi-rabbinique, petit in-folio ou grand in-4°, XIIIe siècle. Commence à Josué, III, 14 et finit à Maleachi, I, 4.

32° Ms. 2191, Rossi 551. Psaumes avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle.

33° Ms. 2724, Rossi 1044. Commentaire de Raschi sur les Psaumes, vélin, écrit. rabb. in-4°, XIIIe siècle ou commencement du XIVe. — Lacune de Ps. I à LXXXI et de CXXXIII à la fin.

34° Ms. 3095, Rossi 732. Psaumes avec le Thargum, la Massora et Raschi, vélin, écrit. germ., petit in-fol., XIIIe siècle. Lacunes de Ps. I à VII, 6 ; de XVIII, 8 à XXXVII, 26 [1] et de CXIX à la fin. Dans ce manuscrit, l'écriture du texte de Raschi a pâli et est presque effacée, ce qui en rend la lecture très pénible. Les glosses sont souvent corrompues.

35° Ms. 2958, Rossi 34. Les Hagiographes avec la Massora et Raschi, vélin, écrit. rabb., grand in-4°, XIIIe siècle.

36° Ms. 3232, Rossi 32. Les Hagiographes avec la Massora, le Thargum et Raschi, vélin, écrit. germ., in-fol., 3 vol., XIIIe siècle. — Lacune de Ps. XLVIII, 6 à LXXVIII, 49, et dans Proverbes, de XIV, 19 à XXX, 5 [2].

37° Ms. 3204, Rossi 181. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, les cinq Meghilloth [3], les Psaumes, les Proverbes et Job, vélin, écrit. rabb., grand in-fol. sur 3 col., XIIIe siècle ou commencement du XIVe.

38° Ms. 2338, Rossi 11. Pentateuque avec le Thargum, les cinq Meghilloth, les Haphtaroth [4], Job, Proverbes, la Massora et le commentaire de Raschi. Le commentaire sur Job est d'un anonyme.

[1] Cette seconde lacune n'est pas indiquée dans le catalogue de Rossi. Il est arrivé plusieurs fois au prudent abbé de ne pas mentionner les lacunes *moins apparentes* placées au milieu de ses manuscrits et qui en diminuaient la valeur.

[2] Lacunes non mentionnées dans le catalogue de Rossi.

[3] Sur les Meghilloth, voir plus haut, p. 109, note.

[4] Sur les Haphtaroth, voir *ibid.*

39° Ms. 2186, Rossi 607. Les Proverbes avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle.

40° Ms. 2046, Rossi 722. Les cinq Meghilloth, les Haphtaroth et Job avec le commentaire de Raschi et la Massora, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle. .

41° Ms. 2706, Rossi 459. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, vélin, écrit. rabb. in-4°, XIIIe siècle.

42° Ms. 3081, Rossi 924. Pentateuque avec Thargum, cinq Meghilloth, Job et le commentaire de Raschi sur le Pentateuque et les cinq Meghilloth, et avec la *lettre d'Aman*. Vélin, in-fol., XIIIe siècle. Lacune de Genèse, I à VI, 9.

43° Ms. 3080, Rossi 948. Pentateuque avec Thargum, Haphtaroth, Meghilloth, Thargum d'Esther, et commentaire de Raschi sur le Pentateuque et les Meghilloth, vélin, fol., XIIIe siècle.

44° Ms. 2820, Rossi 656. Pentateuque avec Thargum, Haphtaroth, Cantique et commentaire de Raschi ; vélin, écrit. germanique, commencement du XIIIe ou peut-être fin du XIIe siècle. Lacune de Gen. I à Exode XVI, 36, et de Ruth, IV, 10, à la fin. Le commentaire de Raschi est plus récent (il est du XIVe siècle). Le complément du manuscrit se trouve dans le cod. de Rossi 857 (coté dans la Bibl. sous le n° 2830).

45° Ms. 3226-3227, Rossi 592. Pentateuque avec Thargum, cinq Meghilloth, Haphtaroth et commentaire de Raschi ; vélin, écrit. germanique, 2 vol. fol., XIIIe siècle. Lacune de Genèse I à V, 5.

Tels sont les manuscrits des commentaires bibliques que j'ai vus en totalité ou en partie à Parme. J'ai laissé les autres, en nombre beaucoup plus considérable, et qui appartiennent au XIVe ou au XVe siècle. A Turin, j'ai vu également un certain nombre de manuscrits bibliques ; presque tous ont de la valeur.

Manuscrits de Turin. — 46° Ms. A, IV, 3 (Pasini, I, p. 41, n° CX). Les Prophètes et les Hagiographes, accompagnés sur les marges du commentaire de Raschi et de la Massora. Gros in-8°, vélin de 499 feuillets. A la fin du manuscrit, on lit la notice suivante : « Moi, Mathathias, fils de R. Isaac, j'ai écrit cette *Bible* pour R. Salomon, fils de R. Juda Sokhiah, et l'ai achevée le mardi, section Wayétsé de l'an 95 (= 1335), etc. » On voit par là que le Pentateuque a été perdu. — L'ordre des prophètes est Jérémie, Isaïe, Ezéchiel.

47° Ms. A, IV, 27 (Pasini, I, p. 45, n° CXXIV). Ce manuscrit, petit in-4°, vélin, de 317 feuillets écrits en caractères carrés, renferme : 1° Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes (le commencement manque, de Josué I au milieu des Juges). A la fin des Prophètes, fol. 187 *b*, on lit une note ainsi conçue : « Sont achevés les douze petits Prophètes, et tout le commentaire de l'Ecriture : gloire au

Puissant et au Majestueux. » Cette ligne semble indiquer que le manuscrit contenait primitivement le Pentateuque. — ... 5° (fol. 211) Raschi sur les Psaumes, les Proverbes, Job et Daniel. Variantes assez considérables dans Daniel.

48° Ms. A, 1, 2 (Pasini, I, p. 18, n° LIII) Raschi sur toute la Bible, grand in-fol. de 221 feuillets, vélin sur 3 col., XIII[e] siècle. L'écriture n'est pas carrée, comme le prétend Pasini, mais cursive germanique en gros caractères. « Caret principio et fine ». — La lacune du commencement comprend Genèse I, — Nombres XVII, 3. Le commentaire des Chroniques qui termine le manuscrit (il n'est pas de Raschi) est aussi incomplet.

49° Ms. A, II, 8 (Pasini, I, p. 5, n° XIII). Beau manuscrit d'écriture germanique du XIII[e]-XIV[e] siècle, contenant : 1° Le Pentateuque avec Raschi, Ramban et le Thargum ; 2° (fol. 309) Esther avec Raschi et un commentaire chaldaïque (qui n'est pas le Thargum, quoi qu'en dise Pasini) ; 3° (fol. 329) Cantique avec Raschi, Ramban et le Thargum ; 5° (fol. 341) Lamentations avec le Thargum et Raschi ; 6° (fol. 349) L'Ecclésiaste avec le Thargum et Raschi ; 8° (fol. 370) Job avec le Thargum et Raschi ; 9° (fol. 400) Haphtaroth avec le Thargum et Raschi.

50° Ms. A, II, 2 (Supplément de Pasini). Ms. grand in-4° du XIV[e] siècle, vélin, écrit. franco germanique. Le manuscrit contient d'abord Raschi sur le Pentateuque (fol. 1), sur les Psaumes (fol. 102 *a*), sur Job (123 *a*), sur le Cantique (135 *b*), Daniel (140 *b*), Esther (145 *b*), Lamentations (147 *a*), Koheleth (149 *a*), Proverbes (155 *b*), Ezra (164 *b*). A la fin d'Ezra, signature du scribe Samuel. Vient ensuite le Thargum sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, les Lamentations, le Cantique, Esther, Ruth, les Psaumes et Job (172 *b*-238 *a*). Les derniers feuillets contiennent le commentaire (incomplet) de R. Moïse sur les Chroniques.

51° Ms. A, II, 6 (Pasini, I, 5, n° XIV). Raschi sur les Prophètes et les Hagiographes. Grand in-4° vélin, grosse écriture germanique du XIV[e] siècle. Commence à Josué, III, 16. — Ce manuscrit présente des variantes intéressantes et des notes intercalaires signées ר"ש = Rabbi S., qui seraient à étudier pour la constitution d'un texte critique de Raschi.

52° Ms. A, III, 19 (Pasini, I, 6, n° XVI). Raschi sur le Pentateuque, les Meghilloth et les Haphtaroth. Ecriture germanique du XIV[e] siècle. — Peu intéressant.

55° Ms. A, III, 11 (Pasini, I, 6, n° XIX). Raschi sur le Pentateuque, ms. de 1306, vélin, in-4°, écriture méridionale. Le manuscrit a été exécuté à *Linz*, ville située entre le fleuve *Tera* et le fleuve *Isil* (?). Sur la garde on lit le nom de propriétaires du manuscrit : *Jacob b. Eliézer Halévi de Pavie* et *Salomon b. Mosché de Kaschilam.*

Sans entrer dans l'examen des glosses données par ces divers manuscrits de Parme et de Turin, examen qui trouvera place ailleurs, je me contenterai de dire que *tous* les manuscrits s'accordent à supprimer les *pseudo-glosses* des grands Prophètes et des 58 premiers psaumes; preuve qu'elles sont postérieures et datent du xve siècle, si elles ne sont pas dues au premier éditeur de Raschi. Mais si la non-authenticité de ces glosses est devenue évidente pour moi, le problème de leur origine reste encore obscur, et la question est à réserver. Une question encore importante soulevée par l'étude du texte de Raschi est celle qui a rapport aux derniers chapitres de Job. Les manuscrits se divisent en deux séries suivant qu'ils interrompent ou non le texte de Raschi au chapitre xl, verset 18. Les uns en effet donnent le commentaire de Raschi complet jusqu'à la fin, les autres déclarent que la mort ayant empêché Raschi d'achever son œuvre, ils complètent le commentaire avec celui d'un autre rabbin, généralement R. Jacob Nazir. Il y a encore là une question de critique de texte que nous réservons pour plus tard.

II

GLOSSAIRES HÉBREUX-FRANÇAIS.

J'ai déjà donné dans la *Romania* [1] quelques lignes des deux glossaires de Parme, ms. 2924, cat. Rossi 60, et ms. 2780, cat. Rossi 637. Je puis maintenant donner de plus amples renseignements sur ces glossaires, et établir plus solidement des comparaisons soit avec le glossaire de Bâle, soit avec les glossaires de Paris, soit même avec le glossaire de Leipzig, dont un long fragment a été publié par M. Boehmer dans ses *Romanische Studien* [2]. A ces deux textes doivent s'ajouter un nouveau glossaire que j'ai découvert à Turin et un dictionnaire hébreu-français déjà signalé par M. Neubauer dans son *Rapport sur une mission dans le midi de la France et l'Italie*. Le glossaire est coté sous le n° A, iv, 35 (Appendice à Pasini, catal. manuscrit), et le dictionnaire sous le n° A, iv, 13 (Pasini, I, p. 33).

A. Je commence par le glossaire de Parme, Rossi 60, dont je complète la description donnée par Rossi dans son catalogue, et par moi dans le passage déjà cité de la *Romania*. Le manuscrit in-4°, écrit à Taillebourg en août 1279, est de 217 feuillets, dont 214 remplis de

[1] Tome I, p. 169-170 [dans l'étude reproduite plus bas, p. 188-189].
[2] Tome I, p. 165.

glosses à 34 lignes à la page. Il renferme de quatorze à quinze mille glosses, disposées sur trois colonnes ; la première à droite contient les mots bibliques à expliquer ; la seconde, celle du milieu, les traductions françaises ; la troisième, celle de gauche, le commentaire. Celui-ci est composé soit de citations qui renferment le mot traduit, la citation en ce cas est précédée de כמו, *comme ;* soit d'explications par synonymes, le synonyme est alors précédé de ל׳, première lettre de לשון, *langage*, c'est-à-dire *signification ;* soit de la citation et du synonyme réunis ; soit enfin d'un extrait de la paraphrase chaldaïque [1]. Cette disposition que j'indique pour le manuscrit Rossi 60 se retrouve également dans le second manuscrit de Parme et dans celui de Turin.

Il manque au commencement la valeur d'un cahier ; le recto du premier folio est entièrement effacé ; on n'y peut lire que quelques mots çà et là, entre autres חסלת ויצא, *fin de Wayêtsê* [2]. Le verso, qui a également les premières lignes à demi effacées, commence à Genèse, XXXIII, 10. Le glossaire comprend d'abord le Pentateuque (1-34 *b*), à la fin duquel se trouve la signature du scribe *Jehiel* : « Sont achevés les Laazim du Pentateuque ; béni soit celui qui donne la force à l'homme fatigué et augmente le courage du faible. Jehiel, Hazak [3]. » Viennent ensuite les cinq Meghilloth (34 *b*-43 *bis a*). Le feuillet 43 *bis* est formé d'une petite bande de parchemin qui contient sur le recto quatre lignes de texte (les dernières du livre d'Esther), et sur le verso en gros caractères des mots hébreux signifiant : « Sont finies les cinq Meghilloth quant aux Laazim, Jehiel bar Éliézer, » et au-dessus « Ezra, fils de Jehiel ; Hazak Wenithhazak ; le scribe ne souffrira d'aucun mal. » Cet Ezra est sans doute le fils de Jehiel bar Éliézer, scribe comme son père. Viennent ensuite Josué (44 *a*), Juges (46 *a*), Samuel (57 *b*), Rois (61 *a*), Jérémie (69 *a*), Ézéchiel (82 *a*), Isaïe (93 *a*), les douze petits Prophètes (119 *a*-134 *a*). Le feuillet 134 est également coupé à partir de la notice : « Sont finis les Laazim des Prophètes, louanges à Dieu-qui... » Le verso laissé en blanc a été plus tard employé pour des notes talmudiques (Thosaphoth). Après quoi commencent les Psaumes (135 *a*), les Proverbes (169 *a*). A la fin

[1] La troisième colonne se dédouble d'ordinaire en deux, car le plus souvent les mots placés sous la rubrique כמו et les mots placés sous la rubrique ל׳ forment colonnes à part.

[2] Le Pentateuque est divisé en autant de sections qu'il y a de samedis dans l'année ; chacune est désignée par le mot qui la commence. La section *Wayêtsê* comprend les chapitres de la Genèse XXVIII, 10, à XXXVI, 4.

[3] Le mot *hazák* est un impératif à signification interjective, ayant la valeur du latin *age*, *macte !* On y adjoint quelquefois un autre mot *wenithhazak* = *macti simus !* de manière que l'exclamation complète équivaut à *macte et macti simus*. La signature des scribes, des écrivains juifs est d'ordinaire accompagnée de cette sorte d'*explicit*.

des Proverbes (181 *b*) est une note d'une écriture plus récente que je ne comprends pas : שַׁמֵירְאַאֲנוּ בַּעֵיכִי אַשְׁפְּתְ אַאֲנוּ בְּנַפְּט אַלְפְּת בְּנַפְּט אַאֲנוּ בְּנַיְטוּ לְעֶזרא הסופר « Saméraanou baéikhye aspthe aanou benapht alpheth, benapht aanou benaytou, à Ezra le scribe[1]. » Ces mots ne sont ni de l'hébreu ni du français. Suivent Job (182 *a*), Daniel (207 *a*), Ezra (212 *b*). Après les trois lignes du verso qui finissent Ezra vient la signature du scribe : « Jehiel, fils de R. Éliézer, homme fort, Hazak. » Le verso porte des notes de toute nature et de diverses époques. Ce que j'y remarque de plus intéressant, ce sont les lignes suivantes :

צֵילִי קִיאַה אֶקְרִיט צֵיטְא לִיצוֹן
וְּבַנט דְבְלֵיְא אֵיטְאשׁוֹן נוֹן
קִיאַה לַפִּילְיִיא דַן שַׁלְמוֹן
אַלַא קְלֵיר פַּצִּין

mots français transcrits en caractères hébreux et qui doivent se lire :

Céli ki a écrit céte liçon
Vivant de bleye (?) ète (*sic* pour *et* = *est*) son non,
Ki a la fille dan Salmon
A la cler (*sic*) façon[2].

Des notes postérieures, de la même nature et de la même main que celles du f. 134, couvrent le reste du feuillet, la moitié du recto et le verso du feuillet suivant (217) qui porte la notice finale du scribe reproduite par Rossi dans son catalogue et par nous dans la *Romania* (v. i. p. 189).

B. Le second manuscrit de Parme, n° 2780, Rossi 637, est un in-quarto vélin de 178 feuillets de 30 lignes en moyenne, contenant de dix à onze mille glosses, écrites sur trois colonnes. Il commence à Genèse, xxx, 54 (le premier cahier est sans doute tombé) ; il comprend le Pentateuque (1-37 *a*), les cinq Meghilloth (37 *b*-48 *a*), les Psaumes (48 *b*-71 *b*), les Proverbes (71 *b*-82 *a*), Job (82 *a*-99 *a*). Le reste du feuillet 99 *a*, laissé en blanc, est couvert de notes en hébreu dues à diverses mains relativement récentes, et qui portent en partie

[1] Cet Ezra n'est pas l'Ezra biblique, connu sous le nom d'*Ezra Sopher*, c'est-à-dire *Ezra le Scribe*; c'est le fils de Jehiel ben Éliézer, scribe comme son père.

[2] De cette expression, rapprochez par exemple ces vers :

. . . à lointain baron
Veut sa fille marier
Qui a si *clere façon*
Que l'en si porroit mirer.
(Leroux de Lincy, *Chants historiques*, I, 182.)

sur le calendrier. Elles ont été partiellement enlevées sur les trois marges par la rognure. Après le feuillet 99 s'étend une lacune qui embrasse les livres de Josué et des Juges. Le folio 100 *a* commence avec la dernière ligne des Juges que suivent Samuel et les Rois (100 *a*-119 *a*) ; viennent ensuite Jérémie (119 *a*-133 *a*), Ézéchiel (134 *a*-146 *a*), Isaïe (146 *a*-175 *b*), les douze petits Prophètes (176 *a*). Le manuscrit s'arrête 178 *b* au milieu de Job. Il faut remarquer l'ordre dans lequel se suivent les divers livres de la Bible ; les Hagiographes précèdent les Prophètes, contre l'usage. La transposition est l'œuvre du scribe, comme on peut s'en assurer par la pagination des livres. Le texte est accompagné çà et là d'additions et corrections postérieures avec nouvelles glosses.

C. Le manuscrit de Turin A, IV, 35, est un in-4° vélin du XIII[e] siècle, de 180 feuillets. Le manuscrit porte paginés 179 feuillets, mais le premier n'a pas été compté (nous le désignons par *feuillet* ou *folio* 0), sans doute parce qu'il est coupé d'un tiers, et que, presque entièrement noirci, il est dans un fâcheux état de conservation. Il contient environ onze mille glosses. Il commence avec la Genèse et comprend le Pentateuque (fol. 0), les cinq Meghilloth (34 *a*), Josué (42 *a*), Juges (44 *a*), Samuel (49 *a*), Rois (59 *a*), Jérémie (66 *b*), Ézéchiel (78 *b*), Isaïe (88 *b*), les douze petits Prophètes (112 *b*), les Psaumes (128 *b*), Job (152 *a*), les Proverbes (172 *a*). Le manuscrit s'arrête au ch. XXV, vers. 22 des Proverbes. En tête du manuscrit se lit en hébreu la note suivante d'écriture plus récente : « Les Laazim, M. Raphael, fils du saint R. Abraham, de mémoire bénie. » C'est sans doute la signature d'un propriétaire du manuscrit, signature reproduite encore fol. 31 *a* (deux fois [1]) et 65 *a*. Les sept premiers feuillets, ayant été coupés en tête, on a collé des bandes de parchemin sur lesquelles on a reporté les lignes tombées. L'écriture de ces bandes, d'une autre main, ce semble, paraît être de la même époque. Les fol. 17 et 94 ont été lacérés. Le fol. 45 *a* porte à la marge supérieure une note où je puis déchiffrer les noms d'Isaac, fils de Jacob, et Jacob, fils de Jacob ; au fol. 133 *b*, je note la signature Salomon, fils de Salomon Lunel (?). Le manuscrit en grande partie n'est pas ponctué, ce qui en diminue la valeur. Il semble qu'il ait été ponctué après coup, vraisemblablement par celui qui a rempli les bandes des sept premiers feuillets, si l'on peut se fonder sur des indices aussi peu sûrs que la forme des points-voyelles et la couleur de l'encre.

[1] La première fois sous cette forme : « Moi, Raphael, fils d'Abraham, dans la ville d'*Incl* ». — *Inel* ou *Ivel* ou *Isel*, et, comme l'*i* = l'*e* : *Inil, Enil* ou *Enel ; Ivil, Evil* ou *Evel ; Isil, Esil* ou *Esel.*

Presque à chaque page se trouvent des additions de diverses mains et de diverses époques, spécialement aux pages 125 *a*, 133 *b*.

Voici maintenant des extraits de ces trois manuscrits. Nous commençons par C, qui prend au premier chapitre de la Genèse.

Ms. C : fol. 0, recto, illisible.
verso, à peu près illisible

. . . .

Genèse.				
I, 20	1	נפש חיה	אמא דְּבִיאָ	
21	2	התנינים	לֵיְדַאגְרוֹנְשׁ	מין דגים כ׳ אם לתנין
24	3	וחיתו	אֵישְׁבִי[illegible]	כ׳ חית השדה (?)
26	4	בצלמנו	אַנְלְפוֹרְמָא	כ׳ בצלם אלהים ל׳ דפוס
26	5	[וירדו]	[illegible]רונט	כ׳ וירד מיעקב ל[illegible]שלה ש[illegible]אישיטץ
28	6	[וכבשה]	פריישלי	כ׳ ונכבש ל׳ ולבדור
	7	. . . .	. . . .	. . . .
II, 2	8	[וישבת]	אֵירְפוֹזֵט	כ׳ שבת וינפש ל׳ מנוחה
5	9	שיח	ארלב...	כ׳ תחת ל׳ אילן
5	10	לעבוד	אלאבוֹריר	[illegible] אצל קרקע
6	11	[ואד]	אֵינוּאַה	ל׳ ער... יש לענן וזה אחר
7	12	[ויפח]	אישופלא	[illegible]
7	13	[באפיו]	אנשינרילש	כ׳ אף להם ולא יריחון ל׳ בחו[טם]
7	14	נשמת	אַלֵינָא	זה רוח היוצא מן הגוף
8	15	[מקדם]	[illegible]	כ׳ ימה וקדמה
9	16	[בתוך]	[illegible]	כ׳ בתוך המים ל׳[illegible]
10	17	יפרד	אי[illegible]יברט	כ׳ נבדלו ל׳ יתחלק ויבדל
12	18	אבדולח	לוקריטאל	19 בשוהם לאוניקלא מיני אבנים טובות
14	20	[קדמ]ת אשור	דלשור	כ׳ ימה וקדמה

Fol. 1, recto :

15	21	וינחהו	. . . .	. . . .
21	22	מצלעותיו	דשש[illegible]	ל׳ ויקח [illegible] מצלע אשר לקח
21	23	תרדמה	אנטומישמנט	ל׳ וישכב וירדם
25	24	ערומים	נוץ	כ׳ כי ערום אנכי ואחבא
II, 25 ; III, 5	25	יתבוששו	הונטיינט	ל׳ בושת 26. ונפקחו אֵישְׁרוֹנט אוֹבֵריץ
III, 11 (?), 8	27	ערום	?	ל׳ טר[illegible] באחים ?. 28 קול אֵנגרש
III, 7	29	עלי תאנה	פוילא דפיאיר	30 ויתפרו אֵיקודירט כ׳[שק]תפרתי עלי
13	31	השיאני	[illegible]	כ׳ אל ישיא לכם ל׳ הסתא

Cette partie du fol. 1 est écrite sur une bande de parchemin qui, étant collée sur le feuillet dont le haut avait été coupé, en recouvre les premières lignes. En relevant les bords mal collés de cette bande, on peut lire une partie des lignes recouvertes.

Genèse.				
				כ׳ פתח ש▒ ל׳ ונפתחו
III, 8	30 *bis*	ויהפרו	איקודירט	כ׳ שק הפרתי עלה כ׳ עלה ודף
13	31 *bis*	השיאני	▒יצא מויי	כ׳ אל ישיא אתכם ל׳[הסתא]
écrit postér. 14	32	▒התהלך	פּורמַי▒	כ׳ התהלך נחל ל׳ לך
14	33	גחונך	טונבנטרא	כ׳ על גחון ל׳ בטנך
15	34	ואיבה	אֵיהַאִינְא	כ׳ איבת עולם ל׳ שנאה
15	35	אשית	מיטריי	כ׳ ולא שתו איש עדיו ל׳ אשים
15	36	ישופך	אֵיקַקְרַאטוֹיי	כ׳ אשר בסערה ישופנו
15	37	תשופנו	שופלרש לויי	כ׳ וגם נשף בהם כל׳ נשכא הנחש לנשוך [נושף ושו▒
15	38	עקב	טאלון	כ׳ בעקב עשו
16	39	עצבנך	טאדולור	[כ׳] וכן בעצב אגדילו ל׳ צער ומכאב
16	40	תשוקתך	טַאדְזיירַנְצ	אכ׳ ועלי תשוקתך ל׳ ▒שתך
17	41	בעצבון	אנטרבייל	כ׳ ולא יוסיף עצב ל׳ טורח

Le tableau qui suit donne, en italiques, la transcription des gloses françaises et, en caractères romains, la traduction des mots hébreux qu'elles expliquent[1] :

1. Ame vivante, *ame de vie*.
2. les cétacés, *lédagrons*
3. et (bête) sauvage, *ésavi....*
4. à notre image, *anlforme*
5. et (ils) domineront, *.....ront*
6. et domptez-la, *...pres li* (?)
7. ....
8. [et se reposa], *érepost*
9. verdure, *arlb....* (?)
10. pour labourer, *alaborer*
11. et (une) nuée, *énue*
12. et souffla, *ésofla*
13. en ses narines, *ansénariles*
14. souffle, *alène*
15. [à l'orient], ...
16. [au milieu de], ...
17. séparera, *é...evrt*
18. le bdellium, *locrital*
19. l'onyx, *l'onicle*
20. à l'est de l'Assur, *....dlasur*
21. et il le conduisit, ...
22. de ses côtes, *dss.......*
23. assoupissement, *antomisemant*
24. nus, *nuz*
25. ils eurent honte, *honteient* (?)
26. et seront ouverts, *éseront overz*
27. rusé, ...
28. (la) voix (?), *angrs* (?)
29. feuille de figuier, *foille de fiier*
30. et ils cousirent, *ecodiret*
31. tu m'as trompé, ...

30 *bis*. et ils cousirent, *ecodiret*

[1] Nous ne traduisons pas la troisième colonne qui renferme les exemples tirés de la Bible ou du Thargum, parce qu'elle n'est d'aucun intérêt pour l'objet de nos recherches.

31 *bis*. tu m'as trompé, ... *iça moy*
32. tu iras, *formai*.....
33. ton ventre, *tonventre*
34. et haine, *éhaïne*
35. je mettrai, *metré*
36. il t'écrasera, *écachera toy*
37. et tu lui siffleras, *sofleras lui*
38. talon, *talon*
39. ta souffrance, *tadolor*
40. ton désir, *tadesirance*
41. en effort, *antravail*.

Voici le début de B.

Fol. 1, recto.

1 לחמ מַנְגֵּייר כמ׳ עבר לחם רב ל׳ מאכל
חסלת ויצא
2 מלאכים מְשַׂיְגְשׁ כתרגו׳ איזגדיו ל׳ שליח
3 ל"א אַנְגֵּיְיְשׁ (?) וכן פי׳רשי מלאכים ממש
4 ואחר אֵיטַרְדֵיי כמ׳ ואחר מן המועד
5 ויחץ אֵיפַּרְטִי כמ׳ ומחיצת ראשו ל׳ ויחלק
6 מנחה פְּרֵזַנְט ל׳ דורון תרג׳ תקרובתא
7 ועירים אֵיפּוּלֵיְינְשׁ חמרים זכרים וכן הוא אומר ועייר בן אתונות
8 בא בידו אַנְשׂוּן קוּנְגֵּיי ברשותו כמ׳ ויקח הוא את כל ארצו מידו
9 אכפרה אֵיטֵירְדְּרֵי (?) כמ׳ וכופר בריתכם ל׳ קינוח והעברת זעם
10 פניו שֵׁישְׁאִירְשׁ כמ׳ ונתתי פניו פנים של זעם
11 על פניו פַּרְדְּבַנְט לוּי כמ׳ על פניו תמיד ל׳ לפניו
12 ויאבק אֵיפּוּדְרוֹיְא וכן כת׳ מנ׳ ויתעפר נתעפר עמו עד עלות העפר לשמים
13 ל"א אֵילוּיְיטַא שכן דרך בני אדם המתעצמין זה את זה להפיל
והוא כמו ויתבק אל"ף וחית מתחלפין ולשון ארמית דאביק ליה מיבק
14 ותקע אַדֵיטַקָּא כמ׳ פן תקע נפשי ממך
15 כף ירך לַפַּיְילְא דוֹגֵּינוּיְל עצם עגול שעל השוק
16 צולע קלוֹקֵינְט כמ׳ אספה הצולעה ל׳ תיגר

1. Nourriture, *manger*
2. messagers, *mesayges*
3. anges, *angeys* [1]
4. et me suis arrêté, *étardé*
5. et il divisa, *éparti*
6. un présent, *prezant*
7. et les ânes sauvages, *épouleyns*
8. en sa main, *ansoun coungé*
9. et j'effacerai, *éterdré*
10. sa colère, *sésires*
11. devant lui, *pardevant lui*
12. et (il) se couvre de poussière, *époudroye*
13. et (il) lutta, *élouyta*
14. et (il) détacha, *adétacha*
15. le creux de la hanche, *la paylie* (*faille ?*) *dogenouyl*
16. boîtant, *clochént*

[1] Les deux *yod* que nous transcrivons par *y* sont couverts d'une tache qui rend la lecture du mot douteuse. On pourrait lire encore *anjles*.

17 הנשה לְטְרְשַׁיְילִי שנשה ממקומו כמ' נשתה גבורתם
פני אלהים פני המלאך כמ' והייתם כאלֹהים אני אמרתי אלהים אתה

17. (l'os) luxé, *le tresayli.*

Nous arrivons maintenant au manuscrit A, qui commence, ainsi que nous l'avons vu, quelques versets avant le passage par lequel débute B, mais dont le feuillet 1 *a* est si effacé qu'on n'en peut rien lire. Nous passons au verso, après les deux mots . . (?) פני אלהים לישְׁפץ, « le visage de Dieu, *les faç* (?)... », juste à l'endroit où nous nous sommes arrêté dans B, et, pour donner les éléments de comparaison, nous reproduisons en note les leçons différentes que présentent B et C dans les passages correspondants.

Genèse. xxxiii, 10	1	ותרצני	אֵיאַפַּ... [1]	רצון יריאיר [2] [ל'] פיוס
	2	ברכתי	מוֹן... [3]	ל' דורון
	3		ל"א מוֹן... [4]	פי' רשי [5] ל' שאלת שלום
12	4	נסעה	מוֹף [6]	גזרת שמעה סלחה שהוא (?) כמ' סלה [7]
13	5	עלות	אַנְפַּנְט... [8]	כ' עולל ויונק [9]
14	6	ודפקום	אֵידְבַ...אוֹש [10]	כמו קול דודי דופק
14	7	אתנהלה	מַרֵי... [11]	כמו אין מנהל לה [12]

1. et tu m'apaisas, *éapa.....*
2. mon présent, *mon.....*
3. autre explication (de *mon présent*) *mon...*
4. pars, *mop*, (c'est-à-dire *mof*)
5. (brebis) enfantant, *anpant....*
6. et les frappa, *e deba...os*
7. je mènerai, *maré....*

VARIANTES DE B ET DE C.

[1] B : אֵיאַפַּיַאש מוֹי *éapayas moi;* C : איאפייאש מויי (non ponctué) *eapayasmoy.*

[2] B : ידעוך רצון ; C : והרצת שבתותיה.

[3] B : מוֹן פְּרְזַנְט *mon presant;* C ne donne pas cette explication.

[4] B : מוּן שַׁלוּד *moun salud;* C : מון שאלוץ (non ponctué) *mon saluz.* C ajoute une citation que n'ont ni A ni B : כ' ויברך יעקב את פרעה.

[5] B : mots placés à la fin de la phrase ; C : manquent.

[6] B : מוֹת *mof;* C : מוף *mop.*

[7] Légers changements dans l'ordre des mots dans B et C ; B ajoute à la fin l'interprétation chaldaïque : ותרג' טול ונהך.

[8] B : אַנְפַּנְטַיְנְץ *anfantaynz ;* C : אנפנטאץ *anf(a)ntaz.*

[9] B, au lieu de l'explication donnée par A et par C, a la suivante : כלֹ' הצאן שיש להם עוללים רבים.

[10] B : אֵידְבַטְרוּנְט אוֹש *édebatrount os;* C : mêmes mots, non ponctués.

[11] B : מַאַרֵיי *maaré;* C : מיינרייר *ménré* ou *méneré.*

[12] B, avant cette phrase, intercale ל' אתנהל ; C remplace le tout par une autre citation כ' עלות ינהל, ל' אוליך.

Genèse.				
xxxiii, 14	8	לאטי	אַמוֹן שׁ▒ף [1]	כמו לאט לי לנער אבשלום ל׳ בנחת שלי [2]
	9	לרגל	אַבֵיר [3]	כל׳ לפי צולהם [4]
15	10	אציגה	פְרֵי אֵיטֵיר	ל׳ ענבים [5]
	11	שלם	אַנְטְרִין [6]	
19	12	חלקת	לַקַנְפֵּיינְא [7]	ל׳ שדה [8]
19	13	קשיטה	מַיילְא [9]	ל׳ מעה [10]
xxxiv, 5	14	והחריש	אֵיטוּט	כמ׳ ואם החריש יחריש ל׳ שתיקה [11]
7	15	ויתעצבו	אֵיקוּרְצֵירְט	כמו ולא שובו [12] ל׳ כעס
8	16	חשקה	▒טָא [13]	כמ׳ חשק [שלמה] בכם [14] ל׳ רצון

8. en mon silence, *amon s...p* (*souef*)
9. selon la force, *avér*
10. je ferai rester, *feré éter*
11. entier, *anterin*
12. la campagne, *la chanpéne.*
13. (Une) késila (monnaie), *mâyle*
14. et (il) se tut, *étut*
15. et (ils) s'affligèrent, *écourecéret*
16. (il) aima, ...*tâ*

[1] B : אַמוֹן שׁוּאֵיף *amon souép* (= *souef*) ; C : mêmes mots non ponctués.

[2] B a לנחת au lieu de בנחת ; C n'a pas אבשלום.

[3] B : אַבֵייר *avér ;* C a une autre glosse אפרויאיר qui se lit *apoyer*, mais doit être corrigée, ce semble, en *à poouer* (*à pouvoir*).

[4] Ici B et C diffèrent de A ; B : ל׳ לפי המלאכה וכן ולרגל ; C : וכן ולרגל כלו׳ לפי כחם.

[5] Cette glosse avec l'interprétation manque dans B et dans C. Ce dernier a ici une glosse qui doit être reportée plus loin, n° 15. ויתעצבו, כ׳ והמה מרו ועצבו ל׳ כעס איפורט קורציץ, c'est-à-dire : « ils furent affligés », *e furet corecéz*, comme dans : « et eux se rebellèrent et s'affligèrent, sens de colère. »

[6] C : אַנְטֵרֵץ (?) *anterec*, leçon fautive ; la bonne leçon est donnée par A et B. A ne donne pas de commentaire ; B ajoute : שלם בגופו שלם בממונו בתורתו ; C ajoute : (?) שלם בגופו ובנינאוץ.

[7] B : לַקַנְפֵּיינְא *la champeyne ;* C : לַאקַנְפַּיינְא *la canpayne.*

[8] B remplace ce commentaire par כמו חלקת הצורים ל׳ בקעה ; C par כ׳ ראו חלקת יואב אל ידי. — Les deux glosses 11 et 12 sont écrites sur une même ligne dans A, par suite de l'absence ou de la réduction du commentaire. Dans C, les gloses 11, 12 et 13 commencent le recto du folio 7, et sont écrites sur une bande de parchemin ajoutée après coup ; cf. plus haut, p. 135. La glosse 14 commence le feuillet.

[9] B : מאַיילְא *maaille ;* C : מאַיילְא *maále.*

[10] Au lieu de cette explication, B a : בכרכי הים קורין למעה קשיטה, et C : כ׳ ואיש קשיטה אחת.

[11] Ce passage manque dans C ; B modifie légèrement l'ordre des mots.

[12] B cite un autre verset : נעצב על דוד ; C, par suite d'une transposition, donne cette glosse avec une citation autre que celle de A et celle de B, après la glosse 10. Voir plus haut, note 5.

[13] B : בוֹלוֹנְטא *bolont'*, c'est-à-dire *volonta ;* C : בוֹלַנְטָא *volanta.*

[14] A avait d'abord cité le verset חשק שלמה ; il a ensuite effacé שלמה et a écrit après בכם, voulant citer le verset חשק יי בכם. B cite le premier, C le second de ces deux versets.

Genèse.				
xxxiv, 10	17	וסחרוה	אֵימַרְקַנְדֵּי לוּי [1]	ל׳ סחורה
12	18	מוהר	דוּאֵירְא	כמ׳ כמהר הבתולות [2]
15	19	נאות	אוֹט[illegible]רוֹמְשׁ [3]	ל׳ נתרצה
15	20	להמול	אָאֵיטְרְא צִירקונצִיץ [4]	ל׳ להתפעל
16	21	ונתנו	אֵידוֹרוֹמְשׁ [5]	ל׳ ונתננו נון דגשה
21	22	שלמים	אַפֵּיזִיבְלֵיץ [6]	ל׳ שלום
	23	ידים	לוֹשְׁ [7]	ל׳ מקומות
	24	כואבים	דוֹלוֹזָנְץ [8]	ל׳ עני אני וכואב
	25	לפי חרב	אָטְרָנְקָנְט [9]	ל׳
	26	שבו	אֵיקֵיטִיבֵירְט [10]	ל׳ שבי וגלות

17. et faites-y le commerce, *é mârchandé lui*
18. douaire, *douére*
19. (nous) accorderons, *otr..eromes*
20. à être circoncis, *â étre circonciz*
21. et donnerons, *édoromes*
22. paisibles, *apézibléz*
23. lieux, *los*
24. affligés, *dolozânz*
25. au fil de l'épée, *âtrânchânt*
26. (ils) firent prisonniers, *échétivéret*

[1] B : אֵימַרְקַנְדֵיץ לוּי *émarcandéz lui ;* C : אימַרְקַנְדֵיץ לִי *émarchandez li.* C ajoute : כ׳ עובד סוחר que n'ont ni A ni B.

[2] C a דוֹאֵירְא *doér? ;* il ajoute à la fin : ל׳ נדוניא. — Entre la glosse 18 et 19, C intercale la glosse suivante (sur *Genèse*, xxvii, 35 [?]) : « במרמה (en prudence) *ansas*, ainsi traduit le chaldéen : en sagesse. » Je suppose que *ansas* doit se lire *ansa[ge]ss[e]*.

[3] B : אוֹטְרוֹיירוּמְשׁ *otroyroumes ;* C : אוֹטְרוֹיירוֹמְשׁ *otroyromes.* C ajoute וכן יאותו אוֹטְרוֹייִרוֹנְט « de même, ils *consentiront* « *otroyront* ».

[4] C : אַאֵיטְרְא שֵׁירְקוֹנְצִישׁ *a étre serconcis.* C ajoute : ל׳ להיות נמול, וכן בהמול בהיות נימול. B, qui a la glosse אַצֵירְקוּרְצִירְא *acercourcire*, ajoute ל׳ מילה, puis וכן, etc., comme dans C, et finalement ל׳ להתפעל, comme dans A. Une note postérieure a ajouté dans A les mots בנימול בהיות נמול, en les faisant suivre de la note כך פירש ר"ש « ainsi explique Raschi ».

[5] B : אֵידוּרוּמְשׁ *édouroumes.* La glose 21 manque dans C.

[6] B : פֵּייזִיבְלְשׁ *pézibles ;* C : אפלזיבילש *aplézibles* (?). A partir de ce mot, les glosses de C dans le fol. 7 *a* ne sont plus ponctuées. Aussi je ne les reproduirai que quand par l'orthographe des consonnes elles différeront des leçons de A.

[7] B est seul à ajouter la citation כמו ורחב ידים. C. ajoute à la fin : והרבה יש בל׳ זה.

[8] B : דוּלַנְץ *doulanz ;* C : דולורש *dolors.* C, après la citation, ajoute ל׳ דאבון.

[9] B : אַטְרֵינְקַנְץ *atrénkanz ;* C : אטרנקנט *atrnchnt.* — A a oublié la citation indiquée par la seule lettre ל׳. B et C donnent כ׳ חרב פיפיות. B ajoute ensuite ל׳ חידוד.

[10] B : אֵיקֵייטִיבֵירְט *échéytivéret ;* C : איקייטיביירט non ponctué, sans doute : *échétivéret.* C diffère pour la fin de la glosse de A et de B : כ׳ שבי מצרים ל׳ גלות. Cette glosse dans C est transposée. Elle précède la glosse de כ׳ פי חרב au lieu de la suivre.

Genèse.				
xxxiv, 29	27	חילם	לור אבויר	כמ' עושה חיל[1] ל' ממונם[2]
xxxv, 4	28	האלה	לאורמא	כמ' אלה ואלון[3] ל' אצל (?)[4]
4	29	עם שכם	דגוטא שכם	ל' אצל שכם[5]
5	30	חתת	דפריינמנט	שם דבר של מחיתה[6]
8	31	האלון	לקינא[7]	מין אילן
8	32	ל"א	לפלינורא[8]	ל' מישור כך פי' רשי[9]
8	33	אלון בכות	כך שם המישור	ל"א אטרא פלור ל' בכי▒▒ [אלון בלשון יוני אחר פ"רבי[10]
10	34	מחלציך	דטיש לונגש[11]	ל' ממתניך[12]
13	fol. 2 recto. 35	ויעל	איאמונטא	כתרגו ואיסתלק[13]
16	36	כברת	פיצא[14]	לש' כביר וכן פתר מנ' ריבוי מהלך[15]

27. leur bien, *lor avoyr*
28. le térébinthe (?), *leorme*
29. auprès de Schechem, *dejoute schechem*
30. l'effroi, *depraynemant*
31. le chêne (*hailôn*), *lechéne*
32. autre explication (de *hailôn*), *la plénure* (sens de *plaine*)
33. *alôn bachoth*, nom d'une plaine. autre explication (de *alon bakhoth*), *atre plor* le mot *alôn* en grec signifiant *autre;* explication de mon maître
34. de tes reins, *de tes longes*
35. et (il) monta, *éâmontâ*
36. une pièce (de terrain), *piace*

[1] Manque dans C.

[2] B et C : ממון.

[3] B : ל' אשירה.

[4] Il doit y avoir ici une faute amenée par le mot אצל de la glosse suivante, le sens exige אילון. Ce לשון manque dans B et C.

[5] B et C n'expriment qu'une fois le mot שכם dans l'en-tête.

[6] Au lieu de cette explication, C a כ' ומוראכם וחתכם ל' יראה. B ponctue la glosse דפריינמנט *depreynemant.*

[7] B : לקיינא *lechéyne.* Les mots מן אילן manquent dans C.

[8] B : לפרנורא *laprenure ;* cf. pour le changement de *l* en *r* la glosse *pror* qui suit [v. i., note 10]. C : לפלנאורא *lapl^enüre* (?) ou *laplenaüre* (?).

[9] B, après מישור, ajoute כמו אלון בצעננים ; C : כמו באלוני ממרא.

[10] Le mot effacé après בכי, dans A, est אחר ou שני ; אחר est donné par C ; שני par B. C a à peu près la même leçon que A, il place seulement le ל"א avant l'explication que A donne en premier lieu. B n'a que le ל"א qu'il écrit אוטרא פרור *ôtre pror* (autre pleur).

[11] B : דטילונגש *detélounges.*

[12] B ajoute : כמ' אזור נא כגבר חלציך, C remplace le tout par cette autre citation : כ' על חלצים.

[13] La glosse tout entière manque dans B.

[14] B : פייצא *peyce.*

[15] B ajoute דרך ; C n'a pas דרך, mais avant ריבוי il donne כביר que A place avant l'interprétation de Menahem.

Genèse.			
xxxv, 16	37 ל"א	אַרְפָּנְט[1]	כך שם מדה הקרקע
	38 ותקש	אֵיאָדוּרְצִיט[2]	כמ' דבר קשה[3]
18	39 אוני	מָאדוֹלוֹר[4]	כמ' לא אכלתי באוני[5]
22	40 וישכב את בלהה	אֵידֶקוֹקָא[6] בלהה	וזה[7] משמע עיקרו עיקור
		כלו' ושרשך מארץ החיים	כלו' הסיר מטהו
xxxvi, 7	41 לשאת (*sic*)	אשוּפְרִיר[8]	כ' ולא נשא אותם הארץ[9] ל' לסבול
24	42 מצא	קוֹנְטְרוֹבָא[10]	כל' בדאם מלבר הזקיק הסוס לאהון[11]
	43 הימים	לֵישמוֹלְשׂ[12]	זה הפרד[13] ולפי שאימתו מוטלת על הבריות קראן ימים[14]

חסלת וישלח

37. autre explication (de *pièce de terrain*), *ârpânt*

38. et durcit, *éâdurcit*

39. ma douleur, *mâdolor*

40. et (il) coucha avec Bilhah, *édécoca Bilhah.*

41. à souffrir, *asoprir*

42. il trouva, *controvâ*

43. les mulets, *les mols.*

[1] B : אַרְפַּנְט *arpant ;* il supprime כך. C n'a pas le ל"א.

[2] B : אֵיאַנְדוּרְצִיט *éandurcit ;* C : איאנדורצי *éandurci.*

[3] B remplace cette citation par כמה קשתה לילד, C par ל' קושי קשה. C ajoute ensuite la ligne ממרא כך שם המישור. Cette glosse se rapporte à Gen., xxxv, 27.

[4] B : מַאדוֹלוֹר *madoulor.*

[5] B supprime לא ; C ajoute ממנו ,ל' דאבון.

[6] B : אֵידֵיקוּקָא *édécoucha.*

[7] B, au lieu de וזה, porte בילבל יצועי אביך ; il n'a pas, à la fin du commentaire, les mots כלו' הסיר מטהו. La glosse avec le commentaire manque dans C.

[8] B : אַשוּפְרִיר *ascuprir* (à soufrir).

[9] C a une autre citation : נלאתי נשוא, et ensuite une glosse que n'ont ni A ni B : אלוף ,ל' נשיא מיירא « chef » *mère* (= maire), sens de prince (Gen., xxxvi, passim).

[10] B : קוּנְטְרוּבָא *countrouva.*

[11] Les trois derniers mots manquent dans B et C.

[12] לֵישמוּלְשׂ *les mouls* (muls).

[13] C : ל' פרדה, la fin manque dans C ; B, après la glosse française, porte : ע[..]ם שאימתו מוטלת על הבריות.

[14] Après cette glosse, B et C s'accordent à donner une glose sur le nom *mézahab* de Genèse, xxxvi, 39. B : מי זהב : כך שמו על שם עושרו ההמו'. C : מי זהב כנויו ,כך שמו על שם עושרו.

Voici la fin du ms. A (fol. 216 recto) :

Néhémie.				
v, 2 et 3	1	ונקחה דגן	אִיאָקֵיטְרוֹמְשׁ	ל׳ קנין
5	2	לאל	אַפוֹרְצָא	כמ׳ יש לאל ידי ל׳ כח
7	3	משא אתם נושים	פְּרֵיט בֿויש פְּרֵיטָנְץ	כמ׳ כי תשא ברעך ל׳ הלואה
13	4	חצני	מֵשִׁילְא	כמ׳ והביאו בניך בחוצן
13	5	ל״א	מוֹן גֵירוֹן	
13	6	נערתי	אֵיקוּשׁ	כמ׳ נוער כפיו
13	7	נעור	אֵיקוּשׁ	
18	8	ברורות		כמ׳ ברורים
vi, 8	9	בודאם	קוֹנטְרוּבָאנְט אוש	כמ׳ בחדש אשר בדא מלבו
v, 18	10	לחם פחה		כמ׳ פחה שלטון
vi, 6	11	וגשמו	כך שם אדם	כמ׳
	12	נעש	אַפֵיטַא	כמ׳ בן הבקר אשר עשה
14	13	נביאים	פּוּרפָרלוֹרְשׁ	לש׳ דברנים
vii, 1	14	ויפקדו השוערים	אֵיפוֹרְט אָבָלִייץ לֵיש פורטִיֵירְשׁ	
3	15	יגיפו	הוּרְטיָינְט	לש׳ יגחו זה לזה
viii, 6	16	במועל ידיהם	אַן־לַמוּנְטְמָנְט דְלוֹרמֵיינְשׁ	ל׳ מכלה
10	17	ממתקים	דוּצוֹרְשׁ	כמ׳ מתוק הדבש

1. et (nous) achèterons du froment, *iachéteromes*
2. au pouvoir (de notre main), *aforce*
3. prêt [êtes]-vous prêtant [1], *prêt vous prêtânz*
4. mon sein (secouai-je), *mesile* (*meselle ?*)
5. autre explication (de *mon sein*), *mon géron*
6. secouai-je, *écous*
7. (qu'il soit ainsi) secoué, *écous*
8. choisies (la traduction manque)
9. (tu es) imaginant eux (ces récits), *controuvant os*
10. le pain du gouverneur [2] (la traduction manque)
11. et Gueschmou, tel est le nom de l'individu [3]
12. ...., *aféta* [4]
13. prophètes, *pourpârlors*
14. et furent chargés de la surveillance les portiers, *e furet âbâliz les portiyers*
15. ils frappèrent les portes (pour les fermer), *hourtyânt*
16. avec l'élévation de leurs mains, *an lamountemânt de lormeyns*
17. (buvez des) douceurs, *douçors*

[1] Tel est l'ordre des mots hébreux, ordre rendu, comme on le voit, très exactement par notre glossateur.

[2] Transposition dans le texte.

[3] En hébreu dans le texte. Le mot כמ׳, dans la troisième colonne, n'est accompagné d'aucune citation, parce qu'il n'y en avait pas à donner. Ce mot a été mis là par inadvertance.

[4] Nous ne voyons pas à quel mot du texte hébreu se rapporte cette glose, dont le sens est : il fit.

Néhémie.				
VIII, 11	18	מחשים	אַטֵיזָנְץ	ל׳ שתיקה
15	19	ועלי עץ שמן	אֵיפּוֹילְייא דְפּוֹט דוֹלִיבְא	לש״ עלי אילן זית
IX, 29	20	ותעד בם	אֵידֵיפָנְדִיש אָנוֹש	ל׳ התראה כמ׳ העדות בנו
X, 32	21	המקחות	לֵיש אַקֵיטְמָנְץ	ל׳ קניין
	22	וכל שבר	אֵיטוּטְא בָנְטָא	כמ׳ אוט בכסף תשבירני ל׳ מכורה

18. (et les lévites) faisant taire (le peuple), *atézânz*
19. et feuille de bois (c'est-à-dire d'arbre) d'huile, *éfoilje defut dolive*
20. et tu les as sommés (de ne pas désobéir à la loi), *édéfândis ânos* (*sic*)
21. les acquisitions, *les achétemânz*
22. et toute vente, *étoutevânte.*

Fin du glossaire C, fol. 179 *b* (la page est en grande partie effacée) :

Proverbes.				
XXIV, 21	1	התערב	מילרש	כ׳ וגם ערב עלה ל׳ תערובה
22	2	ופיד	אילדבריזמנט	כ׳ בפידו להן שוע ל׳ שב[ירה]
24	3	יקבוהו	מאדירונט (?) לוי	כ׳ מה אקב לא קבה אל ל׳ זללה
24	4	[illegible]	אי[illegible]יר	ל׳ שמא (?) כ׳ תפגע שור
26	5	נכוחים	[illegible]וטורש (?)	כ׳ הולך נכוחו ל׳ משר
27	6	ועתדה	אימונטנץ	כ׳ ועתודותיה שוסתי ל׳ מצב (?)
27	7	ועתדה	איבוריאה	ל׳ עתודי בשן
31	8	קמשונים	קרדונש	ל׳ מיני קוצים
31	9	כוסו	קוברירט	כ׳ ויכסו את הרכב
31	10	חרולים	ג׳ורטיאש	כ׳ ממשק חרול
XXV, 1	11	העתיקו	איפרציירט	כ׳ עתקו גם גברו ל׳ החזיקו
4	12	הגו	טרייאנט	כ׳ הורו והגו ל׳ משיכה
4	13	סיגים	אורדורש	כ׳ כספך היה לסיגים פסולת וכסף קרוי סיג
10	14	וחסדך	הונטויירא טויי	כ׳ חסד ל׳ בושה
11	15	תפוחי	פומייש	כפתורים עגולים כתפוחים
11	16	במשכיות	אנקובירטורש	כ׳ וסכותי את כפי ל׳ כסוי

1. (Tu ne te) mêleras (pas avec...), *meleras*
2. et la ruine, *éledebrizement*
3. (les peuples) maudiront lui, *madiront* (?) *lui*
4. ....
5. (parolos) droites, [*dr*]*otors* (?)
6. et dispose (ton champ) (?), *émontanz* (?)
7. et puissante (?), *évorée* (?)
8. (des) chardons, *chardons*
9. couvriront (la surface), *covrirt*
10. des orties, *orties*
11. et (ils) forcèrent, *éforcért*
12. retirant (l'écume de l'argent), *traiant* (?)
13. (les) écumes, *ordors*
14. te fera rougir, *hontoyra toi*
15. pommes (d'or), *pomés* (?)
16. en (des) couvercles, *ancoverturs*

Proverbes				
xxv, 11	17 אופניו	שישייגש	כ׳ אמיך אפוני ל׳ כן ובסיס ואין זה לאופן
12	18 וחלי	איפרמנט	כ׳ נדמה כתם פז ל׳ קבועת
13	19 מצנת	קומ׳ פרוייט	ל׳ קור וחום נשיאים עמש ל׳ עוטם
14	20 מתהלל	פורוונטנט לויי	כ׳ ותקיא הארץ
17	21 הוקר	דבוייאה	כ׳ ודבר ײ היה קר ל׳ מנע
18	22 [מפיץ]	דיפיצמנט	אחד מכלי המלחמה
18	23 שנון	אגוויזייאה	כ׳ שננו לשונם ל׳ חידוד
19	24 רועה	בריזייאה	כ׳ תרועם בשבט ברזל ל׳ שבירה
20	25 מעדה	אילו▒▒גיי	כ׳ מעדו קרסולי
20	26 [בגד?]	אוטיט (?)	כ׳ בגד עדים ל׳ ▒▒
20	27 [רע?]	▒▒	ל׳ ריע וחבר 28 יא אגוטמנט ל׳ חיבור
20	29 [נתר]	קרוויידא (?)	כ׳ אם תכבסני בנתר מין אדמה
22	30 [חותה]	▒▒	כ׳ היתתה איש אש ל׳ חותה נופל על ראשו

17. (parole posée sur) ses bases, *sésyégs* (?)
18. et parure, *éparmant*
19. comme froid, *com. froit*
20. se vantant, *porvantant luy*
21. écarte (ton pas de..), *devoye*
22. marteau, *depecement*
23. (flèche) aiguisée, *aguiziée* (?)
24. (dent) brisée, *briziée* (?)
25. (celui qui ôte ses vêtements), ...
26. ...., ...
27. ...., ...
28. union, *ajoutemant*
29. (de la) craie, *croide*
30. ...., ...

Il conviendrait de donner maintenant la fin de B (verso du fol. 178) avec les parties correspondantes de A et de C. Mais comme ici C est beaucoup plus développé que B, c'est C que je prends pour texte, indiquant en note les variantes des deux autres manuscrits. Je ne reproduis pas pour la première colonne la ponctuation du manuscrit.

Joel.			
I, 17	1 ממגורות [1]	גְרֶנֵיש [2]	מקום שמשימין בו התבואה
18	2 נאנחה	שׂוֹפִירוֹזָא	כ׳ ויאנחו בני ישראל [3]

1. (les) greniers, *grenés*
2. gémissante, *sopiroze*

[1] Ce passage commence dans C à la ligne 5 du fol. 116 verso, dans A à la ligne 5 à partir du bas du fol. 122 recto, et dans B au verso, ligne 1, du fol. 178.

[2] A : גְרַנְיֵיש *granges;* B : דֵיגְרְנֵיירְש *dégreners.* — L'explication est autre dans A et B. A : הם מגורות של חיטין; B supprime הם et ajoute שאוסף שם תבואה.

[3] Cette glosse manque dans A et B qui la remplacent par une autre inconnue à C : נבוכו, פֿוּרְט אַנְשֵׂירֵיץ [B : אַשֵׂירֵיץ], כמ׳ נבוכים הם בארץ. « Ils furent dans l'angoisse (Joel, I, 18), *furet ansérez* (A), *furet asérez* (B). »

Joel.				
18	3	נאשמו	פורט דיגאטיץ[1]	וכן תירג׳ צדיאה[2] ל׳ שממה
19	4	נאות	מנויר[3]	כ׳ נוה שאנן[4] ל׳ דירה[5]
	5	נכונו[6]	פורט אשיריץ	כ׳ נכונים הם בארץ
20	6	תערג	קרירא[7]	כ׳ כאיל תערוג ל׳ תצעק
20	7	אפיקי[8]	ריביש	כ׳ אפיקי מים
II, 6	8	יחילו[9]	אפורירונט	כ׳ חיל אחז ל׳ יפהדו
9	9	פארור	נירטי	שחרורית כפני הקדירה[10]
7	10	יעבטון	טורטרונט[11]	ואין לו דמ׳[12] ופתרו ל׳ עיקול[13]
8	11	השלח[14]	ליפיאה	כ׳ מעבור בשלח ל׳ סיף
8	12	השלח	לאמשאגיירא	וכן תרג׳ ל׳ שליחות
8	13	השלח	לאפנישרא	וכן פ׳ ר׳ש׳ ל׳ חלון

3. (les troupeaux) furent dévastés, *furet dégatéz*
4. les habitations, *manoir*
5. furent assurés, *furet aséréz* (*sic*)
6. criera, *crira*
7. (les) ruisseaux, *rivages*
8. seront effrayés, *aporiront.*
9. (la) noirceur, *nerté*
10. (ils ne) détourneront (pas leur route), *tortront*
11. l'épée, *lépée*
12. (autre explication du mot précédent), *lemesageré*
13. (autre explication du mot précédent), *lafenesre*

[1] A : שונט דיגטיץ *sont dégâtéz ;* B : שונט דיגטיץ *sunt degatéz.*

[2] A et B remplacent cette explication par כמו האשם שומרון. — A ajoute une autre explication : כמו ויאשמו אשם, שונט אנקורפיץ. ל״א *sont encorpéz* (*encolpéz*, en faute).

[3] A et B : מנוייר *manoyr.*

[4] A et B : manque.

[5] A : ל׳ נאות ודירה ; B : ל׳ נוה.

[6] Cette glosse manque dans A et B ; elle n'est pas d'ailleurs ici à sa place et appartient à un autre passage ; cf. n. 3. A également a à cette place une glosse qui lui est propre פרוש את השמלה ל׳ מסך, איטנדרש, כמ׳ ויפרשו (comme l'aube) s'étend (sur les montagnes) (Joel, II, 2) : *étândrâs.* Cette glosse commence le fol. 123 *a.*

[7] A et B : קריארא *criera.* La fin dans A est identique à celle de C ; B : פר׳ דונש ערג לאילים ל׳ תצעק.

[8] Glosse qui manque dans A et B. Ceux-ci ont plus loin une glosse absente de C sur le mot ירקדון *danseront* (Joel, II, 5) ; A : טריפרונט, כמ׳ ההרים רקדו כאלים *triperont ;* B : טריפרונט, כמ׳ ומרכבה מרקדה *triperunt.*

[9] Glosse qui manque dans A et B.

[10] Pour les deux derniers mots, A : כשולי הקדירה ; B : כקדירה וכן הוא אמ׳ ובשלו בפרור.

[11] A : אנטורטרונט *antortrunt.*

[12] Ces trois mots sont précédés dans A de לא יעקלון ; dans B, de לא יעקלתון.

[13] A manque ; B : לפי ענינן.

[14] C donne ici trois explications différentes de השלח, en répétant à chaque fois le mot, au lieu de se contenter, à la seconde et à la troisième fois, de l'abréviation habi-

Joel.				
8	14 יפלו	פוזרונט [1]	ל׳ מיים נפלו	ל׳ חנייה
8	15 יבצעו	אבויירונט [2]	ל׳ בוצע בצע	ל׳ ממון לא יקבלו ממון
9	16 ישוקו	ברויירונט [3]	כ׳ כמשק גבים ל׳ הומה ויונתן תיר׳ ל׳ נשק [מזויינים [4]	
10	17 קדרו [5]	נורצירט	כ׳ והשמים התקדרו ל׳ שחרורית	
10	18 אספו	איטוייאירנט	כ׳ אסף אלהים את חרפתם ל׳ הכניסו [6]	
10	19 נגהם	לורקלירטיץ [7]	כ׳ נוגה אור	ל׳ אורן
11	20 יכילנו	שופרא לוי [8]	כ׳ נלאיתי הכיל	ל׳ יסבלנו
18	21 ויקנא [9]	איאפרינט	כ׳ המקנא אתה לי	
13	22 וניחם [10]	אירפורפנשרא	כ׳ נחמתי כי עשיתם	ל׳ הפך מחשבה
17	23 האולם [11]	לפורקא	כ׳ ואולם הבית	
17	24 למשל [12]	אאישנפלא	כ׳ משלי שלמה	

14. (ils) tomberont, *pozeront*
15. (ils ne) gagneront (pas) d'argent, *avoyreront*
16. (ils) feront tumulte, *bruyront*
17. (le soleil et la lune) s'obscurcirent, *noirciret*
18. (le soleil et la lune) enlevèrent (c'est-à-dire perdirent), (leur lumière), *étuyéret*
19. leur éclat, *lor clértez*
20. (qui) supportera lui ?, *sopra luy*
21. et (Dieu) fut jaloux, *iaprint*
22. et (Dieu) se repentira, *éreporpansera*
23. le portique, *le porche*
24. à exemple, *aesanple*

tuelle ל״א. A ne connaît que l'explication du nº 11 ; לאיפיאה ל׳ סייף *l'épée*. B donne celle de 11 et celle de 13 : ליפיאה הוא סייף, ככ׳ בעד כלי זיין, ל״א, ל׳ חלון לפניטרא, *l'épée*, autre explication : *la fenètre*.

[1] B : פודרונט *poderunt* (faute pour פוזרונט *pozerunt ?*). La fin de la glosse est autre dans A et dans B ; A : כמ׳ נופלים בשוק ; B : כמ׳ על פני כל אחיו נפל ל׳ ישבונו.

[2] A : גיינרונט *gayneront ;* B : טריזוררונט אבוייר *trézorerunt avoyr*. Pour l'explication, A n'a que les trois derniers mots de la glosse de C ; B : כל׳ בוצע בצע מה בצע, כלו׳ לא יקבלו ממון. Dans C lui-même, les trois derniers mots sont d'une écriture plus petite et semblent avoir été ajoutés après coup.

[3] B : ברויירונט *bruyrunt*.

[4] La citation du Targum Jonathan manque dans A et B.

[5] Cette glosse manque dans A et B.

[6] B : Le לשון manque ; le mot fr. est איטוייאירט *étuyéret*. Dans A, la glosse omise par le scribe a été ajoutée par une main plus récente ; le mot fr. est איטויירט *étoyret*.

[7] A : לור קלרטי *lor clarté ;* B : לורקרטי *lorcraté*.

[8] A : שופרא לוי *sofra lui;* B : שופרא לוי *supra lui*. Pour le commentaire, A et B se séparent de C ; A : כמו השמים ; B à ces deux mots ajoute לא יכלכלוך ל׳ סבלות.

[9], [10] et [11] Glosses qui manquent dans A et B.

[12] Notons cette interprétation qui suppose, pour ce passage de Joel, une leçon différente de celle que donnent les éditions. De même A et B, qui avec une citation

Joel.					
17	25	חַרְפָּה [1]	לֵידֵנְיֵימַנְט	ל׳ חירופין וגידופין	
20	26	הצפוני	לַארְפּוֹטַיְילְא	יצר הרע הצפון וכן דרשו רבותינו [2]	
20	27	הקדמוני	בֵּיר מִיזְרַח [3]	כ׳ ימה וקדמה	
20	28	באשו	שַׁאפּוּאוֹר	כ׳ ובאש היאור [4]	ל׳ סרחון [5]
20-23	29-30	צחנתו	שוֹרְדוּרְא [6]	ל׳ טינוף [7] : 30 המורה קיאשיינאט ל׳ הוראה [8]	
23	31	מורה	פְּרִימְרוֹגְא	כ׳ יורה ומלקש	ל׳ בכיר [9]
24	32	בר	בְּלֵיף [10]	ל׳ תבואה	
24	33	והשיקו	אֵיבְרוּיירוֹנְט [11]	כ׳ כמשק גבים	ל׳ השמעת קול [12]

25. (la) honte, *lédényemant*
26. le (démon) caché, *la repotayle*
27. l'oriental, *ber* (=*ver*) *mizrach*
28. sa puanteur, *sapuor*
29. son ordure, *sordure*
30. (celui) qui enseigne, *ki eseynat?*
31. (la) pluie hâtive, *primeroge*
32. (le) blé, *blep* (=*blef*)
33. et feront tumulte, *ébruyront*

propre (למשל ולשנינה) traduisent, A par אַאֵישַׁנְפְּלֵיר *a esanpler*; B par אַאֵישַׁפְּלְא *a essaple.*

[1] Glosse qui manque dans A et B. Cette glosse finit le folio 116 verso de C.

[2] Cette glosse a besoin d'explication : l'hébreu *haççephoni* (הצפוני), qui en est l'objet, signifie *l'homme du nord*, de צפון *çaphon* (nord). Le mot appartenant à la racine de צפן *çaphan* (cacher), le glossateur, d'après une tradition rabbinique, traduit par *le caché;* il y voit « l'esprit du mal *caché* dans le cœur de tout homme ». De même A : לְרְפּוֹטָאֵיילְא (*lerepotayle*) ככ׳ יצר הרע הצפון בלב אדם ; B : לְרְפּוֹאט (*le repot*) וכן דרשו רבותי׳ זה [יצ]ר הרע הצפון בלבו של אדם. B ajoute une seconde explication qu'ignorent A et C : *le çaphon*, c'est-à-dire *le nord ;* c'est l'interprétation habituelle.

[3] A manque; B : קַדְמוֹנִי דְמִזְרַח כ׳ קדמה « oriental, le *mizrach,* sens de : vers l'est ». Le mot *mizrach* donné par B et C, comme s'il était français, est hébreu et veut dire *est.* Ce mot, d'un usage très familier, est entré dans la langue vulgaire des Juifs de France.

[4] B : וירום תא..., la suite enlevée par une lacune.

[5] Manque dans A et B.

[6] A et B : שְׁאוֹרדוּרְא *seordure.*

[7] A ajoute וציאה; B : ואין, la suite enlevée par une lacune. Après cette glosse, A et B donnent deux glosses qui manquent dans C sur les mots דשאו נאות [מדבר] « *verdoyèrent les demeures* » (du désert) (Joel, II, 22) ; A : אֵירְבּוֹאֵירְט *erboéret ;* B. אֵירְבּוֹיְאֵירט *erboyért ;* A et B : כמו דשא עשב ; A : לוֹמָנוֹיְיר, כמו נוה שאנן ; B : מַנוֹיְיר ל׳ נוה *manoyr.*

[8] A : קִיאֵישִׁיַינַט, כמו להורות לפניו *kiesiyanat* (*sic*) ; B : *hiaseynaint* (*sic*) קִיאַשְׁיינַנְט, נביאים המורים לכם צדקה.

[9] La glosse dans A et B est plus complète. Ils traduisent מלקוש (pluie tardive), outre יורה (pluie hâtive). A : פְּרוֹמרוֹיְיא אֵיטַרְזִיבְא, כתר׳ *promeroye étarzive* בכיר ולקיש, כת׳ מורה; B : פְּרִימְרוּגא אֵיטַרְזִיבְא, וכן תרג׳ *primeruge étarzive* בכיר ולקיש.

[10] Cette glosse manque dans A et dans B.

[11] A : איברויירונט *ébruyront ?*, B : אֵיבְרְוּיְרוּנְט *ébrouyerunt.*

[12] Manque dans A, remplacé dans B par כ׳ הומה. — Les deux glosses qui suivent (34 et 35) manquent dans A et B.

Joel.					
25	34	ושלמתי	אירנדריי	כ' תשלומין	
III, 1	35	חזיונות	פרופציאש	כ' חזון ישעיהו	ל' נבואה
3	36	ותמרות	איטורקש [1]	כ' ותמרית עשן	
5	37	קורא [2]	שמונאט	כ' קראו צום	ל' זימון
IV, 2	38	יהושפט	דיג׳וימנט	ל' משפטי יה	
2	39	ונשפטתי	אידירינריי	כ' ודברתי משפטי	
3	40	ידו	ג׳יטירט [3]	כ' וידו אבן בי	ל' ישליכו
3-4	41-42	בזונה	אינלא גוברנא [4]	כ' מזון ; 42 גלילות [5] לימרקש כ' גליל הגוים	
8-3	43-44	לשבאים	שם אומה	44 והילדה אילנפנטא	כ' נערה

34. et (je) rendrai, *érandré*
35. prophéties, *propecies* (=*profecies*)
36. et torches, *étorches*
37. (Dieu est) avertissant, *semonat*
38. (vallée) de Josaphat, *de jugemant*
39. et (je) jugerai, *édéréneré*
40. (ils) jetèrent, *geléret*
41. en l'auberge, *en la governe*
42. les marches (frontières), *le-marches*
43. les Schebaïm, (nom d'un peuple)
44. et l'enfant (jeune fille), *élanfante*

Ms. de Turin A, IV, 13. Ce manuscrit est indiqué dans Pasini de la manière suivante (I, p. 33) : « Membranaceus, foliis constans 243, charactere scriptus est quadrato cum punctis vocalibus, in quo phrases *hebrœo hispanicœ* ordine alphabetico digestæ a quodam R. Abrahamo filio Josephi Cohen. » Sur la garde du manuscrit, au recto, on lit les mots : « Dichiarazione de molte parole difficili in *spagnolo* », et sur le verso « Farrago dictionum et phrasium Ebraicarum cum interpretatione *hispanica* ». Cet espagnol est du vieux français.

Le folio 1, laissé en blanc par l'auteur ou le scribe de l'ouvrage, a été plus tard couvert au recto de notes et griffonnages de toute nature, sans aucune importance, à l'exception toutefois du nom suivant : *Abraham bar Joseph Hac-Cohen Schalit, d'Alexandrie.* Ce nom, que

[1] A et B n'ont pas אֵר *é*. Après cette glosse, A et B en donnent une autre qui manque dans C : ובשרידים « et dans les restes » (Joel, III, 5). A : לירמזילש *léremazils* (ou — *ziles* ?) ; B : אאנרמיזילש *canrimayzils* — (ou *ziles* ?) שריד ופליט כמ' ולא יהיה שריד.

[2] A manque ; B : שמונש כמ' קריאי העדה *semuns.* — Les deux glosses suivantes (38 et 39) manquent dans A et dans B.

[3] A : ג׳יטיירט *gitéret ;* B : ייטירט *jetéret.*

[4] A : אנלגורבירנא *anlagorverne ;* il ajoute כל' כמיני מזון ; B : אנגובירנא *anguverne.*

[5] Cette glosse manque dans A et dans B qui la remplacent par une autre inconnue à C sur le mot מעירם (IV, 7) « les réveillant » ; [ריבלנט, B] מעירם, ראבילײנט אוש, כמ' ורי עורי *ravélaynt os*, B : *rebe!ant* (= *rév.*). — La glosse finale de C (glosse 44), qui d'ailleurs n'est pas à sa place, manque dans A et B.

Pasini a pris pour celui de l'auteur de l'ouvrage, est le nom d'un des propriétaires du manuscrit, comme on le voit par l'écriture qui est relativement récente. Ce nom se trouve reproduit à la fin du manuscrit, fol. 243 *a* : *Abraham bar Joseph Cohen.* Un autre nom : *Salomon bar Joseph* (peut-être le frère du précédent) se trouve au folio 243 *b.* Puisque nous en sommes au dernier feuillet, avant d'aborder l'examen du manuscrit, parlons d'une note en hébreu, contenant quelques mots romans (italiens ?), qui se lit au verso. C'est une recette pharmaceutique écrite vers la fin du XIVe siècle, je crois, et retranscrite au-dessous, dans le courant du XVe siècle, avec quelques variantes. Je la donne ici à titre de curiosité : לעשורת משיחה שקורין[1] ברביירול[2] בג̃ייא פייבול פלטיין לישולייא' עשב מוריולטא[3] וגרעיניו[4] ויקח כל העשבים[5] ויטחן[6]. אותם ויעשה מהם מרק ושעוה חדשה וחמאה ויבשל אותם יחד עד שהא עב ואחר כן ישליך אותה תוך מים קרים:

C'est-à-dire, autant que nous pouvons comprendre : « Pour faire le liniment qu'on appelle *barbairol* (?), *bagia* (?), *fievel* (?), *platen* (?), *lisolage* (?), herbe de violette et ses grains, prendre toutes ces herbes ; les broyer, en faire une pâte, (prendre) de la cire neuve, de la crème, faire bouillir jusqu'à consistance et verser le tout dans de l'eau froide. »

J'arrive maintenant au manuscrit. Il comprend deux parties : un dictionnaire et une grammaire :

Première partie. — Le dictionnaire est un recueil de phrases bibliques disposées dans l'ordre alphabétique par rapport à un mot important qu'il s'agit de traduire et qui est signalé à l'attention par un signe spécial. Les phrases bibliques sont écrites en grands caractères carrés hébreux et forment une colonne étroite au milieu de chaque page. Sur les marges de droite et de gauche sont écrits en petits caractères carrés hébreux les mots français qui traduisent les mots hébreux signalés, non sous la forme abstraite et nue de noms ou d'adjectifs au singulier, de verbes à l'infinitif, mais avec les formes grammaticales propres qu'ils ont dans la phrase citée. Enfin, à l'extrême droite et à l'extrême gauche des marges, sont donnés en regard de ces traductions les radicaux des mots hébreux ; ces radicaux forment sur chaque page deux colonnes qui constituent réellement le dictionnaire hébreu. Voici le commencement du manuscrit qui donnera une idée de cette disposition. Nous reproduisons les 8 premières lignes, la page en a 18.

[1] Variante : שקרין.

[2] לבונא באג̃א פייבול פלאטיין לישולאייא.

[3] מביירליט.

[4] גרעינים מיבייאולינטא.

[5] La variante ajoute האלו.

[6] La variante termine par ויקח [המרקו] מן אילו העשבים ויבשל עב מאוד (mot gratté, devenu illisible) ...ויטחן ב ; le reste effacé.

ש אבב	אנטואש וי"א אנפרוייט	באביב באבי הנחל	אנטואילמנט פיר' שהתבואה בקניב	ש אבב
אבה	דזיירנץ וכן אבי יבחן איוב מון דזיירמנט	התאבכו אביונים	אורגולירט בהתפעל	אבך
	ואניות אבה דזיירמנט וי"א האיבה ל'איבה	ועושי מלאכת א		
	וכן למיאבוי כמו אוי גאי או דזיירמנט			
אבם	כמו אביון : אנאנגרישמנט	אבנים באבוס בר	פורמש כמ' שתי רחיים	אבן
	באבוי אנפוברטיי	ואבל הכרמים	פליינורא ומהחלק לו' ענינים בקל בהפעיל ובהתפעל	אבל
	למוניאיירט ל' אבלה דפירדירט בקל בדגוש בהפעיל	ומלפנים אבלו אבדו		
אבח	פאור ל' פחר	אבו למות באבחת	בורדט והוא מן הקל לבד	אבה
אבל	דזיירטא	חרב כי דגנם אבל		

Les petites flèches qui surmontent les mots hébreux à traduire indiquent par leur direction si la traduction est à droite ou à gauche. Le ש qui surmonte les deux colonnes des racines hébraïques est l'initiale de שרש « racine ». Les mots soulignés sur la colonne de gauche sont d'une autre écriture que le reste de l'ouvrage et, ce semble, un peu postérieure. La première page contient encore une note de ce genre ; on en retrouve plus loin dans l'ouvrage, à quelques rares endroits.

Dans les notes marginales, les mots français sont ponctués, mais non les mots hébreux qui quelquefois les accompagnent et qui expliquent le sens ou la forme grammaticale des termes traduits.

Un pareil texte est intraduisible, à moins d'un long commentaire. Faute de place, je me contenterai de retranscrire les mots français avec une brève explication.

« Quand la moisson est *en tige* » : ANTUELEMENT. — « *Dans* les *tiges* de la vallée » : ANTUAS, aliter ANFROIT (ou ANFRUIT, mot non ponctué, — c'est-à-dire, *en tuyaux*, ou, suivant l'autre explication, *en fruit*). — « Ils *s'énorgueillirent* » : ORGULIRET. — « Les *indigents* » : DEZIYRENZ. — [Les mots qui suivent appartiennent à la note postérieure intercalée : MON DEZIYREMENT ; DZIYIMNT (non ponctué) ; GAY (au sens de *hélas !*) ; DEZIYREMENT ;) — « Les *formes* [c'est-à dire, les moules] » ; FORMES. —

« *Dans l'engraissement* » : ANENGRESEMENT. — « La *plaine* » : PLÉNURE. — [Glosse postérieure : « *en pauvreté* » : ENFOBERTÉ (corrige *enpoverté*).] — « Ils *se lamentèrent* » : LAMONIÉRET. — « Ils *perdirent* » : DEPERDIRET. — « Ils *voulurent* » : VODRENT. — « Dans la *crainte* » : PEOR. — « Il *abandonna* » : DEZERTA.

On voit par cet extrait que si l'on se contente de recueillir les mots hébreux expliqués avec leur traduction, on peut dresser un dictionnaire hébreu-français du moyen âge qui ne serait pas sans importance. Voici par exemple la lettre ד (*d*).

Je dispose le texte sur cinq colonnes. La première, indiquée par la lettre ש, initiale de שרש « racine », contient les radicaux hébreux ; la seconde contient les mots des phrases bibliques interprétés par le glossateur ; la troisième, la traduction française que j'en donne ; la quatrième, les interprétations ou glosses françaises écrites en caractères hébreux que le glossateur donne des mots hébreux ; la cinquième, la transcription en caractères français que je donne de ces glosses. Le lecteur qui ne connaît pas l'hébreu trouvera ainsi, dans les colonnes de droite, une liste de mots français actuels, dont les colonnes de gauche lui présenteront une traduction en vieux français.

LETTRE *DALETH*.

				ש	
tes meméles.........	טֵירשׁ מְמֵיילְשׁ	tes mamelles..........	דַּדֶּיךָ	דד	
adolor.....................	אַדוֹלוֹר	à souffrance.........	לְדַאֲבָה	דאב	fol. 28, *b.*
édotance..............	אֵיי דוֹטַנְצָא	et crainte............	וּדְאָגָה	[דאג]	
volerâ......................	בֹּולְרָא	il volera..............	יִדְאֶה	דאה	
volerâs	בֹּולְרָאשׁ	tu voleras.............	תֵּדֶא		
ordure decolons..	אוֹרדוּרָא דְקוֹלוֹנשׁ	ordure de pigeons...	דִבְיוֹנִים	דב	
parlent....................	פַּרְלְנט	parlant...............	דוֹבֵב		
parliz......................	פַּרְלִיץ	parole................	דִבָּה		
taforce....................	טַפוֹרְצָא	ta force...............	דָּבְאֶךָ	דבא	
figues sèches.........	פִּיגְשׁ שֵׁייקְשׁ	figue sèche............	דְבֵלָה		
é taparole..............	אֵיי טַפַּרוֹלְא	et ta parole..........	וּמִדְבָרֵךְ		
seré anpresé.......	שְׂרֵייר אַנְפְּרֵיישֵׁייר	serai pressé..,.......	אֶדְבַּק	[דבק]	
anpresera moi......	אַנְפְּרֵיישְׁרַא מוֹי	tu me presseras......	תְדְבָקֵנִי		
loparlement............	לוֹפַּרְלְמֵנט	le parler...............	דִבְרָתָ	דבר	
choze.......................	קוֹזא	parole...................	דבר		

	tes paroles	טֵיש פְּרוֹלְשׁ	tes paroles	מִדַּבְּרוֹתֶיךָ	ש	fol. 29, *a*.
	et parlé	אֵיט פַּרְלֵייר	est parlé	מְדוּבָּר		
	amâsées	אַמַשֵׁייאֵשׁ	amassées	דַּבֶּלֶת	דבל	
	come lor ménement	קוֹמְ לוֹר מֵיינְמֶנְט	comme leur conduite.	כְּדָבְרָם		
20	razias	רַזִיאַשׁ	radeaux	דּוֹבְרוֹת		
	ia palays	אִיאַפַּלַאיְישׁ	et au palais	וְלַדְּבִיר		
	alaguépe	אַלַגֵייפָא	à la guêpe	לַדְּבוֹרָה		
	les guépes	לֵיש גֵייפְּשׁ	les guêpes	הַדְּבוֹרִים		
	lo dezert	לוֹ דֵזֵירְט	le désert	הַמִּדְבָּר		
25	amortâdiras	אַמוֹרְטַאדִירַאשׁ	(tu) feras périr	תְּדַבֵּר		
	mortâdé	מוֹרְטַאדֵייר	mortalité	דֶּבֶר		
	hâture	הַאטוּרָא	bosse	דַּבֶּשֶׁת	דבש -	
	émiyl	אֵימִיֵיל	et miel	וּדְבַשׁ		
	écrétromes	אֵיקְרֵייטְרוֹמְשׁ	et nous nous multiplierons	וְנִדְגֶּה	[דגה]	
30	gofanoné	גוֹפַנוֹנֵייר	rangé sous une bannière.	דָּגוּל	דגל -	
	gofanoneromes	גוֹפַנוֹנְרוֹמְשׁ	(nous) rangerons sous la bannière	נִדְגּוֹל		
	gafanon	גוֹפַנוֹן	bannière	דֶּגֶל		
	blé	בְּלֵייר	blé	דָּגָן	דגן -	
	amâsâ	אַמַאשַׁא	(il) amassa	דָּגַר	דגר -	
35	seré ému	שְׁרֵייר אֵימוּ	(je) serai agité	אֶדַּדֶּא	דדה -	
	dorée	דוֹרֵייאָה	dorée	מַדְהֵבָה	דהב -	
	recréu	רְקְרֵייאוּ	stupéfié	נִדְהָם	דהם -	fol. 29, *b*
	des marchemenz	דֵיש מַרְקְמֶנְץ	des pas (des chevaux).	מַדַּהֲרוֹת	דהר -	
	marchemenz	מַרְקְמֶנְץ	pas (des chevaux)	דַּהֲרוֹת		
40	eaors (*sic*)	(*sic*) אֵוֹרְשׁ	ours	דּוֹב		
	péchors	פֵּייקוֹרְשׁ	pécheurs	דַּוָּגִים	דוג -	
	péchement	פֵּייקְמֶנְט	pêche	דּוּגָה		
	épécheront os	אֵיפֵייקֵרוֹנְט אוֹשׁ	et (ils) les pêcheront	וְדִיגוּם		
	lor péchâle[1]	לוֹר פֵּיקַאלְּא	leur pêche (ce qu'ils ont pêché)	דְּגָתָם		

[1] Le *lamed* (*l*) est surmonté d'un signe indiquant que l'*l* est mouillée : *péhâille*; cf. nos 101, 191, 192, etc.

ש

45	lo poyson	לֹו פוֹיְישׁוֹן	le poisson	הַדָּגָה		
	son oncle	שׁוֹן אוֹנְקְלְא	son oncle	דּוֹדוֹ	דוד -	
	satente	שַׁטְנְטְא	sa tante	דֹּורָתוֹ		
	élaole	אֵיילַאוֹלְא	et le pot	וְהַדּוּד		
	delaole	דְלַאוֹלְא	du pot	מִדּוּד		
50	es oles	אֵייש אוֹלְשׁ	dans les pots	בַדּוּדִים		
	iesoles	אְייאֵייש אוֹלְשׁ	et dans les pots	וּבְדוּדָאֵי		
	madregoles	מַדְרְגוֹלְשׁ	mandragores	הדוּדָאִים		
	mon ami	מוֹן אַמִי	mon ami	דּוֹדִי		
	mes amors	מֵייש אַמוֹרְשׁ	mes amours	דּוֹדַי		
55	amors	אַמוֹרְשׁ	amours	דּוֹדִים		
	coroze	קוֹרוֹזְא	femme qui a ses menstrues[1]	דָוָה	דוה -	fol. 30, *a*.
	doleroze	דוֹלֶרוֹזְא	souffrante	דָוָה		
	doleros	דוֹלְרוֹשׁ	souffrant	דָוֶה		
	doleros	דוֹלְרוֹשׁ	souffrant	דְּוַי		
60	come corement	קוֹמְא קוֹרְמֶנט	comme écoulement	כִּדְוֵי		
	es dolors	אֵייש דוֹלוֹרְשׁ	souffrance	מַדְוֶה		
	lor corement	לוֹר קוֹרְמְנְט	leur écoulement (menstruel)	דְּוֹתָם		
	lor robes	לוֹר רוֹבְשׁ	leurs habits	מַדְוֵיהֶם		
	furet anpénz	פוּרְט אַנְפֵיינְץ	furent repoussés	דוחו	דוח -	
65	laveront	לַבְרוֹנְט	(ils) laveront	ידידחו		
	povre	פוֹבְרָא	pauvre	דַּךְ	דוך	
	i amenuyzéret	אִי אַמְנוּיְזֵיירְט	et (ils) rendirent chétifs	וְדָכוּ		
	anlapize	אַנְלַפִּיזְא	dans le mortier	בַּמְּדוּכָה		
	ateüe	אַטְאוּאָה	silencieuse	דּוּמָה	דום -	
70	atézement	אַטֵייזְמְנט	silence	דּוֹמֵם		
	atézement	אַטֵייזְמְנט	silence	מַדְמֵן		
	serâs ateüe	שְׁרָאשׁ אַטֵייאוּאָה	tu te tairas	תִּדּוֹמִּי		

[1] Le mot est pris au verset d'Isaïe (xxx, 22) : « tu les jetteras au vent *comme une femme qui a ses mois* », ce qu'on explique généralement *comme le linge d'une femme qui*, etc. Notre auteur traduit par *corose*, c'est-à-dire *couleuse*, celle qui a un écoulement. Cf. aux nos 60 et 62.

ש

	é tézis	אֵיר טֵירזִירש	et me tus	וְדוֹמַמְתִי		
	jugéret moi	גֿוּגֵֿירְט מוֹי	me jugèrent	דָנוּנִי	דון -	
75	jugement	גֿוּגְֿמְנְט	jugement	דין		
	tançon	טַנְצוֹן	dispute	מָדוֹן		
	tançons	טַנְצוֹנְש	disputants	מְדָנִים		
	étençons (*sic*)	אֵיר טְנְצוֹנְש	et disputants	וּמְדְיָנִים		
	é jujor	אֵיר גֿוּגֿוֹר	et juge	וְדָין		
80	ajugér	אַגֿוּגֵֿייר	à juger	לָדִין		
	e haligreré [1]	אֵיר הַלִיגְרֵריר	et me réjouirai	וְאָדוּץ	דרץ -	fol. 30, *b*.
	ékes jugement	אֵייקְש גֿוּגְֿמְנְט	que jugement (?)	שַׁדּוּן		
	génerâçion	גֵֿיינְרָאצִיאוֹן	génération	דּוֹר	דור -	
	aguénerâçions [2]	אַגֵינְרָאצִיאוֹנְש	à générations	לדורות		
85	demendre	דְמֵיינְדְרָא	de demeurer	מִדּוּר		
	méñement [3]	מֵיירְנְֿמְנְט	ce qui fait durer (le feu)	מדורת אש		
	ébatrâs [4]	אֵייבַטְרָאש	et (tu) battras (le blé).	ודשתה	דוש -	
	batent	בַטְנְט	battant	דָשָׁה		
	batrâs [5] li	בַטְרַאשלִי	(tu) la battras	תְדוּשֶׁנָּה		
90	é sera batu	אֵיר שְׁרָא בַטוּ	et sera battu	וְנָדוּשׁ		
	come batement	קוֹמא בַטְמְנְט	comme (le) battement	כְּהִדּוּשׁ		
	an son batement	אַנְ שוֹן בַטְמְנט	en son battement	בְּדִישׁוֹ		
	batáyzon	בַטַאיְזוֹן	le battage	דַיִשׁ		
	son batement	שוֹן בַטְמְנט	son battage	מְדוּשָׁתוֹ		
95	les anpénz	לֵייש אַנְפֵיינְץ	les repoussés	נִדְחֵי	דחה -	
	delanpéñement	דְלַאְנפֵיינְֿמְנְט	du repoussement	מִדְּחִי		
	laenpénte	לַאְנפֵיינְטָא	la repoussée	הדחויה		
	anpénz	אַנְפֵיינְץ	repoussés	דְחוּפִים	דחף -	

[1] Ou *haliguereré*.

[2] Le tilde du *g* qui doit le changer en *j* a été oublié. — La finale *çion* doit se lire en deux syllabes *çi on*.

[3] Notre auteur ajoute en hébreu : « à savoir bois et charbon ; le sens de *dor* (radical du mot) est durée de l'existence ».

[4] *Battre*, dans les expressions qui suivent, a le sens de *broyer :* il s'agit de l'action de *battre le blé*.

[5] L'hébreu porte בַטְרַשא *batrăs* et non בַטְרָאש *batrâs*, comme au n° 87 ; mais l'*ă* est suivi d'un *alef* א qui indique l'allongement.

aanpéñemenz	אַאַנְפֵּיינְנְמֵנְץ	à repoussements...	לְמַדְחֵפוֹת		
detréceront	דְטְרֵייצְרוֹנְט	mettront à l'étroit....	יִדְחָקוּן	דחק	
mil	מִיל	millet	דוֹחַן	דחן	
an	אָן	en (vain)	בדי	די	fol. 31, *a*.
otens	אוֹטֶנְש	au temps	מדי		
abâste	אַבַאשְׁטָא	suffisamment	די		
abâtement	אַבַאטְמֶנְט	en suffisance	מִדֵּי		
dotens	דוֹטֶנְש	du temps (du mois)	מִדֵּי		
châfâl[1]	קָאפָל	forteresse	דָּיֵק		
i anenkét	אִי אַנְאֶנְקֵיט	et en (*avec*) encre	וּבִדְיוֹ		
amenuyzéz	אַמְנוּיְיזֵייץ	les humbles (d'esprit)	דַּכְּאֵי	[דך]	
les amenuyzéz	לֵייש אַמְנוּיְיזֵייץ	les humbles	הַמְדוּכָּאִים		
i amenuyzé	אִי אַמְנוּיְיזֵיי	et humble	וְנִדְכֵּה		
lor amenuyzement..	לוֹר אַמְנוּיְיזְמֶנְט	leur humilité	דָּכְיָם		
amenuyzâs	אַמְנוּיְיזָאש	(tu) te rendis humble...	דכית		
apovris	אַפּוֹבְרִיש	(je) devins pauvre	דַּלּוֹתִי	דל	
sechéyret	שְׁקֵייְרְט	se desséchèrent (tarirent)	דַּלְלוּ		
é fu apovri	אֵי פוּ אַפּוֹבְרִי	et il devint pauvre	וידל		
povre	פּוֹבְרָא	pauvre	דל		
ahaâcéret[2]	(*sic*) אַהַאֲצֵיירְט	(mes yeux) se levèrent...	דלו		
depovreté	דְפּוֹבְרְטֵיי	de pauvreté	מִדַּלָּה		
sâtenz[3]	שַׁאטֶנְץ	sautant	מדלג	[דלג]	
sâterâ	שַׁאטְרָא	sautera	ידלג		
notre senc	נוֹטְרְא שֶׁנְק	notre sang	דמינו	דם	

[1] C'est-à-dire *échafaud*. L'hébreu signifie retranchement, tour, bastion. — Ce mot est suivi dans le texte de noms d'animaux que l'auteur n'a pas su ou n'a pas voulu traduire ; ce sont דַּיָּה (vautour ?), דַּיּוֹת (vautours ?), דוּכִיפַת (huppe ?) : il explique ces mots par : « nom d'oiseau, nom d'oiseaux, nom de reptiles ». Ce fait se reproduit plusieurs fois. Ainsi, au début même de la lettre ד (*d*), le mot דָּאָה (milan ?) est expliqué seulement par « nom d'oiseau » ; fol. 32 *b*, au mot דר, on lit « pierre précieuse brillante ».

[2] Le mot hébreu est ponctué d'une manière confuse ; il faut lire sans doute simplement *ahacéret* d'un verbe *ahacier* = *ahausser* = *adaltiare*.

[3] Ces deux glosses sont des additions marginales un peu postérieures. Cf. la note 3 de la page suivante.

ש

des sencs[1]	דֵייש שֵׁנְקְשׁ	(la voix) des sangs	דְּמֵי		
lor rénçon	לוֹר רֵיינְצוֹן	le prix de leur sang	דמם		
rénçons	רֵיינְצוֹנְשׁ	(les) prix du sang	דָּמִים		
aturet	אַטוּרְט	se turent	דָּמוּ	דמם -	
é seront atéuz	אֵיי שְׁרוֹנְט אַטֵייאוּץ	et se tairont	וְיִדְּמוּ		
a atézement	אַ אַטֵייזְמֶנְט	à silence	לדממה		
épére	אֵייפֵּירְא	espère	דּוֹם		
i étera	אִי אֵייטְרָא	et s'arrêtera (le soleil)	וְיִדּוֹם		
é reflendirâ (*sic*)	אֵיי רְפְלֵנְדִירָא	(autre traduction)	אוֹ		
resemblé	רְשֵׁנְבְלֵיי	je comparai	דִּמִּיתִי	דמה -	
foret asenbléz	פוֹרְט אַשֵׁנְבְלֵייץ	furent comparés	נִדְמוּ		
anton senblement	אַנְטוֹן שֵׁנְבְלְמֶנְט	à ta ressemblance	בִּדְמְךָ		
é sanbletunc	אֵי שַׁנְבְלְטוּנְק	et la ressemblance	וּדְמוּת		
suy atéu	שׁוּי אַטֵייאוּ	je me suis tu	נִדְמֵיתִי		
an atézement	אַן אַטֵייזְמֶנְט	en silence	בְּדָמִי		
pansâmes	פַּנְשַׁאמְשׁ	(nous) pensâmes	דִּמִּינוּ		
éperames[2]	אֵייפְּרַאמְשׁ	(autre traduction)	אוֹ		
atézement	אַטֵייזְמֶנְט	silence	דֳּמִי		
atézement[3]	אַטֵייזְמֶנְט	silence	דוּמִיָּה		
térâ	טֵירָא	(elle) taira	תִּדְמֶה		fol. 32, *a*.
ateit nos	אַטֵאיט נוֹשׁ	(il) nous fit taire	הֲדִימָנוּ		
panserâ	פַּנְשְׁרָא	(il) pensera	יְדַמֶּה		
cuyderâs[4]	קוּיְדְרַאשׁ	(tu) penseras	תְּדַמֶּה		

[1] Le mot *sang* signifie au pluriel en hébreu sang versé criminellement.

[2] C'est-à-dire *espérame*.

[3] Ici, à la marge inférieure, de la même main qui a écrit les deux gloses du haut de la page (cf. n. 3 de la page précédente) et qui a écrit les notes du premier folio, et quelques autres çà et là dans le dictionnaire, sont écrites trois lignes de citations hébraïques avec la traduction des mots importants au-dessus. Voici les mots français : הַאצֵירְט *hâcéret* ; דפייזור *depoyzor* (?), ce mot n'est pas ponctué et sans doute doit être annulé, car il ne correspond pas à un mot hébreu comme les autres : פוֹייזנט, פוֹיזָא, אוֹ פוייזוֹרשׁ, *poizent* (pesant), *poiza* ou *poizors* ; דֵטֵייש בְּרֵנְקְשׁ *detes brenches* ; [ד]גוֹטָא, דְגוֹטְרָא, (*de*)*gote*, *degotera* ; קַצֵירְט קַצְרָא אוֹשׁ, *chacéret*, *chacera os* ; אאלומיר *aalumer* (non ponctué) ; אִי אֶנְפַּנרוֹנט אוֹשׁ *i enpanront os* ; לוּיְשׁ *luys* (l'huis) ; טוֹן אוּיש *ton uys* ; אנשוֹן אוּיש *anson uys*.

[4] Synonymie intéressante.

	come fiyens...........	קוֹמְא פִּיְינְשׁ	comme fumier........	כדוֹמֶן	דמן -	
	fiyens....................	פִּיְיאנְשׁ	fumier...............	מַדְמֵנָה	[דמע]-	
	lerméent..............	לֵירְמֵייאֶנְט	pleurant...............	דָּמוֹעַ		
	lerméerâ...............	לֵירְמֵייאֶרָא	(elle) pleurera.........	תִּדְמַע		
150	cire.........................	צִירָא	cire..................	דוֹנָג	דנג -	
	élalerte demon truyl[1]...	אֵילַלֵירְטְא דְמוֹן טְרוּיְיל	et mes pleurs.......	וְדִמְעָתִי		
	écachéret moi........	אֵקַקֵירְט מוֹי	m'écrasèrent	דעכוני	דעך -	
	eléndra................	אֵייטֵיינְדַרָא	éleindra (leur lumière)..	יִדְעַךְ		
155	blâtenge................	בְּלַאטְנְגָא	blâme................	דוֹפִי	דפה -	
	ébatront os.........	אֵייבַטְרוֹנְט אוֹשׁ	et les frapperont.....	ודפקום	דפק -	
	come tèle..............	קוֹמְא טֵיילְא	comme toile...........	כדוֹר		
	amenuyzo...............	אַמְנוּיְיזְא	qui réduit (en poussière).........	הַדֵּק (לְעָפָר)	[דק] -	
	iamenuyzerâs........	אִיאַמְנוּיְיזְרָאשׁ	et (tu) réduiras (en poussière).......	וְהַדִיקוֹתָ		fol 32, b.
	aamenuyzer...........	אַאַמְנוּיְיזֵייר	réduire (en poussière)...	הָדֵק		
160	menu.........................	מְנוּ	menu....................	דַק		
	ételos.........	אֵייטְלוֹשׁ	et celui qui a une taie (dans l'œil)......... .	וְדַק		
	seront payrcéz[2]...	שְׂרוֹנְט פַּיירְצֵייץ	et seront transpercés .	וְדֻקְּרוּ	דקר -	
	anpercemenz..........	אַנְפֵּירְצְמֶנץ	en blessures (faites par l'épée, la lance)..	בְּמַדְקְרוֹת		
	percez..................	פֵּירְצֵייץ	transpercés.........	מְדֻקָּרִים		
165	frenchize.................	פְּרֶנְקִיזְא	liberté................	דְּרוֹר	[דר] -	
	come arondèle.....	קוֹמְא אַרוֹנְדֶיילְא	comme l'hirondelle ...	כִּדְרוֹר		
	frenche....................	פְּרֶנְקָא	libre.................	דְּרוֹר		
	avorisement...........	אַפּוֹרִישְׁמֶנְט	objet d'horreur.......	דֵּרָאוֹן	דרא -	
	dodegré..................	דוֹדְגְרֵייר	du degré (de l'escalier).............	הַמַּדְרֵגָה	דרג -	
170	fé marcher nos.....	פֵּיר מַרְקֵייר נוֹשׁ	fais-nous marcher...	הדריכנו	דרך -	
	vaye........	וַאיְיאָה	voie..................	דֶּרֶךְ		
	come cotume...... .	קוֹמְא קוֹטוּמְא	comme (la) coutume...	כְּדֶרֶךְ		

[1] Je ne comprends pas cette glosse.
[2] Il y a évidemment erreur de ponctuation ; lire *percéz* ; cf. n° 164.

				ש		
	sacotume	שַׁקוֹטוּמְא	sa coutume	דַרְכּוֹ		
	tanidrâ [1]	טַנִדְרָא (*sic*)	(il) dirigera	יִדְרוֹךְ		
175	lotandor	לוֹטַנְדוֹר	celui qui dirige	הדוֹרֵךְ		
	rekercuz	רֶקֶרְנִץ	recherchant	אֶדְרוֹשׁ	דרש -	
	seré rekeru	שֵׁרֵיי רֶקֶרוּ	(je) serai recherché	אִדָּרֵשׁ		
	a rekerir [2]	אַרְקְרִיר	à rechercher	לַדְרִיוֹשׁ		
	rekéré	רֶקֵירֵיי	je rechercherai	אֶדרוֹשׁ		
180	rekeruz	רֶקְרוּץ	recherchés	דְרוּשִׁים		
	erbéeret	אֵיירְבֵּיאֵיירְט	se couvrirent d'herbe	דָשְׁאוּ	דשא -	fol. 33, *a*.
	erbée	אֵיירְבֵּייאֶה	nourrie d'herbe	דֶשֶׁא		
	erbéerâ	אֵיירְבֵּייאֶרָא	se couvrira d'herbe	תַדְשֶׁא		
	erbiz	אֵיירְבִּיץ	herbe	דֶשֶׁא		
185	gras	גְרַאשׁ	gras (au singul.)	דָשֵׁן	דשן -	
	grâs [3]	גְרָאשׁ	gras (au plur.)	דְשֵׁנִים		
	angrese	אַנְגְרֵיישְׁא	en graisse	בַּדֵשֶׁן		
	delacendre	דְלַצֵנְדְרָא	de la cendre	הַדָּשֵׁן		
	antaloi	אַנְטַלוֹי	en ta loi	בְּדָתְךָ	[דת] -	
190	comeloi	קוֹמְא לוֹי	comme la loi	כְּדָת		
	come éguĩons	קוֹמְא אֵייגוּלוֹנְש	comme aiguillon	בַּדָרְבוֹנוֹת		
	leéguĩon	לְאֵייגוּלוֹן	l'aiguillon	הַדָרְבָן		
	é chardon	איי קַרדוֹן	et chardon	וְדַרְדַּר		fol. 33, *b*.
	émonâyes	אַיימוֹנַאֵייש	et drachmes	וַדרכמוֹנים		

Est finie la lettre *daleth*. חסלת אות דלת

Le dictionnaire s'étend du feuillet 1 *b* au feuillet 211 *a*, se divisant en vingt-deux séries :

Alef (1 *b*) ; beth (13 *b*) ; ghimel (21 *b*) ; daleth (28 *b*) ; hé (33 *b*) ; vav (37 *a*) ; zaïn (37 *a*) ; heth (41 *a*) ; teth (57 *b*) ; yod (60 *a*) ; kaph (73 *a*) ;

[1] Erreur de ponctuation : טַנִדְרָא *tanidra* pour טַנְדְרָא *tanedra* ; c'est-à-dire *tandra*.

[2] L'auteur explique que la forme hébraïque לדריוש, qui est assez bizarre, a la même valeur que לדרוש, « à rechercher ».

[3] Remarquez la différence de ponctuation de *gras* au singulier et au pluriel. Au singulier גרַאש *grăs*, au pluriel גרָאש *grās*. Dans les deux cas cependant le ר est suivi d'un *alef* qui doit indiquer un allongement.

lamed (83 *b*) ; mem (88 *b*) ; noun (98 *b*) ; samech (115 *b*) ; aïn (123 *a*) ; pé (138 *b*) ; çadé (149 *b*) ; koph (158 *b*) ; resch (167 *b*) ; schin (180 *a*) ; thav (205 *b*-211 *a* : 2 lignes).

Le verso du folio 211, laissé en blanc, a reçu diverses notes postérieures : d'abord, en caractères italiens du XVII[e] siècle, la signature suivante : *Seli ze maïan chodes mose menica ezig,* transcription italienne de mots hébreux signifiant : « A moi ce (livre intitulé) source sainte. Mosé Menica Itzig ; » puis en grands caractères hébreux quelques mots signifiant : « A moi ce livre appelé source sainte » ; le reste, qui contenait un nom, a été effacé, sans doute par un propriétaire postérieur. J'y lis sûrement *Joseph,* et après, peut-être *David.* Je propose la restitution Salomon bar Joseph David en me référant à la signature Salomon bar Joseph qui se trouve à la fin du livre.

Entre le feuillet 111 et 112, un feuillet blanc a été coupé par quelque propriétaire qui ne voulait pas perdre une belle feuille de parchemin. Le recto du folio 212 laissé en blanc par l'auteur porte quelques signatures du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle en lettres italiennes : *Ani israel ben lurim* (?). *Ani chamae ihuda.* — *Ani* est hébreu et veut dire *moi.*

Au verso commence la seconde partie.

Seconde partie. — Grammaire hébraïque. La préface de la grammaire qui occupe le folio 212 *b* et 213 *a,* jusqu'au commencement de la colonne 2, a été partiellement publiée par M. Neubauer[1]. Les paradigmes de la conjugaison, écrits en grandes lettres hébraïques carrées, sont disposés sur deux colonnes ; ils sont accompagnés d'une traduction française écrite en petites lettres hébraïques carrées. Sur les marges et entre les colonnes se trouvent çà et là en hébreu des observations grammaticales.

Pour l'intelligence des extraits qui vont suivre, il est bon de remarquer que la conjugaison hébraïque se compose de trois voix actives (simple, intensive, factitive), de trois voix passives correspondant aux trois voix actives et d'une voix réfléchie ou moyenne. Chaque voix comprend cinq temps : l'infinitif, l'impératif, le parfait, le participe (présent ou passé) et le futur. L'infinitif est quelquefois considéré comme un substantif verbal. Les divers temps des verbes peuvent se conjuguer avec des pronoms régimes qui se soudent à la forme verbale ; ex. : *pakadtha,* « tu as compté » : *pakadthani,* « tu m'as compté » ; *pokéd,* « comptant » : *pokdi,* « mon comptant », c'est-à-dire celui qui me compte, etc. Enfin, souvent à l'intensif, le verbe change de signification.

[1] [Dans les *Romanische Studien* de Bœhmer, n° II, 1872, p. 163-196].

Nous allons passer en revue les plus intéressantes des formes françaises qui traduisent les paradigmes hébreux.

Le premier verbe conjugué est פקד, *pakad*, compter, type des verbes actifs réguliers. M. Neubauer a reproduit le paradigme du passé de ce verbe; il est inutile d'y revenir. Je note le participe présent *content* pour le masculin et le féminin du singulier; *contenz* pour le masculin et le féminin du pluriel.

Le substantif verbal, c'est-à-dire l'infinitif pris substantivement, est *contement*.

A la voix intensive où le verbe hébreu est traduit par *comender*, le substantif verbal est *comendize*. Au passif et à la voix factive sont conjugués comme auxiliaires *être* et *faire*, verbes que nous retrouverons plus loin.

Le verbe *juger* (et non *jugier*) n'offre rien de particulier (fol. 216 *a*, 1-*b*, 1 et 2).

Fol. 217 *a* et sqq., le verbe *pakad* est conjugué avec les pronoms régimes ; les formes françaises de ces pronoms sont *lui*, *toi*, *moi*, *os*, *vos*, *nos*, — *li*, *éles* (une fois *èles*, 217 *b*, col. 2, en bas).

Fol. 218 *a* 2-219 *b* 1, le participe présent et le participe passé (ayant la valeur de noms) sont déclinés avec les adjectifs possessifs :

son, *ton*, *mon*, *lor*, *votre*, *notre contor* ou *conté*
ses, *tes*, *mes*, *lor*, *vos*, *nos contors* ou *contés*
sa, *ta*, *ma*, *lor*, *votre*, *notre conterese* ou *contée*
ses, *tes*, *mes*, *lor*, *vos*, *nos contereses* ou *contées*.

Après la conjugaison complète du verbe régulier *pakad* vient celle des verbes irréguliers hébreux *nagasch* (approcher) APRIMER ; *nathan* (donner) DONER, dont les formes françaises n'offrent rien de particulier ; *yadah* (savoir) qui présente des traductions intéressantes.

PARFAIT.

3e pers. m. s...	*sot*...	il sut.	1re pers. m. pl.	*somes*.	nous sûmes.
2e pers. m. s...	*sos*..	tu sus.	3e pers. f. s....	*sot*...	elle sut.
1re pers. m. s...	*soi*...	je sus.	2e pers. f. s....	*sos*...	tu sus.
2e pers. f. pl...	*sotes*.	vous sûtes[1].	2e pers. m. pl..	*sotes*..	vous sûtes.

PARTICIPE PRÉSENT.

m. s. *sont* (*sic*, non ponctué)	sachant.	f. s.. *savent*............	sachante.
m. pl. *savenz*............	sachants.	f. pl. *savenz*...........	sachantes.

[1] La troisième personne du pluriel a été oubliée, *sorent* ou mieux *soret*. — Il est inutile de faire remarquer que l'hébreu a une conjugaison spéciale pour le fémin'n à certaines personnes et à certains temps. Quant à l'ordre dans lequel se suivent les personnes des temps, chez les grammairieas hébreux généralement, il est inverse de celui qui est adopté dans les grammaires françaises.

PARTICIPE PASSÉ.

m. s.. *saü*	su.	f. s.. *saüe*	sue.
m. pl. *saüz*	sus.	f. pl. *saües*[1]	sucs.

IMPÉRATIF.

2e pers. m s	*sāches.*	2e pers. f. s	*sāches.*
2e pers. m. pl	*săchéz.*	2e pers. f. pl	*sächez*[2].

INFINITIF.

asavoir.

FUTUR.

1re pers. m. s	*savré*[3].	2e pers. m. pl	*savrez.*
3e pers. m. s	*savra.*	3e pers. f. s	*savra.*
2e pers. m. s	*savras.*	2e pers. f. s	*savras.*
1re pers. m. pl	*savromes.*	2e pers. f. pl	*savréz.*
3e pers. m. pl	*savront.*		

La conjugaison passive se composant de la conjugaison du verbe *être* et du participe passé, nous n'avons qu'à donner ici les formes de l'auxiliaire.

PARFAIT.

3e pers s	*fu.*	3e pers. pl	*furet.*
2e pers. s	*fusa*[4].	2e pers. pl	*futes.*
1re pers. s	*fui.*	1re pers. pl	*fumes.*

PRÉSENT.

3e pers. s	*et.*	3e pers. pl	*sont.*

IMPÉRATIF.

2e pers. s	*sáys.*	2e pers. pl	*seïyz*[5].

INFINITIF.

a étre.

[1] Remarquons le *z* du pluriel masculin et l'*s* du pluriel féminin.

[2] Remarquons ces formes étranges de l'impératif :

sāches avec *ā* long et *s* finale : שַׁאקֶשׁ avec א

săchéz avec *ă* bref : שַׁקֵירץ sans א

Comme les formes sont données deux fois pour le singulier et deux fois pour le pluriel, on ne peut pas les mettre en doute.

[3] Le *v* du futur est bien un *v* et non un *u* ; l'hébreu le rend par un ב *b* tildé qui ne peut avoir que la valeur d'un *v*.

[4] Erreur pour *fus : fus* d'ailleurs se retrouve partout dans les autres conjugaisons.

[5] Ces formes sont les formes normales de notre texte ; dans *seiys*, l'*y* représente un *yod*, l'*e* est muet.

FUTUR.

1re pers. s.	*serai*[1].	1re pers. pl.	*seromes.*
3e pers. s.	*sera.*	3e pers. pl.	*seront.*
2e pers. s.	*seras.*	2e pers. pl.	*serez.*

Voix factitive : *faire savoir.*
Nous donnons le verbe *faire :*

PARFAIT.

3e pers. s.	*fit.*	3e pers. pl.	*firet.*
2e pers. s.	*fis.*	2e pers. pl.	*fites.*
1re pers. s.	*fi.*	1re pers. pl.	*fimes.*

PARTICIPE PRÉSENT.

m. et s. f.	*fesent.*	m. et f. pl.	*fesenz.*

IMPÉRATIF.

2e pers. s.	*fé.*	2e pers. pl.	*fétes.*

FUTUR.

1re pers. s.	*feré.*	1re pers. pl.	*feromes.*
3e pers. s.	*fera.*	3e pers. pl.	*feront.*
2e pers. s.	*feras.*	2e pers. pl.	*ferez.*

INFINITIF.

a fâyre.

La voix moyenne du verbe « yada' » *savoir*, est rendue par *être connu*. Les formes données dans notre manuscrit se réduisent aux suivantes : *akeneü*, *akeneüz*, *akeneüe*, *akeneües*. L'infinitif est conjugué ici aussi complètement que possible :

de étre akeneü
a étre akeneü
come étre akeneü
an étre akeneü[2]
i[3] *étre akeneü.*

Le verbe *decovrir* (fol. 229 *b* et sqq.) se présente sous deux formes : *decovrir* et *decrovir*, employées, ce semble, indifféremment :

PARFAIT.

decrovit, fol. 230 *b*, 1.	*decovrit*, fol. 229 *b*, 1.
decrovis.	*decovris.*
decrovi.	*decovri.*
decroviret.	*decovriret.*
decrovites.	*decovrites.*
decrovimes.	*decovrimes.*

[1] On trouve aussi *seré*, ainsi 225,6, col. 1, etc.
[2] Proprement *dans le* (ἐν τῷ) *étre akeneü.*
[3] *I*, c'est-à-dire *et ;* remarquons ce changement de *et* en *i* devant une voyelle. [Cf. supra p. 151 et sqq., nos 21, 67, 103, 111, 130, 158.]

IMPÉRATIF.

decrove, 229 *b*, 2, 230 *b*, 2.	*decrovez*.

FUTUR.

decroveré, 229 *b*, 2, et 295 ; 230 *b*, 2.	*a decrovir*, 229 *b*, 2 *a*.
decrovera.	*decrovir*, 231 *a*, *b*.
decroveras.	*a decrovir*, 230 *b*, 2.
decroveront.	*decovert* (*-erz*, *-erte*, *-ertes*), *passim*.
decroverez.	Cette forme évidemment ne peut subir de métathèse.

Je trouve ensuite *pancher* (et non *panchier*) ; *jiter* (et non *getier*) ; *anpléer*. Ce dernier verbe, qui est pris au sens de *achever*, a deux formes dont l'impératif donne le type : *anplaye*, *anpléez*. Il traduit la voix active de l'hébreu *thom* (finir, achever) ; quant au passif de *thom* (*être complété*), il est rendu par *être antriné*. Viennent après : *ovrer* et *porvanter* (*por vanter*, 238 *a* 2) ; *apeler* (impér. *apèle*, 2 fois, 238 *b* 2, 239 *a* 1 ; futur *apéleré*, etc.) ; *parlever*, qui fait à l'impératif *parlive*, *parlevez*, au futur *parleveré*, *-ras*, *-ra* (une fois *parlèvera*), *-romes*, *parlèverez* (deux fois), *parleveront*.

J'arrive au verbe *yarah*, « craindre », dont les formes françaises sont intéressantes.

PARFAIT.

3e pers. s.	*crénsit*.	3e pers. pl.	*crénbiret*.
2e pers. s.	*crénbis*.	2e pers. pl.	*crénbites*.
1re pers. s.	*crénbi*.	1re pers. pl.	*crénbimes*.

FUTUR.

1re pers. s	*crénb(e)ré*[1].	1re pers. pl.	*crénb(e)romes*.
3e pers. s	*crénb(e)ra*.	3e pers. pl.	*crénb(e)ront*.
2e pers. s.	*crénb(e)ras*.	2e pers. pl.	*crénb(e)rez*.

PARTICIPE PRÉSENT.

s.	*crénbent*.	pl.	*crénbenz*, (*sic*) répété 2 fois.

IMPÉRATIF.

m. s.	*crén*.	f. s.	*crén*.	m. pl.	*crébez*[2].	f. pl.	*crénbez*.

PARTICIPE PASSÉ.

m. s.	*crénbu*.	f. s.	*crénbue*.
m. pl.	*crénbus*.	f. pl.	*crénbues*.

[1] Je mets le *e* entre parenthèses parce que le *scheva* qui le rend dans la transcription hébraïque est peut-être quiescent, malgré l'autre *scheva* qui le précède.

[2] Sans doute *crébez* est un *lapsus calami* pour *crénbez*.

PASSIF.

créint.	*creinte.*
créintz (*sic*).	*creintes.*

L'*i* fait parfois défaut : *crent*, *etc.* Une fois par erreur *furet crent* pour *furet crenz*, fol. 241 *b*, 2, en bas.

INFINITIF.

acrénbre.

La grammaire finit par la conjugaison de verbes hébreux traduits par *governer* et *être regrezeli* (grillé). Le manuscrit finit fol. 243 *a*, moitié de la col. 1. Le reste du folio 243 est occupé par des notes dont j'ai déjà parlé.

Arrivé à la fin de cette analyse, nous avons encore une question à examiner. Quelle est la date du manuscrit ? M. Neubauer, se fondant sur l'absence des abréviations ז"ל (*que sa mémoire soit bénie*) après la citation du nom de R. David Kamchi, suppose que l'auteur écrivait du vivant de ce grammairien, c'est-à-dire au x[e] siècle. Ce n'est pas notre avis ; l'abréviation a pu être omise par l'auteur et il n'y a rien à conclure de cette particularité. Rien non plus à tirer des caractères extérieurs du manuscrit, dont l'écriture, qui est carrée, n'offre aucun élément précis d'information. Restent les formes françaises qui nous reportent incontestablement au commencement du xiv[e] siècle, au plus tôt. Serait-ce une des dernières œuvres des Juifs de France emportée par son auteur en Italie où il se serait réfugié après le décret de bannissement de Philippe le Bel ? Peut-être.

(*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1878, 383-442.)

III

GLOSSES ET GLOSSAIRES

HÉBREUX-FRANÇAIS

DU MOYEN AGE[1]

Parmi les documents les plus intéressants pour l'histoire de la phonétique, il faut compter les transcriptions en langue étrangère. L'usage d'ordinaire se refuse à accommoder les variations des lettres aux variations des sons, et comme celles-ci ne laissent pas de traces extérieures de leur existence, elles se trouvent méconnues et par la tradition orthographique, qui immobilise, à travers les changements successifs de leur valeur phonétique, la forme primitive des lettres, et par l'opinion vulgaire, qui reporte à toute la durée de leur existence la dernière prononciation qu'elle leur connaît. Les transcriptions offrent le grand avantage de mettre en garde contre les erreurs de ce genre. La différence des systèmes phonétiques, les efforts tentés pour reproduire des sons étrangers, permettent de déterminer plus exactement la valeur absolue de ceux-ci et offrent de précieuses indications sur la prononciation d'une langue à la date de la transcription. Les langues romanes, et le français en particulier, ne sont pas dénuées de pareils matériaux. Les noms propres de nos chansons de geste sont non pas traduits, mais transcrits dans les imitations allemandes; on connaît et on a déjà utilisé le *Credo* en grec moderne et le dictionnaire français-copte. Mais il est un ensemble de documents dont ne se sont pas encore servis les romanistes; ce sont les transcriptions en langue hébraïque.

Celles-ci pourtant présentent un intérêt spécial. On comprend aisé-

[1] Ce travail a été fait sur les matériaux recueillis dans la mission en Angleterre (v. s. p. 107-118).

ment l'importance de textes qui par la différence radicale de l'alphabet hébreu et du français et par les combinaisons auxquelles donne lieu cette différence peuvent jeter une lumière nouvelle sur les caractères de notre phonétique ; mais la valeur que donne à ces documents leur étendue considérable est bien faite pour attirer l'attention des philologues. Ceux-ci n'ont pas seulement des renseignements à y puiser sur la prononciation exacte des lettres dans la langue d'oïl ; ils y trouvent de riches matériaux pour l'histoire des mots. Les transcriptions forment une série de textes des plus étendues, actuellement inédits et à peu près totalement ignorés.

Ce n'est pas à dire qu'on n'ait pas encore appelé l'attention sur une partie de ces documents. En 1822, le Dr Zunz, dans sa belle monographie du rabbin Schelomo Içaki [1], après lui, M. Cahen, le traducteur de la Bible [2], M. Clément-Mullet [3], M. Delitsch [4], signalaient ou les glosses de Raschi ou des glossaires hébreux manuscrits qu'ils décrivaient. Mais les hébraïsants demeuraient confinés dans leurs études de littérature juive, et les romanistes se tenant à l'écart du monde sémitique ou tout au moins rabbinique, ces sources importantes étaient délaissées et le champ restait abandonné. Nous avons tenté de l'explorer. Nous avons commencé par l'étude des glosses de Raschi, étude bientôt achevée et que suivra celle des autres glossateurs et des glossaires. Dans les pages qui suivent, nous voulons donner une idée des matériaux que nous comptons mettre en œuvre et permettre à chacun d'en apprécier l'importance. Une première partie est consacrée à l'examen des glosses. Dans la seconde, nous étudions les glossaires.

I

DES GLOSSES [5].

Les *glosses* sont des mots français transcrits en caractères hébreux et insérés au milieu d'un commentaire dont ils font d'ailleurs partie inté-

[1] Cette savante étude, qui fondait la réputation de Zunz, a paru dans le *Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums*, Berlin, in-8°, t. I, p. 277-284. Elle a été traduite en hébreu avec notes et additions par Sim. Bloch, Lemberg, 1840, in-8°. — Cf. du même *Zur Geschichte u. Litter.*, Berlin, 1845 ; en particulier pour le Glossaire de Bâle, p. 31.

[2] *Journal de l'Institut historique*, I, p. 275, sur Raschi ; *Archives Israélites*, 1840, p. 61, sur le Glossaire de Paris, 302.

[3] *Documents pour servir à l'histoire de Raschi*, Troyes, 1855, p. 13.

[4] *Litteraturblatt des Orients*, 1844, p. 294 et *Jesurun*, Grimm, 1838, p. 241 et 251, sur le Glossaire de Leipzig.

[5] Nous nous servons de ce mot, tout impropre qu'il est, à défaut d'un meilleur. Il serait mieux de créer un terme nouveau pour désigner des faits nouveaux.

grante. Quand l'auteur, expliquant en hébreu rabbinique le texte de l'Écriture, se trouve embarrassé pour rendre clairement son idée, il a recours à la langue populaire et traduit le passage du texte en français. Le plus souvent ces glosses se réduisent à un mot, rarement elles forment une phrase ; dans les commentaires sur la Bible, où d'ordinaire il s'agit moins de déterminer le sens d'un mot que sa forme grammaticale, elles reproduisent la personne, le temps et le genre du mot hébreu ; dans les commentaires sur le Talmud, où la difficulté consiste dans le sens du mot, elles traduisent le mot sans avoir égard à la forme : les verbes sont à l'infinitif, les noms au singulier. La glosse est généralement indiquée, soit par le mot *loazim* (barbare vertunt), soit par le mot *belaaz* (in barbaro). La glosse elle-même reçoit le nom de *Laaz* (barbara vox), plur. *Laazim ;* il nous arrivera souvent de la désigner sous ce dernier mot.

Le premier que nous voyions recourir à ces explications est R. Gerson (*Gherschon*) de Metz, qui florissait vers l'an 1000.

Mais ces glosses se réduisent à peu de chose et méritent à peine une mention. Après lui, R. Nathan b. Jechiel, de Rome, au commencement du XIe siècle, place quelques mots italiens dans son dictionnaire du Talmud appelé *Aruch*. Vient ensuite le rabbi Schelomo Içâki, qui a le mérite d'avoir largement développé ce mode d'explication. Si ses disciples ont continué la méthode du maître, et parsemé de mots français leurs divers commentaires, la récolte la plus considérable est encore à faire dans les œuvres de Schelomô. Ses Laazim sont à peu de chose près les plus anciens, et assurément les plus nombreux, double raison pour commencer par lui l'étude des glosses.

Rabbi Schelomo Içâki, vulgairement *Raschi* [1], est à bon droit considéré comme le représentant le plus distingué de l'école rabbinique du moyen âge. C'est un des docteurs les plus vénérés du judaïsme et il est aussi remarquable par les œuvres qu'il a laissées que par la vigoureuse impulsion qu'il a donnée aux études talmudiques et bibliques. Avant lui, la littérature juive était à peu près nulle en France et en Allemagne ; elle n'était du moins que l'apanage de quelques docteurs peu nombreux. En 917, R. Moïse b. Kalonimos de Lucques vint apporter, à Spire et dans les provinces rhénanes, les éléments de la science juive, et forma quelques disciples. Vers l'an 1000, Gherschon b. Juda, de Metz, dit *la lumière de l'Exil* (*Meor hag-Golah*), publia des commentaires talmudiques et, par les disciples qu'il répandit dans l'est et le sud de la France, suscita le mouvement que Raschi allait si puissamment animer.

[1] Mot formé, selon l'usage juif, des initiales *Ra(bbi) Sc(helomo) I(çâki)* = Salomo Isacides, Salomon, fils d'Isaac. — Pour les sources de l'histoire de Raschi nous renvoyons à Zunz ; nous n'indiquons que celles que n'a pas mentionnées ce savant.

Celui-ci naquit à Troyes, en Champagne, l'année de la mort de *Gherschon*, en 1040. On connaît fort peu de chose sur lui, bien que les anciennes biographies soient remplies de détails minutieux ; mais Zunz a fait justice de toutes ces narrations erronées ou fabuleuses dont la légende populaire ou l'ignorance des historiens se sont plu à surcharger sa vie. Il alla étudier à Mayence, sous le rabbin Isaac b. Lévi[1], et peut-être est-ce là ce voyage en Allemagne auquel il fait une fois allusion et le seul dont Zunz ait reconnu l'authenticité[2]. Il revint ensuite se fixer à Troyes, dont, sans doute, il dirigea la communauté jusqu'à sa mort ; il laissa trois filles qui donnèrent naissance à toute une lignée de célèbres docteurs, auxquels on doit les œuvres les plus importantes de la littérature talmudique au XIIe et au XIIIe siècle. Son enseignement à Troyes appela de tous côtés des élèves qui allèrent répandre au loin les leçons du maître, et l'on peut dire qu'avec lui commence en Occident l'âge d'or de la littérature rabbinique. Coïncidence remarquable ! Cet essor de l'esprit juif coïncidait avec cet autre mouvement littéraire dont la France catholique du XIe et du XIIe siècle donnait alors le spectacle. Il semble qu'au sortir de la barbarie des premiers âges, un même souffle de vie ait animé ces deux mondes, bien étrangers cependant l'un à l'autre.

Raschi mourait en 1105[3], laissant une œuvre écrite considérable. Il avait commenté la Bible entière, et presque tout le Talmud, moins quelques traités non commencés ou laissés inachevés. Il avait encore commenté le premier livre du *Midrasch Rabba*, ou *Genèse Rabba*, et le traité de la Mischna *Aboth*, et composé quelques poésies religieuses et des recueils de décisions ou de consultations casuistiques. Mais son principal titre à la renommée est son commentaire sur la Bible et son commentaire sur le Talmud. Ces œuvres se distinguent par une netteté d'exposition unie à une concision et une élégance de style vraiment remarquables, qualités bien rares chez un commentateur et qui semblent s'exclure l'une l'autre. Le commentaire sur la Bible se recommande en outre par un caractère particulier que le dernier éditeur de

[1] Lewysohn : *Nafschoth Çadikim ;* Francf.-s.-l.-Main, 1855. — Cf. Cl. Mullet, l. l. p. 11 et 12.

[2] *L. l.* p. 282.

[3] Cette date est donnée par une notice qui se lit à la fin d'un ms. de Parme (J.-B. de Rossi, *Catal.*, Cod. 75 ; cf. *Diz. Stor.*, I, 161) et où il est dit que Raschi est mort le *jeudi 29 Thamouz* (juin-juillet) 4865 = 1105. La même indication se retrouve dans un ms. de Paris (F. II. 73), mais avec la date 4868 = 1108. La différence provient d'une confusion entre la lettre *hé* = 5 et la lettre *heth* = 8. Carmoly (*Hist. des médecins*, p. 40) prétendait que la leçon du ms. de Paris était la bonne, mais Luzzatto (*Litter. Blatt des Orients*, 1846, p. 420), d'après des indications données par des calendriers juifs du moyen âge, a établi que le 29 Thamouz 1108 tombait un *vendredi*, tandis que le 29 Thamouz 1105 était bien un *jeudi*. Cf. également Block (*Litt. d. Or. ibid.*, p. 762), qui appuie par d'autres considérations l'opinion de Luzzatto.

Raschi, Berliner, fait bien ressortir : « Raschi, dit-il, a le mérite de s'être frayé un chemin nouveau. Car si nous examinons les débris qui nous sont parvenus des commentaires antérieurs à Raschi, nous voyons les uns, comme R. Moïse le Darschân et son école, s'attacher dans leur piété au *Derousch* [1], ce qui les conduit à négliger l'examen du sens simple du texte ; les autres, comme R. Menahem ben Helbo et ses collègues, qui possédaient les travaux des grammairiens Menahem ben Sarouk et Donasch ben Labrat, n'examiner que le *Peschat* sans s'occuper du *Derousch*... Raschi a employé une méthode intermédiaire où le *Peschat* et le *Derousch* s'unissent sans effort, grâce au soin qu'il a pris de ne choisir dans les homélies des Rabbins que ce qui se rapprochait le plus directement du sens simple... Et d'ailleurs Raschi agissait librement avec les légendes traditionnelles, les transformant, les allongeant, les abrégeant à sa convenance et fondant plusieurs récits en un [2]. » Ce commentaire que Raschi trouvait imparfait, et qu'il aurait refondu pour le simplifier si la mort ne l'avait surpris trop tôt, eut, comme le commentaire talmudique, un succès considérable. Tous deux devinrent classiques et jouirent immédiatement d'une autorité non contestée. Leur auteur fut « le grand docteur », « le Maître de l'Exil », « le prince des Interprètes », le *Parschandatha* [3]. Le commentaire sur le Talmud fut le *Commentaire* par excellence, le *Kontros* [4]. On le transcrivit par traités; on en répandit des

[1] Le *Derousch* est l'explication figurée du texte, le commentaire allégorique, homilétique; le *Peschat* dont il est parlé plus bas est au contraire l'explication simple.

[2] Préface, p. VIII. Nous abrégeons un peu le texte dans notre traduction. — L'ouvrage de M. Berliner est la première tentative d'une édition critique du Pentateuque de Raschi. L'auteur y a ajouté des index et des notes, le tout écrit en hébreu. Voici le titre de l'ouvrage : *Raschi al hath-Thorah: Raschii (Salomonis Isacidis) in Pentateuchum commentarius; edid. A. Berliner*, Berolini, 1866, 1 vol. in-8°, p. XX-382. — Cette publication, malgré ses mérites, ne peut être considérée comme définitive. L'auteur n'a consulté que *neuf* manuscrits, que lui donnaient les bibliothèques de l'Allemagne, et il a négligé les riches ressources que lui offraient l'Italie, la France et l'Angleterre. La *Bodleian Library* à Oxford lui donnait une quinzaine de manuscrits sur le Pentateuque; la Bibliothèque nationale à Paris une douzaine ; la Parmesane *trente-huit*. On voit que, même après le consciencieux travail de Berliner, une édition critique de Raschi offrirait encore une ample matière de recherches et d'études.

[3] *Parschandatha* est le nom d'un des fils de Haman (Esther, IX, 7). Mais ce mot persan peut se décomposer en deux mots hébreux quelque peu aramaïsés: *Parschan, Datha ; Explicator Legis.* Il fut appliqué à Raschi comme nous le voyons dans une poésie inédite d'Abraham Ibn Ezra en l'honneur de notre docteur. Cette pièce commence par ces mots :

Une étoile s'est levée en France, etc.

et on y lit les deux vers suivants :

Il fit un brillant commentaire de la loi ;
De là son nom de Parschan Datha.

Cette pièce se trouve dans un manuscrit hébreu de la Bodléienne, fonds Pococke, 74. — Voy. Dukes, *Litter. Blatt des Or.*, 1849, p. 708.

[4] Du latin *Commentarius.*

exemplaires en France, en Italie, en Allemagne, en Orient même. Quatre-vingts ans après la mort de Raschi un scribe copiait son commentaire sur le traité Baba Metsia pour le *prince de la captivité* David de Mossoul [1]. L'imprimerie une fois découverte, il accompagna dans toutes les éditions le texte du Talmud qui sans lui serait illisible, et cette œuvre qui avait fait oublier tous les essais antérieurs, nulle tentative ne put dans la suite la faire oublier à son tour. Pareil succès était réservé au commentaire sur la Bible. Malgré les nombreux et excellents travaux qu'inspira aux Juifs l'exégèse biblique, l'œuvre de Raschi resta la préférée. « Les prédicateurs, dit Berliner [2], le citèrent dans leurs homélies, et firent souvent de ses paroles le sujet de leur enseignement public. Les maîtres l'introduisirent dans les écoles, et on apprit Raschi aux enfants. Même les moins instruits l'étudièrent, et l'on vit le grand docteur du Beth Joseph déclarer que la lecture de Raschi pouvait remplacer celle du chaldéen [3]. Son commentaire se répandit rapidement grâce aux disciples, aux copistes, aux commentateurs qui le citèrent, le louèrent, le célébrèrent, grâce encore aux éditions imprimées [4], et l'on peut dire avec raison qu'il n'est point dans le monde de livre qui ait inspiré autant de travaux spéciaux. L'on compte plus de soixante-dix ouvrages qui ont pour objet d'expliquer et de commenter ses écrits. »

Si l'œuvre totale de Raschi obtenait une si brillante destinée, quel était le sort réservé aux glosses françaises? Celles-ci étaient bien enveloppées dans le respect qui entourait le commentaire : mais ce respect ne pouvait cependant empêcher les erreurs et les altérations, et si des scribes se permirent des interpolations dans le texte du maître, d'autres purent se croire autorisés à supprimer ou à rajeunir les Laazim. En général la correction des glosses est en raison inverse

[1] Cf. notre *Rapport sur une mission en Angleterre*, voir plus haut, p. 116 (*Archives des missions scientifiques*, 1871, p. 97). Le prince David dont il est question dans la note finale de ce manuscrit ne peut être que le *chef de la captivité* de Mossoul. Voy. *Itinerarium s. epistola Samuelis b. Simsôn* dans Carmoly, *Itinéraires*, p. 141. Cf. Graetz, *Gesch. der Juden*, VII, p. 18 et 43.

[2] Préface, p. IX.

[3] C'est un ancien précepte des docteurs de lire la section sabbatique de la semaine deux fois dans le texte hébreu et une fois dans la traduction chaldaïque d'Onkelos.

[4] Le premier livre imprimé en hébreu a été le commentaire de Raschi sur le Pentateuque, chez Abraham de Garton à Reggio, en 1475. (Note de Berliner.) — Le commentaire n'est pas accompagné du texte. On compte depuis vingt différentes éditions du commentaire complet ou partiel de Raschi sur la Bible, sans texte hébreu. Quant aux éditions contenant le texte de la Bible et celui de Raschi, elles s'élèvent au nombre de 17 éditions complètes et de 155 éditions partielles dont 114 contiennent le Pentateuque. Pour la bibliographie du commentaire talmudique, elle se confond avec celle du Talmud proprement dit, puisqu'on n'a pas imprimé de Talmud sans l'accompagner du texte de Raschi. On compte jusqu'en ces dernières années 44 éditions complètes du Talmud et, par suite, 44 éditions du commentaire de Raschi.

de la multiplicité des copies. Les glosses du Pentateuque, sans cesse transcrit, sont plus altérées que celles du reste de la Bible, moins souvent copié, et ces dernières à leur tour le sont plus elles-mêmes que celles du Talmud dont l'étendue a plutôt effrayé la patience des scribes.

La plupart des erreurs sont dues à l'ignorance ; de la confusion des lettres mal lues, séparées ou jointes mal à propos, sont sorties toutes sortes d'altérations bizarres, mais qui sont toutes faciles à corriger et laissent plus clairement entrevoir la vraie leçon que les rajeunissements. Un seul exemple nous suffira, le mot *rodogner* (= rogner). Grâce à la ressemblance presque complète que présentent en hébreu le *d* et l'*r*, l'on trouve les formes *dorogner* (*Lévit.*, XIV, 44, dans *Bodl. libr. mss. Opp. add.*, *53* et *Michel 544*) ; *dodogner* (*Talm. Tr. Zebachim*, 94, 1, *édit. princeps*). Toutefois on rencontre encore des rajeunissements : ainsi dans *Lévit.*, XIV, 44, *rogner* (*Bibl. nat.* F. H. 55 ; *Bodl. libr. Opp.* 14) ; parfois le scribe se fait un scrupule de modifier radicalement le mot de Raschi, et le copie en indiquant par un trait superposé que telle lettre ne se prononce plus. Exemple le manuscrit d'Oxford, *Oppenh.* 36, où on lit *rodgner*. Des changements bien graves dont les Laazim ont eu à souffrir de la part des scribes non français, ce sont les traductions en langue étrangère. La Bodléienne, comme la Nationale de Paris, possède plusieurs manuscrits exécutés par des Juifs italiens, dans lesquels les glosses sont en italien. Les manuscrits 48 et 49 de la Nationale, dus à un copiste allemand, ont la plupart de leurs glosses remplacées par leurs équivalents germaniques. Les copies allemandes du Pseudo-Raschi sur l'Alfasi [1], tantôt présentent la traduction à côté du mot français, tantôt offrent la traduction seule qui a détrôné le Laaz original ; et cette particularité se retrouve dans les éditions imprimées de l'Alfasi. Dans le texte vulgaire de Raschi on trouve des traces de ces traductions : ainsi le mot hébreu *berakatho* « dans sa tempe » (Juges, IV, 22) est traduit par le Laaz *nella tempia*. Onze manuscrits de Paris et d'Oxford s'accordent à donner le français *temple*. Dans I Rois, XIII, 3, les éditions imprimées traduisent le texte : « nous sommes paresseux » par *siamo pigri*. Les manuscrits de France et d'Angleterre donnent diverses leçons qui toutes viennent se grouper autour de celle-ci : *non chaleir*. L'édition princeps du commentaire biblique est celle de Venise (1525, in-fol.). L'éditeur Daniel Bomberg a dû publier son texte d'après des manuscrits italiens, coupables de ces traductions [2].

Outre les traductions, il est encore un autre fait curieux dont nous

[1] Voir sur l'Alfasi, plus haut, p. 113.

[2] S'il faut en croire le traducteur hébreu de la biographie de Zunz, les glosses auraient été traduites jusqu'en russe. Remarquons que c'est sur la foi de ces traductions que l'admiration populaire attribuait à Raschi la connaissance de tant de langues, et renouvelait pour lui le miracle des Apôtres.

devons dire un mot. Dans Jérémie, Ezéchiel et les Psaumes jusqu'au Ps. 58, les éditions s'accordent toutes à donner une série de glosses que les nombreux manuscrits de Paris et de l'Angleterre que j'ai consultés omettent d'un parfait accord. Je les retrouve en grande partie dans les glossaires, surtout celui de Bâle. Comment de là sont-elles passées dans le texte de Raschi ? Peut-être les manuscrits de Parme nous donneront-ils la solution du problème [1].

Assez maltraitées par les scribes, les glosses, une fois imprimées, furent généralement négligées. Les savants de la renaissance n'y firent guère attention. Je citerai, d'après la bibliographie de J. Furst, le dictionnaire de Jechiel où les mots de la Bible sont expliqués ainsi que les glosses de Raschi qui s'y rapportent [2]. Buxtorf essaie parfois, et pas toujours heureusement, de traduire les Laazim qu'il rencontre dans ses citations talmudiques. Ce n'est à vrai dire qu'à la fin du siècle dernier que l'on commence à transcrire et à expliquer les glosses ; mais la plupart de ceux qui se chargèrent de ce travail, Juifs allemands ou polonais, savaient mal le français moderne et ignoraient totalement la vieille langue; néanmoins, ils prétendaient expliquer à l'aide du français moderne ces formes archaïques, défigurées souvent par une longue suite de fautes [3]. Aussi ne voit-on aucune tentative réellement scientifique, quoiqu'on en compte un grand nombre. Mendelssohn et son école expliquent les glosses du Pentateuque dans le commentaire appelé Biour [4] ; J. Loeve, celles des Psaumes [5] ; Israël Neumann, celles d'une partie des petits Prophètes [6] ; Juda Jeitteles et Landau, celles de la Bible [7]. Citons, à part, Zunz [8] qui explique savamment quelques glosses dans sa biographie de Raschi, et aussi M. Wogue qui, dans sa belle édition du Pentateuque, a d'heureuses trouvailles quand, parfois, il lui arrive de transcrire des Laazim de Raschi [9]. Pour le Talmud, nous trouvons quelques explications dans l'*Or Esther* des frères Bondi [10]. En 1809, Dormitzer donne le premier

[1] [Voir plus haut p. 126-130.]

[2] *Makré dardeké*, Constant., 1488, fol.

[3] Un seul exemple suffira. Le mot *mestier* que Raschi emploie pour traduire un terme signifiant *bahut*, un de ces éditeurs l'explique à sa manière en le corrigeant en *château !* Un château, n'est-ce pas un immense bahut ?

[4] Berlin, 1781-83, in-8°.

[5] Berlin, 1791, in-8° (édit. dite *Zemiroth Yisrael*).

[6] Une partie des petits Prophètes avec traduction allemande et commentaire hébreu. Dessau, 1805, in-8°.

[7] Vienne, 1822-36, in-8°.

[8] *L. l.*, p. 327 et sqq.

[9] Paris, 5 vol. in-8°, 1860-9.

[10] *Or Esther* ou explication des mots étrangers et surtout latins qu'on rencontre dans les livres talmudiques, par Simon et Mardochée Bondi, Dessau, 1812, in-8°. Les Laazim qui se rapportent aux passages cités sont reproduits.

travail d'ensemble que je connaisse. Son *Haathakah* ou *Interprétation* [1] renferme tous les mots romans de Raschi et de quelques autres commentateurs. Landau dans son édition de Prague [2] donne aussi la traduction des Laazim talmudiques. Enfin, en 1865, les travaux de Dormitzer et Landau sont recueillis et annotés dans un petit volume intitulé Marpéh Laschôn [3]. Cet opuscule de 314 pages est le travail le plus complet qui ait paru sur la matière. A défaut de précision scientifique, il offre l'avantage de réunir toutes les glosses de Raschi sur le Talmud et la Bible, comme celles qui se rencontrent dans les Thosaphoth et les commentaires d'Obadia de Bartinora, de Schemouel b. Meïr, R. Ascher, R. Simsôn et Maïmonide sur la Mischna ou la Ghemara.

Tel est l'état de la question jusqu'à ce jour. En somme, on voit que ces travaux ne sont inspirés que par une pure pensée d'exégèse ; on cherche dans ces Laazim l'expression de la pensée de Raschi, mais non des indications sur la vieille langue.

Aussi nul ne songe à établir un texte critique ; c'est par quoi nous devions commencer. Il nous a donc fallu collationner les nombreux manuscrits de Raschi, copiés d'un original sans doute à jamais perdu. Quant à dresser un classement, nous ne pouvions y songer ; le travail eût été impossible et d'ailleurs inutile. Pour le Pentateuque seulement je connais 9 manuscrits complets en Allemagne, 13 à Paris, 13 à Oxford, 38 à Parme ; je ne compte pas ceux du British Museum, de Cambridge, Leyde, etc. Il serait difficile de trouver une bibliothèque de manuscrits hébreux qui n'en possède au moins un exemplaire. Que serait-ce, s'il fallait tenter le même travail sur toutes les parties de l'œuvre de Raschi ? Et d'ailleurs le résultat ne répondrait pas à la grandeur du travail. Comme les Laazim peuvent facilement se détacher du contexte, l'établissement du texte critique du commentaire ne sert guère à celui des Laazim. Un scribe italien pouvait copier par exemple sans changement un manuscrit français et supprimer les glosses ou les traduire en italien ; un scribe français copiant un manuscrit allemand pouvait corriger et rajeunir des glosses fautives dans son original, mais qu'il comprenait. La filiation des manuscrits n'implique donc nullement pour les glosses la filiation des erreurs. Il a donc fallu rechercher une autre méthode. Nous avons collationné assez de manuscrits pour avoir

[1] Prague, 1809, in-4°.

[2] Prague, 1829-31, fol. ; 2e éd. augmentée, 1839-45.

[3] *Sepher Marpéh Laschôn* ou *Recueil de tous les mots étrangers cités par Raschi dans ses commentaires sur la Bible et le Talmud et par les Thosaphoth*, *Obadia de Bartinora*, etc., d'après M. Landau de Prague et Meyer Dormitzer, avec transcription en français, traduction en allemand et explication en hébreu. Le travail sur Obadia de Bartinora (commentaire sur la Mischna) est de Dormitzer, le reste est de Landau. — Odessa, 1865, 1 vol. in-12.

l'assurance d'en posséder de toutes les provenances et d'y voir à peu près toutes les familles représentées. Parmi toutes les variantes d'un Laaz, nous prenons celle qui présente le caractère le plus prononcé d'archaïsme, se trouvât-elle dans des manuscrits plus récents ; car ceux-ci peuvent descendre sans intermédiaires d'anciennes copies. Si nous sommes privés de ce critérium, entre deux leçons nous choisissons la plus difficile, l'autre étant sans doute un rajeunissement dû à un scribe qui ne comprenait pas la leçon primitive. Si les diverses variantes présentent mêmes caractères de vraisemblance, nous nous décidons d'après la majorité des manuscrits. C'est le cas le plus rare, disons-le. Pour suivre cette méthode nous n'avons pas hésité à collationner les Laazim d'un nombre considérable de manuscrits. Nous en avons vu, à Paris, 25 sur les diverses parties de la Bible, 7 sur plusieurs traités du Talmud, 1 (en 3 vol.) sur le Pseudo-Raschi de l'Alfasi ; à Oxford 31 sur la Bible, 12 sur le Talmud, 2 en 5 vol. sur l'Alfasi ; le manuscrit unique du commentaire sur la *Genèse Rabba* et l'édition princeps du Talmud [1] à Cambridge ; à Londres enfin 11 manuscrits sur le Talmud. Les Laazim de la Bible sont fixés ; quant à ceux du Talmud, nous avons les leçons des glosses de 18 traités avec 1317 glosses ; il reste, en tenant compte des manuscrits de l'Alfasi, 20 traités avec 820 glosses environ pour la lecture desquelles nous sommes réduits à l'autorité de l'édition princeps. Encore, de ces 820 Laazim plus d'un fait double emploi avec les 1317 autres, ce qui diminue le nombre de ceux qui sont dénués du secours des manuscrits. Les manuscrits d'Italie [2] et d'Allemagne nous permettront d'achever ce travail et d'établir rigoureusement le texte critique de toutes les glosses [3].

[1] 22 vol. fol., Daniel Bomberg. Venise, 1520-22.

[2] Voir plus haut le *Rapport sur une Mission en Italie*, p. 119-164.

[3] Voici comment se décomposent les glosses dans les divers commentaires :

I. Bible :

Pentateuque (66 ; 84 ; 52 ; 29 ; 34)	265
Livres historiques : Josué, Samuel, Rois	140
Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Petits Prophètes (104 ; 81 ; 70 ; 71)	326
Meghilloth (*a*), Psaumes, Proverbes (50 ; 58 ; 41)	149
Job, Daniel avec Ezra et Néhémie (53 ; 34)	87
Total des glosses de la Bible	967

II. Talmud :

Traités Berachoth, Sabbath, Eroubin (92 ; 385 ; 73)	550
Pesachim, Joma, Scukka, Bétsa (94 ; 31 ; 88 ; 69)	282
Rosch hasch-Schana, Thaanith (34 ; 35)	69
Meghilla, Moed Katan, Haghigha (14 ; 14 ; 12)	40
Jebamoth, Kethouboth, Nedarim (*b*) (38 ; 52 ; 9)	99
A reporter	1,040

a) Voir plus haut p. 109, note 1.

b) Arrêté au folio 22 *b*, complété avec le commentaire de Gherschôn Meor hag-Golah.

L'orthographe des Laazim une fois fixée, il faut les remettre en français, travail facile ; car Raschi a eu recours, comme il est naturel de le penser, à un système de transcription déterminé, système adopté d'ailleurs par toute l'école des rabbins français du XIIe et du XIIIe siècle. L'alphabet hébreu ne connaissant pas les voyelles, on pourrait croire que les transcriptions ne donnent que les consonnes des mots français ; mais nombre de manuscrits sont ponctués et, présentant la prononciation exacte des scribes, ont tout au moins la même valeur, par exemple, que les manuscrits anglo-normands de l'*Alexis* ou du *Roland.*

D'un autre côté l'hébreu rabbinique use des semi-voyelles *yod* et *vaw* pour représenter par le *yod*, l'*i* ou l'*e*, par le *vaw*, l'*o* ou l'*ou*. L'absence de ces deux lettres indique un *a* ou un *e* muet. Donc, même avec des manuscrits non ponctués, ce qui est l'exception, le champ de la discussion est singulièrement restreint. Cependant comme le *pêh* et le *beth* hébreux peuvent représenter le *p* ou l'*f* et le *b* ou le *v* il peut y avoir quelque incertitude pour les labiales ; mais, là encore, les manuscrits ont le plus souvent recours à des espèces de *tildes* pour distinguer les deux séries de labiales l'une de l'autre, comme ils le font pour indiquer le son chuintant du *g h* = *g* (*e*) et du *k* = *ch*. Les scribes savent donc corriger les défauts de l'alphabet hébreu, qui vient apporter ses avantages propres. Ainsi le *v* se représentant par le *beth* comme par le *vaw*, on ne peut le confondre, comme dans l'écriture française, avec l'*u*. L'emploi du *tsadé* pour rendre le *ç* indique la valeur double *ts* de cette consonne. La prononciation de l'*e* muet est établie par la transcription qui, dans le mot grue [1], par exemple, lui attribue une sorte de sonorité. Les glosses donnent de précieux renseignements sur l'état de la langue à la fin du XIe siècle. Elles permettent d'affirmer l'existence des diphtongues fortes [2], accentuées sur la première syllabe, l'absence de nasalisation, du moins pour les syllabes sourdes *ou*, *un*, l'affaiblisse-

Report...........	1,040
Nazir (*c*), Sota, Ghittin, Kiddouschin (10 ; 30 ; 90 ; 36)...........	166
Baba Kamma, B. Metsia, B. Bathra (*d*), Synhedrin (76 ; 101 ; 26 ; 53)	256
Makkoth (*e*), Schevouoth, Aboda Zara, Horaïoth (10 ; 8 ; 145 ; 1)....	164
Zebachim, Menahoth, Bekoroth, Houllin (37 ; 57 ; 56 ; 223)......	373
Erachin, Themoura, Kerithoth (*c*), Meila (*c*) (18 ; 1 ; 7 ; 2).........	28
Midda, Aboth, Midrasch Bereschith (66 ; 25 ; 72).................	163
Total des glosses talmudiques..........	2,190

Total général : 967 + 2,190 = 3,157.

[1] *Kidduschin*, 44 *a*. La transcription de ce mot, comme d'autres de même forme, prouve que l'*e* se prononçait au moins comme dans *je*, *le*.

[2] Sur ce terme, voy. G. Paris, *Alexis*, p. 73.

c) Les commentaires sur Nazir, Kerithoth, Meïla ne sont sans doute pas de Raschi ; en tout cas ils ont subi de grandes interpolations.

d) Arrêté fol. 29 *b*, achevé par R. Samuel b. Meïr, petit-fils de Raschi.

e) Arrêté fol. 19 *b*, achevé par R. Juda b. Nathan.

ment des médianes fortes ou douces, et l'existence encore entière des médianes douces. Si *salutare* est devenu *saluder* [1], et *miratorium miradoir* [2], *audiens* est resté *odant* [3], et *conredare, conreder* [4]. L'assimilation des muettes avec les muettes est achevée, et Raschi a le mot *setaine* [5] ; mais celle des muettes avec les liquides en est encore au premier pas, et *hedera* se présente sous la forme *èdre* [6] et *modulus* sous celle de *modle* [7]. Les labiales ne sont pas encore remplacées par le *j* palatal suivant, que plus tard elles appelleront, au rang de consonnes en disparaissant elles-mêmes, et *ache* est encore *apje* [8], *sauge* encore *salvje* [9]. La langue ne s'est pas encore décidée pour l'*n* contre l'*m*, avec *d* intercalaire contre *b* intercalaire, dans les finales *emere*, et l'infinitif de *premo* est encore *prembre* [10]. Si nous quittons la phonétique, Raschi nous montre des substantifs verbaux comme *sigue* = *scie* [11], *trog* = *trou* [12] ; des substantifs participiaux comme *poste* = *ponte* [13], mot curieux et qui prouve l'existence d'une première forme latine *ponere*, *positus* = *pondre*, *post*, abandonnée pour une seconde forme plus conforme à l'analogie *pondre*, *pont*, laquelle à son tour, immobilisée dans le substantif participial *ponte*, est chassée en vertu des mêmes lois analogiques par *pondu*. Les lois de la déclinaison sont rigoureusement observées. Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un*, c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise*, proprement *avoir de la place pour remuer ses bras*, et par suite *être libre*, *pouvoir agir librement* [14]. Ainsi encore le mot *mestier* [15] employé, non pas au sens de *besoin*, mais de *bahut, armoire* : on peut comparer à cette déviation de sens celle que présente le mot *nécessaire* dans la langue actuelle.

Pour la syntaxe, Raschi ne donne guère de renseignements, car les

[1] *Genèse*, XXXIII, 11, etc.
[2] *Exode*, XXXVIII, 8, etc. *Sabbath*, 149 *a*, etc.
[3] *Deuter.*, I, 16.
[4] *Kethouboth*, 2 *a*, etc.
[5] *Exode*, X, 22, etc.
[6] Ou *ièdre;* je n'ai pas encore déterminé si l'*e* est déjà diphtongué ou non.
[7] *Zebachim*, 3 *a*.
[8] *Kethouboth*, 61 *a*, etc. ; *j* mouillé et non chuintant.
[9] *Sabbath*, 109 *b* ; même remarque que pour *apje*.
[10] *Sabbath*, 82 *a*, etc.
[11] *Baba Kamma*, 119 *b*, etc.
[12] *Obadia*, I, 15.
[13] Houllin, 58 *a*, etc.
[14] Nombres, II, 20 ; Samuel I, XIX, 3 ; II, XIX, 30 ; Isaïe, LVII, 8. — Cette acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Évidemment le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu*, *espace*, qu'il faut rechercher l'origine de *aise*. Ne serait-ce pas *area*, forme rhotacisée d'un hypothétique *asea* qui se serait conservé dans le latin vulgaire ? Néanmoins le radical *ar* paraît bien être primitif.
[15] *Eroubin*, 14 *b* ; 30 *b* ; *Sabbath*, 32 *a* ; 103 *a*, etc.

phrases qui se rencontrent dans ses Laazim sont des hébraïsmes plutôt que des gallicismes. Quand il se trouve dans le texte biblique des tournures singulières, irréductibles à la logique, Raschi, pour en montrer la constitution, les traduit littéralement en phrases qui n'ont de français que les mots. Ainsi ce passage de l'Exode XIV, II : « Est-ce par manque de sépulcres en Egypte que tu nous as menés mourir au désert ? » où la première proposition renferme dans l'hébreu deux négations, qui, loin de se détruire, se renforcent, est traduit par Raschi : *Si por faillance de non foses*. Raschi évidemment dans cette phrase barbare n'a voulu que mettre en lumière la double négation renfermée dans *faillance* et dans *non*. Ailleurs (Michée, II, 4), l'hébreu emploie une singulière expression, *Neschaddounou* (nous sommes pillés), sorte de forme hybride que la grammaire ne peut expliquer. Raschi s'efforce d'en faire comprendre la bizarrerie : il y montre deux formes accouplées : *Schaddounou* actif avec complément direct, « ils nous ont pillés », et *Neschadnou* passif, « nous sommes pillés ». Les deux réunis forment un ensemble intraduisible, comme qui dirait « *sommes desgaterent nos* ». — Nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur ces particularités des Laazim de Raschi. Ce que nous venons d'en dire suffit à en montrer l'importance. Cet index d'environ trois mille mots appartenant, non pas à la langue poétique comme l'*Alexis* ou le *Roland*, mais à la langue usuelle, familière, dont l'origine et la date sont nettement déterminées, apportera, nous n'en doutons point, de nouveaux et nombreux éléments à l'étude de la phonétique et de la morphologie de notre vieille langue. Bien des mots aussi qu'on ne rencontre qu'à une époque postérieure verront reculer la date de leur apparition, et la lexicologie, tout autant que la science des sons et des formes, y trouvera de précieux renseignements. Enfin cette liste de Laazim permettra de tracer un tableau de la langue à la fin du XIe siècle.

Les glosses qui se lisent dans les commentaires des autres rabbins français n'offrent pas autant d'intérêt. Si l'on possédait les œuvres complètes de R. Gerson de Metz, le précurseur de Raschi, on aurait assurément un recueil de glosses des plus intéressants, puisqu'elles dateraient de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe. Mais je ne connais de lui, comme existant encore, qu'un commentaire talmudique conservé à la Bodléienne (F. Huntington 200). Ce manuscrit m'a été signalé par mon ami M. Ad. Neubauer, qui relève dans ce texte quelques glosses françaises qu'on retrouve d'ailleurs dans celles de Raschi. Elles n'offrent pas d'intérêt. Plus nombreuses sont celles qu'on lit dans les œuvres de R. Joseph ben Simon Kara, l'élève de Raschi[1]. Ces œuvres

[1] « Joseph Kara b. Siméon florissait dans le premier quart du XIIe siècle, était le fils du célèbre Siméon Kara, le neveu de Menahem ben Helbo (*le grammairien*), l'ami de R. Samuel b. Meïr (le petit-fils de Raschi) et peut-être l'élève de Raschi

sont encore des commentaires sur diverses parties de la Bible, Prophètes, Proverbes, Job, Ruth, Esther, Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste et les Chroniques. Ajoutons des notes et paraphrases insérées çà et là dans le commentaire de Raschi sur le Pentateuque, commentaire que Joseph a revu et complété. De ces œuvres diverses l'on n'a imprimé que le commentaire sur les Lamentations et le Commentaire sur Job. La Bibliothèque nationale ne possède que trois mss. contenant quelques-unes des œuvres de J. Kara, le nº 161 qui renferme le commentaire sur Job jusqu'au chapitre XXXVI (de fol. 187 *a*, à fol. 226 *b*), le nº 163 qui renferme les commentaires sur Samuel (depuis le chap. II), Isaïe et Jérémie, et le nº 162 qui, outre le texte donné par le nº 163, contient le commentaire des Hagiographes, moins ceux des Psaumes, des Proverbes, de Daniel, du Cantique et d'une partie des Lamentations[1].

Citons encore le ms. 37, qui intercale au milieu du commentaire de Raschi sur le Pentateuque nombre de glosses (ainsi Gen. XXVI, 20; XXVII, 29; Ex. XV, 25; XVI, 6; XVIII, fin; XIX, 9; XXXIV, 9; Deutér., XXVI, 18), signées, soit du nom de Joseph, soit du nom de Joseph bar Siméon. La première, qui est très longue et finit par ces mots : « Telle est l'explication que j'en donne, moi Joseph ben Siméon ; mon maître en a été satisfait et a approuvé mes paroles », contient un Laaz : *dondra* = donnera[2].

En feuilletant le ms. 161 (commentaire sur Job), je trouve environ vingt-cinq mots français, parmi lesquels je citerai *ascur* ou *oscur* = obscur (folio 187 *a*) ; *héricer* en parlant des cheveux qui se dressent sur la tête (189 *b*) ; *cep* qui enchaîne les pieds (203 *a*) ; *ton talent* = ton esprit, ton caractère (205 *a*) ; *m'alène* (ou *m'aline? m'aleine?*) = ma respiration (209 *b*) ; *compas* (214 *a*), etc. Les mss. 162 et 163 en présentent un plus grand nombre. Je prends au hasard, dans le commentaire sur Samuel : *tinter* selon 162 (fol. 14 *a*, 2), *tintener* selon 163 (18 *a*) ; *escrin* (162 ; 15 *a*, 1) et *escrigne* (163 ; 19 *a*) ; *coltre, soc, lime, acier*, etc... (162 ; 18 *a*, et 163 ; 24 *a*) : dans le commentaire sur les Prophètes, *arendele* ou *arindele* (162 ; 99 *a*, 2 — 163 ; 131 *a*), *grue* (ibid.) ; *batdiç*, c'est-à-dire *batduç*, *battuz* (162 ; 100 *a*, 2. — 163 a par erreur *batriç*, fol. 133 *a*) ; *coucou* (162 ; 104 *a*, 2 et 163 ; 140 *a*) ; *e avrái estid* = et je serai debout (162 ; 22 *a*, 2). Dans ce

qu'il désigne du nom de maître et dont il se dit l'obligé. » (Zunz, Zur Geschichte und Litteratur, p. 68).

[1] Le commentaire sur Ézéchiel, du commencement jusqu'au folio 142 *b*, 2, est de Kara ; la fin (142 *b*, 2-148, *b*, 2) est de Raschi. L'indication du catalogue Zotenberg est inexacte ou tout au moins insuffisante.

[2] Ms. 37, folio 15 *a*. Le ms. porte *hondra*, erreur évidente pour *dondra*. Le copiste aura pris sans doute pour la barre de gauche d'un *hé* un point ou une tache qui se serait trouvée dans l'original au milieu du *daleth*. — Il s'agit dans la glosse d'un mot hébreu signifiant *donner* et qui, malgré sa forme de passé, doit se prendre au sens du futur.

dernier Laaz la transcription montre que les deux *e* sont muets ou du moins ont la même prononciation que l'*e* de *je, le, se,* etc. et que le futur d'*avoir* est ici *avrai* et non *aurai*. Quant à *estid*, l'*i* vient-il d'une erreur de copiste qui par l'omission d'un point aura changé *ted* en *tid?* Est-ce une forme dialectale propre au scribe, qui semble être, autant qu'on en peut juger par l'écriture, originaire des provinces rhénanes? Je ne saurais décider. Le ms. 163 (fol. 29 *b*) donne les mêmes mots sans les ponctuer, ce qui ne fait guère avancer la question. Nous croyons bien que ces mss., que d'ailleurs nous n'avons fait que parcourir, pourront donner une centaine de Laazim.

De Joseph Kara nous passons à Samuel ben Méïr, le petit-fils de Raschi, auteur de commentaires sur le Pentateuque et autres parties de la Bible et sur le Talmud. Les commentaires sur le Pentateuque ont été imprimés en 1705, Berlin, in-4°; les autres dorment dans les recoins de quelques bibliothèques[1]; cependant on a, dès l'origine, extrait de ses œuvres, et publié, un complément du commentaire commencé par Raschi sur le traité talmudique Baba Bathra (du folio 29 *b*, à la fin), ainsi que le commentaire sur le xe chapitre du traité Pesachim (éditions imprimées de 99 *b*, à 121 *b*). Les œuvres talmudiques contiennent quelques glosses françaises, une cinquantaine environ. Mais, comme je n'en ai le texte que d'après les éditions imprimées où elles sont généralement fort maltraitées, je n'en puis rien citer. La Bibliothèque nationale ne possède aucun manuscrit de Samuel; quant au ms. de la Bodléienne, Opp. 249 (commentaire sur Baba Bathra), que j'ai eu l'occasion de voir, il présente un texte singulièrement abrégé, si on le compare à celui des éditions, et où le nombre des glosses est considérablement réduit. Il se peut, il est vrai, que ce soit là le texte authentique, dont le nôtre ne serait qu'une copie enrichie d'interpolations. Une comparaison approfondie des deux rédactions peut seule résoudre la question.

Une autre source de Laazim, ce sont les *Thosaphoth*. On désigne sous ce nom un ensemble de notes additionnelles qui ont pour objet d'élucider le texte du Talmud. Ce commentaire perpétuel se distingue de celui de Raschi en ce que ce dernier explique plutôt les mots et en général le sens simple du texte, tandis que l'autre s'attache à approfondir les discussions des docteurs. Ces notes ont été composées par les rabbins français de l'école de Raschi, au XIIe et au XIIIe siècles; les principaux auteurs sont le petit-fils de Raschi, le *Rabbénou Tham*, et le neveu de ce dernier, le *Ri* ou Rabbi Isaac le Jeune. Par la nature même de leur rédaction, qui embrasse une durée de deux siècles, les

[1] Néanmoins on a publié le commentaire sur l'Ecclésiaste et le Cantique; 1855, in-8°, Leipzig. — Quant au commentaire sur les Psaumes (Berlin, 1794, in-8°, et Wien, 1816, in-8°), on en a contesté l'authenticité.

Thosaphoth doivent offrir dans leurs Laazim des formes plus ou moins archaïques. Mais le nombre n'en est pas considérable ; s'il est supérieur à 100, il ne dépasse certainement pas 150, et parfois ils reproduisent ceux de Raschi ; le texte en est souvent corrompu ; quelques-uns ont des formes tout à fait italiennes, dues évidemment à des copistes étrangers et peut-être à Bomberg, le premier éditeur du Talmud ; je n'ai pas encore pu en vérifier l'orthographe d'après les manuscrits.

Aux Thosaphoth, il faudrait ajouter encore le Rabbénou Ascher ben Jechiel qui insère quelques Laazim, mais pour la plupart empruntés à Raschi ou aux Thosaphoth qu'il résume dans son commentaire sur le Talmud. Rappelons également le commentaire des Chroniques faussement attribué à Raschi et l'œuvre du même genre qui se trouve dans le ms. d'Oxford, *Opp.* 34, in-4°, où l'on trouve quelques mots français.

Tels sont les commentateurs qui, à ma connaissance, ont employé des Laazim dans leurs œuvres hébraïques[1]. Il est possible et même probable que la Nationale possède des mss. de rabbins français qui contiennent de ces glosses ; mais, comme le catalogue des mss. hébreux ne signale pas ces particularités, il faudrait parcourir tous ces manuscrits, ce que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire. Oxford possède des manuscrits avec glosses : M. Neubauer me signale celui qui contient les œuvres d'un Moïse ben Isaac Hanasiah d'Angleterre, qu'il identifie avec Moïse Naqdan de Londres[2] : il y relève des glosses dont quelques-unes me paraissent intéressantes : *entomeç* = étourdi, comme un homme endormi ; *kanpions* = hommes qu'on loue pour la guerre, mercenaires. On trouve la ligne suivante : « C'est un proverbe populaire qui dit : ne crois pas aux eaux dormantes : *eayv's koies nela croyas* (?). » Notre grammairien traduit le verset des Proverbes (XII, 25) : « le juste sait profiter de son voisin » de la manière suivante : *fest ipier son companojn li.* Ailleurs le mot hébreu : « beau des yeux » est traduit par *blont.* Nous trouvons encore *riote* pour désigner le bruit des sabots d'une troupe de chevaux, ou cette troupe elle-même ; *s'aventure* pour rendre : « ses accidents », etc.

Outre ce manuscrit, je vois dans les notes publiées par M. Neubauer dans la *Zeitschrift* de Geiger[3] l'indication d'autres mss. renfermant des Laazim. Dans les descriptions qu'il en donne, M. Neubauer publie de courts extraits où je recueille quelques mots français :

[1] Dans la revue hébraïque *Hasch-Schahar* (l'Aurore, — in-8°, Vienne, 1871, p. 289 et sqq.), je trouve la description d'un ms. de J. Kara, qui renferme des citations de son oncle Menahem b. Helbo, où je rencontre quelques Laazim. Ainsi : *aguisêde*, *forbide*, *gresle*, *asier* (acier), *torbler*, etc.

[2] Déjà indiqué par Zunz (Zur Geschichte, etc., p. 112), sous le numéro Oppenheim, 999. F.

[3] Jüdische Zeitschrift, herausgegeben von Dr. Abr. Geiger. Breslau, année 1871, p. 354 et sqq. ; 214 et sqq.

Cod. Opp. 31 (du XIIIe siècle ou du XIVe) *bastème.*

Or. 604 (XIVe siècle) : quelques noms de ville ; *Motroïl* (Montreuil ?) ; *Chartes* (Chartres) ; *Oliens* (Orléans), etc.

Cod. Opp. 225 (antérieur à 1358). L'auteur, dit M. Neubauer, y explique les mots obscurs du Pentateuque à l'aide du français et de l'allemand.

Quant à *Hunt.* 268 (commentaire anonyme partiel sur Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique et Ecclésiaste), M. Neubauer y voit l'œuvre d'un rabbin espagnol. L'auteur donne presque à chaque verset une explication en espagnol des mots et souvent des phrases difficiles. « Il est possible, dit M. Neubauer, que la philologie romane ait à gagner à la publication de ce commentaire. » M. Geiger, jugeant d'après les huit ou dix glosses citées dans les extraits que publie la *Zeitschrift,* se demande si l'auteur ne serait pas plutôt français. Mais, si quelques-unes de ces glosses sont douteuses, il est impossible de voir du français dans des formes telles que *dedrego* (derrière) ; *tal atal* (tel et tel) ; *conseno* (place publique où se réunit le conseil) ; *de los ligagos* (des javelles), etc.

Nous terminerons cette première partie par quelques mots sur des glosses d'une nature particulière qui nous serviront d'introduction naturelle à l'examen des glossaires. Ces glosses ne sont pas des explications en français faisant partie intégrante d'un commentaire hébreu, mais bien des notes marginales ou interlinéaires, ce qu'on désigne habituellement sous le nom de glosses. Elles se lisent dans un ms. de la Nationale [1] qui contient les livres de Josué et des Juges, accompagnés sur les marges du commentaire de Raschi, et les livres de Samuel, des Rois et des Prophètes. D'une écriture allemande comme le manuscrit, elles sont plus récentes cependant ; car, tandis que le ms. remonte au XIIe siècle, la forme de leurs lettres dénonce le XIVe siècle, date que confirment d'ailleurs les formes grammaticales Elles cessent au fol. 88, avec les livres de Samuel. Elles sont disséminées çà et là, soit entre les lignes du texte biblique, au-dessus des mots qu'elles traduisent, soit sur les marges de droite ou de gauche, ou entre les deux colonnes de chaque page. Voici la première que nous lisons :

Josué V, 13, « Josué alla à lui et lui dit : *Viens-tu nous aider* ou es-tu pour nos ennemis ? » Ms. fol. 4 *b* : SI AÉDER NOUS VINS.

Ailleurs sur les passages de Josué IX, 4 et 5 : « outres déchirées *et recousues* », « pain *moisi* », nous lisons (fol. 8, 1 et 9, 1) E LIÉS — BÉKOJT (?) ; — X, 12 : « Soleil, *arrête-toi* » ATAN'S (fol. 9 *a*) ; XV, 19 : « *la terre sèche* » LA SÈKE ; XXII, 24 : « *par crainte* » DE DOTANSE OU DOUTANSE (fol. 19 *a*) ; Juges III, 24 : « *accroupi* sur ses pieds »

[1] Fonds hébreu, 86. — Vélin moyen du XIIe siècle. Écriture allemande. Deux lacunes dans le texte ; 1° — de Jérémie, XXIX, 19 à XXXVIII, 2 ; 2° — d'Osée, IV, 4, à Amos, VI, 12.

KOUETANT ; V, 12 : *relève-toi* (= resurge) RESORDRE (fol. 25 *a*); V, 21 : « il *les balaya* » BALOYA OS ; V, 23 : « *messager de Dieu* », MESAGE DE DAY (fol. 25 *b*).

Le bout du bâton. LE BAOT DE BASTON (fol. 26 *b*) ; *le bœuf jeune*, *le bœuf engraissé*, LE BOF LEGÈNE, LE BOF LANGRISÉ (ibid.).

Ces quelques exemples suffisent pour montrer le caractère de ces glosses. Sans nous y arrêter plus longtemps nous passons aux glossaires [1].

II

DES GLOSSAIRES.

Les Glossaires de la Bible sont des recueils de traductions en français des mots difficiles, traductions accompagnées le plus souvent de la paraphrase chaldaïque et d'un court commentaire hébreu où l'on explique le mot du texte en le rapprochant d'un autre passage de l'Écriture qui le reproduit. Ces traductions se suivent dans l'ordre même des Livres Saints. Ces glossaires pourraient être et parfois sont disposés en trois colonnes qui contiennent, la première le mot hébreu, la seconde la traduction française et la dernière le commentaire ou la citation du même mot dans un autre passage [2]. Nous connaissons jusqu'ici sept glossaires de ce genre, deux à Paris, deux à Parme, un à Bâle, un à Leipzig et enfin un à Oxford, et tous, à l'exception de ce dernier qui ne contient que quelques pages, sont d'une étendue considérable. Nous allons, autant qu'il est possible, essayer d'en donner une idée.

A. Le glossaire de Paris, inscrit actuellement sous le nº 302 du fonds hébreu, appartenait avant 1862 aux Archives Nationales où il était arrivé je ne sais comment. C'est un beau manuscrit, moyen in-4º, vélin, de 177 feuillets avec un feuillet blanc à la fin. L'écriture est celle du nord-est de la France ; les mots français sont presque partout ponctués. Il comprend le Pentateuque (fol. 1 à 30 *b*) ; les cinq petits livres d'Esther, du Cantique, de l'Ecclésiaste, des Lamentations et de Ruth (31*b* — 35 *b* fin) ; Josué (37 *a* — le feuillet 36 est en blanc) ; Juges

[1] Il conviendrait d'ajouter encore à ces textes un ms. de la Mischna, datant du XIVᵉ siècle, qui est à Cambridge (University Library), et sur le dernier feuillet duquel se trouve une sorte de liste renfermant les titres traduits en français, mais écrits en caractères hébreux, des divers livres de la Bible. Cette liste ne nous a pas paru offrir un bien grand intérêt.

[2] [Voir les spécimens donnés plus haut (p. 134-157) d'après les matériaux plus abondants recueillis dans la mission en Italie.]

(39 *b*) ; Samuel I et II (44 *b*) ; Rois I et II (54 *a*) ; Jérémie (61 *b*) ; Ezéchiel (69 *a*) ; Isaïe (77 *b*) ; Les douze Petits Prophètes (101 *a*) ; à la fin des 12 Prophètes, fol. 113 *b*, au milieu, se lit cette note : « Moi, Joseph, fils du saint Rabbi Simson, j'ai terminé ces Laazim des 24 livres, au mois de Kislew de l'an 1 du sixième millénaire pour Rabbi Samuel fils de Jacob que le ciel bénisse. Puisse-t-il en jouir et les méditer, lui et sa postérité, jusqu'à la fin des générations ! Amen, Séla, Hazak. » Cette note donne la date du manuscrit : Kislew 5001 = décembre 1241.

Après le folio 114 qui n'est pas écrit, commence le livre de Job ; puis viennent les Psaumes (131 *a*) ; les Proverbes (156 *a*) ; Daniel (164 *a*) ; et enfin Ezra et Néhémie (171 *a*). Le ms. commence ainsi [1] : « *Au commencement*, comme le chald. *bekadmin* (même sens), ENSOJJS en fr., comme dans : fus-tu créé *dès l'origine* [Job, XV, 7] — *Chaos*, ESTORDIZON en français sens de : désolation. — *et vide*, E VUJJDETÉ ; sens de : chose vide. — *planant*, AKAOUVÉTONÇ — (que la lumière) *soit*, SOJJT en fr. Raschi explique : soit fortifiée — *Le firmament*, LE ÉTON'DEMONT', etc. » Nous rencontrons ensuite les mots suivants :

Et fut	*e fúi*	semant de la semence	*semonsonç semonce*
lumière ;	*clarté*	faisant	*fézont*
et il sépara ;	*i ésevra*	selon son espèce	*a sa ghize*
et il fit ;	*i aféta*	des luminaires	*clarteç*
soient amassées (les eaux) ;	*séint amasées*	pour éclairer	*a aclarcir*
et sera vue	*e sera véu*	ramperont	*serpileront*
la (terre) sèche	*la sècheté*	souffle de vie	*alène de vie*
à l'amas	*a l'amasemont*	volera	*volera*
mers	*mers* (ou *mirs*)	et créa	*e cria*
Les monstres marins	*les dragonç*	qui (est) rampant	*qui serpilonç*
se couvrira de verdure	*erbéiera*	aile	*éle*
verdure	*erbiç*	croissez et multipliez	*frotigeç i acróijseç*
herbe	*erbe*	etc.	etc.

Le ms. finit ainsi, fol. 177 *a* :

« *Sa demeure*, SON MANOJR *en fr.*, la maison qu'il habite. — *Dans leurs plaintes*, AN LOR CONPLÉJJNÇ — *et les princesses*, en fr. E LES CONTRÉSES comme dans : *les princes et les princesses* [Koh. II, 8] — *Et vieillard*, E VAJJLÉ comme dans : la sagesse est dans les *vieillards* [Job, XII, 12] — *Raillants*,

[1] Dans la traduction qui suit, comme dans toutes celles qui suivront, les mots en italiques représentent le mot hébreu qui est l'objet de la glosse ; celle-ci est en petites capitales. Nous mettons entre crochets l'indication des versets cités ; le ms. ne la donne pas. Dans nos transcriptions, nous cherchons à reproduire le son du mot tel que le donnent les lettres hébraïques : le *z* est notre *z* actuel ou *s* doux ; l'*s* a toujours le son fort : *amasemont* doit donc se lire *amassemont*. Le *ç* représente l'ancien *z* = *ts* ou *ds* ; l'*e* non accentué est toujours l'*e* muet ; le *j* ou *jj* représente un son mouillé.

GABONÇ, comme : *raillants* [II Chron. XXX, 10 et passim] — *Et trompants*, E ACHARNISONS, comme dans : et j'étais à ses yeux comme un homme *égarant* [Gen. XXVII, 12]. »

Les quelques mots cités dans ces extraits et surtout les terminaisons *onz* pour *anz* ou *enz* indiquent le dialecte bourguignon ; les formes grammaticales indiquent le XIIIe siècle. Le ms. original est antérieur assurément à 1241, date de la copie, mais le scribe a dû vraisemblablement opérer quelques rajeunissements pour faciliter la lecture de son texte. — Le ms. est très étendu ; il a 177 feuillets de 30 lignes à la page, renferme en moyenne 80 mots dans la page et peut contenir en tout 30,000 glosses.

B. Le deuxième glossaire est inscrit au catalogue de la Bibliothèque Nationale sous le n° 301. C'est un petit in-8°, vélin, de 128 feuillets dont deux en blanc au commencement et un à la fin : il renferme des glosses sur toute la Bible, moins le Pentateuque, Job et les Chroniques, à savoir : Josué (1 *a*) ; Juges (2 *b*), Samuel (6 *a*) ; Rois (11 *a*) ; Isaïe (15 *a*) ; Jérémie (33 *b*) ; Ezéchiel (42 *b*) ; les 12 Petits Prophètes (48 *b*) ; les Psaumes (69 *b*) ; les Proverbes (82 *b*) ; le Cantique (93 *b*) ; Ruth (96 *a*) ; Daniel (114 *a*) ; Lamentations (119 *a*) ; Ecclésiaste (121 *b*) ; Esther (124 *a*) ; Ezra (126 *a*–128 *a*). L'écriture, qui est l'écriture française du Nord-Est, quoique toujours de la même main, varie de forme dans quelques parties, ainsi que la disposition du texte. Aux feuillets 1-7 *a* et 33 *a*-40 *a* l'écriture est grosse et donne trente lignes à la page. Dans le reste elle est fine et donne de 40 à 42 lignes. Quant au texte, dans la plus grande partie de son étendue, il présente trois colonnes : la première à droite contient les mots de la Bible à expliquer, celle du milieu les mots français, et la dernière l'explication en hébreu : cette disposition par colonnes s'étend de f. 25 *a* jusqu'au milieu de 32 *b* (fin d'Isaïe) et reprend 57 *a* pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin du livre. Le manuscrit peut contenir huit à dix mille glosses. Moins soigné d'exécution que le précédent, il est loin de donner partout la ponctuation comme fait presque toujours ce dernier. Il n'est pas daté, et la seule indication qu'il fournisse est celle qui se lit à la fin d'Isaïe (32 *b*) : « Est fini le livre d'Isaïe, louange au Dieu qui habite les larges plaines (du ciel) ! Eliézer, fils d'Isaac, le scribe. Qu'il ne soit atteint d'aucune souffrance jusqu'au jour où les mulets monteront aux échelles ! » Le nom se retrouve encore fol. 96 *a*, à la fin de Ruth ; et en bas du fol. 121 *a*, avec une indication spéciale : Eliézer fils d'Isaac, de Kaisresperc (Kaisersberg) ; ce qui décèle une origine allemande, confirmée d'ailleurs par le caractère de l'écriture. Celle-ci est du XIIIe siècle, mais de la seconde moitié, ce nous semble. Voici le commencement du manuscrit :

« Josué. *Tu marcheras,* MARCHERAS, comme dans : le *pas* de la plante du pied [Deut. II, 5] — *le coucher,* COJJCHEMENT, comme dans : le soleil allait se *coucher* [Gen. XV, 17] — *courage,* ENHARDI, comme dans : *encourage-le* [Deut. III, 28] — *s'écartera,* REMUERA, comme dans : il ne *s'écartait* pas [Ex. XIII, 22 et *passim*] — *Et tu le méditeras :* sens de : réflexion, etc. »

Nous lisons ensuite les mots suivants :

tu briseras	*débrizeras*	furent écroulés	*furt écroléç*
tranquillisant	*asouégnç*	fit sécher	*séiecha*
et armés	*e garniç*	et fondit	*e denit*
se révoltera	*contraliera*	se tint debout	*étout*
sourd	*sort*	corde	*corde*
à examiner	*a épiér*	tu lieras	*léyeras*
et le cacha	*e repot loï*	ligne	*ligne*
lin sur pied	*lin éntolé*	fil écarlate	*fil vermájl*
gués	*pasajges*	etc.	etc.

Il finit ainsi fol. 128 *a* :

TEXTE (colonne de droite)	FRANÇAIS (colonne du milieu)	COMMENTAIRE (colonne de gauche)
mik-kadmath dena	DEVANT CET	sens de : avant cela
schenîn sagghiân	ANÇ AÇÉÇ	s. d. : années nombreuses
Rab benahi	ROY GRANT AÏGEA (ædificavit) LUI	sens de : un grand roi le bâtit
veschachleleh	E FONDEMANTA LUI	sens de : et lui donna un fondement.

C. Le troisième glossaire est conservé à la Bibliothèque publique de Bâle. Il est ainsi désigné dans le catalogue de G. Hænel (col. 576) où M. Neubauer me l'a signalé : « A III, 39. Biblia hebraica c. punctis pars potior, cont. praelectiones sabbatinas in linguam Gallicam translatas, sed charactere hebraico exaratas, in-4°. » J'ai retrouvé depuis l'indication de ce glossaire dans l'ouvrage de Zunz : *Zur Geschichte und Literatur* (p. 81).

Ce ms. dont M. Albert Socin, par la copie de quelques passages, m'avait fait connaître l'importance, et que M. le bibliothécaire de Bâle a bien voulu me communiquer, est un volume moyen in-4°, vélin, de 184 feuillets. (La pagination donne 183 f., mais un feuillet a été omis entre 155 et 156.) L'écriture, d'une netteté et d'une sûreté remarquables, est en gros caractères et donne 18 lignes, parfois 17 à la page. Le ms. n'est pas daté, ou peut-être ne l'est plus; car les premiers et les derniers feuillets, qui contenaient sans doute la signature du copiste, sont tombés. L'écriture cependant me semble appartenir au commen-

cement du XIIIe siècle et peut-être à la fin du XIIe [1]. Elle est assurément moins cursive et partant plus ancienne que celle du manuscrit A, qui est de l'an 1241. Le texte ne fournit aucune donnée particulière de nature à déterminer la date exacte : les seuls auteurs modernes cités sont Raschi et Menahem b. Sarouq, qui sont fréquemment nommés, et une fois Donasch b. Labrat et Saadyah (fol. 133 *a* et 158 *b*). On ne peut rien conclure de si maigres données.

Le ms. commence à Samuel I, III, 13 et finit avec Amos. Le dernier mot du dernier feuillet annonce le livre d'Obadia. On peut en conclure qu'il est tombé au moins un cahier au commencement et un autre à la fin du livre. L'on constate une autre lacune au milieu même du manuscrit, entre les feuillets 32 *b* et 33 *a*, lacune qui s'étend de Rois I, XI, 28 à Rois II, XXII, 7 et qui s'explique fort bien par la chute d'un cahier. Le manuscrit complet n'a dû contenir que les livres prophétiques, c'est-à-dire les livres historiques, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les 12 Petits Prophètes ; car en y ajoutant les trois cahiers qui certainement manquaient, l'on arrive, avec huit feuillets par cahier, à un total de 208 feuillets, ce qui donne une étendue assez considérable pour un ms. de ce format.

Ce ms. présente des particularités curieuses. Si l'écriture est la même de la première ligne à la dernière, il n'en est pas ainsi de la ponctuation qui vient évidemment de plusieurs mains. Jusqu'au f. 33, elle est l'œuvre d'une personne à qui l'on doit également des corrections du texte et çà et là quelques notes marginales, et qui, autant qu'on peut le juger d'après l'écriture de ces additions, vivait au XIVe siècle. Mais cette personne ne s'est pas bornée à ponctuer les pages laissées sans ponctuation par l'auteur du ms., elle s'est permis souvent de modifier la ponctuation primitive encore bien visible actuellement sous la seconde, de telle sorte que ce ms. nous offre à la fois un tableau de la prononciation du commencement du XIIIe siècle et pour ce qui regarde les voyelles, de celle du XIVe. Mais ce n'est pas tout. Nous croyons encore reconnaître une seconde série de corrections plus anciennes que les précédentes, et qui peut-être ne sont guère postérieures à la copie du manuscrit, car l'encre offre à peu de chose près le même aspect dans la copie et dans ces retouches. Celles-ci consistent principalement dans le remplacement de la voyelle *en* par la voyelle *an*. Ajoutons enfin qu'une troisième main, qui est du siècle dernier, a numéroté les chapitres et versets des deux livres des Rois, en même temps qu'elle intercalait entre les lignes un essai plus ou moins bien réussi de transcription française des Laazim contenus dans ces deux

[1] M. Neubauer, à qui j'ai soumis un fac-simile de cette écriture, n'hésite pas à reconnaître les formes du troisième ou du quatrième quart du XIIe siècle.

livres [1], et nous aurons mentionné toutes les particularités de cet intéressant manuscrit.

La première page, qui est tachée, salie et rongée, se lit avec quelque peine : elle commence, comme on a dit, à Samuel II, III, 13. On trouve ensuite les Rois (25 *a*), avec la lacune dont nous avons parlé ; Jérémie (34 *b* ligne 1), Ezechiel (70 *a*, 16), Isaïe (105*a*, 1); Osée (167 *b*, 1); Amos (178 *b*, 7) [2]. La page 17 a été à moitié grattée à diverses places, de manière à ne laisser que des lambeaux de lignes et de phrases.

Voici le début de Jérémie : 34 *b*, lignes 7 et suivantes [3] :

« [1] *Paroles de Jérémie.* [5] *Avant que je te formasse,* KE PEÑISE TOY, comme dans : Il le *forma* (dessina) au burin [Sam. XXXII, 4.] Ainsi Dieu a formé une image au milieu d'une autre. D'après d'autres : CRIÉ TOY comme dans : il *forma* l'homme [Gen. II, 7, etc.] *Je t'ai connu,* KENOU TOY, comme dans : Le bœuf *connaît* son maître [Isaïe I.] *Je t'ai préparé,* APRÈTÉ TOY; d'après d'autres : APARELLÉ TOY. *Aux nations,* comme *pour* les nations. *Je t'ai donné,* ABALLI TOY. [6] *Ah!* CONPLÉYNT, d'après d'autres : GAIY, comme dans : *Ah !* malheur à nous ! [9] *Et il toucha,* E ATÉEINT. [10] *Je t'ai donné le gouvernement,* ABALLY TOY, comme la traduction chaldaïque : je t'ai mis à la tête, sens de seigneurie ; d'autres disent : APREVOTI TOY. *Pour arracher,* A ARANCHIER, sens d'arrachement, etc. »

Nous lisons ensuite :

Verset 11.	et pour déchirer	*e a depecer* corrigé postérieurement en *i a dépecer.*
	bâton d'amandier	*baton de almendier,* plus tard *b. de almandier* et enfin *b. d'almander.*
12.	hâtant	*hatenç* plus tard *hatanç.*

[1] C'est à la même personne qu'on doit la pagination du manuscrit, comme on peut s'en assurer par la comparaison des chiffres indiquant les pages avec ceux qui indiquent les chapitres et les versets des deux livres des Rois. Peut-être est-ce l'une des deux personnes dont parle une note inscrite sur la garde du manuscrit, laquelle constate la donation du volume par un certain Elias Ehinger à son parent et ami le pasteur Thomas Hopfer. Il existe encore des Ehinger à Bâle.

[2] En réalité ce sont les pages 168 et 179.

[3] Quelques observations sont nécessaires. Les *n* mouillées sont partout dans le ms. indiquées par une sorte de tilde placé au-dessus de la lettre. Les lettres doubles ne sont généralement pas reproduites à l'exception de l'*r* quelquefois et très souvent de l'*l*. Mais alors deux *l* consécutives indiquent toujours une prononciation mouillée. Le plus souvent cette prononciation est spécialement indiquée par une barre horizontale qui traverse la partie supérieure des deux lettres. Ainsi pour le mot *aballi* aux versets 5 et 9. Le *ch* et le *g* doux sont indiqués par un *k* ou un *g* tildés. — Dans les mots que nous citons ici, il n'y a de corrections postérieures qu'à *gaiy*, *atéejnt* et *aranchier*. Dans *gaiy*, l'*i* a été effacé, de manière à ne laisser qu'une diphthongue affaiblie *gay* à peine sensible. Dans *atéejnt* le second *e* a été également effacé et il ne reste plus que *atejnt* qui doit se lire à peu près comme *ateint ;* le mot *aranchier* par l'addition d'un point voyelle sous la lettre *ch* et la suppression des deux points sous les deux *yod* est devenu *aranchéjr*, quelque chose comme le bourguignon *arancheir*. Pour le sens, ce passage est fort clair, à l'exception peut-être de la glosse du verset 6. L'auteur veut

Verset 13.	pot bouillant	*ole bollent*, plus tard *bollant*.
	et ses bouillons	*e ses ondes*, d'après d'autres *e ses bollons*.
14.	se découvrira	*sera acomencé*, plus tard *acomancé*, alit. *sera overte*.
16.	et je dirai	*e deraineré*, plus tard *e deraneré*.
	mes jugements	*mes derainemens*, plus tard *deranemens* et enfin *deranemenç*.
17.	tu ceindras	*porcéindras*, plus tard *porcendras*.
	je te briserai	*defreindré tóy* — *defréndré tóy*.
II 3.	prémices	*lo melour*
I 18.	forteresse	*forterèce*
	et aux seigneurs	*e a señors*
II 2.	va	*sóyys alent*, plus tard *alant*.
	tes noces	*tes noseç* (= *noces?*
	quand tu allas	*ke alas tu*
	seront affligés	*se repentiront*, plus tard *repantiront;* alit. *ancorpeç*.
5.	(ils suivirent) le néant	*lo néyyent* — *lo néyyant*.
	et devinrent néant	*e niyyentérĕt* — *e niyyantérĕt* (l'ĕ est muet.
	etc.	etc. etc.

Le ms. finit ainsi fol. 183 *b* :

« [Amos IX, 7.] *N'êtes-vous pas comme les enfants des Kouschym?* ...*de Caphtor, de Kir*, noms de lieux. [8] *Mais*, ACERTES. [9] *Et je secouerai*, sens de : et son cœur *s'agita* [Is. VII, 2] ; *s'agitera*, ÉCROLERA ; *dans le crible*, AN CRIBLE, *la pierre*, PIYYÈRE, sens de pierre, alit. ROKE. [10] *(N')approchera (pas)*, APRIMERA et *(n')avancera (pas)*, E ANVANCERA. [11]. *Je relèverai*, ALIÈVERAI ? (plus tard *aliverai* ou peut-être *alivarai*) ; *et j'entourerai de haies*, E HAYYERÉ comme dans : une haie ici, une haie là. *Leurs brèches*, LOUR DÉPEÇURE ; *et ses ruines*, É SES DÉPEÇURES ; *et je la rebâtirai*, È AIGERÉ LI. [13] *Et suivra de près*, É APRIMERAS (l'*s* est barré après coup) ; *le laboureur*, LE ÉRORE (plus tard *éroure*) ; *au moissonneur*, O SOYYEOUR ; *et le fouleur*, E LO FOLOJRE ; *à celui qui traîne*, O TRÈIOR (plus tard *treiour*) ; *et feront dégoutter le miel*, E DÉGOTERONT DOÇOR ; *et* (les collines) *seront agitées*, SERONT ÉMEUES, alit. SERONT LABORÉES, sens de labourage. [14] *Et ils rebâtiront*, E AÏGERONT ? (plus tard ? E AIJARONT) ; *les villes désolées*, DÉSOLÉES. Fin d'Amos, je vais commencer Obadia. »

Ces citations suffisent pour faire connaître le caractère de ce Glossaire qui contient de 11 à 12,000 mots. Passons aux deux mss. de Parme. Quelques extraits dus à l'obligeance de M. Segré, instituteur israélite à

dire que le mot hébreu *aâh* est l'impératif d'un verbe signifiant *complaindre*, prendre pitié, ou une interjection signifiant *ah! hélas! guay!* comme dans la phrase *ah! malheur à nous!* où le mot hébreu *aâh* a évidemment ce dernier sens.

Parme, me permettent de compléter les renseignements donnés par les courtes notices du catalogue de Rossi.

D. N° 60 du Catalogue. — In-folio vélin, écriture rabbinique. de l'an 1279. » *In quo*, dit Rossi, *sacri textus verba juxta librorum ordinem producuntur*, *deinde gallice*, *sed charactere rabbinico cum punctis*, *postremo synonymis verbis vel phrasibus*, *identidem targumica* (c'est-à-dire chaldaïca) *versione explanantur.* » Manque au commencement, Genèse I-XXII, 4. Le texte s'étend jusqu'à la fin de la Bible, les Chroniques exceptées, et se termine par cette note : « est terminé Ezra : louange à Dieu, créateur du monde ! Moi, Jechiel, fils de R. Eliézer, j'ai écrit et complété pour moi ces Laazim des XXIV Livres saints, le 16 Ab de l'an 39, petit comput, dans la ville de Taillebourg. » La date correspond à août 1279. Quant à la ville, il y a 3 communes de ce nom : dans la Charente-Inférieure, dans la Haute-Garonne et dans le Lot-et-Garonne. Il est étrange de voir un glossaire français écrit dans un pays où l'on parlait le provençal, s'il s'agit d'une commune de la Haute-Garonne ou du Lot-et-Garonne, ou un dialecte mixte, s'il s'agit du Taillebourg illustré par la victoire de saint Louis. Cependant si l'on songe aux persécutions éprouvées par les Juifs sous le règne de saint Louis et de Philippe le Hardi, et si l'on se rappelle que la région comprise entre la Charente et la Gironde avait été livrée à l'Angleterre par le traité de 1259, l'on sera porté à croire que l'auteur avait cherché contre les exactions un refuge sur les terres du roi Edouard Ier, ce qui déciderait la question en faveur du Taillebourg de la Charente-Inférieure.

Voici quelques extraits d'après les communications de M. Segré. Fol. 15. Exode x, 29 :

« *Tu as bien dit,* A DROIT PARLAS, comme dans : les filles de Tselaphhad ont *bien* parlé [Nomb. XXVII, 7]. — *En vous chassant tout à fait,* TOT, c'est-à-dire en vous chassant tous. — *Un chien n'aiguisera sa langue,* AGUIZERA, sens de rendre aigu, pointu. — *Dieu distinguera l'Egypte d'Israel,* DÉSÈVRA, sens de séparer. — Tout ce peuple *qui est à tes pieds,* ANSANBLE A TOI, comme dans : il monta *à ses pieds* (*c. à. d.* avec lui). — *Selon le compte de personnes,* A CONTE, sens de nombre. — *Le linteau,* LO BATOYER, endroit où la porte bat. — *N'en mangez rien demi-cuit*, GASCRU, comme le chaldéen *rakh*, insuffisamment cuit, etc. »

Nous recueillons ensuite les mots suivants :

en hâte	*an hate*	au jour précédent	*o jor devant*
et je passerai	*e paseré*	vous détruirez	*detorbarez*
un bouquet	*liace*	le levain	*levain*
au seuil	*o soin ?*	et ils dépouillèrent	*e dégarnirt*

un ramassis	*merléz*	et tu lui briseras la nuque	*i écerviras lui*
et tu separeras	*e déséveras*	ta main	*ta mein*
la portée (d'un animal)	*le gitemant*	etc.	etc.

E. Parme, Catal. de Rossi, 637. Ce manuscrit, auquel Rossi assigne pour date le commencement du XIV[e] siècle, contient un Glossaire semblable aux précédents, comme l'indiquent ces mots de la notice : *Sacra verba juxta sacrorum librorum ordinem producuntur gallice primum, deinde chaldaice, postremo synonymis hebr. eis respondentibus.* Ce ms. est incomplet au commencement et à la fin. Il manque les premiers chapitres jusqu'à Gen. XL fin, d'après ce qui résulte d'une communication de M. Segré; jusqu'au milieu de la section Waietzé, c'est-à-dire entre Gen. XXVIII, 10 et XXXII, 4, d'après Rossi. Le ms. se poursuit jusqu'à la fin de Joel.

Extrait du commencement (dû à M. Segré) :

« *Après deux ans,* DOS ENÇ comme le chald. : deux ans, sens de : deux années. — *et grasses,* É GRASES, comme dans : à Églon, homme gros (Jug. III, 17), sens de : grasses. — *et paissaient,* E PÉÉSENS ? Sens de : pâturage — *en marais,* O MAROJJÇ, comme dans : au milieu des *marais* [Job, VIII], sens de marais. — *Et minces,* E TENVES, chald. : maigres de chair. — *Et hâlées* comme dans : le hâle et la nielle [Rois I, VIII, 37]. — *Et fut effrayé,* E TEMALA, comme dans : Nabuchodonosor fut effrayé [Dan. II, 1]. — *Son esprit,* SON TALANT, comme dans : *l'esprit* de Cyrus [Ezra I, 1]. — *Les sorciers,* LES SORCELANÇ, sorciers qui consultent les os des morts. — *Mes crimes,* MES FORFÉÇ, comme dans : l'échanson fut *criminel.* — *Et le firent courir,* É FIRT COURER ? LUI, comme daus : il *courut* à sa rencontre [Gen. XXIX, 13] ; le chald. traduit : On le fit sortir, etc. »

Ensuite nous trouvons :

tu entendras	*antandras*	trouverons-nous ?	*si troveromes*
les maigres	*mègres*	sera gouverné	*sera governé*
les vides	*les bloses*	lui	*lui*
leur ventre	*lor ventre*	collier	*colejjr*
Et quant à ce qui a été répété	*é ke fu segondé*	j'ai donné	*anbalji*
(chose) préparée	*aprêtée*	maître	*mestre*
et garnira	*e garnira*	chef	*le mere*
et ils amasseront	*e amaseront*	le blé	*le bléç ?*
sous le pouvoir	*desouç la bajlie*	etc.	etc.

F. Leipzig, Universitæts-Bibliothek, n° 102. — Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ce ms. et nous sommes réduit aux notes publiées par M. Fr. Delitzsch dans le *Jesurun* [1] et le *Littera-*

[1] *Jesurun, sive prolegomena in concordantias veteris testamenti a Julio Fursto editas, libri tres auctore Francisco Delitzschio.* Grimmae, 1838, in-8°, p. 241 et sqq. — Litter. d. Orient., 1844, p. 294 et sqq.

turblatt des Orients. Le mal ne serait pas considérable si M. Delitzsch avait songé à imprimer, comme c'est l'usage, quelques lignes du commencement et de la fin du ms. dans l'analyse qu'il en a donnée à deux reprises différentes. Mais l'éminent bibliographe juif n'a été préoccupé que des questions bibliographiques et s'est contenté d'indiquer les noms cités par l'auteur du Glossaire. Si ces indications ne nous apprennent rien sur la langue des Laazim, elles servent cependant à déterminer avec assez de précision le caractère de l'ouvrage, et l'on peut en conclure avec certitude que, si, pour la composition, il se rapproche des autres glossaires que nous venons d'étudier, il n'a cependant avec eux aucun lien d'intime parenté. Tandis que les auteurs des autres mss. semblent éviter soigneusement tout caractère de personnalité propre, se refusent les digressions, reproduisent sèchement le mot hébreu avec sa traduction, accompagnée (et pas toujours, surtout dans A) d'une courte explication ou citation de trois ou quatre mots, l'on voit le rédacteur de F citer à plaisir les grammairiens antérieurs, ses contemporains, son oncle, son père. Il développe volontiers ses explications qui parfois dégénèrent en véritables commentaires. Ainsi fait-il pour les Meghilloth et particulièrement pour le livre de l'Ecclésiaste ; pour la description des pierres du pectoral du grand prêtre dans l'Exode, pour les passages difficiles de Job et ils sont nombreux. La conclusion de M. Delitzsch est que l'auteur de ce glossaire est un Juif français du XIIIe siècle, dont il ne peut déterminer le nom (car le ms. est incomplet, et avec ses premiers et derniers feuillets a perdu sans doute son titre et sa signature), mais que certains indices habilement groupés l'amènent à identifier avec Simson Hanakdan, célèbre grammairien juif qui florissait vers 1280. Nous avouerons cependant que les inductions de M. Delitzsch touchant la personnalité de l'auteur nous paraissent plus spécieuses que vraies : mais ce n'est pas le lieu de les discuter ici.

Delitzsch appelle ce glossaire, « glossaire hébreu-français-allemand » ; les mots français en effet ont été traduits sur les marges en allemand, mais non pas par l'auteur, comme le donnerait à entendre le titre que Delitzsch donne au manuscrit. La couleur de l'encre de cette seconde traduction indique une époque plus récente ; c'est Delitzsch qui en fait la remarque et qui semble l'oublier aussitôt, ce qui l'amène à faire une assertion inexacte. Il prétend que les trois manuscrits D, E (Rossi, 60 et 637) et F (Leipzig) dérivent d'un texte unique qui aurait été enrichi dans E de la traduction chaldaïque et dans F de la traduction allemande. Mais dans E la traduction chaldaïque fait partie intégrante du texte, tandis que dans F la traduction allemande n'est qu'un accident postérieur. Delitzsch a été induit en erreur par les titres que donne Rossi à D (*Lexicon biblicum hebræo gallicum*) et à E (*L. b. hebræo-gallico-chal-*

daïcum). Mais cette dénomination de *chaldaïcum* convient au ms. 60 ou aux autres mss. de Paris, de Bâle ou de Leipzig, tout aussi bien ou tout aussi peu qu'au ms. 637. Dans les uns comme dans les autres, le mot français est suivi tantôt d'une citation de l'Ecriture, tantôt de la traduction chaldaïque, tantôt de l'une et de l'autre. Notre extrait de E, sur neuf mots, ne donne que deux traductions chaldaïques ; A de son côté débute précisément par une citation du chaldaïque.

Il nous resterait à parler du glossaire d'Oxford ; mais ce court fragment présente peu d'intérêt. Ce sont quelques feuillets des Psaumes. D'ailleurs, M. Neubauer va le publier dans le deuxième numéro des *Romanische Studien* de M. Boehmer, et nous renvoyons le lecteur à cette publication.

Avec ces six textes, nous avons épuisé l'ensemble des documents connus de cette nature. Est-ce à dire qu'il n'en existe point d'autres ? Nous n'oserions l'affirmer, s'il faut tenir compte d'une assertion bien intéressante de Richard Simon : « Les Juifs, dit-il, ont traduit l'Ecriture, principalement les livres de la Loi... presque dans toutes les langues vulgaires des pays où ils demeurent. Au moins, s'ils n'ont pas toutes ces versions en corps, ils ont joint l'explication de chaque mot du texte dans la langue qui leur est connue. *J'ai même vu quelques fragments des livres de Moïse écrits en hébreu avec une paraphrase française en caractères hébreux sur les mots les plus difficiles :* ce qu'on ne peut attribuer qu'à nos Juifs de France, qui ont fait ces paraphrases dans le temps qu'ils y avaient des synagogues ou écoles dans lesquelles ils lisaient et expliquaient la Loi[1]. » Si Richard Simon caractérise bien ces versions fragmentaires que nous avons désignées du nom de glossaires, ce qu'il dit de la traduction qu'il a vue ne peut se rapporter à aucun des textes dont nous avons parlé ici. Ces fragments du Pentateuque *paraphrasés* et non traduits étaient évidemment manuscrits ; autrement, on les connaîtrait, et en effet la bibliographie juive qui est aussi complète que possible ne signale aucun ouvrage imprimé de ce genre. Or ces fragments manuscrits ne peuvent être aucun des glossaires que nous avons examinés plus haut, qui tous comprennent les Prophètes et dont quelques-uns ne contiennent pas le Pentateuque. Peut-être retrouvera-t-on ces fragments qu'a pu lire le savant oratorien ; mais à moins d'un hasard extraordinaire, il faudra attendre pour les découvrir, s'ils existent encore, la publication des catalogues des fonds hébreux possédés par les diverses bibliothèques de l'Europe.

Il nous reste maintenant à aborder une importante question. Quel est le rapport des glossaires entre eux ? Dérivent-ils d'un original commun ou sont-ils indépendants les uns des autres ? A première vue

[1] Hist. crit. du N. Testament. Ed. d'Amsterdam, 1685, in-4°, p. 182.

on serait tenté de croire à une série de copies dérivées d'une même source. L'identité de méthode et de procédés, l'accord souvent considérable dans le choix des mots à traduire et la ressemblance des traductions ou des citations sont des marques assez frappantes d'une certaine communauté d'origine. Mais la question mérite d'être examinée plus à fond. Il n'y a qu'à procéder par voie de comparaison. Nous allons donc étudier au hasard un même morceau (Rois I, x) dans les mss. A, B, C, D, E. Nous laissons F de côté, n'ayant aucun extrait de ce manuscrit :

« Verset 2. pour l'éprouver par des énigmes. A, B, D, E manque. C : *a asaer lui an devinalles.* — V. 3. (rien ne) fut caché (au roi). A, B, D, E manque. C : *fu recelé.* — V. 5. (et leurs vêtements) et ses breuvages et son holocauste... (tout cela lui fit perdre son) esprit (sang-froid). A, B, D, E manque. C : *e ses bevrages e son amontemant; talant.* — V. 7. Tu as surpassé (ta renommée). A, B, D, E manque. C : *acréis.* — V. 12. (Et le roi fit avec du bois de) moughim un plancher et des lyres et des harpes pour les chanteurs. — A : pour les chanteurs : *a kontors,* comme : pour les chanteurs. — Un plancher *pavomont,* aliter *sepoimail,* sens de : restaurez votre cœur [Gen. XVIII, 5]. — B. Moughim *coiras,* bois ; plancher *pavement,* sens de : plancher ; aux chanteurs, aux Lévites qui chantaient ; — et des harpes *harpes.* — C : Et des lyres *e violes* ; et des harpes *é harpes ;* aux chanteurs *a chantorç* ; moughim *coras* ; plancher *pavement.* — D : *coralç.* — E : Moughim *coralx* ; aux chanteurs *acantors* ; plancher *pavemant.* — V. 13 : (Et Salomon) donna (à la reine). A C D E ; manque. — B : donna, c'est-à-dire enseigna.

V. 15. Outre les explorateurs et le commerce des marchands et les rois de garantie (= alliés par traité, par garantie), et les seigneurs du pays. A : les marchands *les merciers,* comme dans : les parfums du marchand [Cant. III, 6]. — Garantie *la garantie,* comme dans : tu prendras leur gage [I Sam. XVII, 18]. — B : les explorateurs les *cerchanç,* comme dans : chemin des Explorateurs [Nomb. XXI, 1] ; commerce, sens de circuit ; la garantie *la guerentie,* comme dans : les otages [II Rois XIV, 14] ; et seigneurs *dus.* — C : les explorateurs *des ancerchorç* ; et le commerce *e la marchandise ;* les marchands *les merciers,* alit. *les épiciers.* — la garantie *la garantie,* comme dans : tu prendras leurs gages [I Sam., XVII, 18] ; et seigneurs *e contes.* — D : les marchands *les épiciers.* — E : les marchands *lé merceirs,* vendeurs de toute sorte de marchandises ; la garantie *la garantie.*

V. 16. Et le roi fit deux cents boucliers d'or schahout, et six cents zahab étaient employés pour chaque bouclier. A : bouclier *targe,* comme dans : *portant le bouclier devant lui* [Sam. I, XVII, 7] ; et seigneurs *econtes,* comme dans : les satrapes et gouverneurs [Esth. VIII, 9]. (Par erreur intercalé ici ; sa place était au v. 15). — D'or schahout *or de foille,* alit. *or émeré,* alit. *tret,* comme dans : leur langue est une flèche affilée [Jer. IX, 7], c'est-à-dire ductile. — B : schahout *trét,* comme dans : ils *l'effilaient* [Osée, V, 2]. — C : bouclier *targe;* schahout *tret,* c'est-à-dire ductile ; six cents zahab *siç cenç bezanç,* sens de zahoubim, c'est six mines, car le

zahoub est le dinar d'or. — D : schahout *tret*, c'est-à-dire ductile. — Six cents zahab *sis canç besanç*. — E : bouclier *targe*, schahout *tréant*, comme dans : *ils effilèrent*, etc. [Osée, v, 2] ; zahab *bezenç*, mot qui signifie or (?).

V. 17. à trois maneh d'or montait chacun des écus. A : maneh *contes*, comme dans : six fois [Gen. xxxi, 7], alit. *pois*, sens de poids. — B : maneh *mars*, sens de : fondre ? — C : maneh *pois*, sens de poids ; écus *écuz* ; montait *ontoit* (sic). — D et E : maneh *pois*, sens de poids.

V. 18. Le roi fit un grand trône d'ivoire et le couvrit d'or fin. — A : or fin, or pur, excellent. — B : ivoire *ivoyre*, comme dans : ivoires [I Rois, x, 22] ; fin *cler*, brillant comme une perle. — C : trône d'ivoire *siège de ivure* ; d'or fin *doré*, sens de zahab, brillant comme une perle. — D : manque. — E : ivoire *ivoyres*, comme dans : dent d'éléphant [talmud].

V. 19. Six degrés au trône, et le haut par derrière était rond, et des *places* étaient deçà et delà près du siège et deux lions se tenaient près des *places*. — A : degrés *échelons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons [Exode xx, 23] ; par derrière *de dareires lui*, comme dans : et la porte par derrière ; et les places *e chardons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons (erreur provenant d'une confusion avec la citation du mot échelons), alit. *lus*, comme dans : chacun à sa place [Nomb. ii, 17]. — B : rond, *ront*. — C : degrés *degreç*, alit. *échalons* ; rond *réont* ; derrière *dedareires lui* ; il donna à la reine de Saba (transposition, devrait être au v. 13) *aprit*, sens de : enseigner ; et les places *elous*, sens de places, alit. *e ses poyanç* ; le siège *lo siège ;* les lions *lions*, sens de lion. — D : et les places *elos*, sens de places. E : degrés *échelons*, comme dans : sur les degrés [Rois II, xx, 11] ; derrière lui *deréres lu ;* et places *é lios*, sens de places. »

Arrêtons ici ces extraits. On voit immédiatement que C se distingue de A, B, D, E, par l'abondance de ses traductions ; sur 31 mots expliqués, C en a 29, tandis que A, B, D et E en ont 13, 10, 6 et 12. Comme d'ailleurs cette proportion se retrouve à peu près partout, on peut déjà admettre deux groupes : C et A B D E. Maintenant, dans ce dernier groupe, les différences de A et de B sautent aux yeux. Les citations diffèrent toutes : v, 15 : A cite Cant. iii, 6, et Sam., i, xvii, 18 ; B cite Nomb., xxi, 1, et Rois II, xiv, 14. — V. 16 : A cite Jérém., ix, 7 ; B cite Osée, v, 2, etc. L'examen plus étendu des deux mss. confirme d'ailleurs et établit absolument cette différence. Mais quel est le rapport de C avec A et B ? Parfois il se rapproche de A (citation de Samuel, v. 15) : parfois de B (donna = enseigna, v. 13 ; et 19, traduct. du mot *rond*). D'un autre côté l'emploi peu fréquent des citations montre un esprit de rédaction différent ; il faut en conclure que A, B, C ont chacun une origine différente, et que les coïncidences qui n'ont pas leur raison d'être dans Raschi sont fortuites. Quant à D, le fragment cité paraît insignifiant, mais est-on en droit de juger du reste par ce que nous avons là ? Remarquons d'ailleurs que la notice

finale « scripsi mihi et *complevi* » donnée par Rossi semble impliquer une œuvre en partie indépendante.

Pour E, il est indépendant dans v. 19 (échelons, citation), v. 15, v. 18 ; il forme sans doute une famille à part. — Quant à F, nous le savons indépendant de A, B et C par ce qu'en dit M. Delitzsch ; il présente un caractère d'individualité que n'offre aucun de ces trois ms. ; a-t-il des rapports avec D et E, nous n'avons pas les pièces du procès. Jusqu'à nouvel ordre, je crois, on peut poser certainement comme familles différentes ; 1° A ; 2° B ; 3° C ; 4° F, et peut être 5° et 6° D et E, chacun à part ou reliés tous deux à F.

Tels sont les résultats auxquels nous a conduit l'examen des documents que nous avons entre les mains, examen dont la discussion précédente n'offre qu'un très succinct résumé. Si nous n'étions trop resserrés dans les limites de cet article, nous aurions montré l'unité profonde qui relie ces œuvres différentes par l'exécution ; nous aurions fait voir comment ces glossaires, s'ils ne tirent pas leur origine d'un glossaire commun, dérivent cependant d'une même inspiration, d'un même enseignement, celui de Raschi. Nous aurions voulu parler également de l'usage du français chez les Juifs de l'est de la France, et examiner jusqu'à quel point cette langue était pour eux la langue populaire, et quelles étaient les limites de son domaine chez les Juifs des provinces rhénanes. Mais le temps nous presse, et il faut conclure cette étude. On a pu apprécier l'importance de ces textes divers pour l'histoire de notre vieille langue. Nous comptons consacrer à chaque glossaire un travail spécial où nous l'étudierons dans ce qu'il a d'individuel, de spécial, sa langue, sa grammaire, sa phonétique, etc. Puis un index général réunira tous les mots de ces glossaires. Nous croyons que la terminologie du vieux français trouvera là d'abondantes richesses. Non pas que cet index représente la somme des mots donnés par chaque ms. à part. A ce compte on en aurait plus de 100 000. Mais en défalquant les termes plusieurs fois répétés soit d'un même glossaire, soit des six, on peut espérer atteindre une somme de 20 à 25,000 mots différents. Et si l'on y ajoute les glosses de Raschi et des autres rabbins, ces documents qui s'étendent du XIe au XIVe siècle présentent un assez bel appoint où la science trouvera profit.

(*Romania*, I (1872), p. 146-176.)

IV

SUR DES MOTS LATINS

QU'ON RENCONTRE DANS LES TEXTES TALMUDIQUES

Les notes qui suivent ont pour objet l'étude de plusieurs mots latins qui se trouvent dans le Talmud et les Midraschim. Ces livres, écrits en hébreu ou en araméen, contiennent, comme on le sait, un très grand nombre de mots étrangers à la famille sémitique, surtout des mots grecs, quelquefois des mots latins. Ces derniers ont dû subir certaines altérations pour pénétrer dans la langue des Juifs et recevoir la forme et la couleur sémitiques. Nous ne voulons pas ici rechercher les causes et déterminer les lois de ces transformations ; dans cette petite étude, nous nous plaçons à un autre point de vue. La plupart de ces vocables appartiennent à la langue populaire ; le grec était la langue générale de tout l'Orient romain ; quant au latin, il a dû s'introduire chez les Juifs grâce aux garnisons romaines qui occupaient la Judée. On peut donc trouver naturelle l'espérance de rencontrer, dans quelques-uns des mots latins sémitisés, des formes du latin vulgaire, et de retrouver ainsi à une époque relativement ancienne des traces des phénomènes dont nous voyons le dernier développement dans les langues romanes. C'est en ce sens que nous avons dirigé les recherches dont nous consignons les résultats dans les notes suivantes.

Pluriels neutres latins considérés comme féminins singuliers.

1° Dans la *Mischna*, traité *Kélim*, XI, 4, on lit ces mots : KLOSTRA *teméa* « la *serrure* (est) impure » ; *klostra* est, comme l'indiquent le sens et la forme, le latin *claustrum* au pluriel. Mais ce pluriel est pris

pour un féminin singulier, comme le prouve le féminin singulier *teméa* « impure » (masc. sing. *tamé*). Comme *claustrum* aurait pu très bien donner l'hébreu *klostar* ou *klostron* et qu'il ne peut nullement expliquer la forme *klostra*, il faut en conclure que celle-ci dérive de *claustra*. Le féminin singulier *claustra* avait donc cours à l'époque de la rédaction de ce texte, un des plus anciens de la *Mischna*, qui elle-même reçut sa rédaction définitive à la fin du second siècle. Comparons à cette forme l'italien *chiostra*, fém. sing. qui est le pluriel neutre *claustra*.

2° *Talmud*, *Ghittin*, fol. 25 *a* : *Katan we*-ANPILIA *peçouloth weên poçloth* « un enfant et une *chaussure* ne peuvent être employés (à l'opération), mais ne (la) rendent pas nulle ». — Les participes féminins pluriels *peçouloth*, *poçloth*, se rapportent aux deux substantifs *katan* « enfant » qui est masculin, et *anpilia*, ne peuvent prendre la forme du pluriel féminin que si le dernier, *anpilia*, est un féminin singulier — pluriel *anpiliaoth*. D'ailleurs ce pluriel féminin existe : on le rencontre dans le traité de *Sabbath*, 119. Or le pluriel neutre latin *impilia*, grec ἐμπίλια [1], pouvait très bien rester sous la forme du pluriel masculin emphatique *anpilia*, singulier *anpil*. Il faut donc en conclure que le latin vulgaire employait le fém. sing. *impilia*. — Ce passage de Ghittin appartient à une *Boraitha*, texte qui est de la même époque que la Mischna, c'est-à-dire dont la rédaction définitive se place vers la fin du second siècle.

3° *Mischna Aboda Zara*, I, 7 : *ên bonîn immahem basiliké, we-gradum*, *we*-IÇTADIA *ou-bima*. « On n'aide les idolâtres à construire ni basilique, ni *stade*, ni autel (*bima* = βῆμα) ». *Içtadia* ne peut être grammaticalement qu'un fém. sing. ou un masc. plur. à l'état emphatique, c'est-à-dire avec article, forme araméenne. Or toute la phrase est écrite en hébreu sans mélange de forme araméenne ; de plus tous les autres substantifs ici énumérés sont au singulier, sans article. Il est donc évident que *içtadia* est un féminin singulier, calqué sur le pluriel neutre *stadia*, pris comme fém. sing. Et ce qui démontre encore que c'est une forme féminine appartenant au parler populaire des Romains, et non altérée par une corruption propre au dialecte des Juifs, c'est que

[1] Le mot *anpilia* vient bien du latin *anpilia* et non du grec ἐμπίλια. Car le grec, grâce à son système d'accentuation et à l'emploi d'un article différent pour le féminin singulier et pour le pluriel neutre, rendait impossible cette confusion si commune dans le latin vulgaire. Comment τὰ ἐμπίλια aurait-il pu devenir ἡ ἐμπιλία? *Impilia* se trouve dans Pline (*Hist. Nat.*, 19, 2, 10). L'on peut faire la même remarque sur le mot qui suit, *içtadia*. Ces deux mots, quoique grecs, ont donc passé par le latin pour pénétrer dans la langue des Juifs. Ce fait contredit et force de restreindre une règle admise généralement, mais qu'on pose d'une manière trop absolue, à savoir que le latin n'a pénétré dans les langues *sémitiques* qu'après avoir passé par le grec (voyez RENAN, *Hist. des langues sémit.*, fin du livre III), de la même manière que le grec lui-même, pour pénétrer dans les langues romanes, a dû franchir le latin populaire.

le singulier *stadium*, στάδιον, a également donné le masc. sing. *içtad*, pluriel *içtadin*. Ainsi Mischna Baba Kamma, IV, 4 : *Schor Ha*-IÇTADIN « le taureau des cirques [1] ».

A cette petite liste, j'hésite à ajouter le féminin *especlaria* « miroir », qui se retrouve très souvent dans la Thosiftha (texte de la même époque que la Mischna), parce qu'on peut voir dans *especlaria* aussi bien un adjectif féminin de *specularius* qu'un pluriel neutre de *speculare* [2].

Exemples de la prédominance des cas obliques sur le sujet.

4° *Talmud Sabbath*, col. 145 *b*. *Ba le Tibéria èghemôn we* KOMTÔN « (il ne se passe point de fête qu'il ne) vienne à Tibériade un gouverneur (ἡγεμών) et un chef (*komtôn*). » Le mot *komtôn* n'est pas sémitique, c'est sans aucun doute le latin *comitem*. Dans *komtôn* il faut séparer la terminaison *ôn* du radical *komt* ; *ôn* représente plutôt une terminaison sémitique que l'accusatif latin *em*. Quant au radical *komt*, la présence du *t* prouve la tendance du langage populaire à faire dominer l'accusatif ou du moins les cas régimes au détriment du sujet. — Le texte cité peut dater au plus tard du milieu du IIIe siècle.

5° Le fait que nous venons de constater dans l'exemple précédent se représente d'une manière plus frappante dans la phrase suivante, empruntée au *Midrasch* sur le psaume 149 : *Douks, yesch lo* LOCO TENENTES, littéralement *dux, est ei legatus* « à tout chef est un lieutenant ». Cette forme *loco tenentes* est curieuse à plus d'un titre. Le mot est au cas sujet, comme il est facile de le voir. Il répond néanmoins au latin *locum tenentis* ou *locum tenentem ;* la lecture de la dernière lettre du mot n'est pas très sûre ; mais la terminaison importe peu ; ce qui est constant, c'est que cette forme présente l'emploi d'un cas indirect. Or c'est un participe présent, et l'on connaît cette particularité qu'offre le participe présent dans les langues romanes, de garder la forme du régime même au sujet. Cet exemple serait peut-être le plus ancien connu qui établisse cette propriété au participe.

Un autre fait également curieux que présente ce mot, c'est la chute de la lettre *m* dans *loco* = *locum*. On voit une fois de plus combien la prononciation de cette lettre à la fin des mots était faible, et l'on s'explique ainsi comment elle a pu disparaître sans laisser de traces en roman. Cependant ici, il se peut que de bonne heure *locum* et *tenentem*

[1] La prothèse de l'*i* ne dérive pas du latin vulgaire. C'est un fait propre à l'hébreu qui, ne pouvant souffrir la rencontre de deux consonnes au commencement d'un mot, a modifié les mots grecs ou latins qui présentaient cette rencontre, soit en faisant précéder les deux consonnes d'un *i* ou d'un *e* initial, soit en intercalant une voyelle entre les deux.

[2] Sur l'addition de l'*e* initial voyez la note précédente.

aient donné naissance à un mot composé et que ce soit à cette union intime des deux mots que soit due la chute de l'*m*. Dans le français *lieutenant* on ne trouve plus qu'une apparence de composition.

Je n'ai pu déterminer avec précision la date de ce passage. Il appartient à un texte, le *midrasch schoher tob*, qui au milieu de pages très anciennes renferme des intercalations relativement récentes et dont la rédaction dernière se place au VIIe siècle.

6° Dans un *midrasch*, sur le Cantique des Cantiques (ch. VIII, vers 6), on rapporte le mot suivant de R. Johanan qui l'a reçu de R. Éliézer, fils de R. José le Galiléen (R. José vivait dans la première moitié et R. Johanan dans la seconde moitié du IIe siècle) : Au moment où Israël se tenait devant le Sinaï et s'écriait : « Nous obéirons et nous exécuterons (ses ordres) », Dieu appela l'ange de la mort et lui dit : « Quoique j'aie fait de toi le CAPOCLATOR et le *cosmocrator* du monde, il ne t'est pas permis de toucher à ce peuple. »

Ce mot *kosmocrator* n'offre aucune difficulté, et il est bien expliqué par les commentateurs juifs : *maître du monde.* — Pour *capoclator* on le traduit : « Qui veille sur les têtes », ce qui ne se comprend qu'en décomposant *capoclator* en *capo* = *caput* et *clator* = *calator* (et non en *capo* et κλήτωρ ou κλητήρ, ce qui donnerait un mot hybride). Cette forme *capo* est remarquable. Elle prouve que dès le second siècle le latin vulgaire ne déclinait plus *caput capitis*, mais *capum* ou *capus capi*, d'où dérivent directement les formes romanes *chef*, *capo*, *cap*, etc. — On sait que la forme *cabo* se trouve déjà dans un manuscrit de la loi Salique.

7° Dans le traité *Nidda*, 69 (cf. aussi *Sabbath*, 32 ; *Sifra*, section *meçora*), pour désigner une pierre lourde d'un poids considérable, on se sert des mots *eben* (pierre) MASMA. Le mot *masma*, qui n'appartient pas aux langues sémitiques, est expliqué par les commentateurs comme signifiant *considérable ;* et Landau, l'éditeur du dictionnaire talmudique appelé l'Aruch, y voit le latin *maximus*. Je partage entièrement son avis : *masma* est pour moi le superlatif féminin singulier de *magnus*. Ce mot *masma* présente deux particularités, d'abord le changement de l'*x* en *s*, puis la chute de l'*i*. Comme l'*i* latin était bref et atone, placé après la tonique, il est possible qu'il eût déjà disparu du mot *maximus* à l'époque où les Juifs le reçurent dans leur idiome. Peut-être aussi, l'hébreu ne marquant que les voyelles longues, la disparition de l'*i* appartient-elle à l'hébreu. Cette question, de moindre importance d'ailleurs, reste donc en suspens. Quant au changement de l'*x* en *s*, ce fait appartient sans contestation au langage vulgaire, car tous les mots grecs introduits dans les textes hébreux de la même époque et qui présentent un *ks* l'ont conservé intact sous leur nouvelle forme sémitique. Témoin les exemples suivants :

’οξύγαρον	*a*κs*ogarôn*	sauce aigre
’εξέδρα	*e*κs*edra*	siège
ξενία	*a*κs*ania*	hospitalité
’Αλεξανδρεία	*Ale*κs*andria*	Alexandrie
λοξός	*ala*κs*on*	diagonale
etc.	etc.	etc.

Ainsi, au commencement du IIe siècle (car c'est la date la plus récente qu'on puisse assigner à l'emploi de ce mot), l'*x* latin avait perdu dans le langage populaire le son double pour prendre celui de l'*s* forte (= *ss*, *ç*). Cet exemple confirme d'une manière absolue l'induction tirée de l'anecdote que raconte Suétone sur ce lieutenant destitué par Auguste, qui écrivait *ixi* au lieu de *ipsi*. Cette erreur n'est possible, en effet, qu'en supposant une prononciation *ss* commune au double groupe *ps, cs*.

8° Enfin je terminerai ces mots en rappelant un passage du *Midrasch Tanhouma* sur les *Nombres*, XI, 16 : « Nous te dressons des *tentes* où nul être humain ne peut te voir. » Le mot *tentes* est exprimé par l'hébreu *papilionîm*, pluriel de *papiliôn*, qui est le latin *papilio*, d'où le français *pavillon*. Le Midrasch Tanhouma, dans ses parties les plus récentes, est du VIe siècle. Je ne sais si le passage que j'en extrais est d'une époque plus reculée. Pline déjà, Végèce, Lampride et d'autres emploient *papilio* au sens de *tente*. Il m'a semblé néanmoins intéressant de retrouver une confirmation de cet emploi dans des textes orientaux, malgré le peu d'antiquité qu'ils présentent.

(*Romania*, 1872, vol. 1, p. 92-96.)

V

PHILIPPUS = OS LAMPADIS

Dans le *Dit du chancelier Philippe* que M. P. Meyer a publié dans *Romania*, on lit les vers suivants (*Romania*, I, 213) :

Clers i a qui philosophie
Sevent et l'etimologie
188 Des noms, et uns m'en dit jadis :
Philippus, c'est *os lampadis.*

Suit une explication symbolique fort étrange de ces deux derniers mots que Henri d'Andeli traduit par « bouche de lampe ». M. P. Meyer, qui ne se rend pas compte de cette bizarre étymologie, constate qu'elle remonte au moins au xie siècle, car il la retrouve dans une pièce adressée par Baudri de Bourgueil, avant 1093, à Philippe, père d'Etienne, comte de Blois :

Lampadis os, Philippe, vale, puer indolis altæ[1].

Comment a-t-on pu voir dans *Philippus* les mots *os lampadis*, et qui doit-on rendre responsable de cette étymologie ? Sans pouvoir résoudre entièrement cette question, nous allons donner quelques documents qui serviront à circonscrire et à éclairer le problème.

Cette explication de *Philippus*, *os lampadis*, se retrouve dans un grand nombre de textes appartenant, soit au onzième siècle (pour partir

[1] Cette interprétation, généralement prise en bonne part, devient injurieuse dans un vers de Giraud le Gallois, qui a adressé à un certain Philippe une virulente invective, *Carmen Philippicum*, dont nous n'avons qu'un fragment (*Giraldi Cambrensis Opera*, t. I, London, 1861, p. 377) ; il lui dit :

Actu cum nequeat lingua desaevit iniqua,
Lampadis os nequam, torva venena vomens. — G. P.

[Note de M. Gaston Paris, publiée dans l'article original].

de la limite supérieure qu'a déterminée M. Paul Mayer), soit aux siècles antérieurs. Ainsi au milieu du XI[e] siècle, dans saint Anselme :

« Sit etiam Philippus, qui dicitur *os lampadis*. Omnis enim praedicator agnitionem et claritatem mentis ore debet confiteri, ut lampadem quam habet in mente, habeat etiam in ore. » (*Enarrationes in Matthæum*. — Migne, *Patrol.* CLXII, col. 1,139).

Au X[e] siècle, Haymon d'Aberstad s'exprime ainsi : « Philippus *os lampadis* interpretatur. Significat hoc in loco populum Judæorum qui quondam os lampadis fuit, quando aperto ore ad laudandum deum prosilivit. » (*Homiliæ de Tempore*. — Migne, CXVIII, 288).

A la fin du IX[e] siècle, on lit dans Christianus Druthmarius : Philippus *os lampadis* interpretatur, et recte, quia statim ut dominum agnovit, suo fratri annunciare curavit, dicens : quem scripsit Moyses invenimus Messiam. » (*Expos. in Matth.* — Migne, CVI, 1,345.) — De même dans Paschasius Radbert : « Philippus et Bartholomæus. Philippus autem *os lampadis* interpretatur, et recte, quia, prædicante Johanne, velut lampas succensa, prior in agnitionem veritatis affulsit, et alium discipulum cœlesti lumine illustravit... *Os lampadis* hic futurorum præsagio jure interpretatur, qui veluti fax in caliginoso ab ore veritatis de lege ac prophetis edocuit. » (*Expos. in Matth. lib.* VI, 10. — Migne, CXX, col. 400 [1]).

Au commencement du même siècle, dans Raban Maur : « Philippus *os lampadarum* vel *manuum* » (*De universo*, IV. — Migne, CXI, 87.) — Remarquons cette variante *lampadarum* et cette addition *vel manuum*. Voir encore le même auteur dans Migne, CVII, 889.

Au VIII[e] siècle dans Bède le Vénérable : « Philippus interpretatur *os lampadis* pulcherque est sensus, quod os lampadis (?) suum aperiret os dum obscura prophetiæ in scientiæ lucem proferret » (Migne, XCII, 963).

Enfin, au commencement du VII[e] siècle, Isidore de Séville dans ses Etymologies donne l'explication que reproduit Raban Maur : *Philippus os lampadarum vel manuum*. (*Etym.* VII, 9. — Migne, LXII, 288).

Il ressort de ces citations qu'il faut voir dans ce Philippus, source première de l'étymologie *os lampadis*, l'apôtre Philippe de Bethsaïde dont parlent les Évangiles de Matthieu (X, 3) et de Jean (I, 44), et il est naturel de croire que cette étymologie n'a pas été inventée au commencement du moyen âge, mais remonte aux Pères de l'Église. En effet, nous la retrouvons à diverses reprises dans le *Liber de significatione nominum Hebræorum* de saint Jérôme, recueil où il explique par leurs racines hébraïques les divers noms propres de la Bible.

Dans le chapitre *De actibus Apostolorum*, il dit : « Filippus, *os lampa-*

[1] Voyez encore Guibertus dans Migne, CLXIV, 850.

darum » (Il s'agit ici non de l'apôtre, mais du diacre Philippe. — Voir les Actes, VIII, 5 ss.). Il explique de même le *Philippe* des Évangiles par *os lampadis* vel *os manuum*, et sur le titre de l'Épître de saint Paul aux habitants de Philippes, il donne cette glose, en ce cas-ci plus bizarre encore : « Philippenses, *os lampadarum.* »

Nous tenons là évidemment la source de tous ces *os lampadis*, sur lesquels les auteurs du moyen âge ont brodé, chacun selon son goût, leurs plus ou moins ingénieuses explications[1]. Nous retrouvons, à côté du *os lampadis*, le *os manuum* reproduit par les seuls Isidore de Séville et Raban Maur, mais sacrifié par les autres, sans doute parce que l'explication symbolique de cette *bouche de mains* offrait plus de difficulté à nos commentateurs. Vient à présent cette question : Comment saint Jérôme a-t-il pu trouver dans *Philippus* le sens de *os lampadis* ou de *os manuum*[2] ?

Comme toutes les étymologies contenues dans le *De nominibus Hebrœis*, celle-ci, sans doute, est aussi tirée de l'hébreu. Saint Jérôme devait certes connaître la racine grecque de *Philippus*, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu demander aussi à l'hébreu une autre explication du mot, considéré comme mot biblique. D'ailleurs, saint Jérôme n'y regardait pas de si près, et ses étymologies hébraïques des noms hébreux eux-mêmes sont loin d'établir d'une manière suffisante le sens critique et philologique de l'auteur de la *Vulgate*.

Philippus, considéré comme mot hébreu, se compose d'une première syllabe *Phi* qui a en hébreu exactement le sens du latin *os* (cf. dans le même traité de saint Jérôme : *Phichol*, os *omnium ; Fison*, os *pupillæ ; Fiennon*, ori *eorum ; Fithōm*, os *abyssi*, etc.).

Quant à la deuxième partie, *lippus* ou λιππος, où il faut voir soit *manuum*, soit *lampadum*, soit *lampadis*, nous n'avons pas d'explication suffisante à donner. Le mot hébreu qui s'en rapproche le plus serait *lapid* ou *lappid*, « flambeau ». De *lippus* à *lappid* la distance est assez grande pour nous : elle l'était moins peut-être pour un étymologiste du IVe siècle.

Quoi qu'il en soit de ces recherches incomplètes, il reste acquis qu'à saint Jérôme reviennent l'honneur et la responsabilité de la bizarre étymologie qui a inspiré à l'ami de Henri d'Andeli le commentaire non moins étrange dont celui-ci s'est fait l'écho.

(*Romania*, 1872, vol. I, p. 360-362.)

[1] Entre toutes ces explications allégoriques, nous avouons que celle de saint Anselme ne nous déplaît pas trop. Elle est assurément supérieure à toutes les autres. Rien n'égale l'étrangeté de celle de Henri d'Andeli.

[2] Cette explication n'est pas prise, comme beaucoup d'autres, de saint Jérôme, à Origène, puisque ce dernier traduit Philippus par πεφυγμένη ζωή, *quæ effugit vita*, traduction absolument inexplicable pour nous.

VI

UN ALPHABET HÉBREU ANGLAIS

AU XIVe SIÈCLE

I

[Le sens des lettres de l'alphabet a souvent préoccupé les érudits. Les savants du moyen âge, cette époque classique de l'allégorie, se sont plu à attribuer à chacun des caractères de l'alphabet un sens emblématique. M. Omont publiait, il y a quelques mois, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1881, p. 429), un poème latin du xe siècle sur les lettres de l'alphabet grec. La pièce suivante montrera que l'hébreu n'a pas été oublié.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français no 1, qui date du commencement du xive siècle et contient une traduction de la Bible en dialecte anglo-normand, renferme aux fos 258 verso et 259 recto, à la suite des *Lamentations de Jérémie*, un alphabet dans lequel chaque lettre hébraïque est expliquée par un mot latin et par le mot anglais correspondant. Par une erreur du copiste, c'est le mot anglais qui se trouve placé le premier. On verra que l'ordre alphabétique n'est pas observé et que plusieurs lettres sont expliquées de deux et même de trois façons différentes. Nous avons placé entre crochets le mot anglais moderne correspondant.

Fo 258vo Ci finissent les lamentations de Jeremie[1] et commence le alphabeth en grieu[2]

God
Deus

(1) *Aleph*
teching [teaching]
doctrina

(2) *Zai*
sone [son]
filius

[1] C'est-à-dire les *quatre* premiers chapitres dont les versets, comme on le sait, se suivent dans l'ordre alphabétique.
[2] Faute évidente pour *hebrieu*.

(3) *Beth*
telling
narracio
(4) *Heth*
voiz [voice]
vox
(5) *Gimel*
gode (good)
bonus
(6) *Teth*
drede [dread]
timor
(7) *Deleph*
biginning [beginning]
principium
(8) *Ioth*
waye [way]
via
(9) *He*
werching [working]
operacio
(10) *Caph*
of helche [of help]
salutis
(11) *Vau*
worde [word]
sermo
(12) *Lameth*
oncliche [onely]
unicus
(13) *Mem*
confort
consolacio
(14) *Sade*
Teching [teaching]
doctrina
(15) *Aleph*
lif [life]
vita
(16) *Beth*
of hem [of them]
ex ipsis
(17) *O* [?]
mouth of rithfulnesse [mouth of righteousness]
os justicie
(18) *Sade*
tokenes [tokens]
signa
(19) *Vau*
wyt [wit]
sensus
(20) *Nun*
cleping
vocacio
(21) *Coph*
hous [house]
domus
(22) *Beth*
biginning [beginning]
principium
(23) *Ioth*
F° 259ro everlastend [everlasting]
sempiternum
(24) *Nun*
helping
adjutorium
(25) *Sameth*
of heued [of head]
capitis
(26) *Res*
plentee [plenty]
plenitudo
(27) *Gimel*
hend [hand]
manus
(28) *Caph*
on [one]
unus
(29) *Sam[eth]*
rythfulnesse [righteousness]
justicia
(30) *Sen*
tabler
tabellarius
(31) *Deleth*
lering [Cf. all. lehren]
disciplinam
(32) *Lameth*
cleping
vocacio
(33) *Coph*
mouth vel bon [mouth vel bone]
os

(34) *Phe*
strenthe [strength]
fortitudo
(35) *Tau*
yis [this]
ista
(36) *He*
wytoutcn cord [without cords]
sine cordis
(37) *Mem*
stalworth
fortis
(38) *Ain*
of ye heued [of the head]
capitis
(39) *Res*
he
ipse
(40) *Vau*
lyf [life]
vita
(41) *Zai*
withouten ezen [without eyes]
sines oculis
(42) *Phe*
of ten [of teeth]
dentium
(43) *Sen*
Ci finist le alphabeth
en grieu

Vient ensuite l'*Oraison de Jérémie* qui forme le *cinquième* chapitre des *Lamentations* dans le canon juif.

Le tableau suivant, dans lequel nous avons placé à côté de chaque lettre rangée par ordre alphabétique les différentes significations qui lui sont attribuées, mettra un peu de clarté dans cet ensemble si confus :

Aleph, *Deus, God* (1).	*doctrina, teching* (15).	
Beth, *filius, sone* (3).	*vita, lif* (16).	*domus, hous* (22).
Gimel, *vox, voiz* (5).	*plenitudo, plentee* (27).	
Deleph, *timor, drede* (7).	*tabellarius, tabler* (31).	
He, *via, waye* (9).	*ista, yis* (36).	
Vau, *salutis, of helche* (11).	*signa, tokenes* (19).	*ipse, he* (40).
Zai, *doctrina, teching* (2).	*vita, lyf* (41).	
Heth, *narracio, telling* (4).		
Teth, *bonus, gode* (6).		
Ioth, *principium, biginning* (8).	*principium, biginning* (23).	
Caph, *operacio, werching* (10).	*manus, hend* (28).	
Lameth, *sermo, worde* (12).	*disciplinam, lering* (32).	
Mem, *unicus, oneliche* (13).	*sine cordis, wytouten cord* (37).	
Nun, *sensus, wyt* (20).	*sempiternum, everlastend* (24).	
Sameth, *adjutorium, helping* (25).	*unus, on* (29).	
Ain, *fortis, stalworth* (38).		
Phe, *os, mouth vel bon* (34).	*sine oculis, withouten ezen* (42).	
Sade, *consolacio, comfort* (14).	*os justicie, mouth of rithfulnesse* (18).	
Coph, *vocacio, cleping* (21).	*vocacio, cleping* (33).	
Res, *capitis, of heued* (26).	*capitis of ye heued* (39).	

SEN, *justicia, rythfulnesse dentium, of ten* (43).
(30).
TAU, *fortitudo, strenthe* (35).
O (?) *ex ipsis, of hem* (17).

Le fait même que certaines lettres ont reçu plusieurs interprétations différentes montre que les explications données n'ont en général pas d'autre source que la fantaisie de leur auteur. Quelques lettres seulement sont traduites d'après leur sens réel : BETH, *domus, hous ;* PHE, *os, mouth ;* RES, *capitis, of heued ;* SEN, *dentium, of ten ;* etc. En traduisant ZAI par *vita, lyf,* l'auteur a sans doute songé au grec Ζάω. Il n'y a pas de rapport entre le sens attribué à chaque caractère hébraïque et les versets des Lamentations de Jérémie en tête desquels sont placées ces lettres.

Une seule chose est certaine, c'est que l'Anglais qui a traduit les gloses latines ne connaissait pas le sens attribué aux lettres hébraïques. Le fait qu'il traduit PHE, *os,* par *mouth vel bon,* le prouve suffisamment.

J. BONNARD.]

II

Le document que nous fait connaître M. Bonnard a son intérêt et mérite attention : il suggère quelques observations que nous prenons la liberté de soumettre au lecteur.

I. M. Bonnard fait remarquer avec raison que, par quelque erreur de copiste, c'est le mot anglais qui se trouve placé le premier. On peut se demander, il est vrai, si le copiste n'a pas oublié la première glose hébraïque, de telle sorte que l'ordre entier doive être interverti, et chaque lettre hébraïque demander son explication, non aux deux mots qui la précèdent, mais aux deux mots qui la suivent. Ne serait-il pas plus simple, par exemple, de rattacher *gimel,* non à *vox,* parole, mais à *bonus,* bienfaisant? Mais à l'examen, cette thèse ne tient pas ; on reconnaît vite que, pour le plus grand nombre des lettres, c'est la traduction anglaise ou latine précédant l'hébreu qui leur convient. Malgré des incohérences, malgré des bizarreries comme celle de l'*alef* précédé au n° 15 et suivi au n° 1 d'une même traduction *doctrina,* il faut admettre

que le scribe a placé régulièrement l'anglais avant l'hébreu, le commentaire avant le texte à commenter.

Autre singularité plus frappante et qui nous expliquera la première : les lettres répétées deux et quelquefois même trois fois se suivent dans l'incohérence du désordre le plus arbitraire. Ce désordre toutefois n'est qu'apparent et est dû à une méprise.

Prenons d'abord les douze premières lettres et écrivons-les à la ligne, en n'en mettant que deux à chaque ligne :

God,	deus,	*alef* (n° 1).	Teching,	doctrina,	*zai* (2).
Sone,	filius,	*beth* (3).	Telling,	narracio,	*heth* (4).
Voiz,	vox,	*gimel* (5).	Gode,	bonus,	*teth* (6).
Drede,	timor,	*deleph* (7).	Biginning,	principium,	*ioth* (8).
Waye,	via,	*he* (9).	Werching,	operacio,	*caph* (10).
Of helche,	salutis,	*vau* (11).	Worde,	sermo,	*lameth* (12).

Lisons maintenant ces mots non plus en lignes horizontales, mais en colonnes, et nous voyons aussitôt l'ordre alphabétique se suivre à la première colonne de gauche, de *alef* à *vau*, et reprendre à la seconde colonne de *zai* (= *zaïn*) à *lameth*. Autrement dit, le copiste reproduisait un manuscrit présentant sur deux colonnes l'ordre alphabétique, du moins pour les douze premières lettres ; mais il a fait sa copie en suivant la ligne, passant de *alef* à *zai*, comme de *vau* à *lameth*. C'est ce qui explique également comment, pour chaque lettre, il a commencé par l'anglais qu'il trouve ou qu'il met à gauche des lettres et a fini par l'hébreu, qu'il rencontrait en allant à droite.

Pour les lettres suivantes, une erreur du même genre s'est produite, mais plus compliquée.

Écrivons les lettres à la suite les unes des autres sur cinq lignes *horizontales* : (pour faciliter la lecture, je mets les caractères hébreux à la place de leurs noms en lettres latines) :

Col. 1.	Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.
—	—	—	—	—	—	—
מ (n° 13)	צ (14)	א (15)	ח (ב) (16)	מ (o) (17)	צ (18)	ר (19)
נ (20)	ק (21)	ב (22)	י (23)	נ (24)	»	»
ס (25)	ר (26)	ג (27)	כ (28)	ס (29)	»	»
[ע] (29 *bis*).	ש (30)	ד (31)	ל (32)	ע (ק) (33)	»	»
פ (34)	ת (35)	ה (36)	מ (37)	פ (ע) (38)	»	»

et enfin hors rang ר (39), ו (40), ז (41), פ (42) et ש (43).

Dans ce tableau, nous avons remplacé ב (n° 16) par ח, le signe inintelligible O (n° 17) par מ, et aux nos 33 et 38 ק et ע par ע et פ. Ces changements, amenés par les exigences de l'ordre alphabétique, se

justifient, comme nous le verrons plus loin, par la nature des traductions.

Or, reportons-nous maintenant aux colonnes verticales, et nous constaterons avec une régularité presque entière l'ordre même de l'alphabet, deux fois répété. Nous n'avons eu, pour arriver à ce résultat, qu'à ajouter dans la première colonne un ע qui peut avoir été oublié par le copiste, laisser quelques lettres à la suite en dehors de nos classements et faire trois ou quatre légers changements qui se justifient d'ailleurs.

Une régularité presque aussi complète ne peut être l'effet du hasard, et il faut en conclure que le scribe avait sous les yeux un double ou triple alphabet en colonnes multiples qu'il a lu par lignes horizontales, comme le premier alphabet partiel.

L'original qu'il reproduit n'est lui-même qu'une copie. En effet, si l'incohérence apparente de l'alphabet est l'œuvre du scribe anglo-normand, l'ordre alphabétique que l'on reconstitue derrière cette incohérence, a, nous le voyons, ses lacunes, ses omissions et ses erreurs. Si le ע de la 1re colonne a été sûrement oublié par le copiste du XIVe siècle, le ר et le ז de la colonne 3, le ט de la colonne 4, pour ne citer que les faits les plus frappants, n'ont pu être omis que par le copiste antérieur qui arrangeait à sa manière un document plus ancien.

Par ce texte du commencement du XIVe siècle, nous plongeons donc à travers deux copies en plein moyen âge, peut-être, au XIIe siècle, ce qui n'étonnera pas pour qui connaît quelque peu l'histoire des transcriptions des manuscrits à cette époque. Peut-on remonter plus haut ? Ici nous rencontrons de nouvelles sources, et la critique de ces sources nous permet en même temps de mieux comprendre la formation de notre alphabet, et d'en corriger les nombreuses erreurs.

II. La Bible contient plusieurs poésies, enseignements moraux, complaintes, psaumes, etc., rédigées de façon à présenter en acrostiches l'ordre alphabétique. Tels sont les quatre premiers chapitres des Lamentations de Jérémie et le fameux psaume CXVIII, qui présente, en vingt-deux chapitres de sept versets chacun, sept fois chacune des vingt-deux lettres de l'alphabet. Les Pères de l'Eglise, au lieu de voir dans cette répétition de simples procédés mnémotechniques, n'ont pas manqué d'y chercher et d'y trouver des significations édifiantes ou mystiques. De là des travaux d'interprétation dont sont en particulier l'objet les Lamentations et ce psaume CXVIII. A cela s'ajoutent les explications purement étymologiques d'interprètes non juifs, qu'une curiosité de grammairiens pousse naturellement à s'enquérir du sens des noms qui désignent les lettres hébraïques.

Au IXe siècle, Paschasius Radbert, l'abbé de Corbie, a laissé un com-

mentaire en cinq livres sur les cinq chapitres des Lamentations et naturellement chaque lettre y est l'objet d'interprétations spéciales (voir Migne, *Patrologie latine*, tome CXX, colonnes 1059-1256).

Ses contemporains, Raban Maur et saint Remi, ont laissé également, le premier un commentaire, sur Jérémie, dont le huitième livre est consacré aux *Lamentations* (Migne, CXI, col. 1083 et suiv.), l'autre un traité intitulé *Enarrationes in Psalmos*, où le psaume CXVIII est étudié (Migne, CXXXI, 145 et suiv.).

En remontant plus haut, nous rencontrons le célèbre évêque de Séville, Isidore, qui touche aux questions d'étymologie hébraïque, dans le livre VII de ses précieuses *Etymologiæ* (Migne, CXXXII, col. 275 et suiv.).

Plus haut encore, nous trouvons deux grands noms, saint Ambroise de Milan, qui commente le psaume CXVIII (Migne, XV, *pars posterior*, col. 1863) et le docteur illustre duquel découle, dans sa plus grande partie, la science théologique du moyen âge : j'ai nommé saint Jérôme.

Saint Jérôme a étudié à plusieurs reprises l'alphabet hébreu, d'abord dans une lettre qu'il adresse à Paula, commentaire grammatical, édifiant et mystique, sur le psaume CXVIII (Migne, XXII, col. 441-445), puis dans son *Liber de nominibus hebraicis* qui a tant défrayé les étymologistes du moyen âge (Migne, XXIII, 827); enfin dans un commentaire sur les Lamentations de Jérémie (Migne, XXV, col. 787-791). Il est vrai que ce dernier commentaire est attribué par quelques-uns à Bède le Vénérable.

C'est la lettre à Paula que reproduisent textuellement Raban Maur et Remi, dont le témoignage devient dès lors inutile pour nous. Voyons si c'est à ces sources ecclésiastiques que remonte notre alphabet anglo-normand.

Alef, n° 1 : *Deus*, God ; n° 15 : *doctrina*, teching. — L'interprétation *Deus* est mystique : elle se trouve fréquemment au moyen âge ; *aleph* ou *alpha* est un des 70 noms de la divinité, et l'un des plus usités : c'est une allusion au mot de l'Evangile « Dieu est *l'alpha* et l'oméga ». — *Doctrina ;* c'est l'interprétation de P. Radbert, de saint Jérôme (XXV), de saint Ambroise.

Beth, n° 3 : *filius ;* n° 16 : *vita ;* n° 22 : *domus*. — L'explication si naturelle de *domus* se trouve chez tous nos commentateurs. Pour *filius*, le premier auteur de l'alphabet, quel qu'il soit, a confondu *beth* avec *ben*. Pour *vita* (n° 16), cette glose est inexplicable en elle-même. Saint Jérôme et les autres rendent par ce mot l'hébreu *heth*. Or, c'est justement *heth* que réclame au n° 16 l'ordre alphabétique. Nous sommes donc en droit de corriger le *beth* en *heth*,

correction d'autant plus simple que dans l'écriture du moyen âge l'*h* se confond facilement avec le *b*. L'erreur est, à n'en pas douter, l'œuvre du dernier scribe.

Gimel, n° 5 : *vox*, voice ; n° 27 : *plenitudo*, plentee. — *Plenitudo*, Pasch. Radbert ; saint Jérôme (XXII, XXIII, XXV) et ceux qui le reproduisent. Quant à *vox*, d'où vient-il? Quelle faute se cache derrière ce mot ?

Deleph ou *Deleth*, n° 7 : *timor*, drede ; n° 23 : *tabellarius*, tabler. — « *Daleth* significat latine *timorem*, vel (ut alibi invenimus) nativitatem », dit saint Ambroise. — Saint Jérôme et ses imitateurs pour *daleth* donnent *tabulatum* ou *tabularum* dont se rapproche beaucoup notre *tabellarius ;* ce dernier en est-il une altération ? Quant à *tabularum,* ce génitif surprend et on serait tenté d'y voir une corruption de *tabulatum ;* mais lisez l'interprétation de Jérôme sur la *connexio,* ou lien mystique, qui réunit cette lettre aux quatre premières : *doctrina, domus, plenitudo, tabularum :* « quia videlicet doctrina Ecclesiæ quæ domus Dei est, in librorum reperiatur plenitudine divinorum. » C'est bien des *tabulæ*, des tables de la Loi qu'il s'agit ici.

Hé, n° 9 : *via*, waye ; n° 36 : *ista yis*. — Jérôme : *ista* (XXII, XXIII, XXV); saint Ambroise : *est* ou *vivo*. *Via* est une faute de lecture du dernier copiste pour *vivo ;* et ce copiste, en faisant suivre l'alphabet hébreu ou latin de la traduction anglaise, a confirmé son erreur en traduisant sa fausse lecture *via* par *waye*.

Vau, n° 11 : *salutis*, of helche ; n° 19 : *signa*, tokenes ; n° 40 : *ipse,* he. — Saint Jérôme, saint Ambroise, Radbert, Raban Maur, Remi, n'ont d'autre explication que *ipse*, *ille*, *et*, ou *et ille*. D'où notre copiste a-t-il tiré son *salutis* et son *signa ?*

Zai (zain), n° 2 : *doctrina*, teching ; n° 41, *vita*, lyfe. — Nos sources nous donnent tout autre chose : saint Jérôme, *hæc*, *oliva* ou *fornicatio*, c'est-à-dire soit *zoth,* soit *zaith*, soit *zenouth* ; saint Ambroise, *duc te* ou *huc*. Sont-ce les sources qui sont en défaut ? Est-ce notre scribe ? Remarquons d'abord que *doctrina* est l'explication la plus généralement admise pour *alef* (voir à cette lettre) et que, dans l'original copié par le scribe, *zaïn* et *alef* étaient sur la même ligne ; conclusion : pour la glose 2, il a rapporté à *zaïn* l'explication qui devait revenir à *alef*. Sans doute *alef* avait à sa gauche la glose *Deus* et à sa droite la glose *doctrina*, et le copiste l'a détachée d'un côté pour la relier à l'autre. — Au n° 41, *vita* est également extraordinaire ; on soupçonne une méprise du même genre ; la glosse 41 se trouve hors rang dans notre tableau de la page 208, et il est impossible de voir la place qu'elle occupait dans l'alphabet

primitif ; peut-être était-elle voisine d'un *heth*, la lettre qui la suit immédiatement dans l'alphabet, et que les Pères rendent par *vita* ; ce serait de ce *vita* que l'étourderie et l'ignorance de notre copiste l'auraient gratifiée.

Heth, n° 4 : *narracio*, telling. — Ni le *vita* ou le *viventes* de saint Jérôme, ni le *pavor* de saint Ambroise n'expliquent cette étrange traduction. Quelle erreur suppose-t-elle ?

Teth, n° 6 : *bonus*, gode. — Ici Radbert et Jérôme s'accordent à traduire par *bonum :* ils changent simplement *teth* en *tob* (!).

Ioth, n° 8 : *principium*, biginning ; n° 23, *idem*. — Saint Jérôme (XXIII) : « Jod, principium vel scientia, vel Dominator » ; id. XXII et XXV : « principium ». Radbert : « principium vel desolatio ».

Caph, n° 10 : *operacio*, werching ; n° 18 : *manus*, hend. — *Manus* se trouve dans Radbert et dans saint Jérôme. D'où vient *operacio ?*

Lameth, n° 12 : *sermo*, worde ; n° 32 : *disciplinam*, lering. — Paschal Radbert : *disciplina ;* saint Jérôme, une fois *disciplina cordis* (XXV) ; une fois *disciplina sive cordis* (?) (XXII) ; une fois *doctrina sive disciplina* (XXIII) ; saint Ambroise : « *cor*, vel ut alia interpretatio habet, *servo ;* unde videtur admonere vel prudenter hæc intelligenda,. vel sollicite servanda præcepta. » — Corrigeons donc *sermo* en *servo*.

Mem, n° 13 : *unicus*, oneliche ; n° 37 ; *sine cordis*, wytouten cord. Ajoutons ici l'inintelligible *O*, *ex ipsis*, of hem (n° 17), que l'ordre alphabétique réclame à cette place. — Saint Jérôme ; *ex ipsis* (XXII, XXIII, XXV ; *ex quo* et *sive aqua* (XXIII) ; saint Ambroise : *viscera* ou *ex ipsis*. La source de « O, *ex ipsis* » est toute trouvée.

Mais d'où vient *unicus ?* d'où *sine cordis ?* Cette dernière glose a le n° 37 ; or, la lettre n° 32, c'est-à-dire ל, qui la précède immédiatement dans la colonne 4 de notre tableau, est expliquée par saint Jérôme *disciplina sive cordis*. C'est ce *sive cordis* qui a été attribué par le copiste antérieur à la lettre מ qui venait immédiatement au-dessous. Notre scribe a lu *sine* pour *sive*, sans se laisser arrêter par ce génitif *cordis* dépendant de *sine*, et a ensuite régulièrement traduit son contre-sens par *wytouten* (without).

Pour *unicus*, remarquons également que c'est la traduction de la glose n° 13 (colonne 1), et que celle-ci a justement au-dessous d'elle la lettre נ (n° 20), que saint Ambroise traduit par *unicus*. Confusion de même nature.

Nun, n° 20 : *sensus*, wyt ; n° 24 : *sempiternum*, everlastend. — Saint Jérôme explique *nun* par *fastus, piscis* ou *sempiternum ;* Radbert par *sempiternum,* saint Ambroise par *una pars eorum* et

par *unicus*. (Voir la fin de l'article précédent.) D'où vient *sensus ?*

Sameth (lire *samech*, confusion du *c* et du *t*, fréquente dans les textes du moyen âge), n° 25 : *adjutorium*, helping ; n° 29 : *unus*, on. — *Adjutorium* est donné par Radbert, par saint Jérôme (XXII, XXV), qui ailleurs (XXIII) dit : « firmamentum, licet quidam erectionem vel adjutorium sive fulturam putent. » Saint Ambroise dit : firmamentum.

Quant à *unus*, ce doit être un doublet de *unicus*, rapporté à la lettre placée immédiatement au-dessous du *nun*, comme *unicus* a été rapporté à la lettre placée immédiatement au-dessus.

Aïn, n° 38 : *fortis*, stalworth. — Le manuscrit porte la lettre ע, quoique l'ordre alphabétique réclame פ. Il y a une erreur qui remonte au premier rédacteur ; sur cette erreur, le second copiste a enté la sienne : il a lu *fortis* au lieu de *fontis* (source) et a traduit par *stalworth*. Saint Jérôme, saint Ambroise, etc., traduisent correctement *aïn* par *oculus* ou *fons* (*fons, sive oculus*).

Phe, n° 34 : *os*, mouth vel bon ; n° 42 : *sine oculis*, withouten ezen. Saint Jérôme (XXIII) : « os, ab ore, non ab osse, ne litterarum ambiguitate fallaris » ; autrement dit : *os*, bouche, génitif *oris*, et non *os*, ossement, génitif *ossis*. — Le plus ancien de nos copistes avait traduit *phe* par *os*, sans spécifier s'il s'agissait de *os*, *oris* ou de *os*, *ossis* ; le second, qui ignore le sens de *phe* et reconnaît à *os* deux significations, les indique consciemment, *mouth vel bon*, c'est-à-dire *bouche* ou *os*. — *Sine oculis* est une nouvelle et double bourde de notre copiste anglo-normand : il a lu *sine oculis*, et a traduit *withouten eyen* (sans yeux), là où il devait lire *sive oculus* et traduire *or ey* (ou œil). Et ce *sive oculus* appartient à une ligne précédente et se rapporte à la lettre ע que saint Jérôme interprète par *fons sive oculus*. (Voir la lettre et l'alinéa précédents.) Qu'on se reporte à la colonne 1 de notre alphabet reconstitué (p. 208), on verra que notre reconstitution nous avait forcé à admettre un ע entre le ס (n° 25) et le פ (n° 34) ; c'est cet ע (n° 29 *bis*) qui devait être interprété par une glose *fons sive oculus*, dont une trace nous est conservée, et à une ligne au-dessous, dans la glose *sine oculis* de notre manuscrit, nouvelle confirmation de la justesse de notre hypothèse.

Sade, n° 14 : *consolatio*, comfort ; n° 18 : *os justicie*, mouth of rithfulnesse. — Saint Ambroise donne *consolatio*, saint Jérôme *justitia* (avec *regio* et *venatio*). Le *os* est obscur ; mais il doit s'expliquer par une erreur du même genre que celle que nous venons de signaler. Dans l'original, la glose 18 fait suite à la glose 38, qui doit être un *phé*, latin *os*, et c'est à cette lettre qu'il faut rendre

cet *os,* indûment rapporté à *sade*. Le scribe anglo-normand, lisant *os justicie*, traduit bravement *mouth of rithfulnesse*, « bouche de justice ! »

Coph, n° 21 et n° 33 : *vocacio*, cleping. — C'est la traduction traditionnelle des Pères de l'Église.

Res, n° 26 et n° 39 : *capitis*, of heued. — Ici encore la traduction traditionnelle est conservée.

Sen, n° 30 : *justicia*, rythfulnesse ; n° 43 : *dentium* s'explique de lui-même. (Voyez saint Jérôme, XXII, XVIII, XXV, etc.) Mais d'où vient *justicia ?*

Tau, n° 35 : *fortitudo,* strenthe. — Saint Jérôme et d'autres traduisent par *signum*, saint Ambroise par *erravit, consummavit.* Nous ne voyons pas comment expliquer ce *fortitudo.*

III. De cette discussion ressortent plusieurs conséquences :

1° Le copiste du manuscrit français 1, de la Bibliothèque Nationale, a reproduit un texte contenant seulement le nom des lettres et la traduction latine de l'alphabet hébreu ; il ne comprenait pas son texte, l'a copié de tort et de travers, lisant en ligne horizontale ce qui devait être lu en ligne verticale, rapportant aux lignes supérieures ou inférieures des gloses qui, sans doute, par suite du manque de place, avaient été rejetées à la marge interlinéaire supérieure ou inférieure, se trompant dans ses lectures, prenant tel mot pour tel autre, et confirmant ses contre-sens par ses traductions anglaises. Il voyait bien que l'alphabet qu'il copiait n'était pas l'alphabet latin, sa science allait jusque là ; mais il ne pouvait entrer dans son esprit que ce fût de l'hébreu, et il le baptise bravement d'alphabet grec : « Ci... comence le alphabet en grieu ; ci... finist le alphabet en grieu. » On pourrait peut-être tirer de ces faits de nouvelles inductions sur le reste du manuscrit ; mais ce n'est ni le lieu ni notre affaire de toucher à ce point.

2° Le texte qu'il copie, lui-même incorrect, avec ses omissions, ne peut être l'original ; nous l'avons montré plus haut, d'ailleurs. Il reproduit un document antérieur qu'il ne serait pas difficile maintenant de reconstituer. Ce document consiste en deux alphabets hébreux (et même plus), placés à la suite des quatre chapitres alphabétiques des Lamentations, et expliquant, d'après la tradition de l'Église, le sens des alphabets acrostiches de ces chapitres. Peut-être l'alphabet expliqué était-il quadruple, comme dans le texte de Jérémie.

3° Est-ce de saint Jérôme que sont tirées directement les traductions ? Nous ne saurions le dire. Sur 43 gloses, 27 se retrouvent dans saint Jérôme, 6 dans saint Ambroise, une appartient à tout le moyen

âge théologien (*deus-aleph*), une enfin est une explication par à peu près qui peut être le fait du premier rédacteur (*beth-filius*).

Restent 8 traductions dont des recherches nouvelles finiraient peut-être par faire reconnaître les formes erronées ou les origines authentiques. Nous ne pouvons qu'indiquer ici ce point.

IV. En nous en tenant aux résultats généraux, et sans trop presser les détails, cet alphabet nous fait donc remonter sûrement à un système d'interprétation qui appartient à saint Jérôme ou à ses contemporains. Il y aurait lieu d'examiner de plus près ce système, d'en déterminer le degré d'exactitude et de science et de discuter la valeur et l'origine de ces traductions ; mais ce serait toucher à une grave question depuis longtemps et longuement débattue, du moins en ce qui regarde saint Jérôme, à savoir la connaissance que les Pères avaient de l'hébreu. Nous n'avons nullement l'intention d'ouvrir incidemment ici le débat. Mais nous devons remarquer que saint Jérôme a pu prendre aux Rabbins, avec les notions d'hébreu qu'il a été leur demander, l'idée de commentaires grammaticaux ou édifiants sur la signification des lettres hébraïques. La littérature rabbinique nous a laissé quelques traces de ce genre d'interprétation.

Au folio 104 *a* du traité *Sabbath*, on lit une page consacrée à la signification des lettres de l'alphabet et de leurs *connexions* ; ainsi *gimel* et *daleth* sont rapprochées de *gomel* (charitable, « qui retribuit » ; cf. la *retributio* de saint Ambroise et de saint Jérôme) et de *dalim,* les pauvres (cf. le *daleth-pauper* de saint Jérôme) ; de là une conclusion fort édifiante sur la *Gemilouth Hassadim* envers les *Dalim*. Une bonne partie des discussions de cette page est mise en dialogue entre les Rabbanan et R. Josué ben Lévi ; elle se passe vers la fin du IIIe siècle, au temps même de saint Jérôme.

Dans la collection des petits *Midraschim* publiés par M. Adold Jellinek, sous le titre de *Beth-Hammidrasch* (t. III, p. 12-49 et p. 50-64), on trouve deux alphabets midraschiques ou allégoriques, attribués à R. Akiba. L'un semble dériver précisément de la page du traité *Sabbath* que nous venons de rappeler ; l'autre est une œuvre plus originale, où les lettres, étudiées dans leurs noms, leurs formes, leurs successions ou connexions, donnent lieu à une longue suite de considérations morales, allégoriques, religieuses, mystiques, cabalistiques. Il n'est guère admissible que ces alphabets, signalés déjà au VIIIe siècle et au IXe siècle, remontent sous leur forme actuelle au IIe siècle et sortent tels quels de la main d'Akiba ; mais il n'y a rien d'invraisemblable à ce que la première idée de ces Midraschim appartienne en effet au célèbre docteur qui avait imaginé dans l'Ecole une méthode nouvelle d'exégèse, qui consistait à expliquer toutes les lettres et tous les signes de l'Écriture,

et « tirait de chaque angle de lettre des boisseaux de règles [1] ». Le premier numéro de ce Midrasch nous montre dans l'*alef* le symbole de *Dieu*, dans le *gimel* le symbole de la bienfaisance de Dieu à l'égard du monde, dans le *daleth* Dieu préoccupé du *pauvre*, etc.

Nous n'avons point à étudier ici cette littérature toute spéciale, et renvoyons le lecteur aux travaux dont elle a été l'objet [2]. Nous nous contentons de rapprocher le système d'interprétation des Pères de l'Église de celui des Rabbins, en nous demandant si le premier ne dérive pas du second. Cette question n'est d'ailleurs elle-même qu'un point spécial d'une autre beaucoup plus vaste, ce que la littérature des Pères de l'Église a reçu ou conservé de la littérature et des traditions rabbiniques.

(*Revue des Études juives*, 1882, vol. IV, p. 255-268.)

[1] [Cf. plus haut, p. 39 et sqq.]

[2] Voir Jellinek, dans l'introduction de son *Beth Hammidrasch*, p. XIV-XVII ; dans la *Monatsschrift*, II, 429, et Zunz, *G. V.*, 168.

VII

L'AUTODAFÉ DE TROYES

(24 AVRIL 1288)

En l'an 1288, le tribunal de l'inquisition fit monter sur le bûcher treize Juifs, à Troyes en Champagne. Cet événement a été relaté dans plusieurs documents hébreux et français du moyen âge. Deux de ces documents ont déjà été publiés par nous ; les autres, au nombre de quatre sont encore inédits. Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, de donner l'ensemble des pièces historiques et littéraires qui ont rapport à cette exécution, de les soumettre à une discussion critique, et d'en tirer les conclusions historiques qu'elles renferment.

PREMIÈRE PARTIE. — LES TEXTES.

I

LES *SELICHOTH*[1] DU VATICAN.

Les plus curieuses de ces pièces sont les deux complaintes, hébraïque et française, que nous avons déjà publiées ailleurs sous le titre de *Deux Élégies du Vatican*[2].

[1] *Selichoth*, pluriel de *Selicha*, mot hébreu par lequel on désigne les élégies qui se récitent à la Synagogue les jours de pénitence, à l'effet d'implorer l'indulgence ou la miséricorde divine.

[2] *Romania*, t. III (1874), p. 443-486. [Reproduit plus bas, p. 270 et sqq.]

Elles occupent les deux derniers feuillets d'un manuscrit de la bibliothèque apostolique du Vatican, qui contient le rituel des grandes fêtes de l'arrière-saison d'après le rite des Juifs des provinces rhénanes. Le manuscrit est de la fin du XIII[e] siècle : nos élégies au plus tard sont du commencement du XIV[e] siècle [1].

Elles ont été signalées successivement, — avec des erreurs plus ou moins graves, — en 1693, par Bartolocci dans sa *Bibliothèque Rabbinique*, en 1714, par Wolff dans sa *Bibliothèque hébraïque*, en 1756, par les frères Assemani, dans leur catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Vatican [2]. De nos jours, Zunz a résumé la notice erronée d'Assemani dans sa *Poésie de la Synagogue au moyen âge* [3], et fait allusion à la pièce hébraïque dans son *Histoire littéraire de la poésie de la Synagogue* [4]. M. Steinschneider a dit un mot de la pièce française dans une revue rapide qu'il a faite des documents hébreux intéressant la littérature française du moyen âge [5].

Cependant, quoique signalées depuis près de deux siècles, ces pièces curieuses demeuraient inédites et inconnues, quand elles furent, pour ainsi dire, découvertes à nouveau par l'éminent sous-bibliothécaire de la Bodléienne d'Oxford, M. Adolphe Neubauer.

Chargé en 1873 par la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* du soin de recueillir en Italie les documents relatifs à l'histoire des rabbins français du XIV[e] siècle [6], il profita de son séjour à Rome pour copier la *Selicha* hébraïque et la complainte française, et à son retour il nous les remit pour déchiffrer la pièce française, se contentant, dans son *Rapport sur une mission en Italie* [7], d'en signaler en quelques mots très justes la haute importance littéraire. Avec l'autorisation du président de la commission de l'*Histoire littéraire*, M. Ernest Renan, nous les publiâmes dans la *Romania*, en les accompagnant de traduc-

[1] Voir plus bas, p. 265 et sqq. (*Romania*, 1874, p. 443 et 444) la description du ms. D'après des renseignements erronés venus de Rome, nous lui attribuions, à tort, une origine méridionale. Le ms. ne vient pas de Juifs Portugais, mais de Juifs des provinces rhénanes.

[2] Bartolocci, *Bibliotheca Rabbinica*, Rome, 1693; t. IV, p. 322 : n° 1579 ; — Wolff, *Bibliotheca hebraïca*, t. I, p. 1415 ; — Stephanus et Josephus Assemani, *Manuscriptorum codicum Bibliothecæ Vaticanæ catalogus*, Romae, 2 vol. in-fol. 1756-1758 ; voir t. I, p. 307, n° CCCXXII. C'est sous ce numéro que le ms. est désigné. Voir, pour plus de détails, plus bas, *l. cit.*

[3] *Die Synagogale Poesie des Mittelalters*, Berlin, 1855. Voir p. 33. — Cf. *Miscellany of Hebrew Litterature*, t. I, p. 131 ; Londres, 1874.

[4] *Geschichte der Synagogalen Poesie*, Berlin, 1865. Voir p. 362.

[5] *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, 1874, p. 367.

[6] Ces documents, réunis, classés et commentés par M. Neubauer, ont fourni à M. Ernest Renan la matière du volume qu'il a consacré, dans le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, aux *Rabbins français du commencement du* XIV[e] *siècle* t. XXVII, pages 431-734 et 740-753 ; Paris, imprimerie nationale, 1877).

[7] *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. I, p. 558.

tions et d'études littéraires et historiques. Nous soumettions en particulier la pièce française à un examen qui avait pour objet d'en reconstituer le texte et d'en établir la valeur philologique. Ici nous nous contentons de reproduire, — modifiées et complétées [1], — les parties de notre premier travail qui intéressent seulement la question historique que nous nous sommes proposé de résoudre dans cette étude.

I. — *La* Selicha *de Jacob, fils de Juda le Lorrain.*

La *Selicha* hébraïque est due à un Rabbin français qui vivait en Lorraine à la fin du XIIIe siècle, R. Jacob, fils de Juda. Elle est, comme la plupart des poésies juives du moyen âge, composée en centons. C'est l'œuvre d'un habile hébraïsant, d'un écrivain élégant et facile. Cette *Selicha* est bien supérieure aux deux autres élégies hébraïques, composées sur le même sujet, que nous publions plus loin. L'expression y est en général, et sauf en deux ou trois endroits, naturelle et bien amenée, et les versets bibliques se laissent facilement détourner de leur sens original pour prendre sans grand effort celui que veut leur donner l'auteur. Dans notre traduction nous avons essayé de rendre aussi fidèlement que possible cette double physionomie du texte, cherchant à la fois à serrer le sens des phrases bibliques et à reproduire la signification nouvelle qu'elles prennent sous la plume du poète [2].

L'élégie est suivie dans le manuscrit d'une notice historique dont voici la traduction [3] :

Cette Selicha [4] a été composée par R. Jacob, fils de Juda de Lotra [5], au sujet de treize saints qui furent brûlés à Troyes, deux semaines avant la

[1] Nous avons utilisé diverses observations que nous ont fournies des comptes rendus publiés sur notre étude : articles de MM. Steinschneider et Berliner dans le *Ham-Mazkir* ou *Hebraïsche Bibliographie*, 1875, janvier-février ; article signé Δ... dans le *Literarisches Centralblatt*, 3 mai 1875, p. 614. Notre étude a été résumée et discutée, et le texte français par nous restitué a été publié dans l'*Histoire littéraire* (t. XXVII, p. 475-482) par M. Ernest Renan, qui y a joint ses observations personnelles et celles de M. Ad. Neubauer (Voir *ibid.*, p. 471, 744 et 745). Rappelons enfin des communications privées dues à MM. Joseph Derenbourg, Wogue, Caplan et Bauquier, dont nous avons fait notre profit. Que toutes ces personnes reçoivent ici nos remerciements.

[2] Sur le centon dans la poésie hébraïque au moyen âge, et sur la composition de la *Selicha* de Jacob, fils de Juda, voir l'article suivant. Nous y donnons, pour chaque vers, le passage de la Bible, imité ou copié par l'auteur.

[3] Voir le texte dans les *Élégies du Vatican*.

[4] La notice est précédée des mots בנר"גרן אמר"נר נגזר"נר לנ"ך « sur l'air : *Nous avons dit : Nous sommes condamnés* ». Ils indiquent la mélodie sur laquelle était chantée la Selicha.

[5] *Lotra*, c'est-à-dire Lorraine.

Pentecôte, en 48, petit comput[1]. Les voici, désignés par leurs noms : R. Isaac Châtelain, sa femme, ses deux fils et sa bru, R. Samson Hakkadmôn, R. Salomon, R. Baruch d'Avirey, R. Siméon, le scribe, de Châtillon (*sic*), R. Côlon[2], R. Isaac Cohen, R. Haïm de Brinon et R. Haïm. Que leur souvenir soit en bénédiction ! — Dieu Roi[3].

La *Selicha* est signée en acrostiche יעקב בר יהודה חזק « Jacob bar Juda, Hazak ». Comme nous en avons publié le texte dans nos *Élégies du Vatican*, nous en donnons ici seulement la traduction.

I J'ai étendu sur mon corps le cilice et la cendre ;
Car ils ont disparu dans la fumée, les hommes instruits dans le [Livre ;
Ceints d'étincelles, ils n'ont pu donner de rançon pour leur vie.
Où est celui qui pesait, où est celui qui comptait (les lettres)[4] ?

II Toute joie s'est évanouie devant la destruction de ma famille.
Elle est descendue au tombeau, la gloire de mon orgueil ;
Dieu m'abreuve de douleurs[5] ; mais ce que je redoutais,
Je n'en ai pas détourné la tête.

III Plus légers que les aigles sont les fils de mes persécuteurs.
Les rejetons que j'ai plantés[6], mes oppresseurs les ont détruits.
« Allez, dirent-ils, dans la flamme ardente », et mes enfants [hâtèrent leur pas,
Et un feu de Dieu[7] les consuma.

IV Venu au lieu de l'embrasement, l'homme de cœur,
Isaac[8], fut ému. Il dit : « Que c'est terrible ! »

[1] Le petit comput ne compte pas les milliers : 48 est donc 5048 a. m. = 1288 de l'ère chrétienne. Une faute d'impression a fait changer cette date en 1238 dans le rapport de M. Neubauer sur sa mission en Italie (*l. cit.*).

[2] Dans notre texte imprimé, nous avons écrit ce nom קומלון = Comlon : M. Berliner dit que le ms. porte קואלון = Côlon ; ce doit être en effet la bonne leçon.

[3] Ces mots sont le commencement d'une prière qui se récite au temple, les jours de pénitence, après les *Selichoth*. Ils prouvent que notre poème était récité solennellement, et au cours de l'office, ce que d'ailleurs faisait supposer le titre de Selicha que lui donne l'auteur de la notice. La note 4 de la page précédente nous montre qu'il était chanté.

[4] Allusion aux grands docteurs de la synagogue, qui savaient rendre compte de tous les mots, de toutes les lettres de la Sainte-Ecriture, et en tirer des enseignements. Cf. Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, p. 396, 397 et plus haut, p. 215-216.

[5] השקני רוגז ; Nous proposions dans nos *Élégies* de corriger השקני en השגני M. Berliner (*Hebr. Bibl.*, 1875, *janvier-février*) dit que la copie prise par lui porte précisément השגני ; si l'on adopte cette leçon, il faudra traduire : *la douleur m'a saisi.*

[6] On pourrait lire *nôçrê* au lieu de *niçrê*, ce qui donnerait « les gardiens de mes plantations ». — Mais le texte fait évidemment allusion au verset d'Isaïe (LX, 21) qui signifie : les rejetons que j'ai plantés. M. Berliner (*l. c.*) lit *Ki peri*, c.-à-d. *car les fruits* (au lieu de *les rejetons*) ; le sens général du verset n'est pas modifié.

[7] C.-à-d. terrible, ou : affronté pour l'amour de Dieu.

[8] Isaac Châtelain.

Au jour du Sabbat finirent pour lui ses jours de pureté [1],
Quand ils offrirent l'holocauste impie.

V La préférée de sa mère [2], saisie par la main du bourreau,
Dans sa piété éprouvée [3] ne détourna pas la tête.
Elle dit alors de la saisir : « Ne retiens pas ta main ! »
On la fit sortir et on la brûla.

VI Enfants d'amour [4], objets des plus tendres soins,
Les *deux* (frères) vinrent dans le feu de ronces ;
Ils se disaient l'un à l'autre : « Heureux les *frères* d'être ensemble ! »
On les offrit en holocauste, et on immola les victimes.

VII En vain la foule engageait la bru au beau visage [5] :
« Vers le Dieu étranger tourne-toi, ô vigne fertile [6] ! »
L'enfant juive a refusé de l'adorer ;
Ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de [Dieu !

VIII D'un concert unanime, ils [7] entonnèrent les cantiques ;
Comme des danseurs joyeux, ils partirent en ordre.
Leur visage rayonnait ; la lumière était avec eux...
Semblables au chaume, le feu les consuma.

IX Ah ! mon cœur s'émeut, ma tête se fond en larmes ;
Car il a été assez fort, l'ennemi qui me dévaste et m'écrase,
Pour livrer en pâture aux flammes l'enfant précieux de ma sainteté !
Samson [8] dit : « Périsse mon âme ! »

X Droite était son âme dans cette vallée des pleurs ;
Elu de Dieu, il fut lié sur le bûcher préparé.
Il a ranimé son courage, pour l'offrir en libation.
Et *Salomon* [9] s'est assis au trône de la gloire [10].

XI Il va, sans défenseur [11], sans que nul puisse le délivrer de ses [persécuteurs,

[1] Sa vie pure.
[2] La femme d'Isaac Châtelain.
[3] Si l'on admet la correction תומתו que porte le ms. en marge (d'après Job, II, 3) : mais si on conserve la leçon du ms. תמתך (d'après Cantique, VI, 9), il faut traduire *sa compagne parfaite* ou *innocente*.
[4] Les deux fils d'Isaac Châtelain.
[5] La femme de l'un des fils.
[6] Comparaison fréquente dans la Bible. Voir spécialement le Psaume 128, auquel cette ligne fait allusion.
[7] Les cinq victimes.
[8] Samson le kadmôn.
[9] R. Salomon.
[10] De la gloire céleste.
[11] Passage obscur : L'hébreu porte השב (אין אומר) ואין מציל משוסיהו ; d'après Isaïe, XLII, 22 : *sans que nul puisse le délivrer de la persécution, sans que nul dise*

Il incline son épaule pour prendre son fardeau du sort.
On l'enveloppe de flammes; le feu le consume;
Il est *béni* [1].

XII Le chantre s'approche, et le barbare n'en a pas pitié.
La flamme ne s'éteint pas; elle le dévore,
Le chantre, le scribe habile; et Dieu le conduit seul
Et le prend avec lui. *Siméon* [2] n'est plus!

XIII (Comme un) arbre à la cime haute et touffue, l'ami (de Dieu)
Reste ferme dans sa piété : il ne change pas de visage.
Le feu qui le dévore, il le reçoit comme sa part;
Et le sort frappe *Jona* [3].

XIV Le chef de la troupe [4], affermi par la Grâce,
Debout à son poste, se dispose à l'œuvre.
Il était *prêtre* du Très-Haut. Son âme se dévoue
Et la splendeur d'*Isaac* [5] est livrée au feu, et sa sainteté aux [flammes.

XV La rage du bourreau brûle contre un homme honoré;
Il doit le brûler. (La victime) est livrée en sa main;
Son visage se contracte, qui était plus brillant que la lune,
Et l'arbre de *vie* est au paradis [6].

XVI Pur comme l'huile du luminaire, tel qu'un lionceau rugissant,
Il s'écrie : « Que mon corps soit brûlé avec mes amis! »
— Telles volent les colombes regagnant leur colombier.
Là [7] est la *vie* pour ceux qui la cherchent [8].

XVII Ils invoquèrent, ô Dieu, ton nom par ses treize attributs [9],
Tous, race fidèle, craignant la parole divine,
Petite poignée d'élite auprès de tant d'ivraie!
Dieu jugera et avisera!

(אין אומר) « restitue » (הָשֵׁב). Nous croyons que notre auteur détourne toutes ces expressions d'Isaïe de leur sens propre et leur fait dire tout autre chose : *Il est là* (השב) *sans que nul parle pour lui* (אין אומר), (c.-à-d. *sans défenseur*), *sans que nul puisse*, etc. Pourquoi le ms. met-il אין אומר entre parenthèses?

1 R. Baruch d'Avirey (*Baruch* = Benedictus).

2 Siméon, le scribe, de Châtillon.

3 R. Jona ou Colon : Jona en hébreu veut dire *colombe* (en v. fr. *colomb* ou *colon*).

4 De la troupe des martyrs.

5 Isaac Cohen ou le prêtre.

6 R. Haïm de Brinon. Haïm en hébreu veut dire *vie*.

7 Au ciel.

8 Ce verset désigne le treizième martyr, appelé également R. Haiim. Cf. str. XV, v. 3.

9 Epithète habituelle de Dieu dans les poésies liturgiques du moyen âge. — Nous corrigeons notre première leçon ערמר, qui était fort obscure, en שמך, d'après la lecture de M. Berliner.

II. — *La Complainte française.*

La complainte française est écrite, comme nous l'avons dit au début, en caractères hébreux. Les Juifs de France avaient l'habitude de transcrire de la sorte le français, et les œuvres en vieille langue d'oïl qu'ils nous ont laissées sont assez considérables. Dès le XIe siècle, on trouve dans les commentaires bibliques et talmudiques du rabbin de Troyes, Salomon Içaki (vulgairement *Raschi*[1]), nombre de gloses françaises des plus précieuses pour l'histoire de notre langue. Les rabbins français du XIIe et du XIIIe siècles, à son exemple, ont inséré dans leurs œuvres hébraïques des mots ou même des phrases françaises écrites en caractères hébreux. Bien plus, il existe dans diverses bibliothèques de l'Europe des glossaires hébreux-français, sortes de traductions juxtalinéaires de la Bible, un dictionnaire hébreu-français et une grammaire hébraïque-française, tous manuscrits inédits du moyen âge, dans lesquels les mots français sont écrits en caractères hébreux.

On ne doit donc pas être surpris de voir une poésie française écrite en caractères hébreux. Toutefois l'élégie du Vatican est la première pièce littéraire de ce genre que l'on connaisse, ce qui ajoute à la valeur qu'elle a déjà par elle-même.

Le déchiffrement de l'élégie française présentait des difficultés considérables. Nous ne reviendrons pas ici sur la discussion de ce texte qui a fait dans la *Romania* l'objet d'une étude spéciale[2]. Nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur, qui y trouvera avec le texte hébreu une transcription littérale lui permettant de se rendre un compte exact, — au point de vue philologique, — de la valeur et de la nature de l'original hébreu.

Dans la transcription suivante, nous résolvons déjà un certain nombre de difficultés du texte, mettant les voyelles là où elles manquent dans l'hébreu, décidant entre les diverses valeurs du *iod* et du *vav*, etc. Toutefois, tout en donnant aux mots leurs formes françaises, nous avons cherché à conserver les traits de langue qu'indique la transcription hébraïque. — Les mots : *Ceci est la version de la Selicha*, sont en hébreu dans le texte.

[1] Voyez sur Raschi et la littérature des gloses et des glossaires hébreux-français le *Rapport sur une mission en Angleterre* (voir plus haut, p. 107-118), le *Rapport sur une mission en Italie* (p. 119-164), et l'article sur les *Glosses et glossaires hébreux-français* (p. 165-195).

[2] Reproduite plus bas, p. 239 et sqq.

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TRANSCRIPTION DE L'HÉBREU EN FRANÇAIS.

Ceci est la version de la Selicha.

I Mont sont a meechief Isr[ael], l'eegaree gent,
E is ne poet mes s'is se vont enraj[ant];
Car d'entre os furet ars meinz proz cors sage e gent
Ki por lor vivre n'oret doné nus rachet d'argent.

II Trobleе et notre joie e notre deduit
Do sos ki medeet la Thora e l'aveet en lor coduit;
Os ne fineet tache e le jor e la nuit.
Ors sont ars e fenis; checun Gé vraie rekenuit.

I. 1. *Mont*, autre forme usitée en vieux français de *molt*, beaucoup. — *Meechief*, *eegaree*, c'est-à-dire *meschief* (*méchef*), *esgarée*; l'*s* tombant dans la prononciation laisse, comme trace de sa présence, un son faible, sorte d'*e* muet qui allonge la voyelle précédente.
2. *Is*, c.-à-d. *ils*. — *Poet*, c.-à-d. *poent* (*peuvent*); l'*n* est très souvent supprimée dans notre texte, régulièrement dans les troisièmes personnes du pluriel en *ent*; *furet* (I, 3), *oret* (I, 4), *medeet aveet* (II, 2), *chanteet* (VIII, 1), etc.; très souvent quand il indique la prononciation nasale d'une voyelle précédente *sofros* (*sofrons souffrons*) (III, 1), *niet* (*nient néant*) (III, 4), *met* (*ment maint*) (ibid.), *mesos* (*mesons maisons*) (IV, 2), *mo* (*mon*) (XII, 3) etc. — *S'is*; le ms. a une *n* qu'on peut corriger facilement en *i* : *s'is* = *se is* = *s'ils*. — *Enraj*[*ant*]; c'est la rime qui détermine les dernières lettres de ce mot, lettres effacées dans le ms. où elles occupent la fin de la première ligne.
3. *Furet* = furent. — *Proz* = *preux*. — *Cors sage*, ms. *corsage*.
4. *Oret* = orent (eurent). — *Nus*, faute pour *nul*. — *Rachet*, dérivé de *racheter*; notre mot *rachat* dérive de l'ancienne forme *rachater*.

II. 1. *Et* = est; *e* = *et*; de même *passim*.
2. *Dosos*, = *deços*, *de ceux*. — *médée*[*n*]*t*, ou mieux *madée*[*n*]*t*, imparfait d'un verbe *mader* ou *meder*, c'est-à-dire *malder melder*, employé spécialement par les Juifs français du moyen âge au sens de lire, étudier (l'Écriture); les Juifs espagnols emploient encore aujourd'hui dans le même sens un verbe de même origine, *meldar* (*la ley*), et les Juifs allemands emploient de même le verbe *melden*, qui est peut-être l'origine du mot judéo-espagnol et du mot français. Voir des exemples de ce verbe dans les textes publiés par M. Loeb dans la *Revue des Études juives* (t. I, p. 261 et t. II, texte de la Controverse, *passim*) : *miauder*, forme dialectale de *meauder*, c.-à-d. *melder*. — *Thora*; mot hébreu, signifiant *loi*. — *Coduit* = *conduit*; masculin à la place du féminin *conduite*.
3. *Os*, c.-à-d. *eus*, *eux*. — *Fineet* = *finéent*, c.-à-d. *finoient*, imparfait de l'ancien verbe *finer*, même sens que *fenir* ou *finir*. — *Ta*[*s*]*che*, le ms. porte *hskr* (avec un *'aïn* pour le *h* et un *samech* pour l'*s*); leçon inadmissible, parce que le *'aïn* et le *samech* ne se rencontrent pas dans nos transcriptions françaises, et que le groupe *hskr* ne peut former aucun mot hébreu. Le *r* empêche en effet de songer à l'hébreu rabbinique *haska*, occupation. Le

III De la tre male felone jant sofros sete dolor;
Bein nos pot changeler e muer la color.
Gé! prent en piti e enten cri e plor;
Car por niet avons perdu met home de valor.

IV En plasse fu amené R. Içhak Chatelein
Ki por Gé lessa rentes e mesos tot a plein;
A Gé vif se rendi cil ki de tos biens etet plein;
Bon deportor etet de Thosephoth et de plain.

V La prude fanme kant ele vit ardir son mari,
Mont li fit mâ la departie; de ce jeta mot grant cri;
Ele dit : je va morir de tee mort com mon ami mori.
D'efant etet grosse; por ce grant poine sofri.

VI Dos freres i furet ars, un petit e un grant.
Lo petit fut ebahi du foe ki si s'eprent
E dit : haro! j'ar tos! E li grant li aprent
Et li dit : a paradis seras; tot je te acrant.

VII La brus ki tant etet bele, an la vint por prechier :
Un ekuer riche redonros ki te tenra mot chier,

mot peut se corriger facilement en *take* = *ta[s]ke*, c'est-à-dire *tâche*. — *Jor*, ms. *elevjr*, la correction *elevjr* = *elejor* s'impose d'elle-même.

3. *Gé*, c.-à-d. *Djé*, *Dié*, *Dieu*; ainsi partout dans la pièce.
4. *Ars* (de *arsus*), brûlés. — *Vraie*, faute pour *vrai*. — *Rekenuit* = reconnut.

III. 1. *Dolor;* ms. *doled;* la rime et le sens exigent *dolor*. — Le vers se lit : *De la très male* (mauvaise) *félonne gent soufrons cette douleur*.
2. *Changeler*, dérivé de *changer*, comme *sauteler* de *sauter*, *venteler* de *venter*.
3. *Piti*, ou *pité*, ou peut-être *pitié*.
4. *Avons*, mot à demi effacé; nous le restituons d'après le contexte.

IV. 2. *Rentes;* ms. *dentes* (dnts), ce qui n'a pas de sens. On remarque à ce vers dans le ms. un espace blanc : il vient, non d'une lacune, mais d'un défaut dans le parchemin; toutefois le *alef* isolé qui se trouve devant *lésa* (*lessa*) est singulier.
4. *Deportor* ou *Reportor*. Les *thosephoth* sont des gloses talmudiques; v. p. 232, n. 1. — *Plain*, traduction de l'hébreu פשט, commentaires *simples* (et non allégoriques) sur la Bible.

V. 1. *Ardir*, brûler.
2. *Mâ*, forme dialectale pour *mal*. — *Departie*, séparation. — *Cri*. Le ms. porte *cdi*. La correction est imposée par la rime et le sens.
3. *Mori;* c.-à-d. *mourut*. — *Tee*, sans doute *té* = *tel*.
4. *Sofri;* ms.: *sopri*.

VI. 2. *Foe* (sic) = feu; cette forme se rencontre encore plus bas.
3. *Haro! j'ar tos* (ardeo totus), je brûle tout entier.
4. *Acrant*, garantis, assure.

VII. 1. ms. : *lbrvs* = *la brus*. — *Tant;* ms. *tn'at*, erreur pour *tant*. — *An;* c.-à-d. *on*.
2. Vers très difficile. Nous avions lu d'abord, en faisant mainte violence au texte : *Une riche de deniers que tenret* (= *tinrent*) *mot* (= *molt*) *chier*.

Tantot ele akemense encontre as a crachier :
Je ne leré le Gé vif; portat me porés ecorchier.

VIII A un vois tos enseble chanteet hat e cler.
Por niet fuiset jat de fete qui dusset caroler.
Le meins lor eteet liees; par quoi ne poeet baler;
Onkes gens an vit si hetement aler.

IX En foe inelement come Hathan fu amenez;
De fere sa bele kedouschah forments s'é penez;
Tot li atres a ehardit; de bone hore fu nez;
Il avet a non R. Simeon le genre à la Kadmenéth.

X Apres i vint R. Schelomo ki mot etet prisé,
E fu getes dedans lo foe ki etet ebrasé;
D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé;
Car por s'amor mort sofri; bien en fu envesé.

M. Bauquier nous a proposé une leçon beaucoup plus simple et qui n'apporte presque aucune modification au ms. : *Un éhuer riche redonnons ki te tenra mon chier*, c'est-à-dire : *un écuyer riche* (*te*) *redonnerons* (= te donnerons en échange) *qui te tiendra molt chier* (qui t'aura très chère).

VIII. 1. *Un*, faute pour *une*. — *Vois* ou *Veis*. — *Hat*, c.-à-d. *haut*.
2. C'est-à-dire : « pour néant, pour un rien ils fussent, ils seraient gens de fête qui dussent caroler; peu s'en faudrait qu'ils ne se considérassent comme des gens de fête prêts à caroler; mais leurs mains étant liées, ils ne pouvaient danser. » *Por nie*[*n*]*t* signifie ici presque; comparez l'italien *porniente*, l'espagnol *por nada*, même sens.
3. *Le meins*, c.-à-d. *les meins*. — *Par quoi*; ms.: *par qous*, leçon fautive.
4. *An vit;* ms. *envit;* peut-être doit-on intercaler un *scheva* entre l'*n* et le *v* et lire *enevit* = *en* (on) *ne vit*; ce qu'exigent la mesure et le sens. — *Hetement*, avec entrain.

IX. 1. *Inelement* (*isnellement*, rapidement); ms. *onelement*. — *Hathan*, mot hébreu signifiant *gendre* ou *fiancé*.
2. *Kedouschah*, mot hébreu signifiant *sainteté* et peut-être ici *sanctification*, *prière de sanctification*. — *Forments* = fortement; ms. *pvrmnts* pour *fvrmnts*; l'*s* finale est une faute, amenée sans doute par l'*s* initiale du mot suivant. — *S'é penez*, c.-à-d. *s'est penez*. — Le sens des deux premiers vers est peu net. Toutefois il est déterminé quelque peu par le rapprochement de *Hathan* et de *Kedouscha* qui doivent vouloir dire ici, l'un *gendre*, l'autre *prière de sanctification*. Le sens général serait donc : « Siméon s'est efforcé de réciter la prière de sanctification dite *Kedouscha* au moment de mourir. »
4. *Le genre;* ms. : *g'rne ;* corriger *g'nre* = *genre* (gendre) : *le genre à la Kadmenéth*. Sur ce nom voir plus loin, page 256, il répond au nom hébreu que lui donne la notice : *le kadmôn*. — *Siméon* est une erreur pour *Simson*, nom donné à notre personnage par la notice, l'élégie hébraïque et d'autres documents ; voir également *ibid*.

X. 3. *D'ofrir;* ms. *dvprir*. — *i n'ot;* ms. *innit* ou *innet ;* je corrige en *innvt* = *in not* pour *i n'ot* (*il n'eut*). — *Rusé*, ancien français *réüsé*, refusé.
4. *Envesé*, désireux.

XI Mot etet envenimé lo felon, le madit
D'ardir l'un apres l'atre. Adon lo kadosch li dit :
Fetes grant fo, mavés hon! De blamer s'ehardit
Mot bele fu sa fin d'enviré d'enbadit.

XII Il i ot un prodome ki forment print a plorer
E dit : s'et por ma menie ke me veés ci desperer
Se n'et pas por mo cors. Ardir se fit san demorer :
Se fu R. Simon Sopher ki si bien savet orer.

XIII Lo bia Colon i vint ki son fo... atisa
Sefiti por..... vitement e osa (?)
Loaies port randre a Gé s.......a seisa (?)
Por ...ese kalifit okes ne nuisa. — (*Colon* est son nom.)

XIV Préchors vinret R. Içhak Cohen rekerir :
K'i se tornat ver lor creace o il li kevanret perir.
I dit : ke avés tant? Je vol por Gé morir;
Je suis Cohen, e ofrande de mon cors vos ofrir.

XI. 1. *Le madit* (le maudit); ms. *le mâliet;* erreur évidente comme le montrent les rimes.
2. *Atre* = *altre*, autre. — *Adon*, adonc, alors. — *Kadosch*, mot hébreu signifiant *saint.*
3. *Fetes;* ms.: *pets.* — *Maves*, malves, mauvais. — *Ehardet*, enhardit.
4. La fin de la strophe est obscure ; on est réduit aux hypothèses. Le personnage dont il s'agit ici est *Baruch d'Avirey.* N'y aurait-il pas une inversion amenée par les exigences de la rime : *Mot bele fut sa fin d'enbadit d'enviré?* Je vois dans *enviré* le nom propre *Avirey*, et dans *d'enbadit* (ou plus exactement *denbadit*) une faute pour *de Bandit* (*Bendit*), nom de Baruch en français (voir plus loin, p. 257).

XII. 2. *Me veés ci dese[s]perer;* ms. *ci rezé eperer*, leçon qui n'offre rien de satisfaisant. En changeant le premier *r* en *d*, ce qui peut toujours être supposé dans notre texte, et en admettant une interversion du *z* et de l'*e* (*ez* à la place de *ze*), interversion dont on a d'autres exemples dans la pièce, on arrive à un sens qui concorde on ne peut mieux avec le contexte. — *S'et*, *se*, *se* des vers 2, 3 et 4, sont pour *c'et* (*c'est*), *ce*, *ce*.
3. *San* (sans) *demorer*, sans tarder.
4. *Sopher*, mot hébreu signifiant *scribe.* — *Orer*, de *orare*, prier.

XIII. 1. Cette strophe est pour moi un *locus desperatus.* Elle est trop corrompue pour qu'on puisse en tirer un seul vers complet. Elle commence le verso du dernier feuillet du ms., c'est ce qui explique qu'à peine la moitié en soit lisible. — Le mot *sefiti* se trouve à la marge, sur la ligne 2 : un signe de renvoi indique qu'il faut le placer, ligne 1, après *atisa.* — Le premier vers doit se lire sans doute : *Lo bia colon* (le beau Colon) *i vin qui son feu atisa.* Dans le reste on déchiffre les mots *ce fit i*[*l*]; *viteme*[*n*]*t; loa*[*n*]*jes por randre à Gé; Por*[*mes*]*ese qu'on li fi*[*s*]*t o*[*n*]*kes.* — Les mots entre parenthèses : « *Colon* est son nom » traduisent des mots hébreux correspondants.

XIV. 1. *Cohen*, mot hébreu signifiant *prêtre.*
2. *K'i se tornat*, etc., c'est-à-dire « qu'il se tournât à leur croyance ou il lui conviendrait de périr » — *Aves* = *avez.*
3 et 4. *Vol* et *vos* = veux.

XV A peines echaperas, puis [que nos] te tenon,
Fis lo bailli, devein critain — E i repondi tantot : non ;
Por l... chein, je ne léré le Gé vif ne son set non.
An l'apelet R. Haiim, lo serorge e metre de Brinon.

XVI Encores i ot un kadosch ki fu amené avant.
An li fit un petit fo, i l'alet en grivant.
I huchet Gé de bon cor menu e sovant
Docemant çofri poine por servir le Gé vivant. — (Tel est son nom.)

XVII Gé vanchère e anprinere, vanch'nos de cé felons ;
De atadre ta vachace mot nos sable lé jors lons.
De te preer de cor anter la o nos seos e alos
Prées somes e aparcleis. Repon, Gé, kat t'apelos !

Est finie la version. Que Dieu nous sauve du peuple violent !

Tel est ce texte si singulier au point de vue linguistique, si curieux au point de vue littéraire. Nous en avons ailleurs étudié la langue, et avons reconnu qu'il a dû être écrit dans un dialecte intermédiaire entre le français et le lorrain, sans doute le champenois, et peut-être le dialecte de Troyes. Toutefois, la langue primitive de cette pièce a été altérée par les scribes qui nous l'ont transmise. En effet, il ne faut pas se flatter d'avoir là l'œuvre originale de l'auteur, bien que la copie, comme le montre l'écriture du ms., ne soit guère postérieure à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], et, par conséquent, ait

XV. 1. Le ms. donne clairement *a peines echaperas puis ;* ici une lacune ; puis, *tetenon.*
2. Ms. : *deveiz critaiz* = devieus chrétien.
3. *Por lo... chein ;* lacune de deux ou trois lettres que je ne puis remplir. La suite est très claire : « Je ne laisserai le Dieu vivant ni son saint nom. » — *Set non* = *se[in]t nom.*
4. *Serorge* = *cyrurgicus*, chirurgien ; — *Ametre* dans le ms., faute pour *e metre* = *et maître.*

XVI. 2. *I l'alet an grivant*, c'est-à-dire *et l'allait an grevant*, et on allait le grevant. On pourrait lire encore *il* [le feu] *alet angrivant* = il allait s'aggravant.
3. C'est-à-dire *il appelait Dieu de bon cœur, menu et souvent.*
4. C'est-à-dire *doucement souffrit peine.* — Les mots entre parenthèses qui terminent la strophe (*tel est son nom*) traduisent des mots hébreux correspondants. Ces mots se rapportent au mot *vivant* qui finit le vers 4 ; le nom du *Kadosch* est en effet *Haiim*, c'est-à-dire *vivant.* Cf. str. XIII, note, à la fin.

XVII. 1. *Gé vanchère e anprinere* = *Dieu vengeur et jaloux.* Cf. plus loin, p. 235, note 7. *Vanchère*, avec *è* ouvert ; *anprinere*, avec *e* fermé. — *De cé félons* pour *de ces felons ;* de même, v. 2, *léjors* = *les jors.*
2. *Ata[n]dre, vancha[n]ce, sa[m]ble.*
3. *Preer*, prier ; *cor*, cœur ; *anter*, entier. — *Là o nos seo[n]s e alo[n]s ;* ms. *laoneseos calos*, *ne* doit se changer évidemment en *no.*
4. *Prées* = prés, prêts, — *Kat t'apelos* = *kant t'apelons.* — Les mots qui suivent : *est finie,* etc., sont en hébreu dans le texte.

été écrite *au plus tard* dix ou vingt ans après l'exécution. A en juger également par l'écriture, c'est l'œuvre d'un Juif de l'Est (Lorrain ? Champenois ?) qui a, soit reproduit très inexactement l'original, soit reproduit, — sans doute avec ses fautes propres, — une copie déjà inexacte, ou la copie inexacte d'une copie de l'original. Qu'on ait sous les yeux un texte fort altéré, c'est ce qu'on peut déjà induire de la langue : c'est aussi ce que prouve incontestablement la versification.

L'élégie est en quatrains monorimes, comme nombre de petites pièces du XIIIe siècle. Mais les vers sont d'une mesure singulièrement arbitraire, tantôt trop longs, tantôt trop courts. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur de la pièce se soit amusé à faire des alexandrins aussi étranges ; d'ailleurs, pour peu qu'on lise l'élégie avec attention, on y sent un rhythme caché qui semble avoir été déformé après coup. Les phrases sont souvent embarrassées de particules qui gênent la mesure en même temps que la construction ; parfois aussi le sens paraît appeler des mots qui viennent heureusement remplir la mesure. Par exemple, III, 1 : *De la tre male felone gent*, supprimez l'une des deux épithètes qui vient inutilement renchérir sur l'autre, soit *tre male*, soit *felone*, et l'hémistiche est rétabli. III, 3. *Gé ! prent en pitié*, l'hémistiche est évidemment : *Gé ! prent nos en pitié*. IV, 3 : *A Gé vif se rendi cil ki de tos biens estet plein*, ce *cil ki* est singulièrement prosaïque ; qu'on le supprime, et le rhythme est rétabli en même temps que la phrase reprend une allure plus poétique. V, 1 : *ele* est inutile au sens et au vers. VI, 2, changez *fu ebahi* en *s'esbahi* et le vers est exact ; de même VII, 1, si on lit *fut* à la place de *étét*. VII, 4, le sens exige la négation *ne* ; la mesure s'en trouve également satisfaite. On peut multiplier ces exemples : je me contenterai d'en ajouter un seul : X, 3 : *d'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé*. Si l'on songe qu'au XIIIe siècle la forme de *rusé* est encore *reüsé*, que *rusé* paraît seulement dans les textes au milieu du XIVe siècle, et par suite qu'il a dû se produire dans la prononciation au plus tôt au commencement du XIVe siècle, il faut voir dans cette forme l'œuvre du copiste du Vatican, et l'on est en droit de corriger *rusé* en *reüsé* qui rétablit précisément la mesure.

De ces observations diverses [1] on peut conclure que l'élégie a été

[1] Voici la liste complète des altérations :

I, 1. Remplacez *Israel* qui est une glose par *mis*. — 4. Supprimez *nus* dans *nus* rachet d'argent.

II, 1. « E notre deduit » hémistiche trop court : on peut lire *à* (c'est-à-dire, *avec*) *tot notre déluit*. — 3. « Ki *medeet* la Thora, etc. » Il y a là certainement une glose explicative entrée indûment dans le texte : Lire : « Deços qui la Thora avoient en lor conduit ». — 4. *Vraie* est également une glose interprétative.

III, 1. « La *tre male felone* jant » accumulation d'épithètes : *felone* est inutile ou

composée en alexandrins (sauf la strophe finale, composée, comme il est facile de le voir, de deux vers de douze syllabes et de quatre de huit). Il n'y a pas de témérité à en essayer la restitution qui ne présente pas de sérieuses difficultés : les vers se rétablissent pour ainsi

plutôt *très male*. — 3. « Prent en piti », *nos* est oublié. — 4 : *car*, inutile (cf. X, 4).

IV, 1. Changez *fu* en *est* et le vers est juste. Peut-être *R*(abbi) est-il une glose, comme dans beaucoup d'autres vers de la pièce. — 3 : *cil qui*, addition mauvaise, à supprimer.

V, 1 : *ele*, inutile au sens et au vers. — 2. Vers tout à fait déformé : lire : (*mâ* = *mal*) *li fit li deparz*, et effacer *mot* (= multum) du second hémistiche. — 3 : *ele dit*, glose ; cf. plus bas, à XV, 2. *Je*, inutile au vers et au sens. — 4. Ajoutez *ele* (d'enfant *ele* estoit grosse) ; supprimez *grant*.

VI, 2 : *fu ébahi*, lire *s'esbahit*. — 4 : *e li dit*, lire : *e dit*.

VII, 1. « Qui tant *etet* » corrigez : « qui tant *fut* ». — 4 : *Je*, inutile au vers et au sens.

VIII, 1 : *A un*, corrigez *d'une*. — 2 : « Por nient fuissent gent de feste » c'est-à-dire : « Presque fussent gent de fête ». *Por nient* paraît une explication ayant indûment pris la place du mot propre *com* (comme). — 3 : *lor*, *par quoi*, additions inutiles au sens et au vers.

IX, 1 : *come*, lire *com*. — 2 : *bele*, glose; ajoutez *il* au second hémistiche, pour la mesure. — 3 : *tot*, glose ; *a enhardi*, lire *enhardit*, au parfait. — 4 : *il avet*, lire *il ot ; R*(*abbi*), glose ; *le*, inutile.

X, 1 : *i* et *R*(*abbi*), inutiles. — 2 : supprimez *é*, *de* (dedans). — 4 : *car*, inutile (cf. III, 4).

XI, 1 : *étet*, lire *fut* (ut passim). — 2 et 3 : *adon*, lire *don ; fetes*, lire *fée* = *fai*.

XII, 1. Corrigez *forment* en *fort* ou supprimez *ki*. — 2 et 3 : ici la glose est évidente ; supprimez les propositions explicatives : *c'est*... *que*, — *ce n'est ; desesperer*, lire *desperer*. — 4 : *R*(*abbi*), glose ; *savet*, remplacez ici encore l'imparfait par le parfait (*sot*).

XIII, strophe trop mutilée pour pouvoir être restituée.

XIV, 1 : *R*(abbi), glose; ajoutez *le* (*cohen*). — 2 : *Ki se ; il li*, inutiles. — 4 : *é*, inutile.

XV, 2. *Fis*(*t*) *lo bailli*, glose évidente. Dans les complaintes populaires, telle qu'est notre élégie, les dialogues d'ordinaire se suivent sans indication de personnages : les différences d'intonation dans le récit suffisent en effet pour les désigner. De même V, 3 (*ele dit*), et cf. VII, 2 et 4, et XIV, 2. — 3 : « Ne son *seint* nom » : *seint*, glose évidente. — 4 : « On l'appelait R. Haiim, lo serorge e mètre de Brinon. » Effacez d'abord *R*(abbi) : *lo serorge* est une glose à supprimer : car *le titre* que l'on donnait à Haiim ne pouvait être que : *le maître de Brinon*. Lire donc : « On l'appeloit Haiim, le maître de Brinon », vers excellent.

XVI, 1 : *i ot*, supprimer *i ; ki fu amené*, lire soit *ki fu mené*, soit, et mieux : *fu amené*. — 2 : « *Un* petit feu » supprimez *un*. — 3 : *é*, inutile; *menu e sovent*, rétablissez la formule bien connue : *e menu e sovent*. — 4 : « *le* Gé vivant » : *le*, inutile.

XVII, 1 : *é*, inutile ; *de ces félons :* périphrase explicative, lire *des felons*. — 4 : *Ka*[*n*]*t t'apelo*[*n*]*s*, intercalez : *nos*.

Si l'on examine de près les corrections que nous venons de faire, on constate qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'additions à faire au texte (III, 3 : *nos ;* V, 4 : *ele ;* IX, 2 : *il ;* XIV, 4 : *le* ; XVI, 3 : *e* ; et XVII, 4 : *nos*), additions qui s'expliquent par une simple inattention du copiste. Au contraire, ces corrections consistent presque uniquement en suppressions de mots, de particules *explicatives*. Il semble qu'on soit

dire d'eux-mêmes, tant les corrections s'imposent avec évidence à l'esprit.

Dans l'essai qui suit, nous restituons les formes telles qu'elles se seraient présentées à un bon copiste français de la fin du XIIIe siècle, en conservant cependant les incorrections ou les particularités dialectales qu'exigent la mesure des vers et la rime, ou qui peuvent donner un cachet propre au style de l'élégie. En regard de ce texte restauré en langue commune du XIIIe siècle, nous plaçons une traduction en français moderne.

TEXTE RESTAURÉ [1].

I Mont sont il a meschief mis l'esgaree gent,
Et il n'en poent mes si se vont enrajant :
Car d'entre eus furent ars maint prod cors sage et gent,
Qui por lor vivre n'orent doné rachet d'argent.

II Troblee est nostre joie a tot nostre desduit
De ceus qui la Thora avoient en lor conduit ;

TRADUCTION [1].

I Elle est mise à grand mal la malheureuse gent ;
Et ce n'est pas sa faute si la rage la prend,
Car d'entre eux sont brûlés maints preux, braves et gents,
Qui n'ont pu pour leur vie donner rachat d'argent.

II Notre joie est troublée; troublé notre déduit.
Car ceux que la Thora occupait sans répit,

en présence d'un texte qui ait été volontairement délayé et, pour ainsi dire, mis en prose pour être rendu plus intelligible. Est-ce le copiste du manuscrit du Vatican qu'il faut rendre coupable de ce crime de lèse-poésie ? Nous ne le pensons pas. Il a dû commettre des erreurs propres à lui ; c'est lui, croyons-nous, qui est responsable, par exemple, de la faute de *rusé*, de quelques-unes des omissions signalées, et surtout de la suppression des *n* dans les voyelles nasales *an*, *en*, *on*, etc. Sans doute il avait sous les yeux un texte écrit en *lettres françaises* où l'*n* dans ces voyelles était marquée par un tilde (*ã*, *ẽ*, *õ*, etc.) ; et, ne comprenant pas la valeur du tilde, il l'a supprimé sans remettre l'*n* que le tilde représentait. Mais c'est la copie qu'il avait sous les yeux qui avait déjà commis cette déformation du poème primitif. Cette copie d'ailleurs était contemporaine de l'événement : certaines additions comme « *fist le bailli* » (XV, 2), « *lo serorge* et maître de Brinon » (XV, 4) donnent des indications trop précises pour ne pas être faites par un contemporain, témoin de l'exécution, et qui connaissait les victimes.

En résumé, le texte primitif a été remanié ou mieux déformé par un premier copiste contemporain, plus soucieux de la clarté que de la forme poétique; et c'est son texte qui, directement ou indirectement, a servi d'original au Juif lorrain ou champenois qui l'a transcrit dans le ms. du Vatican.

[1] Dans la traduction, nous essayons de reproduire le mouvement rhythmique de l'original : nous nous permettons donc les libertés de versification dont jouissait le poète du XIIIe siècle, hiatus, *e* féminins à l'hémistiche, rimes pour l'oreille seulement, etc.

Ne finoient lor tasche et le jor et la nuit :
Or sont ars et feni ; chescuns Gé rekenuit.

III De la felone gent sofrons ceste dolor ;
Bien nos pot changeler et muer la color.
Gé ! prent nos en pitié e entend cri et plor :
Por nient avons perdu maint home de valor.

IV En place est amenez Rab Içak Chastelains
Qui por Gé lessa rentes et mesons tot a plein.
A Gé vif se rendi : de toz biens estoit pleins.
Bons deportere estoit de *Thosfoth* et de plains [1].

V La prude femme [2], quant vit ardir son mari,
Ma li fist li deparz ; de ce jeta grand cri :
« De tel mort vois morir com mis amis mori ! »
D'enfant ele estoit grosse ; por ce poine sofri.

VI Dos frere [3] furent ars, uns petiz et unz granz.
Li petiz s'esbahit du feu qui si s'esprent,

TRADUCTION.

Etudiant sans fin et de jour et de nuit,
Ils ont reconnu Dieu ! Et tous ils sont détruits.

III De la felonne gent nous souffrons ces douleurs,
A bon droit nous pouvons bien changer de couleur.
Dieu ! prends-nous en pitié : entends nos cris, nos pleurs !
Car nous avons perdu maint homme de valeur.

IV En place est amené Rab Isaac Châtelain
Qui pour Dieu laissa rentes et maisons tout à plein.
Il se rend au Seigneur. Riche était de tous biens,
Bon auteur de *Thosphoth* et bon auteur de *plains* [1].

V Lorsque la noble femme [2] vit brûler son mari,
Le départ lui fit mal ; elle en jeta grand cri :
« Je mourrai de la mort dont mourut mon ami. »
Elle était grosse ; aussi grand'peine elle souffrit.

VI Deux frères [3] sont brûlés, un petit et un grand.
Le plus jeune s'effraie du feu qui lors s'éprend :

[1] *Thosfoth* (prononciation vulgaire ; plus correctement *Thosafoth*). Ce sont des commentaires talmudiques ; cf. plus haut, p. 179. *Plain*, commentaire biblique ; voir plus haut, p. 225, strophe IV, v. 4, au commentaire.
[2] La femme d'Isaac Châtelain.
[3] Les deux fils d'Isaac Châtelain.

E dit : « Haro ! j'ar toz ! » E li granz li aprent
E dit : « A Paradis seras ; tot je t'acrant. »

VII La brus qui tant fu bele [1], an la vint por prechier :
« Te donrons escuyer qui te tenra molt chier [2]. »
Tantost ele aquemence encontre as a crachier :
« Ne lerrai Gé ; por tant me porrez escorchier. »

VIII D'un vois tuit ensemble [3] chantoient hat et clair
Com fuissent gens de feste qui dussent caroler [4].
Les mains orent liées ; ne pooient baler ;
Onques gens an ne vit si hetement aler.

IX En feu isnellement com Hathan [5] fu menez.
De fere sa *kdouscha* [6] forment il s'est penez ;
Les atres enhardit ; de bone hore fu nez ;
Il ot a nom Samson genre à la *Kadmenéth* [7].

X Apres vint Schelomo [8] qui mot estoit prisiez.
Fu jetez dans le feu qui estoit embrasez ;

TRADUCTION.

« Haro ! je brûle entier ! » et l'aîné lui apprend :
« Au Paradis tu vas aller ; j'en suis garant. »

VII La bru qui fut si belle [1], on vint pour la prêcher :
« Pour te tenir bien chère nous t'offrons écuyer [2]. »
Elle, aussitôt contre eux commença à cracher :
« Je ne laisserai Dieu ; vous pouvez m'écorcher. »

VIII D'une voix tous ensemble [3] ils chantaient haut et clair
Comme des gens de fête qui dussent caroler [4],
Leurs mains étaient liées ; ils ne pouvaient baller.
Jamais on ne vit gens si vivement marcher.

IX Aussitôt un *Hathan* [5] au bûcher est mené.
De faire sa *Kdouscha* [6] il s'est beaucoup peiné.
Il enhardit les autres, car il était bien né,
Il se nommait Samson, gendre à la Kadmenéth [7].

X Après vint Salomon [8] ; il était fort prisé ;
Et, jeté dans le feu qui était embrasé,

[1] La femme de l'un des fils.
[2] Restitution un peu douteuse. Voir p. 225, au commentaire.
[3] Isaac Châtelain et sa famille.
[4] *Caroler*, danser.
[5] Fiancé ou gendre, en hébreu.
[6] *Kdouscha*, prononciation vulgaire de *kedouscha* (sainteté) ; cf. p. 226, str. IX, v. 2.
[7] *Kadmenéth*, voir p. 256.
[8] *Schlomo*, prononciation vulgaire pour *Schelomo* (Salomon).

D'ofrir son corps por Gé il n'ot pas reüsé ;
Por s'amour mort sofri ; bien en fu envesiez.

XI Mot fu envenimez li felons, li madiz [1]
D'ardir l'un après l'atre. Dont li *kadosch* [2] li dit ;
« Fai grand feu, maves hom ! » De blasmer s'enhardit.
Mot bele fu sa fin d'Avirey de Bendit[3].

XII Il ot un prodome ; forment print a plorer
E dist : « Por ma mesnie me veez desperer,
Non por mon cors. » Ardir se fist sans demorer ;
Ce fut Simons *Sopher* [4] qui si bien sot orer [5].

XIII Li biaus Colons [6] i vint qui son feu atisa
. . . .
Por rendre à Gé loanges. . . . .
. . . .

TRADUCTION.

D'offrir son corps à Dieu il n'a pas refusé,
A mourir pour l'amour de lui tout disposé.

XI Le félon, le maudit [1] les brûlait irrité
Les uns après les autres. Alors un *kadosch* [2] : « Fais,
« Fais grand feu, méchant homme ! » Il osa l'outrager.
Elle fut belle, la fin de Biendit d'Avirey [3].

XII Il y eut un noble homme qui se prit à pleurer.
« Pour mes enfants je pleure ici désespéré,
Non pour moi. » Il se fit brûler, sans plus tarder ;
Ce fut Simon *Sopher* [4] qui sut si bien *orer* [5].

XIII Le beau Colon [6] y vint qui attisa son feu.
. . . .
Pour rendre à Dieu louanges.
. . . .

[1] Le bourreau.

[2] *Kadosch*, saint. Ce mot chez les Juifs a généralement le sens de *martyr*. Sous Louis XIV (1670), un Juif de Boulay (Moselle) mourait sur le bûcher : j'ai vu des vieillards de Metz qui se rappelaient avoir jeûné, étant enfants, à l'anniversaire de la mort de cet homme qu'ils appelaient le *kadosch de Boulay*, le *saint* de Boulay.

[3] Baruch d'Avirey.

[4] Le scribe ; Simon, le scribe de Châtillon.

[5] *Orer*, en ancien français, *prier* ; mot conservé jusqu'à nos jours dans le patois judéo-allemand des Juifs alsaciens.

[6] Colon ou Jona.

XIV Prechor [1] vinrent Içak le *Cohen* [2] requerir :
Tornast vers lor creance o l' kevanroit perir.
Il dist : « Que avez tant ? Je voil por Gé morir.
Je sui Cohen : ofrande de mon cors voil ofrir. »

XV « A peine eschaperas, puis que nos te tenons
Devien crestiens [3]. » Et il respondit tantost : « Non !
Por les chiens ne lerrai le Gé vif ne son nom. »
An l'apeloit Haiim, le mestre de Brinon [4].

XVI Encore ot un *kadosch* [5], fut amenez avant.
An li fist petit feu e l'aloit an grevant ;
Huchoit Gé de bon cor e menu e sovant ;
Docement sofri poine por servir Gé vivant [6].

XVII Gé vanchére, emprinére [7], vanche nos des felons !
D'atandre ta vanchance nos semble li jors lons !

TRADUCTION.

XIV Les prêcheurs [1] sont venus Isaac Cohen [2] quérir :
« Qu'il abjure, ou sinon il lui faudra périr. » —
« Que me demandez-vous ? Pour Dieu, je veux mourir.
Prêtre, je veux l'offrande de mon corps lui offrir. »

XV « Tu ne peux échapper, puisque nous te tenons,
Deviens chrétien [3]. » — Mais lui, aussitôt, répond : « Non,
Pour les chiens, je ne veux laisser Dieu ni son nom ! »
On l'appelait Haiim, le maître de Brinon [4].

XVI Il y eut un *kadosch* [5] qui fut conduit avant ;
On lui fit petit feu qu'on allait avivant.
De bon cœur il invoque Dieu menu et souvent
Souffrant doucement peine au nom du Dieu vivant [6].

XVII Dieu vengeur, Dieu jaloux [7] ! venge-nous des félons !
D'attendre ta vengeance le jour nous semble long !

[1] Les frères prêcheurs ou dominicains.
[2] Prêtre, en hébreu.
[3] *Félix :* Adore-les ou meurs. — *Polyeucte :* Je suis chrétien. (*Polyeucte*, V, 3.)
[4] Haiim ou Vivant, chirurgien, le maître de Brinon.
[5] Voir p. 234, note 2.
[6] Un second Haiim ou Vivant, cf. p. 228 au commentaire, str. XVI, vers 4.
[7] Comparez pour le mouvement : « Dieu des vengeances, Éternel ! Dieu des vengeances, apparais » (Psaumes, xciv, 1). *Emprinere* veut dire jaloux. Le sens de ce mot est donné par Raschi qui traduit en plusieurs passages de la Bible l'hébreu *Kin'ah* « jalousie » par *enprenement.* Ainsi Nombres, XI, 29, sur les mots *es-tu jaloux pour moi ?* Raschi explique que *pour moi* veut dire *dans mon intérêt* et il ajoute : « le mot *kin'ah* (jalousie) indique le sentiment de celui qui met son cœur à une chose,

De te preer de cor entier
La ou nos scons et alons [1]
Pres somes et aparellié.
Respon, Gé, quand nos t'apelons !

TRADUCTION.

A te prier d'un cœur entier
Là où nous restons et allons [1]
Nous sommes prêts et disposés.
Réponds, Dieu, quand nous t'appelons !

III. — *Comparaison de la poésie française et de la poésie hébraïque.*

La pièce hébraïque est signée : Jacob fils de R. Jehouda. La pièce française est anonyme ; nous croyons qu'elle est du même auteur. Elle est formellement donnée comme une traduction de l'hébreu : « Ceci est la version de la Selicha », dit le manuscrit du Vatican. Mais cette traduction est singulièrement libre, car non seulement elle s'écarte souvent de l'original, mais elle le développe, le complète, le précise.

Comparons les deux textes. Les trois premières strophes forment dans les deux pièces l'introduction. Le développement est presque identique vers pour vers dans la strophe I ; il suit des motifs parallèles plutôt qu'identiques dans les strophes II et III.

Str. IV : l'hébreu dit qu'Isaac Châtelain mourut le sabbath ; le français remplace ce détail par d'autres. Isaac était riche, et c'était un auteur de talent.

Str. V, VI, VII : supplice de la femme, des enfants et de la bru de Châtelain ; développements analogues dans les deux textes, mais toujours plus nets dans le français, qui ajoute que la femme de Châtelain était enceinte.

Str. VIII : remarque générale sur la façon dont les cinq martyrs allèrent au feu, chantant les cantiques sacrés : de part et d'autre mêmes motifs différemment développés.

Str. IX, X, XI, XII : supplice de Samson, de Salomon, de Baruch d'Avirey et de Simon le Scribe. L'hébreu se tient, suivant son habitude, dans les généralités ; le français entre dans les détails.

soit pour se venger, soit *pour venir au secours*. Fr. *enprenement*. » Le *Dieu emprinere* de notre texte est donc le « Dieu jaloux » (*El Kannâ*) de l'Écriture, c'est-à-dire le Dieu zélé (pour Israël). *Emprinere* a exactement le sens du latin *zelosus*.

[1] Souvenir du Deutéronome, VI, 7 : « Tu répéteras les paroles de Dieu et *en restant dans ta demeure et en allant en chemin*. »

Str. XIII : il est ici difficile d'établir la comparaison entre l'hébreu et le français, vu l'état de mutilation du texte français.

Str. XIV : le français ajoute à l'hébreu cet important détail que les prêcheurs, c'est-à-dire les dominicains, viennent chercher Isaac le prêtre. Cette sublime offrande que le prêtre fait de son corps à Dieu, à peine indiquée dans l'hébreu, est présentée vivement dans le français.

Str. XV et XVI : supplice des deux Haiim ; ici encore le français est beaucoup plus explicite que l'hébreu.

St. XVII : l'hébreu et le français font également appel à la justice divine. La strophe française est plus nette, plus forte, plus éloquente.

Sans doute, la nécessité où se trouvait R. Jacob d'écrire en centons bibliques lui interdisait d'être aussi clair, aussi explicite qu'il l'aurait voulu. Or, ce défaut, l'auteur de la pièce française le corrige de son mieux. Son texte suit bien le texte hébreu, strophe par strophe, mais non servilement. Il le domine au contraire, plus libre d'allures, plus ferme dans l'expression, plus complet dans l'idée. Si la notice expresse du ms. du Vatican ne présentait pas le texte français comme une version de l'hébreu, on serait tenté de voir dans l'hébreu une imitation du français. A tout le moins, peut-on croire que le français coule, comme l'hébreu, d'une même inspiration. On s'expliquerait difficilement, en pareilles circonstances, une traduction venant d'une plume étrangère, fût-elle l'œuvre d'un témoin oculaire de l'exécution.

Les deux pièces ont été inspirées par la vue immédiate du supplice : on y sent l'impression profonde d'un témoin oculaire. Mais la pièce hébraïque, écrite dans ce genre faux du centon, a quelque chose de moins ému et de trop ingénieux. Elle est assurément bien supérieure à d'autres *Selichoth* composés à la même époque, par exemple aux deux *Selichoth* que nous publions plus loin. C'est l'œuvre d'un habile hébraïsant ; c'est aussi l'œuvre d'un poète, mais d'un poète condamné à porter la peine du genre faux dans lequel il écrit. On sent, à une certaine aisance dans l'allure, à une certaine vigueur dans le mouvement, que l'auteur, moins esclave de l'instrument qu'il maniait, était capable de produire une œuvre plus profonde de sentiment, plus vigoureuse d'expression, à la fois plus forte et plus simple. Or cette œuvre, nous l'avons dans la pièce française. Celle-ci est un vrai chef-d'œuvre. « On y trouve, dit M. Renan, l'accent profond et contenu de la passion vraie et personne ne la lira sans émotion. La simplicité, la grandeur, la sobriété qui la caractérisent forment un singulier contraste avec l'afféterie de la pièce hébraïque [1]. »

[1] Ernest Renan, *Histoire littéraire de la France*, XXVII, p. 482.

Le contraste est réel, mais il tient à la forme plus encore qu'au fond. Et de l'examen littéraire des deux pièces, on peut conclure sans contradiction à un seul et même auteur. Si cette conclusion est juste, elle ne fera que rendre plus sensible cette supériorité de la langue populaire sur la langue artificielle des docteurs, quand il s'agit d'exprimer un sentiment vrai [1].

II

LA *SELICHA* DE MEIR BEN ELIAB.

La *Selicha* qui suit est signalée par M. Léopold Zunz, dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* [2]. Elle est signée en acrostiche *Méïr ben Eliab* [3]. Cette pièce est alphabétique, c'est-à-dire que la première strophe commence par l'*aleph*, la seconde par le *beth*, et ainsi de suite pour les *vingt-deux* strophes dont les initiales épuisent les *vingt-deux* lettres de l'alphabet hébreu. Les poésies hébraïques du moyen âge emploient souvent cette disposition dont le modèle se trouve dans quelques psaumes et dans les Lamentations de Jérémie.

Nous devons la copie de cette Selicha, ainsi que de la suivante à M. Zunz, qui nous les a envoyées, en 1874, sans désigner le manuscrit d'où il les a tirées ; peut-être est-ce un manuscrit de sa bibliothèque privée [4]. Elles sont inédites ; nous les publions intégralement, en les accompagnant d'une traduction et de quelques notes indispensables.

Comme la Selicha du Vatican, la *Selicha* de Méïr ben Eliab est écrite en centons ; ce sont des centons de la Bible et du Rituel ; elle est d'une valeur littéraire bien inférieure, d'un style coulant et facile, mais faible et sans éclat. Au point de vue historique, elle renferme des détails intéressants et même précieux. On remarque quelques lacunes : strophes IV et V, deux mots effacés ; ce sont, à en juger par le sens, des épithètes malsonnantes à l'adresse de Jésus. A la strophe VI, le vers 2 paraît enlevé par une lacune du manuscrit.

[1] Ernest Renan, *Histoire littéraire de la France*, XXVII, p. 482.

[2] Berlin, 1865, p. 362.

[3] L'acrostiche est formée par les initiales du troisième vers de chaque strophe : *Méïr ben Eliab hazak.* Elle s'étend sur les quatorze premières strophes. Nous l'indiquons en imprimant les initiales en grandes lettres.

[4] M. Neubauer possède une copie de ces deux pièces d'après un manuscrit qui appartenait jadis à Carmoly. D'après cette copie, il m'a adressé quelques corrections au texte.

I אזעק חמס קירות לבי הומה לי.
כי עלה שמיר ושית בזבולי.
מאור עיני חשכו ושבת משוש גילי.
לולי ה׳ שהיה לי:

II ברב עם הזכירו מעללי יה וגבורתו.
קדושי עיר טרוייש חבל נחלתו.
אשר הראה להם את כבוד מלכותו.
ואת יקר תפארת גדולתו:

III גדולתו הודיע לאום עדת חבלו.
העם אשר בחר לנחלה לו.
יום השביעי של פסח אמרו איש באהלו.
בקר ויודע ה׳ את אשר לו:

IV דברים לקחו רשעים להכרית סגלה.
בהיותם כאבים על אדוניהם . . .
ראו כי מניחם ה׳ באהבה כלולה
זקן עם נער בחור וגם בתולה:

V הלכו במועצות ויתגרו איש חרבו
על אודות הנצלב . . . . בדא מלבו.
באו בית יצחק ועודנו באבו.
שלום עמו דברו ובקרבו שמו ארבו:

I Je crie à la violence; mon cœur s'agite en ses parois;
Car épines et chardons poussent dans ma demeure;
La lumière de mes yeux s'est obscurcie; ma joie profonde a cessé;
— Ah! si l'Eternel eût été avec moi!

II Dans le peuple assemblé rappelez les œuvres de Dieu et sa puis-
Les martyrs de la ville de Troyes, son patrimoine préféré, [sance;
Auxquels il a montré la gloire de son règne
Et l'éclat de sa grandeur majestueuse.

III Il a fait connaître sa grandeur à la tribu, sa communauté privi-
Au peuple qu'il s'est choisi comme héritage. [légiée,
Le septième jour de Pâque, chacun a dit dans sa demeure :
Au matin, Dieu fera connaître ceux qui sont à lui.

IV Les méchants ont saisi des prétextes pour exterminer la nation élue.
Au moment où ils s'affligeaient sur leur Seigneur...
Ils ont vu que Dieu consolait tout Israel par son affection profonde,
Vieillards et enfants, jeunes gens et jeunes filles.

V Ils ont alors formé des conciliabules, ils se sont armés
Au nom du Crucifié,... de l'imposteur.

VI ויחרד יצחק חרדה בשמעו קול ההמולה.
. . . .
רנה ושמחה נכו עד אבל מחולה.
שמש ירח עמד זבולה:

VII זבח הכין לו ושלם נדריו.
ויקח אתו את שני נעריו.
אשתו וכלתו הלכו אחריו.
על כן ישמח ה׳ על בחוריו:

VIII חסדי ה׳ הזכיר ובנתיבותיו ארח.
במצותיו ובתורתיו עסק וטרח.
לנו זכותו יעל ואורו לעד יזרח.
והאיש אשר יבחר בו מטהו יפרח:

IX טהר ידים יוסיף אומץ האש לסבול.
אמרו לו גוים נבול הבול.
יתן פריו בעתו ועלהו לא יבול.
ופי שוטן יסכר ועוד לא יחבול:

Ils ont pénétré dans la maison d'*Isaac*[1] qui était dans la fleur de [l'âge.
Ils lui ont parlé paix, mais au fond méditaient un piège.

VI Isaac trembla au bruit du tumulte.
. . . .[2].
Les chants, la joie se sont enfuis, les danses ont fait place au [deuil.
Le soleil, la lune s'arrêtèrent dans leurs demeures.

VII Isaac prépara alors le sacrifice, il accomplit ses vœux,
Emmenant avec lui ses deux garçons;
Sa femme et sa bru allaient derrière lui.
— C'est pourquoi l'Eternel se réjouit de ses élus.

VIII Il avait rappelé les bienfaits de Dieu, il marchait dans ses voies,
S'occupait assidûment de ses lois et de ses préceptes. —
Que ses mérites nous soient comptés! Sa gloire brillera à jamais;
L'homme que Dieu a élu, sa verge fleurira.

IX L'homme aux mains pures a fait appel à toute son énergie pour [supporter le feu;
Les chrétiens lui disaient : « Tu succomberas. »
— Il donnera son fruit en son temps, et son feuillage ne se flétrira [pas.
Et l'ennemi aura la bouche close, et ne tourmentera plus.

[1] Isaac Châtelain.
[2] Ce vers manque dans le ms.

X יצחק בנו יחידו הנעקד כשֶׂה
בתורה ובמשנה בחון ומנוסה
אזלו שדדו עם לא-ינשא.
זכותו יעמד לנו ואת כל כשרון המעשה:

XI כל השומע ירעד ויחרד לבו
על אודות הנער כי רב טובו.
בר חכים הוא רוח אלהים צלחה בו.
ונקרא שמו שלמה וה' אהבו:

XII לב טהור ברא לו אלהים עַצמו לטהר
יצחק הכהן הטהור והמְטַהֵר
חיבו הבריק רשע ולשרפו מהר
והזה דם הטהור על המְטהר

XIII מאוד חשק בלבו נפלאות אל לספר
איש ישר ונאמן שמעון הסופר
זנקו הלילו סופרים ולבשו שק ואפר
אחריו לא קם כמוהו משכיל בשבט סופר:

X Isaac, l'enfant unique (de Dieu), fut lié comme un agneau.
Il était instruit, versé dans la Thora et la Mischna.
Sa demeure est pillée par une foule méprisable.
— Puisse son mérite nous être compté et la droiture de sa con-
[duite!

XI Quiconque l'apprend en est effrayé, et tremble en son cœur,
Au sujet de ce jeune homme, si plein de bonté;
C'était un sage ; l'esprit de Dieu reposait en lui.
Il s'appelait *Salomon*[1] et Dieu l'aimait.

XII Dieu lui avait donné un cœur pur pour purifier sa personne,
A Isaac le Cohen[2] qui était pur et rendait pur.
L'impie fit briller son glaive et sans retard livra Isaac aux flammes.
Il a arrosé d'un sang pur celui qui était purifié.

XIII Il désirait de tout cœur célébrer les merveilles de Dieu,
L'homme droit et intègre, *Simon* le scribe[3]. —
Gémissez, scribes, lamentez-vous, couvrez-vous de cilices et de
[cendres :
Car après lui il n'y eut plus d'homme maniant comme lui la plume
[du scribe.

[1] Salomon ou Salmin, trésorier de la communauté.
[2] Isaac le prêtre.
[3] Simon, chantre ou scribe de Châtillon.

XIV נדבו עמים לשוב לאל מושיעם
לראות בטוב ה׳ ולחזות בנועם.
הולו הרים בהתנדב ראשי עם.
ויאמר עליהם שמשון נִקתי הפעם.

XV שׂשׂ מאד באמרתך ודברך לו ערבו.
ונֹהר ומַתן מאד עליו הרבו.
ויאמץ ביראת ה׳ ושנאיו למאד רבו.
ויאסרוהו בעבותים לחים אשר לא חרבו:

XVI על המערכה נעקד הוא וחבריו עמו.
קריאי מועד אנשי שם חיים ושלמה.
בתורת מוסרים גיעגועם ולוית חן ענקתמו.
כי חלק ה׳ עמו:

XVII פרצת עמך ממעון קדשך השקפה.
הנעימים בחייהם ובמותם נאמני שפה.
שכינת אל חי בכנפי יונה נֶחפה
כי על כל כבוד חֻפה:

XIV Des hommes s'étaient dévoués pour aller rejoindre Dieu leur Sau-
Contempler la bonté divine et jouir du céleste bonheur. [veur.
Alors, parmi les chefs du peuple se dévouant à la mort, éleva sa
Et s'écria *Samson*[1] : « Me voici, je suis prêt. » [voix

XV Il aimait ta parole, tes préceptes lui plaisaient :
Les dons, les présents lui venaient en nombre.
Il restait ferme en la crainte de Dieu. — Aussi ses ennemis se
[multiplièrent,
Et ils le lièrent de cordes fraîches qui n'avaient pas encore séché.

XVI Il fut donc attaché sur le bûcher, et avec lui ses amis,
Notables de la communauté, hommes de nom, Haïm[2] et Salomon.
L'étude de la morale faisait leurs délices ; la grâce les parait comme
Car la part de Dieu est avec eux. [un collier.

XVII Contemple la brèche faite à ton peuple du haut de ta demeure.
Gracieux dans la vie, dans la mort fidèles à leur parole,
Que la Providence du Dieu vivant les couvre de ses ailes de
Car au-dessus de toute gloire est le dais (céleste)[4]. [colombe[3] !

[1] Samson le Kadmôn, ou gendre de la Kadmeneth.
[2] Haïm de Chaource.
[3] Peut-être allusion à *Jona* ou *Colon*. En ce cas il faudrait traduire : Que la Providence du Dieu vivant les couvre avec les ailes de Jona.
[4] Ou peut-être : Car un voile recouvre toute notre gloire.

XVIII צדיק אתה ה׳ ומשפטיך ישרים.
לאיש חסידך הלך מישרים.
חיים חן מצא מאיר עיני עִוְרים.
ויט שכמו לסבל עם השנים עשר בחורים:

XIX קדשוך עבדיך בלהבת תהויה.
רשפיהם רשפי אש שלהבת יה.
יהי זכרם לעד ועקדתם יראה יה.
כל הנשמה תהלל יה הללויה:

XX רננו צדיקים בה׳ וזִכְרו בחוניו
עבדו את ה׳ בשמחה באו לפניו
עלי פשעינו יעבר כאז עליך עָנו
ביום ויעבר ה׳ על פניו

XXI שמעה הפלתנו ה׳ ולעבדך הצליחה.
והעבר נא עונינו כי עמך הסליחה.
אמֻני שְׁלֻמַי אשר יהי זכרם למנוחה.
ששון ושמחה ישיגו ונסו יגון ואנחה:

XVIII Tu es juste, Eternel, et tes jugements sont droits
Envers l'homme juste qui marchait dans le droit chemin.
Il a trouvé grâce (devant toi), *Haïm* [1], qui rendait la vue aux [aveugles.
Car il a penché son épaule pour recevoir son fardeau, lui, avec les [douze autres élus.

XIX Tes serviteurs t'ont sanctifié au milieu d'un feu sans cesse ravivé,
Ils étaient saisis d'une ardeur brûlante, d'une flamme divine.
Que leur souvenir vive à jamais ! Que Dieu voie leur sacrifice !
Que toute âme loue le Seigneur : *alleluia !*

XX Chantez l'Eternel, ô justes, rappelez le souvenir de ses élus.
Servez Dieu avec joie, entrez dans sa demeure.
Qu'il efface nos péchés, comme autrefois par l'entremise de Moïse,
Le jour où l'Eternel passa devant lui.

XXI Exauce notre prière, Eternel, et fais prospérer ton serviteur.
Efface nos fautes, car tu es un Dieu de pardon.
Mes amis fidèles, — que leur mémoire soit en paix ! —
Ont atteint la joie et le bonheur; pour eux plus de chagrin ni [d'affliction.

[1] Haïm le chirurgien, le maître de Brinon.

XXII תקרב רנתי לפניך וסלחת לעוני
ענני ה׳ ענני לקול תחנוני
כאשר שמעת לקול שועת אמוני
בקראם אליך באש ה׳ ה׳:

XXII Puisse mon chant s'élever jusqu'à toi! Pardonne mes fautes!
Ecoute-moi, Seigneur, écoute la voix de mes supplications,
Comme tu as accueilli les prières de mes amis,
Lorsqu'ils t'invoquaient du milieu des flammes, Eternel, Eternel!

III

LA *SELICHA* DE SALOMON SIMCHA.

Cette Selicha nous a été, comme la précédente, communiquée par M. Zunz, qui ne désigne pas le manuscrit d'où il l'a tirée. Il l'a signalée dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* (p. 362) et dans sa *Synagogale Poesie*. Elle est signée en acrostiche, *Salomon Simcha*, nom d'un poète connu aussi sous le nom de *Salomon le Scribe;* poète remarquable par l'obscurité de son style, à en juger du moins par cet échantillon de sa poésie. Les neuf strophes dont se compose cette pièce sont également faites de centons bibliques, mais de centons mal cousus ensemble, et où, dans le sens primitif de l'Écriture, on cherche péniblement la signification détournée que l'auteur entend leur donner. Non pas que la signification soit sans valeur; car des formules obscures où il l'enveloppe, la pensée finit par se détacher avec vigueur, çà et là même avec éclat. Il est toutefois difficile de tirer de cette poésie contournée des indications sûres pour l'histoire. D'ailleurs l'auteur paraît avoir été incomplètement informé, car il ne parle que de quelques-unes des victimes.

La strophe VIII a beaucoup souffert, le manuscrit étant mutilé en cet endroit.

I שחר אביא תודה מִבְּשר צאן קדשים
העלה על מוקדה היא כליל לאישים
ותאחז באנשים עשתי עשר ובאשה הרה משתי נשים
גאון לבו עָדה וימאס בישישים

I Au matin j'offre en sacrifice la chair du troupeau saint,
Holocauste porté sur le bûcher pour être la proie entière des flammes,
Qui dévorent onze hommes et deux femmes dont une enceinte.
Le cœur vêtu d'orgueil, l'ennemi a méprisé vieillards

ומבחורי עֲדה גאון וּפְאר אישים
יחד חדו חידה לְהיות האל דורשים
עשו לָהם צידה דם ובשר ונפשים
כי כל העדה כלם קדושים :

II למה תישן ? עורה אֵל אלמים מסיח
הן אויבתי אמרה כי שיג לך גם שיח
וּמאד ידך קצרה אין אונים ואין כח
ואני אֵל מה אֹמרה בראותי תקשיח
לב מבן הבכורה וכקול אוב ישיח
ולבן שונא משרה על שכמו ינוח
בטרוייש שם תבערה קרא גם מזבח
ערך ובאש זרה שָׂם כהן משיח
ר' יצחק לריח ניחוח
קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

III מטע קרן שמן ר' יצחק יופי מכלל
איך לבו ולדמן תואר יפיו חולל

Et jeunes gens, orgueil de la communauté, l'ornement des hommes,
Qui tous ensemble, de concert, s'en sont allés à la recherche de [Dieu,
En prenant pour provisions de route leur sang, leur corps, leur vie,
— Car toute la communauté est sainte.

II Pourquoi dors-tu ? Eveille-toi, Seigneur, qui rends la parole aux [muets.
Ecoute ce que dit mon ennemie : « Tu as affaire ailleurs, tu es distrait,
Ta main est bien trop courte, sans force et sans puissance ! »
Et moi, mon Dieu, que répondrai-je, en voyant que tu laisses [s'endurcir
Ton cœur à l'égard de ton fils aîné qui gémit comme gémit le [nécromancien[1],
Alors que le pouvoir est entre les mains du fils de l'ennemi[2].
A Troyes, celui-ci a provoqué l'incendie ; il a dressé
L'autel, et sur un feu profane a mis un Cohen oint,
R. Isaac[3], encens agréable,
Victime complètement sainte :
— Car toute la communauté est sainte.

III Plant d'un gras terroir, R. Isaac[4], merveille de beauté,

[1] Dont la voix sombre semble sortir de dessous terre. Cf. par ex. Isaïe, XXIX, 4.
[2] Le Chrétien, fils d'Esaü, l'ennemi de Jacob.
[3] R. Isaac le Cohen ou le prêtre.
[4] R. Isaac Chastelain.

בנים היה אומן קדשו שם המהולל
ובלי חטא יאמן הוא עם בי[תו המאולל ?]
כי לא רגל אך מְנהו הצר יתעולל
הבית יכמן משם בא איש קלל
כל איש טומן יום ששי המקולל
בבית יום אֱמן איש איש לא יתהלל
כי ימצא חלל
והיה קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

IV הן נסכתי מלכי אמר שלמה לה'
ולרצות את דרכי ערכתי עִנְיָנִי
ואקד על ברכי להתודות עוני
ולהגיה חשכי אקריב ראש עם פני
ידי גם רגלי כי בו כל מעיני
ואסך את נסכי מדם ודמע עיני
על מזבח אש ערכי לב נפש קרבני

Comment son cœur[1], son éclatante beauté ont-ils été profanés
Il élevait les enfants à louer le nom Louable. [comme... du fumier?
Sans péché, il croyait [lui, et sa maison désolée (?)] [2]
Il ne médisait pas. — Et c'est à lui que s'est attaqué l'ennemi!
La maison Jekomen[3], de là est sorti l'homme pervers;
Chacun se cache le sixième jour maudit,
Et, dans la maison, au jour fixé, on ne se félicita pas
Quand on trouva un cadavre.
Il devint saint parmi les saints.
— Car toute la communauté est sainte.

IV J'ai fait une libation à mon Roi, dit *Salomon*[4] au Seigneur,
Et pour faire agréer ma voie, j'ai disposé ma conduite;
Je me prosterne à genoux pour confesser mes fautes
Et porter la lumière dans mes ténèbres. J'offre ma tête et mon [visage,
Mes mains et mes pieds, car en Dieu sont mes sources (de salut).
J'offre en libation mon sang et les larmes de mes yeux;
Sur l'autel de feu, en holocauste, mon cœur et ma vie.

[1] La copie de M. Zunz porte לבו (*son cœur*); si nous osions nous permettre une correction, nous lirions לבז, et le vers deviendrait: « Comment son éclatante beauté a-t-elle été méprisée, profanée comme du fumier. »

[2] Lacune dans le texte, remplie d'après la mesure et la rime; leçon très vraisemblable proposée par M. Neubauer.

[3] La lecture *Jekomèn* (ou *Jakomèn*) est assurée par la rime des mots à l'hémistiche dans les vers précédents et suivants de cette strophe (*schomèn*, *dômèn*, *ômèn*, etc.).

[4] Salomon, le scribe et le chantre.

צירי צוף אל חִכִּי לא שלט אש מוני
היטב בעיני ה'
אל נערץ בקדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

V שבה אחים נעמו איך תוכל התעלם ?
קרעו לב לא דמו הַסכן עמך ושלם
יחד יצרם שלמו להיוה לבם שלם
נא רחמיך יהמו למר ברוך טוב עלם
פניו בדת אדמו ונקרא יונת אלם
ציריו באש עצמו ובאהבת אל יסבלם
קום אֱל רב ר־ב הלמו בו עֲקבו צר הולם
כי עוד עיניו רמו עם צדיקים בלי הִכלם
וגם חיים שנים ישלם
המזבח קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

Mes souffrances sont un miel à mon palais, et le feu de mes op-
Cela est bien aux yeux de Dieu, [presseurs ne m'écrase pas.
De Dieu puissant parmi les saints.
— Car toute la communauté est sainte.

V Comment peux-tu fermer les yeux sur la demeure si douce des [frères ?
Le cœur déchiré, ils n'ont pas cessé d'être attachés à toi et de [t'être fidèles ;
Ensemble ils ont amélioré leur nature, pour atteindre la perfec-
Que ta miséricorde s'émeuve pour *Mar Baruch Bon fils* [1] ! [tion.
Son visage rayonnait dans la Loi, on l'appelait la colombe [muette [2].
Ses souffrances dans le feu furent terribles ; il les supporta pour [l'amour de Dieu.
Lève-toi, Seigneur, juge sa cause, l'ennemi meurtrier l'a écrasé du [talon,
L'ennemi impudent, qui d'un œil arrogant regardait les justes.
Deux vies [3] ont été offertes
Sur l'autel saint.
— Car toute la communauté est sainte.

[1] Baruch ou Bendit, d'Avirey.

[2] Allusion à une expression, — du reste fort obscure, — du psaume LVI, verset 1.

[3] Ou *deux vivants*, allusion à *Haïm* de Brinon et *Haïm ?* Toutefois, cette explication est rendue douteuse par ce fait que, dans la strophe suivante, il est encore parlé de Baruch d'Avirey. Il faudrait alors peut-être traduire : Il a laissé deux fois sa vie sur l'autel saint ; ce qui n'est guère satisfaisant non plus.

VI מה טובו אהלי טרוייש כי בם לא נמצא
מחסור יראה ועליהם לא נראה שִׁמְצָה
מר ברוך מן בעלי הברית קדש אמצה
ויאמר כי אעלה על במתי עב נרצה
ראשי באש נגלה גם כל דמי נמצה
עַם ה׳ אֵלֶּה מארצו לא יצא
ומאז הפלא פלא מי זמם הפרצה
אכן אמרו חובלי עם קול יצא ארצה
מן הבית חוצה
והייתם קדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

VII חובלים בנו חבלו שֶׁבת התחכמוני
מר שמשון ויעוללו בו האמין שַׁמני
אך עיניו רום דלו ויאמר הנני
אֵל לעבודתך לי ירצה קרבני
עם הקדושים אלו מי הוא יקדימני

VI Qu'elles étaient belles, les tentes de Troyes! on n'y trouvait point
Manque de piété ; sur elles nulle trace de souillure.
Mar Baruch, l'un des membres de la sainte alliance, fortifié par [sa sainteté,
Dit : « Je monterai sur les hauteurs de la nue, agréé de Dieu.
Ma tête apparaîtra dans le feu : tout mon sang sera exprimé. » —
Ceux-là (les persécuteurs ?) sont-ils bien le peuple de Dieu ? ce [n'est pas de son pays qu'ils sont sortis.
Depuis qu'il (Dieu) a opéré ses miracles, qui a tramé de telles [ruines ?
Mais les destructeurs du peuple (de Dieu) ont dit : « Une voix a [retenti sur terre :
« Hors de la maison ! (Disparaissez !) Devenez de saints (mar- [tyrs) [1]...
— Car toute la communauté est sainte.

VII Les *Cordeliers* parmi nous ont lié le *siège de la sagesse*,
Maître Simson. Ils l'ont maltraité, lui qui entretenait mon huile [2].
Cependant il levait les regards au ciel, disant : « Me voici !
Seigneur, puisse le sacrifice de ma personne être agréé pour ton [culte !
De toutes ces saintes victimes qui pourrait me devancer !

[1] Toute cette strophe est d'une obscurité rare. Parmi les différentes interprétations qu'elle comporte, nous avons choisi celle qui fait le moins de violence aux versets originaux de l'Ecriture.

[2] La copie de M. Zunz porte שַׁמני, *mon huile*. En lisant לַמני ou בַּמני, leçon proposée par M. I. Lévi et par M. Neubauer, on aurait peut-être un sens moins contourné : « Ils l'ont maltraité (disant :) crois à l'idole (= à Jésus).

דם מורשי צללו מהם אסיך ייני
על מזבח אש יעלו נסך ודמע עיני
רעיוני אל הללו כי בחר בי קוני
עולה לריח ניחח
קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים

VIII הראנו אל אשר הגדולה במחנה
וישכח כל רישו מר שמשון ויענה
הנני על שם קדשו נשרף נגש ונענה
אבא אל מקדשו ולפניו שיר אענה
. . . . נפשו מקריב לחם משנה
ידיו רגליו ראשו כי יום שבת הנה
. . . . מוקשו מלאך סביב יחנה
יביא אפר קדשו ברבים ויקנא
. . . . . ידרשו לא ישלט עוד מונה
בו תעברנה המונה:
. . . . . צאן קדשים
כי כל העדה כלם קדושים:

Le sang qui coule de mes veines, j'en fais comme une libation [de vin ;
Il montera sur l'autel enflammé, en offrande, avec les larmes de [mes yeux.
Ah ! célébrez les décrets de Dieu ! car mon créateur a fait choix [de moi,
Comme d'un holocauste à la fumée agréable, parfaitement saint...
— Car toute la communauté est sainte.

VIII Dieu nous a fait voir son grand feu dans le camp :
Maître Simson pourtant, oubliant toute sa misère, disait :
« Me voici, en l'honneur de son saint nom, brûlé, opprimé, ac- [cablé ;
J'entrerai dans son sanctuaire et, en sa présence, je chanterai des [cantiques. »
.....Son âme. Il offre comme double nourriture
Ses mains, ses pieds, sa tête, car c'est le jour du sabbat[1].....
.....Son piège. Un ange séjourne autour de lui,
Il répand ses cendres saintes parmi la multitude et est rempli [d'un zèle jaloux.....
.....Le recherche. L'oppresseur ne dominera plus,
La foule s'irritait contre lui.....
.....Troupeau saint[2].
— Car toute la communauté est sainte.

1. Allusion à Exode XVI, 22.
2. La seconde moitié de cette strophe n'existe qu'à l'état de fragment.

IX הלנצח תמה חסד אבות בנו ? לאלה הצאן מה
יעשה כי נענו חנם ? אם היא שומה
ועונינו ענו מעלות טובות כמה
למקום עלינו חלבם דמם אֲשמה
כפר יעמד עלינו את דשנם הרימה
ובחיקך שימנו כי הם עולה תמה
ולשוא נגשו נענו איך גדלה החמה
עמך חללתנו כי כאשר אין עצמה
לצמיתות נמכרנו אם לעבד או אמה
נמכרנו החרשנו אך לריש ולשמה
ולבז ולשבי נתנו הָעירה אל קומה
שפטה משפטנו כי אליך עינינו
אלהים קדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

IX Le mérite des ancêtres a-t-il donc disparu à jamais pour nous ?
Que sera-t-il fait à ce pauvre troupeau pour avoir été opprimé [gratuitement ?
Si c'est un châtiment, parce que nos fautes témoignent contre [nous,
Combien de motifs d'indulgence ne pouvons-nous alléguer devant [Dieu ?
Leur graisse, leur sang sont un sacrifice expiatoire, la rançon qui [doit nous être comptée.
Prends donc leurs cendres et dépose-les en ton sein,
Car ils sont un holocauste parfait, et gratuitement ils ont été [frappés et torturés.
Ah ! qu'elle est grande, la colère qui nous a brisés, nous, ton [peuple !
Privés de toute force, nous avons été vendus d'une façon irrévo- [cable.
Si c'était seulement comme esclaves ou servantes, nous garderions [le silence.
Mais nous sommes livrés en proie à la misère, à la destruction,
Au pillage, à la servitude. Réveille-toi, Seigneur, debout !
Juge notre cause, nos regards s'attachent à toi,
O Dieu saint,
Car toute la communauté est sainte !

IV

LE *MEMORBUCH* DE MAYENCE.

Feu M. Boutiot, dans son *Histoire de Troyes* [1], a publié une courte note sur l'autodafé de 1288. Cette note, comme il me l'a écrit, était prise à l'*Annuaire Israélite* de Créhange (année 1855-1856) où se trouve une notice due à feu M Carmoly et intitulée : *Un auto-da-fé à Troyes en 1288.* Après avoir rappelé les accusations générales qu'on portait contre les Juifs d'égorger les chrétiens, de tuer leurs enfants pour recueillir le sang, M. Carmoly s'exprime ainsi : « A Troyes, la patrie de l'illustre Raschi, on les accusa ainsi en 1288, et, pour les punir, on les condamna au feu. Treize personnes innocentes furent brûlées vives au cri : *Écoute, Israël, l'Éternel, notre Dieu, l'Éternel est* UN. Un ancien martyrologe qui fait partie de notre cabinet des manuscrits nous a conservé les noms de ces martyrs de la foi ; les voici : יצחק קשטליין אשתו שני בניו וכלתו יצחק הכהן שלמין בן ויבוש גבאי חיים מבריניא חיים מקאורשא שמעון סופר בנדיט דאוירי רבי יונה שמעון חתן קדמנה Isaac Castelien, sa femme, ses deux enfants, et sa bru ; Isaac Cohen, Salomon, fils de Phébus, receveur ; Chaïm de Bérigny, Chaïm de Coursan, Siméon Scribe, Bénédict d'Aviré, Rabbi Jona, et Siméon, gendre du précédent. »

Ce martyrologe, qui faisait partie du cabinet des manuscrits de feu Carmoly, est le *Memorbuch* de Mayence, manuscrit qui avait appartenu d'abord à la communauté israélite de Mayence et qui, après la mort du savant juif, est passé aux mains de M. Lehmann, rabbin de cette ville. Ce manuscrit, encore inédit, est un recueil liturgique mêlé de chroniques hébraïques, et composé à des dates diverses. Au folio 101, on lit ce qui suit [2] :

[1] Tome I, p. 487.

[2] Je dois ce texte à l'obligeance de MM. Neubauer et Isidore Loeb qui ont écrit chacun de leur côté à M. Bril de Mayence, et ont obtenu de ce savant copie du passage que nous publions. MM. Neubauer et Loeb m'ont envoyé chacun de leur côté copie de la note qu'ils avaient reçue de M. Bril. Les deux copies présentent de légères différences. M. Loeb n'a pas ואשתו donné par M. Neubauer. M. Neubauer lit מנש ce que M. Loeb lit וינש. M. Neubauer, à la fin, a ור' שמעון, M. Loeb ר' שמעון. Tous deux s'accordent à donner ראוירי qu'il faut corriger en דאוירי, et מבריטא, « de Brête » qu'il faut corriger en מברינון « de Brinon ». On voit que la notice du manuscrit n'est pas absolument correcte ; d'ailleurs elle a été écrite par un Allemand, comme le prouve l'emploi de l'ע dans בענדיט pour représenter l'*e*. Remarquons également la notation du *ch* par צ', c'est-à-dire ç tildé. En général les Juifs français le notaient par קˇ.

שרופים מטרווייש, ר׳ יצחק קשטליין ואשתו ושני בניו וכלתו, ר׳ יצחק הכהן
ר׳ שלמין בן ר׳ וינש גבאי מבריטא, ר׳ חיים מצאורשא, ר׳ שמעון סופר
ר׳ בנדיט דאווירי, ר׳ יונה, ור׳ שמעון חתן קדמנת

« Brûlés à Troyes : R. Isaac Castelain, sa femme, ses deux fils et sa bru ; R. Isaac le Cohen, R. Salmin fils de R. Vinas (?) trésorier, de Brête, R. Haiim de Caorse, R. Simon scribe, R. Bendit d'Aviré, R. Jona, et R. Simon, gendre de Kadmeneth. »

V

LES COMPTES DE LA TERRE DE CHAMPAGNE.

Je dois à mon ami et collègue de l'école des Hautes-Études, M. Aug. Longnon, la connaissance des précieux documents qui sont publiés ci-après.

Le manuscrit de la collection Clairambault 487, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, est, comme l'indique son ancien titre (Mélanges 16 du fonds Clairambault), une collection de papiers divers réunis un peu au hasard, et formant un volume tout à fait artificiel. Parmi les fragments qui le composent le plus ancien est un gros cahier en parchemin, de 24 feuillets, qui en forme les pages 371-419, et qui, à en juger par l'écriture, appartient à la fin du XIIIe siècle. Ce cahier porte pour titre (page 371) *Compotus terre camp ; a dominica ante Magdalenam IIII^{XX}VIII usque ad octav. Nativitatis Domini anno predicto*, c'est-à-dire, comme le traduit le titre du feuillet suivant (p. 373). « *Li contes de la terre de Champaingne des le diemanche devant la Magdeleinne IIII^{XX}VIII juques aux Octaves de Noel ansivanz apres.* »

Ce sont donc les comptes du roi dans son gouvernement de Champagne, pour la seconde moitié de l'an 88, c'est-à-dire 1288, depuis le dimanche précédent la Sainte-Madeleine (18 juillet) jusqu'aux Octaves de Noël de la même année, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier suivant.

Ce compte est divisé en deux parties ; la première donne la liste des recettes ; la seconde, celle des dépenses. Or, on y trouve les indications suivantes :

Page 373 : *Recepte en la baillie de Troies, de Miauz et de Prouvins.*

A Troies.

. . . .

Page 374, col. 2 : Dou loier des meisons qui furent Haquin Chastellein, joutisié, en la juyverie, XXXI lb., X s.

D'une autre meison aus Molins Omont, pro eodem, XVI s.

D'un quartier de vingne en Preiere, pro eodem, XV s.

D'une vaiche et d'un veel que cil qui tenoient ladite meison avoient doudit Haquin, XV s.

. . . .

Des biens muebles Haquin Chastellain et des autres Juis de Troies joutisiez, VI ^{xx} X lb., III s., II d.

. . . .

Page 377, col. 1 : CHAOURSSE ET ESTOURVY.

. . . .

col. 2 : Des biens Hagin, le Juif, joutisié à Troies XXXVII lb.

. . . .

Page 388, col. 2 : *Despens en ladite baillie.*

. . . .

Page 398, col. 2 : A Renier de la Bele, baillif de Troies, pour ses gaiges en ladite baillie, des huit jourz devant Penth., IIII^{xx}VIII jusques aus octaves de Noel pour XXXIIII semennes, VIII^{xx}III lb., II s., I d. et pour ses despens à Paris au parlement de la Penthecouste et de la Touz Saints IIII^{xx}VIII.

. . . .

Et pour les despens Robert Chenonele et Baudoin de Sanliz a Troies pour garder et exploiter les biens des Juis joutisiés C. S. ; et pour abattre la meison Haquin Chastelein IIII lb., e pour garder les biens Hagin de Chaoursse, li mener a Troies, e pour le loier de l'ostel ou il demouroit, VII lb.

Nous allons voir, dans la seconde partie de ce travail, les renseignements qu'on doit tirer de ces lignes précieuses.

DEUXIÈME PARTIE. — LA QUESTION HISTORIQUE.

Nous pouvons maintenant reprendre nos six textes, les comparer entre eux, les compléter les uns par les autres, et dégager le récit des faits qu'ils contiennent.

Mais, avant de faire ce récit, il est utile de réunir les renseignements qu'ils nous donnent, d'abord sur les victimes, puis sur la date de l'exécution.

I. *Les victimes.* — Les victimes furent au nombre de treize : 1, Isaac Châtelain ; 2, sa femme ; 3-4, ses deux fils ; 5, sa bru ; 6, Samson le kadmôn ; 7, Salomon ; 8, Baruch d'Avirey ; 9, Simon de Châtillon ; 10, Colon ; 11, Isaac Cohen ; 12, Haïm de Brinon ; et 13, Haïm de Chaource.

1-5. *Isaac Châtelain et sa famille.* — Isaac Châtelain avait le titre de rabbin, il était versé dans la Bible et la Mischna (*Méïr ben Eliab*), « bon déporteur de Thosephoth et de plains » (*Jacob de Lotra*), c'est-à-dire qu'il avait composé des gloses talmudiques, comme d'autres rabbins français du XIIe et du XIIIe siècles et des commentaires simples et non allégoriques) sur la Bible. Ces détails nous montrent qu'il appartenait à cette célèbre école de Troyes dont Raschi avait été l'illustre et incomparable chef, et qu'il suivait et continuait la tradition.

La place que lui donnent les divers Selichoth et la complainte française en tête des martyrs, l'importance que lui attribuent les *Comptes de Champagne*, qui le nomment seul avec Haïm de Chaource parmi les juifs *joutisiés,* prouvent qu'il était bien le chef religieux de cette brillante communauté.

D'ailleurs il devait être très riche. « Il laissa rentes et maisons tout à plein » dit la complainte française. Elle ajoute qu'il était « plein de tous biens », ce qui peut s'entendre des biens matériels autant que des qualités morales. Les *Comptes de Champagne* nous permettent même de nous donner une idée partielle de sa fortune. Il possédait en la juiverie plusieurs maisons dont le loyer pour le second semestre de l'année 1288 s'élevait à 31 livres 19 sols. Il possédait *aux Moulins Omont* une maison rapportant 16 sols, plus une vache et un veau loués au prix de 15 sols pour six mois ; ce qui donne un total de 31 livres 41 sols, c'est-à-dire 33 livres 1 sol pour le semestre, soit pour l'année 66 livres 2 sols. La livre valait 20 sols ; le sol valait alors, m'écrit M. Luce, 1 fr. 08 c., ce qui donnait 1,427 fr. 76 cent , valeur intrinsèque de revenus annuels. Or, à cette époque, le taux de l'argent, beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, était ordinairement de *vingt pour cent*[1]. Cela donne déjà un capital minimum de 71,388 francs, valeur du temps. Ajoutons à cela un quartier de vigne situé en Preiere [2], près de Troyes, et vendu, après la confiscation, à 15 sols ou 16 fr. 20 cent., ce qui donne pour le moins un capital de 71,404 francs.

Or, le franc, à la fin du XIIIe siècle, représentait environ 6 francs de notre monnaie actuelle, c'est-à-dire que les mêmes objets achetés aujourd'hui 6 francs étaient alors payés 1 franc [3]. Cela donne un capital de près de 430,000 francs.

[1] Philippe le Bel le fixait en 1312 à 20 0/0, et même dans certains cas, à 30 0/0. Au XIIIe siècle, le taux de l'argent variait de 18 à 30 et même 40 0/0.

[2] Plus tard, Prère, aujourd'hui Prèze.

[3] M. Boutaric accorde à cette époque à l'argent un pouvoir *pour le moins* égal à

Rappelons encore que le maître maçon chargé de démolir la maison de Châtelain, reçut en paiement la somme de *quatre* livres ou de 80 francs, représentant 480 francs de notre monnaie actuelle. Voilà des sommes considérables pour l'époque et qui font supposer que les propriétés de Châtelain n'étaient pas de petites maisons, comme la plupart des maisons construites au moyen âge. Evidemment Châtelain était un des riches propriétaires de Troyes, et peut-être est-ce à ce fait qu'il devait son nom de Châtelain [1].

Son autre nom est *Isaac* dans les sources juives, *Haquin* dans les sources françaises, exemple à ajouter à tant d'autres qui nous prouvent que chez les Juifs du moyen âge, comme autrefois chez les Juifs de Rome, le nom hébreu, usité entre coreligionnaires, était doublé d'un nom *profane* en langue vulgaire, qui correspondait par quelque côté au nom hébreu et par lequel ils se désignaient auprès des chrétiens ou étaient désignés par eux. Ici *Haquin* est évidemment un diminutif d'*Isaac* (*Isaaquin*, *Haquin*) ; comparez *Joseph, Josepet* et *Sepet ; Simon*, *Simonet* et *Monet; Jacques, Jacquin*, *Jacquinet* et *Quinet* [2]. Il est à remarquer que ce nom, — à notre connaissance du moins, — n'est porté que par des Juifs. Il n'a donc aucun rapport avec le nom de *Acquin* ou d'*Aicquin* d'origine germanique (*Acwin*, *Agiwin*), qu'une chanson de gestes publiée récemment par M. Joüon des Longrais (*Le roman d'Aquin*), attribue à un roi payen, normand ou norois. Ce n'est également qu'une pure coïncidence qui le rapproche du nom scandinave de Hackon.

On voit encore par les *Comptes de Champagne* que *Haquin* est un nom différent de celui de *Hagin*. Celui-ci est la forme française de *Haïm* dont la traduction est *Vivant* [3].

Châtelain était encore jeune, si l'on en croit Salomon Simcha, il mourut dans la fleur de l'âge. Il avait deux fils et sa femme était enceinte d'un troisième enfant (*Elégie française*, *Salomon Simcha.*) De ces deux fils l'un était encore tout jeune, l'autre marié sans enfant.

6. *Samson* ou *Simson.* — La notice du Vatican l'appelle *R. Simson le Kadmon ;* Jacob ben Juda, Méïr ben Eliab et Salomon Simcha l'appellent simplement *Simson.* L'élégie française et le *Memorbuch : Siméon, gendre de la Kadmeneth.*

cinq fois celui qu'il a actuellement (*La France sous Philippe le Bel*, p. 307). On admet généralement que ce pouvoir, pour Paris et la France centrale, était de cinq à huit fois plus fort qu'aujourd'hui.

[1] Les *Comptes* écrivent *Chastellain* ou *Chastellein* ; il faut prononcer *Châtelain* comme le montre la Selicha du Vatican qui n'écrit pas l'*s* devant le *t*, conformément à la prononciation vulgaire.

[2] Cf. A. Mowat, *De la déformation dans les noms propres*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, p. 171 et suiv.

[3] Il suit de là que M. Loeb a eu tort d'identifier ces deux noms, *Revue des Études Juives*, t. I, p. 68, note 4.

La leçon *Siméon* est une erreur. Dans l'élégie française elle repose uniquement sur une faute de lecture du scribe, et vient peut-être simplement d'une lettre mal tracée par lui. L'élégie française, d'ailleurs, traduit l'élégie hébraïque dont le centon est justement emprunté ici au Samson biblique. Quant au *Memorbuch*, nous savons qu'il présente diverses fautes de transcription ; et l'auteur a commis de son côté une erreur analogue à celle dont s'est rendu coupable le scribe de l'élégie française. C'est une coïncidence de deux erreurs faites, par deux scribes différents chacun de leur côté, et qui ne prouve rien en faveur de la leçon de *Siméon*.

Le second nom de *Kadmon* et de *gendre de la Kadmeneth* donné par la notice, l'élégie française et le *Memorbuch*, est assez obscur. Carmoly traduit « gendre du précédent » et fait rapporter ce *précédent* à R. Jona qui est cité avant Samson dans le *Memorbuch ;* cette traduction viole doublement le texte, car *Kadmon* n'a jamais voulu dire *précédent* en hébreu, et le mot se présente sous la forme du féminin. Après réflexion, il nous est impossible de voir dans *Kadmeneth* autre chose qu'un nom de femme. Siméon était le gendre d'une femme appelée *la Kadmeneth* (l'ancienne ?), et de là le surnom de *Kadmon* (l'ancien ?) qu'il portait.

7. *Salomon.* — Il était de Brinon (Brinon-l'Archevêque, dans l'Yonne, arrondissement de Joigny), comme Haïm le chirurgien. Il comptait, avec lui et avec Samson le Kadmon, parmi les notables de la communauté (*Méïr ben Eliab*) et il y occupait les fonctions de trésorier (*Memorbuch*). Dans les juiveries du moyen âge ces fonctions étaient importantes, et l'on n'a qu'à se reporter à l'excellente étude de M. Bardinet sur l'organisation des juiveries [1], pour se faire une juste idée de la responsabilité qu'avait à assumer le trésorier. Ces fonctions supposaient également une certaine fortune chez ceux qui l'exerçaient.

Le *Memorbuch* lui donne le nom de *Salmin* ou *Salemin*, fils de *R. Vinas* (peut-être *Menas*). M. Carmoly traduisait *Salamin* fils de *Phébus*, déformant d'un côté *Salmin* ou *Salemin* en *Salamin*, et de l'autre substituant, sans plus de scrupule, et par un procédé d'application trop facile, à un nom obscur un nom plus connu. Pour le nom de *Salmin* ou *Salemin*, c'est la forme francisée de *Schelomo* ou *Salomon*. Ce nom a été porté par plusieurs Juifs français au moyen âge. Ainsi, dans la transaction de Philippe le Bel avec son frère Charles, comte d'Anjou, publiée dans la *Revue des Etudes juives* (II, 25), paraît un *Salminus filius Richardi de Argentorio*. De même, dans l'*Histoire générale de Bourgogne* (III, 78) : « Il (le duc de Bourgogne) donna pou-

[1] Voir *Revue des Etudes juives*, tome I, p. 271-282.

voir à Joseph de S. Mier, *Salemin* de Balmes et David de Balmes, son père, demeurant en la ville de Dijon, de choisir les cinquante-deux familles à volonté. » Quant à *Vinas* nous pensons qu'il faut lire *Vivans*, c'est-à-dire *Vivant*[1].

8. *Baruch d'Avirey*. — *Baruch d'Avirey* (*Notice* et *Jacob de Lotra*), *Avirey danbadit* (*complainte française ;* confusion pour *Bandit*[2] ou *Bendit d'Avirey*), *Bendit d'Avirey* (*Memorbuch*), *Baruch Tob-Elem*, c'est-à-dire *Baruch Bon-Fils* (*Salomon Simcha*) : telles sont les variantes du nom de ce personnage. On voit que son nom hébreu était *Baruch* (bénit) *Tob-Elem* et son nom français *Biendit* ou *Bendit Bon-Fils* et qu'il était originaire d'Avirey (canton des Riceys, arrondissement de Bar-sur-Seine, dans l'Aube). Il habitait sans doute à Troyes. Nos documents ne nous apprennent rien de plus sur lui.

9. *Siméon*. — Siméon de Châtillon[3] était scribe, et en même temps ministre officiant (חזן, *chazan*) de la communauté. Nos élégies s'accordent à vanter son talent de scribe et l'art avec lequel il récitait les prières publiques.

10. *Jona*. — Jona (Jonas), tel est le nom hébreu du dixième martyr. Le mot hébreu *Jona* signifiant *colombe*, il traduisait lui-même son nom en français *Colon* (ou *Coulon*) = *columbus*. Le seul détail qu'on ait sur lui vient de l'élégie française qui l'appelle *le beau Colon*.

11. *Isaac Cohen*. — On ne sait rien non plus sur Isaac Cohen ou le prêtre.

12. *Haïm de Brinon*. — La notice du Vatican l'appelle R. Haïm de Brinon ; le *Memorbuch* déforme le nom de la ville en *Brite* ou *Brinoe*. Il s'agit de Brinon-l'Archevêque, dans l'Yonne : Haïm était donc le compatriote de Salomon (voir au nº 7). C'était un chirurgien distingué, et il était connu sous le nom de « Le maître de Brinon ».

13. *Haïm*. — Le dernier des condamnés s'appelait également *Haïm*, en français *Hagin*. C'était un des notables de la communauté avec Salomon et Simson, et un riche propriétaire. Il était de Chaource, dans l'Aube (chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine) et il possédait des biens qui furent, après confiscation, vendus

[1] La première partie du mot doit être lue, ce semble, וי *Vi* ou *Ve*, vu l'accord de la copie fournie par M. Bril à M. Loeb avec la leçon de Carmoly ; la seconde partie est lue par M. Bril (copie de MM. Loeb et Neubauer) *ns* נש. Carmoly lit *bos* בוש, de manière à obtenir *Vibos* ויבוש qu'il corrige en *Fibos* פיבוש, c'est-à-dire *Phébus :* c'est trop de corrections. Le ms. donnant וינש = *vins* ou *vens*, on peut tout au plus supposer la chute d'un *v* ו et lire ויונש *Vivns* = *Vivans* ou *Vivant*.

[2] Dans la transaction de Philippe le Bel, que nous venons de rappeler, paraît un Juif du nom de *Banditus* de Montegniaco = *Bandit* de Montigny (Orne) : ce qui montre que la forme *Bandit* pour *Bendit* (= Bien dit) était usitée. Cf. également à la note additionnelle, à la fin de l'article.

[3] Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ou Châtillon-sur-Marne (Marne).

37 livres, c'est-à-dire 720 francs, représentant quelque chose comme 4,500 francs de notre monnaie actuelle.

Les autres Juifs « joutisiés » à Troyes devaient également jouir d'une certaine fortune. Les *Comptes de Champagne* déclarent que les biens meubles des 13 condamnés, vendus par le fisc, donnèrent le revenu de 130 livres, 3 sols, 2 deniers, c'est-à-dire de 2,603 fr. 4 sols, représentant une valeur actuelle de plus de 15,000 francs.

II. *Les dates.* — La notice du Vatican donne la date suivante : Les 13 saints furent brûlés à Troyes quinze jours avant la Pentecôte de l'an 48, c'est-à-dire de l'an 5048 de l'ère juive = 1288 de l'ère chrétienne. La Pentecôte juive tombe le 6 du mois de *Sivan*. Or, le 6 Sivan de l'année juive 5048 correspond, d'après les tables chronologiques de M. Goldberg, au 9 mai de l'année 1288, et ce 9 mai était un dimanche. L'exécution ayant eu lieu quinze jours avant, cela nous reporte au *samedi* 24 avril.

Or, précisément, les trois élégies s'accordent à nous dire que l'exécution eut lieu le *samedi*.

D'un autre côté, Méïr ben Eliab et Salomon Simcha nous apprennent que les Juifs furent attaqués le *vendredi saint, septième jour de la Pâque juive.* Or, en l'an 5048, la Pentecôte juive tombant le 6 Sivan (correspondant au dimanche 9 mai), le premier jour de la Pâque juive tombait 49 jours plus tôt, le samedi 15 Nissan, correspondant au samedi 20 mars, et le septième jour de la Pâque juive tombait le vendredi 21 Nissan, correspondant au vendredi 26 mars. Or, précisément, ce vendredi 26 mars était le vendredi saint, comme on le voit par l'*Art de vérifier les dates* qui, dans sa *Table chronologique*, fixe au 28 mars le dimanche de Pâques de l'année 1288, et comme le montre la formule mathématique de Gauss.

Il y a donc concordance parfaite entre les dates.

Le vendredi saint 26 mars, les chrétiens attaquent les Juifs, en emprisonnent treize, et le samedi 24 avril suivant ils font périr ces treize Juifs sur le bûcher.

Nous pouvons maintenant aborder le récit du procès et de l'exécution.

Malgré le nombre de documents que nous possédons sur cette affaire, elle reste enveloppée d'obscurité. Si l'on en suit la marche dans l'ensemble et si l'on peut en déterminer les traits généraux, plusieurs questions de détail restent sans réponse, et le resteront peut-être toujours. On n'a guère de chance de retrouver la première partie des *Comptes de la terre de Champagne* relative aux événements de janvier-juin 1288. Car ce ne sont que les derniers et déjà lointains échos du procès que nous a conservés la seconde partie de ces *Comptes* (juillet-

décembre 1288). Les documents relatifs aux Grands-Jours de Troyes en 1288 auxquels font allusion, çà et là, ces mêmes Comptes et qui sans doute contenaient des allusions à l'exécution du 24 avril, ont, avec des milliers d'autres documents, disparu dans l'incendie qui détruisit la Cour des Comptes de Paris, en 1727.

Quelles furent les causes des poursuites? Les *Selichoth* de Méïr ben Eliab et de Salomon Simcha nous l'indiquent assez clairement. Ces causes furent le fanatisme religieux, la haine et l'envie.

La communauté juive de Troyes était florissante : « Que tes tentes sont belles! » s'écrie Salomon Simcha, en rappelant les paroles de Balaam admirant le camp d'Israël dans le désert[1]. A la tête de cette communauté, parmi les notables, se trouvaient de riches propriétaires, Haquin Châtelain, Hagin de Chaource, et d'autres. Leurs richesses excitaient l'envie des chrétiens. Un complot se trama en mars 1288. On forme « des conciliabules » (*Méïr ben Eliab*, str. v), on pénètre chez Châtelain, on lui parle avec une amitié feinte, qui cachait un piège, et on dépose subrepticement un cadavre dans sa maison. (*Salomon Simcha*.)

Qui fut le meneur de l'entreprise? Salomon Simcha donne un nom : « De la maison *Jekhomèn*, dit-il, est sorti l'homme pervers. » Ce nom de *Jekhomèn* est bizarre : il cache sans doute le nom français de *Jacquemin*[2].

Le cadavre est découvert. Les chrétiens, peut-être sous la conduite de ce Jacquemin, s'ameutent contre les Juifs. Les Juifs n'ont-ils pas besoin de sang humain, du sang d'un enfant chrétien, pour célébrer leur Pâque? La nuit du vendredi saint (26 mars), cette nuit qui précédait le septième et avant-dernier jour de leur Pâque, les Juifs la passèrent au milieu des terreurs et de l'angoisse : « Demain matin, se dirent-ils, Dieu fera connaître ceux qui sont à lui. » (*Méïr ben Eliab*, str. III.)

Châtelain, qui avait vu avec effroi les premières pratiques des chrétiens, est la première victime. Sa maison est livrée au pillage (*ib.*, x), et il est arrêté avec sa femme, ses deux enfants et sa bru.

Il semble que l'on rendit en même temps toute la communauté responsable du prétendu crime, à en juger du moins par un passage de la

[1] Voir la note additionnelle à la fin de l'article.

[2] L'hébreu porte יכמן = *ykhmn*, et la versification montre qu'il faut ponctuer יְכָמֵן = *yekhômèn* ou *yakômèn*. Ce mot n'est pas hébreu : tout au plus serait-il, — et encore bien difficilement, — un *futur* araméen; or la Selicha de Salomon Simcha est écrite en un hébreu, — obscur peut-être, cela tient au style de l'auteur, — mais très pur de langue, et l'ensemble de la phrase indique nécessairement un *nom*. Il n'y a aucun doute possible sur la nature de ce mot, qui, ne pouvant être un nom hébreu, ne peut être qu'un nom français, et par suite un nom propre. Partant, il faut corriger le כ en ק et lire יַקָמֵן *Jakomen*, c'est-à-dire *Jacquemin*.

Selicha de Méïr ben Eliab (str. XIV), où l'on voit des martyrs se dévouer pour sauver le reste d'Israël, et parmi eux Simson. Peut-être n'y a-t-il là qu'une forme littéraire due au centon. Cependant, pourquoi l'auteur aurait-il été emprunter le verset des Juges qui montre les chefs d'Israël se dévouant pour sauver le peuple [1], si à Troyes il n'y avait pas eu non plus sacrifice de quelques-uns au salut de tous?

Après cette attaque, treize Juifs, la plupart très riches, restent entre les mains des chrétiens. Comme ils sont accusés d'un crime religieux, on les livre au tribunal ecclésiastique, et l'Inquisition [2] se charge du procès. Il était facile de prévoir comment il finirait [3].

L'autorité laïque, en cette affaire, s'inclina devant l'autorité religieuse, et le bailli de Troyes, Renier de la Bele [4], mit l'administration royale [5] au service des Frères Prêcheurs et des Cordeliers.

Dans quelles conditions précises se fit le procès? Le tribunal de l'Inquisition fut-il seul saisi de l'affaire? Les Grands-Jours qui se tenaient alors à Troyes intervinrent-ils? Quel fut le rôle exact de la justice laïque? On ne peut répondre à ces questions. De quelque façon qu'ils aient été jugés, les treize accusés furent condamnés au feu.

Les Juifs offrirent de se racheter à prix d'or. Le Saint-Office refusa;

[1] « Alors que l'anarchie déchirait Israël et qu'une poignée d'hommes s'est dévouée. » (Juges, V, 2.)

[2] Comme on le voit par l'élégie française (*Prêcheurs* vinrent R. Isaac requérir (str. XIV, v. 1) et la Selicha de Simcha qui parle des *Cordeliers* (str. VII, v. 1).

[3] Au XIIIe siècle, le supplice du feu est universellement la peine légale de l'hérésie. Voir l'étude de M. Julien Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIIIe siècle* (Paris, Champion, 1881).

[4] Renier de la Bele était bailli de Troyes le 10 mai 1288; il assista au parlement de la Pentecôte à Paris le 17 du même mois. Il est à peu près évident qu'il était déjà le bailli de la ville au mois précédent, et que c'est à lui que fait allusion la strophe XV de l'élégie française. Nous le voyons encore l'année suivante dans le *vidimus* d'un acte de 1259. Ce vidimus est signé Renier de la Bele, bailli de Troies, de Meaux et de Provins, « l'an de grace 1289, le mardi apres la feste de la Magdeleine ». (Lalore, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, V, 196.)

[5] Ce bailli était un bailli *royal* et non un bailli *comtal*. Il est vrai que la Champagne, réunie à la couronne en 1284 par le mariage de la comtesse Jeanne de Champagne ou de Navarre avec Philippe le Bel, avait conservé jusqu'en 1311 son administration comtale; mais dès 1284 la justice dut être rendue au nom du roi qui portait en effet le titre de Roi de France et comte de Champagne (Voir, par exemple, Siméon Luce, dans la *Revue*, t. II, p. 23, pièce I). Si Renier de la Bele n'avait été un bailli de Philippe le Bel, il n'aurait eu aucun droit de venir siéger au parlement du roi qui se tint à Paris le 10 mai 1288. Or nous voyons dans les *Comptes de la Terre de Champagne* le roi allouer au bailli de Troyes une indemnité de quatre-vingt-huit livres « pour ses despens à Paris au parlement de la Penthecouste. » (Voir plus haut, p. 236). Dans l'ordonnance royale, — citée plus bas, — que Philippe le Bel rendit dans cette séance du parlement, il parle de *baillis royaux*, protestant de leur ignorance pour s'excuser. Or il y a là, à n'en pas douter, une allusion personnelle et un blâme direct pour le bailli Renier de la Bele présent à la séance, qui, ayant pris part à l'exécution, dut s'excuser auprès du roi, en prétextant de son ignorance.

leurs biens n'en seraient-ils pas, quand même, confisqués? Ce qu'il demandait à ces malheureux, c'était d'abjurer; mais ceux-ci préférèrent la mort à l'apostasie, et le samedi 21 avril 1288, ils montèrent sur le bûcher.

On amena d'abord Isaac Châtelain, sa femme qui était enceinte, ses deux fils et sa bru « qui tant fut belle ». Ils allèrent à la mort, les mains liées derrière le dos, chantant les chants hébreux, sans doute le *Schema*, s'encourageant mutuellement et outrageant les bourreaux.

La grâce et la beauté de la jeune bru semblèrent un moment émouvoir le tribunal. On lui offrait la vie sauve avec le baptême; on lui promettait richesses et dignités : « Nous te donnerons un écuyer qui t'aimera beaucoup. » Elle refusa avec indignation et alla rejoindre son mari dans les flammes.

Vint ensuite Samson, gendre de la Kadmeneth, « le siège de la sagesse », un des notables de la communauté, qui s'était dévoué pour sauver les autres, et qui mourut en adressant à ses compagnons des paroles d'encouragement. Salomon, le trésorier de la communauté, « jeune homme si plein de bonté », « qui molt étoit prisé », souffrit aussi héroïquement la mort pour l'amour de son Dieu. Ce fut ensuite le tour de Baruch Tob Elem ou Bien-Dit Bon-Fils, d'Avirey, qui « s'enhardit à outrager le bourreau » : « molt bele fut sa fin ». Il fut suivi par Simon de Châtillon, le chantre, le scribe habile « qui si bien savoit orer » et qui mourut en pleurant, non sur lui-même, mais sur sa famille.

Voici maintenant venir Jona, « le beau Colon », qui lui-même attise son feu ; Isaac le prêtre qui, requis par les Frères Prêcheurs de se tourner à leur croyance, déclare que, prêtre de Dieu, il lui fait offrande de son corps ; Haïm, l'illustre chirurgien, « le maître de Brinon », « qui rendait la vue aux aveugles » et à qui le bailli lui-même promet la vie sauve, s'il veut abjurer. Enfin vient Haïm ou Hagin de Chaource. Ce dernier, semble-t-il, dès le début de l'affaire, s'était enfui de Troyes à Chaource, dans une de ses propriétés ; car on voit dans les *Comptes de Champagne* qu'il fut ramené par l'autorité, de Chaource à Troyes [1]. On aggrava son supplice et on le fit mourir à petit feu. Et lui, du milieu des flammes, « huchoit Dieu et menu et souvent ».

[1] « Pour garder les biens Hagin de Chaoursse, *li mener a Troies*, e pour le loier de l'ostel où il demouroit, VII lb. » Ce *li* est incorrect, il faut *le* ; de faire rapporter *li* à *biens*, nous ne voyons pas de possibilité ; la grammaire et le sens s'y opposent ; il ne peut se rapporter qu'à Hagin. Il faut donc conclure de ce passage que Hagin était à Chaoursse au moment du procès. Or, c'était un des notables de la communauté de Troyes, comme nous l'apprend Méïr ben Eliab (str. XVI). Il semble donc avoir quitté Troyes, s'être retiré à Chaource, et de là avoir été ramené, par autorité de justice, à Troyes. Remarquons que c'est le seul des treize que l'on dit avoir péri à

Tels sont les treize *saints* qui, le samedi 24 avril, périrent dans les flammes en confessant « le vrai Dieu ».

Cette exécution n'eut pas lieu sans soulever des protestations qui furent sans doute entendues par Philippe le Bel. Car trois semaines étaient à peine passées que, dans une séance du Parlement, en date du 17 mai 1288, lundi de la Pentecôte, le roi interdisait, par ordonnance spéciale, « aux pères et frères de tout ordre, de poursuivre aucun Juif du royaume de France, sans information préalable faite par le bailli ou le sénéchal dans la juridiction duquel habitent ces religieux, et seulement sur des faits clairs et patents et qui ressortissent à leur juridiction religieuse, selon la forme du mandement apostolique ». Et en même temps il faisait envoyer copie de ces mandements à tous les sénéchaux, baillis et officiaux du royaume, *afin que ceux-ci ne pussent prétexter de leur ignorance,* et il leur ordonnait, en cas de doute, de consulter la Cour [1].

Cette ordonnance du 17 mai fut, à n'en pas douter, inspirée par l'exécution du 24 avril. Quelle autre cause aurait pu la motiver ?

Philippe le Bel condamna donc sévèrement cette exécution ; non point par pitié pour de malheureux innocents (il n'y regarda pas de si près lui-même avec les Juifs en 1306, ni en 1312 avec les Templiers), mais parce qu'il voyait dans ce procès une atteinte à l'autorité royale. Il avait un sentiment trop vif de ses droits et des prérogatives de la couronne, pour souffrir dans l'Etat l'action d'un second pouvoir à côté du sien. Il mit à profit, sans retard, l'exécution du 24 avril pour porter un coup au Saint-Office. Mais en même temps qu'il infligeait un blâme à son bailli pour s'être fait le serviteur des Inquisiteurs [2], en même

petit feu. « On li fit petit feu et l'aloit on grevant. » — Cette aggravation de peine s'expliquerait bien avec notre hypothèse d'une tentative de fuite. Que signifie ce *loyer*, payé par le fisc, *de l'hostel où demeurait Hagin ?* Hagin n'était-il pas détenu ? Ou bien donne-t-on à entendre que la mise en location par le fisc de l'hôtel que possédait Hagin avait entraîné quelques dépenses?

[1] Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, JJ 34 (ancien 33), fol. 34, pièce 25). *Ordonnances des rois de France*, I, p. 317. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 83. Voici cette ordonnance, d'après le texte ms. des *Archives :*

« Expeditiones parlamenti penthecostes, anno domini M°. CC°. octogesimo octavo. — Ordinatum est quod *Judei regni Francie*, vel aliqui aut aliquis eorum *non capiantur seu incarcerentur* ad mandatum vel requisitionem *aliquorum patrum*, *fratrum alicujus ordinis*, vel aliorum, quocunque fungantur officio, nisi prius informato Senescallo aut Baillivo nostro, sub cujus jurisdictione moram faciant, capiendi aut capiendus de casu pro quo capi mandabuntur aut requirentur, et quod sit talis casus *sic clarus* pro quo capi debeant aliqui vel aliquis eorumdem et qui ad jurisdictionem mandantium eos capi pertineat, ex forma mandati apostolici, cujus mandati copiam habere mandamus et volumus universos Senescallos et Baillivos et alios officiales nostros, ne possint per ignorantiam excusari nostri officiales predicti, in dictum mandatum apostolicum exequendum. Et si sit super hoc aliquod dubium vel obscurum, non capiant aliquem vel aliquos eorum, nisi prius consulta Domini Regis curia et magistris. »

[2] Voir, page 260, la fin de la note 5.

temps qu'il interdisait aux Frères Prêcheurs et aux Cordeliers de poursuivre les Juifs, même pour crimes religieux, sans l'autorisation des juges royaux, il mettait la main, sans scrupule, sur les biens des Juifs « joutisiés ». Il commettait deux officiers, Robert Chenonele et Beaudouin de Senlis, à la garde des propriétés confisquées [1], faisait valoir celles que les dégradations du 26 mars ne forçaient pas d'abattre [2], vendait les biens meubles et faisait rentrer dans les caisses, — trop souvent vides, — du trésor quelques centaines de livres.

A cette exécution, l'âpreté et le despotisme du roi de France trouvaient donc également leur compte. La tragédie du 24 avril, pour Philippe le Bel, à tous les points de vue, était une bonne affaire.

Note additionnelle. — Sur la situation des Juifs à Troyes et en Champagne, vers la fin du XIIIe siècle, il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres documents que ceux que nous avons précédemment publiés. Pour voir combien leur situation était prospère dans la première partie de ce même siècle, il suffit de dépouiller le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup* de Troyes, que l'abbé Lalore a publié dans sa collection des Cartulaires du diocèse de Troyes. On y voit l'abbaye, dont les affaires étaient fort embarrassées, aux prises avec les banquiers juifs du pays, banquiers de Troyes, de Sens, de Villemaur, de Villenauxe, de Dampierre, etc. En 1209, le juif converti Thibaut donne quittance de ses créances à l'abbaye de Saint-Loup. En 1212, celle-ci s'engage à payer 120 livres aux Juifs de Dampierre. En juillet 1216, le juif Bandit, fils de Benion, de Dijon, donne quittance de 60 sols de Dijon à Philippe, abbé de Saint-Loup. En 1218, Crescent, juif de Sens, fils de Jacob de Villemaur, fait un accord avec ce même Philippe. En avril 1220, l'abbaye s'engage à payer 400 livres par an à Vivet Herbout, juif de Villenauxe, et à Bandit, son gendre (est-ce le même que Bandit, fils de Benion ?) et 450 livres en six ans à Jacob, juif de Dampierre, fils de Samson le Roux, à ses frères et à Abraham Loret de Rosnay, avec hypothèque sur le village de Molins. En novembre 1220, l'abbaye reçoit quittance de Bandin, Jacob, Sonnet et Haquin, les fils de feu Vaalin, juif de Troyes. En février 1221, elle reçoit quittance de Samson, le juif du seigneur de Chappes, Clérembaud. En mai 1224, Thibaut IV, comte de Champagne, acquitte pour

[1] Voir plus haut, page 253, la fin de l'extrait des *Comptes de Champagne*.

[2] Ainsi s'explique que la maison d'Isaac Châtelain, la seule pillée le 26 mars, seule ait été démolie, et que les autres propriétés aient été mises en location par le fisc.

l'abbaye deux rentes viagères à ses juifs, Jacob de Dampierre et Bienlivegne, fils de Vivet Herbout, juif de Villenauxe. En août 1225, ce même Jacob de Dampierre donne quittance générale de ses créances... Tous ces détails nous prouvent la puissance financière des Juifs à cette époque. Un siècle plus tard, un mandement de Philippe le Long nous montre également l'importance qu'avait la communauté juive de Troyes, et cela, après le bannissement de 1306. Ce mandement a été publié par M. Guignard dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1852 et dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1849, p. 414).

(*Revue des Études juives*, 1881, vol. II, p. 199-233.)

VIII

DEUX ÉLÉGIES DU VATICAN

I

L'élégie hébraïque et l'élégie française qui font l'objet de cette étude m'ont été communiquées par mon ami M. Ad. Neubauer, vice-bibliothécaire de la Bodléienne. Chargé par la commission de l'*Histoire littéraire* de recueillir en Italie les documents concernant les rabbins français, il a copié ces deux pièces l'année dernière, durant son séjour à Rome, et me les a remises pour déchiffrer la pièce française. Elles devaient paraître dans le tome prochain de l'*Histoire littéraire.* Mais M. E. Renan, avec cette obligeance qui le caractérise, a consenti à s'en dessaisir et m'a autorisé à les publier dans la *Romania,* à condition toutefois que la pièce hébraïque paraîtrait avec la pièce française. D'ailleurs on ne peut guère les séparer, et elles se complètent l'une l'autre. C'est ainsi que les lecteurs de la *Romania* aborderont aujourd'hui avec nous un coin d'une littérature quelque peu étrangère à cette revue.

Comme la pièce française est d'une lecture très difficile, et que l'hypothèse avait eu une large part dans le premier déchiffrement, j'avais demandé à la Bibliothèque du Vatican l'autorisation de faire prendre une photographie des feuillets du manuscrit qui la contiennent avec la pièce hébraïque. Grâce aux démarches commencées par M. l'abbé Duchesne, de l'école des Hautes-Etudes, et poursuivies, après son départ, par M. Eug. Müntz, attaché à l'Ecole française de Rome [1],

[1] Que MM. Duchesne et Müntz reçoivent ici mes remerciements pour l'obligeance vraiment inépuisable avec laquelle ils se sont prêtés à mes demandes. Je dois particulièrement à M. l'abbé Duchesne une collation très soignée de la pièce hébraïque, qui m'a permis d'en rectifier et d'en expliquer spécialement un passage obscur.

l'autorisation me fut accordée. Mais l'obstacle devait venir d'autre part. Le photographe déclara que le mauvais état du manuscrit ne permettait pas d'en faire une reproduction, et que la photogravure ne donnerait qu'une couche uniformément noire ou jaune sur un fond grisâtre. M. Müntz alors me procura de la copie de M. Neubauer une collation due à un israélite de Rome, M. Angelo G. G. di Capua, et j'eus le plaisir de constater que presque toutes mes conjectures, sauf une ou deux, étaient confirmées par la collation. Toutefois, même après cette collation, il reste encore des passages obscurs ; les difficultés du texte sont en effet d'une nature si particulière que rien ne peut remplacer la vue même du manuscrit ; et je ne puis que regretter la cause fâcheuse qui m'interdit de mettre un fac-simile sous les yeux du lecteur.

Le manuscrit du Vatican d'où sont tirées les deux élégies est coté, dans le catalogue d'Assemani[2], sous le n° CCCXXII. C'est un volume in-4° vélin de 189 feuillets, écrit en caractères hébreux carrés, et qui semble être du XIIIe siècle. Il contient le rituel des Grandes Fêtes juives de l'arrière-saison : fête des Tabernacles, fête du Grand-Pardon, fête du Nouvel-An, d'après le rite dit *portugais.* Puis viennent au folio 188, écrites en caractères rabbiniques, les pièces qui font l'objet de ce travail. Ces deux pièces, si elles ne sont pas de la même date que le reste du manuscrit, ne doivent pas lui être de beaucoup postérieures, à en juger par l'écriture. En tout cas, la date à leur assigner ne dépasse pas le commencement du XIVe siècle.

Le folio 188 verso est occupé par l'élégie hébraïque et par une notice historique sur l'événement qui l'a inspirée. L'élégie française s'étend sur le folio 189 recto et sur la moitié du verso, et elle termine le manuscrit. La place qu'elle occupe à la fin du volume explique l'état de délabrement dans lequel elle nous est parvenue. Le parchemin est en effet partiellement rongé à la partie supérieure et sur les côtés du verso du dernier feuillet.

Si nos deux élégies sont inédites, elles ont déjà été signalées. La plus ancienne mention que j'en connaisse est due à Bartolocci, qui s'exprime ainsi au t. IV (p. 322 ; n° 1579) de sa *Bibliotheca rabbinica* (Rome, 1693) : « Peloni Almoni[2] : *kinnoth, Threni* sive *Lamentationes* decantatae pro occisione XIII Judaeorum qui Trecis, in Gallia, combusti sunt, anno 5048, Christi 1288, lingua quidem gallica, sed characteribus hebraïcis. Manuscriptum extat in Vaticano, in-4°, papyr. » Cette notice contient plusieurs erreurs : la pièce n'est pas anonyme ; outre l'élégie française, on trouve une élégie hébraïque, et enfin le

[1] Manuscriptorum codicum Bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ catalogus a Steph. et Joseph. Assemani, Romæ 1750, in-fol., tome I, p. 307.
[2] Mots hébreux signifiant : *Anonyme*.

manuscrit n'est pas sur papier, mais sur parchemin. Wolf, en 1715, dans sa *Bibliotheca hebraïca* (I, p. 1415), cite également l'élégie française, sans doute d'après Bartolocci : « in Vaticano mss. exstant lamentationes in memoriam judæorum tredecim, Trecis in Gallia, anno 1288 combustorum, gallice. »

Assemani, en 1756, revient au manuscrit qu'il décrit (*l. c.*) : « Codex antiquus in quarto, *membraneus*, foliis 189, charactere partim quadrato, partim rabbinico exaratus. » Suit la description du *Machzor* ou Rituel ; puis, arrivant à nos élégies, il s'exprime de la manière suivante : « *Kinnoth al scialosc assar Jehudim, seu Neniae in memoriam Tredecim Judaeorum*, Trecis in Gallia, anno mundi 5048, Christi 1288 combustorum, nempe *R. Isaac Catalauni* cum conjuge, duobus filiis et nuru; *R. Simson sacerdotis; R. Salomonis et R. Baruc de Averio; R. Simeonis scribae de Marsiano; R. Jonae; R. Isaaci sacerdotis; R. Chaïim, Berolinensium, et R. Chananelis;* Ebraïco-gallice, literis tamen rabbinicis conscriptae, a *R. Jacobo filio Judae Volaterrano,* ut in titulo legitur. Hinc corrigendi Bartoloccius et Wolfius qui hasce nenias nondum typis consignatas anonymo adtribuunt. » Suit la citation du début de la pièce hébraïque.

Si cette notice rectifie une erreur, en revanche elle en commet d'autres, singulièrement graves et nombreuses. Sans parler d'une faute de lecture qui se trouve dans la citation, *R. Simson sacerdos* doit se lire *R. Simson Hakkadmōn :* ce nom propre *Hakkadmōn* (l'ancien) est traduit à tort par *le prêtre; Baruc de Averio* est *Baruc de Avirey;* R. Siméon le scribe n'est pas de *Marsian*, mais de *Châtillon ;* les trois docteurs *Jona, Isaac le prêtre* et *Chaïim* ne sont pas des *Berlinois* (!), comme le donne à entendre le *Berolinensium ;* le texte dit simplement que R. Haiim est de *Brinon* (dans l'Yonne). Le *R. Hananel* qui termine la liste est un personnage de pure fantaisie ; le manuscrit ne connaît qu'un *R. Haïim*. Enfin la patrie de l'auteur, qu'Assemani reproche à Wolf et à Bartolocci d'avoir méconnue, n'est pas moins défigurée. Après avoir fait de R. *Haïim* et de ses compagnons des Prussiens, il fait de l'auteur un Italien, en lisant : *R. Jacob fils de Juda, de Volaterra,* au lieu de : *R. Jacob fils de Juda, de Lotra*, c'est-à-dire de *Lorraine.* Impossible d'accumuler plus d'erreurs en moins de lignes.

Après les bibliographes du XVIIe et du XVIIIe siècle, il faut descendre jusqu'à nos jours pour trouver une mention des élégies. Zunz résume la notice erronée d'Assemani dans sa *Poésie de la synagogue au moyen âge* (p. 33)[1], et fait allusion à la pièce hébraïque dans son *Histoire littéraire de la poésie de la synagogue* (p. 362). M. Steinschneider, dans

[1] Cf. *Miscellany of Hebrew litterature*, t. I, p. 191. Londres, 1874.

le dernier numéro du *Jahrbuch f. rom. Liter.* (1874, p. 367), signale également d'après Zunz et d'après Assemani la pièce française. Enfin, M. Neubauer, dans son *Rapport sur une mission en Italie*[1], en fait remarquer en quelques mots l'importance littéraire.

II

Comme la plupart des poésies juives du moyen âge, l'élégie hébraïque est en centons. Régulièrement le dernier vers de chaque strophe est pris tout entier à un verset de la Bible[2]; les autres vers sont le plus souvent formés de fragments d'expressions bibliques cousues ensemble, tantôt prises littéralement au texte sacré, tantôt modifiées plus ou moins profondément. C'est là ce qui distingue les centons hébreux des centons, beaucoup plus sévères, des poètes grecs et latins. D'ailleurs ce genre de poésie, chez les auteurs juifs du moyen âge, n'a pas le caractère artificiel propre au centon. L'imitation n'y est pas un jeu d'esprit. Comme la Bible était pour les Juifs le seul livre dont ils se nourrissaient, qu'ils ne pensaient et ne sentaient que par elle, leurs idées naturellement prenaient corps dans une expression biblique. Cette différence à l'avantage des centons hébreux n'empêche pas toutefois les poésies juives du moyen âge d'être en général assez faibles. Les *Pioutim*[3], hymnes religieux qui se lisent aux grandes fêtes, sont remarquables d'obscurité et de recherche. Les belles pièces, comme partout d'ailleurs, sont rares; celle du Vatican peut compter parmi les meilleures, et elle est de beaucoup supérieure à deux autres élégies hébraïques composées sur le même sujet, dont nous parlerons plus loin. L'expression y est en général, et sauf en deux ou trois endroits, naturelle et bien amenée, et les phrases bibliques se laissent facilement détourner de leur sens original pour prendre, sans grand effort, celui que veut leur donner l'auteur. Dans notre traduction nous avons essayé de rendre aussi fidèlement que possible cette double physionomie du texte, cherchant à la fois à serrer le sens des phrases bibliques et à reproduire la signification nouvelle qu'elles prennent sous la plume du poète. Un commentaire, qui accompagne la traduction, indique les passages imités de l'Ecriture; ce qui permettra au lecteur de se faire une idée exacte de ces sortes de compositions qui forment la littérature poétique des Juifs au moyen âge.

Quoique la notice historique suive l'élégie dans le manuscrit, nous

[1] *Archives des missions,* 3e série, I, p. 558.
[2] Excepté pour la strophe XII.
[3] Du grec ποιητής.

commençons par elle, parce qu'elle sert d'introduction naturelle. Nous mettons les vers à la ligne ; dans le manuscrit, les strophes seules sont à la ligne. Nous imprimons en majuscule la première lettre de chaque strophe, pour faire ressortir l'acrostiche : יעקב בר רבי יהודה חזק, *Jacob fils de Rabbi Juda, Hazak*[1]. Nous reproduisons les petits points qui surmontent les noms propres et quelques autres mots importants[2], ainsi que la ponctuation qui est donnée çà et là, et presque toujours incorrectement[3].

זאת[4] הסליחה יסד ר' יעקב בהר' יהודה מילוטרא על
שלש עשרה קדושים שהיו שרופים בטרואייש שני שבועות
קודם שבועות מ"ח לפרט, ואלו הן נקובי בשמות, ר'
יצחק קטלין ואשתו ושני בניו וכלתו, והחר' שמשון
הקדמון, והחר' שלמה, ור' ברוך מאווירי, ור' שמשון
הסופר מיקטילון, והחר' קומלון, והחר' יצחק כהן,
והחר' חיים מברינון, והחר' חיים, זכרונם לברכה:
א' מלך:

« Cette Selicha[5] a été composée par R. Jacob, fils de Juda de Lotra (Lorraine), au sujet de treize saints qui furent brûlés à Troyes, deux semaines avant la Pentecôte, en 48, petit comput[6]. Les voici, désignés par leurs noms : R. Isaac Châtelain, sa femme, ses deux fils et sa bru, R. Samson Hakkadmôn, R. Salomon, R. Baruch d'Avirey, R. Siméon le scribe de Châtilon (Châtillon), R. Comlon, R. Isaac Cohen (ou le Prêtre), R. Haïm de Brinon et R. Haïm. Que leur souvenir soit en bénédiction. — Dieu Roi[7] ! »

[1] *Hazak* est une interjection signifiant à peu près *macte! apage!* Elle termine fréquemment les acrostiches des poèmes hébreux du moyen âge.

[2] Les mots correspondants de la traduction sont en italique. — Dans la notice les mots qui ne sont pas ponctués ont en surcharge le signe v plusieurs fois répété. Ce sont des enjolivements fréquents dans les manuscrits hébreux, et qu'il était inutile de reproduire.

[3] Les deux pièces sont écrites en caractères semicursifs du moyen âge. Nous les donnons en caractères carrés.

[4] Cette notice est précédée de quelques mots qui semblent ne pas s'y rapporter. Ces mots que M. Neubauer n'avait pas cru devoir reproduire nous sont ainsi donnés par M. l'abbé Duchesne : כפקון יומרנו נקורנו לנויו ; nous n'en comprenons pas le sens.

[5] La *selicha* est une élégie qui se récite à la synagogue, les jours de pénitence, à l'effet d'implorer l'indulgence ou la miséricorde divine.

[6] Le petit comput ne compte pas les milliers ; 48 est donc 5048 a. m. = 1288 de l'ère chrétienne. Signalons ici une malencontreuse faute d'impression qui s'est glissée dans le rapport de M. Neubauer sur sa mission en Italie (*l. cit.*). On a imprimé 1238 au lieu de 1288 pour la date qu'il donne de cette élégie.

[7] Ces mots sont le commencement d'une prière qui se récite au temple, les jours de pénitence, après les *selichoth*. Ils prouvent que la pièce était récitée solennellement au cours de l'office, ce que d'ailleurs faisait supposer le titre de *selicha* donné à cette pièce par l'auteur de la notice.

ÉLÉGIE HÉBRAÏQUE.

TEXTE.

יוצע על בשרי שק ואפר.
כלו כעשן מלומדי ספר.
מאזרי זיקות בנפשם לא נתנו כופר.
איה שוקל, איה סופר:

II ערבה כל שמחה על אובדן[1] מולדתי.
הורד שאולה צבי תפארתי.
הישקני[2] רוגז, ואשר יגורתי
פני לא הסתרתי:

III קלו מנשרים בני מעניי[3].
ניצרי מטעיי השחיתום מוניי.
אמרו[4] לכו באור אשכם, ומהרו בניי.
ותבער בם אש יי׳:

COMMENTAIRE.

1. *Le cilice et la cendre sont étendus comme un lit pour beaucoup* (Esther, IV, 3). *Est-ce qu'il étendra le cilice et la cendre ?* (Isaïe, LVIII, 5).
2. (Les ennemis de Dieu) *disparaissent dans la fumée* (Psaumes, XXXVII, 20). *Pour les instruire dans le livre* (c.-à-d. l'écriture [chaldaïque]; Dan. I, 4).
3. *Ceints d'étincelles* (Isaïe, L, 11). — *Et chacun donnera une rançon pour sa personne* (ou *sa vie*) (Ex. XXX, 12).
4. *Où est celui qui pèse ? celui qui compte les tours ?* (Isaïe, XXXIII, 18).

II 1. *Toute joie s'est évanouie* (Isaïe, XXIV, 11). — *Pour la destruction de ma famille* (Esther, VIII, 6).

[1] Pour אָבדן; le ו marque ici simplement l'*o*. Cette orthographe incorrecte est habituelle dans les textes hébreux non ponctués; on la retrouve plusieurs fois dans notre élégie, par exemple, str. VII, 3 : לעיבדו pour לעבדו ; str. VII, 1, יפיפיה pour יפפיה; etc.

[2] Lire השיקָני. On serait tenté de corriger ce mot en השיגני, *m'a saisi;* l'expression serait plus naturelle.

[3] Lire מעָני. Les deux יי qui terminent les trois premiers vers et le mot מטעיי sont pour rimer *à l'œil* avec le quatrième.

[4] Lire אָמְרו; de même str. V, 2 : פַּנְתה, lire פָּנְתה ; 4 : ותשַרף, lire ותשרף.

ÉLÉGIE HÉBRAÏQUE.

TRADUCTION.

I J'ai étendu sur mon corps le cilice et la cendre ; [Livre;
Car ils ont disparu dans la fumée, les hommes instruits dans le
Ceints d'étincelles, ils n'ont pu donner de rançon pour leur vie.
Où est celui qui pesait, où est celui qui comptait (les lettres [1]) ?

II Toute joie s'est évanouie devant la destruction de ma famille.
Elle est descendue au tombeau la gloire de mon orgueil ;
La crainte m'abreuve ; mais ce que je redoutais [2],
Je n'en ai pas détourné la tête.

III Plus légers que les aigles sont les fils de mes persécuteurs.
Les rejetons que j'ai plantés [3], mes oppresseurs les ont détruits.
« Allez, dirent-ils, dans la flamme ardente » et mes enfants hâtè-
Et un feu de Dieu [4] les consuma. [rent leur pas,

COMMENTAIRE.

2. *Elle est descendue au tombeau, la fierté* (Isaïe, XIV, 11). — *La gloire de son orgueil* (Isaïe, XXVIII, 1 et 4).
3. « La crainte m'abreuve » : je n'ai pas retrouvé l'origine de cette expression. — *Et ce que je redoutais est tombé sur moi* (Job, III, 25).
4. *Je n'en ai pas détourné la tête* (Isaïe, L, 6).

III 1. *Plus légers que les aigles* (Samuel II, 1, 23). — La fin du vers n'est pas imitée.
2. *Le rejeton que j'ai planté* (Isaïe, LX, 21). — La fin du vers n'est pas imitée.
3. *Allez dans la flamme ardente* (Isaïe, L, 11). — *Et tes constructeurs hâtèrent le pas* (Isaïe, XLIX, 17).
4. *Et le feu de Dieu les consuma* (Nombres, XI, 1).

[1] Allusion aux grands docteurs de la synagogue, qui savaient rendre compte de tous les mots, de toutes les lettres de la Sainte Écriture, et en tirer des enseignements. Cf. Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, p. 396, 397.

[2] On peut traduire encore : *La crainte et ce que je redoutais m'abreuvent.*

[3] On pourrait lire *nôçrê* au lieu de *niçrê*, ce qui donnerait « les gardiens de mes plantations ». — Mais le texte fait évidemment allusion au verset d'Isaïe (LX, 21) qui signifie : les rejetons que j'ai plantés. Voir au commentaire.

[4] C'est-à-dire terrible, ou : affronté pour l'amour de Dieu.

בא נדיב לב למקום תבערה. IV
ויחרד יִצְחָק ויאמר מה נורא.
ביום שבתון מלאו לו ימי טהרה.
בהקרבם אש זרה:

ברה ליולדתה אחוזה ביד טורף. V
תמתו [1] הצרופה לא פַּנְתָה [2] ערף.
אז אמרה להחזיק בה ידך אל תרף.
הוציאוה נַתְשַׁרֵף [3]:

רובי שעשועיב עְוֹללי [4] טיפוחים. VI
נִינֹם באו בין אש החוחים.
איש לרעהו יאמר טוב שֵׁבֶת [5] אחים.
ויעלו עולות ויזבחו זבחִים:

ריק הגו לאומים, לכלה יפיפיה. VII
לֹאֲ [6] נכר כובי את גפן פוריה.
מֵאֲנָה [7] לעובדו הילדה העבריה.
רשפיה רשפי אש שלהבת יה:

COMMENTAIRE.

IV 1. *Tout homme de cœur fit venir* (Exode, xxxv, 22). — *Ce lieu fut appelé embrasement* (Nombres, xi, 3).

2. *Isaac fut ému* (Genèse, xxvii, 33). — *Il dit : que c'est terrible* (Genèse, xxviii, 17).

3. *Et quand finiront les jours de pureté* (purification) (Lévitique, xii, 4 et 6). — *Le jour de sabbat* (passim).

4. *Ils approchèrent de Dieu* (offrirent à Dieu) *un feu profane* (Lévitique, x, 1).

V. 1. *Elle est la préférée de sa mère* (Cantique, vi, 9) — « Saisie par la main du bourreau (tôréph) » : *il saisit sa proie* (téreph) (Isaïe, v, 29).

2. « Dans sa piété (*thoumathô*) éprouvée » ; *thoumatho*, forme rare prise à Job, ii, 3. — « Ne détourna pas la tête », proprement : ne tourna pas la nuque : *Ils m'ont tourné la nuque* (le dos) *et non le visage* (Jérémie, ii, 27).

3. Le commencement n'est pas imité. — *Ne retiens pas tes mains* (Josué, x, 6).

[1] En marge, le ת initial est corrigé en תר.
[2] et [3] Voir page 270, note 4.
[4] Lire עוֹללי.
[5] Lire שֶׁבֶת.
[6] לֹאֲ, abréviation pour לאל.
[7] Lire מֵאֲנָה. Pour le mot qui suit, voir la note 1 de la page 270.

IV Venu au lieu de l'embrasement, l'homme de cœur
Isaac[1] fut ému. Il dit : « Que c'est terrible ! »
Au jour de Sabbat finirent pour lui ses jours de pureté[2],
Quand on l'approcha du feu profane.

V La préférée de sa mère[3], saisie par la main du bourreau,
Dans sa piété éprouvée, ne détourna pas la tête.
Elle ordonna qu'on la saisît : « Ne retiens pas ta main ! »
On la fit saisir et on la brûla.

VI Enfants d'amour[4], objets des plus tendres soins,
Les *deux* (frères) vinrent dans le feu de ronces ;
Ils se disaient l'un à l'autre : « Heureux les *frères* d'être ensemble ! »
Ils offrirent l'holocauste et accomplirent le sacrifice.

VII En vain la foule engageait la bru au beau visage[5] :
« Vers le dieu étranger tourne-toi, ô vigne fertile[6] ! »
L'enfant juive a refusé de se soumettre ; [Dieu !
Ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de

COMMENTAIRE.

4. « On la fit sortir (hoçihouha) et on la brûla (vAthissarêph) » : *Faites-la sortir* (hoçihouha) *et qu'on la brûle* (vEthissarêph) (Genèse, xxxviii, 24).

VI 1. « Enfants d'amours » expression talmudique. — *Objets des plus tendres soins* (Lament., ii, 20).

2. (Comme une rose) *dans les ronces* (Cantique, ii, 2).

3. *Ils se disaient l'un à l'autre* (Juges, vi, 29). — *Heureux les frères d'être ensemble* (Psaumes, cxxxiii, 1).

4. *Ils offrirent des holocaustes et accomplirent des sacrifices* (Exode, xxiv, 5). — La phrase de l'Exode est reproduite textuellement dans l'élégie.

VII 1. *Vainement la foule médite* (Psaumes, ii, 1). Le verset hébreu est reproduit textuellement. — *O ma fiancée, que sont belles tes amours* (Cant., iv, 10). *Fiancée* et *bru* sont exprimées en hébreu par le même mot.

2. *Un Dieu étranger* (passim). — *Ta femme sera... comme une vigne fertile* (Psaumes, cxxviii, 3).

[1] Isaac Châtelain.
[2] Sa vie pure.
[3] La femme d'Isaac Châtelain.
[4] Les deux fils d'Isaac Châtelain.
[5] La femme de l'un des fils.
[6] Comparaison fréquente dans la Bible. Voir spécialement le Psaume 128, auquel cette ligne fait allusion. Cf. au commentaire.

ברון יחד הטיבו נגן רינתם. VIII
כבמחול משחקים נסעו לצבאותם.
פני להבים פניהם, והיה אור במושבותם.
הנה היו כקש אש שרפתם:

יחרד בזאת לבי מיהן מים ראשי· IX
כי גבר אויב שודדי[1] והורשי.
לידות במאכולת אש בן יקיר קדושי.
ויאמר שמשון תמות נפשי

ישרה נפשו בו בעמק הבכה. X
בחיר יי רותק על אש המערכה.
אז חלף רוח ולנסוך מסכה.
ושלמה ישב על כסא המלוכה.

השב (אין אומר)[2] ואין מציל משוסיהו. XI
ויט שכמו לסבול כל אשר קרהו.
ילהטהו מסביב ואש אכלתהו.
כי ברוך הוא:

COMMENTAIRE.

3. Ce vers n'est pas imité.
4. (L'amour est fort comme la mort;) *ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de Dieu* (Cantique, VIII, 6).

VIII 1. *Dans le concert unanime* (des étoiles) (Job, XXXVIII, 7). — *Entonnez le cantique avec des cris de joie* (Psaumes, XXXIII, 3).
2. *Comme des danseurs joyeux* (Jérémie, XXXI, 4). — *En ordre, ils partirent* (Nombres, X, 28).
3. *Leur visage rayonne* (Isaïe, XIII, 8). — « La lumière était avec eux (proprement : dans leur demeure) » : *La lumière est dans leur demeure* (Exode, X, 23).
4. *Semblables à la paille, le feu les consuma* (Isaïe, XLVII, 14).

IX 1. *Mon cœur s'émeut* (Job, XXXVII, 1). — *Puisse ma tête se fondre en larmes* (Jérémie, VIII, 23).
2. *Il a été assez fort, l'ennemi* (Lament., I, 16). Le reste n'est pas imité.
3. *En pâture aux flammes* (Isaïe, IX, 4). — (Ephraïm), *enfant précieux* (Jérémie, XXXI, 20).
4. *Samson dit : Périsse mon âme !* (c.-à-d. *ma personne*) (Juges, XVI, 30).

[1] Dans le manuscrit les deux דד sont surmontés d'un trait : שודדי.
[2] Mots entre parenthèses dans le texte. Il n'en faut pas tenir compte.

VIII D'un concert unanime, ils[1] entonnèrent les cantiques;
Comme des danseurs joyeux, ils partirent en ordre;
Leur visage rayonnait; la lumière était avec eux...
Semblables à la paille, le feu les consuma.

IX Ah! mon cœur s'émeut, ma tête se fond en larmes;
Car il a été assez fort, l'ennemi qui me dévaste et m'écrase,
Pour livrer en pâture aux flammes l'enfant précieux de ma sain-
Samson[2] dit : « Périsse mon âme! » [teté!

X Dirigeant son âme vers la vallée des pleurs,
L'élu de Dieu fut lié sur le bûcher préparé.
Il a ranimé son courage, s'est armé de résolution,
Et *Salomon*[3] est assis au trône de la gloire[4].

XI Il va, sans que nul le puisse délivrer de ses persécuteurs,
Il incline son épaule pour prendre son fardeau du sort.
On l'enveloppe de flammes; le feu le consume;
Il est *béni*[5].

COMMENTAIRE.

X 1. *Dirigeant son âme au bien* (Habacuc, II, 4). — *La vallée des pleurs* (Psaumes, LXXXIV, 7).
2. *L'élu de Dieu* (II Samuel, XXI, 6). — *Ils furent liés* (de chaînes), (Nahûm, III, 11).
3. *Il a ranimé son courage* (Habacuc, I, 11). — *S'est armé de résolution* (Isaïe, XXX, 1). Ce passage d'Isaïe est obscur, et le sens en est contesté.
4. *Et Salomon s'assit sur le trône de la royauté* (I Rois, I, 46).

XI 1. *Sans que personne le puisse délivrer* (Isaïe, V, 29). — *Il délivre* (Israël) *de ses persécuteurs* (I Samuel, XIV, 48).
2. *Il incline son épaule pour prendre son fardeau* (Genèse, XLIX, 15). — « Du sort, (proprement : de ce qui lui arrive) » : *tout ce qui lui arrive* (Esther, IV, 7).
3. *On l'enveloppe de toutes parts* (Isaïe, XLII, 25). — *Le feu le consume* (Job, XV, 34).
4. *Il est béni* (Nombres, XXII, 13).

[1] Les cinq victimes.
[2] Samson le kadmôn.
[3] R. Salomon.
[4] De la gloire céleste.
[5] R. Baruch d'Avirey. (*Baruch* = Benedictus.)

XII ונגש המשורר וזר לא ירחמנו.
לא תכבה להבת אף אש תאכלנו.
מטיב נגן וסופר צור בדד ינחינו.
לקח אותו אלהים ושִׁמְעוֹן איננו:

XIII דוד בין העבותים צַמַּרְתּוֹ ניתנה.
החזיק בתומתו ועוז פניו לא שינה[1].
להב אש אוכֵלה היה לו למנה.
ויפל הגורל על יוֹנָה:

XIV הוכן בחסד שר הצבה.
ויעמוד על משמרתו אל המלאכה לקרבה.
והוא כהֵן לאל עליון ורוחו נדבה.
אור יִצְחָק לאש וקדושו ללהבה:

XV חמת המציק בערה באיש מהוגן.
והיה לאדם לבער ובידו מוגן.
נצרבו פניו אשר צחו מאגן.
ועץ החַיִּים בתוך הגן:

COMMENTAIRE.

XII 1. *Des chantres s'approchèrent* (Ezras, IX, 1). — *Et il n'en a pas pitié* (Isaïe, XXVII, 11).

2. *La flamme ne s'éteint pas* (Ezéchiel, XXI, 3). — « Elle le dévore (proprement : car le feu le dévore) » : *Car le feu le dévore* (Deutér., V, 24).

3. « *Le chantre habile;* proprement : habile à chanter » ; *Habiles à chanter* (Psaumes, XXXIII, 3) ; *Homme habile à chanter* (I Samuel, XIV, 17). — *Dieu le conduit seul* (Deutér., XXXII, 12).

4. *Dieu l'a pris* (Genèse, V, 24). — *Et Siméon n'est plus* (Genèse, XLII, 36).

XIII 1. Littéralement : Sa cime est parmi les touffes épaisses ; expression prise à Ezéchiel, XXXI, 3.

2. Cf. strophe V, vers 2. — *Et son visage* (*sévère*) *est changé* (Ecclésiaste, VIII, 1).

3. *Le feu le dévore* (Isaïe, XXIX, 6). — *Tu le recevras comme ta part* (ton lot) (Exode, XXIX, 26).

4. *Et le sort frappa Jona* (Jonas, I, 7).

[1] Ms. שונה.

XII Le chantre s'approche, et le barbare n'en a pas pitié.
La flamme ne s'éteint pas ; elle le dévore,
Le chantre, le scribe habile ; et Dieu le conduit seul
Et le prend avec lui. *Siméon*[1] n'est plus !

XIII (Comme un) arbre à la cime haute et touffue, l'ami (de Dieu)
Reste ferme dans sa piété : il ne change pas de visage.
Le feu qui le dévore, il le reçoit comme sa part ;
Et le sort frappe *Jona*[2].

XIV Le chef de la troupe[3], affermi par la Grâce,
Debout à son poste, se dispose à l'œuvre.
Il était *prêtre* du Très-Haut. Son âme se dévoue
Et la splendeur d'*Isaac*[4] est livrée au feu, et sa sainteté aux [flammes.

XV La violence du bourreau éclate contre un homme honoré ;
Il doit le brûler. (La victime) est livrée en ses mains ;
Son visage se contracte, qui était plus brillant que la lune,
Et l'arbre de *vie* est au Paradis[5].

COMMENTAIRE.

XIV 1. *Affermi par la grâce* (Isaïe, XVI, 5).
2. *Debout à mon poste* (Habacuc, II, 1). — *Pour se disposer à l'œuvre* (au travail) (Exode, XXXVI, 2).
3. *Il était prêtre du Très-Haut* (Genèse, XIV, 18). — *Ceux dont l'âme se dévoue* (Exode, XXXV, 21).
4. *La splendeur d'Israël est livrée au feu,.. Et sa sainteté aux flammes* (Isaïe, X, 17 et 16).

XV 1. *La violence du bourreau* (Isaïe, LI, 13). *La violence éclata contre lui* (Esther, I, 12).
2. *Il doit le brûler* (son dieu de bois) (Isaïe, XLIV, 15). — La fin du vers rappelle le passage de la Genèse, XIV, 20 : « Béni soit le Dieu suprême qui a *livré* tes ennemis *entre tes mains.* »
3. *Et tous les visages en seront contractés* (Ezéchiel, XXI, 3).
4. *Et l'arbre de vie* [*était*] *au milieu du paradis* (Genèse, II, 9).

[1] Siméon, le scribe, de Châtillon.

[2] R. Jona ou Comlon ou mieux Colon : Jona en hébreu veut dire *colombe* (en vieux français *colomb* ou *colon*). Peut-on rapprocher de ce nom celui de *Colunus* (Fulch.) qui se trouve dans une charte du XIe siècle (vers 1070) (*Cartulaire de Savigny*, publié par A. Bernard, p. 241) ? Le *b* de *colombus*, tombé au XIIe siècle, ne doit pas avoir encore disparu au XIe siècle.

[3] De la troupe des martyrs.

[4] Isaac Cohen ou le prêtre.

[5] R. Haiim de Brinon. Haiim en hébreu veut dire *vie*.

XVI זך כתית למאור ככפיר נוהם.
נאום יִיקר גווי עם רעיי בהם[1].
כיונים תעופינה אל ארובותיהם.
כי חַיִּים הם למוצאיהם.

XVII הראו יה עומד במידות שלוש עשרה.
כולו זרע אמת ודבר יי ירא,
נשאר מזער אנוש על יד לענה פורה.
ישפוט ה׳ וירא:

COMMENTAIRE.

XVI 1. *De l'huile d'olive pure, raffinée, pour le luminaire* (Exode, XXVII, 20). — *Rugissant comme un lionceau* (Proverbes, XIX, 24).

2. Les concordances n'indiquent aucun passage auquel on puisse rapporter ce vers.

3. (Comme des nuées) *ils volent, comme des pigeons rejoignant leur colombier* (Isaïe, LXI, 8).

4. *Là* (dans les conseils de morale) *est la vie pour ceux qui la trouvent* (Proverbes, IV, 22). Notre texte dit également *pour ceux qui la trouvent*. Mais nous avons cru devoir modifier la traduction d'après le sens du contexte.

III

Le déchiffrement de l'élégie française présente des difficultés considérables. Dans sa plus grande partie, elle n'est pas ponctuée, ce qui supprime les *a* et les *e* ; les *o* et les *u* (*u, ou*) d'un côté, les *é* (*è*, *ê*) et les *i* de l'autre se trouvent de la sorte représentés par deux semi-voyelles qui peuvent avoir encore la valeur de *v* et de *j*. Les tildes qui, placés sur les *g*, les *k*, les *p*, doivent les changer en *g*, en *ch*, en *f*, manquent souvent. Ainsi[2] *vankere* (XVII, 1) est pour *vankere* = *vanchere* ; *porments* (IX, 2) est pour *forments* ; etc. Plusieurs mots sont coupés à tort ; *i* (ou *e*) *lavet* pour *il avet* (*avait*) (IX, 4). Presque à chaque strophe, plusieurs mots sont réunis en un : *elejour, elanuit* pour *e le jour, e la nuit* (II, 3) ; *delatrémale* pour *de la très male* (III, 1) ; *citkide-*

[1] Vers obscur ; le texte est évidemment corrompu ; je lis : נאם, יוקד גווי עם רעַיי בהם.

[2] Pour rendre plus facile la lecture des exemples cités, j'ajoute les voyelles dans les mots que le texte hébreu ne ponctue pas.

XVI Plus pur que l'huile du luminaire, comme un lionceau rugissant
Il s'écrie : « Que mon corps soit brûlé avec mes amis ! »
— Telles volent les colombes regagnant leur colombier.
Là[1] est la *vie* pour ceux qui la cherchent[2].

XVII Invoquez Dieu aux treize attributs[3],
Vous tous, race fidèle, craignant la parole divine !
Un petit nombre a survécu à travers les amertumes.
Dieu jugera et avisera !

COMMENTAIRE.

XVII 1. *Je t'invoque, ô Dieu!* (Psaumes, XXVIII, 1).
2. *Tout entière, race de vérité* (Jérémie, II, 21 ; c.-à-d., race pure, sans mélange). *Craindre Dieu ; la parole de Dieu* (passim).
3. *Un petit nombre a survécu* (Isaïe, XXIV, 6). — « A travers les amertumes » littéralement : par ce qui porte l'amertume ; imitation du Deutéronome, XXIX, 17 : *racine qui porte le poison et l'amertume* (l'absinthe).
4. *Dieu vous jugera et avisera* (Exode, V, 21).

tos pour *cil ki de tos* (IV, 3), etc. Par suite de l'état défectueux du manuscrit et de la nature de l'écriture, plusieurs lettres se confondent entre elles. L'*alef* (*h* muette, *a* ou *e*) se confond avec le *mim* (*m*) et les double *vav* (*v*). Le premier mot de la pièce avait été lu par M. Neubauer et M. Angelo *hont* (*ont*), ce qui n'offrait aucun sens ; j'étais tenté de corriger *ont* en (*h*) *ores*, bien que les lettres *ont* fussent certaines ; un examen plus approfondi de la forme des lettres, demandé à M. Angelo, me montra qu'il fallait lire *mont*, leçon satisfaisante d'ailleurs pour le sens. Le *daleth* (*d*) se confond perpétuellement avec le *resch* (*r*) ; le *vav* (*v*, *o*, *u*, *ou*) avec le *yod* (*é*, *i*, *j*) ; le *zain* (*z*, *s* douce) avec le *koph* (*k*) ; l'*n* dans les groupes *an*, *en*, *on*, manque généralement. Ainsi le manuscrit porte ou semble porter : *deruit* (*deduit*, II, 2) ; *coruit* (*conduit*, II, 3) ; *doled* (*dolor*, III, 1) ; *cdi* (*cri*, V, 2) ; *onelement* (*inelement*, XI, 1) ; *oneseos* (*o no seos* = *o nos seons* = *où nous séons*, XVII, 3) ; *źangeler* (*kangeler*, *changeler*, III, 2) ; *zant* (*kant*, V, 1), etc., etc. Dans certains cas, tel trait effacé défigure des lettres et par suite des mots. Str. I, 4, le manuscrit porte *lui* ; il faut lire *lur* (*lor*), l'*i* n'étant que le reste d'une *r* effacée. Le *sin* (*s*) s'est souvent réduit à *teth* (*t*). Str. XVII, 2, M. Neubauer lisait *jórt* au lieu de *jors*. Comme l'écriture est quelque peu

[1] Au ciel.
[2] Ce verset désigne le treizième martyr, appelé également R. Haiim. Cf. page 277, note 5.
[3] Épithète habituelle de Dieu dans les poésies liturgiques du moyen âge.

cursive, des lettres, reliées entre elles, paraissent former de nouvelles lettres ; le *tv* ou le *vt* n'est souvent qu'une *s* et réciproquement. Ainsi *nsre* (II, 1), donné par les copies de MM. Neubauer et Angelo, doit se lire *nvtre* = *notre*. Je ne parle pas des passages entièrement corrompus que je renonce à expliquer.

Comme je l'ai dit au début, un grand nombre de mes corrections, inspirées par l'étude de la copie de M. Neubauer, ont trouvé leur confirmation dans la collation de M. Angelo, à qui j'avais demandé si elles étaient autorisées par le manuscrit. Celles-là, je n'ai pas hésité à les transporter dans le texte que je publie. Quant aux passages pour lesquels la collation concorde avec la copie, et qui appellent des corrections, je donne la leçon corrigée, soit dans le texte, soit dans le commentaire qui accompagne le texte ; dans les deux cas, elle y est discutée.

Le tableau suivant donne le système de transcription que j'ai suivi :

א	(alef)	' (esprit doux)[1].
ב	(beth)	b
ג	(ghimel)	g (= *g* dur et quelquefois pour *ǵ* = *j*)
ג̌	(ghimel tildé)	ǵ (= *j*)
ד	(daleth)	d
ה	(hé)	h
ו	(vav)	v (= *v*, *o*, *u*, *ou*)
וו̄	(double vav tildé)	w (= *v* ; quelquefois le tilde manque ; j'écris alors *vv*)
ז	(zaïn)	z (= *s* douce)
ז̌	(zaïn tildé)	ž ; même valeur que le zaïn simple
ח	(ḥeth)	ḥ ; n'existe que dans les mots hébreux[2]
ט	(teth)	t
י	(yod)	η[3] (= *i*, *é* ou *y*, c'est-à-dire *i* consonne)
יי̄	(double yod tildé)	ῆῆ[4] (= *y*, *j*)
כ	(kaph)	kh ne se trouve pas dans notre texte
ל	(lamed)	l
מ	(mem)	m
נ	(noun)	n
ס	(samech)	s (n'existe que dans les mots hébreux ; l'*s* française est notée par ש)

[1] L'*alef* n'a de valeur vocalique que par le point-voyelle ou la semi-voyelle qui l'accompagne. Non suivi du ו (v) ou du י (η), il reçoit comme point-voyelle un *a* ou un *e* muet. Suivi du *v*, il donne *o*, *ou*, *u* ; avec un η, il devient *é*, *è*, *i*.

[2] La pièce française renferme quelques mots hébreux, spécialement des noms propres qui n'ont pas été francisés.

[3] Nous représentons le י par l'η grec, cette lettre pouvant être lue *e* ou *i*.

[4] N'ayant pas de caractères spéciaux pour rendre la combinaison des deux *yod* tildés, nous recourons, faute de mieux, à deux ῆ avec circonflexes.

ע	('aïn)	*h*· (n'existe que dans les mots hébreux)
פ	(pé)	p (et quelquefois pour $\bar{p} = f$)
פ̄	(pé tildé)	p̄ (= *f*)
צ	(çadé)	ç (= *ts*, *ds*)
ק	(koph)	k (et quelquefois pour *q̇* = *ch*)
ק̇	(koph (tildé)	q̇ (= *ch*)
ר	(resch)	r
ש	(sin)	s (= *s* forte; dans les mots hébreux le ש = *sch*)
ת	(thav)	th (n'existe que dans les mots hébreux)

Les cinq dernières strophes sont ponctuées ; je les transcris en déterminant la valeur du *v*, de l'*η* et de l'*alef*, telle qu'elle résulte de la ponctuation. On remarquera dans la transcription trois sortes d'*e : e* féminin = le *scheva mobile* du texte hébreu (:) ; *é* = le *çêrê* (··) ; *è* = le *ségol* (∴) ; le texte n'a qu'un signe (= *o*) pour *ó*, *ò*, *eu*, *ou ;* il réserve le point-voyelle de l'*ou* pour l'*u* français.

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TEXTE.

זה הלעז מזה הסליחה

1 מוֹנְט שונט אמיאקיף ישר׳. ליאגריאה גאנט.
איש נאפואט מיש שאנש שאוונט אנראגי . . . .
קרדאנטרא אוש פֿורט ארש מינץ פרוץ קורשייא איגנט.
קי פור לור וויוורא נוורט דוני נואש ראקיט דארגנט:

II טרובליאה איט נוטראה גואייאה אי נוטראה דידווייט
דושוש קימדיאט להורה אי לאווויאט אנלור קודווייט.
אוש נפיניאט טאקא אילייור אילנוייט.
אורש שונט ארש איפניש קיקון גי ווראייאה רקנווייט

III דלטרימלא פלונא גאנט שופרוש שיטא דולור.
ביאן נושפוט קנגליר אי מואר לקולור.
גי פרנטן פיטי אי אנטן קרי איפלור.
קר פורנייט אויאש (?) פירדו מיט אומא דוולור:

TRANSCRIPTION.

I mont svnt 'mη'q̇ηp ηsr. lη'grη'h ǵ'nt,
'ηs n'pv't mηs s'ns s'vvnt 'nr'gη...
qrd'ntr' 'vs p̄vrt 'rs mηnç prvç qvrsη̃η̃' 'ηǵnt,
qη pvr lvr vvηvvr' nvvrt dvnη nv'ṡ r'q̇ηt d'rǵnt.

II trvblη'h 'ηt nvtr'h ǵv'η̃η̃'h 'η nvtr'h dηdvηηt
dvsvs qηmdη̇'t lthvrh 'η l'wη't 'ηlvr qvdvη̃η̃t,
'vs np̄ηnη't t'q' 'ηlη̃η̃vr 'ηlnvη̃η̃t,
'vrs svnt 'rs 'ηp̄nηs q̇ηqvn ǵη vvr'ηη'h rqnvηηt.

III dltrηml' p̄lun' ǵ'nt svp̄rvs sηt' dvlvr,
béη'n nvspvt q̇nǵlηr 'η mv'r lqvlvr,
ǵη prntn pηlη 'η 'ntn qrη 'ηplvr,
qr pvrnηηt 'vη's (?) pηrdv mηt 'vm' dwlvr.

COMMENTAIRE DE LA TRANSCRIPTION.

Dans cette restitution, tout en donnant aux mots leurs formes françaises, nous avons cherché à conserver les traits de phonétique qu'in-

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TEXTE RECONSTITUÉ.

Ceci est la version de la Selicha.

I Mont sont a mechief Isr(ael), l'egaree gent,
E is ne poet mes s'is se vont enraj[ant];
Car d'entre os furet ars meinz proz cors sage e gent
Ki por lor vivre n'oret doné nus rachet d'argent.

II Troblee et notre joie e notre deduit
Do sos ki medeet la Thora e l'aveet en lor coduit;
Os ne fineet tache e le jor e la nuit.
Ors sont ars e fenis ; checun Gé vraie rekenuit.

III De la tre male felone jant sofros sete dolor ;
Bein nos pot changeler e muer la color.
Gé ! prent en piti e enten cri e plor ;
Car por niet avons perdu met home de valor.

dique la transcription hébraïque. Toutefois, pour l'*e* nous nous sommes écartés de ce principe. L'*e*, l'*é* et l'*è* (ces deux derniers quand ils sont indiqués dans le texte hébreu par *η* non ponctué) sont représentés par *e*. Quand *é* termine un mot, nous mettons cependant *é*, pour éviter la confusion avec l'*e* féminin. Quand le texte hébreu distingue par la ponctuation *é* de *è*, nous reportons cette distinction dans le texte reconstitué. Le mot *Gη* étant ponctué *Gé* en plusieurs endroits, nous écrivons partout *Gé*.

I. 1.*'mη'qηp* = *ameqiep* = *a méchief* (lecture due à M. Paul Meyer) ; après l'*η* de *mη* il y a un *alef* qui semble indiquer une sorte d'*e* muet, ou plutôt d'*h* douce ; quelque chose comme *a meechief* ou mieux *a mehchief* ; de même *l'eegaree* ou mieux *l'ehgaree*. Cf. plus bas, p. 294. — Isr. = Israel. — 2. *'ηs* ; ce mot pourrait se lire encore *'vs* = *os*, *eus*, c'est-à-dire *eux ; s'ns* ; le *n* peut être aussi bien un *v* ou un *η ;* je corrige en *sis* et lis : *s'is*, c'est-à-dire *s'ils, si ils*. — — *enraj*[*ant*], c'est la rime qui détermine les dernières lettres de ce mot, lettres effacées dans le manuscrit où elles occupaient la fin de la première ligne. — 3. *Cors sage* ; le manuscrit porte *cvrsη̄η̄'* = corsage. — 4. *Nus* est obscur ; le sens demanderait *nul*.

IV אנפלשא פֿר אַמני ר׳ יצחק קֿאטלײן.
קיפֿור גֿי . . . . . . א לֵיִשָׂא רנטש אימיזואש טוט אפלײן.
אגֿי וויפֿ שרנדי צילקידטוש בינש אטיט פליין.
בון דפורטור איטייט דתוספות אידפליין:

V לאפרואדא פֿאנמא קנט אילא וויאט ארדיר שון מרי.
מונט ליפינג מַאה לאדפרטיאה. דצא גֿיטא מוט גרנט קרי.
אילא דיט גֿוואה מוריר דטיא מורט קוממון אמי מורי.
דאפֿנט איטיט גרושא. פורצא גרנט פויינא שופרי:

VI דוש פֿרירש איפורט ארש. און פטיט אי און גרנט.
לופטיט פֿר אבהי דופֿואה קי שי שאפרנט.
אידיט הרוא גֿאר טוש. אי לי גרנט לי אפרנט.
אילידיט אפראדיש שרש טוט ייטא אקרנט:

TRANSCRIPTION.

IV 'npls' p̄v amnŋ r. ŋçh̓k q̇'ṭlŋŋn
qŋpvr ǵŋ. . . . . 'lésa rnts 'ŋmŋžv's tvṭ 'plŋŋn
'ǵŋ vvip̄ srndŋ çŋlqŋdṭvs bŋns 'ŋṭŋt plŋŋn
bvn dpvrṭvr 'ŋṭŋŋṭ dthvsphvth 'ŋdplŋŋn.

V l'prv'd' p̄'nm' qnṭ 'ŋl' vvŋ't 'rdŋr svn mrŋ,
mvnṭ lŋp̄ŋṭ mah l'dprṭŋ'h, dç' ǵŋṭ' mvṭ grnṭ qrŋ,
'ŋl' dŋṭ ǵw'h mvrŋr dṭŋ' mvrṭ qvmmvn 'mŋ mvrŋ,
d'p̄nt 'ŋṭŋṭ grvs' pvrç' grnt pvŋŋn' svprŋ.

VI dvs p̄rŋrs 'ŋpvrṭ 'rs, 'vn pṭŋt 'ŋ 'vn grnt,
lvpṭŋt p̄v 'bhŋ dvp̄v'h qŋ sŋ s'prnt,
'ŋdŋt hrv' ǵ'r ṭvs. 'ŋ lŋ grnt li 'prnt,
'ŋlŋdŋt 'pr'dŋs srs ṭvṭ ŋ̃ŋ̃ṭ' 'qrnt.

II. 1. *Joie* ; manuscrit *ǵon̄n̄eh* = *jóye* avec *o* accentué, *y* fortement prononcé et *e* féminin sonore comme dans *le*, *je*. — 2. *Dosos* = *deços*, *de ceux*. — *md'ŋt* = *médée[n]t ;* je ne comprends pas ce mot. — *Thora*, mot hébreu, = Loi. — 3. *Ta[s]che*, MM. Neubauer et Angelo s'accordent à lire *hskr* avec un *'aïn* pour le *h* et un *samech* pour l'*s* ; leçon inadmissible, parce que le *'aïn* et le *samech* ne se rencontrent pas dans nos transcriptions françaises, et que le groupe *hskr* ne peut former aucun mot hébreu. Le *'aïn* et le *samech* du manuscrit se corrigent sans peine en *teth* et en *alef* ; ce qui nous donne avec le *k* : *tak* ; l'*r* seul fait difficulté ; mais il n'est pas impossible que ce soit le reste

IV En plasse fu amené R. Içhak Chatelein
Ki por Gé lessa rentes e mesos tot a plein ;
A Gé vif se rendi cil ki de tos biens etet plein ;
Bon deportor etet de Thosephoth et de plain.

V La prude fanme kant ele vit ardir son mari,
Mont li fit mâ la departie ; de ce jeta mot grant cri ;
Ele dit : je va morir de tee mort com mon ami mori.
D'efant etet grosse ; por ce grant poine sofri.

VI Dos freres i furet ars, un petit e un grant.
Lo petit fut ebahi du foe ki si s'eprent
E dit : haro ! j'ar tos ! E li grant li aprent
E li dit : a paradis seras ; tot je te acrant.

d'un autre *alef* dont le trait vertical a disparu, ce qui nous donne *take* et par suite *ta*[*s*]*che*, d'où le vers devient *os* (*eux*) *ne fince*[*n*]*t* (*lor*) *ta*[*s*]*che*. — *jor*, manuscrit : 'ηlvηηr = *elevjr :* la correction 'ηlηηvr = *elejvr* s'impose d'elle-même. — 3. *Gé*, c'est-à-dire *Djé*, *Dié*, *Dieu ;* ainsi partout dans la pièce. — 4. *vraie*, faute pour *vrai*.

III. 1. *dolor ;* manuscrit *doled ;* la rime et le sens exigent *dolor*. — 3. *Piti*, ou *pité*, ou *pitié ;* manuscrit : *pηtη*. — 4. *avons* (*'vη's*), mot à demi effacé ; le η pourrait être aussi bien un *v* et le second ' une autre lettre quelconque ; nous lisons *avons* ('vvns) d'après le contexte.

IV. 2. *Rentes ;* manuscrit *dentes* (dnts), ce qui n'a pas de sens. Le blanc qu'on remarque dans ce vers vient, non d'une lacune, mais d'un défaut dans le parchemin ; toutefois le *alef* (') isolé qui se trouve devant *lésa* (*lessa*) est singulier. — 3 *çηlkηdtvs* = *cil ki de tos*, telle est la leçon qui se dégage de la variante de M. Angelo, et que j'avais supposée sous les mots *çηlkvrtvs* (= *cil cortois*), donnés par la copie de M. Neubauer. — 4. *Deportor* ou *Reportor*. Les *thosephoth* sont des gloses talmudiques. V. p. 299, n. 1.

V. 2. *Cri*. Le manuscrit porte *cdη* = *cdi*. La correction est imposée par la rime et le sens. — 3. *Mori ;* c'est-à-dire *mourut*. — 4. *sofri ;* manuscrit : *svprη*, pour *svprη*.

VI. 1. 2. *Foe* (sic) ; cette forme se rencontre encore plus bas. — 3. *hrv' ġ'r tvs* = *haro' j'ar tos* (ardeo totus). Je dois l'explication de *jar tos* à MM. Paris et Meyer.

VII. 1. *lbrvs* = *la brus* ; mots lus par M. Neubauer. *Tant* ; manuscrit *tn't*, erreur sans doute pour *t'nt*. — 2. Lecture plus qu'hypothé-

VII לברוש קי טנאט איטיט בילא: אנלא ווינט פור פריקיר.
אונאקואיר ריקא דדונרוש קיטאטנרא מוט קיאר.
טנטואט אילא אקמנשא אנקונטרא אש אקרקיר.
ייא נלירי לגי וויף. פורטט מפוריש אקורקיר:

VIII אה און וויש טוש אנשבלא קנטיאט האט איקליר
פורנייט פויישיאט גאט דפיטא קידושיאט קרוליר.
לימינש לור איטיאט ליאיאש, פר קאוש נפואיאט בליר.
אונקש גנש אנוויט שיהיטיאמנט אליר:

IX אנפוא אונילמנט קומא חתן פו אמניץ.
דפירא שאבילא קדושה פורמנטש שאיפניץ.
טוט ליאטרש אה אהרדיט דבונא אורא פוניץ.
אילאוויט אנון ר׳ שמעון לגונא אלאקדמנה:

TRANSCRIPTION.

VII lbrvs qηtn't 'ηtηt bηl', 'nl' wηnt pvr prηq̇ηr,
'vn'qv'ηr rηq̇c ddvnrvs qηt'tnr' mvt q̇η'r,
tntv't 'ηlη 'qmns' 'nqvntr' as 'qrq̇ηr,
η̃η̃' nlηrη lǵη vvηp, pvrtt mpvrηs 'qvrq̇ηr.

VIII 'h 'vn wη̃η̃s tvs 'nsbl' q̇ntη't h't 'ηklηr,
pvrnη̃η̃t p̄vηηsη't ǵ't dp̄ηt' qηdvsη't qrvlηr,
lηmηns lvr 'ηtη't lη'η's, pr q'vs npv'η't blη·,
'vnqs ǵns 'nwηt sηhηtη'mnt 'lηr.

IX 'np̄v' 'vnηlmnt qvm' ḣthn p̄v 'mnηç,
dp̄η̃r' s'bηl' qdvschh pvrmnts s'ηpnηç,
tvt li'trs 'h 'hrdηt dbvn' 'vr' p̄vnηç,
'η l'vvηt 'nvn r. schmḣvn lǵvn' 'l'qdmnth,

tique ; manuscrit : *qv'ηr*, je lis *qη'ηr* = *ki er* (*e*) ; *ddvnrvs* ne peut se lire *de denrees* ; comme le *v* peut être corrigé en *η*, je lis *ddηnηrs* = *de deniers*. Je change également *qη't'tnr'* en *qη't'nr't* = *ke tenret* = *que tinrent*. Le reste de la strophe n'offre pas de difficulté.

VIII. 1. *Un,* faute pour *une.* — *Vois* ou *Veis.* — 2. Vers difficile. Le manuscrit porte *qηdηsη't*, que je lis *qui dussent,* et *pvr nη̃η̃t,* que je lis *por nie*[*n*]*t.* Le sens général serait donc : « pour néant, pour rien ils fussent, ils seraient gens de fête qui dussent caroler; peu s'en faudrait qu'ils ne se considérassent comme des gens de fête prêts à caroler ; mais leurs mains étant liées, ils ne pouvaient

VII La brus ki tant etet bele, an la vint por prechier,
Une ki er riche de deniers ke tenret mot chier,
Tantot ele akemense encontre as a crachier :
Je ne leré le Gé vif; portat me porés ecorchier.

VIII A un vois tos enseble chanteet hat e cler.
Por niet fuiset jat de fete qui dusset caroler.
Le mains lor eteet liees; par cous ne poeet baler;
Onkes gens en vit si hetement aler.

IX En foe inelement come Hathan fu amenez ;
De fere sa bele kedouschah forments s'é penez ;
Tot li atres a ehardit; de bone hore fu nez ;
Il avet a non R. Simeon le jone e le kadmenath.

danser. » — Je dois l'idée de cette interprétation à M. G. Paris. — 3. *Le meins,* c'est-à-dire *les meins.* — *Cous* est bizarre; je ne vois pas pourtant le moyen de lire autrement l'hébreu. — 4. *En vit*; manuscrit : *'nwqt = envit* ; peut-être doit-on intercaler un *scheva* entre l'*n* et le *w* et lire *enevit = en* (on) *ne vit* ; ce qu'exigent la mesure et le sens.

IX. 1. *Inelement*; manuscrit *'vnqlmnt = onelement.* — *Hathan,* mot hébreu signifiant *gendre* ou *fiancé.* — 2. *Kedouschah*, mot hébreu signifiant *sanctification,* et spécialement *célébration du mariage.* —*forments* ; manuscrit *pvrmnts* pour *p̄vrmnts*; l'*s* finale est une faute, amenée sans doute par l'*s* initiale du mot suivant. — *s'é penez*, c'est-à-dire *s'est penez.* — Le sens des deux premiers vers est peu net. Toutefois il est déterminé quelque peu par le rapprochement de *Hathan* et de *Kedouschah* qui doivent vouloir dire ici, l'un *fiancé,* l'autre *célébration du mariage.* Le sens général serait donc : « Siméon s'est efforcé d'accomplir son mariage au moment de mourir » ou : « Siméon s'est affligé, pour accomplir, parce qu'il ne pouvait accomplir son mariage. » — 3. *Le jone*; manuscrit : *grne*; l'*r* sans doute est un *v* mal fait. Pour le dernier mot, *le kadmenath*, le texte ici est évidemment corrompu, puisque la rime manque ; le mot répond au nom hébreu que lui donne la notice : *le kadmôn* (l'Ancien ou l'Oriental). — *Siméon* est une erreur pour *Simson*, nom donné à notre personnage par la notice, l'élégie hébraïque (cf. p. 274, la citation de la str. IX, 4) et d'autres documents; l'erreur est très facile à expliquer.

X. 3. *D'ofrir*; manuscrit *d'vpr'qr* pour *d'v̄prqr.* — *i n'ot;* manuscrit : *'qnnqt*; je corrige en *'qnnvt = in not* pour *i n'ot.*

XI. 1. *Le madit*; manuscrit *le madiet* (*lmdi't*); erreur évidente comme

X אפריש איווינט ר׳ שלמה קי מוט איטייט פריזי.
איפּר גיטיש דדנש לופּוא קיאיטיט אבראזי,
דאופריר שון קורש פור גי איננית פאש רוזי.
קארפור שאמור מורט שופּרי ביין אנפּר אנוריזי:

XI מוט איטיט אנוונימי לופּלון למאדיאט.
דארדיר לון אפריש לאטרא. אדון לוקדוש לידיט.
פּיטש גרנט פּו מוויש און דבלאמיר שאהרדיט.
מוט בילא פּו שאפין דאנוויירי דאנבאדיט:

XII אילֿיאוט און פרודומא קי פּורמנט פרינט אפלוריר.
אידיט שאיט פור מאמיניאה קמוויאש צי דזי איפריר.
שניט פאש פור מוקורש ארדיר שפיט שאן דמוריר.
שפו ר׳ שמעון סופר קי שי ביאן שוויט אוריר:

TRANSCRIPTION.

X 'prηs 'ɳwηnt r. schlmh qη mvt 'ηtɳηt prɳžη,
'η p̄v ǵηtɳs ddns lvp̄v' qi'ηtηt 'br'zη,
d'vprηr svn qvrs pvr ǵη 'ηnuηt p's rvžη
qrpvr s'mvr mvrt svp̄rη bɳηn 'np̄v 'nvvɳžη.

XI mvt 'ηtɳt 'nwnɳmη lvp̄lvn lm'dη't,
d'rdηr lvn 'prηs l'tr', 'dvn lvqdvsch lηdɳt,
p̄ηts grnt p̄v mwηs 'vn dbl'mηr s'hrdηt,
mvt bηl' p̄v s'p̄ɳn d'nwɳrη d'nb'dηt.

XII 'lη'vt 'vn prvdvm' qi p̄vrmnt prηnt 'plvrηr,
'ηdɳt s'ηt pvr m'mηnη'h qmwη's çη dzη 'prɳr,
snɳt p's pvr mvqvrs 'rdηr spɳt s'n dmvrηr,
spv r. schmlivn svphr qη sη bɳ'n swηt 'vrηr.

le montrent les rimes. — 2. *Kadosch*, mot hébreu signifiant *saint*. — 3. *Fêtes*; manuscrit : *pηts*, lire *p̄ηts*. — 4. La fin de la strophe est obscure; on est réduit aux hypothèses. Le personnage dont il s'agit ici est *Baruch d'Avirey*. N'y aurait-il pas une inversion amenée par les exigences de la rime : *Mot bele fut sa fin d'enbadit d'enviré?* Je vois dans *enviré* le nom propre *Avirey*, et dans *d'enbadit* (ou plus exactement *denbadit*) une faute pour *de Bandit* (*Bendit*), nom de Baruch en français (voir plus loin, p. 303, n. 2).

XII. 2. *Me veés ci dese[s]perer*; manuscrit *çη rzη 'ηprηr*, = *ci resé eperer*, leçon qui n'offre rien de satisfaisant. En changeant l'*r* de *rzη* en

X Apres i vint R. Schelomo ki mot etet prisé,
E fu getes dedans lo foc ki etet ebrasé;
D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé ;
Car por s'amor mort sofri ; bien en fu envesé.

XI Mot etet envenimé lo felon, le madit
D'ardir l'un apres l'atre. Adou lo kadosch li dit :
Fetes grant fo, mavés hon ! De blamer s'ehardit,
Mot bele fu sa fin d'enviré d'enbadit.

XII Il i ot un prodome ki forment print a plorer
E dit : s'et por ma menie ke me veés ci deseperer
Se n'et pas por mo cors. Ardir se fit san demorer :
Se fu R. Simon Sopher ki si bien savet orer.

d, ce qui peut toujours être supposé dans notre texte, et en admettant une interversion du *z* et de l'*η* (*ηz* à la place de *zη*), interversion dont on a d'autres exemples dans la pièce, on arrive à un sens qui concorde on ne peut mieux avec le contexte. — *s'et*, *se*, *se* des vers 2, 3 et 4, sont pour *c'et*, *ce*, *ce*. — 4. *Sopher*, mot hébreu signifiant *scribe*.

XIII. Cette strophe est pour moi un *locus desperatus*. Elle est trop corrompue pour qu'on puisse en tirer un seul vers complet. Elle commence le verso du dernier feuillet du manuscrit, c'est ce qui explique qu'à peine la moitié en soit lisible. — Le mot *sefiti* se trouve à la marge, sur la ligne 2 : un signe de renvoi indique qu'il faut le placer, ligne 1, après *atisa*. — Le premier vers doit se lire sans doute : *Lo bia colon* (le beau colon) *i vint qui son feu atisa*. Dans le reste on déchiffre les mots *ce fit i*[*l*]; *viteme*[*n*]*t; loa*[*n*]*jes por randre à Gé; Por* [*mes*]*ese qu'on li fi*[*s*]*t o*[*n*]*kes*. — Les mots entre parenthèses : « *Colon* est son nom » traduisent des mots hébreux correspondants. Voir à la transcription.

XIV. 1. *Cohen,* mot hébreu signifiant *prêtre*. — 2. *K'i se tornat,* etc. c'est-à-dire « qu'il se tournât à leur croyance ou il lui conviendrait de périr » — *aves* = *avez*.

XV. 1. Le manuscrit donne clairement *a peines echaperas puis,* ici lacune, puis *tetenon*. — 2. Manuscrit : *deveiz critaiz*. Nous lisons *devein critain,* en changeant le *çadé* final en *n* finale, changement facilement supposable, vu la similitude à peu près complète des deux lettres. — Je dois la lecture de ces deux mots à M. G. Paris. — 3. *Por lo... chien;* lacune de deux ou trois lettres que je ne puis remplir. — *Set non* = *se*[*in*]*t nom*. — *ametre* dans le manuscrit, faute pour *e metre*.

XIII [1] לובביא קולון איוויט. קישון פו . . . יאש אטיזה.
שפיטי פור . . . בשריר. וויטמט איאוזה.
לואייש פור רנדרא אגי שווייש אשייזה.
פור . . . . אזא קאליפיט אוקש נוייזה: קולון שמו [2]

XIV פרייקוארש וינרט ר׳ יצחק כהן רקריר.
קיצא טורנט וויר לור קריאצא אואילי קוונרט פריר.
אידיט קאביייש טנט גאוול פור גי מוריר.
גשוויי כהן איאופרנדא דמון קורש ווש אופריר:

XV אפיינש אקפרש פוייש . . . . טטנון:
פישלובליי דווייץ קרטייץ, אי אירפונדי טאן טוט נון.
פור לוו . . . . קיאיין גא נליירי לגי וויף נשון שיט נון.
אנלאפליט ר׳ חיים לושרורגא אמיטרא דברינון:

TRANSCRIPTION.

XIII [1] iobja qolon ηwηt, qηsvn po...η's atizh,
spīti pvr... bsιηr vvηtmt 'η'vzh,
loayes por randrə 'ǵη swη̃η̃s asćη̃η̃žah,
pvr... eze qalipīt oqes ne nuizah, — (*Colon* est son nom.) [2]

XIV préq̓ors winrt r. içh̊k qhn reqerir,
qiçə tornat wηr lor qréaçe oili qewanrét perir,
idit qeabéηηs tant ǵewl por ǵé morir,
ǵesuηη qhn éoprande demon qors vos op̄rir.

XV apeynes eq̓aperas puis... tetenon,
p̄islobaliη̃η̃ devvéη̃η̃ç qritayyç, 'η i repondi tan tot non,
pvr lw... q̓éeyyn ǵe neléré le ǵé wηp ne son set non,
anlapelet r. h̊ηηm loserorǵe amétre debrinon.

XVI. 2. *I l'aīei an grivant*, c'est-à-dire *et l'allait an grevant*. On pourrait lire encore *il* [le feu] *alet angrivant*. — Les mots entre parenthèses qui terminent la strophe (*tel est son nom*) traduisent des mots hébreux correspondants. Voir à la transcription. Ces mots se rapportent au mot

[1] Verso du folio 189. Les cinq strophes qui se trouvent sur ce verso sont ponctuées.
[2] Mots en hébreu dans le texte. C'est une glose interprétative. Cf. str. XVI, 4.

XIII Lo bia Colon i vint ki son ...atisa
Sefiti por..... vitemet osa (?)
Loais por randre a Gé s...... a seisa (?)
Por ... ese kalifit okes ne nuisa. — (*Colon* est son nom.)

XIV Préchors vinret R. Içhak Cohen rekerir :
K'i se tornat ver lor creace o il li kevanret perir.
I dit : ke avés tant? Je vol por Gé morir ;
Je sui Cohen, e ofrande de mon cors vos ofrir.

XV A peines echaperas, puis [que nos] te tenon,
Fis lo bailli, deveiz critain — E i repondi tantot : non ;
Por l... chein, je ne léré le Gé vif ne son set non.
An l'apelet R. Haiim, lo serorge e metre de Brinon.

vivant qui finit le vers 4; le nom du *Kadosch* est en effet *Haiim,* c'est-à-dire *vivant.*

XVII. 1. *Vanchère,* avec *è* ouvert; *anprinere* avec *e* fermé. — *de cé félons* pour *de ces felons;* de même, v. 3, *léjors* = *les jors.* — 3. *Là o nos séo*[*n*]*s e alo*[*n*]*s*; manuscrit : *laoneseos ealos*; *ne* doit se changer évidemment en *no.* — 4. *Près,* voir plus bas, p. 294. — *kat t'apelos* = kant t'apelons. — Les mots qui suivent : *est finie,* etc., sont en hébreu dans le texte.

IV

Malgré le caractère hypothétique de quelques-unes de nos restitutions, la pièce que nous venons de retranscrire en français présente assez de formes curieuses assurées pour mériter une étude philologique.

Voyelles atones. L'*e* mi-muet remplace des voyelles atones dans *rekenuit* (II, 4), *akemanse* (VII, 3), *kevanret* (conviendrait, XIV, 2), *ecores* (XVI, 1) ; ajoutons *perir* (XIV, 2), *rekerir* (XIV, 1). L'*e* féminin final est encore sonore, car il est noté dans certains mots ponctués par le *schera* mobile : *vanchère* (XVII, 1), *anprinere* (XVII, 1), *d'atandre* (XVII, 2), *va*[*n*]*cha*[*n*]*ce* (XVII, 2), etc. Dans d'autres mots non ponctués la notation par *alef* et *hé* montre bien la prononciation de cette lettre : *égarée* (I, 1 ; écrit pour la finale : *rq'h*), (II, 1 ; *jóyy'h*), etc.

XVI אַקוֹרְשׁ אִיאוֹט אֶון קדוש קִיפּוֹ אַמְנֵי אַוַּנְט,
אַנְלִי פִּיט אוּן פְּטִיט פּו, אִילַלֵיטַאן גְרִיוַּנט.
אִי הוּקֵיט גֵ דבון קאוֹר מְנוּא אֵישׁוֹוַּנט.
דוֹצְמַנְט צוֹפְרִי פּוֹיְינא פוֹר שֵׁירְוִיר לגֵי וְוַנְט: כך שמו²:

XVII גֵ וַנְקֶירְא אֵי אַן פְּרִינֵירְא, וַנְקנוֹשׁ דְצֵיפְּלוֹנְשׁ.
דְאַטַאדְרְא טַאוּוַקְאצְא מוֹט נוֹשׁ שַׁאבְּלא לֵייגוֹרשׁ לוֹנְשׁ.
דְטְאפְּרֵיאֵיר דְקוֹר אַנְטֵיר לַא אוֹנִישֵׁיאוֹשׁ אֵיאַלוֹשׁ.
פְּרֵיאֵשׁ שׁוֹמְשׁ אֵי אַפַּרְלֵייש, רְפּוֹן גֵי קַאט טַאְפְּלוֹשׁ:

חסלת הלעז השם יצילנו מגוי עז

TRANSCRIPTION.

XVI eqores i ot un qadvsch ki p̄u amené awant,
anli pit un petit p̄v, ilalétan griwant,
i huqet gé debon qor menu ésowant,
doçemant çofri poyne por serwir lgr̄ wivant. — (Tel est son nom)[1].

XVII gé wankère é an prinére, vanqnos decép̄elons,
deatadre tavaqace mot nos sable légors lons
detepréer deqor antér la onr̄séos éalos,
prées somes é apareléyys, repon gr̄ qat tapelos.

Hasselath halla'az. Haschschem yaçilênou miggoy 'az[2].

Voyelles accentuées. Rien à remarquer. — Une observation sur la notation *o*, qui, comme nous l'avons vu plus haut, représente *ó*, *ò*, *ou*, *eu*, et la notation *ou* qui représente l'*u* français. N'a-t-on pas le droit de conclure de ces notations que le son *ou* se confondait encore pour le copiste avec le son *o?* Autrement, en effet, rien ne l'empêchait de réserver l'*o* pour *ó*, *ò*, *eu*, et *ou* pour *ou*, *u*.

Diphthongues. Les diphthongues *oi*, *ui* sont encore fortes, c'est-à-dire qu'elles ont l'accent sur la première voyelle *ó*, *ú*, la seconde, *i*, restant encore à l'état de *yod*, comme on le voit par les transcriptions des mots *joie, deduit, conduit, nuit, rekenuit*, etc. (II, 1, 2, 3, 4, etc.); l'*i*

[1] Glose explicative qui se trouve dans le texte hébreu. Cf. str. XIII, 4.
[2] Mots hébreux. En voir la traduction à la fin du texte restitué.

XVI Ecores i ot un kadosch ki fu amené avant.
An li fit un petit fo, i l'alet an grivant.
I huchet Gé de bon cor menu e sovant
Docemant çofri poine por servir le Gé vivant. — (Tel est son nom).

XVII Gé vanchère e anprinere, vanch' nos de cé felons :
De atadre ta vachace mot nos sable lé jors lons.
De te preer de cor anter la o nos seos e alos
Pres somes e apareleis. Repon, Gé, kat t'apelos !

Est finie la version. Que Dieu nous sauve de peuple violent!

---

y est en effet représenté par deux *yod*, ce qui lui donne la valeur d'une consonne. — La diphthongue *ié* est-elle déjà réduite à *é*, ou sonne-t-elle encore *ié?* Les éléments d'une solution précise manquent. La strophe VII rime en *chier,* ou, si l'on veut, en *cher;* les strophes VIII et IX en *ér* et en *nez;* rien à tirer de tout cela. La strophe X a pour rimes *prisé* (ou *prisié*), *embrasé* (qui ne peut être *embrasié*), *reüsé* (qui ne peut être *reüsié*), *envesé* (qui peut être *envesié*). De la présence de *embrasé* et de *reüsé*, doit-on conclure qu'il faut lire *prisé*, *envesé,* et que par suite la strophe VII doit rimer en *cher?* La conclusion est peut-être téméraire. Toutefois, remarquons que la transcription de la syllabe *ier* est partout absolument identique à celle de la syllabe *er* (*yod* et *r*; cf. par exemple les rimes des strophes VII et VIII) et que l'on ne trouve nulle part les deux *yod* qui semblent nécessaires pour indiquer la prononciation de cette diphthongue (cf. la transcription de *bien*, str. X, 4)[1]. Notons encore la forme curieuse *anter* pour *antier* (XVII, 2), qui semblerait indiquer pour ce mot une réduction de la diphthongue *ié* (de *ĕ*; *intĕgrum*) à *é*, réduction analogue à celle que présente par exemple le mot *vacher* pour *vachier* (* vaccarius)[2]. *Anter* supposerait donc la réduction générale de *ié* (de *a*), si toutefois ce n'est pas une forme dialectale (du champenois-lorrain), ce que semblerait confirmer une autre forme quelque peu analogue *apareleis* (XVII, 4). Mais tout cela est peu convaincant, et la conclusion est qu'on ne peut rien affirmer sur l'état de la diphthongue *ie* dans notre texte. Signalons *dev*EI*n* pour

[1] La transcription de *cher* (*chier*) par *yod* et *aleph* à la strophe VII, 2, semble indiquer la présence de la diphthongue. Mais cette notation est isolée.

[2] Là la diphthongue *ié* s'est réduite à *é* par suite d'une assimilation erronée de cette terminaison *chier* (* carius) avec la terminaison *-chier* de *-care*. On sait que *ié* de *arius* s'est maintenu, comme *ié* de *ĕ*, intact jusqu'à nos jours.

devien (XV, 3), *critain* pour *crestien* (id. ibid.), *chein* pour *chien* (id. 4); ce sont là autant de particularités propres aux dialectes de l'est, ainsi que la diphthongue *oi* (pour *ei*) dans *poine* (V, 4; XVI, 4). *Grivant* (XVI, 1) pour *grevant* doit être également dialectal; il vient par analogie de *grive*, forme contractée de *grieve* (grĕvat). Notons encore la forme *i* pour *e* (et) devant une voyelle (XVI, 2); cependant elle est douteuse.

Nasales. En sonne *an*. Voir les rimes de I, VI, etc. et les notations par *an : docemant* (XVI, 4), *san* (XII, 2), etc.

Consonnes. J. Partout le mot *Dieu* est noté *Gé*. Cette forme suppose d'abord que *Dié* (de *Dĕ*[*um*]) est devenu *Djé*. Ici l'on peut se demander si *Djé* s'est réduit à *Jé* (*Gé*) ou si, gardant encore sa valeur primitive, le *j* ne sonnait pas *dj* [1]. Toutefois la notation de *j* par deux *yod*, aussi fréquente que la notation par *g* tildé, montre que dans notre texte le *j* avait perdu le son dental pour ne conserver que le son chuintant. *Dié* était donc devenu dans notre texte *Gé*.

L devant une consonne tombe purement et simplement comme dans les dialectes de l'est : *ma* (V, 2), *hat* (VIII, 1), *madit* (XI, 1), *atres* (XI, 2), *mot* (non *mout*, ni *molt;* I, 1; VII, 2).

N est supprimée d'ordinaire dans les groupes *an, en, on* et dans les finales verbales en *ent*. Dans les syllabes nasales, l'*n* était-elle tombée dans la prononciation? Les rimes de la strophe XVII prouvent le contraire. Le scribe à qui on doit la copie du Vatican avait-il devant les yeux un texte écrit en français avec l'abréviation de l'*n* marquée par un trait sur la voyelle précédente, et a-t-il supprimé dans sa transcription ce tilde qu'il ne pouvait rendre? Je n'oserais le dire. Pour les finales atones en *ent,* l'*n* est certainement tombée dans la prononciation. Les formes *poet, furet, oret, aveet,* etc. sont incontestablement établies par les glossaires hébreux du XIII[e] siècle.

S dans l'intérieur des mots, devant une consonne, ne se fait plus entendre. Partout, dans notre texte, elle est tombée. La chute de cette consonne semble avoir amené une sorte d'allongement de la voyelle précédente, qui, quand c'est un *é*, paraît se faire suivre d'un *e* mi-muet ou d'une sorte d'*h* douce. C'est du moins ce qu'on peut conclure de l'orthographe des mots *mechief* (I, 1), *egaree* (I, 1), *prés* (XVII, 4). En effet, après le *yod* qui représente l'*é*, vient un *alef* qui indique soit une sorte d'*e* muet, soit plutôt une légère aspiration. Cf. les formes dialectales de l'est : *ahne, maihnie,* etc. Les autres exemples de *e* = *es* ne présentent pas trace de cet allongement : *deduit* (II, 1), *etet* (IV, 3; etc.), *ecorchier* (VII, 4), etc. Pour les autres voyelles, je note *blămer* (XI, 3; et non *blămer*), *tantōt* (VII, 3).

[1] On ne pourrait rien conclure pour le *ch;* car le *tch* pouvait déjà être devenu *ch* quand le *j* était encore *dj*.

S finale tombe dans *les*, *ces*, *très*, devant une consonne : *lémeins* (VIII, 3), *léjors* (XVII, 2), *céfélons* (XVII, 1), *trémale* (III, 1); elle tombe également dans le même cas dans *san* (XII, 3), *ver* (XIV, 2), *no* (XVII, 3).

Z et *Ç* se sont réduits de *ts*, *ds* à *s* : *sete* pour *ceste* (III, 1); *dosos* pour *de ços* (II, 2), *plasse* (IV, 1), etc.; *fenis* pour *feniz* (II, 4), *porrés* (VII, 4), etc.

Avant de passer aux formes grammaticales, signalons quelques mots curieux ou rares. *Mont* (I, 1; V, 2), pour *molt* ou plutôt *mot :* on en a des exemples dans la vieille langue; *rachet* pour *rachat* (I, 4), de *racheter ; conduit* au sens de *conduite* (II, 2); *changeler* pour *changer* (III, 2)[1]; *anprinere* au sens de *défenseur* (XVII, 1)[2]; *plain* au lieu de *plaint* (élégie, III, 4); *serorge* (XV, 4) pour *serorgien.* Ce mot n'est pas en effet *sororius*, beau-frère, mais *chirurgus*, comme le montre le contexte : « serorge et maître de Brinon. » D'ailleurs, dans un document dont nous parlerons plus loin, le Rabbi Haiim appelé ici *serorge et maître de Brinon* est vanté comme *rendant la vue aux aveugles.* Il est donc incontestable que c'était un chirurgien, et *serorge* qui, traduit par *sororius,* n'offre ici aucun sens, ne peut s'expliquer que par *chirurgus*, bien que cette forme ait été plus habituellement remplacée par *chirurgianus* = *serorgien, surgien. Fenme* (V, 1) n'est peut-être pas une faute pour *femne,* et indique une prononciation nasale *fãme.* Le mot *feu* est tantôt écrit *fo* (c'est-à-dire *feu*) (XI, 3; XVI, 2; etc.), tantôt *foe* (X, 2; IX, 1, etc.); sous cette forme il reste masculin : *lo foe ki étet e[m]brasé* (X, 2). *Forment*, bien écrit XII, 1, est écrit *forments*, IX, 2. Comme le mot qui suit commence par une *s*, peut-être est-ce une erreur du copiste qui a recommencé deux fois la même lettre. Dans *efant* (V, 4), le scribe a-t-il fait tomber l'*n* suivant son habitude ou a-t-on affaire à une forme dialectale? *Prechors* (XIV, 1) montre la contraction de *eor* (*eeur*) en *or* (*eur*) *: precheeur, precheur*, ou bien c'est un dérivé direct de *prêcher* à l'aide du suffixe moderne *eur*.

Pour les formes grammaticales, je remarque dans les déterminatifs et les pronoms le dat. masc. sing. *li* (XIV, 2), le fém *s' : s'amor* (X, 4); la forme régulière *en* ou mieux *an* pour *on* (VIII, 4; VII, 1; XV, 4) à côté du nominatif singulier *on* = *hom* (XI, 3), qui montre bien la diffé-

[1] *Changeler* est dérivé de *changer*, comme *venteler* de *venter*, *sauteler* de *sauter*, etc. Je ne connais pas d'autre exemple de *changeler*.

[2] *Anprinere*. Le sens de ce mot est donné par Raschi qui traduit en plusieurs passages de la Bible l'hébreu *kinhah* « jalousie » par *enprenement*. Ainsi Nombres, XI, 29, sur les mots *es-tu jaloux pour moi ?* Raschi explique que *pour moi* veut dire *dans mon intérêt* et il ajoute : « le mot *kinhah* (jalousie) indique le sentiment de celui qui met son cœur à une chose, soit pour se venger, soit *pour venir au secours*. Fr. *enprenement*. » Le *Dieu anprinere* de notre texte est donc le « Dieu jaloux » (*El Kanah*) de l'Écriture, c'est-à-dire le Dieu zélé (pour Israël). *Anprinere* a exactement le sens du latin *zelosus*.

rence de sens de ces deux mots étymologiquement identiques; le pluriel *os* (c'est-à-dire *eux;* VII, 3) à côté de *as* (I, 3). Notons la forme *i* pour *il* devant une consonne : *k'i se tornat* (XIV, 2)[1]. L'article se présente sous les formes *li, lo, le* (rare), *la, lé* (les).

La conjugaison offre un archaïsme; *je vol* (XIV, 3) de *vouloir* à côté de *(je) vos* (XIV, 4); *j'acrant* n'est pas encore devenu *j'acrante* dans *je te acrant* (VI, 4); *print* (XII, 1) est un néologisme. Nous avons déjà signalé la réduction de la terminaison *ent* à *et*. Dans certaines formes, le *t* de la troisième personne du singulier est tombé : *fu* (IX, et passim), *sofri* (V, 4), *é* pour *est* (IX, 2). Il est inutile de rappeler les parfaits *dit, fit* pour *dist, fist* (VI, 3; V, 2; etc.) et une fois *fis* pour *fist* (XIV, 2). Il y a quelques impératifs irréguliers : *enten* (III, 3), *repon* (XVII, 4); mais *prent* (III, 3) et *devein* (XIV, 2) sont corrects. Ce que la conjugaison présente de plus remarquable ce sont les imparfaits, tous en *ét, éet* (= *éent*) : aurions-nous là déjà notre imparfait moderne?

La conjugaison et certaines formes de mots présentent déjà quelque caractère de la langue du XIVe siècle; mais c'est dans la déclinaison que ce caractère se montre nettement. Là on voit l'oubli le plus complet des règles de la vieille langue ; les formes de l'accusatif et du nominatif se remplacent sans raison les unes les autres et l'*s* paraît mise ou omise au hasard. Sujet singulier, formes correctes : (*il*) *fu amenez* (IX, 1) ; *s'é penez* (IX, 2) ; (il) *fu nez* (IX, 3), et au vocatif : *vanchere*, *anprinère* (XVII, 1 ; remarquons toutefois l'archaïsme de ces formes où manque l'*s* finale analogique) et *on* (XI, 3). Formes incorrectes ; (il) *fu amené* (IV, 1), *Chatelain* (IV, 1), *plein* (IV, 3) ; *bon deportor* (IV, 4) ; *un petit e un grant* (VI, 1) ; *lo petit fu ebahi* (VI, 2) ; *li grant li aprant* (VI, 3) ; *ki mot étet prisé* (X, 1) ; (*lo fo*) *ki etet e[m]brasé* (X, 2) ; *bien en fu envesé* (X, 4) ; *mot etet envenimé lo felon*, *le madit* (XI, 1), etc., etc. — Régime singulier, formes correctes ; *dedans lo foe* (X, 2) ; *je ne lerrai le Dieu vif* (VII, 4) ; mais *nus* pour *nul* (I, 4). — Sujet pluriel : la ligne suivante montre l'application et la violation de la règle : *furet ars meinz proz cors sage et gent* (I, 3). Ajoutons (*sont*) *fenis* (II, 4) ; *dos frères i furet ars* (VI, 1) ; *préchors vinret* (XIV, 1), etc. — Régime pluriel : Si *de tos biens* est correct (IV, 3), ainsi que *de cé[s] felons* (XVII, 1), en revanche : *tot li atres a e[n]hardit* est d'une incorrection remarquable[2]. Ces exemples suffisent. Ils montrent que l'élégie du Vatican ne connaît rien aux règles de la déclinaison de l'article et des noms. Et remarquons que ces fautes ne sont pas des fautes de scribe, mais

[1] Il est souvent difficile de distinguer le pronom *i* (*il*) de la conjonction *e* (*et*). Dans les cas douteux nous nous sommes laissés guider par le contexte.

[2] On ne peut lire *lé atres*, parce que *lé* pour *les* ne se trouve que devant une consonne.

appartiennent à l'auteur de l'élégie, ainsi qu'on peut s'en assurer par les rimes *deduit* (II, 1), à côté de *nuit*, *conduit*, *rekenuit* ; *plein* (IV, 3), à côté de *tot à plein*, etc. : *grant* (VI, I), à côté de *aprant*, etc. ; *prisé*, *embrasé*, *envesé* (X, 1, 2, 4), à côté de *reüsé* ; *madit* (XI, 1), à côté de *dit*, etc. Le chaos orthographique qui règne dans ce texte est celui qu'on est habitué à rencontrer chez les écrivains de la seconde partie du XIVe siècle. Il faut en conclure que déjà à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, la langue populaire avait abandonné son système de déclinaison, et tendait vers les formes qui ont prévalu au siècle suivant, et si notre élégie paraît en avance d'un demi-siècle sur les monuments français proprement dits, c'est que la langue littéraire, toujours plus conservatrice — a été en retard d'un demi-siècle sur la langue populaire [1].

Tels sont les traits, curieux en somme, de notre texte. Y trouve-t-on un caractère franchement dialectal ? Nous avons signalé des formes qui indiquent un dialecte de l'est ; mais l'absence des diphthongues caractéristiques *ai* pour *a*, *ei* pour *é*, etc., prouve en faveur du français [2]. Il faut sans doute supposer un dialecte intermédiaire entre le français et le lorrain, le champenois, le dialecte de Troyes, par exemple. Toutefois, il est vraisemblable que la langue primitive de cette pièce a été altérée par les scribes qui nous l'ont transmise. En effet, il ne faut pas se flatter d'avoir là l'œuvre originale de l'auteur (bien que la copie ne soit guère postérieure à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, comme le montre l'écriture du manuscrit). La copie du Vatican est vraisemblablement l'œuvre d'un Juif méridional, qui aura reproduit — plus ou moins exactement, on ne peut l'affirmer — une copie écrite en caractères hébreux ou français [3], laquelle est une reproduction, sans doute *faite de mémoire*, comme nous le verrons plus loin, de la pièce originale. Maintenant, entre ces intermédiaires qui nous paraissent assurés, on est libre d'en supposer encore d'autres, dont rien, il est vrai, ne prouve l'existence. Est-il admissible que la langue primitive, à travers ces copies successives, soit demeurée intacte ? Il nous paraît difficile de l'affirmer. C'est ce qui diminue la valeur philologique de notre texte, valeur qui toutefois, même avec ces restrictions, garde encore de l'importance.

L'élégie est en quatrains monorimes, comme nombre de petites

[1] D'ailleurs la transcription en lettres hébraïques n'a pas dû peu contribuer à faire négliger au copiste les traditions orthographiques et à l'engager à reproduire son texte tel qu'il le prononçait.

[2] La forme *tée* pour *ta* est douteuse, j'y vois une faute pour *té* = *tel*.

[3] Je penche pour le français à cause de la suppression systématique de l'*n* dans les nasales *an*, *en*, *on*. Voir plus haut, p. 279.

pièces du XIIIe siècle. Mais les vers sont d'une mesure singulièrement arbitraire, tantôt trop longs, tantôt trop courts. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur de la pièce se soit amusé à faire des alexandrins aussi grotesques ; d'ailleurs, pour peu qu'on lise l'élégie avec attention, on y sent un rythme caché qui semble avoir été déformé après coup. D'un autre côté, les phrases sont souvent embarrassées de particules qui gênent la mesure en même temps que la construction ; parfois aussi le sens paraît appeler des mots qui viennent heureusement remplir la mesure. Par exemple : III, 3 : *Gé ! prent en pitié* l'hémistiche est évidemment : *Gé ! prent nos en pitié*. IV. 3. *A Gé vif se rendi cil ki de tos biens estet plein*, ce *cil ki* est singulièrement prosaïque ; qu'on le supprime et le rythme est rétabli en même temps que la phrase reprend une allure plus poétique. III, 4, le sens exige la négation *ne* ; la mesure s'en trouve également satisfaite. On peut multiplier ces exemples : je me contenterai d'en ajouter un seul : X, 3, *D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé.* Si l'on songe qu'au XIIIe siècle la forme de *rusé* était encore *reüsé*, que ce n'est qu'au milieu du XIVe siècle qu'on voit paraître dans les textes *rusé*, et que par suite c'est au plus tôt au commencement du XIVe siècle que *rusé* a dû se produire dans la prononciation, il faut voir dans cette forme l'œuvre du copiste. Et l'on est en droit de corriger *rusé* en *reüsé* qui rétablit précisément la mesure.

De ces observations diverses on peut conclure que l'élégie a été composée en alexandrins, et retranscrite — sans doute de mémoire — par un scribe qui l'a reproduite avec plus ou moins d'exactitude. Il n'y a donc pas de témérité à en essayer la restitution. On verra que les vers se laissent rétablir sans grande difficulté, hormis la strophe finale dont les deux derniers vers paraissent composés de quatre vers de huit syllabes. Toutefois avant d'essayer la restitution, il faut se demander dans quel dialecte elle se fera. Comme il est impossible de déterminer exactement le dialecte primitif de l'élégie, comme, en outre, notre première restitution conserve aussi fidèlement que possible la physionomie du texte, et que le lecteur pourra y étudier à l'aise les traits intéressants de phonétique ou de morphologie qu'il peut présenter, nous nous croyons en droit d'user maintenant d'un peu plus de liberté. Nous voulons donner un texte moins hérissé et de lecture plus facile, et nous essayons une restitution en langue commune, rétablissant les formes telles qu'elles se seraient présentées à un bon copiste français de la fin du XIIIe siècle, conservant cependant les incorrections ou les particularités dialectales qu'exigent la mesure des vers et la rime, ou qui peuvent donner un cachet propre au style de l'élégie.

TEXTE RESTAURÉ.

I Mont sont il a meschief mis l'esgaree gent,
Et il n'en poent mes si se vont enrajant;
Car d'entre eus furent ars maint proz cors sage et gent,
Qui por lor vivre n'orent doné rachet d'argent.

II Trobles est nostre joie a tot nostre desduit
De ceus qui m...... et l'ont en lor conduit;
Ne finoient lor tasche et le jor et la nuit :
Or sont ars et feni ; chescun Gé rekenuit.

III De la felone gent sofrons ceste dolor;
Bien nos pot changeler et muer la color.
Gé! prent nos en pitié e entend cri et plor :
Por nient avons perdu maint home de valor.

IV En place est amenez Rab Içak Chastelains
Qui por Gé lessa rentes et mesons tot a plein.
A Gé vif se rendi : de tos biens estoit pleins.
Bon deportor estoit de *Thosfoth* et de plain [1].

V La prude femme, quant vit ardir son mari,
Ma li fist li deparz ; de ce jeta grand cri :
« De tel mort vais morir com mon ami mori ! [2] »
D'enfant ele estoit grosse ; por ce poine sofri.

VI Dos freres fur ars, uns petiz et unz granz.
Li petiz s'esbahit du feu qui si s'esprent,
E dit : « Haro ! j'ar toz ! » E li granz li aprent
E dit : « A Paradis seras ; tot je t'acrant. »

VII La brus qui tant fu bele, an la vint por prechier.
Riche estoit de deniers que tenoient molt chier [3].
Tantost ele aquemence encontre as a crachier :
« Ne lerrai Gé ; por tant me porrez escorchier. »

[1] *Thosfoth* (prononciation vulgaire ; plus correctement *Thosafoth*). Ce sont des commentaires talmudiques. Cf. supra, p. 179. Pour le mot *plain* qui suit, voyez plus haut, p. 295 [et 232, note 1, commentaire]. — Il n'es resté, en dehors de ce témoignage, aucune trace des œuvres de R. Isaac Châtelain.

[2] Je supprime *ele dist*. Dans les complaintes populaires, telles qu'est notre élégie, les dialogues d'ordinaire se suivent sans indication des personnages, les différences d'intonation dans le récit suffisent, en effet, pour les désigner. — *De tel mort*. Le texte porte *tee* qu'on peut corriger en *té* = *tel*.

[3] Restitution plus que douteuse. Voir p. 285 et 286. (Contra 223, 224, 238.)

VIII D'une vois tuit ensemble chantoient hat et cler
Com fuissent gens de feste qui dussent caroler.
Les mains orent liées ; ne pooient baler ;
Onques gens an ne vit si hetement aler.

IX En feu isnellement com Hathan fu menez.
De fere sa *kdouscha* [1] forment il s'est penez ;
Les atres enhardit ; de bone hore fu nez ;
Il ot a nom Samson le jone et le sené [2].

X Apres vint Rab Schlomo [3] qui mot estoit prisiez.
Fu jetez dans le feu qui estoit embrasez ;
D'ofrir son cors por Gé il n'ot pas reüsé ;
Por s'amor mort sofri ; bien en fu envesiez.

XI Mot fut envenimez li felon, li madit
D'ardir l'un après l'atre. Dont le *kadosch* [4] li dit ;
« Fai grand feu, maves hon ! » De blasmer s'enhardit.
Mot bele fu sa fin d'Avirey de Bendit.

XII Il i ot un prodome qui fort print a plorer
E dist : « Por ma mesnie me veez desperer,
Non por mon cors. » Ardir se fist sans demorer ;
Ce fu Simon *Sopher* [5] qui si bien sot orer.

XIII Li biaus Colons i vint qui son feu atiza
. . . .
Por rendre a Gé loanges. . . . .
. . . .

XIV Prechors vinrent Içak le *Cohen* [6] requerir :
« Tornast a lor creance ou l' kevanroit perir. »
Il dist : « Que avec tant ? Je voil por Gé morir.
Je sui Cohen : offrande de mon cors voil ofrir. [7] »

[1] *Kdouscha*, prononciation vulgaire de *kedouschah* (sanctification) ; cf. p. 299, n. 1.

[2] Le texte porte : « le jone et le *kadmenath* » ; ce dernier mot qui correspond à l'hébreu *kadmôn* est sans doute une glose du scribe. Je restitue hypothétiquement ce vers avec l'adjectif *sené* (sensé), épithète commune en vieux français. La rime exigerait bien le nominatif *li senez ;* mais notre texte comporte plus d'une incorrection de ce genre.

[3] *Schlomo*, prononciation vulgaire pour *Schelomo* (Salomon) ; cf. p. 299, n. 1.

[4] *Kadosch*, saint. Ce mot chez les Juifs a généralement le sens de *martyr*. Sous Louis XV, un Juif de Boulay (Moselle) mourait sur le bûcher. J'ai vu des vieillards de Metz qui se rappelaient avoir jeûné, étant enfants, à l'anniversaire de la mort de cet homme qu'ils appelaient *le kadosch de Boulay,* le *saint* de Boulay.

[5] Le scribe.

[6] Le prêtre.

[7] *Félix :* Adore-les ou meurs. — *Polyeucte :* Je suis chrétien. (*Polyeucte*, V, 3.)

XV « A peine eschaperas, puis que nos te tenons
Devien crestiens »[1]. Et il respondi tantost : « Non !
Por les chiens ne lerrai le Gé vif ne son nom. »
An l'apeloit Haiim, le mestre de Brinon[2].

XVI Encore ot un *kadoch*[3] qui fut menez avant.
An li fist petit feu e l'aloit on grevant ;
Huchoit Gé de bon cor e menu e sovant ;
Docement sofri poine por servir Gé vivant[4].

XVII Gé venchére, emprinére[5] ! vanche nos des felons !
D'atandre ta vanchance nos semble li jors lons !
De te preer de cor entier
La ou nos seons et alons[6]
Pres somes et aparellié.
Respon, Gé, quand nos t'apelons !

V

Abordons maintenant la question historique.

La notice et les deux élégies nous apprennent que des Frères Prêcheurs, c'est-à-dire des Dominicains, ou membres de l'Inquisition, livrèrent au bûcher treize Juifs, à savoir :

R. Isaac Chastelain.
Sa femme, qui était enceinte.
Ses deux fils, l'un marié, l'autre encore enfant.
La femme du fils aîné.
R. Simsôn, fiancé, appelé *le kadmôn* ou *le jeune alakadmenath.*
R. Salomon.
R. Baruch d'Avirey.
R. Siméon, scribe, de Châtillon.

[1] Le texte porte : *Fist li baillis, devien crestiens*, etc. *Fist li baillis* doit être une glose postérieure du scribe. Cf. p. 299, n. 2.

[2] Des deux épithètes *serorge et mestre de Brinon*, je supprime la première qui doit être une glose, comme me le fait remarquer M. P. Meyer. *Le maître de Brinon*, tel devait être en effet le *titre* qu'on donnait au chirurgien Haiim.

[3] Voir 300, n. 4.

[4] Cf. p. 290-291, au commentaire correspondant.

[5] Comparez pour le mouvement : « Dieu des vengeances, Éternel ! Dieu des vengeances, apparais ! » (Psaumes, XCIV, 1).

[6] Souvenir du Deutéronome, VI, 7 : « Tu répéteras les paroles de Dieu *et en restant dans ta demeure et en allant en chemin.* »

R. Jonah ou Colon [1] (Comlon dans la notice, sans doute par erreur).
R. Isaac Cohen.
Maître R. Haiim de Brinon, chirurgien.
Et R. Haiim.

Le supplice eut lieu à Troyes, le samedi, quinze jours avant la Pentecôte de l'an 5048 (ère juive). R. Jacob, fils de Juda, de Lorraine, composa sur les victimes une élégie hébraïque et peut-être une élégie française [2] — si les deux poésies viennent d'un même auteur — et l'élégie hébraïque fut récitée officiellement dans les synagogues françaises, même dans celles du midi, puisque c'est dans un rituel des Juifs dits *portugais* qu'on l'a trouvée.

D'autres documents viennent confirmer ce fait en y ajoutant quelques détails nouveaux.

M. d'Arbois de Jubainville, à qui je me suis adressé pour savoir si les archives de Troyes ne contenaient aucun document relatif à cet événement, me signala une note publiée sur ce sujet par M. Boutiot dans son *Histoire de Troyes* (I, p. 487). Cette note, comme me l'a écrit M. Boutiot, était prise à l'*Annuaire israélite* de 1855-1856, où se trouve une notice due à M. Carmoly et intitulée : *Un auto-da-fé à Troyes en 1288*. L'historien juif, après avoir rappelé les accusations générales qu'on portait contre les Juifs, d'égorger les chrétiens, de tuer leurs enfants pour recueillir leur sang, etc , s'exprime ainsi : « A Troyes, la » patrie de l'illustre Raschi, on les accusa ainsi en 1288, et, pour les » punir, on les condamna au feu. Treize personnes innocentes furent » brûlées vives au cri : *Ecoute, Israel, l'Eternel Notre Dieu, l'Eternel* » *est un*. Un ancien martyrologe, qui fait partie de notre cabinet des » manuscrits, nous a conservé les noms de ces martyrs de la foi ; les » voici (je supprime la liste hébraïque, et ne donne que la traduction de » M. Carmoly) : Isaac Castelien, — sa femme, — ses deux enfants, — » et sa bru, — Isaac Cohen, — Salamin, fils de Phébus, receveur, — » Chaïm de Bérigny, — Chaïm de Coursan, — Siméon scribe, — Bé- » nédict d'Aviré, — Rabbi Jona, — et Siméon, gendre du précédent. »

Je me suis adressé à M. Carmoly qui habite Francfort-sur-le-Mein, pour obtenir communication du passage du manuscrit que résume cette notice ; mais M. Carmoly, affaibli par l'âge et la maladie, ne peut plus s'occuper d'études ; et les démarches réitérées qu'a tentées auprès de

[1] Cf. plus haut, p. 277, n. 2.

[2] Ces deux pièces ont été faites évidemment aussitôt après l'événement. On y sent l'impression profonde et immédiate d'un contemporain, et, j'ajouterais, d'un témoin oculaire. D'ailleurs, composées longtemps après l'événement, on ne comprend pas l'intérêt qu'elles auraient offert.

lui mon ami M. Joseph Herz sont restées sans résultat. Je suis donc réduit à me contenter de ce document tel quel.

Il est très vraisemblable, comme le dit M. Carmoly, que les Juifs furent condamnés sous le coup d'une fausse accusation ; ce détail est en effet confirmé par un autre texte dont nous parlerons tout à l'heure. Que les victimes soient allées à la mort au cri de *Schema, Israel !* « Ecoute Israel », ceci n'offre rien d'invraisemblable. D'ailleurs nos deux élégies disent qu'Isaac Châtelain et les siens moururent en chantant ; et assurément c'est le *Schema*, ce *Credo* des Juifs, qu'ils durent entonner en allant au supplice.

Pour la liste, elle présente, — en dehors des interversions, — de légères différences avec la nôtre. — *Isaac Castelien* doit être corrigé en *Isaac Chastelain*, la forme hébraïque du nom, telle que la donne M. Carmoly, se prêtant aussi bien à la seconde lecture qu'à la première. — *Salamin, fils de Phébus, receveur*, est notre R. Salomon qui, à côté de son nom hébreu, avait ainsi un nom français correspondant[1]. — Le *Chaïm de Bérigny* est notre *Haïim de Brinon*, chirurgien. Le nom de ville a été mal lu. En effet, le mot hébreu tel que le donne M. Carmoly, ne peut se lire *Bérigny*, mais *Brigne* ou quelque chose d'approchant ; et il était facile de prendre pour un *e* la terminaison *on* du mot dans le manuscrit qui, selon nous, portait *Brignon*. Après ce *Haïim* de *Brignon* ou *Brinon* vient, comme dans notre liste du Vatican, un autre *Haïim* que la liste hébraïque de M. Carmoly appelle *Chaïm* de *Caorse* ou *Corse* ou *Course*, ce que M. Carmoly corrige sans raison en *Coursan*, puisqu'il existe un *Chaource* dans l'Aube. — Le *Siméon scribe* est notre scribe de Châtillon. — *Benedict d'Aviré* est notre *Baruch d'Avirey*. Le nom de *Baruch* (bénit) se trouve ici sous une forme française. Toutefois je ferai remarquer que le manuscrit de M. Carmoly porte, non *Benedict*, mais *Bendit*[2]. — *R. Jona* est le *Colon* de l'élégie française, appelé d'ailleurs *Jona* dans l'élégie hébraïque. — Le dernier personnage de la liste est *Siméon gendre du précédent* (c'est-à-dire de *Jona*), traduction inexacte de l'hébreu : *Siméon Hathan Kadmenath*. *Siméon* doit d'abord être changé en *Simson* ou *Samson*[3]. Quant à cette qualité de *gendre de*

[1] Le nom de *Salamin* doit se lire *Salemin* ou *Salmin* (forme que favorise l'orthographe hébraïque) ; le nom de *Salemin* a été porté par plusieurs Juifs français au moyen âge. Ainsi, dans un document qui se trouve aux Archives nationales (J, 227, 34) et qui est un accord de Philippe-le-Bel entre des gens de son royaume et des gens du comte d'Anjou au sujet de la possession de 43 Juifs désignés nominativement, je trouve un *Salminus filius Bochardi de argentorio*. Cf. *Histoire générale de Bourgogne*, III, 78 : « Il (le duc de Bourgogne) donna pouvoir à Joseph de S. Mier, *Salemin* de Balmes et David de Balmes son père, demeurant en la ville de Dijon, de choisir les 52 familles à volonté. »

[2] Le document cité dans la note précédente parle également d'un *Banditus de Montigniaco*, ce qui prouve l'exactitude de la forme *Bendit* = *Benedictus Baruch*.

[3] L'élégie française, comme nous l'avons vu, donne également à ce personnage le

Jona, que M. Carmoly voit dans les mots *Hathan Kadmenath*, le texte du Vatican nous montre que *Kadmenath* ne signifie pas *précédent* (dérivé de l'adjectif *Kadmôn* « antérieur »), mais que c'est un nom propre ; et le mot *Hathan* qui veut dire *fiancé* et *gendre* doit signifier ici *fiancé*, comme on le voit par l'élégie française.

En somme il résulte de cette discussion que notre liste du Vatican ne doit se modifier qu'en quelques points :

R. Salomon	devient	*Salemin, fils de Phébus, receveur,*
R. Baruch		*Bendit (Biendit), d'Avirey,*
et le second *Haïim*		*Haïim de Chaource.*

Outre ce document, il existe encore deux élégies hébraïques ou *Selichoth* composées sur le même sujet. Elles sont signalées et analysées par M. Léopold Zunz dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* (Berlin, 1865, p. 362). Il a bien voulu m'en envoyer une copie [1] ; elles ajoutent quelques faits intéressants. La première composée par *Meïr ben Eliab* est en 22 strophes de quatre vers monorimes, comme la pièce du Vatican, mais à refrain. Ecrite avec une abondance quelquefois élégante, assez souvent plate et diffuse, elle lui est passablement inférieure. En voici le résumé : « Je pleure sur les malheurs de la communauté de Troyes ; le septième jour de Pâque, chacun dans sa demeure s'apprêtait, disant : Demain, Dieu reconnaîtra les siens. En effet, les méchants, affligés de la mort de leur Seigneur [2], prirent prétexte, et vinrent armés dans la maison d'Isaac, lui parlèrent amicalement et lui dressèrent des embûches. Le deuil entra dans sa demeure, et Isaac fut suivi par ses deux fils, sa femme et sa bru. On pilla sa maison. Vint le tour du jeune Salomon, d'Isaac le prêtre, de Siméon le scribe, de Simson qui fut lié sur le bûcher avec des cordes neuves, ainsi que Haiim et Salomon. Jona périt aussi et Haiim qui rendait la vue aux aveugles. Dieu ! prends pitié d'Israel. » Cette pièce est alphabétique ; c'est-à-dire que la première strophe commence par l'*alef*, la seconde par le *beth*, et ainsi de suite pour les 22 strophes, dont les initiales épuisent les 22 lettres de l'alphabet hébreu. Les poésies hébraïques du moyen âge emploient souvent cette disposition, dont le modèle se trouve

nom de *Siméon ;* mais la correction de Siméon en Simson (Samson) s'impose là d'elle-même. Il est possible même que le manuscrit porte *Simson* et que MM. Neubauer et Angelo aient lu *Siméon ;* il suffit pour cela que le troisième petit trait vertical à gauche du *schin* soit quelque peu effacé. Cf. page 287. Le nom de Samson se retrouve encore dans deux autres documents dont nous parlerons plus loin. Le nom de Siméon donné par M. Carmoly est donc isolé, et l'on a le droit de corriger dans sa notice *Siméon* en *Samson.*

[1] Il ne me désigne pas le manuscrit ou les manuscrits d'où il les a tirées. Elles sont publiées plus haut, p. 238-250.

[2] Allusion au vendredi-saint.

dans quelques psaumes et dans les Lamentations de Jérémie. Sans nous arrêter aux faits nouveaux que nous apprend cette élégie, signalons une divergence au sujet d'un nom. *Baruch d'Avirey* est remplacé par un second *Salomon*. Peut-être est-ce un même personnage portant les deux noms de *Salomon* et de *Baruch* (ou *Biendit*).

La seconde élégie communiquée par M. Zunz, signée en acrostiche *Salomon Simcha* (poète connu aussi sous le nom de *Salomon le scribe*), est en neuf grandes strophes à refrain. Ecrite dans un style prolixe, bizarre et obscur, elle se laisse difficilement résumer : « Le feu a dévoré 11 jeunes hommes et deux femmes dont une enceinte. O Dieu ! vois le bûcher de Troyes où périt R. Isaac avec ses enfants. On s'était caché le sixième jour maudit [1], et il y eut des victimes. Salomon se dévoua et Baruch Tob Elem, et les deux Haiim et Simson. O Dieu ! nous oublieras-tu ? »

Cette dernière élégie, incomplète comme on le voit, ne nous apprend rien de plus, sinon que *Baruch d'Avirey* portait le nom de *Tob Elem* ou *Bon fils*.

Des divers documents qui précèdent, combinés entre eux, on peut tirer le récit suivant :

Le vendredi saint, 26 mars 1288, avant-dernier jour de Pâque [2], des chrétiens de Troyes, voulant venger « la mort de leur Seigneur », envahirent la maison d'un riche Juif, Isaac Châtelain, auteur de commentaires talmudiques et de poésies élégiaques. Ils lui dressèrent des embûches, sans doute en l'accusant de quelque crime supposé, l'arrêtèrent avec sa famille, mirent sa maison au pillage, et s'emparèrent également de huit autres notables Juifs qu'ils livrèrent aux frères Dominicains. L'inquisition instruisit le procès et condamna les treize prisonniers au supplice du feu. Ceux-ci offrirent de se racheter à prix d'or ; on leur accorda la vie sauve s'ils voulaient abjurer ; ils refusèrent, et le samedi 24 avril, un mois après l'attaque de la maison d'Isaac Châtelain, ils montèrent sur le bûcher.

Isaac Châtelain, sa femme qui était enceinte, ses deux fils, sa bru, « qui tant était belle », furent amenés les premiers au lieu du supplice. Les mains liées derrière le dos, ils allèrent à la mort avec intrépidité, entonnant le *schema*, s'encourageant mutuellement, et défiant le bourreau et la foule.

Vint ensuite Samson Hakkadmôn, fiancé, qui mourut en adressant des paroles d'encouragement aux autres victimes. Puis ce fut le tour de Salomon, ou Salmin, fils de Phébus, receveur ; de Baruch Tob Elem ou Bendit (Biendit) Bon Fils, d'Avirey [3], qui « s'enhardit de blâmer le

[1] Allusion au vendredi-saint.
[2] La Pâque juive dure huit jours.
[3] Avirey-Lingey (Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine, canton des Riceys).

bourreau » ; de Siméon, le chantre et scribe, de Châtillon [1], « qui si bien savait orer » et qui mourut en pleurant sur ses enfants ; du « beau » Colon. Isaac le prêtre, requis par les Frères Prêcheurs de se tourner à leur croyance, déclara que, prêtre de Dieu, il voulait lui faire offrande de son corps. Haiim le chirurgien, le maître de Brinon [2], « qui rendait la vue aux aveugles », refusa le salut que lui offrait le bailli. Enfin périt à petit feu Haiim de Chaource [3]. Tels sont les treize *saints* qui, le samedi 24 avril, quinze jours avant la Pentecôte juive, périrent au milieu des flammes, en confessant « le vrai Dieu »

La justice royale semble être restée étrangère à cet événement. Il paraît même que les protestations que cette exécution dut soulever, furent entendues par Philippe-le-Bel [4]. Car, *trois semaines* après, le 17 mai 1288, lundi de la Pentecôte, le roi de France, dans une séance du Parlement, interdit, par ordonnance spéciale, aux Pères et aux Frères de tout ordre de poursuivre aucun Juif du royaume de France sans information préalable faite par le bailli ou le sénéchal, et sur des faits clairs et patents [5].

Il n'y a pas de témérité à supposer que cette ordonnance, qui restreignait le pouvoir de l'inquisition au profit de la justice royale, fut inspirée par l'exécution du 24 avril 1288.

[1] M. Boutiot voudrait identifier le nom de *Marsianum*, donné à la place de *Châtillon* par Assemani dans sa notice, et y voir *Marcenay*, village situé près de Châtillon-sur-Seine. C'est peu probable. Pourquoi Assemani, n'ayant d'autre document que la notice historique du Vatican, aurait-il eu l'idée de remplacer Châtillon par *Marcenay ?* Et d'ailleurs *Marsianum* n'est pas *Marciniacum*. Assemani a simplement défiguré le nom hébreu de Châtillon et l'a changé au hasard en *Marsian*, comme il a changé *Brinon* en *Berlin*, *Haiim* en *Hananel*, *Lotra* en *Volaterra*.

[2] Brinon-l'Archevêque (Yonne, arrondissement de Joigny).

[3] Chaource (Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine, chef-lieu de canton).

[4] Toutefois, nous voyons un *bailli* offrir à Haiim de Brinon de racheter sa vie par l'apostasie. Mais vraisemblablement ce n'était pas un bailli royal (la Champagne était réunie depuis quatre ans à la couronne de France), mais un bailli comtal appartenant à l'administration de Jeanne de Navarre : la comtesse Jeanne, après son mariage avec Philippe-le-Bel, avait conservé l'administration de ses états de Champagne et de Navarre, et la Champagne ne fut réellement réunie à la couronne qu'en 1311. On s'explique donc qu'une condamnation prononcée par l'inquisition ait été exécutée par la justice seigneuriale, mais que le fait une fois accompli, Philippe-le-Bel, qui n'était pas favorable à l'inquisition, ait pris ses mesures pour empêcher le retour de pareils événements.

Au dernier moment, M. G. Paris me fait observer que certains passages de l'ordonnance à laquelle on renvoie dans la note suivante pourraient faire croire que le *bailli* du texte était un bailli royal, qui s'était excusé *per ignorantiam*.

[5] Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, JJ 34 (ancien 33), fol. 34, pièce 25. Ordonnances des rois de France, I, p. 317. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe-le-Bel*, p. 83. Voir le texte de cette ordonnance dans l'article précédent, page 262, note 1.

VI

Il est temps de conclure cette étude. Les deux élégies du Vatican, comme on le voit, ne sont pas sans valeur. A divers égards, et comme document historique, et comme document philologique, et comme document littéraire, elles apportent des faits nouveaux à la science. Elles ajoutent une page de plus à la sombre histoire des Juifs au moyen âge. Elles permettent de constater certaines expressions nouvelles de la vieille langue et nous donnent une idée de la prononciation du français à la fin du XIIIe siècle. Comme œuvre poétique, la pièce hébraïque est un bel échantillon de la poésie juive en France au moyen âge, tandis que la pièce française, remarquable également par la simplicité, la naïveté de l'expression et l'énergie contenue du sentiment, mérite d'occuper une haute place dans notre vieille littérature. Enfin, comme l'a fait remarquer M. Neubauer [1], c'est la première œuvre littéraire transcrite en caractères hébreux que l'on connaisse. La littérature des glosses et des glossaires [2], quoique très abondante en son genre, est bornée. Avec l'élégie française du Vatican, on peut concevoir l'espérance de trouver des œuvres littéraires dues aux Juifs de France, d'un caractère plus large, et d'un intérêt plus grand.

(*Romania*, t. III, 1874, p. 443-486.)

[1] Rapport sur une mission en France et en Italie. *Archives des missions*, 3e série, t. I, p. 558.
[2] Voir plus haut, p. 165-195.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDES JUIVES.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDES JUDÉO-FRANÇAISES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.


NON UNI
US LIBRI



